

SOMMAIRE

INTRODUCTION GÉNÉRALE	5
PREMIÈRE PARTIE	11
La dynamique du mouvement associatif environnementaliste : éléments pour un état de la question	
Jean-Louis Fabiani	13
Remarques bibliographiques	39
Bibliographie	40
Mouvements sociaux et associations écologiques. Le détour par les théories de l'action collective	
René-Pierre Chibret	43
Notes	71
L'approche quantitative du mouvement associatif	
Bruno Maresca	79
Introduction à la méthodologie d'approche du tissu associatif	
Frédéric Agostini, Bruno Maresca	87
SYNTHÈSE GÉNÉRALE	101
Synthèse de l'approche des réseaux associatifs dans le domaine de l'environnement	
Bruno Maresca	103

INTRODUCTION

On ne peut manquer de ressentir très fortement le contraste entre l'affirmation réitérée de l'importance croissante des enjeux environnementaux dans la vie sociale et la faiblesse relative de l'état des connaissances concernant les logiques de l'action collective dans ce domaine. Plus qu'ailleurs, s'affrontent sur ce terrain des prophéties contradictoires : l'inéluctabilité de la marée "verte" d'un côté, l'irréversible déclin du dynamisme associatif de l'autre.

Faut-il admettre que la réflexion sur le mouvement environnementaliste aurait partie liée avec les fluctuations des succès de l'écologie politique, les chercheurs étant portés par les vagues "vertes", et s'évanouissant lors de leur reflux ? Par défaut d'institutionnalisation du thème environnemental dans les enceintes académiques, les sociologues ont lié le sort de leurs investigations à des paris interprétatifs concernant les potentialités politiques des mouvements associatifs. Les promesses des années soixante-dix ayant été déçues, qu'il s'agisse de la confluence des actions collectives en un vaste mouvement social, ou moins ambitieusement de l'émergence de formes alternatives de sociabilité et de socialisation, on a vite conclu au déclin du mouvement associatif tout entier, quand il ne s'agissait peut-être que de l'inadéquation grandissante entre un objet difficile à saisir et les instruments d'analyse qui lui étaient classiquement appliqués. *"Tout se passe comme si les chercheurs qui avaient cru déceler au cours des années soixante-dix dans la montée d'une conscience écologiste la promesse d'une transformation radicale de l'espace public, avaient constaté que l'histoire leur avait donné tort et changé d'objet d'étude"* ¹.

C'est du milieu des années quatre-vingt que l'on peut dater ce décrochage, comme si deux modèles explicatifs s'étaient simultanément effondrés : celui de l'émergence d'un mouvement social comme nouvelle scène centrale de lutte (référence à Alain Touraine) ; celui de l'effervescence associative comme lieu de sociabilité et espace de socialisation (référence aux travaux se situant dans la postérité du *"Cercle de la France bourgeoise"* de Maurice Aghulon). Il faut sans doute ajouter à ce naufrage l'imputation de l'environnementalisme à la diffusion de valeurs post-matérialistes et la lecture de ces mouvements comme traduction d'intérêts de fractions de classe (qu'on évoque sous ce rapport la petite bourgeoisie nouvelle, intellectuelle, ou les couches moyennes). Ne survivrait alors de cet arsenal explicatif que la problématique des groupes de pression.

¹ Fabiani, J.L. *"Politisation des enjeux et analyse sociologique"* Rapport de recherche, SRETIE, 1986

Herbert Kitschelt, l'un des meilleurs observateurs de l'environnementalisme européen pour la perspective comparatiste, remarque que ce domaine voit coexister des études empiriques aux ambitions limitées sur les "conduites collectives" et les mobilisations, caractéristiques des formes standardisées de la sociologie politique anglo-saxonne, et des théories générales aux accents prophétiques qui seraient plutôt une spécialité continentale ². Si ce constat est fondé, il suffit à expliquer pourquoi l'analyse de la situation du mouvement associatif français se heurte à la rareté des données cumulables, qu'elles soient le produit de la confrontation de monographies, de la collecte d'informations issues de sondages, ou du recoupement de chiffres sur les adhésions et les mobilisations. Ceci étant, on ne prétend pas proposer, ex-nihilo, la création d'un observatoire de la vie associative. Notre objectif veut tout d'abord contribuer à la redynamisation d'un champ de recherches aujourd'hui largement délaissé parce qu'il n'apparaît pas, socialement et conceptuellement, comme un domaine "chaud". Dans cette tentative, nous avons pour objectif de tenter le renouvellement des instruments d'analyse : sortir de la seule évaluation des potentialités d'un mouvement, de la description des caractéristiques de ses adhérents ou de la périodisation de ses phases de mobilisation, pour aborder préférentiellement la constitution des réseaux et des espaces de négociation, en particulier à l'échelon régional.

Nous avons préféré abandonner le questionnement traditionnel sur les capacités de l'environnementalisme à devenir un acteur central de l'historicité ou même, plus modestement, sur les déterminations de classe influant sur l'affiliation et la mobilisation. En adoptant une entrée délibérément localisée (la région, le département), nous ne souhaitons pas faire oeuvre monographique, mais plutôt exploiter la perspective comparative, avec l'objectif de réintégrer dans un dispositif d'ensemble les explications partielles que suscitent les recherches ancrées dans la matière des particularités locales.

La recherche s'est déroulé en deux moments.

1. La constitution d'un état de la question relatif au corpus de l'explication sociologique mobilisé sur les questions relatives à l'environnement : modes d'articulation au territoire et à la multiplicité des scènes sociales, fluctuation du militantisme et de la mobilisation, formes spécifiques de sociabilité, fonction de socialisation et d'éducation (notamment ce que l'on pourrait appeler le rôle de "pédagogie démocratique").

Il s'agit aussi de synthétiser les approches typologiques du mouvement associatif, en fonction de l'inscription territoriale, de la spécialisation thématique, de l'ancienneté, des

² Kitschelt, H. "*New social movements*" San Diego, 1983

processus de recrutement, de la relation au public et au politique, des formes de dénonciation et d'action.

2. La confrontation de deux études de cas sur la base d'observations régionales (région Auvergne et région Ile-de-France) nous permet de développer les pistes explicatives pouvant rendre compte de la dynamique de structuration du tissu associatif; en particulier l'analyse des effets de la redistribution des pouvoirs, issue de l'application des lois de décentralisation, sur la constitution de nouvelles scènes de négociation, sur les stratégies de mobilisation des ressources, et de fonctionnement en réseau, sur la spécialisation des domaines d'interventions et les stratégies d'action et d'institutionnalisation.

Le présent rapport comporte trois tomes, consacrés à la présentation, respectivement, d'un bilan des travaux et des problématiques de recherche (tome 1), de la monographie régionale de l'Ile de France comportant en particulier une analyse détaillée du contexte de la Seine-et-Marne (tome 2), de la monographie consacrée à l'Auvergne, abordant en détail le cas du département du Puy-de-Dôme (tome 3).

En conclusion, ce travail permet de discuter la faisabilité et l'opportunité de la mise en place d'un protocole d'enquête systématisable, permettant le suivi dans le temps des réseaux d'associations (et correspondant à l'idée d'observatoire), perspective qui avait été à l'origine de la commande du Ministère de l'Environnement.

Première Partie

LA DYNAMIQUE DU MOUVEMENT ASSOCIATIF ENVIRONNEMENTALISTE

ELEMENTS POUR UN ETAT DE LA QUESTION

**LA DYNAMIQUE DU MOUVEMENT ASSOCIATIF
ENVIRONNEMENTALISTE :
ELEMENTS POUR UN ETAT DE LA QUESTION**

Jean-Louis Fabiani

1- UN CHAMP DE RECHERCHE RELATIVEMENT DÉLAISSÉ

Le projet d'une analyse raisonnée des travaux existant dans le domaine associatif ayant pour critère de mobilisation des enjeux environnementaux (dans leur définition la plus large) se heurte à l'état de déprise, au moins apparent, qui caractérise ce champ de recherche en France³. Il est significatif que Marc Mormont, dans le bilan très informé qu'il dresse de l'état de la recherche en sciences sociales concernant l'environnement dans notre pays (Mormont 1993), ne consacre pas de développement particulier à la question des mobilisations associatives. C'est seulement à travers des remarques relatives à l'affrontement des cultures de la nature ou aux conflits d'usage portant sur des portions du territoire que la question des mobilisations est posée, de manière presque adventice. On pourrait objecter à ce point de vue le fait qu'il laisse de côté un certain nombre de travaux (le plus souvent à caractère monographique) portant sur la composition du mouvement associatif ou sur les stratégies qu'il met en oeuvre pour obtenir gain de cause. Il est bien naturel que ces travaux, quel que soit leur intérêt ou leur pertinence pour comprendre des situations singulières, aient moins de visibilité que des analyses qui mobilisent un "paradigme" ou une théorie.

Revenant sur les travaux sociologiques concernant les questions d'environnement ayant dominé au cours des vingt dernières années, Marc Mormont fait pertinemment remarquer que "l'ensemble de ces analyses -déjà anciennes pour certaines- ont en commun d'étudier l'articulation territoire-groupe social-Etat, question qui s'est développée surtout dans les années 70" (Mormont 1993 p. 24). Il n'est pas difficile de voir les limites qu'enveloppe ce type d'analyse, prise très largement dans une conjoncture théorique aujourd'hui datée, et qu'on pourrait définir à partir d'une problématique de la domination symbolique, qu'elle s'inscrive dans une logique des "équipements de pouvoir" ou dans une application de la lutte des classes (ou plus généralement des fractions de classe) à l'explication des usages sociaux de l'espace socialement qualifié comme "naturel". La première limitation inhérente à ces analyses est celle qui leur impose un centrage problématique sur l'imposition par l'Etat de définitions ou de qualifications du territoire dont les mouvements sociaux qui expriment et contribuent à diffuser des normes d'utilisation des ressources naturelles (au premier rang desquels on trouve les écologistes et les divers acteurs de mobilisations contre-culturelles) ne sont que les avant-courriers ou les facilitateurs : l'Etat ne serait jamais bien loin quand les thèmes du "retour à la

³ Les remarques qui suivent ne prétendent pas à l'exhaustivité. Il s'agit, à travers un parcours des travaux les plus significatifs dans ce domaine, de contribuer à la réflexion sur les manières de réinvestir un objet de recherche.

nature" apparaissent, même lorsqu'ils prennent la forme d'une humeur anti-institutionnelle. Autre grille d'analyse : au travers de l'émergence de nouvelles relations à la nature plus respectueuses de ses équilibres et de ses rythmes, gît inévitablement la condamnation de pratiques "populaires" de l'espace ou de la nature, qui seraient plus ouvertement -ou plutôt naïvement- prédatrices que d'autres et de ce fait plus vulnérables à la stigmatisation écologique. Dans ce cas, toutes les questions relatives aux caractéristiques et aux formes d'action des mouvements sociaux apparaissent comme secondaires et dérivées par rapport à la problématique centrale. La dynamique associative passe évidemment au second plan.

La seconde limitation qui affecte ces analyses porte selon Marc Mormont sur une sorte de disposition hypercritique de la sociologie française dans ce domaine, puisqu'elle "vise toujours à débusquer derrière le projet écologique un projet social ou culturel qui "utilise" la science ou les modèles naturels" (Mormont 1993 p. 25). On reconnaît sans peine ici une figure longtemps dominante, mais aujourd'hui en net déclin, de notre tradition sociologique, fondée sur le soupçon et la dénonciation : dans cette perspective, la science sociale ne vaudrait pas une heure de peine si elle n'affichait pas comme objectif principal le fait de mettre au jour les déterminations cachées de comportements manifestes.

Autant le dire : les remarques de Mormont portent surtout sur un état antérieur de la sociologie française. L'humeur a aujourd'hui considérablement changé, et bien des auteurs épinglés dans son bilan critique reconnaîtraient bien volontiers que les schémas interprétatifs qu'ils ont privilégiés ont contribué à exclure du champ de l'analyse une série de questions dont l'enjeu est pourtant central. D'une certaine manière, la sociologie du dévoilement rate son objet dans la mesure où elle le nie dans le même mouvement par lequel elle le constitue. L'ébranlement des paradigmes "holistes" et les nouvelles formes d'intérêt pour les modes d'expression de la rationalité individuelle ont rencontré, dans le monde social, une préoccupation plus soutenue pour l'action des citoyens. En effet la question des associations voit se nouer inextricablement une conjoncture théorique et une conjoncture idéologique et politique. Les fluctuations de l'intérêt "savant" pour le monde associatif ne peuvent être entièrement rapportées à la dynamique propre au champ des sciences sociales, bien que la montée en puissance de la science politique n'ait pas été sans effet sur la manière dont nous concevons les questions : elles sont aussi l'expression des transformations des formes de l'engagement civique depuis une quinzaine d'années.

Il convient également de remarquer que les travaux les plus récents dans le domaine de la sociologie de l'environnement ont pour une grande part délaissé depuis le milieu des années 80 les problématiques hypercritiques issues de la référence croisée aux travaux de Michel Foucault et de Pierre Bourdieu : la scène centrale des recherches s'est déplacée vers la question

de l'expertise qui a constitué le point de rencontre des propositions les plus convaincantes, en tant qu'elle fournit des modes d'articulation originaux entre le savoir et le pouvoir (Fabiani et Theys 1987, Theys et Kalaora 1992). L'histoire de la naissance des enjeux environnementaux aussi bien que celle de l'institution des normes et des seuils, qui prend en compte l'efficace propre des particularismes nationaux et l'analyse des conjonctures d'urgence dans lesquels les scientifiques se trouvent sommés de fournir des réponses immédiates, donnent lieu à la constitution de nouveaux objets sociologiques, comme celui de "forum hybride" mis en place par Michel Callon et Arie Rip (Theys et Kalaora 1992) : il permet de comprendre quels types de négociations et d'agencements aboutissent à l'établissement de normes socio-techniques. On retrouve ici indirectement une problématique de l'action collective, mais elle est redéfinie à partir de la problématique que François Ewald définit comme "négociation infinie sur les valeurs" (Theys et Kalaora 1992). La question de la participation démocratique à la prise de décision en matière d'environnement constitue bien évidemment une des dimensions de la question de l'expertise, dans un monde où se trouvent paradoxalement associées la multiplication des systèmes de maîtrise du risque et la montée des incertitudes : mais dans cette perspective, le problème que posent l'émergence des dynamiques associatives reste limité à la question de savoir sous quelles formes le militantisme peut conduire au développement d'une capacité d'expertise spécifique.

La réflexion sur les associations a été également affectée par le reflux des problématiques liées en France à l'émergence de "nouveaux mouvements sociaux" : la sociologie d'inspiration prophétique qui avait construit son projet intellectuel sur le pari du développement de nouvelles luttes a radicalement changé d'objet et contribué à disqualifier les recherches consacrées à ce domaine. Ayant l'occasion d'analyser en 1986 la faible préoccupation des sociologues français pour la question, je remarquais que "l'intérêt des sociologues pour la question semble aujourd'hui faiblir, au point quelquefois de s'effacer. Tout se passe comme si les chercheurs qui avaient cru déceler au cours des années soixante-dix dans la montée d'une conscience écologiste la naissance d'un nouveau mouvement social, avaient constaté que l'histoire leur donnait tort, et changé d'objet d'étude. Le fait que ce thème ait presque disparu de l'agenda des sociologues vient conforter la représentation désormais dominante du reflux, voire du déclin de ce type de préoccupation : la thématique de la crise du débat public sur l'environnement est alimentée par les revers électoraux répétés de l'écologie politique et par l'échec de certaines mobilisations récentes, notamment à propos de l'énergie nucléaire (Fabiani 1986 p. 2). Neuf ans après ce constat, peut-on de manière aussi simpliste relier un état de la recherche à une conjoncture idéologico-politique? Il est clair qu'une fois admises les fluctuations inhérentes aux mobilisations environnementales (liées aux intermittences de l'engagement, au caractère conjoncturel ou territorialisé des formes dominantes d'action collective, ou aux caractéristiques sociales des agents impliqués), on ne peut pas raisonnablement faire dépendre l'état du questionnement sociologique du niveau de

développement de l'action collective (même si l'on suppose que des mobilisations intenses sont de nature à rendre l'objet "chaud" pour les sciences sociales). D'ailleurs, l'histoire n'a pas franchement donné raison à ceux qui avaient enterré en France toute possibilité pour les mobilisations environnementalistes de jouer un rôle politique important. Il me semble qu'on peut attribuer le reflux analytique à quatre types de cause :

- la contamination de l'analyse sociologique par des représentations instantanées et éphémères du monde social (à l'inverse d'une conception "braudélienne" de la temporalité sociale, le changement permanent est privilégié comme schème d'interprétation, et l'on peut, au gré des saisons, constater la mort ou la résurrection de l'environnementalisme). Ces analyses font en outre bon marché du fait que l'environnement n'est pas encore un objet pleinement institué dans l'espace public et qu'il est de ce fait difficile de parler en termes univoques de la question du rapport des Français aux enjeux environnementaux.

- le mixte tautologico-prophétique qu'a constitué en France le discours sur les potentialités que recélaient les nouveaux mouvements sociaux en vue de constituer un acteur central de l'historicité (qui suppose l'affirmation de l'existence d'une "scène centrale des luttes" en tant que telle très peu nouvelle, mais bien plutôt tribut implicite payé à de très canoniques formes d'analyse) a débouché sur une impasse. Mais le constat d'échec très lucidement établi par Alain Touraine lui-même a au moins le mérite de "désenchanter" la question de la mobilisation à propos de l'environnement (de relativiser ainsi la "nouveau" des formes d'action collective) et de la déconnecter du prophétisme ou de la philosophie sociale. Il permet aussi de poser à nouveaux frais la question de l'articulation entre les assertions théoriques et les études empiriques qui sont menées sous leur bannière. Mais on pourrait faire des remarques analogues à l'égard d'autres conceptualisations de ce type de mouvement, telles qu'elles sont apparues principalement en Allemagne et aux Etats-Unis :

- le caractère vague et non opératoire du recours explicatif aux valeurs "post-matérialistes" (Inglehart 1977, Inglehart 1990) pour rendre compte de l'émergence de nouvelles formes de sensibilité politique ou d'action collective dont on peut montrer : 1) qu'elles ne permettent pas de rendre compte du décalage entre la diffusion universelle de certaines valeurs culturelles et le caractère marginal des nouveaux mouvements sociaux; 2) qu'elles présentent largement le caractère d'une hypothèse *ad hoc* dans la mesure où à une même situation par rapport aux valeurs correspondent des réponses politiques très contrastées.

- les limites objectives des interprétations en termes de caractéristiques sociales des participants à des mouvements environnementaux. Il n'est guère besoin d'insister sur les

interrogations que fait peser sur ce modèle explicatif le caractère interclassiste d'un bon nombre de mobilisations ou de structures associatives.

On pourra être plus précis sur le fait que les groupes sociaux qu'on caractérise comme acteurs principaux de ces mouvements sont définis de manière très diverse et quelquefois contradictoire. La référence très largement utilisée aux "nouvelles classes moyennes" ou à la petite bourgeoisie nouvelle, outre le fait qu'elle mériterait une meilleure assise empirique, n'est souvent que le masque d'une sorte de paresse intellectuelle. Des travaux récents mettent d'ailleurs en question la relation mécanique entre l'appartenance aux classes moyennes et la préoccupation environnementaliste : je pense en particulier aux enquêtes suédoises en cours sur les pratiques quotidiennes de l'environnement : "le revenu et les autres caractéristiques socio-économiques ne semblent pas avoir d'effet déterminant sur la propension à innover dans le domaine des styles de vie environnementaux (Martenson 1995 p. 13). Un éclairage complémentaire est fourni par la présentation de l'enquête menée par Thomas Regazzola en Auvergne : "la non homogénéité de ce milieu s'est imposée, avec sa fragmentation, ses stratifications internes et surtout avec la présence d'acteurs qui, tout en se réclamant du même paradigme de la nature et du patrimoine naturel, abordent le problème de l'environnement par des approches non conventionnelles et peuvent même poursuivre des stratégies de nature contradictoire" (Regazzola 1994, p. 2). Est pointé ici un aspect important des choses, sur lequel il conviendra de revenir : celui de la non-cohésion, voire la non cohérence, de cette forme d'action collective. Pourtant rien ne serait pire que l'abandon de toute référence à la composition sociale du mouvement associatif au motif que son analyse en termes morphologiques ne donne pas lieu à des conclusions univoques. S'il est vrai qu'une analyse qui fait de l'environnementalisme l'expression pure et simple d'intérêts de classe ou de fractions de classe est à la fois inexacte et intellectuellement peu productive, on aboutirait à jeter le bébé avec l'eau du bain si l'on disqualifiait la question des caractéristiques socio-démographiques du recrutement. Mais il est vrai que ce type d'information est très souvent difficile à collecter, et que l'oubli de la référence aux caractéristiques sociales des militants enlève à bon compte une épine du pied aux chercheurs.

Les remarques qui précèdent portent évidemment pour l'essentiel sur la situation française. Il faudrait esquisser un cadre comparatif pour confronter les "traditions" nationales d'analyse. Deux mots simplement là-dessus : c'est autour des contradictions de l'Etat-Providence ou, plus généralement encore, du processus de modernisation qu'on peut nouer les éléments d'une théorie explicative des nouveaux mouvements sociaux. L'Etat-Providence encourage la mobilisation dans la mesure où la sécurité matérielle qu'il procure oriente les revendications vers des objets non économiques ou non strictement économiques (Kitchschelt 1989). En outre, les services offerts aux citoyens engendrent une série d'insatisfactions qui suscitent à leur tour le développement d'une humeur consumériste (Hirschman 1981). C'est

autour des effets pervers de l'Etat-Providence que s'est articulé la problématique de la mobilisation des consommateurs de services contre les appareils : c'est cet ancrage qui permet de comprendre la dimension symbolique des luttes, les formes d'expression identitaire aussi bien que l'objet des revendications (maîtrise des biens collectifs, aspect "auto-référentiel" de l'action, etc.). La redéfinition de l'espace même du politique découle de cette configuration inédite, dont on pourrait montrer cependant qu'elle se rattache à des formes plus anciennes. Sans aller plus loin, on se doit de poser la question du rapport que ces théorisations entretiennent avec des recherches empiriques portant sur des mobilisations spécifiques (celles-ci ont-elles pu éventuellement fonctionner comme test de réfutation de la théorie, la théorie est-elle vraiment à l'oeuvre dans les investigations de terrain ou est-elle seulement un élément décoratif ? Quels sont les rapports entre ces théories ou leurs dérivés empiriques et les justifications des militants?). Il est fréquent qu'on retrouve dans ces théories une philosophie de l'histoire qui fonctionne comme présupposé. La question se pose alors de savoir dans quelle mesure l'aggravation récente de la crise qui affecte l'Etat-Providence peut rendre ce type d'analyse obsolète.

2- LES SOURCES D'INFORMATION

Revenons à la situation française : le risque qui prévaut n'est pas aujourd'hui celui de la surabondance théorique (il semble au contraire qu'on se méfie de toute théorisation, voire de toute généralisation dans ce domaine), mais celui du caractère monographique et positiviste des recherches ou des collectes de données disponibles. Il n'est pas question de se limiter aux travaux portant explicitement sur le mouvement associatif. Une des ambitions de cet état de la question est au contraire de s'interroger sur les rapports que cet objet, apparemment bien délimité, entretient avec d'autres formes de mobilisation collective ou de participation publique. C'est la raison pour laquelle, au-delà de l'identification rapide des travaux intéressants dans ce secteur, je proposerais de réfléchir plutôt à la manière dont on peut réinvestir ce domaine en croisant des problématiques empruntées à d'autres régions de la sociologie (je pense en particulier à tout ce qui touche à l'analyse des formes de sociabilité, des réseaux sociaux, de la représentation politique et de la délégation). Il me semble en effet impossible de tirer d'un état de la question *stricto sensu* les éléments d'un cadre d'analyse. On peut cependant contester le fait que nos remarques entrecroisent en permanence un propos sur les limites des analyses en termes de "nouveaux mouvements sociaux" avec la présentation de travaux sur l'action associative. Il convient de garder ce fait présent à l'esprit afin de ne pas mélanger les deux sujets.

On peut prolonger le constat critique en soulignant que le mouvement associatif en matière d'environnement ne saurait être assimilé à l'écologie politique, même s'il en est indissociable. Pour répondre à cette critique, on rappellera qu'une des spécificités de l'écologie française, comme le remarque à juste titre Marc Abélès, est bien d'avoir privilégié l'investissement dans le domaine associatif aux dépens d'une logique de confrontation avec l'Etat et de politisation intense des enjeux environnementaux : "A la différence des Allemands, les Français n'ont pas alors choisi l'affrontement direct avec l'Etat. En fait ils ont préféré s'investir dans les sociétés de protection de la nature, et plus généralement au sein du milieu associatif régional et local. Leur organisation nationale, *Les Amis de la terre*, ne se mobilisait pas dans le combat électoral" (Abélès 1993p. 8). La politisation est en règle générale le produit d'un investissement associatif inscrit dans la durée et qui lui confère une bonne partie de son aspect innovant : "Le soubassement de l'écologie politique, c'est un mouvement associatif axé sur la protection de la nature. Les solidarités écologistes se sont forgées dans des luttes ayant pour enjeu aussi bien la protection des sites que les pollutions ou le nucléaire. Cet ancrage associatif n'est pas sans analogie avec celui qui alimenta la dynamique socialiste. Les cadres du mouvement sont issus du militantisme associatif qui représente à la fois une école de lutte et la meilleure prévention contre le virus politicien" (Abélès 1986p. 13). Les analyses de science politique confirment ce point de vue, encore qu'elles illustrent l'hétérogénéité relative des trajectoires militantes. Dans un ouvrage récent, Daniel Boy, Vincent Jacques Le Seigneur et Agnès Roche sont en mesure de montrer, à partir de l'analyse d'un corpus d'entretiens avec des élus locaux écologistes, que "les exemples d'engagements associatifs induits par un problème local sont nombreux et divers" (Boy 1995 p. 46). L'implication dans le local comme expérience primitive de l'action politique constitue une caractéristique du mouvement écologiste. L'investissement dans l'action politique est d'ailleurs très souvent lié à la précocité et à l'intensité de l'engagement associatif.

Pour la commodité de l'analyse, je distinguerai deux niveaux : le premier est celui de l'information que l'on peut tirer des enquêtes ayant fait l'objet d'une publication. Le second est celui des schèmes d'analyse ou des propositions théoriques qui organisent l'interprétation des données, au moins dans les cas les plus stimulants. Pour ce qui est de l'aspect informatif des choses, on peut opérer une nouvelle distinction entre :

1) les analyses de données générales sur la vie associative (création, critères d'appartenance, sélectivité différentielle du militantisme associatif, caractéristiques et fonctions sociales de la multi-appartenance). Le meilleur exemple de ces analyses reste l'enquête INSEE-INED pilotée par François Héran (Héran 1988). Une des principales questions qui se posent est précisément celle qui consiste à savoir jusqu'à quel point les données disponibles sont cumulables et exploitables.

2) les monographies sur des associations constituées au travers de l'étude minutieuse de conflits localisés : le meilleur exemple est ici constitué par les travaux coordonnés par Pierre Lascoumes (Lascoumes 1988). L'enquête de Tiphaine Barthélémy et Florence Weber (1986) constitue une approche originale, dans la mesure où elle s'attache particulièrement à évaluer les formes différentes de référence à des savoirs écologiques constitués dans les mobilisations territoriales (Barthélémy 1986). Ces études mettent l'accent sur les aspects spécifiques du recrutement associatif, les formes d'organisation ou de sociabilité qui se développent à propos des mobilisations environnementales, les conditions de la mobilisation des ressources et les modes de relation avec les interlocuteurs institutionnels.

3- L'EXCEPTION FRANÇAISE ?

Depuis Tocqueville, on a multiplié les constats selon lesquels les Français étaient peu enclins à s'engager dans des mouvements basés sur l'association volontaire. De nombreuses monographies et quelques enquêtes comparatives internationales tendent à corroborer ces affirmations (Almond 1963, Wuthnow). On attribue en général à l'organisation centralisée du pouvoir et à l'histoire propre du développement de l'Etat en France la faiblesse relative des mobilisations associatives. L'engagement volontaire ne ferait tout simplement pas partie de notre culture politique, à la différence de ce qui se passe en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis. Ce dernier pays est au contraire le plus souvent décrit comme "*nation of joiners* " (Curtis 1992) que Tocqueville avait analysée dans la *Démocratie en Amérique*. Il existe relativement peu de bases de comparaison internationale, et celles-ci sont, comme en d'autres domaines, affectées par les différences concernant le mode de constitution des données. Le travail de Curtis et de ses collègues permet toutefois de préciser la situation de la France par rapport à d'autres pays dont le développement économique est comparable. L'étude est fondée sur l'analyse secondaire des données issues des *World Values Surveys* de 1981 et 1983⁴.

Si les Américains sont en tête en ce qui concerne le taux d'adhésion à des associations volontaires toutes catégories confondues avec 72,7 %, les Français, les Italiens, les Espagnols et les Japonais s'engagent relativement peu dans ce type de mouvement, puisque le taux d'adhésion est respectivement de 27,2%, 25,9 %, 30,8 % et 30 %. Moins d'un tiers des habitants de ces quatre pays déclare appartenir à une association, contre plus de la moitié au minimum jusqu'aux trois quarts des habitants des grands pays développés anglophones : ainsi l'Australie compte 61

⁴ Il s'agit des surveys dirigés par Inglehart. Seules les réponses émanant des plus de 21 ans ont été retenues par Curtis et ses collègues. La taille des échantillons varie de 312 pour l'Irlande du Nord à 2325 pour les Etats-Unis. L'échantillon français est de 1104 personnes.

% de membres déclarés, contre 58,1 % au Canada et 53,1 % en Grande-Bretagne. Quant au taux de participation effective à l'activité associative, mesuré par la déclaration du bénévolat, il révèle aussi des différences importantes : 15,7% en France contre 31,8 % aux Etats-Unis. Toutefois, on aboutit à des résultats quelque peu différents si l'on exclut l'appartenance à des églises ou à des associations religieuses : 25,1 % des Français adhèrent à une association hors religion contre 47,1 % d'Américains. Une partie de l'exception américaine est due à l'importance des mouvements religieux et sectaires dans ce pays. L'introduction de variables de contrôle, si elle corrige quelque peu le tableau d'ensemble, confirme la faiblesse relative de la France, tant pour le taux d'adhésion que pour le taux de participation.

L'enquête comparative fait en outre apparaître un certain nombre de variables favorisant l'adhésion à des mouvements associatifs : le niveau d'éducation (plus il est élevé, plus on a de chances d'être un adhérent), l'âge (globalement les personnes âgées adhèrent plus que les jeunes; mais si on exclut l'adhésion à une église ou à un syndicat, les plus de soixante ans ont un taux d'adhésion légèrement plus bas que les individus d'âge intermédiaire), l'activité professionnelle (le plus fort taux d'adhésion apparaît chez ceux qui ont un emploi). Les autres variables (sexe, résidence, statut marital) ont nettement moins d'effet.

L'enquête de Curtis et de ses collègues est intéressante car elle montre que l'exception américaine est très largement liée à l'importance de l'engagement religieux. Si on exclut l'adhésion à des associations religieuses, on constate que les scores américains sont comparables à ceux d'autres pays caractérisés par une forte participation des citoyens à la vie associative. La structuration même de la vie religieuse implique en outre que les pays protestants aient une offre d'églises et de sectes beaucoup plus riche que les pays catholiques. Mais ceci laisse par exemple en dehors de l'explication les scores de la Belgique, nettement plus élevés que ceux de la France, de l'Italie ou de l'Espagne. On ne peut pas non plus tirer de l'industrialisation et d'urbanisation des éléments déterminants de la propension à s'engager dans l'action associative. Le haut degré de centralisation et la force du système hiérarchique semblent détenir plus de force explicative, en particulier lorsqu'il s'agit de rendre compte du cas français. Ce que l'enquête comparative établit, c'est qu'il est impossible de mettre au jour un facteur explicatif unique susceptible de rendre compte des différences nationales.

Il faut remarquer que les chiffres concernant le nombre de Français déclarant appartenir à une association varie en fonction des enquêtes : l'enquête de Curtis, basée sur un échantillon de 1104 personnes, donne 27,2 % contre 38 % pour l'enquête d'Héran (voir ci-dessus), 46 % selon l'enquête du CRÉDOC et selon d'autres comptages (Barthélémy 1994 p. 11). Les variations dépendent en grande partie du choix de la population sur laquelle s'effectue le comptage (tous les Français ou seulement ceux qui sont âgés de 15 ans ou de 18 ans et plus, voire de 21 ans), et

secondairement de la méthodologie utilisée : celle-ci peut saisir de façon privilégiée le sentiment d'appartenance à une association ou au contraire l'adhésion au sens le plus large. La notion d'association ne présente pas un caractère suffisamment unifié pour qu'on puisse utiliser les chiffres comme des indicateurs univoques de l'état de la "vie associative", laquelle ne constitue pas non plus une scène sociale homogène. Quoiqu'il en soit, ces chiffres, s'ils permettent de nuancer le thème rebattu de la misère associative française, n'en révèlent pas moins une spécificité des formes du regroupement volontaire dans notre pays. Martine Barthélémy a toutefois raison de mettre en question les "généralisations sur la pauvreté de la vie associative en France" (*ibid*).

Toutes les enquêtes indiquent une augmentation régulière du nombre de Français qui font partie d'une association depuis le début des années 60 jusqu'au milieu des années 80, quelle que soit la base de comptage considérée. Ainsi l'enquête sur les pratiques culturelles des Français fait apparaître que le pourcentage d'individus de 15 ans et plus qui appartiennent à une association était de 28 % en 1973, de 32 % en 1981 et de 38 % en 1988 (Pratiques 1990). L'évolution récente est plus difficile à saisir : le thème du recul du militantisme "post-soixante huitard" (CRÉDOC 1988) et de la fin du "boom associatif", qui peut être corroboré par le tassement du nombre de créations au cours des années 80, recouvre sans doute des réalités sectorielles très contrastées. On constate d'ailleurs une reprise de la tendance à la hausse à la fin des années 80 : ceci semble être effectif dans le domaine de l'environnement (Forsé 1993).

4- UN UNIVERS SÉLECTIF

L'enquête de l'INSEE-INED conduite par François Héran ne suffit pas en tant que telle à fournir un schéma interprétatif d'ensemble au mouvement associatif. Mais elle peut utilement contribuer au cadrage de la réflexion. L'objet considéré (l'adhésion à une association) est beaucoup trop vaste pour qu'on puisse aisément trouver des éléments explicatifs unifiés. L'expression de "mouvement associatif" est trompeuse dans la mesure où l'adhésion à une association recouvre des pratiques très différenciées : le fait que 38 % de la population française adhèrent à une association ne dit rien de la diversité des courbes d'adhésion et surtout du mode de présence dans les associations. Ce chiffre exprime surtout l'importance relative de l'adhésion à des clubs sportifs, des syndicats ou des organisations professionnelles, des associations d'anciens combattants ou de parents d'élèves. L'enquête de F. Héran insiste sur l'absence de fiabilité des résultats concernant les associations de quartiers ou les associations pacifistes tant le nombre d'individus déclarant y adhérer est limité. L'enquête montre à quel point les associations

qui touchent le plus vaste public sont éloignées d'une définition militante ou simplement volontariste de l'action. A cet égard, la notion de "boom associatif" des années soixante dix doit être ramenées à de justes proportions. Héran peut ainsi parler de "décalage" entre le traitement médiatique de la vie associative (on se risquera aussi à ajouter : et en partie sociologique, tant cette idée a cours chez plusieurs auteurs) et la réalité chiffrée.

L'enquête montre que plus on s'élève dans la hiérarchie sociale, plus augmentent les chances d'adhérer à une association. L'adhésion est également fortement corrélée au niveau de diplôme. Héran distingue dans cette ordre d'idées "la sociabilité volontiers militante des intellectuels" (p. 27) de formes plus "fonctionnelles" d'adhésion caractéristiques des ingénieurs et des professions libérales. L'enquête ne permet pas vraiment de conclure à propos de la thèse fréquemment soutenue dans les études sur les associations de défense de l'environnement faisant du mouvement associatif "l'instrument privilégié de la petite bourgeoisie nouvelle" (Héran p. 30) sans que soient apportés des éléments de corroboration empirique. Héran est très prudent à ce sujet: "Outre que cette vision s'appuie souvent sur l'étude du profil des seuls adhérents et néglige la structure des taux d'adhésion, elle semble se fonder sur une extrapolation à partir du cas particulier des associations culturelles, en réalité trop limité pour être généralisable. C'est surtout chez les femmes que pourrait se vérifier la thèse d'une affinité particulière entre le mouvement associatif et la petite bourgeoisie diplômée; mais les taux d'adhésion féminins, rappelons-le, sont largement inférieurs aux taux masculins" (Héran p. 30).

Les résultats de l'enquête, du fait même de son protocole, ne peuvent être que d'un secours limité pour une réflexion sur l'associationnisme environnementaliste, tant elle recouvre des formes d'adhésion incommensurables. Deux conclusions peuvent toutefois en être tirées : la première porte sur le caractère extrêmement minoritaire dans notre société de l'associationnisme militant. La seconde porte sur la liaison privilégiée du capital culturel avec l'engagement associatif.

C'est que le monde associatif constitue encore très largement une terre inconnue pour les chercheurs. Les enquêtes portant sur les créations d'associations, bien qu'elles montrent une progression régulière depuis deux décennies, n'apportent qu'une information très limitée concernant la vitalité de cet univers. Celles-ci ne constituent pas un indicateur très fiable, pour deux raisons : 1) on ne peut véritablement distinguer les types d'associations, et encore moins la réalité sociale qu'elles recouvrent. Ce n'est que lorsqu'on a préalablement construit un objet bien délimité qu'on peut utiliser les sources que constituent les déclarations de création; 2) on n'a pas les moyens de connaître le vrai taux de mortalité des associations, ce qui constituerait un premier indicateur de leur vitalité.

5- LA NÉBULEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

En l'absence d'évaluation précise, il faut se contenter d'approximations. Pour ce qui concerne l'environnement, de l'ordre de 1500 associations disposaient d'un agrément en 1991, leur ouvrant l'accès aux instances de participation officielle. Cet ensemble constitue le premier cercle, le mieux identifiable, du mouvement. S'y concentrent l'expertise et les formes diverses de reconnaissance sociale et institutionnelle. Pour le reste, si l'on estime à 40 000 à 50 000 le nombre d'associations relevant d'une définition large du cadre de vie, on n'a aucun moyen d'estimer leur vitalité ou leur représentativité. Il faut remarquer que la possession de connaissances précises sur le mouvement associatif est aussi un enjeu de luttes et que des groupements par définition numériquement ultra-minoritaires et socialement hyper-sélectionnés peuvent considérer que la divulgation de ces données est aussi un instrument de déstabilisation à leur encontre. L'interminable débat sur la représentativité de ces associations témoigne du caractère polémique de ces données. La méfiance que rencontrent fréquemment les chercheurs au cours de leurs enquêtes est un bon indicateur de la résistance à admettre que la connaissance statistique ou sociologique de l'associationnisme ne soit pas par nature une machine de guerre bureaucratique contre celui-ci. Cet état de fait interdit la mise en place de protocoles d'enquête plus fins que ceux qui se limitent au décompte des créations ou à l'étude de la manière dont sont dénommées les associations.

Il est d'usage de faire remonter l'origine d'une préoccupation associative pour la protection de la nature à 1854, année de création de la Société impériale zoologique d'acclimatation en 1854 (Cadoret, 1986), dont une branche, créée en 1912 et autonomisée en 1966, est la Ligue de protection des oiseaux (LPO). C'est clairement affirmer la part des sociétés savantes dans la genèse sociale de cet objet. Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, "il n'y a pas de distinction entre science et protection de la nature" remarque G. Ricou et J.P. Raffin (Cadoret, 1986, p. 63). La dimension de "société savante", qui demeure importante pour une bonne partie du secteur associatif contemporain, constitue donc le point de départ des groupements volontaires ayant pour objet la défense ou la gestion de la nature. Une deuxième vague apparaît dans les années 60 en contrepoint à la transformation rapide des usages de l'espace (associations de défense contre des aménagements notamment). Enfin, il faut distinguer les antennes ou filiales d'associations internationales (Amis de la Terre, *Greenpeace*, WWF) apparues en France au début des années 70, qui instaurent en règle générale un mode de participation très différent du militantisme associatif.

Si la situation est globalement défavorable à la constitution de données quantitatives aisément interprétables, les chercheurs ont recours à la construction de typologies : pour des raisons évidentes, ces typologies ne s'appuient pas sur l'utilisation de données socio-démographiques, mais plutôt sur des thèmes de mobilisation, des répertoires d'action et des stratégies de visibilisation. On mesure donc à quel point ce que l'on saisit dans une approche qui privilégie des situations problématiques (parce qu'elles offrent une situation où des intérêts sont explicitement défendus et où des stratégies apparaissent pour ainsi dire à l'oeil nu) laisse de côté des éléments importants : constitution et fluctuations éventuelles de la base sociale du militantisme, intermittences de l'engagement, émergence d'une préoccupation commune et d'un impératif de "désingularisation", pour parler comme Luc Boltanski (Boltanski 1990). Pour autant qu'on la prenne pour ce qu'elle est, c'est-à-dire pour un outil d'analyse et non pas comme un découpage de la réalité, la typologie peut rendre de nombreux services. On prendra trois exemples.

1° - Dans une enquête récente, Thomas Regazzola prend acte des limites de notre connaissance sur le mouvement associatif et propose en quelque sorte de reconstruire notre savoir sur la base d'une approche exhaustive appliquée à un vaste territoire, soit trois départements (Regazzola 1994). Il s'emploie donc à un recensement exhaustif des associations et des mouvements liés à des préoccupations environnementales dans les trois départements considérés (Allier, Puy-de-Dôme, Haute-Loire). Il s'agit à la fois de saisir l'ensemble d'un dispositif caractérisé par des degrés très divers de visibilité, dont un certain nombre d'éléments peuvent être définis comme dormants et de proposer une classification en fonction des "postures" qu'adoptent ces mouvements. La tâche est rendue difficile par la nature même de ces mouvements. L'auteur fait ainsi remarquer que 1°) cette nébuleuse est caractérisée par une mémoire orale et est très faiblement organisée ; 2°) la connaissance que les acteurs de cette scène sociale ont d'un milieu caractérisé essentiellement par des relations informelles ne les conduit pas à l'objectivation des réseaux et des ressources ; 3°) l'information sur le milieu est elle-même un enjeu de luttes ; 4°) les organismes officiels n'ont de ce champ qu'une vision très partielle, car ils n'identifient comme interlocuteurs valables que les regroupements les plus institutionnalisés ; 5°) il existe une réticence très ancienne des "éco-environnementaux" à l'égard de l'enquête sociologique. Toutes ces remarques recoupent celles que d'autres chercheurs, armés de préoccupations méthodologiques différentes, ont pu faire à propos d'autres terrains.

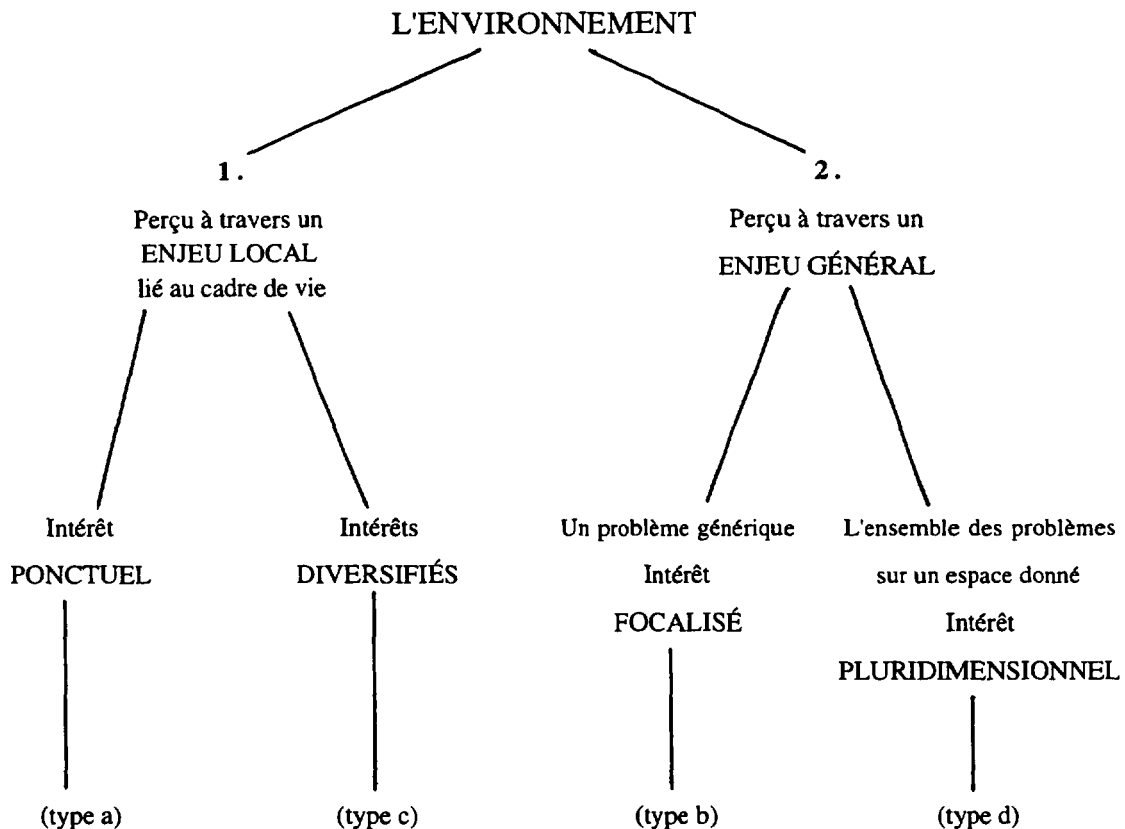
L'auteur a recueilli une masse d'informations considérable, à partir d'entretiens mais aussi de la constitution d'un ensemble de données textuelles (brochures, tracts, presse associative). Il convient de noter d'abord le caractère massivement urbain ou péri-urbain d'une grande majorité de ces structures. Ensuite, cette nébuleuse se caractérise par une forte hétérogénéité, dans le recrutement, le mode d'organisation et le type d'insertion dans un réseau.

Enfin, il faut distinguer entre des structures d'organisation et d'encadrement d'un côté, interlocuteurs reconnus par le pouvoir et revendiquant le statut de porte-parole d'un mouvement unifié, et des groupes à base locale et constitués à partir d'enjeux précis de l'autre. L'analyse donne lieu à une typologie construite à partir de la mise au jour de trois postures différentes : 1°) résistance-refus ; 2°) conservation-pédagogie ; 3°) entreprise-valorisation.

2°- Partant de clivages concernant la nature des enjeux de mobilisation, Pierre Lascoumes est conduit à proposer une typologie en termes de hiérarchisation des intérêts défendus. Il distingue ainsi :

- un intérêt local ponctuel (e.g. : action contre un projet immobilier)
- un intérêt focalisé (e.g. : protection d'une espèce)
- intérêt local diversifié (e.g. : action de défense générale d'une commune ou d'un site)
- intérêt pluridimensionnel (e.g. : défense sur le plan régional de l'ensemble des questions d'environnement).

Le schème d'analyse est ici constitué par le croisement de l'axe qui va du local au général avec celui qui organise la nature des intérêts défendus (portant sur un objet particulier ou sur un objet pluridimensionnel). La typologie permet des distinctions utiles : "Les associations liées à la défense d'un intérêt local (ponctuel ou diversifié) sont tendanciellement plus récentes, disposent de moins d'adhérents. Elles sont plus principalement axées sur l'urbanisme, la protection des sites et les pollutions. Les associations liées à la défense d'un intérêt focalisé ou d'intérêts pluridimensionnels (i.e. portant sur un enjeu général) sont davantage marquées par des orientations naturalistes. La défense de la faune et de la flore tiennent ici une place décisive. Leur zone d'intervention géographique n'est plus communale, mais départementale ou régionale. Il s'agit de groupements plus anciens, aux adhérents nombreux et disposant de moyens d'organisation matérielle (permanents, subventions)" (Lascoumes p. 246). Cette typologie permet donc de mettre en rapport des objets mobilisateurs avec des caractéristiques socio-démographiques et morphologiques (voir figure jointe).



Typologie des intérêts défendus par les associations

(P. Lascoumes, *L'éco-pouvoir*, fig. 4, p. 246)

3° - Enfin, un travail récent de Claudette Lafaye et de Laurent Thévenot prend un point de départ voisin pour construire, à partir de formes diversifiées d'expression de désaccords à propos de la nature, une typologie des modes de passage du personnel au commun, du particulier au général (Lafaye 1993). On retrouve la problématique du passage du local au général déjà invoquée par Lascoumes. Mais l'intérêt est déporté ici du côté des cadres argumentatifs qui se réfèrent à un bien commun. L'analyse portant sur les usages et les formes des conflits portant sur la nature conduit à distinguer trois éventualités : 1) l'intégration des objets naturels dans un ordre de justification existant ; 2) l'élaboration d'un nouvel ordre sur le même modèle ; 3) la remise en cause de la matrice commune de ces ordres à travers la

constitution d'une "grandeur verte". A ces cadres argumentatifs correspondent des acteurs, des formes d'actions et des styles argumentatifs identifiables. On retrouve, exprimées dans le lexique de la justification, trois modalités d'intervention des associations : la première est définie comme militante et critique et est marquée par la contestation globale d'une logique industrielle. la deuxième porte les couleurs de l'écologie gestionnaire et prend en charge, dans le contexte de la décentralisation, une sorte de police administrative chargée de faire respecter les lois et les règlements. La troisième est caractérisée par la position d'expert : les associations fournissent des avis, fondés sur des mesures scientifiques.

La question qui se pose à propos des typologies est évidemment celle de leur pouvoir explicatif lorsqu'il s'agit de rendre compte de formes différentes de mobilisation, faute de quoi les catégories construites s'apparentent à un exercice purement récréatif : mais la typologie proposée ci-dessus, s'il est difficile de la traduire en protocole d'enquête opérationnalisable, fournit au moins une occasion de stimulation intellectuelle.

6- MOUVEMENTS ASSOCIATIFS ET POLITIQUES PUBLIQUES

Un des axes importants de la recherche sur le mouvement associatif est constitué par leur fonction dans la mise en place des politiques d'environnement. C'est le mérite des nombreuses recherches coordonnées par Pierre Lascoumes que d'avoir proposé un modèle d'analyse de l'action menée par les associations dans l'application du droit (Joly-Sibuet 1988, Lascoumes 1994). Il est clair que l'émergence de l'environnement comme objet des politiques publiques, ou comme nouvelle dimension de l'espace public, suscite des formes inédites de participation et de représentation, largement fondée sur la reconnaissance d'un domaine de compétence propre au monde associatif et sur la constitution de modes de partenariat entre les mouvements de citoyens et les pouvoirs publics, qui ont un intérêt commun à la constitution de nouveaux domaines de légitimité. Comme le remarque Louis Pinto à propos des mouvements de consommateurs, qui constituent sans doute la forme extrême de ce type de partenariat institutionnel, "les groupements tiennent en grande partie leur autorité de la puissance publique" (Pinto 1985). Le développement rapide du mouvement associatif au cours de la décennie 1970-1980, qui a donné lieu à l'émergence de nouveaux objets et de nouveaux modes d'action, a été contemporain de la création d'instances bureaucratiques de gestion de ces objets. On peut dire ainsi que l'administration de l'environnement et le mouvement associatif ont dans une large mesure une histoire commune : l'Etat attendait des associations qu'elles fussent un contre-pouvoir dans le jeu qu'il menait avec les industriels et les élus locaux. Dans cette configuration, l'administration de l'environnement,

qui définit empiriquement, par essais et erreurs en quelque sorte, son champ d'intervention et son style d'action, a besoin d'un mouvement associatif puissant et représentatif pour asseoir sa propre légitimité, dans un contexte d'inégalité de ressources avec d'autres secteurs de la bureaucratie d'Etat. Les associations recherchent de leur côté que soient reconnues leur utilité, leur compétence et leur représentativité, par rapport à un système de représentation politique locale dont ils peuvent contester à tel ou tel moment la capacité de garantir l'intérêt public : il faut noter que la légitimité associative se constitue toujours, quoique à des degrés différents, dans le constat d'un déficit de la représentation politique classique, qu'il s'agisse d'un manque de compétence (les enjeux de savoir sont centraux dans le développement des associations d'environnement) ou d'une soumission constitutive à des intérêts catégoriels.

Ce processus de reconnaissance mutuelle entre l'Etat et les associations est central pour comprendre l'histoire des politiques environnementales en France depuis le début des années soixante-dix. Elisabeth Joly-Sibuet et Pierre Lascoumes décrivent ainsi la situation: "Il est possible de parler d'échange de services entre l'appareil d'Etat central et les associations. En effet d'un côté on accordait aux associations une reconnaissance officielle et une légitimité institutionnelles soutenues par l'octroi de capacités juridiques et d'aides financières. De l'autre, on attendait d'elles une aide au fonctionnement démocratique, une diffusion promotion de la politique amorcée lors de la création du ministère de l'environnement en 1971 ainsi qu'un appui pour la mise en oeuvre effective du droit. Cette alliance de droit et de fait entre la base et le sommet était plus ou moins explicitement pensée comme un moyen de stimulation et de contrôle des niveaux intermédiaires, régulièrement empêtrés dans des alliances et rivalités notabiliaires. C'est pourquoi les associations sont souvent perçues par les autorités centrales comme de "précieux auxiliaires de la légalité" (Joly-Sibuet 1988, p. 4).

Dans les faits, ce système d'alliance ne fonctionne pas toujours en termes de réciprocité, dans la mesure où le mouvement associatif ne peut être réduit à une définition instrumentale. Le double écueil qui menace en permanence les termes de ce partenariat est évident. D'un côté, l'institutionnalisation rapide de certaines associations peut donner lieu à leur bureaucratisation accélérée et à leur incapacité de constituer une force alternative : l'association n'est plus qu'une courroie de transmission ou qu'un instrument de communication institutionnelle. De l'autre, l'Etat peut être tenté d'instrumentaliser des groupements volontaires qui lui doivent ressources et reconnaissance.

Une des premières fonctions de l'action associative a consisté, à travers les formes diverses de sensibilisation aux questions environnementales et d'acclimatation d'un certain type de préoccupations, le plus souvent inédites dans l'histoire idéologique et culturelle française, à créer les conditions de possibilité d'une intervention publique. Pierre Lascoumes montre que "les

actions cognitives et les actions de mobilisation associatives ont joué, et jouent encore, un rôle essentiel dans la construction des représentations sociales comme dans le développement des interventions publiques et privées" (Lascoumes p. 193). C'est au sein du mouvement associatif qu'ont émergé des questions sociales qui ont fini par être reconnues comme problèmes publics justiciables d'un traitement institutionnel. S'il ne faut pas méconnaître le rôle spécifique de secteurs innovateurs quoique marginaux de la bureaucratie d'Etat (on pense particulièrement aux impulsions données dans ce domaine par la DATAR à l'initiative de Serge Antoine) on ne peut que constater le fait que les militants ont porté, jusqu'au coeur des dispositifs administratifs, la plus grande part du travail politique qui a abouti à la stabilisation d'un domaine de la politique publique. Il ne serait pas difficile de montrer que la politique française de l'environnement doit l'essentiel de son contenu, au moins dans son moment fondateur, aux caractéristiques propres du mouvement associatif dans ce secteur, et notamment au poids relatif des savants naturalistes dans les associations protectrices. C'est le cas en particulier de l'objet "protection de la nature" qui a émergé sous l'effet de la reconnaissance par l'Etat du bien fondé des préoccupations des chercheurs naturalistes, mais qui a contribué simultanément à "dépolitiser" la question des usages sociaux de l'espace : l'importance des associations liées pour la définition de leur champ d'action à la caution de savoirs scientifiques est un phénomène bien connu en France. Cet état de fait n'a pas peu contribué à la distinction entre des problèmes sérieux (ceux que l'écologie savante inscrit sur l'agenda politique) et des questions utopiques (celles qui n'expriment que l'agitation idéologique). Je renvoie sur ce point aux remarques que j'avais eu l'occasion de faire à propos de la science des écosystèmes (Fabiani 1985). L'administration française de l'environnement s'est constituée autour du tandem fonctionnaire/militant, tel que l'a décrit Calliope Spanou (Spanou 1991). Le caractère marginal du Ministère de l'Environnement dans l'ensemble gouvernemental (Fabiani 1987, Charvolin 1993) a renforcé cet appel permanent à la coopération militante. C'est ce qui permet à Lascoumes d'affirmer, peut-être avec une pointe d'excès, que "les associations de défense constituent, de fait, les véritables services extérieurs d'un ministère qui en est partiellement dépourvu" (Lascoumes p. 193).

Le caractère quasiment para-administratif de certaines grandes associations ou fédérations est évident, dans la mesure où elles détiennent, souvent sur des bases cognitives ou institutionnelles fragiles, des formes de monopoles de compétence face à des services d'Etat faiblement dotés ou caractérisés par un différentiel de légitimité par rapport à d'autres secteurs de la bureaucratie d'Etat qui bénéficient de l'ancienneté de leur présence sur le terrain et de la puissance que confère l'organisation en grands corps. Mais l'échange de services qui caractérise le mode de relation dominant entre l'Etat et les associations ne s'appuie pas pour autant sur une base véritablement contractuelle. La faiblesse de l'administration de l'environnement n'est pas véritablement corrigée par la puissance d'associations à la légitimité forte, puisque celles-ci, on l'a déjà remarqué, doivent l'essentiel de leur autorité à la reconnaissance que leur accorde la

puissance publique. Cette situation paradoxale est clairement identifiée par tous les chercheurs qui se sont penchés sur la vie associative dans ce secteur. On pourra dire que l'intégration est un risque qui menace toute force de proposition critique lorsqu'elle accepte de voir reconnaître le bien fondé de sa revendication par une institution : l'histoire sociale fournit de nombreux exemples de cette intégration institutionnelle, qu'on peut concevoir comme l'aboutissement "naturel" d'une action collective ouvertement centrée sur la revendication d'un nouveau mode de gestion des ressources.

A ce titre, la problématique de l'intégration des revendications, et partant de l'affaiblissement inévitable des mobilisations n'est peut-être pas la meilleure manière de poser la question des rapports entre les associations et l'Etat. Il convient plutôt d'éclairer la situation des associations de défense de l'environnement par rapport à ce qui apparaît comme une spécificité française dans ce domaine. Le mouvement associatif français, plus faible, on l'a déjà remarqué, que dans d'autres pays, a été très fortement lié à une problématique de l'éducation populaire, dans une logique de complémentarité par rapport à l'action de l'Etat. A ce titre, le mouvement associatif est surtout caractérisé par sa mission pédagogique, même si les aspects d'innovation sociale existent : son autonomie par rapport aux pouvoirs publics est toujours très relative. Le travail comparatif de René-Pierre Chibret permet d'éclairer cette spécificité française : les associations allemandes sont au contraire soucieuses d'éviter la confusion avec les missions de l'Etat et se dotent des moyens de leur indépendance idéologique et financière. En France, domine plutôt une conception "gestionnaire" de l'association : la mission pédagogique et la fonction intégratrice en constituent les éléments essentiels.

Les analyses des politiques publiques menées depuis le début des années soixante-dix offrent le meilleur éclairage sur les fonctions assignées à la vie associative. La procédure d'agrément instituée par le décret du 7 juillet 1977 (Prieur 1991) indique bien l'importance assignée aux associations dans le dispositif de gestion publique des ressources naturelles. Mais les travaux de Pierre Lascoumes montrent de façon tout à fait remarquable que, dans la pratique, la démocratie participative ne se met pas aisément en place, dans la mesure où les pouvoirs publics ne jouent pas complètement le jeu : la capacité que se réserve l'Etat de reconnaître la légitimité de ses interlocuteurs, à travers la mise en place d'une division entre le sérieux et le fantaisiste, entre le technique et le politique, constitue, avec l'hétéronomie financière de la plupart des groupements, une très forte limitation à la possibilité d'initiative des associations. L'analyse du jeu souvent pervers que les pouvoirs publics mènent avec les associations constitue un très large champ de recherche : l'utilisation des critères de l'expertise et de la représentativité pour déterminer le "sérieux" des associations est susceptible de variations multiples. Cette attitude découle de l'identification de l'action associative (à tout le moins de celle qui est constituée comme bonne) à l'action publique, dont elle est considérée comme le relais local ou

l'instrument de communication. La recherche sur la mise en oeuvre des politiques publiques permet donc de cerner des caractéristiques importantes du mouvement associatif à la française : 1) du point de vue de l'Etat, les associations sont considérées comme un instrument au service d'un projet global de rationalisation; cet instrument est susceptible de diminuer les coûts économiques, bureaucratiques et sociaux d'une politique (Grémion 1976) ; 2) du point de vue du monde associatif, la demande d'Etat reste paradoxalement forte, comme un contrepoids aux dérives localistes. Ainsi que le remarque R.P. Chibret, "l'ambition des écologistes d'organiser le dépérissement de l'Etat, par le transfert des compétences à des communautés autogérées ou à des élus locaux a très vite reflué au profit d'une demande d'Etat de plus en plus importante" (Chibret, p. 721).

Comme on le voit, la proximité entre l'Etat et les associations peut être pensée à nouveaux frais et de manière moins simpliste qu'au travers des analyses qui faisaient des mouvements de critique environnementaliste les missionnaires implicites de la bureaucratie lorsqu'on considère, à partir de l'analyse de situations concrètes, les interactions entre militants et pouvoirs publics.

7- SAVOIRS MOBILISÉS

Le militantisme associatif en matière d'environnement est presque toujours articulé à un savoir et à des ressources scientifiques traductibles en normes d'action. Nous avons précédemment remarqué l'importance historique qu'ont eu en France les savoirs naturalistes dans la constitution de l'environnement comme problème public. La présence massive de scientifiques intervenant ès qualités dans les grandes associations a durablement constitué le clivage entre une écologie responsable, capable d'étayer ses revendications sur des constats indiscutables, mais limitant parallèlement ses objectifs à des questions "techniques" (il s'agit essentiellement de protection d'espaces ou d'espèces) et une écologie utopiste et politicienne. Les études empiriques confirment cette distinction : c'est particulièrement le cas en Bretagne où Tiphaine Barthélémy et Florence Weber ont bien montré qu'au pôle protecteur que constituait l'écologie naturaliste, regroupant essentiellement des chercheurs et des enseignants attachés avant tout à la protection des écosystèmes et constituant incontestablement la référence, s'opposaient à la fois l'écologie politique et l'écologie du cadre de vie. Il apparaît que les "savants" sont les agents les plus actifs de la globalisation des enjeux, dans la mesure où ils orientent leur action en fonction de théories et non pas de situations locales. Ils sont donc les vecteurs de la déterritorialisation des intérêts écologiques et de la mise en réseau des groupements. L'action militante est le plus souvent

perçue comme un prolongement pratique de l'activité professionnelle et comme un instrument de diffusion du savoir (Barthélémy et Weber 1986).

La reconnaissance institutionnelle des associations dépend pour une large part de leur capacité à faire reconnaître leur compétence propre dans un domaine particulier. C'est pourquoi la référence à des savoirs constitués ou à des champs d'expertise en voie d'émergence est centrale dans l'étude de la légitimité différentielle des groupements. La question est rarement abordée centralement par les études consacrées au mouvement associatif, sinon à travers la description d'un "pôle scientifique". C'est dans les analyses de conflits autour de l'expertise, même s'ils ne touchent qu'occasionnellement au coeur de la question, qu'on pourrait trouver un certain nombre d'éléments concernant la fonction d'expert accordée (ou à l'inverse contestée) aux associations. La question des modes de constitution (ou de disqualification) de la capacité d'expertise des associations constitue en tout cas un champ de recherche important et peu exploré.

On peut toutefois citer le travail de Claudie Gonthier à propos de l'étang de Berre comme une contribution significative à l'étude de la question (Abélès 1993p. 145 sq). Bien que l'auteur évoque plutôt le champ de l'écologie politique que celui de la vie associative au sens strict, l'étude consacrée à la zone de l'étang de Berre fournit un bon éclairage sur l'alliage entre action et expertise qui est au principe de la mobilisation écologique : "l'expertise semble être au coeur même de l'éthique militante qui privilégie le montage des dossiers, activité qui suppose une compétence technique d'ordre scientifique et juridique". Il est possible de distinguer selon l'auteur une composante "notabiliaire" dans la mobilisation de cette compétence : en effet la dimension "professionnelle" (qu'il s'agisse du juriste, de l'ingénieur ou du savant) impliquée dans l'action collective peut être rapportée à la suppression de la frontière entre otium et negotium, aussi bien qu'à la revendication d'une fonction de médiation entre le terrain et la loi.

8- NOUVEAUX ÉCLAIRAGES SUR L'ACTION COLLECTIVE

Si la problématique des nouveaux mouvements sociaux semble aujourd'hui épuisée, la question de l'action collective telle qu'elle est posée à travers les mobilisations environnementales n'en constitue pas moins un front actif de recherche. Je distinguerai deux pistes.

La première prend appui sur la problématique de la désaffection supposée à l'égard des formes habituelles d'engagement dans la cité pour montrer qu'il ne s'agit pas tant d'un déclin que de la transformation profonde des formes de l'implication dans l'espace public. L'évolution des

formes de l'engagement public, repérable dans la politique, le syndicalisme et la vie associative, est le symptôme du reflux de la figure du "militant", caractéristique d'un moment particulier de l'histoire nationale au profit, selon les termes de Jacques Ion, qui est l'analyste le plus fin de ce basculement, de l'émergence "de nouvelles modalités d'implication dans un espace public lui-même transformé" (Ion 1995 p. 24). Le travail de Ion et de ses collègues ne s'applique pas particulièrement aux mobilisations environnementalistes : il n'en constitue pas moins un des cadres interprétatifs les plus ambitieux et les plus prometteurs pour la question qui nous occupe. Le parti qui consiste à ne pas distinguer les mobilisations qui ont lieu dans le cadre de partis, de syndicats ou d'associations peut être discuté, dans la mesure où il pourrait tendre à ne pas prendre en compte la spécificité des formes associatives, dont on a vu, dans le cas de l'environnement, qu'elles s'étaient largement constituées contre les formes anciennement établies d'action politique. Mais cet inconvénient est en grande partie atténué par le fait qu'une telle démarche s'appuie sur un effort descriptif considérable : ce sont les transformations concrètes et visibles des modalités de fonctionnement des groupements qui intéressent les chercheurs.

L'enquête fait apparaître le déclin des groupements polyvalents au profit de la croissance de groupements de plus en plus sectorisés. Parallèlement, on note la perte d'influence des grands réseaux à structuration idéologique : "l'appartenance idéologique est de moins en moins revendiquée" (Ion p. 25). Il y a plus : les investissements militants se reportent de plus en plus vers le niveau le plus décentralisé. C'est ce que Ion nomme le "primat de l'investissement à la base". Mais contre le thème souvent peu contrôlé de la montée en puissance du local, Ion fait état de la "diminution du poids des appartenances socio-géographiques dans la constitution des groupements (p. 27)". Il faut ajouter à cette remarque la dissociation croissante des rôles publics et privés : le groupement n'est plus un cadre exclusif de sociabilité. Ces remarques permettent d'esquisser un nouveau modèle de groupement dont la caractéristique principale est de circonscrire des rassemblements de durée et d'objectifs limités, contractuels en droit comme en fait, généralement correspondant à des intérêts mono-fonctionnels. L'acteur individu concret prend la relève du militant. C'est ce que Jacques Ion décrit comme le passage de l'adhésion (avec la dimension fusionnelle, voire de conversion, qu'elle implique) à l'association (définie pour l'essentiel par sa dimension contractuelle).

La conceptualisation proposée ici mérite d'être testée dans le cas des groupements de défense de l'environnement. Il me semble en tout cas que sa capacité de rendre compte d'un ensemble de phénomènes généralement saisis comme expression de l'intermittence militante ou des ambivalences de l'engagement la rend susceptible de constituer un cadre de référence intégrateur. On peut objecter cependant qu'un tel modèle, s'il convient tout à fait à éclairer le déclin des loyautés traditionnelles à l'égard de grandes organisations, semble impuissant à expliquer les groupements à caractère identitaire ou à base fortement territorialisée (même si on

souscrit très volontiers aux remarques sur les limites des explications en termes socio-géographiques), groupements qui peuvent avoir une importance non négligeable dans le champ de l'environnement. Il existe une proximité entre l'activisme associatif et l'écologie politique (avec des nuances dans certaines régions) : ce constat conduit à relativiser les transformations de l'engagement, tant la dimension militante et fusionnelle peut être considérable dans ce type de groupement. Enfin, la thématique d'une fin de la spécificité française est peut-être un peu rapide, particulièrement si l'on prend l'environnement en exemple : le mode d'articulation entre le mouvement associatif et la puissance publique que nous avons sommairement décrit plus haut ne peut être interprété que dans un cadre national.

En mettant l'accent sur l'irrésistible déclin des grands réseaux idéologico-politiques, Jacques Ion introduit à une question qui semble être une des plus importantes à l'horizon de la recherche et qui constitue la deuxième piste pour la réflexion sur les nouvelles formes d'action collective : celle de la manière dont les groupements s'organisent en réseaux. Là encore, on peut être conduit à s'interroger sur l'innovation réelle que produisent les nouvelles formes d'organisation collective dans le champ de l'environnement. Comment évaluer le poids des réseaux informels par rapport aux structures fédératrices ? Quels types de relation avec d'autres secteurs dans l'espace public ? Lascoumes fait remarquer, preuves à l'appui, que ce qui caractérise le modèle français d'associationnisme environnementaliste, "c'est l'enfermement des groupes écologistes sur eux-mêmes" (Lascoumes p. 263). L'enfermement sectoriel paraît bien une forme de maintien de la singularité française dans le domaine de la vie associative. Mais la question des réseaux, si elle est potentiellement très prometteuse, n'a pas encore fait l'objet de traitement systématique. Dans un essai qui a fait date, François Chazel a inscrit sur l'agenda de la recherche dans le domaine de la mobilisation trois directions à explorer (les modes de liaison sociale entre acteurs, les orientations de l'action, la facilitation sociale et politique). C'est le premier thème sur lequel il paraît le plus intéressant de développer des interrogations dans le domaine de la défense de l'environnement : il s'agit, dit Chazel, "en généralisant l'enseignement d'Oberschall mais sans se limiter au caractère relativement bien circonscrit d'une collectivité, d'apprécier si dans le cas considéré il existe des relations sociales suivies et significatives, formant la trame de ce qu'on peut appeler de véritables *réseaux sociaux*" (Birnbaum 1986 p. 265). La question de l'approche de l'engagement associatif en termes de réseau est d'ailleurs abordé dans les tomes deux et trois de ce rapport.

On constate que la question des associations de défense d'environnement ne constitue qu'en apparence un champ de recherche en jachère. Des travaux existent, ainsi que des problématiques prometteuses. La question centrale qui se pose est celle de l'acceptabilité par le milieu associatif d'une démarche d'enquête par définition objectivante et quelque peu dérangeante. A condition que la demande d'information étatique ne soit pas perçue comme une

tentative supplémentaire d'instrumentalisation, le développement d'une stratégie de collecte régulière de l'information peut être considéré comme un test de la capacité du mouvement associatif de défense de l'environnement de sortir de l'enfermement dans lequel il est encore trop souvent pris.

Remarques bibliographiques

Pour ce qui est de la bibliographie générale sur le mouvement associatif, je me permets de renvoyer au travail de Martine Barthélémy (Barthélémy 1994). Pour ce qui est de la défense de l'environnement, je ferai les remarques suivantes.

Une bonne partie de la production dans ce domaine est restée à l'état de littérature grise : rapports de recherche ou thèses de doctorat qui n'ont pas fait l'objet d'une publication. Parmi les rapports de recherche, d'intérêt évidemment inégal, beaucoup ont été commandés par les services de recherche du Ministère de l'Environnement et n'ont pas fait l'objet de valorisation. On trouvera dans l'excellent livre de P. Lascoumes (1994) une utilisation intelligente de ces informations grises : le livre est très fâcheusement dépourvu d'index. Il n'en constitue pas moins à ce jour le meilleur instrument de travail sur le sujet. La thèse de Chantal Bonnin-Luquot (1983) constitue un des travaux les plus anciens dans le domaine : il s'appuie sur des observations recueillies dans la région bordelaise, mais ne s'appuie pas véritablement sur une conceptualisation sociologique.

On peut distinguer plusieurs courants dans la production sociologique consacrée aux mobilisations environnementales. Le plus ancien est constitué par les analyses post-foucaldiennes en termes d'équipements de pouvoir (j'y inclus les recherches du Cerfise, celles de B. Kalaora, de M. Marié et de M. Peraldi) : je renvoie à l'analyse rétrospective que j'en ai faite dans Fabiani 1989. Ce courant n'aborde que marginalement la question des associations et n'est plus actif en tant que tel aujourd'hui. Le second courant pourrait être regroupé autour de la problématique de la transformation des usages sociaux de l'espace et des rapports de classe qui se constituent à propos de la nature : on peut y inclure les travaux de Chamboredon, de Barthélémy et Weber, de Fabiani. Ces études ne sont pas centrées sur le mouvement associatif, même si elles l'abordent occasionnellement. Plus directement centrées sur la question de l'engagement associatif et de ses transformations récentes, les travaux de l'équipe du CRESAL, particulièrement ceux de Jacques Ion et d'André Micoud, constituent incontestablement l'apport le plus solide à notre objet. Plus récemment, ce sont, comme en d'autres domaines des sciences sociales, les recherches de science politique qui ont constitué le secteur le plus innovant, en soumettant la vie associative à une grille de questions issues des théories de la mobilisation des ressources ou de l'individualisme : le travail de Chibret me paraît exemplaire de ce point de vue. Enfin, la "nouvelle sociologie", inspirée des travaux de Luc Boltanski et de Bruno Latour, a récemment investi ce champ de recherche et peut donner lieu à des résultats prometteurs : je pense en particulier aux travaux de Lafaye, Thévenot et Charvolin.

Bibliographie

- Abélès, Marc 1993 : *Le défi écologiste*, paris, L'Harmattan
- Barthélémy, Martine 1994 : *Les associations dans la société française. Un état des lieux*, Paris, Cevipof, 1994.
- Barthélémy, Tiphaine et Weber, Florence 1986 : *Le territoire en question : agriculteurs, écologistes et aménageurs en Bretagne*, Paris, ENS-SRETIE
- Birnbaum, P. et Leca, J. (dir) 1986 : *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de la FNSP
- Boltanski, Luc 1990 : *L'amour et la justice comme compétences*, Paris, Métailié
- Bonnin-Luquot, Chantal 1983 : *Recherche sur le fonctionnement des associations d'environnement : application à la région Aquitaine*, Bordeaux 1, thèse de doctorat
- Boy, Daniel, le Seigneur Vincent Jacques et Roche Agnès 1995 : *L'écologie au pouvoir*, Paris, Presses de la FNSP
- Chamboredon, Jean-Claude 1980 : "Les usages urbains de l'espace rural : du moyen de production au lieu de récréation", *Revue française de sociologie*, XXI, 1. p. 97-119.
- Charvolin, Florian 1993 : *L'invention de l'environnement*, thèse de doctorat
- Chibret, René-Pierre 1991 : *Les Associations écologiques en France et en Allemagne, une analyse culturelle de la mobilisation collective*, thèse de doctorat.
- Curtis, James E., Grabb, Edward G., Baer, Douglas E. 1992 : "Voluntary Association Membership in Fifteen Countries : A Comparative Analysis", *American Sociological Review*, vol. 57, p. 139-152.
- Fabiani, Jean-Louis 1986 : *Politisation des enjeux naturels et analyse sociologique*, Paris, ENS-SRETIE, 1986.
- Fabiani, J.L. 1987 : "L'administration de la nature : remarques sur la politique de l'environnement et de l'agriculture en France, CNRS-ESRC, multig., 20 p.
- Fabiani, J.L. et Theys, Jacques 1987 : *La société vulnérable. Evaluer et maîtriser les risques*, Paris, Pens
- Fabiani, J.L. 1989 : "La nature, l'action publique et la régulation sociale", in *De la nature à l'environnement*, N. Mathieu et M. Jollivet dir., Paris, L'Harmattan
- Forsé, Michel 1985 : *L'adhésion aux associations*, INSEE
- Forsé M. 1993 : "Les créations d'associations progressent à un rythme ralenti", *Observations et diagnostics économiques*, n° 46, juillet
- Grémion, Pierre 1976 : *Le pouvoir périphérique*, Paris, Seuil

- Guyomard, Gilles 1981 : *Associations de protection de l'environnement et systèmes politico-administratifs locaux. Etude dans quatre arrondissements bretons*. Thèse pour le doctorat de 3e cycle de Science Politique, Université de Rennes
- Héran, François 1988 : "Un monde sélectif: les associations", et "Au coeur du réseau associatif: les multi-adhérents", *Economie et statistique* n° 208.
- Hirschman, Albert 1981 : *Shifting Involvements*, Princeton, Princeton UP (trad. fr. : *Bonheur privé, action publique*, Paris, Fayard, 1983)
- Ingelhart, Ronald 1977 : *The Silent Revolution*, Princeton, Princeton Up
- Inglehart, Ronald 1990 : *Culture Shift in Advanced Industrial Societies*, Princeton, Princeton UP
- Ion, Jacques 1995 : "L'évolution des formes de l'engagement public", in Pascal Perrineau, ed., *L'engagement politique, déclin ou mutation ?*, Paris, Presses de la FNSP
- Joly-Sibuet, Elisabeth et Lascoumes, Pierre, 1988 : *Conflits d'environnement et intérêts protégés par les associations de défense*, rapport de recherche
- Kitschelt, Herbert 1989: *The Logic of Party Formation*, Ithaca, Cornell University Press
- Lafaye, Claudette et Thévenot, Laurent 1993: "Une justification écologique. Conflits dans l'aménagement de la nature?", *Revue française de sociologie*, XXXIV, p. 495-524
- Lascoumes, Pierre 1994 : *L'éco-pouvoir*, Paris, La Découverte
- Lowe, Philip et Goyder, Jane 1983 : *Environmental Groups in Society*, Londres, Allen and Unwin
- Mormont, Marc 1993: *Sciences sociales et environnement. Approches et conceptualisations*, Paris, Draei,
- Offe, Klaus 1983 : *Contradictions of the Welfare State*, Cambridge, MIT Press
- Pinto, Louis 1985 : *La constitution du consommateur comme catégorie de l'espace public*, rapport de recherche, CSU-CNRS
- Prieur, Michel 1991 : *Droit de l'environnement*
- Regazzola, Thomas 1994 : *Le dispositif environnemental formé par les groupes locaux en Allier, Puy-de-Dôme, Haute-Loire*, rapport de recherche.
- Spannou, Calliope 1991 : *Fonctionnaires et militants, l'administration et les nouveaux mouvements sociaux*, Paris, L'Harmattan
- Theys, J. et Kalaora Bernard 1992 : *La Terre outragée*, Paris, Autrement
- Wuthnow, Robert (dir) 1991 : *Between States and Markets : The Voluntary Sector in Comparative Perspective*, Princeton, Princeton UP

**MOUVEMENTS SOCIAUX ET ASSOCIATIONS ÉCOLOGIQUES
LE DÉTOUR PAR LES THÉORIES DE L'ACTION COLLECTIVE**

René-Pierre Chibret

Toute recherche qui se donne pour objectif d'analyser aujourd'hui et en France le mouvement associatif dans le domaine de la protection de l'environnement se trouve confrontée au constat désormais banal mais toujours aussi peu engageant de l'état d'abandon qui caractérise l'ensemble du champ de recherche portant sur les mouvements associatifs et les mouvements sociaux. Désinvestissement de la recherche académique, tarissement des travaux et enquêtes, rareté des données cumulables, tout concourt depuis une décennie environ à faire de ces thèmes un non-lieu de la recherche, un terrain en friche ayant perdu ses entrées et ses repères.

On doit se contenter en effet des données éparses fournies par divers travaux statistiques sur le phénomène associatif en général 1), ou par quelques études de cas traitant des associations écologiques mais isolées et limitées dans leur objet 2) ; d'autre part, les analyses sur le mouvement écologique n'ont habituellement d'intérêt que pour sa dimension politique (partis, élections, idéologies...) au détriment de sa dimension sociale de mouvement d'action collective porté par des acteurs associatifs, à peu près systématiquement occultée ou au mieux faisant l'objet d'incursions rapides et périphériques 3). Si ensuite de nombreuses problématiques de la sociologie politique, telles celles de la représentation des intérêts, du néo-corporatisme, de la "société civile" ou encore du système politico-administratif local, étaient de nature à susciter une étude de l'action des mouvements associatifs 4), ces analyses restèrent le plus souvent à un niveau très général, prospectif, ou à l'écart du domaine constitué par les mouvements sociaux récents, et n'alimentèrent qu'exceptionnellement une investigation approfondie de ces derniers 5). Il est ainsi devenu évident qu'il n'existe plus en France aucune problématique scientifique centrée sur les mouvements sociaux, en tant que concept construit et reconnu de recherche 6).

La disparition de la réflexion sur les mouvements sociaux et en particulier sur le mouvement environnementaliste n'est cependant pas tant liée aux fluctuations de ces derniers, au reflux de la vague "verte", et au fait que ce champ de recherche ne serait plus un domaine "chaud", mais doit être rapportée à la fermeture heuristique imposée par les problématiques sociologiques dominantes au début des années 1980 en France, aux effets pervers de leurs démarches et paris interprétatifs, et en fin de compte à l'absence de reconceptualisations susceptibles de sortir de cette impasse théorique. Il faut sortir en effet des frontières hexagonales pour découvrir qu'il existe ailleurs, malgré le déclin généralisé du cycle protestataire des années 1960-1970, un important courant de recherche qui continue de

promouvoir, de renouveler et d'enrichir l'analyse de l'objet mouvement social tout en donnant l'impulsion à de multiples études empiriques. En son sein, certains chercheurs ont d'ailleurs ressenti le besoin de dresser des états des lieux et des bilans synthétiques, dont il ressort d'une part que la recherche s'est fortement développée dans et autour de deux foyers principaux, l'Allemagne et les Etats-Unis, et d'autre part que ces deux foyers ont été porteurs jusqu'à la fin des années 1980 de deux approches théoriques contrastées, avant que les développements récents de la recherche ne bousculent cette frontière 7).

Ces différentes problématiques peuvent ainsi faire l'objet d'une présentation répondant, du moins pour la recherche européenne, à un ordre chronologique, avec un rappel préalable des théories européennes -surtout allemandes- sur les "nouveaux mouvements sociaux", puis une description des théories américaines dites de la "mobilisation des ressources" -encore mal connues en France 8)- dont l'influence va s'imposer en Europe, et dont la réception, généreuse mais également critique, revitalise une recherche dont le répertoire d'outils conceptuels, de questionnements et d'acquis méthodologiques apparaît du plus haut intérêt et indispensable à l'étude de tout mouvement associatif.

1- L'IMPASSE DES THÉORIES HOLISTES DES "NOUVEAUX MOUVEMENTS SOCIAUX"

L'affirmation en Allemagne de la formule "nouveaux mouvements sociaux" n'avait à l'origine aucun fondement conceptuel et ne reposait que sur la commodité d'un terme générique provisoire par lequel les chercheurs allemands ont voulu désigner empiriquement de jeunes mouvements sociaux (écologiste, antinucléaire, féministe, pacifiste, alternatif, etc.) qui leur paraissaient marqués par des traits originaux en rupture avec les formes traditionnelles d'action collective et ainsi vecteurs d'un changement qualitatif, fondamental, d'action et de style politiques 9).

Cependant, cette expression est vite devenue une catégorie bien établie à l'appui des constructions théoriques élaborées par des auteurs comme J.Habermas, C.Offe ou J.Raschke et reprises par de nombreux chercheurs 10). En résumé, et par delà les multiples variantes, cette problématique s'attache à une analyse des causes, du pourquoi de la genèse de ces mouvements sociaux, axée sur l'appréhension des préconditions macrosociales et de facteurs structuraux découlant d'un processus de changement sociétal : ces mouvements sont le reflet des "contradictions de la modernisation" et une réaction au problème fondamental constitué par

l'accumulation des effets pervers de la société post-industrielle et de l'Etat-Providence interventionniste. La contestation qu'ils articulent sur différents terrains est donc la manifestation historiquement spécifique d'un unique syndrome fondamental, et se singularise sur quatre points essentiels.

En ce qui concerne d'abord leurs buts, ils luttent contre ce qu'Habermas appelle la "colonisation du monde de la vie", ce produit d'impératifs systémiques par lesquels contrôle étatique et développement des grandes organisations centralisées et bureaucratiques exproprient les individus de leur capacité à organiser de façon autonome leur propre sphère de reproduction sociale autonome ; loin de s'inscrire dans le cadre du "paradigme de la distribution" qui gouvernait les revendications faites à l'Etat par les anciens mouvements sociaux, leurs efforts en faveur de la réappropriation par les individus du contrôle sur leur vie traduit l'irruption d'un nouveau "paradigme du mode de vie" qui les oriente vers des demandes de biens collectifs, par opposition aux intérêts catégoriels, et surtout de biens symboliques et identitaires liés aux espaces physiques, sociaux et culturels de la vie et de l'action des individus. C'est ainsi qu'à l'opposé du type revendicatif et instrumental de l'action collective, ces mouvements deviennent en eux-mêmes leur propre but par une action expressive, "auto-référentielle" et participante qui en fait le lieu d'une subversion des logiques du système et le vecteur d'une société civile émancipée de la régulation étatique.

Au caractère inédit de ces buts répond l'originalité, en second lieu, des formes de l'action collective développée par ces mouvements : d'un point de vue interne à leurs organisations, les principes de fonctionnement s'inspirent d'une logique systématique de différenciation rejetant le formalisme et les règles bureaucratiques au profit des relations directes dans les petites communautés et du primat de la démocratie directe, "à la base" ; vers l'extérieur, leur action se décline avant tout sur un mode démonstratif, non conventionnel et plutôt réfractaire à la négociation et au compromis. D'autre part, les valeurs défendues par ces "nouveaux mouvements sociaux" sont censées incarner une rupture qualitative : à la place d'une idéologie cohérente et dans une perspective parfois qualifiée de "post-idéologique", le ciment de ces groupes est constitué par quelques valeurs centrales telles que l'autonomie personnelle, l'auto-détermination et la participation individuelles, la démocratisation et la décentralisation, l'hédonisme... La "crise des structures" de la société moderne a enfanté une "crise des valeurs" et une remise en cause de ses codes légitimants les plus profonds : le doute dans l'idée de progrès et le rejet de la rationalité dominante composent une "critique de la civilisation" et une philosophie antimoderne. En même temps, ce type d'analyse reprend souvent à son profit le modèle d'Inglehart postulant une transition générationnelle d'une politique traditionnelle fondée sur des demandes matérialistes vers un nouveau style politique expression de valeurs post-matérialistes (auto-affirmation individuelle, qualité de vie...). Grâce à ses affinités avec le

"paradigme du mode de vie", le concept de post-matérialisme a ainsi réussi à devenir d'un usage familial à la plupart des travaux sur les "nouveaux mouvements sociaux" 11). Enfin, le dernier argument de ces théories concerne la nouveauté des acteurs impliqués dans ces luttes : leur base sociale, quoique diffuse, est recherchée prioritairement dans ces segments qui par leur position sociale sont a priori les plus affectés et les plus conscients des contraintes de la société post-industrielle, c'est-à-dire la "nouvelle classe moyenne".

Globalement, cette perspective met en évidence l'émergence d'un nouveau "paradigme politique" à travers la transformation tout à la fois du sens de l'action collective, de la définition des frontières du privé et du public, du politique et du non politique, des enjeux, discours, pratiques et arènes du conflit ; en un mot, ces mouvements, par leur innovation culturelle et incarnant même une nouvelle "culture politique", représentent un phénomène social radicalement neuf, sans précédents 12). De tels "nouveaux mouvements sociaux" deviennent alors l'archétype d'une définition romantique du mouvement social, conçu comme un "acteur collectif" engagé dans un processus de changement social et dont les deux traits majeurs sont d'une part une action collective non conventionnelle, transgressant les règles du jeu établies, plus orientée vers la sphère sociale que politique, et d'autre part une intégration informelle passant surtout par le symbolique, l'affectif, la solidarité, le "Wir-Gefühl" 13).

Le concept de "nouveau mouvement social" devait en conséquence donner une impulsion nouvelle à la recherche allemande sur les mouvements sociaux et inspirer plus ou moins directement une littérature empirique, impressionnante par sa quantité, qui prolongeait le déjà très important corpus de travaux suscités par l'émergence du mouvement des initiatives de citoyens dans les années 1970 14). Dans ce nouveau cadre conceptuel, se sont multipliées les contributions, monographiques ou générales, proposant une investigation descriptive et historique des acteurs et des luttes constitutifs de ces mouvements 15). Certaines se sont engagées plus précisément dans l'observation systématique des organisations associatives, des structures de communication, des réseaux d'action, avec entre autres des études de cas, notamment vis-à-vis du mouvement écologique et antinucléaire 16). Ce courant de recherche a ainsi acquis une visibilité qui se déploie à travers divers ouvrages collectifs, conférences et programmes par lesquels le thème des "nouveaux mouvements sociaux" investit le champ de la recherche académique, surtout en science politique, s'élargit à une perspective internationale, et acquiert les attributs d'un courant institutionnalisé, avec ses promoteurs attitrés et désormais une revue 17).

Pourtant, malgré cette profusion, le bilan est assez mitigé et l'un des principaux promoteurs de cette problématique reconnaît que ses applications sont d'une qualité très inégale 18). Ses théoriciens initiaux ayant dédaigné la recherche empirique, celle-ci a fait la part belle

aux travaux qui souvent ne reprennent une telle conceptualisation que comme une référence introductive, un label en vogue, une commodité de langage, sans qu'elle devienne vraiment un guide théorique gouvernant des investigations livrées en fait à un total empirisme. Certaines critiques ont dénoncé une démarche très hétéroclite, l'usage disparate des concepts, l'absence de corrélation entre théorie et empirie et de renouvellement théorique 19). Sans remettre en cause le cadre analytique dominant, celles-ci vont aussi discuter la prétendue nouveauté de ces mouvements sociaux, à partir d'une vérification empirique au demeurant aisée, et en ce sens des critiques plus radicales contestent les postulats abusifs de la théorie des "nouveaux mouvements sociaux" : il est rappelé que l'action non conventionnelle est loin d'être un fait nouveau, que les mouvements étudiés sont hétérogènes, bien différents entre eux, et que seules certaines fractions correspondent à l'idéaltype proposé, que même celles-là recourent à des formes d'action très variées, y compris conventionnelles, et ont des liens étroits avec des acteurs traditionnels, etc. 20) Mais il faut dépasser ces objections par une critique théorique et méthodologique qui les considère comme inhérentes à un schéma explicatif fondé sur un paradigme holiste-structurel. Ce modèle, opérant avec des concepts structuraux à un niveau macro-sociologique très vaste, conduit à inférer les "nouveaux mouvements sociaux" directement d'une évolution macro-sociétale qui fonde en elle-même leur nécessité, leur permanence et leur universalité ; une sorte de rationalité structurelle transcendante détermine alors la logique des acteurs, sans que soit spécifiées les médiations entre la macro-structure et l'action : sont ignorés l'acteur, les processus de mobilisation et les facteurs politiques 21).

Les inconvénients de cette démarche sont de taille : la coupure entre les grandes constructions théoriques au niveau du système social et l'analyse empirique sur le terrain ; une approche homogénéisante, mythifiante et normative des mouvements sociaux 22) ; la tendance à poser les traits des mouvements sociaux comme des attributs absolus. Par exemple, le critère d'action non conventionnelle est pensé comme une caractéristique intrinsèque au lieu d'être perçu dans une perspective dynamique et évolutive, en tant que produit de calculs et de stratégies, relatifs et contingents, d'adaptation aux contraintes que subit toute phase initiale de mobilisation collective. La démarche explicative est, elle aussi, faible, car elle se trouve analytiquement démunie et doit s'appuyer sur des concepts usés tels que le vieux modèle stimulus-réponse, l'accumulation supposée des déprivations individuelles provoquées par les tensions entre impératifs systémiques et besoins individuels, une mobilisation cognitive, ou la simple reprise du discours des acteurs 23).

Or une telle critique méthodologique ne se limite pas aux seules approches ici retenues, mais affecte de manière générale toutes celles qui reposent sur un semblable paradigme holiste, au premier rang desquelles figure bien-sûr la problématique tourainienne qui fut le pendant en France des théories allemandes des "nouveaux mouvements sociaux" et représente même, par

ses affirmations ontologiques, métasociales, sur "le" mouvement social prédéterminé et privilégié de la modernité post-industrielle, une illustration caricaturale des écueils épistémologiques ayant fait sombrer ce type de recherche 24). Elle touche aussi les analyses marxistes qui en Allemagne ont également fourni plusieurs contributions à l'étude des nouveaux mouvements sociaux 25).

C'est en raison essentiellement de ces lacunes méthodologiques que la problématique des "nouveaux mouvements sociaux" s'essouffera et que ses protagonistes survivants devront renouveler profondément leurs outils en faisant le détour par les théories de la mobilisation collective. Toutefois, certaines de ses propositions et de ses interrogations s'avéreront incontournables et restent pertinentes, qu'il s'agisse de l'intérêt central qu'il faut accorder à l'étude des revendications et de l'idéologie exprimées par ces mouvements -un terrain qui sera globalement évité par les théories américaines et sur lequel les arguments en faveur de la nouveauté des conflits actuels sont les mieux défendus 26)-, ou des concepts d'identité collective et d'intégration symbolique qui trahissent une attention aux dimensions idéelles et normatives de la mobilisation, à nouveau au centre aujourd'hui des préoccupations de la recherche sur l'action collective.

2- LES THÉORIES DE LA MOBILISATION COLLECTIVE

L'analyse des mouvements sociaux contemporains a trouvé cependant sa principale source d'inspiration dans la sociologie américaine de l'action collective dominée depuis les années 1970 par ce qu'il est convenu d'appeler la théorie de la "mobilisation des ressources" (TMR). Cette expression, imposée par les travaux de Mc Carthy et Zald, ne doit pas être réduite à la désignation étroite de leur problématique spécifique, mais englobe tout un courant de recherche sans unité théorique et aux multiples variantes qui trouve sa cohérence dans leur adhésion commune à un paradigme en rupture avec les approches classiques du comportement collectif. Cette nouvelle perspective se fonde en effet sur une théorie sociologique de l'action collective -la théorie de l'acteur rationnel- et sur une démarche, celle de l'individualisme méthodologique, qui ensemble consacrent une richesse heuristique attestée par l'ampleur des travaux qui se situent dans cette veine, le renouvellement des interrogations, et l'affirmation de leur objet central, l'étude des mouvements sociaux, en un champ bien établi de la sociologie. Quoique commençant à faire l'objet de revues synthétiques récentes en France 27), ces problématiques doivent être présentées ici pour préciser leur pertinence théorique et leurs apports significatifs.

Leur acquis incontesté est d'avoir remis en cause les anciennes analyses qui véhiculaient des représentations éruptives et spontanéistes de l'action collective vue comme simple conséquence transparente des mécontentements individuels, eux-mêmes induits de changements macrosociologiques au niveau sociétal. Cette condamnation des explications étiologiques concerne ainsi tout autant les théories psychosociales, systémo-fonctionnalistes, ou économicistes, que les thèses européennes sur les "nouveaux mouvements sociaux", comme l'a fait remarquer une critique récente : entre les déterminants globaux, générateurs de tensions structurelles, de préconditions et de propensions à l'action de masses indifférenciées, d'une part, et les décisions individuelles d'engagement effectif dans une action collective, d'autre part, "il y a un long chemin" 28).

L'hypothèse fondatrice de la TMR est donc tout à la fois de penser qu'il faut appréhender entre ces deux niveaux la phase intermédiaire décisive de la mobilisation collective, qui devient la question centrale, et de concevoir celle-ci comme une entreprise problématique de convergence des mécontentements individuels vers une action commune, conditionnée par la rationalité des comportements individuels. Appuyées sur la théorie du choix rationnel, toutes ces études prennent pour point de départ le paradoxe de l'action collective et répondent au défi olsonien en acceptant de se confronter au problème des obstacles à cette action révélés par le constat d'Olson qu'un individu qui a pourtant intérêt à le faire ne s'engagera pas en raison d'un calcul des coûts et bénéfices de sa participation. Bien que fournissant un modèle de l'inaction collective, cette théorie va être une source d'inspiration forte : cessant d'être perçue comme allant de soi, la mobilisation pouvait se constituer en objet central d'étude. La richesse heuristique de ce courant réside ainsi moins dans la reprise des concepts, catégories et schémas économiques qui devaient également être dépassés, que dans l'attention constante à la tension entre action collective et choix individuels, dans un point de vue non pas centré sur l'acteur individuel mais partant de lui et de ses décisions rationnelles.

Dans cette perspective, toute action collective, notamment un mouvement social qui en est une forme durable et continue, est définie comme un rassemblement calculé et rationnel de ressources pour gagner des biens collectifs, en surmontant certaines contraintes universelles : coûts, stratégies de ticket gratuit, de sortie ou d'apathie... Loin d'inférer de causes structurelles très générales l'ici et le maintenant des contestations, le chercheur se voit obligé d'appréhender les stratégies des acteurs et d'entrer à l'intérieur de ce qui fait la dynamique de l'action : le développement d'organisations volontaires, la lutte et la concurrence autour de ressources de toutes sortes -mais dont la principale reste en dernier ressort le fait de gagner à la cause commune les engagements et soutiens individuels-, enfin l'interaction stratégique entre les acteurs mobilisés et ceux auxquels ils sont confrontés dans leur lutte.

Cette démarche implique que l'explication relativise l'analyse du niveau sociétal et privilégie celle des conflits collectifs ; outre qu'elle contribue à réévaluer le conflit comme mode de rapport social inhérent à toute société et légitime, y compris dans un cadre démocratique, elle peut être considérée en ce sens comme la première véritable théorie de l'action collective. Mais, et c'est un point sur lequel il faut insister, l'originalité de ce nouveau paradigme ne réside pas tant dans le modèle théorique du choix rationnel développé par le courant économiste et en particulier par Olson - un modèle au demeurant fortement remis en cause depuis pour ses réductionnismes atomiste et utilitariste -, que dans une méthodologie individualiste dont l'appréhension qu'elle propose de la rationalité de l'acteur ne s'enferme nullement dans l'étroit corset des théories utilitaristes.

A cet égard, une telle méthodologie, loin de limiter la TMR à une analyse au niveau microsociologique de l'individu calculateur, l'a conduite au contraire à centrer son observation sur ces niveaux macro- et surtout meso- sociologiques des groupes et des collectivités mobilisables et de leur interaction dans la société globale. Pour elle, l'action collective n'est pas le résultat de l'aggrégation spontanée des mécontentements individuels mais un processus dynamique de mobilisation qui est un phénomène collectif prenant place à ce niveau meso, intermédiaire entre individus et contextes macrosociétaux, où se déploie le travail d'organisations pour transformer les propensions individuelles en engagements effectifs, déjouer les stratégies d'inaction des individus en orientant leurs calculs en faveur de l'action collective, générer et réactiver leurs loyautés et solidarités collectives envers elles et le groupe, et transférer les ressources individuelles sous leur contrôle pour les consacrer efficacement à la poursuite des buts communs.

Il en découle un schéma explicatif de l'origine et du développement des mouvements sociaux qui est au coeur de toutes ces théories : ayant pris conscience de l'écart entre les attributs individuels et l'engagement collectif, entre l'universalité des causes objectives de conflit et la relativité des mobilisations collectives (il existe à peu près partout et toujours des mécontentements, sans qu'émerge à chaque fois une action collective et encore moins une action réussie), elles substituent à l'analyse du pourquoi (les changements macrosociaux ou dans les croyances et valeurs individuelles) une analyse du comment. Les facteurs de l'action collective sont désormais recherchés dans la capacité du groupe à agir collectivement et dans les changements affectant les opportunités, et par conséquent les chances de réussite de l'action. Avec ces variables d'organisation et d'action et leurs effets réducteurs sur le coût de l'action, ce sont en fait les organisations en tant qu'acteurs décisifs qui sont placées au centre de l'explication, au travers de leur efficacité à mobiliser et manipuler les ressources stratégiques nécessaires.

Ce qui apparaît ainsi fondamental à l'issue de cette présentation théorique, c'est donc que ce paradigme offre pour la première fois un cadre d'analyse qui met au premier plan l'étude des organisations collectives, de ces associations volontaires en tant que vecteurs principaux des mouvements sociaux. C'est à lui que l'on doit en effet tout un corpus renouvelé d'hypothèses et de concepts qui se révèlent incontournables pour la compréhension de la mobilisation des mouvements sociaux, et à travers elle de la mobilisation associative.

3- LA THÉORIE DE LA "MOBILISATION DES RESSOURCES", THÉORIE DES ORGANISATIONS

La spécificité de la première variante, incarnée par les travaux de McCarthy et Zald -souvent identifiée abusivement à la TMR et que l'on peut qualifier de version étroite de celle-ci, la plus dépendante aussi du schéma olsonien-, réside en effet dans le fait qu'elle se résume pratiquement à une théorie des "organisations du mouvement social" (SMO) qui évacue ce dernier par une définition très vague et se concentre entièrement sur les premières (29). L'idée de base est que la dynamique des mouvements sociaux -conçus comme de simples courants d'opinion- repose sur des organisations formelles qui identifient leurs buts avec les préférences de ceux-là et visent à les exécuter, un postulat qui soutient la mise en avant de deux variables.

L'une renvoie d'abord à la capacité des organisations à mobiliser des ressources externes à la collectivité des bénéficiaires de l'action, qu'il s'agisse de ressources institutionnelles (soutiens auprès des fondations, institutions publiques, mass media, sponsors...) ou surtout de l'engagement d'élites et de "membres par conscience" extérieurs à cette collectivité mais offrant leur "pool" de ressources, en principe plus large, à la défense de cette cause : la mobilisation dépend de l'action d'entrepreneurs et aussi de formes de patronage. L'autre facteur est constitué par l'efficacité dans la mobilisation des ressources qui est rattachée à la professionnalisation des SMO et à la compétence de cadres et d'équipes professionnelles pour assurer le transfert, la coordination et la manipulation des ressources. Ces auteurs en viennent d'ailleurs à faire l'hypothèse d'une évolution en cours dans les sociétés développées, allant des organisations "classiques" (de type "indigène" et avec une forte participation volontaire) aux organisations professionnelles (leadership externe, structure formelle et bureaucratique, division du travail au profit d'un staff), caractéristique des mouvements sociaux récents.

Les apports de cette perspective sont à rechercher en premier lieu dans le postulat démystifiant que le développement des mouvements sociaux est moins l'effet d'une logique "bottom - up" que d'une logique "top - down" : les revendications collectives sont bien souvent définies, créées et manipulées par les entrepreneurs, et c'est cette manipulation qui consacre leur expression sous la forme d'un mouvement organisé. Divers travaux empiriques ont par exemple montré combien l'essor des mouvements écologiques était redevable à l'engagement d'élites de naturalistes et de scientifiques définissant les buts au nom d'une collectivité diffuse, incapable de se mobiliser seule 30). Ils résident d'autre part dans la définition, à l'appui de catégories économiques, de "l'industrie du mouvement social" (SMI), c'est-à-dire l'ensemble des organisations d'un mouvement social, et du "secteur des mouvements sociaux" regroupant toutes les SMI. Elle permet de penser les problèmes de la démarcation des frontières d'une SMI, de la concurrence en son sein entre SMO pour la conquête des ressources et de leur tendance subséquente à se spécialiser sur certains créneaux de mobilisation, et d'élargir enfin le champ aux relations des SMI avec le SMS et la société, perçues comme une utilisation de cet environnement social pour que le mouvement y trouve une infrastructure à son industrie.

On trouve d'autre part dans ce schéma tout un ensemble d'outils conceptuels et de propositions non négligeables pour l'étude des organisations de l'intérieur : c'est le cas notamment de la distinction des différents degrés d'engagement individuel qui vont des activistes ("cadres" dirigeants, "cadres professionnels", "staff professionnel" sans pouvoir de décision), aux "équipes transitoires" d'"ouvriers" occasionnels, et aux adhérents et sympathisants. De même sont définis deux types majeurs d'organisation, entre les structures fédérées regroupant les adhérents dans de petites unités locales (avec deux stratégies fédératives possibles, soit par en haut à l'initiative du staff, soit par en bas à partir de groupes préexistants) et les structures centralisées plaçant les adhérents isolés en relation directe et exclusive avec elle. Ces dernières impliquent un moindre engagement des adhérents (peu d'allégeance à la SMO, absence de motivations solidaristes qui naissent dans les petits groupes de face-à-face) et une instabilité de la mobilisation des ressources, plus dépendante de l'appel aux techniques publicitaires et donc de l'état du marché, de la loi de l'offre et de la demande et de la concurrence. A l'inverse, les organisations fédératives ont des niveaux élevés de conflit interne résultant de la tension entre des cliques articulées autour de réseaux d'interconnaissance, de contrôles interpersonnels et d'identités fortes.

Ce type de conceptualisation s'inscrit cependant dans le cadre d'une hypothèse plus large, commune à une importante fraction de la TMR et de type développementaliste, qui conduit ces auteurs à privilégier le mode formel d'organisation des mouvements sociaux : la condition du développement de ces mouvements, à la suite de la première phase d'émergence souvent plus informelle, et de leur succès dans le contexte des sociétés développées et

notamment aux Etats-Unis, est associée à l'affirmation des SMO formelles, centralisées, dont l'archétype est la SMO professionnelle. Ce "syndrome des SMO professionnelles", partagé également par Gamson, Tilly et même en partie par Oberschall, a été contesté par ceux qui ont étudié le mouvement noir et y ont vu un mouvement porté par des organisations classiques, également par les travaux de Piven et Cloward qui, rejetant le postulat central de l'organisation, quelle qu'elle soit, comme variable décisive de la mobilisation, se placent d'ailleurs en marge de la TMR, et par une redécouverte tardive du modèle de Gerlach et Hines de l'organisation "SPIN" (une structure segmentée, polycéphale, réticulaire, caractéristique des petits groupes de face-à-face, autonomes, fortement cohésifs et solidaires) issu de l'observation de certains mouvements religieux 31).

Au-delà de cette controverse, il s'agit de rappeler en définitive que la TMR a contribué d'une part à identifier d'importants aspects des mouvements sociaux récents confirmés par de nombreuses études empiriques sur les mouvements écologiste, consumériste, etc. D'autre part, ses concepts ont servi de cadre heuristique pour appréhender des formes empiriques d'organisation explicitement pensées comme des types évolutifs, mixtes, dépendants de la dynamique des choix stratégiques des acteurs. Ces choix sont corrélés à diverses variables, d'ordre écologique (contraintes géographiques), historique (le positionnement des acteurs par rapport à des modèles et des expériences antérieurs, avec la distinction par exemple des différentes branches historiques des mouvements écologiste et féministe) ; loin de déboucher inéluctablement sur des changements dans le sens de la bureaucratisation et de l'institutionnalisation du mouvement, ils s'orientent en fonction de "dilemmes stratégiques" liés au volume de ressources mobilisées, mais aussi à leur nature et au type de moyens d'action privilégiés. Ainsi la dichotomie entre l'organisation centraliste-bureaucratique tournée vers l'expertise, la coordination et la cooptation de ressources institutionnelles, et la structure décentralisée, informelle, militante, est utilisée pour repérer les diverses solutions retenues par les acteurs et leurs évolutions : fixation d'un mouvement social sur l'un des pôles, spécialisation des diverses SMO d'un même mouvement sur des créneaux différents...

Toutefois cette dichotomisation est elle-même remise en cause par les travaux qui constatent que les stratégies violentes ou nettement disruptives sont souvent corrélées avec une organisation centralisée, ou bien que les stratégies non conventionnelles peuvent être motivées par un calcul indépendant des buts de la SMO mais lié au contexte de son émergence, que ce soit pour s'affirmer face à des organisations plus anciennes ou pour capter l'attention des media: à cet égard, c'est la TMR qui inspire les travaux qui s'intéressent à l'interaction des mouvements sociaux avec les media. Reste critiquable cependant l'assimilation réductrice d'une SMO à un type organisationnel, en oubliant qu'une même SMO peut avoir à différents niveaux divers types de fonctionnement et faire appel à des motivations individuelles contrastées, avec

par exemple une division du travail entre une élite professionnelle et une base militante. Le problème des rapports entre ces deux niveaux a par ailleurs été pensé à travers le concept de patronage, lequel contribue en fait moins à développer ou contrôler le mouvement qu'à le canaliser 32).

4 - LES PERSPECTIVES D'ANALYSE STRUCTURELLE

La démarche atomiste olsonienne, son modèle d'analyse réducteur et ses catégories économiques sont encore plus nettement dépassés par l'ensemble des travaux qui constituent la version large, et la plus classique, de la TMR. Bien que préservant l'individualisme méthodologique et un point de départ associé à la rationalité individuelle, ils déconstruisent le schéma d'un acteur isolé, pour montrer comment celui-ci est dépendant, dans son engagement (ou son non-engagement), d'un contexte structurel fait des multiples liens sociaux qui le rattachent aux autres, et des influences du milieu qui l'environne : l'individu est perçu cette fois comme un animal socialisé reconnaissant des normes, des obligations, des allégeances.

En conséquence, l'objectif de la recherche se déplace vers les variables structurelles de l'engagement individuel, rapportées à l'existence de ces liens collectifs et interdépendances issus du tissu organisationnel qui assure l'intégration et la cohésion du groupe appelé à se mobiliser. Plutôt que les organisations elles-mêmes, c'est la structure des organisations dans la collectivité de référence qui devient l'objet central sur lequel se focalisent les investigations, qu'elles privilégient une approche macro- ou microstructurelle.

La première est incarnée par le modèle bien connu d'Oberschall, distinguant deux variables majeures, verticale et horizontale, de segmentation du groupe par rapport à son environnement et notamment aux élites du pouvoir, et d'intégration interne de la collectivité grâce à sa densité organisationnelle, de type communautaire, associatif ou mixte. Ce modèle est en affinité avec celui de Tilly et ses concepts de "catness" et "netness" subsumant les processus de "catégorisation" du groupe (sa coupure vis-à-vis de l'extérieur et son homogénéité) et l'existence de réseaux ("network") 33). Pour chacun d'eux, la mobilisation par un mouvement social est donc, pour partie, facteur du degré d'organisation préalable du groupe et de sa capacité à utiliser pour ses fins cette infrastructure préexistante composée de réseaux plus ou moins informels, d'associations ad hoc, conviviales, de services ou d'entraide, d'organisations religieuses ou autres, d'institutions diverses...

Celle-ci peut alors constituer une base, un support organisationnel aux mouvements sociaux par le transfert de ressources décisives : logistique, leadership, réseaux de communication, réservoirs d'adhérents, avec même la possibilité d'un "recrutement en bloc" par le transfert direct des allégeances individuelles des organisations du réseau aux SMO. Ainsi est expliqué l'essor du mouvement noir dans le Sud des Etats-Unis par opposition aux émeutes sporadiques des ghettos urbains du Nord, grâce à son appui sur le réseau des Eglises noires 34) ; ou encore la mobilisation du mouvement anti-abortif "Pro Life" plus efficace que celle de son concurrent, le mouvement "Pro Choice" 35). L'hypothèse est toujours dans ces cas que l'étendue et l'intensité de cette infrastructure déterminent le mode, la vitesse et l'extension du mouvement social.

Sur ce terrain, la TMR a suscité tout un courant de recherches qui s'est attaché à développer la dimension micro- structurelle de cette variable en appréhendant ses effets sur les logiques de l'engagement individuel. Que ce soit avec le concept de "recrutement différentiel" ou celui de "contextes de micromobilisation" 36), il fournit une explication de la mobilisation par la localisation structurelle des individus et leur insertion dans des réseaux organisationnels qui affectent la matrice du calcul individuel : l'adhésion à un mouvement social passe par l'intermédiaire de "molécules sociales" 37). Ces travaux dégagent de la sorte "le fait empirique le mieux établi" 38) : plus un individu est intégré dans la collectivité mécontente, plus il est disposé à l'action collective ; son adhésion à des organisations ou à des réseaux de contacts interpersonnels renforcent le contrôle du groupe sur lui, en favorisant la neutralisation de sa défection, la diffusion de motivations solidaires et normatives légitimant la nécessité de l'action, l'affermissement du sentiment de sa compétence et de sa croyance dans l'efficacité du mouvement, comme son exposition aux appels mobilisateurs 39).

C'est à ce niveau-là, encore, que sont abordées les variables symboliques de la mobilisation, qui ne sont donc pas aussi fortement ignorées par la TMR qu'on veut trop souvent le dire, même si cette orientation ne s'est imposée que récemment. Le contexte de micromobilisation permet la maturation, liée à des engagements individuels antérieurs, d'identités collectives (au groupe, à une SMO) ou individuelles (à un rôle social d'activiste), et constitue le lieu d'une mobilisation cognitive où s'opèrent la "génération des attentes" et les processus d'"attribution collective", c'est-à-dire la médiation entre opportunités et action par la définition de la situation, la production de "cadres d'interprétation" et de perception du réel, l'imposition d'un sens légitime. Cette nouvelle perspective de la TMR reprend ainsi à son compte les acquis de l'interactionnisme symbolique, de Goffman et d'Edelman, mais aussi de Turner et Killian et de leur théorie de "l'émergence des normes", pour concevoir les fondements du calcul individuel (l'intérêt, le mécontentement, la revendication, les buts de

l'action) comme des phénomènes sociaux, des perceptions subjectives socialement construites par un travail des acteurs au niveau des représentations 40).

Dans le prolongement de l'étude des contextes de mobilisation, certains auteurs se sont par ailleurs engagés plus avant dans l'analyse de ces réseaux sociaux en tentant de donner un contenu plus précis à cette notion. Dépasant le constat de l'existence de liens sociaux à la base de l'action collective, ils estiment que l'influence des interdépendances qu'ils créent ne tient pas seulement à la densité de ces réseaux mais aussi à leur structure interne, selon qu'il s'agit d'interrelations concentrées ou diffuses, selon l'homo- ou l'hétérogénéité de groupe, le coût d'usage (en temps, argent...) des modes d'établissement de la communication entre membres, enfin l'(as-)symétrie des relations. Il faut voir là un indispensable complément aux explications précédentes ignorant les modalités d'activation du réseau et trop exclusivement centrées sur l'élément organisationnel, mais cette démarche fait à tort l'impasse sur ce dernier aspect et n'a débouché ici que sur des propositions formelles (l'action collective se développe-t-elle là où un petit nombre de gens connaît beaucoup de monde ou bien là où tout le monde connaît quelques personnes ? Est-elle fonction du seul nombre de gens mobilisés, tous interchangeables, ou la question est-elle de savoir qui est mobilisé et susceptible de contrôler l'engagement d'autrui ?) auxquelles manquent des hypothèses explicatives du type de celles formulées par le courant de l'analyse de réseau et notamment par Granovetter 41).

En définitive, l'affiliation de ces théories à l'individualisme méthodologique et au paradigme olsonien ne les a pas empêchées de développer une perspective que l'on peut qualifier de méso-structurelle, s'efforçant de restituer les médiations entre structure et action au travers d'une analyse des contraintes qui pèsent sur la rationalité de l'acteur individuel. Par la même, leurs variables explicatives se situent à un niveau non toujours perçu ni explicitement pensé par les individus, et les rationalisations conscientes de ces derniers sur les motifs de leur engagement comme leurs valeurs et attitudes -mais non leurs représentations cognitives- voient leur portée explicative déniée 42). L'individu n'est dès lors plus qu'un point de référence théorique à partir duquel est analysée la structure (quels sont ses éléments qui diminuent le coût de l'action collective, qui contribuent à mettre en échec les stratégies de défection, et modèlent les bases mêmes du calcul individuel, quoiqu'il ne représente jamais l'unité d'observation. Les répercussions de l'environnement socio-organisationnel sur le choix individuel ne sont, il est vrai, très souvent qu'implicitement ou globalement postulées, en l'absence de compréhension des mobiles de l'acteur et à la suite d'une vision descendante de la mobilisation par en haut accaparée par les élites et les organisations du mouvement. Un troisième courant au sein de la TMR, qui approfondit l'étude des dimensions macrostructurelles les plus larges de la mobilisation, illustre encore ce schéma explicatif et doit être évoqué ici, même s'il s'éloigne de l'analyse des organisations.

5- LE MODÈLE DES "PROCESSUS POLITIQUES"

Sans que l'on puisse parler d'un véritable courant distinct, certains travaux des plus représentatifs de la TMR ont proposé de compléter son champ d'observation par la prise en compte des variables politiques de l'action collective, escamotées par les approches traditionnelles. En plus de l'analyse de la genèse des mouvements sociaux par une mobilisation préalable à l'action collective elle-même, ils s'intéressent surtout aux phases ultérieures de leur développement et au contexte dans lequel se déroule leur conflit avec les autres groupes, les contre-mouvements et le pouvoir politique.

Sur le terrain de la variable verticale d'Oberschall mais s'inspirant surtout du "modèle de la polity" élaboré par Gamson et Tilly, où les mouvements sociaux sont vus comme une forme de conflit politique opposant des "challengers" exclus de la scène politique et devant recourir à des stratégies non institutionnelles compensant leur faiblesse politique pour s'imposer face aux "membres" de la polity qui monopolisent les ressources de la représentation politique 43), ces ont imposé le concept de "structure des opportunités politiques" comme variable majeure de l'essor et du succès des mobilisations collectives.

Replaçant l'action collective dans une perspective stratégique, ils estiment que celle-ci est dépendante d'une situation marquée par la configuration des forces dans un environnement politique des groupes qui influence l'affirmation de leurs buts, par la distribution des soutiens et des oppositions à ceux-ci ; la chance d'un mouvement social réside ainsi dans l'ouverture de la structure des opportunités, se traduisant dans la réduction de l'écart de pouvoir entre membres et challengers, l'affaiblissement de la position des premiers et leur plus grande vulnérabilité face à une contestation qui peut surmonter plus aisément les contraintes de désorganisation et de répression. Les critères de cette ouverture sont multiples mais tournent toujours autour de la disposition des alliances, de l'évolution des alignements politiques et électoraux, des conflits et divisions entre élites, de la capacité répressive de l'Etat et des possibilités d'accès aux institutions politiques 44). Des analyses ultérieures, avec Tarrow et Kitschelt, ont permis d'y ajouter l'état ascendant du cycle protestataire, ou la capacité de réponse de l'Etat par sa conduite de politiques publiques 45).

Grâce à une nécessaire réévaluation du facteur politique 46), cette perspective a le mérite essentiel d'aborder de front la question de l'interaction conflictuelle et dynamique des groupes mobilisés avec leur environnement politique, qui suscite une analyse des stratégies et des répertoires d'action ; de plus, son schéma explicatif permet de conjuguer les facteurs internes au

groupe (la "force organisationnelle indigène") avec l'ouverture de la structure des chances : les premiers conditionnent la capacité du mouvement à exploiter ces chances, lesquelles en retour constituent autant de signaux favorables à l'action collective par la diminution de son coût et l'accroissement de celui de la répression ; enfin elle offre un modèle comparatif rendant possible la compréhension des variations entre des mouvements similaires dans des contextes différents.

Certaines de ces analyses se donnent ainsi non seulement les moyens de rendre compte du développement et du succès ou de l'échec des mobilisations collectives, mais aussi de s'interroger, à l'appui de modèles typologiques, sur la relation entre des types de structure des opportunités et des modes stratégiques privilégiés par les mouvements sociaux. A cet égard, les typologies de Kitschelt, puis de Kriesi et de Guigni 47), opèrent un croisement entre la variable de fermeture ou d'ouverture des procédures d'accès à la sphère publique décisionnelle, constitutive d'un mode de gestion des conflits plus ou moins répressif, et celle de force ou de faiblesse du système politique, à travers sa capacité substantielle à développer une politique publique. Deux types structurels "purs" sont censés déterminer clairement le destin et les formes d'un mouvement social : une structure d'opportunités ouverte et faible favorise des stratégies assimilatrices, participantes, d'action conventionnelle et notamment le développement de SMO formelles puissantes, bénéficiant de gains procéduraux (et symboliques) par leur reconnaissance et leur intégration dans le jeu politique, alors qu'une structure fermée et forte provoque par l'exclusion des challengers leur orientation vers des stratégies disruptives de confrontation.

Ce prolongement de la problématique des processus politiques -confirmé par la reprise des concepts et du vocabulaire de celle-ci- sur la base de constructions typologiques au service d'une finalité comparative se révèle tout à fait intéressant dans la mesure où il permet de surmonter certaines lacunes majeures par l'approfondissement de la dimension spécifiquement politique de la structure des chances d'une action collective. Il contribue à limiter et à préciser le contenu de ce concept qui recouvrait jusque là un ensemble très vaste et hétéroclite d'éléments 48), au sein duquel -celà est évident chez McAdam- les facteurs liés à la structure du système politique sont noyés au sein de multiples traits relevant d'un contexte macro-sociétal et historique dont les évolutions déterminent d'ailleurs les premiers et se situent ainsi à un autre niveau de l'explication ; la notion de structure des opportunités politiques apparaissait en fait, au sein de la TMR, comme un simple concept attrape-tout renvoyant à tous les facteurs distincts de la mobilisation interne du groupe.

Face à des schémas conceptuels de la "polity" très sommaires, et à une représentation de l'interaction entre membres et challengers réduite à des processus généraux de contrôle social et

de répression, ces nouvelles recherches réintroduisent utilement au premier plan la structure complexe d'un Etat et la diversité des relations qui s'établissent entre lui et la société. En référence parfois à des courants de la sociologie politique tels que la sociologie de l'Etat 49), la définition des variables structurelles inclue désormais la prise en compte des multiples facettes de cette interaction et élargit le registre des chances proprement politiques d'un mouvement social.

Les critères retenus concernent à la fois l'architecture formelle de l'Etat (accès aux différentes institutions politico-administratives et judiciaires, à leurs niveaux central ou périphérique, en fonction de leurs modes de structuration centralisée ou fédéraliste...), son action institutionnelle en réponse aux mouvements sociaux (modes de médiation des intérêts, stratégies répressives ou intégratives de gestion des conflits et action exécutive de l'Etat), et enfin la configuration des forces partisans sur le terrain de la représentation politique 50). Cette reconceptualisation restrictive de la structure des opportunités politiques contribue à lui donner davantage de cohérence interne et à un enrichissement de l'analyse politique et comparative des mouvements sociaux, qui se traduit par exemple, à travers l'attention aux modes informels de médiation des intérêts, par l'intégration de la problématique du néo-corporatisme, ce type de médiation étant constitutif d'une fermeture du système politique 51).

Cependant, même si ces analyses vont plus en avant dans l'étude de ce qu'Eisinger qualifiait d'autre grand " paradoxe de l'action collective " 52), réponse à un système politique fermé mais s'alimentant de ses éléments d'ouverture, leur vision de l'interaction politique reste tronquée et d'ailleurs reconnue comme faible 53) : le modèle explicatif des mouvements sociaux propre à la TMR s'inspire fondamentalement d'un paradigme sociétal dans lequel les facteurs politico-stratégiques n'interviennent qu'en complément des facteurs socio-organisationnels. Elle s'inscrit ainsi en contradiction avec les théories contemporaines des ruptures politiques, révolutions ou " transitions démocratiques " 54), fondées ensemble sur un paradigme "étatique" ou élitiste : si ces approches font preuve d'un excès de zèle dans la dénonciation des représentations volontaristes de ces ruptures, leur renversement de perspective oblige en tout cas à repenser de manière plus nuancée le problème de l'interaction complexe entre facteurs indigènes et politiques dans la genèse et le développement des mobilisations populaires 55).

6- AU DELÀ DE LA THÉORIE DE LA "MOBILISATION DES RESSOURCES"? LES PERSPECTIVES NOUVELLES DE LA RECHERCHE

A côté du renouvellement qui a affecté l'analyse politique et comparative des mouvements sociaux, un autre courant de recherches tente actuellement de reformuler l'étude de la mobilisation collective à partir d'une discussion d'ensemble des présupposés de la TMR et de sa confrontation avec les problématiques européennes des "nouveaux mouvements sociaux", ce qui lui confère une portée conceptuelle d'une tout autre envergure.

A l'appui de ce double héritage, il ambitionne une sorte de synthèse critique des théories européenne et américaine, susceptible enfin d'opérer véritablement la liaison entre les niveaux macro et micro de l'action collective, entre les changements structurels et l'engagement individuel 56) : pour ce faire, il propose d'abord une relativisation du rôle des organisations dans les processus de mobilisation, en contestant cet élément quasi dogmatique de la TMR, et s'attache ensuite à redéfinir les contours de la dimension symbolique et culturelle des mouvements sociaux, dont les perspectives n'ont été qu'ébauchées par les précédentes théories. Cependant, surtout sur ce deuxième point, si les biais utilitaristes de la TMR sont utilement dénoncés, son cadre analytique et heuristique s'avère plus difficile à dépasser.

7- LA FIN DU DOGME DE L'ORGANISATION

Ici encore, la TMR constitue toujours la référence de base et il s'agit moins pour les nouvelles recherches de la remettre globalement en cause que de corriger sa vision beaucoup trop focalisée sur les SMO et son identification abusive de la mobilisation à l'organisation, considérée comme la ressource majeure, centrale, constituant la clé de toute action collective. Mais alors qu'un consensus se maintient sur la définition des mouvements sociaux par rapport à l'organisation, qui les distingue d'autres types de comportement collectif, il y a désormais désaccord sur sa signification pour un mouvement social 57).

Ainsi elle n'est plus censée épuiser la dynamique des mouvements sociaux : après le postulat évolutionniste de leur professionnalisation, aisément rejeté 58), c'est celui, plus largement, de la convergence nécessaire entre action collective et organisation formelle 59) qui se trouve battu en brèche. A l'encontre de l'idée d'une modernisation de l'action sur le standard

de l'idéaltype " SMO professionnelle ", les chercheurs font aujourd'hui valoir la diversité des modes organisationnels, entre les différents mouvements sociaux ou au sein de chacun d'eux, et le fait que le mode formel est loin d'être caractéristique des nouveaux mouvements, dont la structure organisationnelle est étudiée à partir de modèles conceptuels négligés jusque-là et plus appropriés, tels que celui de Gerlach et Hines de la "SPIN-organization", décentralisée, réticulaire, segmentée 60) : en réalité la TMR passait à côté de ce qui fait l'originalité des nouvelles formes d'action collective, à savoir la réactivation d'un rejet des formes d'organisation conventionnelles. Selon certaines enquêtes, il apparaît même que les processus de conventionnalisation affectant les mouvements d'âge mûr (à la fin des années 1980) et marquant un rôle renforcé des SMO s'associent plutôt à une démobilisation des individus 61).

Cette critique produit ses effets sur les définitions des mouvements sociaux : ceux-ci ne sont plus perçus de fait comme une industrie monopolisée par des SMO, mais en termes de réseaux d'interaction informelle incluant, au-delà de ces organisations bien visibles, une pluralité d'acteurs parmi lesquels réapparaissent les participants individuels 62). Leur réintégration dans la définition ne remet pas en cause chez ces auteurs l'idée de base qu'un mouvement est un challenge organisé, mais traduit clairement une distanciation par rapport aux visions dirigistes et instrumentales de la mobilisation, inhérentes à la TMR. La participation individuelle -au demeurant une activité le plus souvent temporaire, évolutive, variable dans ses formes et ses mobiles- n'est pas une réponse passive et captive à une offre de mobilisation d'un état-major d'activistes et préserve toujours une part de spontanéité et d'autonomie qui la rend incontrôlable et imprévisible pour les SMO 63) ; les ressources, et au premier chef les soutiens individuels, ne sont donc jamais un "stock" préalablement constitué, stable et en permanence disponible. De plus leur mobilisation est éminemment dépendante de leur faire-valoir stratégique assuré par ces SMO 64). Il en résulte une image des mouvements sociaux beaucoup moins centralisatrice et réifiante, plus sensible à la réalité complexe de mobilisations dispersées, fluides, hétérogènes, chaotiques 65).

D'autre part, cette relativisation de l'organisation la vise également en tant que ressource, une ressource pas forcément indispensable ni la plus décisive. S. Tarrow rappelle à juste titre que la dynamique mobilisatrice peut reposer autant sur l'action collective, expressive et protestataire, constitutive par elle-même d'une ressource, et souvent alternative à la formation de puissantes organisations ; ce sont en effet les campagnes d'action, bien plus que la structure organisationnelle, qui peuvent assurer les fonctions vitales de communication, c'est par elles que les initiateurs du mouvement arrivent à avoir accès aux sympathisants, à attirer l'attention de nouveaux supporters, à renforcer le soutien et la cohésion des militants, à alerter opinion, media et gouvernants 66). Le développement des ressources organisationnelles ne représente de la sorte qu'une stratégie parmi d'autres, qui a par ailleurs ses propres coûts et

peut être perçue comme nuisible au mouvement et à son succès : on doit acquiescer ici aux critiques de Piven et Cloward 67), selon lesquelles la "normalisation" de l'action collective par la TMR, focalisée sur des mobilisations "sur-organisées", est un leurre dans la mesure où les groupes sociaux défavorisés doivent compenser la faiblesse de leurs ressources organisationnelles par des stratégies violant les règles établies, d'autant plus que la maintenance d'une organisation renforce la dépendance du mouvement vis-à-vis de ressources élitaires.

Une telle démythification de la ressource organisationnelle s'accorde ainsi avec une redécouverte de la diversité des mouvements sociaux sur ce point, selon leur position autour des clivages entre ressources d'expressivité et ressources instrumentales, ou encore entre stratégies politiques et revendicatives ou stratégies sociales de transformation individuelle. Par son insistance sur les organisations formelles, le plus souvent orientées vers l'action revendicative et la scène politique, la TMR souffre ici (et paradoxalement) d'un réductionnisme politique qui borne son regard aux dimensions les plus visibles des mouvements collectifs, la rend aveugle aux buts spécifiques que peuvent partager, en deçà des SMO, les membres de l'infrastructure de ces mouvements -et donc aux possibles conflits internes entre tendances et factions sur les stratégies du mouvement-, et ne la met pas à même d'appréhender une caractéristique affichée par les nouveaux mouvements : la vision de leur action collective comme un but en soi, comme une niche où s'expérimentent de nouvelles formes d'action, de nouvelles identités et solidarités, porteuses d'un conflit qui touche avant tout aux formes de la participation démocratique 68).

En définitive, si ces reproches contribuent utilement à dissiper certaines illusions simplificatrices de la TMR, ils ne facilitent pas la tâche du chercheur en complexifiant l'objet mouvement social et en rendant ses balises de repérage -les SMO- plus incertaines, à tel point que reste posée la question de la validité d'un tel concept. Les définitions des mouvements sociaux évoquées ci-dessus reposent en effet désormais sur des critères difficilement identifiables : un réseau informel d'acteurs multiples, individus et organisations (aux frontières donc bien floues et changeantes), une stratégie d'action contestataire rompant les règles établies (mais avec un répertoire d'action très large n'excluant pas l'action conventionnelle) ; et la résurgence de la notion d'identité collective 69), qui ne va pas sans poser des problèmes qu'il faut discuter dans le cadre abordé ci-dessous de la dimension culturelle des mouvements sociaux.

8- LES MOUVEMENTS SOCIAUX COMME VECTEURS DE SENS

Les analyses récentes fondées sur une critique de la TMR, aspirant à son dépassement et à une synthèse plus élaborée, ne pouvaient pas ne pas aborder un sujet qui avait été repoussé par celle-ci et reposer par conséquent la question du pourquoi de l'action collective ; elles s'interrogent donc à nouveau, dans un premier temps, sur les phases préalables de captation des mécontentements, de définition des buts du mouvement et de génération des attentes, avant de réinsérer ces éléments idéologiques dans les phases ultérieures de la mobilisation. Pourtant on verra que leur bilan, établi par rapport aux perspectives nourries par la TMR elle-même, se révèle plutôt décevant.

C'est le schéma analytique de Klandermans qui nous fournit à cet égard le fil directeur de ces nouvelles approches, dans la mesure où il distingue quatre phases de la mobilisation et que son auteur s'intéresse particulièrement à la première d'entre elles, à savoir la formation de "potentiels de mobilisation", précédant les autres phases d'activation des réseaux de recrutement, d'entretien des motivations de la participation individuelle et enfin de neutralisation des barrières qui s'opposent à celle-ci 70). Cet intérêt renouvelé pour les potentiels de mobilisation est justifié ici par le fait qu'ils sont un facteur de l'action collective (les attitudes individuelles délimitent la population potentiellement mobilisable), et parce que ce potentiel doit être entretenu par une "mobilisation consensuelle" préalable qui transforme les mécontentements en dispositions à l'engagement. On voit tout de suite, cependant, ce que ce schéma a de fragile : par rapport aux propositions de base de la TMR qui ne sont pas discutées, la remise en avant des attitudes individuelles "facteurs de la propension à participer" 71), n'appréhendant que des préconditions de l'action et non un processus de mobilisation, doit être assimilée à un recul théorique. Cette crainte est d'ailleurs confirmée par les études empiriques conduites par ces auteurs, qui ne permettent pas d'éclaircir vraiment en quoi consiste cette "mobilisation consensuelle" 91). Le prétendu dépassement de la TMR manque par là son objet dans la mesure où il apparaît davantage comme une adjonction d'une phase préliminaire dont la pertinence et l'utilité ne sont pas explicitées en rapport avec l'axiome fondamental qui faisait la richesse heuristique de celle-ci : seul compte le passage des propensions individuelles à l'engagement effectif.

Justement, sur cette question centrale, abordée dans la seconde phase du cadre d'analyse proposé par Klandermans, les travaux récents se contentent d'abord de poursuivre la démarche de la TMR en s'appuyant sur sa variable privilégiée d'intégration horizontale du

groupe : l'activation des engagements est expliquée principalement par l'insertion des individus dans des réseaux sociaux d'activistes qui assurent le recrutement sur la base des contacts interpersonnels, des filières de participation et des cheminements militants. C'est le cas notamment des analyses de Della Porta ou de Neidhardt, qui ont par ailleurs l'intérêt de se pencher sur des formes d'action collective plus agressives et extrémistes que celles auxquelles nous a habitués la TMR 73). Au delà de la reprise de la thèse de continuité postulant un passage graduel à l'action violente, clandestine, on notera surtout que ce type d'explication tend à se focaliser sur ces variables micro-structurelles et sur le rôle des organisations, la motivation à l'action terroriste étant par exemple rapportée non aux variables idéologiques, aux attitudes et aux valeurs, largement négligées, mais à une socialisation produite par l'expérience vécue à l'intérieur de petits groupes radicaux opérant un contrôle total de l'individu et une rupture de ses liens avec l'extérieur 74).

D'autres concepts directement issus de la TMR inspirent dans cette perspective des analyses consacrées cette fois à la structure inter-organisationnelle des mouvements sociaux. Ainsi les "contextes de micro-mobilisation" ou les "champs multi-organisationnels" servent de référence pour l'étude des réseaux d'organisations qui se chargent de la "méso-mobilisation" et de la coordination des SMO dans le cadre de campagnes d'action 75).

Sur ce terrain, les travaux de M. Diani reprennent et développent systématiquement l'analyse de réseau comme outil de description de la structure interne, non plus des petits groupes, mais cette fois des mouvements sociaux dans leur globalité 76). Son investigation suit une démarche assez élaborée qui débute par la spécification des "structures globales du réseau", à partir des quatre structures classiques (clique, cercle, structure bipolaire et "roue") qui définissent quatre modes possibles de relations entre unités au sein d'un mouvement ; il s'agit ensuite de caractériser ces unités (individus ou organisations) en fonction des variables de densité (présumée forte dans la clique, par exemple) et de centralité du réseau, puis de corrélérer ces données relationnelles avec les attributs des acteurs : la clique favorisera un mouvement social avec une identité collective et une solidarité bien marquées alors que la roue est en affinité avec un mouvement faisant primer l'action instrumentale et utilitaire ; enfin ces types relationnels sont confrontés aux modalités d'évolution des mouvements sociaux, pensées surtout à travers le mode dominant d'un passage de la clique, type originel mais éphémère et conflictuel, à l'un des autres types, en fonction de variables internes ou externes et notamment de la structure des opportunités politiques 77). Ce schéma analytique sert alors une étude empirique portant sur le mouvement écologique italien qui dévoile sa structuration en quatre pôles associatifs, les liens formels ou latents qui existent entre eux et la position centrale dans ce réseau du groupe des organisations nationales conventionnelles par rapport aux associations

de protection des animaux, aux SMO des "écologistes politiques" et aux associations locales de défense du cadre de vie 78).

Par ailleurs, ces deux dernières approches intègrent dans leur explication la dimension idéologique, identitaire et culturelle de la mobilisation, qui constitue également l'élément novateur des deux dernières phases du modèle de Klandermans. Or les perspectives formulées par celui-ci ne font guère référence au thème de l'identité collective, legs des théories des "nouveaux mouvements sociaux", et les analyses qui s'inscrivent toujours dans cette filiation s'enferment dans une démarche globalisante et normative en postulant l'intégration idéologique d'un mouvement autour d'une identité commune, d'une sub- ou contre-culture dont les définitions sont de plus sujettes à caution 79).

Ce sont au contraire les ressources conceptuelles de la TMR qui sont encore une fois reprises. En identifiant l'activation des motivations de l'engagement au travail idéologico-cognitif de SMO qui s'efforcent de légitimer leurs buts et surtout de diffuser des schèmes de perception du réel contribuant à orienter les représentations des individus, en s'intéressant aux "processus médiats à travers lesquels les individus donnent sens aux événements et interprètent leur situation" 80), Klandermans ne fait que retrouver les propositions de la problématique "constructionniste", incarnée au sein de la TMR par l'analyse de D. Snow et ses collègues qui, avec leurs concepts de "cadre d'interprétation" (*frame*) et de "processus d'alignement symbolique" (*frame alignment*) inspirés de l'interactionnisme symbolique 81), offrent désormais un modèle cohérent et éprouvé pour l'étude de la mobilisation cognitive, répondant au moins partiellement à l'ambition de combler l'énorme lacune que constitue l'ignorance des ressorts culturels de l'action collective 82).

La construction en ces termes de la variable culturelle de l'action collective fait preuve en effet d'une grande pertinence, conditionnée par le fait de penser les attentes et mobiles individuels, non comme un donné préalable et extérieur à la mobilisation, mais comme le produit d'une "construction sociale du sens", opérée par les SMO à l'appui d'un répertoire symbolique fait de schèmes de perception et de catégories d'analyse, d'identifications et de symboles valorisants, de cadres normatifs et moraux, etc., pour consacrer des ressources morales et des définitions adéquates de la situation et des événements. Par là, cette variable préserve la dimension stratégique, conflictuelle et donc contingente des ressources idéologiques, enjeu de la mobilisation, et nourrit une approche de type sémiotique dont l'intérêt heuristique permet de reformuler les recherches sur les valeurs et attitudes.

Toutefois, cette analyse abordant les processus cognitifs sous-jacents à la diffusion de structures de signification, notamment les quatre types d'alignement symbolique distingués par

D. Snow, tout en étant désormais bien connue 83), reste cantonnée par la TMR à un niveau micro-sociologique qui ne renouvelle guère les intuitions du concept de libération cognitive cher à McAdam : elle réduit les conflits de sens à leurs aspects purement stratégiques de diagnostic et de pronostic affectant la perception des coûts et avantages de l'action collective. Les applications empiriques de ce programme et les tentatives d'élargissement au travers du concept de "master frame" traduisent toutes les difficultés à concrétiser les perspectives ouvertes ici : alors que l'étude de Gerhardt et Rucht illustre les faiblesses et les déviations possibles de ce schéma explicatif, en rapportant la mobilisation aux caractéristiques intrinsèques et abstraites d'une idéologie par ailleurs ravalée à un ensemble de revendications, sans recherche du système symbolique qui les produit 84), la plupart des travaux s'orientent vers le terrain de l'analyse de discours pour dégager l'influence des catégories, analogies, métaphores, symboles ou autres mythes sur les représentations des acteurs, que ce soit le discours des acteurs directement impliqués dans le conflit 85), ou celui des media, dans lequel Gamson repère des "emballages interprétatifs" vecteurs de visions préformées des problèmes 86).

Mais le principal problème concerne l'analyse de la "résonance culturelle" 87) de ces discours, c'est-à-dire en réalité le passage nécessaire à un niveau macro-social où l'on doit rechercher les facteurs de leur diffusion et de leur puissance d'évocation. Or cette approche plus large des systèmes de sens et de représentations, très sommairement abordée jusque là par ces travaux, conduit à une investigation sur les cultures et sub-cultures -toujours définies dans un sens sémiotique : ceci devrait rester l'acquis majeur- qui, au niveau du groupe ou de l'ensemble social, constituent le cadre symbolico-culturel, la "toile de significations" 88) où vient s'insérer telle ou telle action collective. Malgré ses écueils et complexités, elle représente pour la compréhension des mouvements sociaux, et plus généralement de toute action collective, l'une des principales et des plus indispensables perspectives de la recherche actuelle, dont les orientations, déjà esquissées par certains travaux théoriques, nourrissent quelques études de mobilisations révolutionnaires, notamment extra-occidentales 89), mais appellent encore, sur le terrain des mouvements sociaux, des applications bien plus systématiques.

9- CONCLUSION

En résumé, cette discussion critique des principales problématiques de l'action collective véhiculée par les mouvements sociaux conduit à un bilan quelque peu décevant : il semble bien que ce soit encore le courant chronologiquement le plus ancien parmi ceux présentés ici, à savoir la théorie de la mobilisation des ressources, qui continue à offrir à la recherche le cadre heuristique le plus fécond de par sa pertinence méthodologique et conceptuelle, si du moins l'on ne réduit pas ce courant à sa version étroitement économiciste et olsonienne.

La nouveauté que la problématique européenne des "nouveaux mouvements sociaux" décelait dans la réalité contemporaine des mobilisations collectives n'apparaît pas avoir été de nature à s'imposer sur le terrain de la recherche et à en consacrer un nouvel âge ; les autres travaux postérieurs à la TMR -ceux de Tarrow, Klandermans, Kitschelt, Kriesi, etc.- apportent certes d'importants correctifs et compléments à celle-ci, mais sans arriver à renouveler en profondeur l'approche théorique de l'action collective qu'elle définit ; ainsi la critique d'un Kitschelt qui se présente comme une remise en cause d'ensemble de la TMR 90), ne convainc pas dans la mesure où elle vise des aspects plutôt secondaires et non ce qui fait le cœur, et la force théorique, de celle-ci. Par rapport à cela -méthodologie et démarche explicative, conception de l'acteur, définition des interrogations centrales- les tentatives de dépassement se sont révélées à nos yeux insuffisamment fondées et insusceptibles de se substituer à une théorie qui n'en appelle pas moins des reformulations affectant cette matrice conceptuelle.

NOTES

1. Cf., d'une part, Roudet (B.), "Bilan des recherches sur la vie associative", *L'économie Sociale*, XIV, 1988 ; et d'autre part les études statistiques centrées autour du "renouveau associatif" depuis le milieu des années 1960 : Hérin (F.), "Un monde sélectif: les associations", et : "Au coeur du réseau associatif: les multi-adhérents", *Economie et Statistiques*, 208, 1988, p. 17-32, 33-44 ; Forsé (M.), "L'adhésion aux associations", Dossier INSEE, 1985 ; Haeusler (L.), "Le monde associatif de 1978 à 1986", *Données Sociales*, 1990 ; Archambault (E.), "Les associations en chiffres : la connaissance statistique de l'économie sociale", Colloque de l'ADDES, Paris, Juin 1984 ; Canto (J-F.), "Les créations d'associations de 1975 à 1984", C.N.V.A., 1988 ; C.N.V.A., *Bilan de la vie associative en 1982*, La Documentation Française, 1985 ; Gaborit (C.), "L'opinion publique et la communication des associations", Enquête C.N.V.A.- C.N.R.S., La Documentation Française, 1991 ; Ministère de la Culture, *Les pratiques culturelles des Français*, Dalloz, 1982 (p. 395 sqq.) ; Théry (H.), "La place et le rôle du secteur associatif dans le développement de la politique éducative, sanitaire et sociale", Rapport au C.E.S., 1986 ; Cheroutre (M.), "Exercice et développement de la vie associative dans le cadre de la loi de 1901", Rapport au C.E.S., 1993. Plus particulier, et décevant, voir : Courtois (J.), "Les associations, un monde inconnu. Enquête nationale : poids économique et social des associations employant des salariés", Nanterre, Crédit Coopératif, 1991. Pour un commentaire extérieur, tentant de replacer cet essor de la vie associative dans une perspective historique large, cf. Guillois (T.), "Die Vereinsbewegung - Spiegel der französischen Gesellschaft", *Frankreich Jahrbuch*, 1991.

2. Voir par exemple les contributions réunies dans le dossier "Environnement et Société" de la revue *Territoires*, 337, 1993, et le travail (préc.) de Gaborit. Peu d'études sont venues prolonger l'observation des associations dans le secteur environnemental, entamée par le Ministère de l'environnement en 1984 ("La vie associative", Extrait de *L'état de l'environnement*, 1984), si ce n'est celles de : Lascoumes (P.), Joly-Sibuet (E.), *Conflits d'environnement et intérêts protégés par les associations de défense*, Ministère de l'environnement, 1988 ; Lascoumes (P.), "Les associations de l'écologie : un grand service politique", *Pouvoirs Locaux*, 12, 1992 ; Barthélémy (T.), Weber (F.), "Le territoire en questions : associations et militants écologistes bretons", ENS-SRETIE, 1987 ; "Développement de la vie associative du secteur environnement", *Recherche Sociale*, 127, 1993 ; France Nature Environnement, "Associations et politiques d'environnement locales", Paris, Ministère de l'environnement, ACE, 1992.

3. Cf. Abélès (M.), (dir.), *Le défi écologiste*, L'Harmattan, 1993 ; Bennahmias (J-L.), Roche (A.), *Des Verts de toutes les couleurs*, A.Michel, 1992 ; Egré (P.), Raymond (E.), (eds.), *La planète verte : l'écologie en questions*, IEP Paris, 1993 ; "En Vert et contre tout ? L'écologie en politique", *Politix*, 9, 1990 ; "Les pouvoirs Verts", *Pouvoirs Locaux*, 12, 1992 ; Prendiville (B.), *L'écologie, la politique autrement*, L'Harmattan, 1993 ; Pronier (R.), Le Seigneur (V-J.), *Génération verte*, Presses de la Renaissance, 1992 ; Sainteny (G.), *La constitution de l'écologisme comme enjeu politique en France*, Thèse de Science Politique, Paris 1, 1992 ; *Les Verts*, P.U.F., 1991 ; Zenaff - Ziani (N.), *Le mouvement écologiste français*, Thèse Droit, Lyon 3, 1989.

4. Voir entre autres les contributions réunies dans : Arcy (F. d'), et al., (dir.), *La représentation*, Economica, 1985 ; Arcy (F. d'), Prats (Y.), "Les politiques du cadre de vie", dans Grawitz (M.), Leca (J.), (dir.), *Traité de Science Politique*, P.U.F., 1985, vol. 4 ; Biarez (S.), *Le pouvoir local*, Economica, 1989 ; Guyomard (G.), "Associations, environnement et système politico-administratif local", dans Mény (Y.), *Centres et périphéries*, Economica, 1985 ; Brenac (E.), "Corporatisme et politique intersectorielle : la politique de l'environnement", dans Colas (D.), (dir.), *L'Etat et les corporatismes*, P.U.F., 1988 ; Jobert (B.), "La version française du corporatisme", dans Colas (D.), op cit. ; "Modes de médiation sociale et politiques publiques. Le cas des politiques sociales en France", *L'Année Sociologique*, 40, 1990 ; Jobert (B.), Muller (P.), *L'Etat en action. Politiques publiques et corporatismes*, P.U.F., 1987. Deux synthèses (celles de Leca (J.), "Réflexions sur la participation politique des citoyens en France", (p. 60 sqq), et Mény (Y.), "Formation et transformation des policy communities. L'exemple français", dans Mény (Y.), (dir.), *Idéologies, partis politiques et groupes sociaux*, Presses FNSP, 1990) rappellent le désintérêt général de la science politique française pour l'étude des groupes et en particulier les groupes d'intérêts, intermédiaires, associatifs, et la non conceptualisation de la dimension associative de la participation politique. La problématique de la "société civile" a été fortement critiquée (Chevallier (J-J.), Lochak (D.), dir., *La société civile*, P.U.F., 1986) et dans cette perspective ne se maintient qu'un courant de recherche, très limité en France, sur l'économie sociale et le "tiers-secteur" : cf. Archambault (E.), "Public Authorities and the Non Profit Sector in France", in Anheier (H.K.), Seibel (W.), (eds), *The Third Sector. Comparative Studies of Non Profit Organizations*, De Gruyter, 1991 ; Wuthnow (R.), (ed), *Between States and Markets. The Voluntary Sector in Comparative Perspective*, Princeton, 1991.

5. Parmi ces exceptions, voir surtout les travaux de : Spanou (C.), *Fonctionnaires et militants. L'administration et les nouveaux mouvements sociaux*, L'Harmattan, 1991 ; Lascoumes (P.), *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, La Découverte, 1994 ; Balme (R.), "La participation aux associations et le pouvoir municipal", *Revue Française de Sociologie*, 1987, 4 ; Garraud (P.), "La mobilisation politique locale en France", dans Mabileau (A.), et al., *Les citoyens et la politique locale. Comment participent les Britanniques et les Français ?*, Pedone, 1987.

6. Il est significatif de voir que dans un ensemble d'articles étudiant "Les nouveaux mouvements sociaux dans les pays germanophones et en France" (*Allemagne d'Aujourd'hui*, 113, 1990), une unique contribution française vient in fine masquer la déshérence complète de ce champ de recherches en France.

7. Sur ce clivage paradigmatique et continental, cf. Tarrow (S.), "National Politics and Collective Action. Recent Theorie and Research", *Annual Review of Sociology*, 14, 1988 ; Klandermans (B.), Tarrow (S.), "Mobilizing into Social Movements : Synthetizing European and American Approaches", *International Social Movement Research*, 1, 1988 ; Rucht (D.), Neidhardt (F.), "The Analysis of Social Movement. The State of the Art and Some Perspectives", in Rucht (D.), (ed), *Research on Social Movements. The State of the Art in Western Europe and the U.S.A.*, Campus, Westview, 1991 ; Diani (M.), Eyerman (R.), (eds), *Studying Collective Action*, London, Sage, 1992.

8. Les présentations de cette problématique en France, fondées sur une approche critique (Dobry (M.), *Sociologie des crises politiques*, Presses FNSP, 1992 ; Lapeyronnie (D.), "Mouvements sociaux et action politique : existe-t-il une théorie de la mobilisation des ressources ?", *Revue Française de Sociologie*, 1988) ou pédagogique (Mann (P.), *L'action collective*, Colin, 1991) restent partielles et limitées à des points particuliers.

9. Cf. Dalton (R.), et al., "The Challenge of New Movements", in Dalton (R.), Küchler (M.), (eds), *Challenging the Political Order : New Social and Political Movements in Western Democracies*, Cambridge, Polity Press, 1990, p. 4 ; Schmitt-Beck (A.), "A Myth institutionalized : Theory and Research on New Social Movements", *European Journal of Political Research*, 1992, 4, p. 357.

10. Cette présentation s'appuie notamment sur la synthèse de Schmitt-Beck, et celle de : D'Anieri (P.), Ernst (C.), Krier (E.), "New Social Movements in Historical Perspective", *Comparative Politics*, 1990, 4 ; Klandermans (B.), "New Social Movements and Ressource Mobilization", in Rucht (D.), (ed), op. cit. Et surtout sur les contributions originales de : Offe (C.), "New Social Movements : Challenging the Boundaries of institutional Politics", Melucci (A.), "The Symbolic Challenge of Contemporary Movements", et Touraine (A.), "Les mouvements sociaux : objet particulier ou problème central de l'analyse sociologique ?", dans *Social Research*, 1985, 4 ; Melucci (A.), *Nomads of the Present*, London, Hutchinson, 1989 ; Raschke (J.), "Politik und Wertwandel in den westlichen Demokratien", *Aus Politik und Zeitgeschichte*, 1980, 36 ; *Soziale Bewegungen*, Campus, 1985 ; "Zum Begriff der sozialen Bewegung", in Roth (R.), Rucht (D.), (eds), *Die neuen sozialen Bewegungen in der B.R.D.*, Campus, 1987. Parmi des définitions voisines du mouvement social, voir : Eder (K.), "A New Social Movement ?", *Telos*, 52, 1982 (qui invoque un "nouvel état sociétal de la morale et de la conscience collective") ; Brand (K.W.), *Neue soziale Bewegungen*, Opladen, 1982 (sur l'idée d'un nouveau "climat culturel", d'une contestation contre-culturelle de la civilisation moderne).

11. Le modèle et les concepts d'Inglehart (cf. *Culture Shifts in Advanced Industrial Society*, Princeton, 1990, trad. fr. *La transition culturelle dans les sociétés industrielles avancées*, Economica, 1993). ont connu une telle fortune parmi les chercheurs anglo-saxons et en particulier allemands, notamment sur les études de la participation conventionnelle (mais Inglehart a prétendu aussi expliquer l'émergence des nouveaux mouvements sociaux et des nouveaux partis écolos-alternatifs, vecteurs par essence d' "issues" post-matérialistes), qu'il serait vain de tenter un recensement bibliographique.

12. Cf. Raschke (J.), 1980, op. cit. ; Evers (T.), "Basisdemokratie in search of its subject : new social movements and political culture in West Germany", *Praxis International*, 1984, 4 ; Nelles (W.), "Kollektive Identität und politisches Handeln in neuen sozialen Bewegungen", *P.V.S.*, 1984, 4.

13. Cpr. les définitions de Raschke (1987, préc., p. 20-24), Melucci (1985, préc., p. 795), et Neidhardt (F.), "Einige Ideen zu einer allgemeinen Theorie sozialer Bewegungen", in Hradil (S.), (ed), *Sozialstruktur im Umbruch*, Opladen, 1985, p. 193-204.

14. Sur ce courant de recherches, inspirateur d'une très vaste littérature, dominée par la question du défi posé à la démocratie représentative par ce mouvement, voir entre autres Guggenberger (B.), Kempf (U.), (ed), *Bürgerinitiativen und repräsentatives System*, Opladen, 1984 : s'intéressant de plus aux processus internes à ces mouvements et à leurs associations, cf. : Mayer-Tasch (P.C.), *Die Bürger-initiativbewegung*, Reinbeck, 1985 ; Hauff (V.), *Bürgerinitiativen in der Gesellschaft*, Villingen, Neckar Verlag, 1980 ; John (P.), *Bedingungen und Grenzen politischer Partizipation am Beispiel von Bürgerinitiativen*, Munchen, 1979 ; Schenk (M.), *Kommunikationsstrukturen in Bürgerinitiativen*, Tübingen, 1982. Il existe par ailleurs en Allemagne une tradition toujours vivace d'étude sociologique des associations (Kroll (F.), et al., *Vereine : Geschichte, Politik, Kultur*, Frankfurt, 1982 ; Raschke (P.), *Vereine und Verbände*, Juventa Verlag, 1978) qui suscite des analyses très classiques des associations écologiques comme celle de : Leonhard (M.), *Umweltverbände. Zur Organisation von Umweltschutzinteressen in der B.R.D.*, Opladen, 1986.

15. Cf. notamment : Brand (K.W.), 1982 (préc.) ; Brand (K.W.), Büsser (D.), Rucht (D.), *Aufbruch in eine andere Gesellschaft*, Campus, 1983 ; Huber (J.), "Wer soll das alles ändern ? Die Alternativen der Alternativbewegung", *Zeitschrift für Soziologie*, 1988, 6 ; Roth (R.), "Neue soziale Bewegungen in der politischen Kultur der B.R.D.", in Brand (K.W.), (ed), *Neue soziale Bewegungen in Westeuropa und in den U.S.A.*, Campus, 1985 ; Roth (R.), Rucht (D.), (eds), *Neue soziale Bewegungen in der B.R.D.*, Campus, 1991 ; Schäfer (W.), (ed), *Neue soziale Bewegungen*, fischer alternativ, 1984 ; Schmidt (M.G.), "Demokratie, Wohlfahrtsstaat und neue soziale Bewegungen", *Aus Politik und Zeitgeschichte*, 11, 1984 ; Schmidt (R.), "Zur alternativen Kultur", *A.P.Z.*, 11, 1983 ; Vester (M.), "Die neuen Plebejer", in Hartwich (H.), (ed), *Gesellschaftliche Probleme als Anstoss und Folge der Politik*, Opladen, 1983 ;

Wasmuth (U.), *Alternativen zur alten Politik ? Neue soziale bewegungen in der Diskussion*, Darmstadt, 1989 ; Zwick (M.), *Neue soziale Bewegungen als politische Subkultur : Zielsetzung, Anhängerschaft, Mobilisierung*, Campus, 1990. Dans cette veine se sont développés aussi des travaux historiques : cf. Conti (C.), *Abschied vom Bürgertum. Alternative Bewegungen in Deutschland vom 1890 bis heute*, Reinbeck, 1984 ; Linse (U.), *Ökopax und Anarchie. Eine Geschichte der ökologischen Bewegungen*, DTV, 1986 ; Renn (O.), "Die alternative Bewegung : eine historisch-soziologische Analyse des Protestes gegen die Industriegesellschaft", *Zeitschrift für Politik*, 1985, 2 ; Sieferle (R.P.), *Fortschrittsfeinde ? Opposition gegen Technik und Industrie von der Romantik bis zur Gegenwart*, Beck, 1985. Voir également les bibliographies de Schmitt-Beck (préc.) et de Rucht ("West Germany", in *ibid*, (ed), *Research on Social Movement*, op. cit., p. 199 sqq.

16. Cf. les nombreux travaux de : Rucht (D.), *Von Wyhl nach Gorleben*, Beck, 1980 ; "Von der Bewegung zur Institution ? Organisationsstrukturen der Ökologiebewegung", in Roth (R.), Rucht (D.), op. cit. ; "Themes, Logics and Arenas of Social Movements", *International Social Movement Research*, 1988 ; "Environmental Movement Organization in West Germany and France", *I.S.M.R.*, 1989 ; "The Strategies and Action Repertoires of New Movements", in Dalton (R.), Kuchler (M.), op. cit. Et ceux de Hopfl (E.), *Der Bund Naturschutz in Bayern*, Berlin, 1984 ; Kretschmer (W.), Rucht (D.), "Beispiel Wackersdorf", et Roth (R.), "Kommunikationsstrukturen und Vernetzungen in neuen sozialen Bewegungen", in Roth (R.), Rucht (D.), op. cit. Parmi les travaux extérieurs à cette problématique mais influencés par elle, citons : Kiersch (G.), Oppeln (S. von), *Kernenergiekonflikt in Frankreich und Deutschland*, Berlin, 1983 ; Langguth (G.), *Protestbewegung. Entwicklung, Niedergang, Renaissance*, Köln, 1983 ; Nessel (R.), Nowack (C.), *Startbahn 18 West (...)* *Eine Fallstudie*, Frankfurt, 1982 ; Papadakis (E.), *The Green Movement in West Germany*, London, 1984.

17. Sur les ouvrages collectifs qui accueillent cette problématique, cf. par exemple Falter (J.W.), et al., op. cit. ; Grottian (P.), Nelles (W.), (eds), *Grossstadt und neue soziale Bewegungen*, Bâle, 1983 ; Hartwich (H.), op. cit. ; Bandemer (S.), Wesser (G.), (eds), *Regierungssystem und Regierungslehre*, Opladen, 1989 (avec la contribution de : Nullmeier (F.), Raschke (J.), "Soziale Bewegungen"). Et sur la dimension internationale qu'elle a acquise, voir Brand (K.W.), 1985, op. cit., ainsi que les ouvrages préc. de D.Rucht (ed, 1991), et Dalton et Kuchler. Enfin une revue scientifique entièrement consacrée aux nouveaux mouvements sociaux paraît depuis 1988, le *Forschungsjournal Neue Soziale Bewegungen* (Marburg) ; le no spécial de 1989 contient plusieurs articles, notamment de Roth et Rucht, établissant les premiers bilans de la recherche en ce domaine, conduite dans divers laboratoires universitaires et au Centre de Recherches en Sciences Sociales de Berlin (Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung).

18. Cf. Rucht (D.), "West Germany", op. cit., p. 179.

19. Voir les critiques de Stöss (R.), "Vom Mythos der neuen sozialen Bewegungen. Neun Thesen und ein Exkurs zum Elend der NSB-Forschung", in Falter (J.W.), et al., op. cit. ; Greven (M.T.), "Zur Kritik der Bewegungswissenschaft", *Forschungsjournal Neue Soziale Bewegungen*, 1988, 4 ; et la réponse à Greven de Roth (R.), Rucht (D.), "Reaktionen aus dem Ghetto", *Forschungsjournal NSB*, 1989, 1.

20. Cf. Tarrow (S.), *Struggle, Politics and Reform*, Cornell University, 1991, p. 57 sqq. ; D'Anieri (P.), et al., op. cit. ; un exemple de vérification empirique est donné par Schmidt (R.), "Organizational Interlocks between New Social Movements and Traditional Elites. The Case of the west German Peace Movement", *E.J.P.R.*, 1989, 5. Rappelons que l'argument habituel des tenants de cette théorie consistait à dire que ces nouveaux segments constituent le coeur, l'essence des "nouveaux mouvements sociaux" ou que cette qualification doit leur être réservée (cf. par ex. Brand, Busser et Rucht, 1983, p. 106 sqq.).

21. Cf. les analyses préc. de P.D'Anieri et al. (p. 457) et de M.Diani et R.Eyerman (p. 46-47).

22. C'est le cas. chez Melucci (*Nomads of the Present*, préc.) dont l'analyse relève davantage de l'essai, de la construction philosophique, voire du plaidoyer, que de l'investigation scientifique.

23. C'est C.Offe qui s'est le plus penché sur ce problème des hypothèses causales (op. cit., p. 844-845) en pensant la mobilisation cognitive des agents de la nouvelle classe moyenne, de par leur position de proximité et d'exposition vis-à-vis des effets pervers du système et leur prise de conscience des nouvelles déprivations individuelles (perte d'identité, d'autonomie, etc.).

24. A cet égard, les auteurs allemands et en particulier C.Offe (op. cit., p. 856) se distancient explicitement de la démarche tourrainienne ; pour une critique de cette dernière, voir entre autres Rudig (W.), *Antinuclear Movements. A World Survey*, Longmann, 1990, p. 18-21. De même, c'est chez Offe que l'on trouve une allusion à des variables stratégiques, quand il considère que le style d'action des nouveaux mouvements sociaux peut aussi être le résultat d'une confrontation avec la fermeture du système politique vis-à-vis des nouvelles demandes, et que leur succès dépend en partie des diverses alliances à conclure avec des segments sociaux traditionnels (op. cit., p. 857 sqq.).

25. Cf. Hirsch (J.), Roth (R.), *Das neue Gesicht des Kapitalismus*, Hamburg, 1986 ; par ailleurs, la problématique néo-marxiste sur les mouvements sociaux urbains, développée en France autour de Castells, Cherki, Mehl, ne trouve pas d'équivalent en Allemagne, si ce n'est avec les travaux de M.Mayer ("Urban Social Movements and Beyond", Paper at the 5. Conference of Europeanists, Washington, 1985). Cependant, à un niveau épistémologique, c'est un paradigme marxiste qui influence globalement ici aussi la démarche des théoriciens des "nouveaux mouvements sociaux". Une autre approche, toujours de type macro-social, est incarnée par les théories fonctionnalistes, qui perçoivent ces nouveaux mouvements

comme des systèmes "auto-référentiels", définissant la rationalité de leur réaction face à des changements macro-sociétaux inédits : cf. Ahlmeier (H.W.), "Was ist eine soziale Bewegung ?", *Zeitschrift für Soziologie*, 18, 1989 ; Japp (K.P.), "Thesen zum Rationalismus in den Theorien sozialer Bewegungen", *Soziale Welt*, 35, 1984 ; Luhmann (N.), *Ökologische Kommunikation*, Opladen, 1986.

26. C'est cette nouveauté idéologique des mouvements sociaux que défendent Offe (op. cit., p. 849) et Melucci (1985, p. 803) : les valeurs de ces nouveaux acteurs ne sont pas nouvelles en soi, ce sont les significations et les implications qu'ils leur attribuent qui constituent une rupture, par une "radicalisation des valeurs des Lumières".

27. Voir surtout Chazel (F.), "Mouvements sociaux", dans Boudon (R.), (dir.), *Traité de Sociologie*, P.U.F., 1992, p. 290 sqq. ; Fillieule (O.), Péchu (C.), *Lutter ensemble. Les théories de l'action collective*, L'Harmattan, 1993, p. 75 sqq. (et les références précitées, note 8). La présentation qui suit s'appuie principalement sur les travaux de Jenkins (J.C.), "Ressource Mobilization Theory and The Study of Social Movements", *Annual review of Sociology*, 1983, 9 ; McAdam (D.), McCarthy (J.D.), Zald (M.N.), "Social Movements", in Smelser (N.), (ed), *Handbook of Sociology*, Sage, 1988, p. 695-737 ; Tarrow (S.), op. cit. ; Oberschall (A.), *Social Movements. Ideologies, Interests and Identities*, Transaction, New Jersey, 1993 (notamment les deux premiers de ses textes ici rassemblés : "Social Movements and Collective Action", p. 1-38, et "Theories of Social Conflict", p. 39-66).

28. Cf. Tarrow (S.), op. cit., p. 61-62. Cpr. avec Klandermans (B.), Tarrow (S.), "Mobilizing into Social Movements. Synthesizing European and American Approaches", op. cit.

29. Cf. notamment McCarthy (J.D.), Zald (M.N.), "Ressource Mobilization and Social Movements : A Partial Theory", in *ibid*, (eds), *Social Movements in An Organizational Society*, New Jersey, 1987.

30. Cf. Mitchell (R.C.), "National Environmental Lobbies and The Apparent Illogic of Collective Action", in Russell (S.), (ed), *Collective Decision Making*, 1979, p. 87-121 ; Simcock (B.L.), "Developmental Aspects of Antipollution Protest in Japan", *Research in Social Movement, Conflict and Change*, 1979, 2, p. 83-104 ; Wood (P.), "The Environmental Movement", in Wood (J.L.), Jackson (M.), (eds), *Social Movements*, Belmont, 1982, p. 201-220. Ces analyses ne se contentent pas de reprendre le thème de l'entrepreneur, ici identifié aux scientifiques (voir aussi en ce sens Rudig (W.), op. cit.), mais dépassent aussi le schéma olsonien quand notamment Mitchell voit dans la valorisation forte des biens collectifs, la lutte contre les "maux collectifs" que l'individu ne peut esquiver seul, et l'appel intensif à des motivations purposives et morales, des facteurs décisifs de la mobilisation écologique.

31. Cpr. en ce sens Jenkins (J.C.), op. cit., p. 535, 545-546 ; Oberschall (A.), "Social Movements And Collective Action", op. cit., p. 27-31 ; sur la critique de ce syndrome, voir Jenkins (J.C.), Eckert (C.M.), "Channeling Black Insurgency : Elite Patronage and Professional SMO in the Development of the Black Movement", *American Sociological Review*, 1986, 6, p. 814 ; et Chazel (F.), "La place du politique dans les mobilisations contestataires : une découverte progressive", dans *ibid* (dir), *Action collective et mouvement social*, P.U.F., 1993, p. 149. Rappelons que McAdam, McCarthy et Zald (op. cit., p. 716-717) voient dans les SMO les "vecteurs d'un mouvement mature", son "poste de commande" et une forme "moderne" de l'action collective.

32. Cf. Jenkins (J.C.), op. cit., p. 539-542, 545-546.

33. Nous renvoyons ici aux travaux classiques d'Oberschall (*Social Conflicts and Social Movements*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1973) et de Tilly (*From Mobilization to Revolution*, Reading, 1978).

34. Cf. Oberschall (A.), 1973, op. cit., p. 125 sqq. ; McAdam (D.), *Political Process and the Development of Black Insurgency*, Chicago, University of Chicago Press, 1982, p. 43 sqq. ; Morris (A.), *The Origins of the Civil Rights Movement*, New York, The Free Press, 1984.

35. Cf. Zald (M.N.), McCarthy (J.D.), "Religious Groups As Crucibles of Social Movements", in *ibid* (1987), op. cit., p. 67-96 ; McCarthy (J.D.), "Pro-Life and Pro-Choice Mobilization : Infrastructure Deficits and New Technologies", in *ibid*, p. 49-66.

36. Cf. Jenkins (J.C.), op. cit., p. 538-539 ; McAdam (D.), et al., op. cit., p. 707 sqq.

37. Selon l'expression de W.Gamson, "Introduction", in Zald (M.N.), McCarthy (J.D.), op. cit., p. 5.

38. McAdam (D.), et al., op. cit., p. 715.

39. Parmi les multiples références rassemblées ou discutées dans les synthèses précitées, on distinguera en ce sens les travaux de Gamson (W.), Fireman (B.), "Utilitarian Logic in the Ressource Mobilization Perspective", in Zald (M.N.), McCarthy (J.D.), (eds), *The Dynamics of Social Movements*, 1979, p. 8-45 ; Knoke (D.), Wood (J.R.), *Organized for Action*, New Brunswick, 1981 ; Orum (A.M.), Wilson (K.L.), "Mobilizing People for Collective Political Action", *Journal of Political and Military Sociology*, 1976, 4 ; Snow (D.A.), Rochford (E.D.), Worden (S.K.), Benford (D.), "Frame Alignment Processes, Micromobilization and Movement Participation", *American Sociological Review*, 51, 1986. C'est sur cette base également que McAdam ("Recruitment to High-Risk Activism. The Case of Freedom Summer", *American Journal of Sociology*, 92, 1986) explique l'abandon de certains participants potentiels à une campagne d'action "à hauts risques" des étudiants en faveur des droits civils dans le Sud, en y ajoutant des variables biographiques de disponibilité individuelle.

40. Sur cette orientation, voir McAdam (D.), et al., op. cit., p. 709-714 ; McAdam (D.), 1982, op. cit., p. 34 sqq. ; Snow (D.A.), et al., op. cit. (qui décrivent la manipulation du sens par les SMO et les processus d' "alignement symbolique" des perceptions individuelles avec les significations et l'idéologie véhiculées par celles-là). L'analyse de ce type de mobilisation cognitive était déjà présente chez Piven et Cloward (*Poor People's Movements : why they Succeed, How they Fail*, New-York, Viking, 1977) et chez Gamson, lesquels distinguaient trois dimensions : la définition d'une situation d'injustice, la croyance dans la nécessité de l'action collective qui surmonte le fatalisme par un travail d'imputation des responsabilités, enfin la croyance dans les probabilités de succès de l'action entreprise. Dans ce sens voir aussi Oliver (P.), "If You Don't Do It, Nobody Will. Active and Token Contributors to Local Collective Action", *American Sociological Review*, 49, 1984 (insistant sur la seconde dimension) et Dowton (J.Y.), Wehr (P.E.), "Peace Movements : the Role of Commitment and Community in Sustaining Member Participation", *Research in Social Movement, Conflict and Change*, vol. 13, 1991 (sur le travail idéologique, les symboles et rites développés par les SMO pour capturer et entretenir les soutiens individuels).

41. Cf. Marwell (G.), Oliver (P.), Prahl (R.), "Social Networks and Collective Action", *American Journal of Sociology*, 3, 1988. Cette perspective se rapproche des analyses de M.Granovetter ("The Strength of Weak Ties", *American Journal of Sociology*, 6, 1973) tout en prenant le contre-pied de ses hypothèses explicatives puisque celles-ci corrôlaient la mobilisation sociale avec l'existence de réseaux de liens lâches et diffus plutôt qu'avec un réseau de liens forts et segmentés.

42. Deux études traduisent à la fois le caractère incontournable mais aussi les ambiguïtés et problèmes d'interprétation posés par la prise en compte des rationalisations individuelles des motifs de la (non-)participation : celle de M.L.Carden ("The Proliferation of A Social Movement", *Research in Social Movement...*, vol. 1, 1978) constate une forte motivation liée à l'adhésion altruiste aux buts collectifs, sans discuter le fait qu'il peut s'agir là d'un discours auto-légitimant moralement obligatoire et donc pauvre en informations ; de leur côté, E.J.Walsh et R.H.Warland ("Social Movement Involvement in the Wake of a nuclear Accident : Activists and Free-Riders in the Three Miles Island Area", *American Sociological Review*, 1983, 6) confirment que les facteurs de la participation sont de type structurel et idéologique (l'adhésion à des valeurs "libérales"), mais les motifs des free-riders évoquent l'absence d'information sur la lutte en cours : surgit alors la question -irrésolue- de savoir si cette ignorance valide les explications structurelles ou résulte d'attitudes réfractaires conduisant ces gens à éviter cette information.

43. Cf. Tilly (C.), "Revolutions and Collective Action", in Greenstein (F.I.), Polsby (N.W.), (eds), *Handbook of Political Science*, Reading, 1975, vol. 3, p. 520-521 ; Gamson (W.), *The Strategy of Social Protest*, Homewood, 1975, p. 140 sqq.

44. Cf. McAdam (D.), "Tactical Innovation and the Pace of Insurgency", *American Sociological Review*, 48, 1983, p. 735-754 ; Tarrow (S.), 1988, op. cit., p. 429 sqq. ; Jenkins (J.C.), Perrow (C.), "Insurgency of the Powerless : Farm Workers Movements 1946-1972", *American Sociological Review*, 2, 1977, p. 249-267 (et les travaux précités de Piven et Cloward, et de Gamson).

45. Cf. Kitschelt (H.P.), "Political Opportunity Structure and Political Protest : Antinuclear Movements in Four Democracies", *British Journal of Political Science*, 16, 1986, p. 57-86 ; Tarrow (S.), 1991, op. cit., p. 29 sqq., 41 sqq. ; Brockett (C.D.), "The Political Opportunity Structure and Peasant Mobilization in Central America", *Comparative Politics*, 2, 1991, p. 253-274 ; Kriesi (H.P.), Guigni (M.), et al., "New Social Movements and Political Opportunities in Western Europe", *European Journal of Political Research*, 1992, 2, p. 219-244. Ces travaux reprennent et développent les réflexions plus anciennes formulées par Eisinger (P.K.), "The Conditions of Protest Behavior in American Cities", *American Political Science Review*, 1, 1973, p. 11-28.

46. Sur l'analyse de D. McAdam, cf. F. Chazel : "La place du politique dans les mobilisations contestataires : une découverte progressive", dans ibid, *Action collective et mouvements sociaux*, op. cit.

47. Cf. Guigni (M.) Passy (F.), " Etats et nouveaux mouvements sociaux, comparaison de deux cas contrastés : la France et la Suisse", *Schweizerische Zeitschrift für Soziologie*, 3, 1993, p. 547 sqq. ; Kriesi (H.P.), Guigni (M.), et al., "New Social Movements and Political Opportunities in Western Europe", *European Journal of Political Research*, 2, 1992, p. 219-244.

48. C'est le jugement de S. Tarrow (1988, op. cit., p. 430).

49. Les emprunts de ces travaux à la sociologie de l'Etat restent toutefois assez imprécis, notamment lorsque le concept d'Etat fort ou faible est fondé sommairement sur la seule variable de (dé-)centralisation de l'Etat, ce qui les conduit à ranger abusivement l'Etat hollandais aux côtés de l'Etat français parmi les SOP fortes (H-P. Kriesi, et al, 1992, p. 222).

50. La redéfinition de la SOP en ces termes est due à H-P. Kriesi, et al., 1992, op.cit.

51. La reprise de cette problématique est principalement à mettre au compte des travaux de Kitschelt : *The Logics of Party Formation. Ecological Politics in Belgium and West Germany*, Ithaca, **London, Cornell** University Press, 1989, p. 21-22 ; "Organization and Strategy of Belgian and West German Ecology Parties", *Comparative Politics*, 2, 1988, p. 127 sqq. ; "La gauche libertaire et les écologistes français", *Revue Française de Science Politique*, 1990, p. 339.

52. Eisinger (P.K.), op. cit., p. 25.

53. Voir le jugement de McAdam et al, 1988, op. cit., p. 720. L'analyse des "outcomes" des mouvements sociaux (réformes et gains substantifs, reconnaissance publique, pénétration du système politique, notamment en termes de trajectoires militantes, par exemple chez McAdam : *Freedom Summer. The Idealists Revisited*, New-York, Oxford University Press, 1988) omet en général la question de leur répercussion sur la dynamique mobilisatrice elle-même. Ces effets sont en fait très variables et contradictoires, en fonction du contexte : cf. Maguire (D.), "When the streets begin to empty : the demobilisation of the British Peace Movement after 1983", *West European Politics* 1992, 4.

54. Cf. d'une part Skocpol (T.), *Etats et révolutions sociales*, trad. fr., Fayard, 1985 ; Kim (Q.J.), "Paradigms and Revolutions : the Societal and Statist Approaches", *Journal of Developing Societies*, 6, 1990, p. 8 sqq. ; et d'autre part Hermet (G.), *Les désenchantements de la liberté. La sortie des dictatures donc les années 1990*, Fayard, 1993 ; Mainwaring (S.), O'Donnell (G.), Valenzuela (J.S.), (eds), *Issues in Democratic Consolidation*, South Bend, University of Notre Dame Press, 1992.

55. A cet égard, certains travaux d'Oberschall ("The 1960 Sit-Ins : Protest Diffusion and Movement Take-Off", in *ibid*, 1993, p. 213-237) montrent clairement que le mouvement noir des années 1960 ne s'appuyait pas sur un degré significatif d'organisation préalable du groupe mais plutôt sur les initiatives anticipatrices de petits noyaux, leurs innovations tactiques et leur rupture avec les SMO traditionnelles du mouvement.

56. Sur la définition de ce projet voir surtout Klandermans (B.), Tarrow (S.), 1988, op. cit., p. 10, 14.

57. Cf. Klandermans (B.), "Introduction : S.M.O. and the Study of social movements", *International Social Movement Research*, 2, 1989, p. 2.

58. McAdam (D.), et al., 1988, p.717 ; Chazel (F.), "La place du politique...", op. cit., p. 149.

59. Il est par contre réaffirmé avec force par McAdam et al. (1988, p. 716-717) : les S.M.O. sont "le vecteur d'un mouvement mature", son "poste de commande".

60. Cf. Klandermans (B.), "Introduction...", op. cit. ; Oberschall (A.), 1993, op. cit., p. 27.

61. Cf. Guigni (M.), Kriesi (H-P.), 1991, p. 92 qq.

62. Voir entre autres : Klandermans (B.), 1989, op. cit., p.3 ; Diani (M.), "The Concept of Social Movement", *The Sociological Review*, 1992, 1, p. 1-25.

63. Cf. ici Klandermans (1989, op. cit., p. 4) qui s'appuie sur le travail de Killian (L.M.), "Organization, Rationality and Spontaneity in the Civil Rights Movement", *American Sociological Review*, 49, 1984, p. 770-783.

64. La critique en a été développée en France pour dénoncer la coupure arbitraire faite par la TMR entre mobilisation sociale et action politique : cf. Lapeyronnie (D.), op. cit., p. 599-600 ; Dobry (M.), 1986, op. cit., p. 26-31.

65. Les recherches empiriques inspirées par la TMR ont en effet porté principalement -à l'exception du mouvement noir- sur des mouvements limités à une cause précise, assez facilement identifiables à une ou quelques SMO.

66. Tarrow (S.), 1991, op. cit., p. 21. Celui-ci n'omet cependant pas de rappeler les coûts éventuels de cette ressource d'action : investissement élevé en énergie, risques de factionnalisation, perte de contrôle, radicalisation, mise en danger de la relation avec les elites et les alliés...

67. Reformulées dans leur article : "Collective Protest : A Critique of Ressource Mobilization Theory", *International Journal of Politics, Society and Culture*, 1991, 4, p. 451.

68. Selon les remarques de Klandermans (B.), 1989, p. 6 sqq. ; Mayer (M.), 1991, op. cit., p. 464.

69. Cf. notamment Diani (M.), 1992, p. 3.

70. Cf. Klandermans (B.), Oegema (D.), "Potentials, Networks, Motivations and Barriers : Steps Toward Participation in Social Movements", *American Sociological Review*, 1987, 4, p. 519-531 ;

71. Klandermans (B.), "The Formation and Mobilization of Consensus", *International Social Movement Research*, 1988, p. 173-195. Cpr. avec Kriesi (H.P.), "Support and Mobilization Potential", op. cit., p. 25.

72. Ainsi l'enquête par sondage de Klandermans et Oegema (op. cit., p. 523 sqq.) sur une mobilisation pacifiste en Hollande ne confirme nullement la validité de ce concept de mobilisation consensuelle : celle-ci inclut trop facilement l'information générale délivrée par les media, sans que soit précisément repérée, parmi les participants effectifs (au demeurant peu nombreux : 4 % du "réservoir" de participants potentiels), la part de ceux qui, n'étant pas déjà adhérents, auraient été gagnés par les sollicitations des SMO ; d'autre part, son assimilation à un travail des SMO anticipant la participation et persuadant les sympathisants, qui a incité F. Chazel à voir dans cette "extension psycho-sociale" un dépassement de la TMR ("Mouvements sociaux", op.cit., p. 304), ne fait que reprendre des éléments bien connus par cette dernière, et ne se distingue pas clairement des processus qui sont rangés dans les phases 3 et 4 de la mobilisation.

73. Cf. Della Porta (D.), "Recruitment Processes in Clandestine Political Organizations : Italian Left-Wing Terrorism", in Klandermans (B.), et al., p. 155 ; "Research On Individual Motivation in Underground Political Organization", *International Social Movement Research*, 4, 1992, p. 7-8 ; "Life Histories in the Analysis of Social Movement Activists", in Diani (M.), Eyerman (R.), op. cit., p. 173-178 ; Neidhardt (F.), "Left-Wing and Right-Wing Terrorist Groups : a Comparison for the German Case", *ibid*, p. 21-22.

74. Cf. Della Porta (D.), 1992, p. 8-12.

75. Le concept de champs multi-organisationnels, emprunté à R.L. Curtis et L.A. Zurcher ("Stable Ressources of Protest Movements : the Multi-Organizational Field", *Social Forces*, 52, 1973) sert à repérer les SMO reliées entre elles au niveau organisationnel et individuel : Fernandez (R.M.), McAdam (D.), " Multi-Organizational Fields and Recruitment to Social Movements ", *International Social Movement Research*, 2, 1989, p. 315-343. Parmi les applications empiriques, outre les nombreuses contributions dans la revue précitée, voir : Gerhard (J.), Rucht (D.), "Meso-Mobilization : Organizing and Framing in Two Protest Campaigns in Germany", *American Journal of Sociology*, 1992, 3, p. 555-595.

76. Cf. Diani (M.), "Analysing Social Movements Networks", in Diani (M.), Eyerman (R.), op. cit., p. 107-135. Selon cet auteur, ce sont d'ailleurs les liens inter-individuels qui constituent la composante la plus stable et donc "structurelle" du réseau inter-organisationnel.

77. Ibid, p. 116-121.

78. Ibid, p. 122-127. Cpr. avec Diani (M.), "The Network Structure of the Italian Ecology Movement", *Social Science Information*, 1990, 1, p. 15-31.

79. Comme par exemple chez Kriesi [H.-P.), " Local Mobilization...", op. cit. ; Kuechler (M.), Dalton (R.J.), "New Social Movements and the Political Order", in Dalton (R.J.), et al., op. cit., p. 277.

80. Klandermans (B.), "Peace Movements in Western Europe and the U. S.", *International Social Movement Research*, 3, 1991, p. 8-12.

81. Cf. Snow (D.A.), et al., 1986, op. cit. ; Snow (D.A.), Benford (R.D.), "Ideology, Frame Resonance and Participant Mobilization", in Klandermans (B.), et al., 1988, op. cit., p. 197-210.

82. La réaction contre l'oubli de la dimension morale, idéologique, de la mobilisation est exprimée par Gamson (W.), "Introduction", in Zald (M.N.), McCarthy (J.D.), 1987, op. cit., p. 5-7 ; McAdam (D.), et al., 1988, op. cit., p. 713, 724.

83. Cf. Chazel (F.), "La place du politique...", op. cit., p. 156 sqq. ; Fillieule (O.), Péchu (C.), op. cit., p. 164-168. Snow et ses collègues distinguent ainsi les processus de rapprochement ("bridging"), amplification, extension et transformation des cadres d'interprétation, parmi lesquels le second (l'amplification des valeurs et des croyances dans l'importance, la nécessité et l'efficacité de l'action collective) correspond étroitement à la mobilisation cognitive définie par McAdam.

84. Cf. Gerhardt (J.), Rucht (D.), op. cit., p. 578-584.

85. Cf. Donati (P.R.), "Political Discourse Analysis", in Diani (M.), Eyerman (R.), op. cit., p. 136-167 ; Couto (R.A.), "Narrative, Free Spaces and Political Leadership in Social Movements", *The Journal of Politics*, 1993, 1, p. 57-79 ; Jenson (J.), "Changing Discourse, Changing Agendas : Political Rights and Reproductive Politics in France", in Katzenstein (M.F.), Muller (C.), op. cit., p. 64-87 ; Apter (D.), "Democracy and Emancipatory Movements : Notes for a Theory of Inversionary Discourse", *Development and Change*, 23, 1992, p. 139-173.

86. Gamson (W.), "Political Discourse and Collective Action", in Klandermans (B.), et al., op. cit., p. 219-244 ; Gamson (W.), Modigliani (A.), "Media Discourse and Public Opinion On Nuclear Power : a Constructionist Approach", *American Journal of Sociology*, 1989, 1, p. 1-37. Parmi ces emballages symboliques, ces auteurs rangent, vis-à-vis de l'enjeu nucléaire, l'idéologie du progrès, celle de l'indépendance nationale, le discours fataliste, la vision d'une société alternative et des technologies "douces", le discours consumériste de l'acceptabilité publique, etc.

87. Pour reprendre l'expression de Gamson (ibid, 1989, p. 5-6) : sa référence à une "culture américaine" est peu convaincante puisqu'elle constate elle-même l'existence de valeurs et de traditions culturelles contradictoires dans leur rapport au progrès et au développement technique (ibid, 1989, p. 6).

88. Cette image de C. Geertz (*The Interpretation of Culture*, London, Basic Books, 1973, p. 5) traduit la convergence de fait de ces orientations actuelles avec les principes posés par l'approche anthropologique et sémiotique de l'analyse culturelle incarnée par Geertz ou L. Dumont notamment.

89. Cf. Apter (D.E.), op. cit. ; Tucker (R.H.), "Ideology and Social Movements : the Contribution of Habermas", *Sociological Inquiry*, 1989, 1, p. 30-47 ; Melucci (A.), "Liberation or Meaning ? Social Movements, Culture and Democracy", *Development and Change*, 1992, 3, p. 43-78 ; Swidler (A.), "Culture in Action : Symbols and Strategies", *American Sociological Review*, 1986, 2, p. 273-286 ; Eyerman (R.), Jamison (A.), *Social Movements. A Cognitive Approach*, The Pennsylvania State University Press, 1991. Dans le champ de l'analyse des révolutions et des mobilisations non occidentales, voir entre autres les contributions réunies dans Kepel (G.), (dir), *Les politiques de Dieu*, Seuil, 1993 ; Goussault (Y.), "Introduction", dans "Religion, pouvoir et société dans le Tiers-Monde", *Revue Tiers-Monde*, 123, 1990 ; Goldstone (J.A.), "Ideology, Cultural Frameworks and the Process of Revolution", *Theory and Society*, 1991, 4.

90. Kitschelt (H.P.), "A Critique of the Ressource Mobilization Approach", in Rucht (D.), et al., op. cit., p. 327 sqq.

**L'APPROCHE QUANTITATIVE DU MOUVEMENT ASSOCIATIF
DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT**

Bruno Maresca

La problématique de l'évaluation quantitative du mouvement associatif dans le domaine de l'environnement ou, question parallèle, de l'importance de la mobilisation sociale sur les thèmes environnementaux, n'est pas une question qui ait donné lieu à des travaux statistiques importants à l'initiative de l'administration concernée.

Concernant l'état des lieux au début des années soixante-dix et notamment autour des événements fondateurs que représentent la création du Ministère de l'environnement (1971) et la première candidature écologiste aux élections présidentielles (1974), on ne dispose pas de données chiffrées représentatives de la vitalité associative dans ce domaine.

Dix ans plus tard, la création du CNVA (Conseil national de la vie associative qui date de 1983) coïncide avec une phase de recherche active sur le mouvement associatif, en partie organisée autour de la Société française des chercheurs sur les associations. Cette période, qui a été particulièrement productive entre 1982 et 1985⁵, a stimulé un investissement statistique de fond qui sert encore aujourd'hui de référence. Celui-ci s'est développé selon deux problématiques distinctes : la question de l'importance de l'adhésion et celle du dénombrement des structures.

A la première se rattachent les travaux du CRÉDOC qui, à partir de 1978, a mis en place dans le cadre de l'enquête annuelle "Conditions de vie des français" un suivi du nombre d'adhérents pour différentes catégories d'associations, ainsi que l'exploitation de l'enquête INSEE-INED dénommée "Contacts" (F.Héran, 1988). A la seconde problématique, correspond l'analyse des créations d'associations pour les années 1937, 1960, 1977, 1982, réalisée par l'OFCE (M.Forsé, 1984), ainsi qu'un travail analogue à l'initiative de la Société des chercheurs français portant sur la décennie 1975-1984 (rapport daté de 1988).

Depuis le début des années quatre-vingt dix, après une phase de désinvestissement marquée de la recherche sur le mouvement associatif, une nouvelle série d'investigations statistiques s'est mise en place. La plus novatrice correspond au travail sur les aspects économiques du fonctionnement des associations (budget, emplois, bénévolat, contributions par les dons) qui a été mené dans le cadre d'une recherche internationale (France, Allemagne, USA). Par ailleurs le rapport du CES, "exercice et développement de la vie associative dans le cadre de la loi du 1er juillet 1901" (présenté par M.T.Cheroute les 23 et 24 février 1993) a été

⁵ le colloque organisé par cette société de chercheur en 1985, en constitue le point d'orgue

l'occasion d'actualiser l'évolution du nombre d'adhérents (chiffres CRÉDOC) et du nombre de créations d'associations (bilan du CNVA, estimation de l'OFCE par sondage au quart).

Une "étude sur le développement de la vie associative du secteur environnement" réalisée par la FORS (E.Auclair, I.Benjamin, 1993), en réponse à une commande de la coordination de l'environnement du CNVA, se prolonge par l'élaboration d'une base de données concernant les principales associations de ce secteur (pour le compte du bureau de la vie associative du Ministère de l'Environnement).

Enfin la synthèse la plus récente concernant l'ensemble du mouvement associatif en France (M.Barthélémy, 1994), confronte les différentes sources chiffrées permettant d'estimer l'importance de chacun des domaines d'intervention des associations, dont l'environnement, en confrontant les chiffres relatifs au nombre des adhérents, des groupes associatifs, et à l'importance des dons financiers.

1- LA PROBLÉMATIQUE DE LA QUANTIFICATION DES ÉVOLUTIONS DE LA VITALITÉ ASSOCIATIVE

Toutes les travaux à visée quantitative se heurtent à deux difficultés majeures: comment distinguer des sous-ensembles pertinents dans l'extrême diversité des structures relevant du statut de la loi de 1901 ? faut-il comptabiliser les structures ou bien leurs adhérents ? La première question est la plus délicate : non seulement il n'existe pas de nomenclature stabilisée des domaines associatifs, ce qui rend délicat la comparaison des données de différentes enquêtes⁶, mais aucun secteur ne se présente comme un tissu associatif homogène.

Selon les finalités des travaux, les chercheurs sont conduits à opérer des distinctions de statut (entre associations "spontanées" et associations para-administratives, ou entre structures "employeurs" et "non employeurs"), des distinctions de finalité (selon que les associations servent des intérêts particuliers ou l'intérêt général, selon qu'il s'agit d'associations visant un développement de la sociabilité ou d'associations "de défense" à visée revendicative), ou encore des distinctions de thématiques d'action. Ainsi, pour l'environnement, on opposera des associations pour lesquelles la thématique environnementale est centrale et des associations pour

⁶ cette difficulté affecte l'ensemble des secteurs associatifs, et en particulier celui de l'environnement; pour ce dernier on affaire soit à des appellations très génériques du type "associations de défense de l'environnement" (CRÉDOC, OFCE), soit à des regroupements tels que "associations de consommateurs, d'usagers, y compris défense de l'environnement et écologie" (INSEE-INED) ou "habitat et environnement"

lesquelles elle est annexe, des associations à prétention généraliste ou au contraire spécialisées, ou bien l'on distinguera des thématiques naturalistes, de cadre de vie, d'information et d'initiation.

L'analyse d'un secteur spécifique du réseau associatif fait courir le risque d'entrer dans des distinctions qui n'ont de valeur que pour des acteurs spécialisés, et qui interdiront toute possibilité de confrontation avec la problématique générale des mouvements collectifs empruntant les formes de la mobilisation associative. Un travail d'inventaire réalisé récemment en Basse-Normandie sur la base des déclarations en Préfecture (O.Zentay, 1995), montre qu'il est assez hasardeux de différencier les objets d'action des groupes préoccupés par les questions d'environnement sur la seule base des intitulés des associations.

L'ambition de quantifier l'importance du mouvement associatif pose aussi des questions difficiles dont la plus grande tient à la difficulté d'identifier les structures en état d'activité. De ce point de vue l'indicateur du nombre de créations d'associations reste très insuffisant. Il n'est pas sûr qu'il s'agisse d'un bon indicateur conjoncturel du degré de sensibilité de la société sur les domaines couverts par la mobilisation associative. Bien qu'il soit très dépendant des événements qui marquent l'opinion (M.Forsé, OFCE, 1993), vu dans le long terme, le nombre de créations est un phénomène très général qui marque surtout une inflation de l'usage de la loi de 1901 (le cas de la région Basse-Normandie l'illustre très clairement, O.Zentay, 1995).

Plus gênant encore, on n'est pas en mesure de faire la part de ce qui correspond au renouvellement des groupes dans un secteur donné, de ce qui est imputable à la croissance d'activités dans ce secteur. On a, actuellement, très peu d'éléments pour juger de la dynamique du renouvellement des structures associatives.

Deux chiffres donnent l'ampleur de cette méconnaissance : entre 1975 et 1990, le rythme annuel de créations de nouvelles associations est passé de 30 000 à 58 000, soit une croissance de plus de 50%, alors que sur la même période le nombre de français de plus de 18 ans adhérent à une association n'a que très peu varié (entre 44% et 46%, données CRÉDOC).

Pour le domaine des associations relevant du secteur de la défense de l'environnement, les enquêtes périodiques du CRÉDOC montrent qu'au cours des 15 dernières années, la part des adultes de plus de 18 ans déclarant une adhésion à ce type d'association varie très peu et reste à un niveau bas, entre 2 et 3%. Sur des fractions aussi faibles il est difficile de réaliser un suivi statistique fiable.

2- DES PISTES DE RECHERCHE

Les difficultés propres au travail de quantification conduisent à réactiver le questionnement de la recherche sur la construction du secteur (la thématique "environnement" et son contenu), mais aussi sur la pertinence des catégories descriptives des formes associatives. L'élargissement de la notion de participation, par la prise en compte, au delà du statut d'adhérent, de diverses formes de bénévolat et de contributions aux moyens d'action des associations, permettrait de mieux décrire les effets de mobilisation. Quand à la comptabilité du nombre de structures, son approfondissement nécessite d'approcher les durées de vie des groupes associatifs. Aller au-delà de l'information livrée par les déclarations de création, suppose de construire des "observatoires", c'est-à-dire des procédures de suivi dans le temps d'échantillons représentatifs de structures. C'est le sens du travail que nous engageons dans le programme en cours.

Il paraît également indispensable d'intégrer les travaux sur le secteur "environnement" dans l'ensemble des recherches sur le mouvement associatif, ne serait-ce que par l'intérêt de la mise en perspective comparative avec des secteurs voisins (sauvegarde du patrimoine, développement local, action humanitaire, défense du consommateur, de l'habitat) ou très différents, mais posant des questions similaires sur les processus d'institutionnalisation des groupes, et leurs cycles de vie. Toutefois, pour prendre une forme qui contribue véritablement à l'effort de connaissance, la démarche de la quantification doit être au clair sur les objectifs qui la fondent. On doit en effet s'interroger sur les raisons qui poussent à vouloir délimiter et dénombrer la population des associations de défense de l'environnement, ainsi que de leurs adhérents, alors que cette démarche ne semble pas si centrale dans d'autres secteurs bien plus importants (social, humanitaire par exemple). L'idée sous-jacente d'appréhender de cette manière la réalité et l'intensité d'une dynamique sociale est-elle pertinente ? N'est-il pas trop naïf de regarder la démographie des structures associatives dans le domaine de l'environnement comme un phénomène spontané épousant les progrès ou les reflux d'une idéologie aujourd'hui consensuelle ?

Il nous paraît plus heuristique de faire porter l'approche des mobilisations collectives concernant les préoccupations d'environnement sur une analyse des niveaux d'adhésion des individus, à travers des indicateurs de degré d'implication (participation ponctuelle, adhésion, militantisme, dons financiers), et en prenant en compte un spectre suffisamment large de structures médiatrices (diverses catégories d'associations, d'organisations politiques, de fondations, etc.).

Cette ouverture de l'investigation permettrait, en particulier, de s'affranchir du contexte franco-français imposé par la spécificité du cadre de la loi de 1901. Elle suppose toutefois le recours à des enquêtes périodiques portant sur de grands effectifs d'individus, offrant la possibilité d'une représentativité régionale. L'enquête de l'INED de 1991, commandée par le Ministère de l'Environnement, peut constituer, en la matière, un point de référence.

Bibliographie

Archambault, E. et Tchernonog, V., 1994 : "Le poids économique du secteur associatif", Communication au Xe colloque ADDES, mars 1994

Auclair, E. et Benjamin, I., 1993 : *Etude sur le développement de la vie associative du secteur environnement*, FORS

Barthélémy, Martine, 1994 : *Les associations dans la société française. Un état des lieux*, Paris, Cevipof, 1994.

Chéroutre, M.T., 1993 : *Exercice et développement de la vie associative dans le cadre de la loi du 1er juillet 1901*, Rapport du CES, avril 1993

CRÉDOC, 1993 : *Participation des Français à la vie associative, 1990-92. Tableaux détaillées*

Forsé, Michel, 1985 : *L'adhésion aux associations*, INSEE

Forsé, Michel, 1993 : "Les créations d'associations progressent à un rythme ralenti", *Observations et diagnostics économiques*, n° 46, juillet

Héran, François, 1988 : "Un monde sélectif : les associations", et "Au coeur du réseau associatif : les multi-adhérents", *Economie et statistique* n° 208.

Haeusler, Laurence et Gros, Françoise, 1988 : *Evolution du monde associatif de 1978 à 1986*, Collection des rapports du CRÉDOC, n°51

Zentay, Oliver, 1995 : *Ecomilitantisme et (re)conquête de l'espace en Basse-Normandie*, Mémoire de maîtrise de géographie, Université de Caen

Etudes commanditées par le CNVA

ASSEM, Grasse, 1989 : *Etude méthodologique sur les manifestations d'éducation à l'environnement*

CNVA, 1992 : *Bilan de la vie associative en 1990-91*, Paris, Documentation française

Dominique Plancke, nd : *Environnement : les grandes associations du Nord-ouest européen et les financements privés*, Maison de la nature et de l'environnement,

Société française des chercheurs sur les associations, 1988 : *Localisation et caractéristiques principales par secteurs d'activité des 336 220 déclarations d'associations de la décennie 1975-1984*.

SOLAGRO, 1989 : *Etude sur le mode actuel de financement des associations d'environnement*

**INTRODUCTION A LA MÉTHODOLOGIE
DE L'APPROCHE DU TISSU ASSOCIATIF**

La plupart des travaux portant sur les formes de mobilisations collectives suscitées par les préoccupations environnementales se heurtent à la difficulté de donner d'un tel objet une définition raisonnée, que la question soit posée au niveau théorique -comment clore le champ de l'investigation ?- ou bien à un niveau directement pragmatique, celui de la localisation des associations.

Toutefois pour les acteurs institutionnels concernés par "la défense de l'environnement et la protection de la nature", la question, pour recevable quelle soit d'un point de vue théorique, ne paraît pas un obstacle à l'approche du secteur. Les groupes qui se réclament de cette profession de foi affirment suffisamment leur objet d'action, pour que les inventaires qui sont réalisés dans la plupart des régions par les préfetures, les DIREN ou les collectivités territoriales (départements, régions), se contentent généralement du repérage des "mots-clés" apparaissant dans le nom des groupes ou dans la définition des objectifs portés dans les actes de déclaration de création en préfecture.

Peut-on adopter cette approche sans recul, en prenant la question de l'environnement sous la forme que lui donne le consensus social actuel ? Peut-on reconnaître à la forme associative ce caractère, qui lui est implicitement attribué, de "symptomologie" des mobilisations sociales de la société civile, voire de ces "mouvements" qui incarnent l'historicité en action ?

Sur ces deux dimensions, question sociale et formes des actions collectives, la problématique de l'environnement se laisse généralement portée par l'évidence d'une idéologie consensuelle. Il n'y a, dès lors, pas de véritable différence entre la recherche des groupes qui localement peuvent être élus comme acteurs du mouvement social "écoenvironnemental" (Reggazola, 1995), et le souci des institutions gestionnaires (Préfetures, DIREN,...) de produire des inventaires des associations reconnues comme légitimes pour porter des revendications environnementales.

Qu'il s'agisse d'identifier tous les groupes ou structures qui de près ou de loin participent de la mobilisation environnementaliste, ou plus formellement d'inventorier ceux qui publiquement se déclarent acteurs de cette question sociale qu'est devenue la défense de l'environnement, dans tous les cas la posture d'observation du chercheur postule que le champ s'impose de lui-même.

Et pourtant, comme le suggère Reggazola, l'ambition de l'exhaustivité est fatalement conduite au formalisme, par des voies plus souvent implicites qu'explicites. Dès lors, on peut craindre que l'opération d'élection des groupes ou des acteurs jugés dignes d'intérêt, ne jette le doute sur la pertinence des collections d'objets qui sont constituées comme champs d'observation.

Pour se garder d'un excès de formalisation, notamment celui qui consiste à construire sur la base des formes les plus "représentatives" des typologies à vocation classifiante, notre approche consiste à instruire la question de l'objet dans l'espace des enjeux institutionnels, ceux là même qui participent de l'élaboration et de la coagulation d'un espace d'acteurs spécifiques et légitimes. Dès lors la question implicitement posée par le repérage des associations actives en matière de défense de l'environnement n'est pas la tentative de quantifier les manifestations du "mouvement" souterrain du corps social (cf. Forsé), mais au contraire de baliser le fonctionnement d'un champ d'acteurs dont la dynamique est d'investir, en empruntant la voie de la légitimité associative, la gestion d'une question publique mobilisatrice.

Une telle approche nous conduit à explorer une multitude de formes associatives qui occupent la scène de la protection de la nature et de la défense de l'environnement : associations qui protègent la faune et la flore, ou plus largement les milieux naturels, groupes qui veillent à la sauvegarde des sites ou du patrimoine, groupes de découverte de la nature et d'initiation à l'environnement, associations d'usagers de la nature, de défense d'intérêts résidentiels,...

1- LA FORME ASSOCIATIVE, CADRE DU REPÉRAGE DES GROUPES ÉTUDIÉS

Dans le travail de définition de l'objet soumis à l'analyse, les deux dimensions, "association" et "environnement", sont l'une comme l'autre sources d'interrogations. La loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association définit dans son article premier l'association comme « la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente, leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices ». En dépit de sa clarté, le formalisme propre à cette définition ne permet d'appréhender que très partiellement le phénomène associatif. D'une part, en assignant un but non lucratif à ce mode d'agrégation collectif, cette définition occulte la dimension de l'intérêt qui est partie intégrante du ressort associatif. Bon nombre d'associations qui se

déclarent pour s'opposer à un projet d'infrastructure (urbaine, routière, etc.) ont de fait pour finalité l'obtention d'un bénéfice matériel collectif, sous la forme d'un ajournement ou d'une modification des projets lésant les intérêts des personnes qui se sont rassemblées. Si les profits financiers sont généralement exclus de la perspective associative, les rétributions symboliques et la défense d'intérêts matériels ne sont jamais absentes de la mobilisation et en sont souvent le principal moteur. Il est donc souhaitable d'affranchir la définition de l'association de cette logique du désintéressement, et de s'ouvrir à la perspective d'une "économie" des pratiques associatives.

Une autre source d'ambiguïté naît de l'esprit même de la loi de 1901, dans laquelle l'action associative est pensée en opposition à l'action publique. Comme l'écrit Marie-Thérèse Chéroutre: « l'association née d'un contrat de droit privé, régie par le droit privé, poursuit un but propre à l'activité privée. Elle est donc totalement séparée de l'action administrative qui, elle poursuit comme but l'intérêt général par des moyens de droit public, sous le contrôle du juge administratif ». Cette lecture formaliste limite la compréhension que l'on peut avoir des dynamiques associatives qui tirent leur principale légitimité de la mobilisation pour la défense de l'intérêt général contre les intérêts particuliers. Dans le domaine de l'environnement, comme dans beaucoup d'autre secteurs, les associations puisent leur dynamique de leur identification à l'action publique : en revendiquant d'incarner l'intérêt général du citoyen, elles s'opposent autant à l'intérêt particulier des personnes privées qu'à l'intérêt supérieur de la nation affirmé par l'Etat.

De ce fait la conception fondatrice de la loi de 1901 ne reste pertinente que pour ces groupements qui servent, strictement, les finalités d'un cercle de personnes se donnant les moyens de défendre ou de cultiver des centres d'intérêt communs. Il en va ainsi de tout un pan des groupes qui, dans le champ de l'environnement, gèrent ou défendent un usage particulier du milieu naturel : les chasseurs, les pêcheurs, mais aussi les randonneurs, les syndicats de propriétaires riverains, etc. Il en va de même des sociétés savantes ou de leurs avatars contemporains, les clubs d'initiation à la nature. Très logiquement, c'est dans ces registres que l'on trouve les structures les plus anciennes, qui sont celles qui s'inscrivent le plus dans l'esprit des cercles d'affinités et dans la filiation des sociétés qu'a cherché à encadrer la loi de 1901.

Pourtant ce n'est pas cette partie de l'univers associatif qui constitue le coeur de la défense de l'environnement. L'usage social qui a été fait de la loi sur les associations a beaucoup fait évoluer celle-ci, notamment en conduisant à ces compléments fondamentaux que sont la dimension de l'utilité publique, et beaucoup plus récente, le qualité de plaignant en justice. A côté des groupes d'intérêts privés, l'autre pan du monde associatif correspond à des regroupements de personnes qui visent la défense d'intérêts collectifs d'emblée recevables au

titre de l'intérêt général. Il en va ainsi de tous les groupes de défense des sites, des espaces naturels, du cadre de vie, de tous les mouvements d'opposition à des aménagements, des projets, etc., jugés contraires aux intérêts des communautés locales (ou, plus largement, de la société civile).

A cet ensemble, que l'on considère habituellement comme la partie la plus représentative des mobilisations sociales sur les questions d'environnement, s'ajoutent des structures qui se constituent pour gérer des espaces ou des ressources naturelles (des associations gestionnaires de réserves, de parcs, de rivières, ...), promouvoir la formation ou l'information, etc. Un certain nombre sont des créations para-administratives et fonctionnent alors clairement comme des prolongements de la puissance publique.

Le repérage du tissu associatif conduit à ne prendre en compte que des groupes officiellement déclarés en Préfecture, qui pour la grande majorité sont des regroupements locaux. S'y ajoute un nombre plus restreint de structures à vocation fédérative ou de regroupements conjoncturels, tels les collectifs ou les comités, qui rassemblent les groupes locaux sur des projets communs. Ce mode d'investigation laisse dans l'ombre les groupes informels, en particulier diverses formes plus ou moins temporaires, tels des commissions, des groupes de réflexion, etc., qui se préoccupent des questions d'environnement dans les institutions ou les cercles les plus divers. Ce parti pris restrictif est en accord avec notre approche institutionnelle des acteurs collectifs dans le domaine de l'environnement⁷. Mais on peut admettre qu'une part, non forcément négligeable, des mobilisations sociales est ainsi susceptible d'échapper.

La forme associative classique, groupe s'instituant pour obtenir une existence officielle et publique, s'impose avec prégnance comme mode d'organisation légitime et représentatif des mobilisations sociales.

2- LA THÉMATIQUE ENVIRONNEMENTALE COMME OBJET CENTRAL DE MOBILISATION

On sait, de nombreux travaux l'ont mis en évidence, que l'environnement ne se laisse pas aisément circonscrire dans une définition univoque. On peut même dire que son caractère

⁷ il en va de même dans la plupart des domaines où le regroupement associatif est la principale forme empruntée par les pratiques collectives

polysémique se trouve particulièrement bien illustré par l'hétérogénéité du monde associatif qui en fait son domaine d'action. Cet "environnement" que veulent agir les associations, peut désigner autant l'espace de vie quotidien qu'une réalité transcendante, universelle et intemporelle, être appréhendé à partir des catégories ordinaires de perception et de classification qu'être pensé selon les schèmes de l'analyse scientifique. Il peut renvoyer à une vision thématique ou spécialisée (telle faune, telle flore, tel milieu, telle nuisance) ou bien englobante (l'environnement de l'homme, la planète).

Nonobstant la variété des représentations de l'environnement, son statut d'évidence immédiate demeure l'une de ses propriétés génériques. Il renvoie à une réalité d'emblée concrète qui fait immédiatement sens aux yeux des acteurs. Cette apparente transparence explique sans doute que peu d'acteurs associatifs rencontrés dans le cadre de nos investigations, aient éprouvé le besoin d'exposer leur conception de l'environnement.

En correspondance étroite avec l'idée de nature, l'environnement est élevé au rang de référent cardinal, ayant une existence en soi, hors de l'activité humaine. Il existerait indépendamment des usages et des pratiques dont il est l'objet. De telles mises en formes substantialistes contribuent à réifier l'environnement. Ces mises en forme fétichistes ne résistent néanmoins pas à l'analyse. L'environnement n'a rien d'une réalité transcendante et autonome. Il porte ainsi la marque des réalisations humaines. Comme l'analyse si justement Pierre Lascoumes: «ce n'est ni un bien préexistant, ni un patrimoine trans-historique, ni une entité dotée d'une essence intemporelle. Notre environnement est une nature travaillée par la politique. C'est à dire un ensemble d'éléments convertis en ressources, ouvragés par l'activité humaine, bref la résultante d'entreprises menées durant plus de vingt siècles, aux fins entremêlées d'exploitation, de valorisation et de destruction »⁸. Le statut d'évidence de l'environnement reste socialement et historiquement constitué. Rien n'est en fait plus socialement construit que l'impératif de la protection et de la transmission du patrimoine naturel.

L'émergence de la thématique environnementale, sa constitution en enjeu et objet du débat politique est le produit d'un travail spécifique des acteurs qui contribue à le consacrer comme impératif transcendant. En tant que catégorie du débat public, l'environnement ne peut-être compris hors du processus social de construction dont il est l'objet : «L'environnement n'a acquis de visibilité sociale, n'a émergé comme nouvelle question sociale, n'a été construit en tant que problème qu'à partir du moment où des groupements privés, puis les pouvoirs publics en ont fait un objectif pour leurs revendications et leurs interventions ».⁹

⁸ Lascoumes (Pierre), *L'éco-pouvoir, environnements et politiques*, Paris, Ed. La Découverte, textes à l'appui, série écologie et société, 1994, p.10.

⁹ Ibid., p.13.

Derrière la façade de l'unité, oeuvrent plusieurs logiques sociales qui conditionnent l'articulation entre les types d'associations et les représentations de l'environnement. Les associations de défense du cadre de vie ont, par leur forme d'intérêt très localisé, une vision de l'environnement réduite à l'intérêt "résidentiel". Les associations d'usagers (pêcheurs, randonneurs,...) s'instituent gestionnaires d'une ressource particulière. Quant aux naturalistes qui ont de l'environnement une conception plus construite, intégrant plusieurs composantes (faune, flore), leur intérêt est souvent focalisé sur un patrimoine spécifique.

Devant cette hétérogénéité des préoccupations, les groupements fédératifs (départementaux, régionaux) sont contraints de promouvoir une conception transversale de l'environnement capable d'organiser la défense de ses différentes composantes et d'éviter qu'elles n'apparaissent incompatibles. Ils sont, par la même, aux avant-postes de l'invention institutionnelle de l'idée d'environnement.

3- HÉTÉROGÉNÉITÉ PLUTÔT QU'UNITÉ DES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT

On se gardant d'adopter une définition trop formalisée des associations étudiées, on évite d'oblitérer l'une des propriétés constitutives du tissu associatif, à savoir son hétérogénéité. En nous intéressant à toutes les associations réputées se préoccuper de questions d'environnement, nous explorons l'espace public où se construisent, se définissent et se mettent en oeuvre les problématiques environnementales, c'est-à-dire le champ des acteurs intéressés à leur définition¹⁰. Cette définition extensive intègre les groupes à vocation naturaliste, ceux qui militent pour sauvegarder des environnements ou des sites résidentiels, les grandes associations généralistes interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics, les associations d'usagers de la nature, les groupes d'éducation à la nature et les structures créées à l'initiative des institutions publiques pour répondre aux besoins de gestion du patrimoine naturel.

¹⁰ Il convient de ne pas entendre l'espace public dans son sens ordinaire : il ne s'agit pas en effet d'un espace ouvert à tous où chacun pourrait s'exprimer avec une égale autorité et indépendamment de la position qu'il occupe dans cet espace. L'espace public dans lequel s'expriment les associations est caractérisé par des conditions voire des coûts d'entrée, par des effets d'exclusion voire de censure.

L'ensemble des associations agréées, qui ont obtenu de l'administration un agrément les reconnaissant officiellement comme acteur de la gestion de l'environnement, constitue un premier cercle assez représentatif des buts poursuivis par les associations les plus mobilisées. Loin de se limiter aux structures assurant la fonction de groupements ou de collectifs de groupes locaux, le cercle des associations agréées montre d'abord la diversité de structures qui concourent à porter la question sociale de la défense de l'environnement. De cette diversité ressort d'abord la dualité très marquée, entre le pôle consumériste de la défense des sites et des cadres de vie, et le pôle naturaliste de la protection de la nature, de ses milieux, de ses équilibres. Des différences régionales particulièrement nettes confortent ce premier constat. Les deux régions qui comportent le plus grand nombre d'associations agréées, Ile-de-France et PACA, sont représentatives d'un environnementalisme concentré sur la défense des intérêts résidentiels des populations locales. Les intitulés des associations font rarement référence aux dimensions de la nature ou à la perspective écologique. Ils signalent avant tout le mouvement de résistance qu'engendre le progrès de l'urbanisation, très prégnante dans ces deux régions.

Dans les autres régions métropolitaines, les associations qui ont obtenu la reconnaissance officielle forment un ensemble plus diversifié et, de ce fait, plus illustratif de la multiplicité des intérêts que rassemble l'environnementalisme. Dans le cas de l'Auvergne, représentative des régions qui ont peu d'associations ayant un agrément au titre de la défense de l'environnement (la moitié des régions françaises n'ont pas plus d'une trentaine d'associations agréées), 80% des associations affichent leur préoccupation de la nature, soit en tant que naturalistes, soit par rapport à des usages de l'espace naturel ou de ses ressources. Les autres associations intègrent la question de l'environnement à des préoccupations de développement local.

L'exemple du Var en région PACA

Les régions Ile-de-France et PACA ont donné lieu à un développement associatif dans lequel la catégorie de la défense des intérêts résidentiels est hypertrophiée, laissant très à la marge les préoccupations naturalistes et mêmes les usages de l'espace naturel. Dans le Var, sur 71 associations agréées, seules 7 font apparaître le mot "nature" dans leur intitulé. On peut les regrouper en 6 catégories qui rendent compte des principales finalités d'action. Les associations suivantes en fournissent des exemples-types :

1-Défense du cadre de vie

Comite aygulfois des intérêts et de l'environnement

Confédération des comités d'intérêts locaux de quartiers de Sanary

Association des résidents du Mont-Paradis

2-Opposition aux nuisances, à l'urbanisation

Association varoise pour la cité humaine "Les droits du piéton"

Saint-Cyr demain - Mouvement de défense du golfe des Lecques

3-Protection des sites, des paysages

Association pour la sauvegarde de la plage du Lavandou

Association "Les amoureux de Porquerolles"

Les amis de la Corniche d'or varoise

4-Objectifs naturalistes

Association régionale pour la protection des oiseaux et de la nature

Société de sciences naturelles et d'archéologie de Toulon et du Var

Association pour la protection de la nature dans la presqu'île de Giens

5-Usagers de la nature

Fédération départementale des associations agréées de pêche et de pisciculture

Fédération départementale des chasseurs du Var

6-Regroupements d'associations de défense de l'environnement

Union départementale pour la sauvegarde de la vie, de la nature et de l'environnement

Association varoise pour la sauvegarde de la nature et de l'environnement

L'exemple de la région Auvergne

Sur la base des seuls intitulés des associations, on peut sérier les finalités d'action en 4 catégories principales. Les associations suivantes en fournissent des exemples-types :

1-Finalités naturalistes

Association pour la protection et l'étude de la nature en Allier

Société scientifique du Bourbonnais pour l'étude et la protection de la nature

Centre ornithologique Auvergne

Association des amis de la nature en Haute Auvergne

2-Usagers de la nature

Association de pêche et de pisciculture

Fédération départementale des chasseurs

Association pour le développement de la randonnée pédestre

3-Groupes de défense du cadre de vie et de développement local

Fédération pour la sauvegarde et l'avenir du Bourbonnais

Union départementale des associations familiales rurales de la Haute-Loire

4-Regroupements d'associations de défense de l'environnement

Fédération départementale pour l'environnement et la nature du Puy-de-Dôme

Fédération de protection de la nature de la Haute-Loire

4- INTÉRÊT D'UNE APPRÉHENSION RELATIONNELLE DU FAIT ASSOCIATIF

La diversité constitutive de l'univers des associations se donnant la défense de l'environnement pour objet d'action, démontre particulièrement bien la polysémie d'une notion qui déborde très largement le champ d'intervention fixé à l'intervention publique dans ce domaine. Cette multiplicité des finalités poursuivis par les associations a suscité plusieurs

tentatives de classement, fondées sur des typologies, qui appréhendent les groupes en termes d'intérêts défendus et de morphologie (aire d'intervention, fonctions remplies, etc.)¹¹.

Si tous ces éléments d'identification concourent à définir le fait associatif, ils ne contribuent que très partiellement à la compréhension des formes d'action de ce tissu associatif. La caractérisation des associations en termes de fonctions et de finalités n'est pas pleinement satisfaisante. Il s'agit d'une lecture fonctionnelle qui prend souvent la forme d'un raisonnement circulaire, par lequel les fonctions et les finalités des groupes observés deviennent les principes explicatifs de l'existence du fait associatif. On risque d'être victime de l'illusion rétrospective, travers déjà dénoncé par Durkheim dans sa critique du fonctionnalisme: « La plupart des sociologues croient avoir rendu compte des phénomènes une fois qu'ils ont fait voir à quoi ils servent, quel rôle ils jouent. On raisonne comme s'ils n'existaient qu'en vue de ce rôle et n'avaient d'autre cause déterminante que le sentiment, clair ou confus, des services qu'ils sont appelés à rendre (...). Faire voir à quoi un fait est utile n'est pas expliquer comment il est né ni comment il est ce qu'il est »¹².

Pour ne pas faire des associations des objets sortis de l'espace social, on préfère considérer l'action associative à travers le prisme de l'interaction, c'est-à-dire rechercher son principe explicatif dans la relation qu'elle entretient avec l'espace social et non plus dans sa fonctionnalité présumée. Selon cette posture méthodologique, «le mode de pensée relationnel (...) rompant avec le mode de pensée substantialiste conduit à caractériser tout élément par les relations qui l'unissent aux autres en un système »¹³.

La logique d'action des associations n'étant pas réductible aux propriétés intrinsèques de cette forme de groupement (compétence territoriale, intérêt défendu, ressources mobilisées etc...), elle doit être rapportée à la position que les associations occupent et cherchent à occuper dans un domaine constitué de l'action publique. Celles-ci sont "prises" dans un système d'interactions plus ou moins contraignant dont les effets sont loin d'être marginaux sur les capacités de mobilisation et les répertoires d'actions des associations. Le recours à la notion de réseau permet de poser la question de l'intégration de celles-ci dans l'espace social, et d'en explorer les formes. Dans ce travail, on aborde les propriétés des mobilisations associatives, et les logiques qui les sous-tendent, en les rapportant à l'espace des positions élaboré par les acteurs occupant le champ de l'environnement. Ces positions sont définies comme des noeuds relationnels, plus ou moins explicites, au sein desquels s'insère tout groupe associatif. Leur

¹¹ les contributions de P.Lascoumes, mais aussi de E.Auclair (FORS) sont de bons exemples de cette démarche

¹² Durkheim (Emile), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 1983, p. 89-90.

¹³ Bourdieu (Pierre), *Le sens pratique*, Paris, Ed. de Minuit, 1980, p. 11.

intégration dans le système politique et administratif local¹⁴, en particulier, conditionne pour une large part sa logique d'action. Il en va de même pour l'appartenance organique ou informelle à des systèmes de représentation (fédérations, collectifs, etc.).

Dans cette problématique, le concept d'interaction est central, et conduit à une analyse du fonctionnement des réseaux de partenaires. L'interaction se définit comme l'ensemble des flux relationnels plus ou moins réciproques entre des unités sociales (ici entre des associations et des administrations et/ou des collectivités territoriales). Ces flux relationnels sont déterminés par un jeu d'attentes réciproques qu'il convient d'analyser. Ce jeu constitue une des conditions de possibilité de l'interaction. L'interaction sous-entend l'idée d'une orientation normative de l'action, elle impose des règles à chacune des unités qui y sont engagées. L'interaction génère un ajustement des conduites en fonction des prescriptions qui sont intériorisées par les unités, règles auxquelles elles adhèrent avec plus ou moins de distance selon la position occupée. L'ensemble de ces interactions s'articule selon une certaine cohérence et forme système. L'interdépendance des unités sociales qui le composent se fonde sur l'existence d'une dynamique de l'intérêt : affirmer sa position dans un réseau d'appartenance, bénéficier des ressources dont disposent les partenaires. L'interdépendance participe de ce fait au maintien du système.

Si l'on a choisi de faire fonctionner ces catégories d'analyse, ce n'est pas dans le but d'en valider la théorie, mais pour construire le guide d'observation nécessaire à l'investigation menée sur le terrain. On verra ainsi que l'un des effets des interactions entre le milieu associatif et les institutions publiques consiste en l'intériorisation, par les associations, des exigences et des attentes que les pouvoirs publics nourrissent à leur égard. Tout semble se passer comme si les associations "réfléchissent", sans qu'il s'agisse d'un phénomène mécanique, les modes d'organisation et les formes d'action tenus pour légitimes par les pouvoirs publics.

¹⁴ ce système institutionnel local, qui est aussi un réseau relationnel, comprend les élus locaux, les institutions territoriales (conseil général, régional, ...), les préfectures et les services déconcentrés de l'Etat, et beaucoup d'autres organismes "représentatifs" dans un espace local ou régional

SYNTHÈSE GÉNÉRALE

SYNTHÈSE DE L'APPROCHE DES RÉSEAUX ASSOCIATIFS DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

Bruno Maresca

Le projet de recherche, dont nous présentons les résultats dans ce rapport, avait à l'origine une vocation exploratoire, consistant à établir un état des lieux des travaux et problématiques ayant pris les associations d'environnement pour objet, à confronter les résultats de monographies régionales sur la structuration du tissu associatif, afin de proposer des axes de travail pour la relance d'un programme de recherche relatif aux associations dans le domaine de l'environnement. Ce dernier objectif a déjà pris corps, le Service de la Recherche (SRAE) du Ministère de l'Environnement ayant suscité la mise en place d'un réseau de chercheurs animé par le CRESAL (J.Ion, A.Micoud).

Le CRÉDOC, maître d'oeuvre de ce chantier de recherche qui s'est déroulé au cours des années 1994 et 1995, a associé à sa réalisation Jean-Louis Fabiani maître de conférence à l'EHESS à Marseille, et René-Pierre Chibret sociologue, auteur d'une thèse sur la comparaison des mobilisations sur l'environnement en France et en Allemagne. Au CRÉDOC, le travail dirigé par Bruno Maresca, a mobilisé Frédéric Agostini, doctorant en Sciences Politiques, pour la réalisation des enquêtes auprès des militants d'associations, Ari Azencot et Ali Taki, statisticiens, pour le traitement des données. Le recours aux techniques de l'analyse de réseau a bénéficié des conseils de Michel Forsé (OFCE) et de Emmanuel Lazzega (LASMAS).

L'état des travaux de recherche sur les associations de défense de l'environnement

Les travaux concernant les associations faisant de la protection de l'environnement et de la sauvegarde de la nature leur centre d'intérêt principal, sont à la fois rares et récents. De plus, l'intensité de l'effort de recherche se trouve manifestement influencée par la conjoncture politique et les fluctuations de l'audience des partis Verts. Deux vagues de travaux sont repérables dans la bibliographie, l'une au début des années quatre-vingt (G.Guyomard, C.Bonnin-Luquot, T.Barthélémy), l'autre à partir de la fin de cette décennie (P.Lascoumes, J.L.Fabiani, R.P.Chibret, F.Héran, M.Forsé, T.Regazzola, L.Thévenot, ...).

Plus généralement, les recherches concernant les associations volontaires, ont pâti du reflux de la sociologie des "nouveaux mouvements sociaux" très active dans la décennie soixante-dix. Les chercheurs se sont détournés de l'objet associatif, dès lors qu'il ne pouvait plus être regardé comme vecteur et scène privilégiés de la mobilisation sociale, à l'image de ce qu'il avait pu être, et promettre, au moment des mobilisations pour la Vanoise, le Larzac, contre le nucléaire, ...

Malgré l'activité continue des sociétés savantes d'histoire naturelle, dont le passé est aujourd'hui séculaire, le mouvement "environnementaliste" ne prend son essor qu'après 1968, pour s'épanouir comme

nouvelle question sociale et déboucher, dans la deuxième moitié des années soixante-dix, sur l'écologie politique. La recherche s'est déportée vers l'étude de l'émergence des partis Verts, et l'analyse des valeurs et des sensibilités politiques pouvant rendre compte des flux et reflux de la sensibilité à l'écologie politique. Ces approches centrées sur les comportements individuels, abordent peu les processus d'activation des formes classiques de groupements (l'association en particulier). Sur une longue période (entre 1970 et aujourd'hui), on ne sait pas grand chose, en fait, des changements de forme et d'objet des engagements individuels concernant le cadre de vie, l'environnement, et les questions planétaires. On ne sait rien de précis, non plus, sur les fractions de la société civile, et en particulier sur les corps intermédiaires, que ces enjeux mobilisent.

Les questions de l'expertise, du risque, de la gestion des incertitudes, thématiques de recherche fécondes ces dernières années, n'ont guère pris en compte la question des dynamiques associatives, comme pouvant être des lieux de développement des capacités d'expertise et de relai, pour l'action de veille nécessaire à la prise en compte des questions d'environnement. Néanmoins, dans le sillage des sciences politiques et juridiques, la question des rapports entre système associatif et puissance publique représente une piste assez explorée dans différents secteurs de l'action associative (social, éducation populaire par ex). L'analyse du droit de l'environnement et du recours à la contestation juridique a donné lieu à des travaux significatifs.

Il faut bien admettre, néanmoins, que l'on se trouve dans une conjoncture basse des problématiques et de l'effort de théorisation sociologiques, qui ne permet guère de donner à la question de l'environnement des outils puissants d'analyse tant des formes de l'action collective que de l'idéologie de l'écologie politique. Pour l'essentiel, l'activité de recherche concernant les associations de défense de l'environnement, consiste en monographies (Bonnin-Luquot, Guyomard, Regazzola), en synthèses d'ensemble sur l'univers associatif (M.Barthélémy, E.Auclair), à des approches de quantification concernant les adhésions et le nombre de structures (Héran, Forsé), ou l'économie du secteur associatif (E.Archambault). Les travaux les plus développés, et les plus cités sur le domaine, restent ceux de Pierre Lascoumes.

Il ne faudrait pas pour autant abandonner le projet d'une reproblématisation de ces questions, et en particulier ne pas abdiquer du projet de produire une sociographie ambitieuse, pouvant donner du fonctionnement du système associatif une présentation plus précise que les fichiers des grandes associations régionales.

La remobilisation de travaux sur le système politique et administratif local (notamment ceux de Grémion sur le pouvoir périphérique) serait en mesure d'inscrire l'action associative dans les processus d'ajustement entre intérêt local, intérêt général, intérêt public régalien, et intérêt supérieur de l'humanité (perspective planétaire), et cela à des échelles territoriales de plus en plus diversifiées. La réactivation d'une sociologie de l'institutionnalisation et de l'instrumentalisation des corps intermédiaires dans le cadre des politiques de l'environnement, dont l'intérêt se trouve réactualisé par les évolutions imputables au processus de la décentralisation, est l'un des axes de recherche qui paraît le mieux assuré.

La question des savoirs et des compétences mobilisés par les associations, leur conversion en moyens d'action (mobilisation collective, notoriété et entregent, expertise, ...) et en système organisé de compétences, assurant efficacité et reconnaissance, offre un domaine d'observation potentiellement riche et pourtant très peu exploré. Complémentaire de ces deux précédentes perspectives, la question du fonctionnement des associations en réseau est une entrée particulièrement intéressante, dans la mesure où elle peut contribuer : 1) au travail de définition du champ de l'environnement, à partir des centres d'intérêt, des espaces, et des buts poursuivis par les associations ; 2) à la question des modèles de l'action, des principes du regroupement et de la mobilisation collective, des représentations des intérêts poursuivis ou défendus, l'environnement fournissant l'un des champs les plus intéressants pour étudier les rapports entre représentation électorale et représentation participative, entre intérêt général revendiqué par le citoyen et intérêt public supérieur ; 3) à la question du rôle que les pouvoirs publics assignent aux acteurs associatifs, entre contestation, fonction de relai de l'action publique, rôle de veille, ou de cogestion des espaces à protéger.

Le recours à l'analyse de réseau pour établir la sociographie du tissu associatif

L'observation empirique menée dans les deux régions étudiées (Auvergne et Ile-de-France) a été guidée par ces perspectives de recherche. Partant du constat que seules les grandes associations, partenaires des pouvoirs publics au niveau national et régional, sont actuellement bien connues, notre parti-pris a consisté à explorer des espaces régionaux, pour découvrir et observer le fonctionnement d'un tissu de groupes locaux articulés autour des quelques associations ayant vocation à les regrouper.

Cette approche postule la prégnance, sur le processus de développement du réseau des groupes associatifs, du système institutionnel qui s'est progressivement constitué pour la gestion des questions d'environnement. L'exploration du tissu régional repose sur la sollicitation des interlocuteurs légitimes de la question de l'environnement (associations les plus institutionnalisées, services spécialisés de l'Etat et des collectivités territoriales aux niveaux départemental et régional, journalistes de la presse régionale) qui ont été retenus comme informateurs privilégiés pour mener l'inventaire des associations en activité (jusqu'au niveau le plus local). Le questionnement (65 entretiens en Auvergne, 72 en Ile-de-France) a permis d'identifier les interlocuteurs connus, les formes de relation entre les acteurs, la représentation de l'espace associatif, de ses différenciations, de sa structuration. De cette approche, on tire une analyse critique des inventaires existants (Préfecture, Conseil Régional, Associations régionales, DIREN). Si certains sont opérationnels (notamment ceux réalisés par les DIREN) aucun n'est fiable, l'exhaustivité s'avérant un pari impossible, tant en raison de la difficulté à clore le champ des préoccupations environnementales que de préciser le degré d'activité des groupes. L'inventaire n'est pas une fin, mais il est un outil précieux pour solliciter des acteurs une information sur les contours de l'espace de leurs partenaires et des formes relationnelles qu'ils développent dans ce champ d'action. Il va de soi qu'en épousant les contours fonctionnels du système local (c'est-à-dire l'espace institutionnel articulant les pouvoirs politiques et administratifs et les corps intermédiaires), on privilégie une investigation centrée sur les processus de l'institutionnalisation.

Pour descendre aux niveaux territoriaux les plus locaux auxquels se cantonnent la majorité des groupes, la procédure de l'analyse de réseau procédant par enquête systématique auprès de tous les groupes repérés s'est avérée pertinente. En Auvergne, l'analyse a porté sur les 26 associations du Puy-de-Dôme qu'il a été possible de rencontrer (sur les 70 a priori actives) ; en Ile-de-France, la même démarche a pris en compte les 45 associations les plus connues, sur 110 finalement identifiées dans ce département. Cette investigation qui requiert d'établir auprès de chaque association rencontrée la liste des partenaires connus et ceux avec lesquelles sont entretenues des relations, mais aussi de décrire la nature et l'intensité de ces liens, est lourde et exigeante. Mais elle est seule en mesure de mettre en évidence la structuration des systèmes relationnels.

Les catégories de l'espace associatif environnemental

L'intérêt de réaliser une exploration aussi systématique des associations de défense de l'environnement à une échelle infra régionale, est de contribuer à déconstruire l'ordonnancement du réseau associatif environnemental que proposent les grandes associations fédératives au niveau national (FNE) et régional, dans leur volonté de structurer le mouvement. Dans les départements, ce que l'on enregistre d'abord, c'est l'extrême mouvance de la structuration organisationnelle de cette nébuleuse qui se présente comme un tissu éclaté, inarticulé, fluide, et en recomposition permanente. Pourtant la grande diversité des espaces et des objets d'action que se donnent les groupes va de pair avec une cohésion remarquable du système de reconnaissance interne qui relève, pour tous, chez les militants comme dans les administrations, de l'évidence et du consensus. Un "balisage indigène très efficace" (Chibret) désigne à l'observateur ceux qui ont légitimement leur place dans le cercle des acteurs de la question de l'environnement.

Dans ce monde de groupes très localisés, l'opposition entre "environnementalistes" et "naturalistes", reste un mode de repérage cardinal. Des premiers, on peut dire qu'ils épousent un moule assez systématique, celui des comités de défense du cadre de vie. Cette identité facilite leur regroupement sous des formes souples (unions, collectifs, adhésions "multi-cartes"), le plus souvent dans le cadre d'une intercommunalité de proximité, laquelle est rarement précisée explicitement mais adopte la formulation très courante de "Association de défense de la commune de X et ses environs". Les unions fonctionnent à l'échelle d'espaces naturels qui répondent à une volonté d'identité programmatique (une petite vallée, un massif forestier, etc., fonctionnant comme identité résidentielle de proximité), ou bien adoptent les découpages opérationnels (périmètres d'un projet de PNR, d'une ZNIEFF, d'un site à classer).

Les groupes naturalistes, sensu stricto, sont le plus souvent des entités singulières, leurs centres d'intérêt sont spécialisés et leur aire d'intervention large, souvent régionale, souvent non délimitée. Ils sont peu enclins à se fédérer mais cultivent le fonctionnement en réseau, entre "spécialistes". L'indéfinition de l'espace d'intervention caractérise beaucoup d'associations qui affirment leur légitimité par la compétence bien plus que par l'inscription spatiale. Il existe néanmoins des associations à vocation naturaliste qui fondent leur action sur un espace, généralement remarquable (par exemple les Amis de la Forêt de Fontainebleau) et qui, dès lors, intègrent plus facilement que les "spécialistes" les préoccupations de défense environnementale.

Il est remarquable de constater que les associations de défense de l'environnement, malgré un intérêt marqué pour les préoccupations patrimoniales, n'expriment pas de sensibilité particulière à l'égard de la perspective régionaliste et en particulier du découpage des pays. Les découpages sont pragmatiques beaucoup plus qu'identitaires, très souvent fidèles aux entités communales (village, quartiers, ville, espace pluricommunal, ...), à des unités naturelles consacrées (vallée, massif,...), ou aux découpages produits par les procédures de classement (parc naturel régional, site protégé, ...).

Au delà de ces catégories qui sont les plus facilement repérables, la nébuleuse de la défense de l'environnement s'élargit à d'autres acteurs associatifs, focalisés sur des objets plus spécifiques et organisés de manière indépendante. Dans les zones les plus urbaines les questions d'environnement mobilisent des clubs d'initiation à la nature, qui sont encadrés par des fédérations nationales (Fédération des CPN, réseau GRAINE, etc.), mais aussi des groupes d'usagers concernés par la question des transports, et dont la FNAUT est le leader. Dans les espaces péri-urbains et ruraux, les fédérations de pêcheurs et chasseurs sont de longue date des acteurs fortement institutionnalisés (beaucoup plus que les associations communales qui interviennent peu dans les réseaux locaux). Il en va de même des associations familiales rurales. Les randonneurs, structurés en comités départementaux, et d'autres fédérations de sport de nature, notamment le canoë-kayak, sont les catégories d'usagers des espaces naturels les plus présents. L'inventaire de ces acteurs rend particulièrement illusoire toute volonté de clôture de l'espace associatif concerné par les questions environnementales, mais les "confins" de la nébuleuse sont particulièrement intéressants pour l'exploration des contenus et des contours de cette question sociale.

La structuration spatiale des associations de défense de l'environnement

L'affichage programmatique qu'adoptent les associations à travers leurs intitulés offre un premier éclairage de la diversité des objets fondateurs des groupes de défense de l'environnement et de protection de la nature, ainsi que des différences régionales en la matière. Les régions Ile-de-France et PACA montrent une nette prédominance de la problématique des intérêts résidentiels. En Ile-de-France, en particulier, la différenciation des formes d'action est directement influencé par la densité de l'urbanisation. Au coeur de l'agglomération (Paris, petite couronne) prédominent des comités de quartier, et les préoccupations naturalistes sont très peu présentes. Dans la partie encore dense des départements périphériques, on trouve des associations de sauvegarde des espaces résidentiels privilégiés (centres-villes d'habitat ancien, ensembles pavillonnaires, espaces verts), des associations d'usagers des transports et de défense contre les nuisances (routes, aéroports) ; c'est dans ces espaces que les clubs de découverte de la nature sont les plus nombreux. Dans les espaces péri-urbains de l'Ile-de-France, qui sont

encore en partie agricoles, les objets d'action des associations changent sensiblement : partant toujours d'une problématique résidentielle, ils s'intéressent plus directement à la protection des espaces naturels, mais en l'associant souvent à une sensibilité patrimoniale (conservation des paysages, des architectures rurales) et à un souci d'animation locale. Les sources ponctuelles de dégradation (décharges, carrières, permis de construire) et les projets de classement d'espaces remarquables (sites, ZNIEFF, PNR) sont les sujets de mobilisations les plus fréquents. C'est dans ces espaces de "frontière", là où la progression du front de l'urbanisation réactive l'intérêt manifesté aux territoires ruraux, que les associations marient le plus les deux registres de la défense de l'environnement et de la protection de la nature.

Cette structuration spatiale du tissu des associations locales présente un grand degré de généralité. On l'observe de manière analogue jusque dans les régions les moins densément peuplées. En Auvergne, c'est aussi dans les espaces résidentiels que fleurissent les associations : 80% se trouvent dans les zones de vallées (l'Allier, la Loire) le long des grands axes de communication et dans l'orbite des centres urbains. Dans les deux régions étudiées, les espaces les plus agricoles sont quasi vides d'associations de défense de l'environnement.

La démographie des associations locales de défense de l'environnement

L'un des intérêts du travail d'inventaire réalisé département par département, a été de mettre en évidence le caractère trompeur de l'accroissement des créations d'associations constaté dans beaucoup de régions et au niveau national, au cours des vingt dernières années (cf. Forsé, OFCE). Cette croissance rend compte de l'extraordinaire expansion du recours à la loi de 1901 dans la période post 68, et n'est pas spécifique au domaine environnemental. De plus, elle cache un phénomène de renouvellement très rapide des groupes locaux, dont la durée de vie est souvent faible (3 à 5 ans), sans qu'il soit possible d'en décrire avec précision les cycles de vie. En Auvergne, 60% des associations dont le nom a été repéré dans les annuaires sont nées après 1990, mais parmi elles la mortalité constatée est forte y compris parmi les plus récentes. L'histoire des groupes actuellement actifs fournit une perspective plus juste de l'histoire des mobilisations dans le domaine de l'environnement.

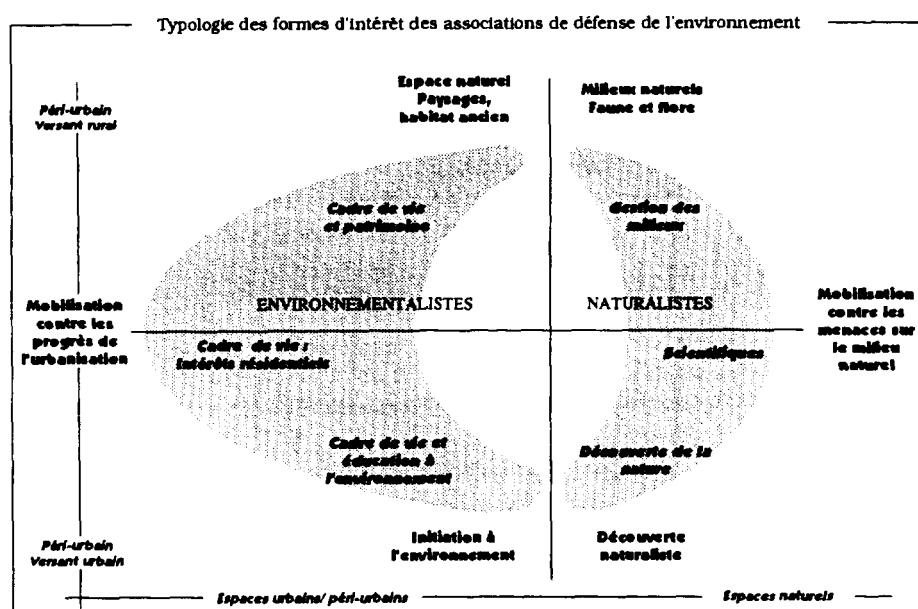
Parmi les associations actuellement les plus actives de la Seine et Marne, 10% sont nées avant 1960, 50% entre 1971 et 1979, 30% entre 1988 et 1992. Elles dessinent bien les strates successives de création des groupes, et la périodisation des conjonctures qui les ont portées : le caractère fondateur des mobilisations civiques de la décennie 70, le reflux très marqué du milieu des années 80 et un nouveau ralentissement depuis 1992, sont des phases observables au niveau local comme au niveau national (notamment sur la courbe des adhésions, cf. données CRÉDOC).

Pas plus que les variations d'effectifs d'adhérents, le profil sociologique des membres des associations d'environnement ne diffère sensiblement de ce qu'il est dans l'ensemble des participations associatives. Dominante masculine, âge supérieur à 40 ans (70% dans les bureaux associatifs en Auvergne), sur-représentation des professions intermédiaires et supérieures (50% de cadres supérieurs en Seine et Marne), sont les caractéristiques des membres actifs. Il est possible, néanmoins, de mener un travail plus fin sur la composition des bureaux (à partir des déclarations déposées en Préfectures). Il permettrait d'expliquer, en fonction des contextes résidentiels et des finalités d'action, les différences qui apparaissent nettement entre des groupes qui recrutent plutôt dans les classes moyennes (techniciens, enseignants) et d'autres qui attirent les classes supérieures (professions libérales, scientifiques, cadres supérieurs). Cette dimension sociologique, pour classique quelle soit, est importante à deux titres au moins. Tout d'abord, l'approche du mouvement d'adhésion (fractions sociales mobilisées, formes d'intérêts) reste, pour l'analyse de l'importance du mouvement, une meilleure entrée que le nombre des groupes. Ensuite, la dynamique propre aux quelques militants animant les associations se révèle le plus souvent décisive pour comprendre les modalités d'action, les compétences et les ressources mobilisées (le temps, les connaissances, l'entregent,...). La personnalisation des groupes est une dimension très présente du processus d'institutionnalisation des associations, l'identification de la compétence par les pouvoirs publics, comme par le milieu associatif lui-même, se focalisant très souvent sur un seul individu (le président de l'association)..

Ceci est d'autant plus marqué que l'on a, habituellement, affaire à des petits cercles : en Seine-et-Marne, une majorité d'associations locales ont une centaine d'adhérents au maximum, et moins de 10 membres actifs ; les associations mieux assises affichent 200 à 300 cotisants, et 20 à 25 actifs. Seules les structures à vocation fédératives annoncent 1000 adhérents ou plus, mais ces chiffres résultent du cumul des effectifs annoncés par chaque association adhérente. La fiabilité de ces chiffrages est aléatoire, ne serait-ce qu'en raison des multi-appartenances, fréquentes chez les "militants".

Les voies de la pérennisation des associations locales

Le croisement des priorités d'action, de l'ancienneté et la situation spatiale des groupes, dans un espace départemental comme celui de la Seine-et-Marne, permet de proposer une typologie dynamique de la nébuleuse environnementale (cf. schéma). Confirmant les oppositions cardinales entre environnementalisme et naturalisme, entre intérêt limité et intérêt étendu (quant aux objets d'action et aux espaces d'intervention), elle offre l'esquisse des processus de maturation qui accompagnent le cycle de vie des associations.



L'intérêt limité à la défense du cadre de vie est le fait d'un grand nombre d'associations à l'existence fragile, n'ayant que des liens lâches dans le réseau de l'environnement du département. A l'opposé, l'intérêt focalisé de type naturaliste ne concerne que quelques associations singulières dont l'implication territoriale n'est pas très déterminante, d'autant que leur intégration s'opère de manière privilégiée au niveau national. Entre ces deux pôles, les situations intermédiaires traduisent une évolution vers des formes d'intérêt qui se diversifient avec le temps, mais aussi en fonction des contextes résidentiels. Dans les parties les plus urbanisées, la défense du cadre de vie s'élargit à des objectifs d'information et d'initiation à l'environnement en direction des populations locales, les naturalistes amateurs suivant la même évolution dans le registre de la découverte de la nature. Dans les parties les moins urbanisées, l'environnementalisme débouche sur la protection patrimoniale et l'animation locale, de la même manière que l'existence de milieux naturels remarquables mène les naturalistes à s'impliquer dans la gestion de ces espaces. Ainsi la dimension gestionnaire et la dimension de l'initiation et de l'information sont les deux modes cardinaux d'implication à travers lesquels les associations passent d'un objectif initial, souvent étroit, à un registre d'action élargi, les dégageant de l'intérêt local et leur permettant d'accéder à la reconnaissance institutionnelle.

Cette évolution se fait progressivement, sur la base d'un petit nombre d'actifs acquérant des compétences et s'appuyant sur des associations plus importantes, plus que par l'élargissement des adhésions. Ce mouvement induit l'extrême complexité des regroupements : fédérations, comités, unions mais aussi regroupements informels ou conjoncturels se croisent ou s'emboîtent à différentes échelles territoriales. Quand le tissu est dense et actif, ce qui est le cas des grands départements franciliens (Yvelines, Essonne, Seine-et-Marne) il existe le plus souvent un pôle départemental, remplissant une fonction de carrefour sans être nécessairement fédérative. Dans les départements où le réseau est plus lâche, c'est la structure régionale qui remplit surtout ce rôle. Les regroupements conjoncturels sont fréquents pour des actions focalisées (par exemple sur la question des déchets en Auvergne, ou pour la création d'un PNR en Ile-de-France). Ils peuvent perdurer et permettre le développement d'une capacité d'intervention diversifiée sur une petite région ou un territoire opérationnel au regard des questions d'environnement. Cette tendance aux collectifs manifeste le refus du modèle fédératif, auquel est préféré le principe de l'union librement consentie, sauvegardant la liberté d'action et de participation. Le mouvement d'intégration des groupes locaux dans le réseau des structures les plus actives se fait simultanément sur deux registres : le regroupement dans la proximité pour agir ensemble, l'affiliation à des structures lointaines, hors de tout rapport de subordination, pour accéder à des ressources en termes de compétences.

L'institutionnalisation constitue l'autre processus fondamental qui permet aux petites structures de faire leur place dans le réseau. Beaucoup des associations locales de défense de l'environnement, sollicitent, dès qu'elles le peuvent, un agrément au titre de la loi de la protection de la nature ou du code de l'urbanisme. L'institutionnalisation joue comme mode de reconnaissance en permettant aux associations de s'affirmer porteurs de l'intérêt général. Ceci les conduit à rechercher les compétences nécessaires pour se présenter comme des interlocuteurs des pouvoirs publics, auprès des services de l'Etat plutôt qu'auprès des élus. En retour, les services publics sélectionnent les structures les plus représentatives sur la base de leur capacité à coordonner les groupes de base et à dépasser les particularismes locaux. Ces "interlocuteurs privilégiés", qui sont en nombre limité (3 à 5 par département), sont considérés comme assurant une fonction de "vigilance" au service de l'application des politiques d'environnement. Aux associations plus locales, mais réputées actives, les Services de l'Etat (DIREN, DDE, DDA) reconnaissent un rôle de "relai", qui peut être mobilisé pour faire passer le message de la protection de l'environnement auprès des populations locales et, notamment, des élus.

Les pouvoirs publics sont à la recherche d'interlocuteurs stables, en nombre limité, ce qui, entre autres, a pour résultat de fermer l'accès aux instances de concertation, en le réservant à quelques "interlocuteurs privilégiés". Les partenaires institutionnels autant que les grandes associations régionales souhaitent le développement de structures départementales remplissant une réelle fonction fédérative, c'est-à-dire capables d'unifier les mouvements d'opposition locaux, et de réduire les contradictions résultant des "particularismes" défendus par les groupes de base. Cette tendance est effectivement à l'oeuvre dans les structures départementales les mieux assises. Mais outre le fait qu'elle rencontre la résistance des associations les plus locales qui se refusent à être trop intégrées, les unions qui se forment à une échelle infra départementale recherchent plutôt le maximum d'adhésions, au prix d'une grande tolérance à l'égard des groupes les plus marqués par la défense d'intérêts privés.

Finalement, la hiérarchisation du tissu associatif, tel que l'analyse de réseau la restitue à l'échelle d'un département, rend compte de la superposition d'un double phénomène : l'enracinement dans un espace socio-géographique, là où les conflits sur l'aménagement du territoire suscitent l'apparition de groupes réactionnels ou militants, et la structuration institutionnelle qui, par le biais de l'encadrement des pouvoirs publics, guide l'intégration des nouveaux venus. Le département de la Seine-et-Marne offre un très bon exemple de contexte péri-urbain où se heurtent les problématiques urbaines et rurales. Les groupes de défense de l'environnement et de protection de la nature y forment un tissu très inégalement réparti. Le plus grand nombre se concentre dans deux espaces très différents. Le premier, qui est aussi celui où les groupes sont les plus anciens, est une zone naturelle et résidentielle privilégiée, le long des boucles de la Seine et autour du massif forestier de Fontainebleau. Le second correspond aux zones d'urbanisation rapide sur le front de l'agglomération parisienne, à l'ouest du département, en particulier autour des villes nouvelles de Melun-Sénart et de Marne la Vallée. Ailleurs les groupes sont plus isolés, et sont actifs surtout là où existent des projets de parcs naturels régionaux, Boucles de

la Marne au Nord, Gâtinais au Sud. La partie la plus agricole, la Brie, qui occupe une grande partie centre et est du département, est quasiment vide d'associations de protection de la nature.

Perspectives de poursuite de l'effort de recherche concernant les associations dans le domaine de l'environnement

Le travail exploratoire engagé sur les deux régions Ile-de-France et Auvergne, invite à poursuivre la démarche sociographique dans plusieurs directions, en suggérant notamment : 1) la multiplication des analyses de réseaux de nouveaux contextes régionaux, aussi contrastés que possible (la Basse Normandie sera ainsi étudiée en 1996), 2) l'approfondissement de l'histoire des associations locales, et de leur cycle de vie, dans la perspective d'une économie des modèles de l'action, 3) l'étude des modes de professionnalisation des grandes associations et en particulier de la tendance au développement de formes plus "entrepreneuriales" (ce travail est engagé par R.P.Chibret).

On est conduit, par contre, à remettre en cause le projet d'observatoire à l'échelle nationale, qui était à l'origine de la commande, et qui aurait consisté à constituer un fichier des associations les plus actives sur l'ensemble du territoire pour suivre, dans le temps, les évolutions des mobilisations sur les questions d'environnement. Une telle perspective engage une finalité institutionnelle (connaître l'identité des partenaires, établir des statistiques sur l'importance du mouvement) qui est trop éloignée d'un processus de recherche. L'acceptabilité d'une telle démarche par le milieu associatif est d'ailleurs loin d'être acquise, le travail d'analyse de réseau ayant, lui-même, suscité des interrogations sur ses finalités et, dans certain cas, des réticences (ce fût le cas pour PACA). L'idée d'observatoire ne paraît tenable que si elle contribue à légitimer le tissu associatif. Compte tenu de l'importance que les pouvoirs publics reconnaissent à la fonction de veille que peuvent exercer les groupes locaux, l'idée de matérialiser l'existence du tissu associatif par la production d'inventaires mettant en évidence les structurations en réseau (réseaux entrecroisés et non hiérarchisés), pourrait avoir une double ambition : marquer la reconnaissance du rôle de relai de l'action publique assuré par les associations et favoriser l'intégration des groupes nouveaux dans les réseaux existants. Une telle approche peut s'effectuer région par région, plutôt que nationalement, en mobilisant des équipes de recherche, appuyées par les DIREN, et pouvant compter sur la compréhension des acteurs associatifs.

SOMMAIRE

DEUXIÈME PARTIE

Les réseaux d'associations de défense de l'environnement - Ile-de-France	5
L'enquête régionale en Ile-de-France	
Frédéric Agostini - Bruno Maresca	7
1. Le protocole de l'enquête en Ile-de-France	9
1.1. Les principes méthodologiques de la procédure d'enquête	13
1.2. Les biais inhérents à la procédure d'enquête	14
1.3. Le mode de repérage de la visibilité	16
1.4. L'approche de l'hétérogénéité du champ par les inventaires d'associations	18
2. Présentation du contexte régional d'Ile de France	29
2.1. Le regroupement des associations de défense de l'environnement au niveau régional	30
2.2. Les groupements départementaux	32
2.3. Le système administratif et politique de gestion de l'environnement dans l'espace régional	33
2.4. La structuration du tissu associatif	37
3. Les rapports des associations avec le système politique et administratif territorial	45
3.1. La notion de système politico-administratif local	45
3.2. Conditions d'accès au "système local" et intégration sélective	49
3.4. Les propriétés du jeu relationnel	59
3.5. L'institutionnalisation de la participation associative	63
4. Les objets de l'action associative dans le domaine de l'environnement	71
4.1. Ambivalence des revendications de l'action associative	71
4.2. Les fondements de l'action associative	75
4.3. La mobilisation des ressources	81
4.4. La dynamique de l'intérêt défendu	85
5. Les réseaux d'associations de défense de l'environnement d'un département de l'Ile de France : la Seine-et-Marne	89
5.1. Les hypothèses de l'analyse de réseau	91
5.2. La typologie des associations	93
A. Le pôle des "naturalistes"	99
B. Le pôle des "environnementalistes"	101
C. Typologie des configurations associatives et ressorts de l'action	104

6.	Présentation de l'analyse de réseau	107
6.1.	La hiérarchie des positions de notoriété dans le tissu associatif de Seine et Marne	108
6.2.	La structuration du réseau relationnel, en sous-groupes hiérarchisés	117
6.3.	Les apports de l'analyse de réseau	131
Annexe	Présentation d'associations-types des différents sous-groupes du réseau	133

Deuxième Partie

LES RÉSEAUX D'ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT

L'ILE DE FRANCE

L'ENQUETE REGIONALE EN ILE-DE-FRANCE

LES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DES DÉPARTEMENTS FRANCILIENS

Frédéric Agostini, Bruno Maresca

Ont collaboré à la réalisation de ce travail, Ari AZENCOT et Ali TAKI pour les traitements statistiques. La réalisation de l'analyse de réseau a bénéficié des conseils de Michel FORSÉ (OFCE) et de Emmanuel LAZZEGA (LASMAS). Qu'ils en soient ici remerciés.

1- LE PROTOCOLE DE L'ENQUÊTE EN ILE-DE-FRANCE

L'investigation de terrain a eu pour objet la mise à jour des réseaux associatifs franciliens appréhendés dans leur double dimension interne et externe. Cette double dimension imposait donc de rendre compte des pratiques interassociatives horizontales (entre les associations locales) et verticales (entre les associations locales et les structures à vocation fédérative) mais également des connexions que le monde associatif établit avec son environnement, à la fois social, politique et institutionnel (la sphère politico-administrative, le champ médiatique, l'espace social local).

Pour engager ce travail, nous nous sommes attachés à repérer les structures associatives à vocation fédérative (on qualifiera ainsi les associations qui oeuvrent au regroupement et à la coordination du milieu associatif, cette notion ne renvoyant nullement à un statut juridique particulier). Cette identification a procédé par une sélection initiale purement subjective, à partir des annuaires que nous avons recueillis, en contactant les associations dont l'appellation nous laissait supposer qu'elles avaient vocation fédérative : Union des associations de l'Ouest parisien, Association seine et marnaise de sauvegarde de la nature, Environnement 92, Essonne nature environnement, Val d'Oise Environnement, etc.... Globalement on note que dans chaque département il existe des groupements de ce type. Si la plupart affichent leur territorialité en fonction du découpage administratif (départemental le plus souvent), il en existe un certain nombre qui fonctionnent comme des regroupements à une échelle spatiale plus focalisée sur l'objet de l'action. Dans ce cas, l'espace d'intervention est plus souvent infra que supra-départemental : ces collectifs donnent aux groupes locaux la possibilité de fédérer leurs efforts sur un objectif commun, en restant dans un espace relationnel de proximité.

La différence entre groupement départemental et collectif infra départemental n'est pas forcément explicite dans les intitulés, mais apparaît généralement clairement au vu des finalités et des modèles d'action : c'est le cas, en Seine-et-Marne par exemple, de "l'Association seine-et-marnaise pour la sauvegarde de la nature" et de "la Fédération des associations du Sud-Seine-et-Marne pour la protection de la vallée de la Seine".

Association Seine-et-marnaise pour la Sauvegarde de la Nature

Déclarée depuis janvier 1972, l'ASMSN est le groupement associatif à vocation départementale. Il occupe dans le champ associatif une position de leadership. Il regroupe ainsi 33 associations seine-et-marnaises et compte environ 3000 adhérents individuels. L'ASMSN fonctionne comme un pôle d'information et de conseil auprès du tissu associatif. Elle diffuse ainsi les textes de lois et organise des journées de formation en direction des acteurs associatifs. Elle se définit comme un relais de l'action associative à l'échelon départemental. Attachée à promouvoir l'intérêt général, elle s'efforce de combattre les attitudes particularistes de certaines associations locales ce qui ne va jamais sans générer certaines tensions. Elle s'appuie beaucoup sur la législation et n'hésite pas à engager des recours contentieux. Le suivi des enquêtes publiques est, pour elle, une activité importante.

Fédération des Associations du Sud seine-et-marnais pour la protection de la Vallée de la Seine

Seul groupement associatif infra départemental, il a pour objet de rassembler les associations des bords de Seine, et fédère ainsi une vingtaine d'associations. Créée en 1975, il oeuvre pour la protection des berges de la Seine situées entre Montereau et Seine-Port. En contact régulier et permanent avec la DIREN, cette association tente de faire aboutir, non sans difficulté, un projet de classement de la vallée de la Seine. Elle mène au nom de ses associations-membres des actions de préservation de la vallée et a notamment obtenu que des projets d'aménagements des berges du service de navigation soient révisés à la baisse.

Bien qu'existant depuis une vingtaine d'année, elle ne semble pas bénéficier d'une reconnaissance institutionnelle importante, si l'on juge, du moins, à travers les participations aux instances de concertation mises en place par les pouvoirs publics.

Parallèlement à l'approche des regroupements associatifs, on a procédé à une série d'entretiens auprès des instances administratives de l'État - les préfectures, les services déconcentrés (DDE, DDAF, DRE) dont la DIREN - et auprès des institutions territoriales, Conseils Généraux et Conseil Régional. Pour ces derniers, on a retenu comme informateurs les services administratifs chargés de l'environnement et les directions de l'aménagement et de l'urbanisme.

Cette approche met en évidence les formes d'interaction prises concrètement par les échanges entre les associations et le système politico-administratif local. Coexistent ainsi des relations formalisées dans des procédures institutionnelles de concertation (comme les participations au sein des commissions départementales) et des relations plus informelles mais tout aussi importantes (pouvant aller jusqu'à des formes de transactions collusives⁴⁰). Ces formes multiples de relations élaborent un lien social spécifique qui produit et entretient le système relationnel, et remplit un double rôle : à la fois canal de circulation de l'information et moyen d'accès aux instances décisionnelles.

Cette approche du jeu institutionnel, qui révèle la prédominance du niveau départemental sur le régional, permet d'identifier les associations qui constituent des partenaires privilégiés des pouvoirs publics : au travers des participations aux différentes instances de consultation et sur la base des attributions de subventions, fonctionne un processus d'élection particulièrement sélectif. Les associations les mieux intégrées sont alors amenées à fonctionner comme des instances médiatrices entre la demande gestionnaire des pouvoirs publics et la dynamique revendicatrice des associations locales. La position d'interlocuteur privilégié de ces associations leur permet d'influer sur le choix des membres dans les commissions administratives ou de concertation, et donc de faire accéder certains membres actifs de groupes locaux à ce niveau. Tout incline à penser que les rapports prennent la forme de liens de fidélité, voire quasi clientélares⁴¹, au sein des instances consultatives comme dans le jeu des allocations de subventions. Une tendance naturelle à la reconduction semble régir la sélection des partenaires

⁴⁰ Il est bien sûr difficile de savoir si ces pratiques sont ou non marginales, dans la mesure où les acteurs concernés ne font au mieux que les évoquer. Leur existence est néanmoins signalée par certains : des documents administratifs, confidentiels ou jugés sensibles, pourraient être transmis à des associations pour leur fournir des arguments dans le cadre d'un conflit local, pratique que les responsables associatifs nomment les "documents boîte à lettres", expression au travers de laquelle ils feignent d'ignorer leur origine.

⁴¹ On peut citer le cas de Essonne Nature Environnement qui détient un quasi monopole de la représentation dans les instances départementales, de façon directe ou indirecte, à travers ses associations-membres. ENE entretient des relations privilégiées avec le Conseil Général (opération de sensibilisation commune), relations que certains de ses membres stigmatisent comme empreintes de complaisance.

associatifs et le jeu de la distribution des soutiens financiers. La participation institutionnelle a tendance à fonctionner en circuit plutôt fermé.

Une série d'entretiens complémentaires ont été menés auprès des journalistes de la presse écrite régionale, pour approcher les effets de notoriété résultant de liens privilégiés pouvant exister entre des journalistes plus ou moins spécialisés et des groupes associatifs qui seraient conduits à fonctionner comme des informateurs privilégiés.

Si cette investigation a contribué à éclaircir les formes des liens avec la presse ainsi que les conditions d'accès aux canaux de l'information, elle montre surtout que les associations n'ont pas, en règle générale, intégré la maîtrise des médias de l'information dans leurs modes d'action. Ne cherchant pas à s'adapter au mode de fonctionnement du journalisme (l'urgence, la recherche d'une information directement exploitable), elles se contentent de dénoncer une "certaine presse" qui, ne recherchant que le scoop, ne valorise pas assez leur travail de fond.

L'approche de l'activité juridique des associations, prévu d'initialement dans le programme de travail, n'a pu faire l'objet d'une étude systématique en raison de la difficulté d'accéder à des informations comme le nombre et le motif de recours en contentieux diligentés par les associations, le niveau de juridiction saisie, etc.... Il faut noter toutefois qu'une association seine-et-marnaise particulièrement active, le Renard, a consigné l'ensemble des recours et les jurisprudences en matière d'environnement et d'urbanisme depuis une dizaine d'années, inventaire qui pourrait servir de base pour explorer, dans ce département, les formes d'action des associations relevant de la contestation juridique.

Cette investigation sur l'ensemble de la région nous a conduit à rencontrer des informateurs dans une soixantaine de structures :

- 33 associations⁴²
- 4 services de Préfecture (Bureaux de l'environnement)
- 1 DDE (Service environnement)
- 1 DDAF (Service de l'environnement, de la forêt, et de l'aménagement rural)
- 7 services de Conseils Généraux (Directions de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme, Services des subventions)
- 1 CAUE (ingénieur écologue), 1 Maison départementale de la nature
- la DRE (Service de la communication)

⁴²voir le tableau en annexe indiquant l'intérêt défendu et la territorialité de ces associations

- la DIREN (2 inspecteurs des sites, chargé de la communication, Service "patrimoine et études d'impact")
- le Conseil Régional (Direction de l'Environnement et de la Culture)
- 1 conseiller régional de Génération Ecologie
- 1 avocat parisien, expert en matière d'environnement
- 10 organes de presse (9 de la presse écrite locale et 1 de la presse nationale)

**Nombre d'entretiens réalisés par type de structures
dans les départements d'Ile-de-France**

Départements	Associations	Services de l'Etat	Services des Coll. locales	Médias	TOTAL
Seine et Marne	10	6	3	2	21
Essonne	5	2	1	1	9
Yvelines	3	0	1	1	5
Val d'Oise	2	1	1	2	6
Val de Marne	0	0	1	-	1
Seine St Denis	5	0	1	2	8
Hauts de Seine	4	1	3	1	9
Niveau régional	4	5	2	1	13*
TOTAL	33	15	13	10	72

* aux informateurs mentionnés dans les quatre rubriques, s'ajoute un avocat expert en matière d'environnement

**1-1. Les principes méthodologiques de la procédure d'enquête :
apprécier le rayonnement des associations en procédant par recoupement**

Comme on l'a souligné en introduction, on s'est servi des propriétés intrinsèques des réseaux pour construire les principes méthodologiques de la démarche d'investigation.

L'enquête est basée sur une série d'entretiens semi-directifs : la moitié ont été menés auprès de présidents (ou membres du bureau) d'associations, une autre série auprès de responsables de services administratifs (services de l'Etat et des collectivités locales), et une dizaine auprès de journalistes. Dans le cadre de ces entretiens on s'est efforcé de recueillir des

éléments d'information relatifs à la genèse des associations, à leur logique et à leur répertoire d'action : éléments d'information concernant l'histoire des groupes et les personnes connues, l'évolution des intérêts défendus, la compétence territoriale, les liens entretenus avec le tissu associatif du département et de l'Ile-de-France, les rapports avec les institutions politiques et administratives concernées par l'environnement. Ces entretiens ont été réalisés, pour l'essentiel, au cours de l'année 1994.

Pour compléter cette investigation faisant appel à la connaissance subjective que nos informateurs ont du réseau associatif mobilisé sur les questions d'environnement, on a soumis de manière systématique à ces derniers, des listes d'associations établit au niveau départemental, soit par la Préfecture, la DIREN ou le Conseil Général. Par cette approche, on voit se dessiner au fil des entretiens, les différents mécanismes d'un fonctionnement réseaux. Concrètement, on identifie ainsi les associations les plus connues, on peut hiérarchiser les positions occupées par les différents groupes selon les niveaux de connexions dans le champ institutionnel départemental ou régional.

On s'est donc attaché dans un premier temps à localiser les principaux pôles de structuration, en partant des structures à vocation fédérative et des institutions départementales. Puis, de proche en proche, l'investigation a consisté à vérifier, en rencontrant les acteurs désignés par nos informateurs, l'importance des liens d'interconnaissance et le degré de réciprocité des flux relationnels. Ce processus cumulatif d'informations, qui procède par rayonnement (au sens physique du terme) et par recoupement (en confrontant les discours), permet de construire progressivement une formalisation du système relationnel, en intégrant de plus en plus de ramifications à mesure que l'enquête avance. S'il n'est pas envisageable d'atteindre toute la complexité du réseau étudié, la démarche d'exploration présente l'intérêt de pouvoir être arrêtée en fonction du degré de précision recherché, mais aussi reprise pour atteindre un degré d'analyse plus fin. Pour l'analyse du réseau associatif existant dans le département de Seine-et-Marne, on a fait le choix de ne retenir que les associations qui ont été citées plusieurs fois par la vingtaine d'informateurs rencontrés. La structure relationnelle mise en évidence représente une partie seulement du tissu associatif, mais on peut la regarder comme la trame la plus active du réseau relationnel.

1-2. Les biais inhérents à la procédure d'enquête

Il reste que pour plusieurs raisons pratiques, la démarche comporte des limites qu'il faut bien prendre en compte, et qui font que le travail réalisé reste une exploration qui appelle des approfondissements.

Un premier facteur limitant tient au degré de compétence des informateurs. Tous n'ont pas une bonne connaissance du tissu associatif, en particulier parmi les responsables des services administratifs, parce que la mobilité professionnelle empêche souvent de conserver la mémoire de la construction des relations entre les différentes structures. L'ancienneté dans le champ de l'environnement est l'atout essentiel de la compétence de l'informateur, du moins en ce qui concerne la restitution des réseaux d'interconnaissance.

La deuxième limite tient aux limites du protocole d'entretien se limitant à la rencontre d'un seul interlocuteur par structure, chef de service, gestionnaire de dossier ou expert dans les administrations, président ou équivalent dans les associations. Si cet entretien permet de collecter des éléments relatifs la structuration du tissu associatif et à son intégration institutionnelle, il apparaît insuffisant pour approfondir la connaissance des modes d'organisation interne, des formes de professionnalisation ou de spécialisation des membres, des ressources des associations (sources de financement, mise à disposition de locaux, moyens logistiques), des activités contentieuses ou autres. En complément des entretiens réalisés, une autre phase d'étude serait nécessaire, qui consisterait à explorer par le biais d'une procédure standardisée, tous les aspects relatifs aux stratégies de l'action adoptées par chacun des groupes. Compte tenu de la difficulté à faire accepter aux militants d'associations la démarche d'observation du sociologue, un tel objectif nécessiterait d'associer ceux-ci à la démarche.

Si le principe de recoupement et de rayonnement s'avère efficace pour repérer les groupes les plus visibles, il a pour résultat d'orienter le regard sur les attributs qui fondent la reconnaissance des associations jugées les plus représentatives. En survalorisant ainsi les dimensions de la reconnaissance institutionnelle, on entretient la méconnaissance de la "nébuleuse" des associations localisées qui pourtant constitue la masse du "mouvement" environnementaliste. N'accédant pas à la participation institutionnelle, voire à une certaine co-gestion des questions d'environnement (gestion des parcs naturels, gestion des déchets,...), elles n'ont que des liens distants avec les associations les plus institutionnalisées. Quand à ces dernières, elles se bornent le plus souvent à faire état de leur existence, ou de leur adhésion à

des unions d'associations, mais les regardent comme des petits groupes limitant leurs ambitions à des cercles de sociabilité très locaux.

Malgré l'ambition initiale de décrire le tissu associatif dans l'espace régional francilien, la démarche adoptée a eu, pour effet, de départementaliser le réseau étudié. La forte structuration départementale du réseau s'est imposée au démarrage de l'enquête, par contraste avec la faible consistance du pôle régional (construction administrative récente ne fonctionnant pas comme un référent identitaire). Pourtant, là aussi, on peut dire que l'accent mis sur la départementalisation du réseau associatif est un effet résultant de la focalisation sur les structures qui, ayant acquises la position d'interlocuteurs des institutions administratives territorialisées, sont conduites à structurer leur action dans ce cadre. Cette dynamique ne préjuge en rien de la manière dont les associations plus locales se positionnent dans l'espace régional.

1-3. Le mode de repérage de la visibilité

La question de la visibilité des groupes associatifs est centrale dans ce travail. Pour caractérisation de cette dimension, on commence par la saisir au travers d'éléments objectifs. Parmi ces derniers, il faut opérer une distinction entre :

1- ce qui relèvent de l'action propre de l'association,

- *ses caractéristiques*: sa territorialité, le nombre de membres, la notabilité de ces derniers, son ancienneté dans le champ associatif,

- *sa logique d'action*: expertise, protection, logique procédurière, initiation, sensibilisation

- *son répertoire d'actions*: pétitions, manifestations, sorties, expositions, réunions publiques, réalisation d'études, gestion d'espaces naturels, participation à des opérations de sensibilisation, recours contentieux, sponsoring, partenariat

- *ses moyens d'action*: le soutien financier, logistique, matériel ou humain dont elle bénéficie, ses capacités de mobilisation, son accès plus ou moins facile aux canaux médiatiques

2- son degré d'intégration dans le champ institutionnel au travers de sa participation aux différentes instances de concertation des institutions politico-administratives,

- les commissions départementales placées sous l'autorité préfectorale (Comité départemental d'hygiène, commission départementale des sites, des carrières, de la chasse et de la faune sauvage, de remembrement, d'élaboration d'un plan de randonnée pédestre), celles mises en place à l'initiative des Conseils Généraux (comité de suivi des ENS, Comité départemental de l'Environnement) et du Conseil Régional (Comité Régional de l'Environnement, agence régionale des espaces verts),

- les commissions de syndicats intercommunaux

- les réunions "points verts" et "stratégies" de la DRE

- la participation à des réunions des SIEP, des CAUE

Ces éléments définissent le capital social de l'association, au sens bourdieusien de *«l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance»*.⁴³

Ces éléments objectifs sont pourtant pas suffisants, car la visibilité ne peut être entendue comme un attribut personnel. Elle n'est pas réductible à un ensemble de propriétés singulières et objectives, elle est toujours le produit d'une relation entre la structure associative et la perception que s'en font les acteurs. Elle n'existe donc pas en dehors du regard que le monde associatif et institutionnel porte sur l'association. Parler de visibilité en soi n'est guère pertinent, une entité associative n'est visible que par rapport à un tissu, associatif et institutionnel, où sa position prend du sens pour les acteurs concernés. La visibilité étant toujours relative, elle est un attribut fortement localisé voir temporalisé. Ainsi une association peut-elle avoir acquis une certaine notoriété sur le plan communal en s'imposant comme un partenaire privilégié ou comme un élément perturbateur du consensus local, mais être inexistante à l'échelon départemental et/ou régional. Inversement une structure à vocation départementale peut-être totalement inconnue au niveau communal.

Ces aspects ont des implications directes sur le plan méthodologique. Si l'on veut identifier dans un tissu associatif donné les associations ayant une certaine visibilité, on ne peut se contenter d'en chercher les traces dans les éléments descriptifs énumérés ci-dessus. C'est

⁴³ P. Bourdieu, «Le capital social», *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31 janvier 1980, p.2-4

une condition nécessaire mais non suffisante. Une lecture pertinente de la visibilité doit donc intégrer des éléments d'appréciation subjective révélés par le discours des acteurs. L'analyse de réseau est un instrument d'objectivation des rôles qui permettent d'expliquer les dimensions de la visibilité, à la condition de spécifier la nature des relations d'interconnaissance, leur intensité, et la valeur que leur donne les intéressés.

1-4. L'approche de l'hétérogénéité du champ par les inventaires d'associations

Moyen le plus commode d'engager les prises de contact nécessaires à la réalisation des entretiens, la recherche des listes recensant les associations d'environnement franciliennes est le premier travail qui s'impose. L'existence d'inventaires et leur mode de construction sont en soi riches d'informations sur la manière dont le champ est représenté.

Concernant l'Ile-de-France, on a pu analyser les documents suivants :

1- La liste régionale de la DIREN de 1993, établie sur la base des données de la préfecture de région. Elle recense près de 300 associations d'environnement, entendues dans une acception assez large, et fournit l'adresse et le nom du président ou de la personne à contacter. Il s'agit d'un inventaire raisonné et contrôlé, indiquant des associations en principe actives. En laissant de côté les associations implantées à Paris⁴⁴, sont signalées :

- 99 associations dont le siège est en Seine et Marne,
- 50 dans l'Essonne,
- 25 dans les Yvelines,
- 24 dans les Hauts de Seine,
- 23 dans le Val d'Oise,
- 19 dans le Val de Marne,
- 15 en Seine Saint Denis.

⁴⁴ L'analyse que nous avons menée du tissu associatif de la région Ile-de-France a exclu délibérément le contexte parisien, qui s'avère trop particulier : celui-ci mêle en effet des groupes locaux actifs à l'échelle de quartiers, et des associations à vocation nationale, dont le mode d'action est spécifique. Ce parti-pris n'exclut pas que soit engagé ultérieurement l'exploration de ce "haut" de la pyramide associative.

2- L'annuaire des associations agréées établi par le Ministère de l'Environnement (publication de juin 1991) recensant pour la région Ile de France, 206 associations à vocation communale, intercommunale ou départementale⁴⁵. Classées par département, le document précise l'adresse et l'article de loi au titre duquel l'agrément a été prononcé : ce dernier stipule le cadre géographique de compétence de l'association et la date de l'arrêté. Cette liste présente l'intérêt de regrouper les associations qui ont fait la démarche de se faire reconnaître comme pouvant être compétentes sur les problèmes d'environnement. Par contre, il n'est pas assuré que toutes ces structures soient actives, dans la mesure où il ne semble pas exister de procédure de retrait des agréments pour raison de mise en sommeil.

3- Les préfectures établissent elles aussi des états des associations agréées régulièrement complétées. On constate ainsi qu'entre l'annuaire de 1991 du Ministère et les états obtenus en Préfecture en 1994, la liste des associations mentionnées peut avoir doublé : leur nombre est passé, par exemple, de 16 à 28 dans les Hauts-de-Seine, de 21 à 30 pour l'Essonne (mise à jour de janvier 1994).

4- Listes préfectorales des associations déclarées : les services des sous-Préfecture opèrent des classements thématiques des associations qui déposent leurs statuts. Outre le fait que ces listes récapitulent toutes les associations enregistrées sans préciser leur ancienneté ni leur degré d'existence actuelle, le classement thématique est assez formel et varie dans ses contours d'un département à l'autre. Dans le cas de la Seine-St-Denis, par exemple, la Préfecture classe (dans un état datant de mars 1994) 69 associations sous les rubriques "Environnement" (42), "Ecologie" (7), et "Comité de défense" (20), alors que la liste de la DIREN ne prend en compte que 15 associations, et la liste des agréées 7 seulement.

5- L'annuaire établi par Ile-de-France-Environnement en 1989 a recensé 1500 associations, en fournissant l'adresse du dossier de déclaration, et pour une partie d'entre elles (celles qui sont connues de Ile-de-France-Environnement) le nom et l'adresse d'un correspondant. Cet annuaire est présenté comme l'actualisation d'un précédent recensement datant de 1984. Sa dimension est telle qu'il paraît peu vraisemblable que toutes ces structures soient toujours actives. Pour reprendre l'exemple de la Seine-St-Denis, ce document mentionne 124 groupes dans ce département.

Ces inventaires sont les principaux qui ont cherché, dans la période récente, à couvrir l'intégralité de la région. Il en existe d'autres états qui visent des champs plus restreints :

⁴⁵ Dans cet annuaire on laisse de côté 40 associations à vocation nationale ou supra-régionale

- Listes des associations siégeant dans les commissions départementales placées sous l'autorité préfectorale ;
- Listes des associations subventionnées par les Conseils Généraux ;
- Listes des unions ou fédérations d'associations concernant les associations membres, établies sur la base des cotisants.

Si ces dernières listes sont très partielles, elles présentent l'intérêt d'être fiables, dans la mesure où elles ne prennent en compte que des associations actives, et sont réactualisées tous les ans. Elles sont un instrument de connaissance non négligeable qui fournit des indices de la reconnaissance institutionnelle. Mais elles restent trop limitatives, et cantonnent sélectivement l'attention sur les associations les plus institutionnalisées. On constate, globalement, que beaucoup d'organismes intéressés aux questions d'environnement établissent des listes plus ou moins complètes (par exemple le CAUE de Seine-et-Marne), ou reprennent des listes anciennes qu'ils tentent d'actualiser. Mais l'ensemble de ces inventaires reste d'une hétérogénéité telle, qu'il interdit tout recoupement fiable et ne peut permettre d'approcher l'exhaustivité, à un moment donné, du tissu des associations en activité. Les entreprises de recensement très extensifs fondées sur le repérage systématique des déclarations en préfecture n'atteignent qu'une exhaustivité de principe. Le résultat est peu informatif pour l'appréhension des relations d'interconnaissance. A la condition de signaler les dates de création (ce qui est rarement le cas) et de relever dans les statuts la déclaration des objectifs d'action, ces inventaires auraient un intérêt dans une perspective historique, en offrant la possibilité de suivre le rythme des créations et l'évolution des thématiques.

Les formes de sélection inhérentes à la constitution des listes produisent des biais insurmontables, qui touchent aussi bien à la définition du champ étudié (comment décider des associations qui en font partie au seul vu de la déclaration en préfecture?) qu'à l'actualisation du degré d'activité des associations (à quelles conditions un groupe associatif peut être considéré actif, en sommeil, ou bien dissous). La très rapide caducité des listes renvoie aux propriétés génériques du tissu associatif. Beaucoup d'associations se constituent sur un problème ponctuel et localisé et ne survivent pas à sa résolution, ou bien entrent en sommeil tant que n'apparaît pas un nouveau motif de mobilisation. La loi n'obligeant pas à officialiser la cessation d'activité, les listes ont pour effet de figer un tissu associatif mouvant par nature, et de faire exister sur le papier des entités qui n'ont plus de réalité dans la dynamique du mouvement associatif.

De toutes les listes consultées, celle de la DIREN établie en 1993 nous paraît la plus pertinente, parce qu'elle se limite à des structures connues pour être actives et qu'elle fournit

une délimitation du champ suffisamment fiable. Ces caractéristiques la rendent néanmoins restrictive. Pour le département de Seine-et-Marne que l'on a étudié en détail :

- la liste DIREN (1993) indique 99 structures
- la liste IFE (1989) en donne 272
- talors que l'exploration du réseau conduite sur le terrain (1994) consacre l'existence de 110 associations.

De l'analyse des inventaires on doit tirer la conclusion suivante : aucun ne peut prétendre à l'exhaustivité, autrement que de manière purement formelle, parce qu'il n'y a pas possibilité de clore scientifiquement le champ des préoccupations environnementales. Les seules démarches véritablement éclairantes sont les processus de définition internes, développées par les acteurs :

1-les procédures d'agrément relatives aux aspects règlementés de l'environnement, ont ouvert la possibilité d'un processus de qualification, qui permet aux associations les plus concernées de se faire reconnaître par les pouvoirs publics comme acteur compétent ;

2-le développement des politiques d'environnement génère une mise en réseau des partenaires institutionnels, les institutions publiques comme les structures de représentation des groupes associatifs (fédérations, CNVA) ; les listes de partenaires établies sur la base des relations actives donnent à voir l'espace des liens fonctionnels mobilisés par les acteurs.

Du croisement de ces cercles de reconnaissance, on tire principalement le repérage des associations les plus connues, c'est-à-dire les plus intégrées à l'espace institutionnalisé de l'environnement. Ainsi dans la liste de la DIREN qui fût soumise systématiquement à nos informateurs, un tiers seulement des associations (80 sur 255) ont une visibilité suffisante pour être connues concrètement de plus d'un acteur institutionnel.

Liste des associations les plus connues des départements franciliens (hors Paris)

(citées par trois informateurs au moins)

Hauts de Seine : 9 associations (la liste de la DIREN en identifie 24)

Environnement 92 (100 associations adhérentes)

Union des associations de sauvegarde de l'Ouest parisien -UASOP-

Val de Seine vert

Boulogne Environnement

Comité de sauvegarde des sites de Meudon -CSSM-

Les Amis de la Terre du Val de Bièvre

Association pour la sauvegarde des espaces verts et de l'environnement de Garches Association de Protection des lieux exposés au saccage et la spoliation par des inérêts spéculatifs -APLESSIS-

SOS Nature de Chaville

Seine Saint Denis : 9 associations (la liste de la DIREN en identifie 15)

MNLE 93

Les Amis des coteaux d'Avron -ANCA-

Etourneaux 93 - Club de connaissance et de la protection de la Nature

Association intercommunal de protection de l'environnement et des riverains -AIPER- Association de défense et de sauvegarde du bois de Bernouille -ADSBB-

Association de défense de la poudrerie de l'Ourcq

Bagnolet Environnement

Association drancéenne de défense de l'environnement -ADDE-

Comité de défense des riverains de la "A86"

Val d'Oise : 8 associations (la liste de la DIREN en indique 23)

Union des Amis du Parc Naturel du Vexin

Les Amis du Vexin Français

Val d'Oise Environnement

La Flamme Verte

Association de défense de la vallée de l'Ourcq contre les nuisances de l'aéroport de Roissy

Association de défense des intérêts des riverains de l'aéroport de Pontoise -ADIRAP-

Comité de défense de l'environnement de Sagy

Défense et sauvegarde de la vallée de l'Epte

Val de Marne : 2 associations (la liste de la DIREN en identifie 19)

Val de Marne Environnement
SOS Villeneuve Saint Georges

Yvelines: 7 associations (la liste de la DIREN en indique 25)

Yvelines Environnement (100 associations adhérentes)
Union des Amis du Parc Naturel Régional du Vexin
Les Amis de la Vallée de la Bièvre -AVB-
Union des associations de sauvegarde du plateau de Saclay et vallées limitrophes
Association des Amis de la forêt de St Germain et de Marly le Roi
Comité de sauvegarde de Chanteloup-les-Vignes et ses environs
Association de la forêt de Fausses-Reposes et de Versailles

Essonne: 19 associations (la liste de la DIREN en indique 50)

Essonne Nature Environnement (80 associations adhérentes)
NaturEssonne
L'Engoulvent
Le Geai
Association de défense de la vallée de Chevreuse
Crosnes Nature Environnement
Société des Amis de la vallée de la Renarde -SAVAREN-
Les Amis de la vallée de la Bièvre - AVB-
Association de protection des sites et de l'environnement de Mondeville
Club des Amis de la Nature de Saint Chéron
Vivre à Vauhallan
Les amis de la Terre à Ballancourt
Fédération départementale des associations agréées de pêche et de pisciculture
Union des associations de sauvegarde du Plateau de Saclay et des vallées limitrophes
Association de défense des vallées de la Louette et de la Chalouette
Association Histoire Nature Environnement Leuville - AHNEL
Beca Environnement
Association de défense de l'environnement et de sauvegarde de Bouville -ADES-
Association de défense de l'environnement de Mennecy

En Seine et Marne: 29 associations (la liste de la DIREN en indique 99)

Association seine et marnaise pour la sauvegarde de la nature - ASMSN- (30 associations adhérentes)

Rassemblement pour l'étude de la nature et l'aménagement de Roissy en Brie et son district - RENARD-

Association des naturalistes de la vallée du Loing et du massif de Fontainebleau - ANVL-

Association de défense de la vallée du Loing et des sites environnants - ADLVSE-

Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau - AAFF-

Association pour un aménagement harmonieux des vallées de l'Orvane et du Lunain - AHVOL-

Association de défense de l'environnement de Melun Sénart

Fédération des associations du Sud de Seine et Marne et de Protection de la Vallée de la Seine - FASSMPVS-

Association pour la protection de la Vallée du Grand Morin

Association briarde intercommunale pour le maintien de l'environnement - ABIME-

Association pour la protection et l'animation de la vallée de la Gourdainne et des Environs -PAGE-

Association de sauvegarde de la basse vallée de l'Ourcq- ASBVO

Association pour la préservation et la valorisation du site, de l'environnement et du cadre de vie -STEP-

Sauvegarde de l'environnement et des richesses du Val Maubué et ses environs - SERVVAL-

Association de défense et d'action de sauvegarde de l'environnement de Souppes sur Loing

SOS Environnement Bocage Gatinais

Groupement écologique de Nemours et ses environs - GENE-

Association Ecologie Buissonnière

Association GRAP Thomery

La Clairière aux Ecureuils, centre d'initiation à la nature

Chevêche 77

Club des jeunes pour la nature - C.J.N de Brie Comte Robert-

Fédération départementale des associations agréées de pêche et de pisciculture de Seine et Marne - FDAAPPSM-

Fédération départementale des associations des chasseurs de Seine et Marne

Comité départemental de la randonnée pédestre de Seine et Marne - CODERANDO-

Pro natura

Maison départementale de la nature et de l'environnement

Association pour la sauvegarde de Seine-Port et de ses environs

Comité de défense, d'action et de sauvegarde de Fontainebleau

Ces associations les plus connues n'incluent pas nécessairement l'ensemble des associations qui ont reçu un agrément au titre de l'environnement. Cette discordance est suffisamment importante pour en conclure que l'agrément n'est pas, systématiquement, l'indice d'un degré d'activité ou d'institutionnalisation particulièrement significatif. Dans le cas de la Seine-et-Marne, parmi les 28 associations repérées comme étant les plus connues, 10 seulement sont agréées.

Si le statut de structure agréée permet d'assurer que l'on a bien affaire à un groupe se mobilisant sur les questions d'environnement, il ne dit rien sur l'importance de l'activité. L'annuaire des agréées n'étant pas réactualisé sur la base de ce dernier critère, il signale, comme pour la liste des associations simplement déclarées, des structures en sommeil ou qui n'ont plus de véritable existence. Il reste toutefois intéressant parce qu'il offre un tableau, rétrospectif, des associations qui se positionnent, à un moment de leur histoire, comme acteur de la politique de l'environnement. Cet annuaire peut être utilisé comme une représentation de la diversité des structures de la région. Il offre, de chaque département, un premier portrait des préoccupations et des sites qui donnent lieu à des actions de défense de l'environnement et de protection de la nature.

De ce point de vue, les départements d'Ile-de-France offrent des situations contrastées.

Dans des départements comme les Hauts-de-Seine, la Seine-St-Denis, le Val-d'Oise, les groupes agréés sont issus des mobilisations défensives concernant le cadre résidentiel. Les noms des associations révèlent des problèmes d'urbanisme et de nuisances urbaines, mais passent sous silence la protection de la nature. Dans les parties les plus urbanisées de l'agglomération parisienne (Hauts-de-Seine, Seine-St-Denis, ainsi que Paris), trois types d'associations sont très significatives :

- 1°-les associations de quartier,
- 2°-les associations de réaction contre les nuisances ou les effets de l'urbanisation lésant les intérêts des résidents,
- 3°-la défense de sites résidentiels ayant une valeur patrimoniale, soit par leur caractère d'habitat ancien, soit par la présence d'espaces verts.

Comme on l'a souligné pour la région PACA, l'inscription des actions d'environnement dans le cadre du quartier est très significatif d'un environnement pensé comme purement urbain. Quant à la défense des sites, elle caractérise le mouvement de réaction que provoque le progrès de l'urbanisation qui menace des espaces résidentiels privilégiés. La densité de l'urbanisation se fait nettement sentir à travers les objets focalisant les associations : la réaction

aux nuisances est caractéristique des zones de très forte densité urbaine, tandis que la mobilisation pour la sauvegarde des sites est représentative d'espaces péri-urbains où subsistent des lieux ayant conservé une valeur patrimoniale particulière. Les noms que se donnent les associations sont généralement très explicites : "Comité de sauvegarde des sites de Meudon" (92), "Association de sauvegarde de Pierrefitte-village" (93), "Les amis de Vétheuil et des boucles de la Seine" (95).

Dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-St-Denis, et du Val-d'Oise, les groupes agréés ne comptent, au moins explicitement, aucune association d'usagers de la nature et les associations affichant explicitement le souci de la protection du milieu naturel sont rares. Le Val-de-Marne fait toutefois exception : sont mentionnées des associations de pêcheurs (3 associations sur 12 agréées) et des groupes naturalistes (3 sur 12 également). Par ailleurs, dans ces départements, les structures de regroupement des associations de protection de l'environnement n'ont vue le jour que récemment (après 1990).

Les départements de la grande couronne (Essonne, Seine-et-Marne, Yvelines) répondent au même schéma marqué par la large domination des groupes locaux de défense du cadre de vie et de sauvegarde des sites résidentiels, et le faible nombre d'associations de protection du milieu naturel ou de naturalistes. Néanmoins la spécificité de ces départements périphériques de l'Île de France où l'urbanisation n'occupe qu'une partie du territoire, peut se lire dans la place qui occupent les groupes d'usagers de l'espace naturel et ceux qui se focalisent sur l'initiation à la nature. Ils viennent prendre place parmi les associations agréées, alors qu'ils étaient quasi inexistantes dans les départements de la petite couronne. Parmi les usagers représentés on trouve notamment : "Comité départemental de canoë-kayak" (91), "Syndicat des riverains de la Mauldre" (78), "Comité départemental de la randonnée pédestre" (77), fédérations ou associations communales de pêche, fédérations de chasseurs. Pour les groupes de découverte de la nature : "La clairière aux écureuils -centre d'initiation à la nature-" (77), "atelier vert de la forêt de Fontainebleau" (77).

Enfin dans ces départements plus représentatifs de la structure des départements français, existent des structures fédératives, qui ont vocation à unir et représenter les groupes locaux. Leur ancienneté est souvent importante : "l'Association Seine-et-Marnaise de Sauvegarde de la Nature" date de 1972, "Essonne nature environnement" de 1973.

La typologie des intitulés des associations agréées peut être regardée comme illustrative des configurations environnementales.

Les départements de la petite couronne

Typologie des intitulés des associations agréées

Associations de quartiers

- * association de défense de la qualité de la vie à Bondy-sud (93)
- * association de sauvegarde des Boutours et rues avoisinantes (93)
- * association de sauvegarde de l'environnement du quartier des Collines de Gagny (93)
- * association de défense du quartier pavillonnaire de La Croix de Berny (92)

Associations de défense contre les nuisances et les travaux lésant les intérêts résidentiels

- * association de sauvegarde des droits immobiliers et mobiliers -commune d'Antony- (92)
- * association de protection des riverains contre la mutilation des espaces verts de l'environnement résidentiel (92)
- * association de protection des lieux exposés au saccage et la spoliation par des instruments spéculatifs (92)
- * conseil d'intérêt local de sauvegarde -réhabilitation et rénovation de Chatillon- (92)

Associations de sauvegarde du cadre de vie et des sites résidentiels

au sens de la mobilisation contre l'altération du cadre de vie (versant urbain)

- * vivre à Clamart -association pour l'amélioration de la qualité de la vie- (92)
- * comité de défense de l'environnement de Sagy (95)
- * association de défense de Bry-sur-marne (94)
- * SOS Villeneuve Saint-Georges (94)
- * défense et avenir d'Auvers (95)
- * sauvegarde de la ville de Montmorency et de ses abords (95)

au sens de la mobilisation pour le patrimoine (versant péri-urbain)

- * les amis de l'ancienne Roseraie (92)
- * association pour la protection du site de Grisy-les-Plâtres (95)
- * association des amis de Marolles-en-Brie (94)
- * les amis de Vétheuil et des boucles de la Seine (95)
- * les amis de Beaumont (95)
- * les amis de la vallée de l'Epte (95)

Associations de naturalistes

- * les amis naturalistes des côteaux d'Avron (93)
- * groupe nature caudacien (94)
- * centre SOS nature de Chaville (92)

2. PRÉSENTATION DU CONTEXTE RÉGIONAL D'ILE DE FRANCE

Comme toutes les régions françaises, et en dépit du poids de l'agglomération parisienne, l'Ile de France n'est pas un espace géographique homogène, et son découpage administratif renforce les contrastes entre départements. Leurs disparités, qui touchent à l'intensité de l'urbanisation, à l'importance du patrimoine naturel et bâti, à la dynamique démographique, expliquent en partie la configuration du tissu associatif.

La liste des associations agréées fournit une première image de l'hétérogénéité du tissu francilien. Ce champ associatif est loin d'offrir une réalité homogène, clairement identifiable et coordonnée par des formes de regroupement équivalentes dans chaque département. Dans le cas de l'Essonne et des Yvelines, le maillage des groupes locaux est intégré et structuré par de puissants regroupements départementaux : Essonne Nature Environnement (créée en 1973) et Yvelines Environnement (créée en 1988). En Seine-et-Marne, l'Association Seine-et-Marnaise de Sauvegarde de la Nature, structure ancienne (1972), ne regroupe qu'une trentaine d'associations. Parmi les départements limitrophes de la capitale, le Val-de-Marne présente le tissu associatif le plus atomisé. En Seine-Saint-Denis il est dominé par le Mouvement national de lutte pour l'Environnement (MNLE), qui est une structure concurrente d'Ile de France Environnement. Dans ces deux départements les structures départementales sont peu représentatives et éprouvent des difficultés à jouer le rôle de coordination des associations locales. Dans les Hauts-de-Seine et le Val d'Oise il existe des structures de regroupement, mais qui sont de création récente : Environnement 92 (créée en 1990) et Val d'Oise Environnement (en 1992).

Derrière les structures fonctionnant comme des collectifs et occupant de ce fait des positions prééminentes, le tissu associatif de ces départements sont des conglomerats de groupes associatifs aussi divers qu'instables. Le degré d'activité des associations est difficile à établir, beaucoup ne survivant pas à la résolution du problème sur lequel elles se sont constituées.

2-1. Le regroupement des associations de défense de l'environnement au niveau régional

Au sein du tissu associatif francilien, **Ile de France Environnement** (IFE) émerge comme la plus importante structure à vocation fédérative régionale⁴⁶. C'est l'unique regroupement régional agréé au titre de la protection de la nature, de l'environnement ainsi qu'au titre du Code de l'Urbanisme. Cette structure qui, depuis vingt ans a pris plusieurs formes, a depuis 1992, le statut de représentant régional de "France Nature Environnement". Se définissant comme une union, elle a pour vocation le regroupement et l'échange d'information entre les différentes associations franciliennes.

Elle se constitua en 1973 en un "bureau de liaison des 60 associations de la défense de l'environnement à Paris et dans la région parisienne " et fonctionna sur un mode informel. Son action s'est cristallisée initialement sur les problèmes urbains et sur celui des transports avant de s'ouvrir, vers 1980, à des préoccupations plus naturalistes. Au début de son histoire il formule des propositions dans le cadre d'un programme de défense de l'environnement dont s'inspirera le président Valéry Giscard d'Estaing pour sa politique de d'environnement. Il intervient sur les différents débats du schéma directeur de la région ne de france. Il prend une existence officielle en 1978, et participe activement aux Etats régionaux de l'environnement (début des années 80), étant chargé de la coordination des travaux pour l'Ile de France. En 1990, il devient "Ile de France Environnement-bureau de liaison", et il détient, aujourd'hui, le monopole de la représentation des associations de protection de l'environnement au sein des instances régionales suivantes :

- le CES d'Ile de France,
- le Collège Régional du Patrimoine et des Sites,
- le Conseil d'Administration de l'Agence Régionale des Espaces Verts,
- le Comité consultatif du Syndicat des Transports Parisiens,
- le Comité Technique Régional de l'Eau,
- l'Observatoire Régional des Déchets,
- l'Observatoire Régional de l'Eau,

⁴⁶ On qualifira par vocation fédérative, les associations œuvrant au regroupement et à la coordination du milieu associatif, cette notion ne renvoyant pas à un statut juridique propre. La notion de fédération est le plus souvent chargée de connotations dépréciatives par les acteurs associatifs, ces derniers privilégiant le concept de "collectif" qui préserve l'indépendance d'action des groupes adhérents. Nous utilisons "fédératif" par commodité et pour un usage descriptif proprement instrumental.

- le CAUE de Paris,
- le Comité Régional de l'Environnement

IFE participe à toutes les instances de concertation au niveau régional (notamment dans des commissions de travail de la Direction régionale de l'Équipement), et à la demande des associations départementales elle peut siéger dans certains groupes de travail départementaux. D'une manière générale, IFE cherche à se positionner systématiquement comme l'instance de médiation entre les pouvoirs publics régionaux et le monde associatif francilien. Comme l'indique un de la DRE : *« au départ IFE a souhaité que tout passe par elle (...) IFE choisit les associations territorialement concernées (...) Nous, on voudrait bien contacter directement les associations, mais IFE veut rester le médiateur et comme on a peur des court-circuitages, alors on laisse IFE choisir les interlocuteurs »*.

IFE présente la spécificité d'être fortement identifié à son ancienne présidente Mme Picard, qui a lancé cette structure en compagnie de Brice Lalonde. Très bien introduite dans l'univers politico-institutionnel, l'ancienne présidente a acquis un statut de notable au sens le plus classique du terme. L'efficacité d'IFE dépend en grande partie de ce réseau relationnel.

Ces dernières années, cette instance régionale avait axé son action sur un rôle de proposition dans le cadre de sa participation au Conseil Economique et Social. Les nouveaux dirigeants soucieux de ne pas réduire leur action à cet unique cercle, ont décidé de réorienter leur action en direction du Conseil Régional qu'ils perçoivent comme l'instance décisionnelle centrale.

Aujourd'hui IFE s'impose aux pouvoirs publics comme l'association régionale représentative, et le partenaire associatif quasi exclusif de la région en matière de politique d'environnement. Dans cette position d'exclusivité, il faut surtout voir le résultat du souhait des pouvoirs publics de canaliser et de réguler le mouvement associatif en favorisant l'émergence et l'institutionnalisation d'un partenaire représentatif.

On peut dire que depuis le début des années 90, la structuration du réseau associatif francilien s'opère en référence à ce pôle d'agrégation. IFE revendique l'adhésion de plus de 400 associations. Hormis Yvelines Environnement qui a fait scission, les regroupements départementaux sont tous affiliés à IFE. Pour autant, cette configuration ne permet pas de conclure à la centralisation du réseau associatif de l'Ile de France. Les relations entre la structure régionale et les structures départementales se caractérisent par la faiblesse des liens fédératifs. Il

n'y a pas processus de centralisation hiérarchique à partir d'un pôle régional. Si IFE occupe une position hégémonique auprès des instances régionales, elle n'a pas acquis l'importance de puissantes fédérations régionales comme la FRAPNA (région Rhône Alpes) ou la SEPANSO (régions du Sud-Ouest).

2-2. Les groupements départementaux

Certains départements "échappent" en grande partie au schéma d'organisation induit par IFE, notamment la Seine-et-Marne et la Seine-Saint-Denis. Quant aux flux d'échanges entre les structures départementales et IFE, ils sont loin d'être systématiques.

Cette différenciation des modalités relationnelles renvoie aux conditions de genèse des regroupements départementaux et à l'ancienneté dans le tissu régional. Les plus récents (depuis 1990) se sont créés sous l'impulsion des dirigeants d'IFE et peuvent être regardés comme la traduction concrète du processus, engagé depuis le niveau régional, de structuration du système de représentation des acteurs de la défense de l'environnement. Les plus anciens, au contraire (qui se sont créés dans les années soixante-dix), résultent du mouvement ascendant de création de groupes locaux, dont certains ont acquis assez vite une position prééminente dans l'espace départemental, soit par un dynamisme spécifique, soit parce qu'étant seuls à affirmer un intérêt pour l'ensemble des questions d'environnement, ils étaient sollicités de manière privilégiée par les pouvoirs publics. Leur enracinement local et leur position d'interlocuteur représentatif sont de ce fait antérieurs à l'existence de IFE.

La problématique de la dépendance et de l'autonomie à l'égard des structures poursuivant une dynamique fédérative, question qui est très présente dans le discours des militants des groupes locaux, apparaît fortement déterminée par la dimension de l'antériorité, et donc du processus d'acquisition de positions de reconnaissance dans l'espace institutionnel. On peut dire que l'opposition au modèle fédératif classique qui induit une hiérarchisation des relations et de l'accès à la reconnaissance, limite la capacité de IFE à développer les tendances centralisatrices inhérentes à cette forme d'organisation. En témoigne l'établissement de règles de non ingérence codifiant les relations entre IFE et ses associations-membres. Les associations départementales ont notamment conservé leur autonomie dans les actions de règlement des conflits. La structure régionale cherche surtout à affirmer sa prééminence dans la prise en charge des problèmes de dimension régionale.

Globalement, les positions de force acquises par des associations défendant des intérêts locaux expliquent les résistances à l'intégration fédérative et entretiennent le phénomène de balkanisation du tissu associatif, quand on le regarde à l'échelle de l'espace régional.

Il est manifeste que la départementalisation du système administratif et politique est un puissant facteur d'institutionnalisation pour les groupes les plus anciens qui se sont progressivement fait reconnaître comme partenaires privilégiés des pouvoirs publics et politiques locaux. Engagés dans des actions partenariales avec des entreprises, bénéficiant d'une forte reconnaissance institutionnelle, et détenant le monopole de la représentation départementale au sein des commissions administratives, ils ont les moyens de fonctionner de façon autonome par rapport à la structure régionale. Les plus significatifs sont Essonne Nature Environnement qui regroupe 80 associations, Yvelines Environnement qui en compte plus de 200 et dans une moindre mesure l'Association Seine et Marnaise de Sauvegarde de la Nature qui en rassemble une trentaine.

Parmi les structures plus récentes créées à l'initiative des dirigeants d'IFE, on trouve Val d'Oise Environnement, comprenant une douzaine d'associations, Val de Marne Environnement et dans une moindre mesure Environnement 92. N'ayant pas totalement assis leur reconnaissance institutionnelle, ces structures ont à se positionner comme structure représentative au niveau départemental afin d'être intégrée dans le circuit de la concertation institutionnelle.

Environnement 93 se singularise par rapport à l'ensemble des regroupements départementaux. N'ayant pu parvenir à regrouper et à coordonner les actions des associations de la Seine Saint Denis, il apparaît comme une coquille vide. Confronté à l'hégémonie détenue dans ce département par le MNLE, il n'a pu jusqu'alors accéder aux fonctions de représentation dans les commissions techniques.

2-3. Le système administratif et politique de gestion de l'environnement dans l'espace régional

On peut dire du réseau relationnel des associations - souvent attribut personnel des dirigeants- qu'il se construit principalement autour des acteurs et personnalités du monde associatif, et des

représentants légitimes du système politico-administratif, dont les interventions concernent directement le champ de la gestion des questions d'environnement.

Le système administratif et politique est loin de constituer une réalité homogène et uniforme pour l'ensemble des départements. Chaque département se caractérise par un système propre. Il ne nous appartient pas ici de restituer les propriétés de chacun. Bien que la participation des associations au sein des commissions départementales soit une participation de droit, chaque département se caractérise par un système de négociation plus ou moins développé avec le monde associatif. Certains systèmes politico-administratifs se caractérisent ainsi par un degré important d'ouverture au monde associatif. Le Conseil Général du département de l'Essonne a mis en place à l'initiative d'Essonne Nature Environnement un comité départemental de l'environnement. En Seine Saint Denis, l'identification partisane des associations constitue un critère pertinent pour la compréhension des relations que le Conseil Général noue avec ces structures. Ajoutons que le principe d'uniformité et d'égalité censé régir le fonctionnement de l'administration est loin d'être une réalité.

Par delà ces singularités départementales, on peut dégager certaines constantes.

Les relations se structurent toujours autour des compétences propres à chaque instance institutionnelle. Il est ainsi peu probable qu'une association adresse une demande de subventions à un bureau des installations classées d'une préfecture. Les relations sont fortement différenciées selon les services de l'appareil administratif territorial

Au sein du système politico-administratif local, l'institution préfectorale tend à apparaître comme un acteur important des associations. Les relations s'établissent autour des procédures d'agrément délivré par arrêté préfectoral, de la participation au sein des commissions départementales placées sous l'autorité du préfet (Conseil Départemental d'Hygiène, la Commission Départementale des Sites, des Carrières, commission pour l'élaboration d'un plan départemental d'élimination des déchets).

Ces commissions occupent une position centrale dans la constitution des réseaux relationnels entre associations et administrations. Il s'y fabrique du lien social dans la mesure où s'y côtoient selon les commissions le préfet ou le secrétaire général de la préfecture, des représentants de la DDAF, de la DDE, de la DDASS, de l'ONF, de la DIREN, de la DRIRE.

Au delà de ces formes institutionnalisées qui n'en concernent qu'un nombre restreint, les associations peuvent saisir l'institution dans le cadre d'une recherche de l'arbitrage du pouvoir central.

Au sein des services déconcentrés, les relations se structurent autour des Directions Départementales de l'Équipement (DDE) et des Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF). Les rapports avec la DDE sans être problématiques ne sont pas des plus soutenus. La personnalisation y étant relativement faible, elles prennent la forme de relations épistolaires, souvent relatives à des problèmes de défrichement en bordure des routes et d'arbres d'alignements. Les projets d'infrastructures routières ne cristallisent pas les rapports, les associations préférant court-circuiter les directions départementales pour traiter directement avec la Direction Régionale de l'Équipement qui a institué à la demande d'Ile de France Environnement des réunions de travail régulières avec les associations.

La nature des relations que la DDAF entretient avec le monde associatif est toute différente. Les rapports s'établissent à la faveur de certaines commissions départementales qu'elle préside et qui sont placées sous l'autorité du préfet comme la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage ou la commission départementale de remembrement. Toutefois l'élément déterminant dans l'établissement de bonnes relations réside dans la convergence des appréciations entre les acteurs administratifs et associatifs. De part leur socialisation, les ingénieurs agromones, ou les ingénieurs des Eaux et Forêts qui détiennent le monopole des postes de responsabilité au sein des DDAF ont intégré les préoccupations d'environnement et sont donc plus disposés à reconnaître l'utilité et l'efficacité sociale des associations. Certains sont même membres d'associations naturalistes. Cette proximité dans les représentations de l'environnement peut donner lieu, on l'a vu, à des formes de transactions collusives entre ces administrations et les associations et participent de ce fait à la consolidation des interactions.

Ces formes relationnelles (proximité des vues et appartenance associative, mais logique de distinction des rôles) existent au sein de la Direction Régionale de l'Environnement et plus particulièrement avec les services "Patrimoine naturel et études d'impact" et "Architecture, sites et paysages". Les inspecteurs des sites repartis selon les départements, dans le cadre de leur mission de mise en valeur et de protection du patrimoine naturel sont en contact direct avec les associations. Elles constituent des relais locaux importants aux projets d'inscription ou de classement. Le service "Patrimoine naturel et études d'impact" qui instruit les dossiers d'arrêté de protection de biotope, réalise des études d'impact, intervient dans la définition et la surveillance des Zones Naturelles d'intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) et

des réserves naturelles est quant à lui en rapport avec les associations à vocation naturalistes. Le service "Communication-vie associative et formation" entretient des rapports plus distendus mais plus étendus avec le monde associatif au travers de stages de formation qu'il organise et des journées de l'environnement.

Hormis la DIREN, les associations éprouvent des difficultés à accéder à l'échelon régional. Le Conseil Régional demeure une structure relativement hermétique. Seule IFE, en raison de sa vocation régionale est en rapport avec cette instance régionale. Cette union régionale tend à se positionner comme le médiateur entre la région et le tissu associatif. C'est le débat sur le futur schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile de France (SDAURIF) qui a polarisé l'essentiel des interventions d'Ile de France Environnement. Le Conseil Régional a bien mis en place un Comité Régional de l'Environnement dans lequel siègent des représentants d'associations, mais cette instance ne paraît pas très efficace.

L'essentiel des connexions que les associations établissent avec le Conseil Général se concentre autour du jeu des attributions de subventions. Cette instance départementale apparaît comme l'un des principaux partenaires financiers des associations. Ses compétences en matière de politique d'environnement restent relativement limitées. Le Conseil Général se voit ainsi confier l'élaboration d'un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, et d'un plan départemental du réseau hydrologique, ce qui peut donner lieu à une coopération avec certaines associations. Le département se doit de mener une politique de préservation et de valorisation des "espaces naturels sensibles" au travers d'une politique d'acquisition foncière. Certains départements ont mis en place un comité de suivi des espaces naturels sensibles dans lequel peuvent siéger des "associations représentatives". Toutefois, les relations avec cette collectivité territoriale ne se réduisent pas à cette définition des compétences. Les rapports dépendent fortement du volontarisme des politiques impulsées par les départements (mise en place d'un comité départemental de l'environnement, d'une maison départementale de la nature et de l'environnement, prix de l'environnement récompensant un projet associatif). Au sein des départements, il faut souligner la présence des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) organismes dépendants et financés par les Conseils Généraux qui montent des stages de formations auprès des acteurs de l'environnement et constituent souvent un relais d'information pour les associations.

Les relations avec les conseillers généraux s'inscrivent généralement dans une stratégie de lobbying. Les associations cherchent à obtenir le soutien de ces derniers dans certaines opérations, ou les mettent en demeure de prendre position sur certaines situations-problèmes.

Au sein du système politico-administratif local, les rapports avec les élus communaux demeurent problématiques. Elles sont dépourvues de ce caractère policé qui définit souvent les relations avec les instances départementales et ce, en raison de pressions de proximité qu'exercent les associations. Pour les associations dont l'action s'inscrit dans le cadre communal, le maire constitue l'interlocuteur principal. Les relations sont fortement contaminées par les jeux politiques locaux, les élus percevant généralement les associations qu'au travers des schèmes proprement politiques («Pour qui roulez-vous?»). Ces relations sont fortement polarisées: l'association pouvant se faire le relais de la politique communal ou être en conflit ouvert avec la municipalité. Ces rapports se cristallisent le plus fréquemment sur les problèmes d'aménagement urbain. Les associations souhaitent être parties prenantes dans l'élaboration des documents d'urbanisme (Plan d'Occupation des Sols (POS), Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)).

2-4. La structuration du tissu associatif

Dans le cadre de ce travail, nous avons utilisé à plusieurs reprises la notion de tissu associatif pour décrire l'ensemble des associations d'environnement. Afin de lever les équivoques, on se propose de préciser le sens que l'on attribue à cette notion. Par tissu associatif, on entend un système de relations horizontales, verticales ou transversales d'unités associatives de morphologie et de statut différents. La notion de tissu associatif permet d'appréhender le milieu associatif dans toute sa diversité. Entre les associations s'établit une pluralité de relations pouvant prendre la forme de liens d'affiliation organique, de rapports d'échange et de coopération plus ou moins informels et ponctuels, de partenariats privilégiés jusqu'aux rapports de concurrence. Une association est "prise" dans ce système relationnel et doit être en mesure de gérer la coexistence de ces formes différenciées. De ce travail découle en fait sa position dans le tissu associatif. Soulignons que ce degré d'intégration dans ce système reste variable. Parler de système de relations n'est cependant pas suffisant, il faut encore spécifier le mode de structuration sur lequel il repose.

Dans cette optique, on s'appuiera sur les travaux de Catherine Flament qui analyse l'émergence de nouvelles formes d'organisation des associations⁴⁷. Se référant à des travaux antérieurs, l'auteur distingue trois types formels d'organisation : l'organisation en appareil,

⁴⁷ Catherine Flament, «Associations-réseaux et réseaux d'associations, une approche formelle de l'organisation réticulée ».

l'organisation en réseau et l'organisation en communauté. Cette typologie se construit à partir de quatre variables identifiées : le degré de connexité, le degré d'ouverture des frontières, la polyvalence des rôles, et la nature des relations. Son étude porte avant tout sur les relations intra-associatives. Néanmoins, il nous paraît pertinent de la transposer à notre objet d'étude : le tissu associatif dans le secteur de l'environnement. Ce dernier semble ainsi s'approcher d'une structuration en réseau. Les traits qui définissent l'organisation en réseau ont pu être repérés dans le cadre de notre investigation empirique. On observe bien une redondance des connexions. Le tissu associatif se caractérise par la faiblesse de la connexité hiérarchique (qui est une propriété de l'appareil, "organisation économique en connexions"). Les modes d'agrégation s'investissent bien dans un refus du modèle fédératif. Hormis les associations d'usagers de la nature (chasseurs, pêcheurs et dans une moindre mesure les randonneurs) qui se structurent en fédération, ce modèle ne fait guère l'unanimité au sein du milieu associatif. Les associations locales sont viscéralement attachées à leur autonomie d'action et refusent donc tous liens d'allégeance ou de subordination qu'induirait l'affiliation à une structure fédérative. Les principaux groupements associatifs l'ont d'ailleurs bien compris, et laissent une latitude plus ou moins importante à leurs associations-membres dans la gestion de leurs problèmes locaux. Les connexions sont importantes et ont tendance à se développer selon l'ancienneté des associations. Elles s'établissent en fonction du degré d'affinité entre les dirigeants et surtout du degré de proximité de l'objet défendu. Les liens peuvent être définis comme faibles, autrement dit non hiérarchiques et peu organiques. L'informalité les caractérise. La dimension personnelle est importante (Rappelons la personnalisation des associations) Comme le note Catherine Flament : « (...) les associations décrivent des liens personnalisés et non formels ; ce sont des liens "d'interconnaissance" mais pour autant l'engagement n'y porte pas sur la personne. L'engagement porte sur des prestations, dans le cadre d'actions ponctuelles »⁴⁸. Nos observations valident bien la nature des liens inter-associatifs mise en évidence par l'auteur.

La "tendance à la prolifération des connexions" explique le degré d'ouverture du milieu associatif environnemental. Bien sûr ce degré varie selon les contextes départementaux, néanmoins les frontières sont loin d'être hermétiques. Le tissu associatif ne se constitue pas en univers cloisonné, les conditions d'affiliation - formes particulières de conditions d'accès - sont relativement souples. Coexiste ainsi des associations locales de défense du cadre de vie, des associations naturalistes, des associations généralistes, des associations d'usagers et des associations d'initiation et d'éducation à la nature.

⁴⁸ Catherine Flament, «Associations-réseaux et réseaux d'associations, une approche formelle de l'organisation réticulée », *op. cit.*, p.71.

Au delà de la structuration préférentielle selon l'intérêt défendu, toutes ces associations peuvent être en rapport de façon ponctuelle ou régulière à la faveur d'une adhésion commune à un regroupement départemental ou régional ou encore dans le cadre d'une participation conjoncturelle à une mobilisation locale. D'autre part, le milieu associatif ne fonctionne jamais en circuit fermé. En permanence il s'efforce de "s'ouvrir", d'étendre ses ramifications à travers l'établissement de connexions avec son environnement social, politico-administratif, voir avec le milieu scolaire ou le monde des entreprises⁴⁹.

La polyvalence des rôles constitue également un trait des relations inter-associatives. On l'a vu dans le chapitre précédent, la dynamique de l'action associative s'inscrit dans un processus de diversification de l'intérêt défendu. Tout semble se passer comme si cette diversification s'imposait au regard des associations comme une condition d'efficacité de l'action. Beaucoup de ces associations dont l'existence semble en passe d'être stabilisée tentent d'appréhender l'environnement dans sa transversalité et sa globalité et s'investissent dans des domaines initialement non pris en compte. Cette polyvalence s'accompagne également d'une affirmation de leurs compétences d'expert. Les unités associatives, on l'a vu, cherchent à articuler logique militante et logique d'expert en vue d'une plus grande efficacité.

Tous ces traits nous inclinent à penser que le tissu associatif observé repose sur un mode de structuration réticulaire. Le réseau représente en définitif un outil méthodologique fécond pour la description et la compréhension des relations inter-associatives.

A la lumière de ces éléments descriptifs, l'hétérogénéité représente bien une propriété centrale du réseau associatif. Ce dernier ne constitue en rien d'un ensemble cohérent d'entités associatives équivalentes et unies dans une communauté de valeurs et d'intérêts. Cette hétérogénéité constitutive se repère à tous les niveaux. Les entités associatives se différencient ainsi selon leur taille, la composition sociale de leurs adhérents, leur compétence territoriale, leur intérêt défendu, leur statut, leur ancienneté, leur position dans le champ associatif, leur degré d'institutionnalisation et d'inscription dans le réseau ou encore les ressources mobilisables, leur répertoire d'action et les logiques d'action qui les sous-tendent. Cette liste n'est pas exhaustive mais elle souligne l'importance des facteurs de dispersion qui pèsent sur le réseau associatif. L'hétérogénéité du tissu associatif est sans doute à rapporter aux singularités de son histoire (cette dimension diachronique n'a pu être abordée dans le cadre de notre étude) et à la variété

⁴⁹ On n'a pu s'intéresser aux formes de partenariat, de mécénat et de sponsoring que certaines associations ont développé avec ce dernier. Elles nous paraissent néanmoins participer d'un certain renouveau de l'action associative dans l'environnement.

des contextes locaux dans lequel il s'insère. Les logiques de distinction et de distanciation qui "travaillent" fortement les discours des acteurs associatifs sont un des sous-produits de cette hétérogénéité. Ces logiques de distinction ont permis d'identifier les lignes de fracture qui traversent le tissu associatif. Ces oppositions sont arbitraires c'est à dire qu'elles sont le plus souvent le produit des stratégies de positionnement des acteurs. S'affirmer en s'opposant demeure un principe de conduite assez répandu au sein du milieu associatif. La "vérité" de l'action associative réside dans cette recherche de la position dans un espace social. En permanence une association doit se positionner à l'égard des pouvoirs publics, des élus locaux, des citoyens et des autres associations.

A titre d'illustrations on peut citer ici les oppositions les plus récurrentes formulées par les acteurs. La plus évidente reste celle entre les naturalistes et les environnementalistes. Les associations naturalistes trouvent généralement leurs origines dans les sociétés savantes du XIX^e siècle. Souvent très anciennes, ces associations forment en quelques sortes les "aristocrates" du monde associatif. Bien sûr nous avons également rencontré des associations naturalistes de constitution récente. Ces "naturalistes" ont pour objet privilégié l'étude la faune et de la flore dans son milieu naturel. Néanmoins consciente des limites inhérentes à cette forme d'action, ils intègrent aujourd'hui des préoccupations en terme de protection des milieux naturels, logique d'action qu'un président d'une association naturaliste départementale définit en ces termes : *«connaître pour protéger »*. Ils se définissent souvent en opposition à ces "associations de réaction" que sont les environnementalistes qui interviendraient plus spécifiquement sur les problèmes d'aménagement urbain et de cadre de vie. Les environnementalistes considèrent avec une certaine condescendance, ces "associations qui s'occupent des oiseaux et des petites fleurs" qui certes, effectuent un travail intéressant et utile mais qui semble en déphasage au regard des véritables enjeux. Les environnementalistes méconnaissent souvent la dimension "protection" de l'action naturaliste, comme le déclarait un responsable d'association de cadre de vie urbain en parlant des naturalistes *«connaître c'est bien mais protéger c'est mieux »*. On enregistre toutefois des naturalistes qui interviennent de plus en plus sur des problèmes d'espaces urbains et des environnementalistes qui s'intéressent à la dimension faunistique et floristique, ce qui ne va pas sans entraîner des problèmes de concurrence en terme de territorialité des compétences. D'où les propos de ce président d'une association naturaliste : *«On soutient ENE pour les problèmes de déchets mais nous on a notre place, on ne veut pas que l'on se substitue à nous, au début il y avait des chevauchements mais maintenant ça va mieux »*.

La perception qu'ont les acteurs associatifs du réseau associatif se construit au travers de ces oppositions. Cette perception est foncièrement diacritique. On repère encore des clivages opposant les pures et les compromises, les politiques, "courroies de transmissions" et les

apolitiques, les intégristes-irresponsables et les modérées- responsables, les nimbyistes et les défenseurs de l'intérêt général, les sérieuses et les "rigolos". Ces di-visions se recourent pour la plupart car elles s'opèrent à partir des catégories empruntées au jugement social. Même si ces clivages ne rendent compte que très partiellement de la réalité, ils possèdent une efficacité symbolique c'est à dire qu'ils contribuent souvent à faire advenir ce qu'ils désignent. Ces éléments discursifs forment de puissants facteurs de dispersion du réseau. La cohésion du tissu associatif ne va pas de soi. L'hétérogénéité constitue un des obstacles à l'émergence d'un pôle de structuration efficace. Comme le souligne un dirigeant d'une association affilié à une union départementale : *« Le problème c'est qu'on a pas de point commun, on est content d'être ensemble mais on ne sait pas quoi faire ensemble, on a pas de projet commun »*. En l'absence d'un réseau cohésif et centralisé, les groupements départementaux et plus encore régionaux éprouvent des difficultés certaines à assurer la coordination de l'action associative.. D'ailleurs l'élaboration de chartes définissant les relations interassociatives est un indice du fait que ces dernières ne vont pas spontanément de soi. Les structures départementales doivent gérer les tensions inter-associatives consécutives à l'hétérogénéité des intérêts défendus et des modes de fonctionnement pour éviter que ne prévalent la concurrence et la rivalité sur la solidarité et la synergie associative qu'elles cherchent à construire. On imagine alors l'ampleur et la difficulté rencontrées par les groupements régionaux pour instaurer une solidarité interdépartementale.

Une seconde propriété du réseau réside dans la faiblesse des liens organiques. Ce trait structurel est une des conséquences de l'emprise du local et de la remise en question du modèle fédératif. Un nombre significatif d'associations s'investissent dans un combat localisé, elles peuvent appartenir à des collectifs ou des coordinations conjoncturelles mais demeurent souvent sans affiliation organique. L'appartenance à un groupement ou une union départementale ne se conçoit que dans la mesure où elle n'hypothèque pas sa latitude dans la gestion des affaires locales. Les groupements départementaux ne parviennent pas tous à "quadriller" le tissu départemental. Certains groupements ont une implantation géographique assez homogène et intègrent la majorité des unités associatives d'environnement présentes sur le département. On peut citer ainsi Essonne Nature Environnement, Yvelines Environnement et Environnement 92. D'autres éprouvent des difficultés à s'affirmer comme un pôle d'agrégation départemental, ne regroupent qu'un petit noyau d'associations et ne bénéficient que d'une implantation partielle dans l'espace départemental. Mais ces entités départementales ont toutes en commun l'incapacité à canaliser l'ensemble des flux relationnels qui structure le tissu associatif. La faiblesse des liens organiques ne signifie nullement l'absence des interactions interassociatives. Bien au contraire, les flux relationnels sont nombreux et confèrent au réseau associatif sa consistance et son ossature. Ils n'ont cependant pas la visibilité des liens organiques car ils s'inscrivent dans des formes conjoncturelles et informelles. Ne survivant pas par définition aux

conditions de leur réalisation, on ne peut les appréhender qu'au travers des discours des acteurs. On demeure ainsi fortement exposé aux stratégies indigènes de rationalisation. Ainsi les associations très impliquées dans l'espace local sont-elles souvent en rapport avec un nombre restreint d'associations avec lesquelles elles peuvent entretenir des relations d'échanges d'information, ou de soutien matériel ou symbolique. Notre investigation pratique souligne en définitif, l'absence d'une tendance à l'atomisation de l'action associative locale. Il n'existe que très peu d'entités associatives véritablement isolées. Si l'on ne constate pas d'émergence d'une véritable action départementale coordonnée, on ne peut néanmoins pas conclure à un éclatement ou une dispersion absolue du tissu associatif. Ce dernier reste caractérisé par une certaine intégration. Mais encore faut-il en préciser les modalités.

L'intégration du champ associatif s'opère selon ses dimensions sectorielles. Le caractère hétérogène et dispersé du tissu associatif ne peut en effet que favoriser la sectorisation du réseau. Ainsi, les associations d'usagers de la nature, comme les chasseurs, les pêcheurs se constituent en réseau relativement fermé. Les relations se structurent au sein d'un modèle fédératif centralisé. Chaque association locale est ainsi affiliée à une fédération départementale, elle-même appartenant à un groupement régional. Partenaires incontournables, ces fédérations négocient directement avec les pouvoirs publics et fonctionnent sur une logique corporatiste. Les relations entre les ADE et les associations de chasseurs demeurent difficiles en raison d'une incompréhension durable produit de leurs divergences profondes sur leurs rationalités et leurs représentation respective de l'environnement. Elles peuvent s'inscrire dans un contexte conflictuel mais le plus souvent, elles prennent seulement la forme de stigmatisations réciproques. Hormis la participation commune à des instances administratives, les connexions et les interférences sont peu nombreuses. Si les relations avec les pêcheurs ne sont pas ouvertement hostiles, elles demeurent problématiques. Les associations dont l'activité relève de l'initiation et l'éducation à la nature (type CPIE ou fermes pédagogiques) se sont structurées en réseau et fonctionnent sur un mode plus ou moins autonome par rapport aux ADE. Que l'on pense ainsi au réseau d'Ile de France des Clubs pour la nature. Le groupement régional des associations d'initiation à la nature et à l'environnement d'Ile de France (GRAINE Ile de France) qui a pour vocation de regrouper les associations travaillant dans l'éducation à l'environnement, n'entretient pas de rapport avec Ile de France Environnement, comme le souligne son président : « *Il faut avoir de raisons de se parler, il faut avoir du grain à moudre* ». Le GRAINE est en rapport avec les structures administratives de la Jeunesse et des Sports, de l'Education populaire et la DIREN.

Il faut également ajouter à ces groupements, l'existence des organisations non gouvernementales comme Greenpeace, les Amis de la Terre ou le Mouvement National de Lutte

pour l'Environnement fonctionnant en circuit indépendant par rapport aux ADE. Ces groupements à vocation généraliste sont ainsi dotés de leurs propres structures organisationnelles et reposent sur une emboîtement pyramidal et centralisé d'implantations locales. En vertu de leur vocation nationale ou internationale, elles ne sont que faiblement implantées au niveau local. Si l'espace local ne constitue pas leur champ d'action privilégié, elles ne s'interdisent pas d'y intervenir. Il faut cependant relever l'implantation particulière du MNLE (il est le partenaire associatif privilégié du département) dans le département de la Seine Saint Denis. La proximité idéologique du MNLE avec le PCF qui gère le département en constitue l'explication. La coordination régionale du MNLE refuse toute idée d'affiliation avec Ile de France Environnement et lui conteste sa revendication du monopole de la représentation des intérêts associatifs. Le MNLE n'est toutefois pas parvenu à édifier un véritable réseau régional. Des connexions peuvent s'établir avec des ADE mais elles restent toujours ponctuelles, et spécifiques à des enjeux locaux. On observe une tendance au cloisonnement, ces groupements refusent de s'enfermer dans des appartenances organiques qui, pensent-ils, aliéneraient leur indépendance d'action. A l'intérieur même du réseau coordonné par Ile de France Environnement, l'établissement de relations, d'échanges stables et permanents entre les différentes composantes du tissu associatif ne pas va de soi.

On perçoit bien comment le réseau associatif francilien est formé d'une multitude de réseaux secondaires fonctionnant en autonomie relative et qui peuvent entrer en concurrence dans le cadre de leur combat pour la préservation de l'environnement. En raison de cette configuration, on comprend mieux les obstacles à l'émergence d'une action associative unitaire et cohérente.

L'une des ambitions qui a présidé à l'élaboration de ce travail résidait dans la description et la compréhension du tissu associatif dans l'espace régional francilien. Toutefois, au terme de ce travail, on peut s'interroger sur la pertinence du niveau de structuration régionale. Le réseau associatif semble dessiner une configuration plus départementalisée. On peut bien-sûr imputer cette départementalisation aux effets propres des techniques d'enquêtes. On n'ignore pas que ces derniers ne sont jamais dotés de la neutralité que leur attribuent trop facilement les positivistes. Ainsi notre focalisation initiale sur les structures départementales a-t-elle contribué à "départementaliser" les pratiques associatives. Néanmoins, la faiblesse des relations interdépartementales empiriquement observée, le doute que les acteurs associatifs nourrissent à l'égard de l'efficacité de l'entité régionale, la légitimité précaire d'IFE, nous incline à affirmer la validité de cette départementalisation du tissu associatif. La primauté du pôle départemental sur le pôle régional renvoie à ses propriétés intrinsèques. Construction administrative récente, il ne parvient pas à fonctionner comme un référent identitaire puissant. L'identité francilienne paraît

fragile et inconsistante. Dès lors les groupements régionaux ont le plus grand mal à imposer le pôle régional comme une échelle d'intervention pertinente. En outre, les effets de sélection s'y exercent avec une prégnance plus importante qu'au niveau départemental. La faiblesse des possibilités de connexions avec les pouvoirs publics ne favorise pas le développement et la consolidation du système relationnel.

3 - LES RAPPORTS DES ASSOCIATIONS AVEC LE SYSTÈME POLITIQUE ET ADMINISTRATIF TERRITORIAL

3-1. La notion de système politico-administratif local

Les associations n'interviennent pas dans le vide social, elles aspirent à agir dans et sur un environnement social déterminé afin d'assurer la promotion des intérêts qu'elles défendent. Parmi les composantes de cet environnement, le système politico-administratif territorial est un espace de référence essentiel dans l'activité des groupes associatifs, soit de manière directe quand les associations sont fortement institutionnalisées, soit de manière indirecte par le jeu des agréments, des subventionnements, etc. Nous reprenons ici un concept forgé à partir d'un ensemble de travaux portant sur l'étude des « systèmes locaux » et menés entre 1965 et 1975 par des chercheurs du Centre de sociologie des organisations (Pierre Grémion, Jean-Pierre Worms, Michel Crozier et Jean-Claude Thoenig).

L'intérêt porté à l'existence d'un système local caractérisé par une certaine autonomie à l'égard du centre est assez récente. Les travaux sur le système local, qu'Albert Mabileau définit comme « *un ensemble d'institutions et d'acteurs territoriaux entretenant entre eux des relations coordonnées pour former un ensemble organisé* »⁵⁰, reposant sur l'existence d'un véritable système d'interaction entre l'appareil administratif départemental et régional et les élus locaux. Ce dernier résulte d'un ensemble de relations structurées en un système qui impose à ses "partenaires-obligés" des règles du jeu. La première de ces règles demeurent la négociation à laquelle sont contraints des acteurs sociaux dotés de ressources inégales. La négociation s'opère dans le cadre d'un processus croisé et indirect entre les deux filières - élective et bureaucratique - qui composent le "système local"⁵¹. Un second principe de fonctionnement réside dans la recherche des compromis, suscitant des marchandages, des transactions et plus généralement la "transgression à l'universalisme de la règle" (c'est à dire la possibilité pour un fonctionnaire de ne pas appliquer strictement et impersonnellement le règlement).

⁵⁰ Mabileau (Albert), *Le système local en France*, Paris, Montchrestien, Clefs politiques, 1991, p. 7.

⁵¹ nous utilisons, par commodité, le terme générique "système local" pour désigner le système politique et administratif territorial, qui dans sa forme départementalisée (pour l'essentiel) et régionalisée

Ces arrangements à la marge, cet assouplissement des règles assurent la régulation du fonctionnement de l'appareil administratif local et participe donc à sa consolidation. Il existe entre les agents de l'appareil administratif et les élus locaux une communauté d'intérêt, celle de pouvoir accéder aux ressources dispensées par l'Etat (mais aussi les instances européennes), et de pouvoir contrôler les mouvements de la société locale.

Jean-Pierre Worms a montré dans son analyse du système préfectoral, l'importance de ces "zones de convergence d'intérêt" dans la permanence du cadre départemental, c'est à dire du système relationnel entre le préfet et ses notables⁵². Cet intérêt commun permet de rendre compte des rapports de solidarité pouvant aller jusqu'à de véritables liens de complicité entre les agents. Cette complicité ne résulte pas de la volonté des acteurs mais apparaît davantage comme le produit du système qui structure les interactions. Les agents engagés dans ce système d'interaction sont en situation d'interdépendance.

"Dans le cadre de la défense de l'environnement, les associations sollicitent beaucoup l'Administration. Cela va des réactions suscitées par le syndrome NIMBY jusqu'aux interventions des associations cherchant à défendre l'intérêt général. Notre capacité de réponse est limitée, l'administration manque de moyens et il faut donc se débrouiller. Un certain nombre d'associations n'hésitent pas à aller en contentieux. Cela rend plus difficile le droit de réserve du fonctionnaire. Dans un contentieux, nous on défend l'administration contre l'association, et après on est mal quand on veut s'appuyer sur elle ou lui demander un service. "
(Chef de service de DDA)

"Ily en a mais parfois des incompréhensions de la part d'associations qui perdent de vue qu'on est des agents de l'Etat. Par exemple dans le cadre d'un conflit avec l'administration à propos d'un axe routier, une fois qu'il y a eu un arbitrage pris par l'autorité de l'Etat, même si on est agent de l'Environnement et qu'on peut donc être critique, on a un droit de réserve. A partir du moment où un arbitrage est rendu on ne peut plus être partie prenante au côté des associations. Toutefois, il peut y avoir des soutiens officieux à l'égard des associations quand un projet nous paraît injustifié. Ces soutiens officieux prennent la forme de transmission de documents confidentiels. Ce sont des relations nécessaires, on ne peut faire un travail efficace sans un suivi avec les associations, car elles permettent de sensibiliser la population. Par contre, quand le projet nous paraît justifié, les divergences avec les associations peuvent être très grandes, nous on a une vue macro-économique, une vision plus large. Par exemple le cas du TGV: quand on crée une infrastructure comme ça, il y a nécessairement de la casse, quand bien même le projet peut nous paraître le moins mauvais possible. Dans certains cas, les

⁵² Worms (Jean-Pierre), « Le préfet et ses notables », *Sociologie du travail*, 3, 1966.

associations n'apprécient pas les répercussions de notre intervention, elles veulent tirer la couverture quand les actions sont positives et faire que les réussites incombent à leur action, cela traduit un besoin de reconnaissance très fort."(Inspecteur des sites de la DIREN)

Le "système local" développe un degré plus ou moins élevé d'autonomie par rapport au centre. Le facteur local conditionne la rationalité des acteurs. Sa réalité consacre une forme de "jacobinisme apprivoisé" selon l'expression de Pierre Grémion.

L'un des mérites de cette analyse a été de mettre à jour les formes d'interaction et de complicité liant l'administration territoriale d'Etat aux élus locaux, et de permettre ainsi de penser le pouvoir périphérique comme un tout faisant système. La décentralisation ne paraît pas avoir entamé la validité de cette approche, le renforcement des pouvoirs locaux induisant plutôt une regain d'intérêt pour l'analyse du fonctionnement de ces échelons de la gestion publique. Cette approche semble particulièrement adaptée à la mise en oeuvre des politiques d'environnement, qui ont à innover des systèmes de concertation technico-politique d'un genre nouveau (dans la gestion de l'eau, des déchets, des zones naturelles, par exemple).

On usera de la notion de "système local" comme d'un concept exploratoire, en d'autres termes, nous fournissant des schèmes d'analyse pour décrypter et synthétiser les éléments d'information fragmentaires fournis par nos interlocuteurs. Le "système local" reste avant tout le produit d'une construction théorique, qui n'est pas reconnu comme tel par les acteurs concernés, notamment par les agents des administrations territoriales. Ceux-ci perçoivent d'abord les logiques d'action concurrentes qui opposent différents secteurs ou segments du système administratif. Ces divergences sont particulièrement sensibles dans le cadre de la problématique de la protection de l'environnement.

Les différents secteurs de l'administration publique n'ont pas "intégré" avec une intensité équivalente la préoccupation environnementale dans leurs interventions, et surtout ne retiennent pas les mêmes priorités d'action dans ce domaine. Les rapports sont fréquemment contradictoires entre les directions départementales de l'équipement (DDE), les directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF) et la direction régionale de l'environnement (DIREN). Au sein même des DDE, le service qui fait le relai entre l'Administration et les associations sur les questions de réglementation de l'Urbanisme, a quelques difficultés à se trouver en accord avec la politique des infrastructures routières.

Il y a par ailleurs des divergences de vue entre le niveau départemental et régional, entre DDE et DRE, sur lesquelles jouent les associations qui estiment avoir une meilleure écoute

auprès de la DRE qu'avec les techniciens locaux. *"Ily a une certaine réticence de la part des "routiers" [les techniciens du service des infrastructures routières], a donné de l'information tant que le projet est à l'étude. Nous [le service "Environnement et Règlementation de l'Urbanisme"], on a des demandes pressantes de la part des associations sur ces projets, on doit aller à la pêche aux informations et ainsi les associations ont l'impression que la DDE est réticente à diffuser l'information. (...) Dans certains cas on est content que les associations gagnent [un recours], car il faut bien avouer que la DDE ne respectent pas toujours les préoccupations d'environnement. On pourrait dire qu'on est plus en tension avec les gens de la maison [les autres services de la DDE] qu'avec les associations."* (Chef de service Environnement d'une DDE).

Les divergences entre les différents services placés sous l'autorité du Préfet peut donner lieu à des conflits plus ou moins ouverts. La concurrence entre un projet de classement de site sur lequel investissent les services de la DIREN et un projet de voirie impliquant une déclaration d'utilité publique peut s'avérer assez vive. Comme le souligne un inspecteur des sites: *« la DIREN peut être perçue comme un empêcheur de tourner en rond auprès du Ministère de l'Équipement et plus particulièrement vis à vis de la DDE, il peut nous arriver de tirer groupé contre la DDE ».*

Ce type de concurrence pour mettre en oeuvre la politique de l'environnement sur le terrain, va s'exprimer dans des termes analogues entre la DIREN et les élus locaux. A ce niveau, les associations deviennent à leur insu le "troisième pouvoir" utilisé pour faire passer certains projets. *"Pour les projets de classement, on est souvent confronté à l'opposition des élus. Grâce au soutien des associations, il y a crédibilisation, on est conforté aux yeux des élus, ce qui rend les projets un peu plus viables. Cette justification locale est importante : ce n'est plus une mesure prise par l'administration centrale, mais une mesure qui correspond à un besoin local. Chaque projet de classement de site entraîne un soutien des associations qui le portent au niveau local. Ce soutien, cette mobilisation, son indispensables pour lever l'opposition des élus locaux qui nous considèrent bien souvent comme d'horribles technocrates parisiens."* (un Inspecteur des sites de la DIREN).

3-2. Conditions d'accès au "système local" et intégration sélective

Au delà de l'hétérogénéité constitutive du tissu associatif, la grande majorité des associations cherchent à agir sur le "système local"⁵³. Même les associations les plus localisées et les plus démunies en terme de ressources sont animées de la conscience que rien ne peut se faire si l'on est ignoré des institutions publiques administratives ou politiques. Etant porteuses d'une revendication plus ou moins formalisée, elles tentent de les faire aboutir en influant avec une inégale efficacité sur les pouvoirs publics.

Ce trait générique qui structure l'action associative renvoie à la volonté de participation à la gestion publique de l'environnement. Cependant cette revendication récurrente ne s'actualise pas dans un modèle de participation identique à toutes les associations. La participation associative rendue possible par des "opportunités structurelles", revêt des formes nécessairement plurielles. Cette variété ne prend sens dans la mesure où on l'a rapporte à l'histoire et aux trajectoires des associations et aux ressources dont elles disposent. Certaines entités associatives, persuadées qu'une participation institutionnalisée au travers d'appartenances à des commissions ou instances de concertation n'aboutirait qu'à éroser leurs capacités critiques, préfèrent adopter un rapport distancié aux pouvoirs publics en n'intervenant que dans le cadre de relations ponctuelles. Ainsi un président d'une association intercommunale s'opposant à un projet d'interconnexion TGV admet-il qu'ils sont " *restés en dehors des méandres de l'administration bien qu'on ait travaillé avec eux* ". D'autres plus avides de reconnaissance et de légitimité locales jouent la carte de la participation institutionnelle et s'investissent systématiquement dans des formes partenariales. Certaines structures à vocation départementale cherchent selon leur expression "à noyauter" les instances et les commissions auxquelles sont associées les ADE. Au delà de la pluralité des modalités participatives, l'établissement du dialogue et de la négociation avec les pouvoirs publics s'impose aux yeux des acteurs associatifs comme l'une des conditions d'efficacité de l'action. Aucune des associations rencontrées n'a pris le risque de s'enfermer dans une logique d'opposition systématique et irréductible à l'encontre des institutions publiques. Chez certaines la nécessité de la participation va jusqu'à s'inscrire dans les statuts.

⁵³ Ceux qui sont les moins déterminés par cette logique sont les associations d'initiation et d'éducation à la nature proches du milieu de l'éducation populaire, et les associations locales de naturalistes amateurs. Toutefois une partie d'entre elles cherchent à promouvoir des formes de partenariat avec les acteurs institutionnels (définition d'un contrat d'objectif avec collectivité territoriale) et à bénéficier d'emplois aidés (postes FONJEP, objecteurs de conscience) ; enfin, la plupart déposent des demandes de subventions.

"Pour la réalisation de son objet social, l'Association utilise l'ensemble des moyens légaux et réglementaires avec notamment toutes actions d'information, de sensibilisation, toutes interventions et démarches utiles auprès des pouvoirs publics, des services administratifs et auprès des collectivités locales et autres personnes morales de droit public ou de droit privé".
(ADE Melun-Sénart)

"L'Union s'efforce notamment : (...) d'établir et maintenir des contacts de coopération et de concertation, d'une part avec les élus et collectivités locales territorialement concernés, d'autre part avec les pouvoirs publics et administrations compétents. "
(Union des Amis du Parc du Vexin)

Toutefois la "bonne volonté participative" affichée par bon nombre d'associations ne saurait constituer une condition suffisante d'accès au "système local". Les capacités d'accès au "système local" sont ainsi inégalement distribuées dans l'espace associatif. Le système local, on l'a souligné, se caractérise par un degré de fermeture induisant des effets importants d'exclusion. Les associations en sont les premières conscientes et n'hésitent pas à stigmatiser ces "discussions en cabinet", ces marchandages et ces transactions entre les élus locaux et l'appareil administratif desquels elles sont exclues. Le désir de transparence des décisions administratives, un des leit-motifs des demandes associatives, fait écho à cette opacité du système de négociation. Cette propriété n'implique pas que le système fonctionne sur le mode du cloisonnement hermétique. Un système ne fonctionne jamais sans référence à son environnement social et ne peut s'affranchir totalement des pressions de ce dernier. Le "système local" en même temps qu'il cherche à le contrôler reste "travaillé" par son environnement. S'intéresser aux relations entre le "système local" et les ADE c'est poser le problème du rapport du "système local" à son environnement.

"L'importance" socialement constituée des problèmes d'environnement dans le débat public a vraisemblablement contraint l'appareil d'Etat à reconnaître le rôle social des ADE dans le cadre de la mise en oeuvre des politiques de protection et de valorisation de l'environnement. Ainsi la représentation des associations dans les commissions départementales est-elle définie par des textes de loi. La participation y est donc avant tout le produit d'une obligation légale. A la lecture de ces dispositions réglementaires, on mesure la marge de liberté dont dispose le préfet dans la désignation des partenaires associatifs. Hormis le comité départemental d'hygiène et la commission départementale des carrières pour lesquels ne siègent que des représentants d'associations agréées, aucune prescription encadre la désignation du partenaire associatif dans ces commissions administratives. L'article relative à la composition de ces commissions impose ainsi la désignation *"de représentants d'associations ayant pour objet la protection de la nature et*

de l'environnement ". On retrouve également cette absence de critères objectifs dans les pratiques d'allocation de subventions des collectivités territoriales. La faiblesse de cet encadrement juridique n'implique pas des voies d'accès empruntées et empruntables par toutes les structures associatives. L'intégration dans les circuits de la concertation demeure fortement discriminante. Elle repose en effet sur un ensemble d'exigences normatives dont l'appareil administratif et politique local a le monopole de la définition légitime. Ces attentes définissent les conditions d'accès au "système local". La nature de ces conditions - elles ne sont pas codifiées et objectivées par des textes de loi - autorise en fait le jeu de la clientèle locale. Les conditions régissant la participation institutionnelle, sont également pertinentes pour la compréhension des relations plus informelles comme les rendez-vous avec les préfets ou la participation à des réunions ou structures ad-hoc. Elles renvoient en définitive à la représentation dominante et normative de ce que doit être une association de protection de l'environnement pour le "système local".

Au travers des entretiens réalisés avec les agents de l'appareil administratif d'Etat (services préfectoraux, services déconcentrés) et des collectivités locales on peut dégager un certain nombre d'exigences que le "système local" nourrit vis à vis du monde associatif. Ne prétendant pas à l'exhaustivité, on ne présentera ici que les exigences récurrentes constituant aux yeux des acteurs des conditions *sine qua non*. Loin d'apparaître comme une simple énumération, l'ensemble de ces exigences forme véritablement système en s'articulant selon une logique que l'on tentera de restituer.

Une structure associative désireuse d'accéder aux circuits de la concertation et aux voies de la reconnaissance institutionnelle se doit d'être perçue par les institutions publiques comme représentative. Comme le souligne un chef de bureau de l'environnement d'une préfecture: « *plus une association est représentative plus elle a des chances de se faire entendre* ». Il va de soi que cette représentativité ne peut être confondue avec celle dont se réclame les élus locaux. Deux éléments permettent d'appréhender la représentativité associative. Elle ne peut se mesurer strictement au nombre d'adhérents que compte l'association. Contre toute tentation objectiviste précisons qu'il n'existe pas un seuil quantitatif définissant la représentativité. On demeure ici dans le flou conceptuel, l'association devant compter un "nombre suffisant" de membres. Plus que le nombre en soi, ce qui semble prévaloir c'est que l'association ne représente pas qu'elle-même. Elle doit apparaître comme porteur d'une revendication plus large ne se réduisant pas à celle de ses membres mais trouvant un écho auprès de la population locale. La représentativité renvoie ici à la notion de surface sociale que couvre son action. On peut également l'entendre dans une acceptation plus spatiale. Elle est à rapporter à l'implantation locale de l'association. Aux yeux des pouvoirs publics une association à vocation départementale est ainsi plus

"représentative" qu'une association de quartier. Une implantation locale à l'échelle d'un quartier ou d'une rue est généralement assimilée à la défense d'intérêts particuliers stigmatisés comme particularismes ou égoïsmes locaux. La représentativité est donc fortement identifiée à la défense d'un intérêt collectif ou public.

Les pouvoirs publics ont pris l'habitude de parler de syndrome NIMBY (Not in my Backyard, littéralement "pas dans ma cour") pour désigner l'attitude de refus systématique d'associations locales à l'égard de projet modifiant leur environnement immédiat. Le fait d'être perçu comme le défenseur de particularismes locaux et/ou d'intérêts privés hypothèque la reconnaissance donc l'intégration dans le "système local". L'adhésion à l'éthique du service public qui identifie l'action publique à la défense de l'intérêt général explique que la défense d'intérêt privé soit marquée du sceau de l'illégitimité et de l'irrecevabilité. L'identification de l'intérêt privé fonctionne comme un véritable repoussoir aux yeux de bon nombre d'acteurs institutionnels. Pour un responsable de la DIREN, *« l'association ne doit pas être seulement un groupe local mais elle doit prendre en compte les intérêts de la commune, elle ne doit pas devenir un groupe de pression, cela devient politique »*. L'intérêt général, référent fondamental de la légitimité de l'action est pensé comme un invariant universel transcendant les intérêts particuliers et conjoncturels et dont l'évidence devrait s'imposer à tous. Il est pensé en opposition aux intérêts politiques. On comprend les articulations entre ces derniers et la défense des intérêts locaux.

L'apolitisme définit comme la neutralité à l'égard du jeu politique local constitue aux yeux des pouvoirs publics un véritable impératif de l'action associative qui fonde sa légitimité au même titre que l'intérêt général. Tout semble se passer comme si la défense de l'environnement devait s'inscrire en dehors de toutes identifications partisans et s'opérer dans la neutralisation de l'espace social. L'établissement de relations entre "système local" et ADE tend à s'opérer dans la forclusion de la dimension partisane. Toutes les structures associatives repérées comme des partenaires privilégiés des pouvoirs publics sont systématiquement identifiées par ces derniers en dehors des appartenances partisans.⁵⁴

Ce triptyque représentativité-intérêt général et apolitisme définit les fondements de la légitimité de l'action associative. Il en existe d'autres qui bien que de moindre importance n'en conditionne pas moins la recevabilité des revendications associatives et leur traitement par le "système local". Les associations cherchant à faire aboutir leurs revendications doivent apparaître comme compétentes et responsables. La responsabilité se définit dans le refus d'une

⁵⁴ Exception faite pour la Seine Saint Denis où le critère d'identification partisane semble pertinent pour la compréhension des relations entre SPAL et ADE

attitude "jusque boutiste" et l'aptitude à négocier c'est à dire dans le recherche de compromis. Elle s'exprime donc au travers de la volonté du partenariat avec les pouvoirs publics. Une attitude d'opposition systématique a toujours un effet disqualifiant sur l'action associative et limite l'accès au "système local" : *« nous avons des rapports avec celles qui ont des rapports constructifs, avec celles qui ont des actions négatives, nous n'avons pas de rapport, on les connaît pas et on ne cherche pas à les rencontrer »*. (Chef du service environnement d'un Conseil Général). La compétence se mesure à la maîtrise dont font preuve les représentants associatifs sur certains dossiers techniques. Elle renvoie à un attribut personnel et reste donc fortement personnalisée. Il faut souligner que c'est généralement le critère le plus fréquemment invoqué pour justifier la participation à une commission administrative. La compétence définit pour les pouvoirs publics le "sérieux", la "crédibilité" d'une association. Elle fonctionne en outre comme un filtre permettant à l'association d'opérer une sélection parmi les "situation-problèmes", de les constituer en revendications jugées pertinentes par le "système local" et donc pouvant constituer un enjeu de négociation. Les revendications portées par les associations doivent s'ajuster au logique du travail administratif. La responsable du bureau des installations classées admet ainsi que certaines associations *« interviennent sur des sujets défendables et c'est pour ça qu'elles sont crédibles et qu'on travaille avec eux »*.

On perdrait beaucoup à la compréhension des rapports entre le "système local" et le tissu associatif si l'on ne voyait dans ces exigences que le produit d'un travail de reconstruction à postériori. Certes il s'agit de rationalisations, néanmoins il faut ajouter que ces exigences normatives pesant sur l'action associative sont intériorisées par les ADE et permettent de rendre compte de ses propriétés. On l'a souligné dans les lignes qui précèdent, tout se passe comme si elles "réfléchissaient" les modes de légitimité fondant l'action publique. On ne peut qu'être frappé par la symétrie des discours sur les intérêts défendus et les finalités de l'action. Les responsables associatifs sont soucieux d'apparaître comme des gens compétents, responsables défendant l'intérêt général et agissant indépendamment de toutes allégeances politiques. On verra par la suite que ces formes d'ajustement sont loin d'être uniformes.

Ce "consensus" sur les mots n'exclut pas les luttes sur leur définition. Ce triptyque que forme les notions de représentativité, d'intérêt général et d'apolitisme reste l'objet d'enjeux de lutte. Les associations contestent aux élus locaux et à l'administration le monopole de la définition légitime de l'intérêt général notamment lorsqu'elles remettent en cause l'opportunité de certains projets d'infrastructures. Un responsable d'une association reconnue et caractérisée par une intense activité procédurière confie qu'il a le *« sentiment que les maires ne font pas leur travail dans le cadre de l'intérêt général »*.

Cette présentation des conditions d'accès au "système local" n'implique un modèle mécaniste dans lequel des individus soumis à des pressions multiformes voir contradictoires de la part du tissu associatif, procéderaient à une sélection des acteurs autorisés à participer en fonction d'une grille de critères stables et objectifs. Le choix des partenaires s'établit dans certains cas au travers de la médiation des élus locaux. Une responsable de la mission environnement d'un Conseil Général avoue que *« certaines des associations sont recommandées car elle bénéficient du soutien des élus (...) quand on ne connaît pas on se renseigne auprès des mairies »*. La compréhension des mécanismes présidant aux choix des partenaires ne s'épuise pas dans un modèle mécaniste. Ces mécanismes s'intègrent dans le jeu local des recommandations et des cooptations. Bien souvent les acteurs associatifs "s'imposent" aux yeux du système local non seulement parce qu'ils remplissent les conditions d'accès mais aussi en vertu du capital social constitué par l'association que Pierre Bourdieu définit comme *« l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance »*⁵⁵. Toutefois on pourrait objecter que ce capital social est le résultat de l'insertion dans le "système local". C'est sans doute vrai, mais toute la complexité réside dans le fait de penser ce capital social à la fois comme condition et produit de l'intégration dans ce système d'interactions. Il s'agit de mécanismes circulaires dans la mesure où l'intégration présuppose la possession d'un certain capital social qu'elle contribue en retour à renforcer. Cette logique conduit à figer le système.

A la lumière de ces éléments on saisit le caractère sélectif et discriminant de l'intégration dans les circuits de la concertation. Comparé à la richesse du tissu associatif, le nombre restreint des interlocuteurs "privilegiés" de la concertation avec les pouvoirs publics montre que les processus de sélectivité sont importants. La majeure partie des groupes du tissu associatif reste méconnue des systèmes départementaux. Les associations segmentées⁵⁶ avouent généralement n'entretenir que de rapports relâchés, ponctuels et distants vis-à-vis des appareils administratifs, le plus souvent sous la forme épistolaire de demande d'informations. Leurs relations se structurent avec le pôle communal et prioritairement avec sa figure centrale, le maire. Même si ces associations n'accèdent pas à la visibilité départementale, elle participe à la dynamique du tissu associatif en tant qu'acteur de la vie local.

Notre investigation de terrain nous a permis de relever l'existence d'un noyau relativement stable, composé d'une dizaine d'associations. Ces dernières constituent les

⁵⁵ Bourdieu (Pierre), «Le capital social», *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31 janvier 1980, p.2-4.

⁵⁶ On emprunte librement cette notion aux travaux d'Oberschall pour désigner des unités sociales coupées des centres de pouvoir ou des strates supérieures.

interlocuteurs privilégiés des systèmes départementaux et ce pour chaque département de la région francilienne. Ces associations ont une position stabilisée et ancienne dans le champ associatif (au moins 5 à 10 ans d'existence). Elles ne défendent jamais un intérêt local ponctuel défini comme la protection immédiate du cadre de vie (type association de riverains). Il s'agit en grande majorité de structures associatives dont la compétence territoriale n'est pas strictement communale. Elles ont plus généralement une vocation départementale. On y retrouve ainsi les principaux regroupements départementaux. C'est autour de ces derniers que le "système local" cherche à organiser le dialogue. Un chef d'un bureau de l'environnement de Préfecture déclare *« au sein de la préfecture, on essaye d'avoir des relations égales avec toutes, mais nous avons une attention plus importante à l'encontre des structures départementales »*. L'adéquation entre la compétence territoriale d'une association et l'échelon administratif saisi constitue un facteur favorable à l'établissement du dialogue et ce, en raison de la représentativité présumée des structures départementales.

Ces associations monopolisent la participation dans les commissions administratives. Elles ont généralement leurs "entrées" dans le cabinet du préfet et parfois "son oreille". Elles peuvent être sollicitées pour participer à des structures nouvellement constituées. Elles siègent dans les instances mises en place par les collectivités territoriales (type comité départemental de l'environnement, commission de suivi des espaces naturels sensibles) et sont généralement subventionnées par ces derniers. Elles constituent pour les pouvoirs publics de véritables relais d'information. La concertation institutionnelle fonctionne en circuit relativement fermé : généralement une association parvenant à s'insérer dans le "système local", y demeure. Cette réalité n'échappe pas aux acteurs de l'environnement. Un chef de bureau de l'aménagement et de l'urbanisme observe ainsi qu'il suffit *« que le doigt soit mis dans l'engrenage... »*. Au sein des commissions administratives placées sous l'autorité du préfet comme dans le jeu de la distribution des soutiens financiers, on enregistre bien une "tendance naturelle à la reconduction" qu'un directeur de l'urbanisme de l'environnement et des investissements de l'Etat au sein d'une préfecture analyse en ces termes : *« quand on renouvelle le comité départemental des sites on demande toujours par courtoisie aux associations représentées si elles souhaitent y siéger, mais dans la réalité il est difficile de ne pas les reconduire si il y a eu assiduité, dans les faits nous n'avons pas toute latitude pour le non-renouvellement. La deuxième difficulté c'est qu'on voit mal comment l'on pourrait se passer de certaines associations, c'est une limite importante, la difficulté de retrouver des interlocuteurs valables »*. Tout un ensemble de mécanismes concourent à une certaine stabilité voir un immobilisme du système de participation associative. Par exemple les dates de renouvellement des commissions départementales ne sont pas toujours connues par les associations, ce qui a pour effet de limiter le nombre de candidatures potentielles. La durée de la nomination (3 ans pour le Comité

Départementale d'Hygiène et Comité Départemental des Sites) vraisemblablement motivée par la recherche de la stabilité de ces instances, ne peut que favoriser la rigidité. S'il n'est jamais systématique, le renouvellement des subventions allouées par le conseil Général est facilité par les modalités administratives. Avec son mandat d'attribution, l'association se voit adresser un formulaire de demande de renouvellement pour l'année suivante et ce dans le but d'alléger la procédure. Il semblerait que les associations déjà subventionnées bénéficient d'une "prime au sortant" dans leurs demandes de renouvellement par rapport aux demandes initiales. Dans certains Conseils Généraux, on a institué le système du refus de la première demande. Tout ceci contribue à assurer la continuité dans le processus d'attribution des subventions. Si les cas de "rupture de chaîne" existent, ils restent néanmoins marginaux.

Cet immobilisme concourt fortement à la notabilisation des partenaires associatifs. A travers leurs participations institutionnalisées, "les élus" étendent leur surface sociale. Cette dernière désigne le réseau de relations que ces "associatifs" ont su tisser à la faveur de ces participations. Ces instances de concertation sont à penser comme des lieux où se construit et se consolide du lien social entre les acteurs locaux de l'environnement. Certains dirigeants associatifs sont perçus par le système local comme des "partenaires incontournables" avec lesquels il faut compter. Que l'on pense ainsi aux deux présidentes des regroupements départementaux de l'Essonne ou des Yvelines. Ces dirigeants associatifs disposent ainsi d'une notoriété à la fois aux yeux du système local et du milieu associatif. La reconnaissance de ce dernier n'exclut pas des formes de contestation du monopole de la représentation des intérêts associatifs par certaines associations, le plus souvent exclues des circuits de la participation. Mais les pouvoirs publics reconnaissent la légitimité de leurs actions et confortent leur rôle en les investissant d'un pouvoir de représentativité. En vertu de cette visibilité sociale, ils sont écoutés et autorisés à prendre part, dans une certaine limite, aux processus décisionnels. Cette visibilité sociale qui constitue une caractéristique essentielle de la notabilité n'est en rien un attribut personnel. Elle se définit toujours dans la relation entre la structure associative et son environnement. La définition du notable en termes relationnels formalisé par Pierre Grémion nous paraît ici particulièrement pertinente: « *Le notable (...) est un homme qui dispose d'un certain pouvoir pour agir sur l'appareil de l'Etat à certains niveaux privilégiés et qui par effet de retour, voit son pouvoir renforcé en permanence par le privilège que lui confèrent ces contacts pour autant qu'ils soient sanctionnés de résultats* »⁵⁷. Cette définition a pour principal mérite de mettre l'accent sur la dimension circulaire et les mécanismes auto-renforceurs qui travaillent les logiques notabiliaires. La notabilité s'inscrit dans un processus cumulatif dans lequel la reconnaissance appelle la reconnaissance, propriété qui permet d'assurer une relative

⁵⁷ Grémion (Pierre), « Introduction à l'étude du système politico-administratif local », *Sociologie du travail*, 1, 70, p.69.

permanence à cette distinction. Précisons toutefois qu'elle n'est jamais acquise une fois pour toutes, elle doit être entretenu et consolidé dans le cadre d'un travail spécifique des acteurs.

Les rapports avec les élus, qui logiquement sont des notables locaux, sont complexes et leur compréhension ne se réduit pas à une logique binaire opposition/coopération. Disons pour l'instant que les "notables associatifs" concurrencent directement les élus sur le terrain de la défense de la société locale. Tous les deux manifestent la pression de l'environnement local sur l'appareil administratif.

Ce phénomène de notabilisation de la représentation associative ne touche pas les départements avec une ampleur équivalente. Il est d'autant plus marqué que l'effervescence des mobilisations associatives est plus grande. Les secteurs les plus denses de l'agglomération, Paris, le Val de Marne, la Seine Saint Denis notamment, qui sont les moins actifs en matière de défense de l'environnement, sont aussi les moins investis par les stratégies de notabilisation. Ses tendances sont perceptibles au niveau du fonctionnement d'Ile de France Environnement.⁵⁸

La notabilité se traduit, on l'a vu par un certain pouvoir d'influence sur les institutions publiques. Dès lors, on peut aborder la participation associative à travers l'angle de leur contribution à la définition, l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques locales en matière d'environnement. Les associations cherchent en effet à participer à la gestion publique de l'environnement. Concrètement cela signifie qu'elles souhaitent être intégrées plus en amont dans les processus décisionnels. L'intervention dans les procédures administratives reste néanmoins marquée du sceau de l'illégitimité. Le domaine de l'urbanisme sur lequel se cristallise principalement l'action associative illustre bien cette non-reconnaissance. Les associations sont généralement exclues de l'élaboration des documents d'urbanisme. Ainsi elles ne peuvent faire partie des groupes de travail qui élaborent le plan d'occupation des sols. Au mieux elles peuvent y avoir un avis consultatif. Les associations semblent également exclues des processus d'élaboration des politiques nationales de protection de l'environnement. René-Pierre Chibret a montré que « *la participation association dans les cadres généraux se déroule en France dans des conditions aux antipodes du modèle néo-corporatiste et défavorables aux associations* »⁵⁹.

⁵⁸ Ce phénomène n'est en rien propre à ce secteur de l'environnement. Les formes de notabilité imprègnent fortement certains secteurs comme celui des associations sportives, des associations de chasse et de pêche, ...

⁵⁹ Chibret (René-Pierre), *Les Associations écologiques en France et en Allemagne, une analyse culturelle de la mobilisation collective*, thèse de sciences politiques, Paris I, 1991.

Ce modèle néo-corporatisme peut constituer un cadre théorique fécond pour notre étude.⁶⁰ Le néo-corporatisme s'applique à l'analyse des relations sociales entre un appareil étatique et son environnement et désigne en fait *"la tendance générale des sociétés contemporaines à l'association institutionnelle entre des instances politiques et administratives et des organisations représentatives d'intérêts, qui chacune dans son secteur, jouissent d'un véritable monopole de la représentation des travailleurs concernés"*.⁶¹ Il s'agit en fait d'une forme de reconnaissance étatique. Dans le cadre de notre investigation, nous avons pu identifier des situations locales où des regroupements départementaux disposant du monopole de la représentation des intérêts et reconnus par le système administratif étaient associés à la définition des politiques départementales. Essonne Nature Environnement a ainsi fortement contribué à l'élaboration de la politique départementale en matière d'environnement. Elle est à l'initiative de la création du comité départemental de l'environnement, présidé par le Conseil Général. Elle siège dans plus de 17 commissions départementales ou régionales, et bénéficie de subventions départementales. Cette union d'association de l'Essonne s'est vue confier par le département une mission d'étude sur la valorisation des déchets. Elle est chargée de la gestion de la réserve naturelle des sites géologiques de l'Essonne. Perçue comme un acteur central et privilégié de l'environnement, ENE est régulièrement consultée. Selon sa présidente : *« Nous sommes incontournables, on nous demande notre avis, on veut notre soutien (...) nous sommes très en rapport avec le Conseil Général, ils nous demandent notre avis, nous avons une action de lobbying mais c'est très subtil cela peut prendre la forme de coups de téléphone, on essaye de leur suggérer des actions (...) on nous montre des projets très en amont, on nous écoute, on nous demande nos exigences pour que nous acceptions un projet, c'est nous qui avons monté la politique de communication sur la collecte sélective »*.

Chacun des partenaires trouve intérêt à ce mode de relation. L'association, outre la prise en compte de certaines de ses revendications, y tire une reconnaissance institutionnelle qui lui permet de renforcer sa position dans le tissu associatif. Pour les pouvoirs locaux c'est un moyen de réduire les incertitudes concernant les réactions des populations. Transposé dans l'espace institutionnel local, le modèle néo-corporatiste semble pertinent pour parler de formes d'accommodation entre le système de gestion politique et les corps intermédiaires.

On peut également se demander si les relations entre ces interlocuteurs "privilégiés" du monde associatif et le système politique et administratif ne prennent pas la forme de liens

⁶⁰ Pour une présentation détaillée de la problématique du néo-corporatisme, on renverra le lecteur à l'ouvrage de référence de Philippe Schmitter et Gerhard Lehmbruch, *Trends Toward Corporatist Intermediation*, London, Sage 1979.

⁶¹ In Lagroye (Jacques) *Sociologie politique*, Paris, FNSP & Dalloz, 1991, p.433.

clientélistes. Bien souvent l'usage du terme clientéliste s'inscrit dans une logique de la dénonciation. Parler de clientélisme pour qualifier les rapports qu'entretiennent ces interlocuteurs "privilégiés" et le système local ne peut que provoquer l'indignation vertueuse des uns et des autres. Cela a tout d'une entreprise iconoclaste et ce pour deux raisons. D'une part, elle remet en cause le modèle d'organisation bureaucratique supposé définir le fonctionnement de l'administration puisque le clientélisme se situe aux antipodes de ce dernier.⁶² D'autre part elle jette le voile du soupçon sur l'indépendance de l'action associative à laquelle les acteurs associatifs demeurent viscéralement attachés. Néanmoins l'analyse clientéliste nous paraît pertinente. Jean François Médard dans son analyse du rapport de clientèle, a su montrer qu'au delà de la variété des formes de rapports clientélistes, qu'il prend soin de distinguer des rapports de clientèle, on pouvait isoler un certain nombre de traits constitutifs. On peut ainsi définir le rapport clientéliste comme une « *relation de dépendance reposant sur un échange réciproque de faveurs entre deux acteurs collectifs qui contrôlent des ressources inégales* »⁶³. On peut repérer cette relation d'échange entre les interlocuteurs "privilégiés" et le système local dans le cadre des procédures de concertation et de négociation. Les pouvoirs publics peuvent intégrer dans un projet certaines des revendications d'un groupe d'intérêt, et ce dernier promettre de persuader ses membres du "bien fondé" ou de la nécessité du projet. Les deux protagonistes contrôlent aussi des ressources inégales (le système local a le monopole de la définition des règles et des normes administratives, distribue les sièges dans les commissions, contrôle les mécanismes des attributions de subventions, tandis que les associations possèdent la connaissance de l'environnement local, maîtrisent plus ou moins ses réactions au travers de ses capacités de mobilisation). La maîtrise de ces ressources inégales génère *de facto* une relation de dépendance entre les protagonistes puisque que chacun souhaite bénéficier des ressources que l'autre contrôle. On perçoit à travers cette présentation sommaire en quoi la logique du clientélisme peut travailler les rapports entre le système local et les interlocuteurs "privilégiés".

⁶² Cette mise en question ne constitue pas une découverte, il suffit de relire les travaux de Michel Crozier. Toutefois, notre investigation a mise en évidence que les agents de l'administration adhéraient encore à ce modèle bureaucratique reposant sur des normes universalistes et impersonnelles

⁶³ In Médard (Jean-François), «Le rapport de clientèle, du phénomène social à l'analyse politique», *Revue Française de Science Politique*, vol. XXVI, février 1976, p. 103.

3-4. Les propriétés du jeu relationnel

Les relations entre les associations et les institutions politiques et administratives locales sont par nature ambivalentes. Il n'existe pas de situation de coopération ou d'affrontement purs. La compréhension de ces rapports ne s'épuise pas dans l'alternative intégration-participation et exclusion-opposition. La structure de ce jeu relationnel correspond à une forme particulière des jeux à somme non nulle: les jeux à motivations mixtes. Les rapports ADE/"système local" s'inscrivent bien dans ces jeux à somme non nulle dans la mesure où ils se définissent par l'existence d'un intérêt commun engageant les individus à s'investir dans la recherche d'une solution concertée. Formalisé par Thomas Schelling, le jeu à motivations mixtes permet de *«souligner l'ambivalence des relations entre les joueurs, le mélange de dépendance réciproque et de conflit, et la complexité du comportement des adversaires/partenaires »*⁶⁴. Il désigne des situations où des composantes de coopération coexistent avec des composantes conflictuelles. Son utilisation nous paraît ici particulièrement utile. Le fait pour une association d'être intégrée au système local ne signifie pas la renonciation à son rôle "d'empêcheurs de tourner en rond". Ces associations sont en effet très attachées à valoriser ce rôle de contestation, et ce souvent pour préserver aux yeux de leurs adhérents, leur capital de confiance et de crédibilité. La participation associative se définit assez bien dans cette tension entre coopération et contestation. Ainsi à l'occasion des 20 ans d'Essonne Nature Environnement, sa présidente a tenu à rappeler à ses membres : *« De contestataires, nous sommes devenus une force de propositions, tout en restant contestataires (...) je veux simplement souligner ce changement dans la conception de notre rôle. Poil à gratter nous sommes, poil à gratter nous resterons. Ce n'est pas pour rien que l'animal fétiche de notre grande association nationale France Nature Environnement est un hérisson. Mais nous sommes aussi une force de propositions et des gestionnaires »* et dans la plaquette de présentation de cette association on peut lire encore: *«Nous savons dire oui au débat, à la concertation et à l'initiative. Nous savons aussi dire non aux projets inacceptables et aux fausses concertations par la voie contestataire... au risque d'irriter nos partenaires institutionnels »*.

L'insertion dans les circuits institutionnels de la concertation n'est pas sans effet sur les schémas d'action des associations. Ces effets sont loin d'être uniformes et mécaniques. Toutefois, l'intégration se traduit généralement par une croyance plus importante en l'utilité et l'efficacité de la concertation avec les pouvoirs publics. Cette croyance induit une disqualification d'un certain registre d'action empruntant aux formes "dures" de mobilisation

⁶⁴ Schelling (Thomas), *La stratégie du conflit*, Paris, PUF, 1986.

collective comme les manifestations, les pétitions ou les tracts sur la voie publique (bien sûr on trouve des associations intégrées dont l'action s'investit fortement dans ces formes). Pour le président d'une union oeuvrant pour la promotion d'un Parc Naturel Régional et partenaire privilégié des pouvoirs publics, ces formes d'actions restent destinées "aux rigolos". Elles sont pensées comme totalement inefficaces. Une présidente d'un groupement départemental admet : *« on n'a pas recours aux pétitions ou aux manifestations, cela ne correspond pas au style de nos adhérents. Nous pensons que l'on peut avoir une action efficace dans le cadre de nos relations avec les administrations et en se basant sur le respect de la législation »*.

Cette dévalorisation qu'opèrent ces acteurs n'est pas à rapporter strictement aux effets d'intégration. Le fait que ces deux présidents soient respectivement un ancien commis de l'Etat et un inspecteur des installations classées en disponibilité, les prédisposent à agir dans une logique procédurière. Cependant, la proximité à l'égard des pôles décisionnels exerce manifestement un effet de modération sur l'action associative. Les partenaires institutionnels s'accordent pour penser que les structures à vocation départementale "temporisent" bien souvent les revendications plus vindicatives de leurs candidats et qu'elles doivent donc jouer un rôle important. Les responsables associatifs admettent également qu'ils jouent ce rôle de médiateur entre la sphère politico-administrative locale et le tissu associatif. Ce rôle de médiation des intérêts n'implique pas la forclusion de toutes formes d'actions contestatrices. Les associations même si elles admettent la primauté de la négociation, n'hésitent pas à mobiliser les ressources juridiques que les textes de loi leur concèdent. Le recours en contentieux est bien souvent intégré à un jeu de pressions : *« le fait qu'on n'hésite pas à engager un recours devant le tribunal administratif nous fait apparaître comme un interlocuteur sérieux et crédible »*. Néanmoins, l'utilisation et la maîtrise des procédures juridiques demeurent une pratique discriminante. Elles restent l'apanage des associations les plus compétentes.

Ces effets d'intégration sont le produit de l'intériorisation des attentes et des exigences normatives du système local. Tout semble se passer comme si l'intégration au système local réalisait une forme de "captation" des calculs des acteurs associatifs. En d'autres termes, les logiques spécifiques qui travaillent ces lieux de concertation exercent une emprise sur les interprétations, les stratégies et les calculs des acteurs qui y sont localisés. Les acteurs savent qu'il faut compter avec ces contraintes de situation qui définissent le "possible" et le "souhaitable". La transgression des règles de conduite peut-être coûteuse en termes de reconnaissance ou de crédibilité de l'action associative. Cette prégnance des règles du jeu s'illustre parfaitement au travers des propos de cette présidente d'un regroupement départemental: *« Il faut savoir rester très diplomate, ne pas être agressif. On veut apparaître*

comme des gens compétents, on est poli et diplomate. On ne recherche pas la confrontation avec les gens. Ne pas respecter le préfet c'est se fermer des portes, il y a des manières de dire son inefficacité au préfet ».

la lumière des entretiens réalisés, il semble que la dimension intégration/segmentation (c'est à dire la position et les capacités d'accès au pouvoir) reste pertinente pour saisir les logiques d'action des associations. Les associations segmentées que l'on a contactées réactivent ainsi la dichotomie entre les purs et durs et les complaisantes stigmatisées comme les "bénévoles de l'administration" et refusent de sacrifier leur indépendance sur l'autel de la reconnaissance institutionnel.

Les interactions entre les associations et les institutions politiques et administratives locales ne sauraient toutefois, se réduire à ces effets d'intériorisation des règles du jeu à sens unique. Elles se définissent dans un jeu d'attentes et d'ajustements réciproques. On le voit toutes les fois qu'une association s'oppose à un projet d'infrastructure routière. Jugeant le projet destructeur pour l'environnement, elle conteste son opportunité et s'investit dans une attitude d'opposition radicale. Les services techniques qui ont la charge de sa construction refusent d'entendre les revendications des associations, persuadés de l'intérêt général du projet. Nous sommes à ce moment, dans une phase de conflit ouvert où les divergences entre les intérêts des protagonistes semblent maximales et irréductibles. La situation paraît bloquée, aucun des protagonistes ne semblant disposer à accepter un compromis. Néanmoins à la faveur des rencontres, la nécessité d'une solution négociée finit par s'imposer aux yeux de tous comme mode de résolution du conflit. L'association prend conscience qu'elle ne dispose pas des ressources suffisantes pour faire échouer le projet, et s'investit alors dans la recherche de l'amélioration du projet, tandis que les pouvoirs publics soucieux de limiter les risques d'extension d'une contestation dans l'opinion publique se voient contraints à réviser leur projet en intégrant dans la limite du "possible administratif et technique" les propositions des associations. Les rapports prennent ainsi la forme d'une négociation rendue possible par l'émergence d'intérêts convergents : l'opportunité pour les associations de limiter les effets déstabilisateurs sur l'environnement et pour les services publics celle de voir son projet "relativement bien" accepté par la société locale. C'est ce qu'exprime bien un président dont l'association s'était initialement constitué sur l'opposition d'un projet d'interconnexion TGV : *«Au début on était contre le projet mais on s'est vite rendu compte que puisque le projet devait passer autant qu'il passe bien »*. Bien sûr ce processus dynamique d'ajustement réciproque ne se retrouve jamais à l'état si pur dans la réalité sociale. Les occurrences existent où les associations à la faveur d'un travail efficace de mobilisation collective parviennent à faire suspendre un projet (cas du "barreau sud" d'interconnexion entre le TGV sud et le TGV

atlantique dans le département de l'Essonne). Il en va de même pour les pouvoirs publics qui peuvent imposer avec plus ou moins de violence des projets "d'utilité publique". Tout semble dépendre de la valeur respective que les acteurs accordent à l'enjeu et des ressources engagées.

On ne peut circonscrire les formes concrètes prises par les interactions entre le milieu associatif et le système politico-administratif local aux seules relations formalisées. Aux procédures institutionnelles de concertation, se juxtaposent des relations plus informelles mais tout aussi importantes pour l'établissement et la consolidation du réseau relationnel entendu ici dans une double acception : en tant que canal de circulation de l'information et en tant que moyen d'accès aux instances décisionnelles. Ces relations informelles sont difficiles à identifier en raison de leur non formalisation. On n'en trouve pas trace dans la mesure où elles ne survivent généralement pas au moment et aux conditions de leur effectuation. Elles prennent la forme d'échange réciproques d'informations, de sollicitations et de "petits services" divers. Rendues possibles par le mécanisme de la reconnaissance mutuelle, ces relations se structurent préférentiellement autour du noyau des interlocuteurs "privilegiés". Elles se caractérisent par un degré important de personnalisation des rapports. Certains de ces interlocuteurs "privilegiés" entretiennent des rapports privilégiés avec des secteurs particuliers de l'appareil administratif comme par exemple la direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) et la direction régionale de l'environnement (DIREN). Ces rapports privilégiés peuvent déboucher sur des transactions collusives c'est à dire d'échanges plus ou moins inavouables ou antagonistes entre deux protagonistes⁶⁵. Il est difficile de déterminer l'importance de ces pratiques en vertu de leur dimension confidentielle. Néanmoins des membres de la DIREN signalent qu'il peut leur arriver de transmettre des documents administratifs confidentiels ou jugés sensibles à des associations dans le cadre d'un conflit local. Tel membre d'une DDAF intervient sous le couvert de l'anonymat dans des publications associatives pour dénoncer certains méfaits de l'administration et donna des consultations juridiques à des associations en litige avec l'administration. Ces formes de transaction concourt à la consolidation des rapports entre ces secteurs et le milieu associatif. Elles n'expriment en aucun cas une confusion entre action administrative et action associative. Ces secteurs de l'administration ont intégrés plus fortement que d'autres (par exemple la DDE) les préoccupations environnementales et sont donc l'objet d'une sollicitude toute particulière de la part du tissu associatif qui les perçoit spontanément comme défenseurs de la cause associative. La réalité est bien sûr moins simple ; comme le déclare un inspecteur des sites : *«Les relations peuvent être tendues car elles souhaiteraient qu'on épouse leur cause, mais nous on est des administratifs »*. Ces logiques de différenciation des rôles qui travaillent si fortement les discours des agents de ces secteurs

⁶⁵ Pour une définition plus complète on renverra à l'ouvrage de Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de la FNSP, coll. Références, et plus spécialement aux pages 110-113.

administratifs renvoient aux divergences entre rationalité associative et administrative: *« dans le cadre d'un conflit avec l'administration, quand il y a eu un arbitrage pris par l'autorité de l'Etat même si on est agent de l'environnement et qu'on peut donc être critique on a un droit de réserve. A partir du moment où un arbitrage est rendu on ne peut être partie prenante au côté des associations mais il peut y avoir des soutiens officieux à l'égard des associations quand un projet nous paraît injustifié »*. Le recours aux transactions collusives peut s'appréhender comme un moyen de transgresser ce droit de réserve pour un coût relativement modique.

3-5. L'institutionnalisation de la participation associative : les formes d'encadrement de l'action associative

L'attitude des pouvoirs publics à l'égard des revendications des associations de défense de l'environnement est loin d'être univoque. La reconnaissance, certes sélective, de l'action associative à travers la participation institutionnelle n'a pas toujours prévalu. Albert Meister identifiait en 1976, non sans une certaine pertinence visionnaire deux types de réponses du pouvoir à l'encontre des associations de défense de l'environnement: *« tout d'abord une réponse répressive, d'autant plus naturelle dans ce pays à cause de sa tradition centraliste et élitiste, puis, par la suite, une réponse en termes d'organisation, donc de canalisation des forces nouvelles. C'est cette seconde phase qui commence actuellement et qui aboutira à la création d'organisations responsables, auto-contrôlées, déléguant leurs représentants respectables et respectueux dans des conseils et des commissions pour l'amélioration du cadre de vie »*⁶⁶. Les associations ayant une certaine ancienneté dans le tissu associatif admettent bien cette évolution dans l'attitude des pouvoirs publics ainsi un "associatif" constate-t-il: *« il y a vingt ans on était beaucoup moins nombreux, on avait du mal à nous faire entendre, on nous prenait pour des charlots, des irresponsables aujourd'hui on reconnaît nos compétences, on est plus écouté c'est plus facile »*. Néanmoins cette évolution est loin de satisfaire le tissu associatif dans son ensemble. Ce dernier stigmatise souvent la duplicité des pouvoirs publics dont les discours sur la nécessité et l'utilité des associations dans l'expression démocratique ne s'actualisent pas toujours par des pratiques effectives.

On ne reviendra pas sur le caractère sélectif et discriminant des procédures de concertation institutionnelle, mais les éléments d'information dont nous disposons permettent une lecture critique des pratiques de la participation associative.

⁶⁶ *Participation et urbanisme*, Colloques de Marly, juin 1976, p. 26.

Une des propriétés intrinsèques de celle-ci réside dans sa fragmentation. On peut saisir cette dimension à travers l'exemple des procédures de concertation mises en oeuvre à l'occasion d'un projet d'infrastructure routière ou ferrovière. Bien souvent le maître d'ouvrage ne pense pas les impacts sur l'environnement en terme global. La concertation qu'organise les institutions publiques avec les élus locaux et le monde associatif (qui selon les occurrences peuvent être unis, ou non, dans l'opposition au projet) s'inscrit rarement dans des cadres généraux. Les discussions s'établissent prioritairement à l'échelle locale. Les instances administratives rencontreront successivement, mais le plus souvent séparément, les structures associatives localement concernées par le projet. L'une des difficultés rencontrées par les pouvoirs publics réside dans leur confrontation avec la multiplicité de demandes locales qui peuvent entrer en contradiction. Satisfaire l'ensemble des acteurs locaux relève donc souvent de la gageure. Ce processus de concertation permet néanmoins d'intégrer des revendications ponctuelles et présente l'avantage de préserver le plus souvent la cohérence et les orientations globales du projet. Les pouvoirs publics en fractionnant la contestation, limitent les risques d'une remise en cause générale. Les associations, hormis les structures départementales qui tentent de prendre en charge l'ensemble des revendications locales, ont peu de possibilités de contester l'opportunité globale du projet. Cet aspect de la concertation n'échappe pas aux associations qui n'ont cessé de stigmatiser ces pratiques de "saucissonnage" de la revendication associative. Elles dénoncent la multiplicité des études de tracé, l'absence de négociation globale qu'elles perçoivent comme l'expression d'une volonté délibérée des aménageurs de neutraliser les formes de contestation en vue "d'imposer le projet". Plus généralement, la consultation associative telle qu'elle est pensée par les pouvoirs publics ne favorise pas une appréhension globale et transversale des problèmes d'environnement. Il faut y voir là un des effets du découpage et de la distribution institutionnelle des compétences propres à chaque secteur de l'appareil administratif. Les projets d'aménagement sont le plus souvent discutés au cas par cas. La définition des politiques d'aménagement du territoire reste le monopole des pouvoirs publics et la prise en compte des demandes associations ne va pas sans mal. Si le niveau local constitue l'échelle d'intervention privilégiée de l'action associative, certaines associations -celles qui sont affiliées à des structures départementales ou régionales- ont conscience du risque de neutralisation dont il est porteur ; d'où leur volonté d'intervenir plus en amont dans le processus d'élaboration et de définition des politiques publiques. C'est cette volonté qui anime et structure l'action du principal regroupement régional, Ile de France Environnement. A la lecture de ses bulletins trimestriels on perçoit que ses interventions auprès des pouvoirs publics et des instances politiques se sont cristallisées prioritairement sur le débat sur le schéma directeur régional d'Ile de France. Il existe bien des instances de concertation globale comme le comité régional de l'environnement ou autres comités départementaux de

l'environnement, mais elles apparaissent comme des "structures ronflantes". Leurs missions restent généralement mal définies. Elles n'ont pas les moyens, ni la vocation de s'opposer à la politique des instances territoriales sous l'autorité desquelles elles sont placées. Ces instances produisent des réflexions qui sont rarement l'objet d'application concrète, comme en témoignent l'activité du comité régional d'environnement. Dès lors on peut se demander si ces instances ne remplissent pas une fonction de légitimation des politiques locales. Cette question de la légitimation apparaît centrale dans l'analyse des enjeux de la participation associative.

La recherche des enjeux de la participation associative n'est pas une entreprise aisée et ce pour deux raisons. D'une part, notre observation empirique ne peut offrir d'éléments de réponse directs à cette question. En analysant ces discours sur le mode de la transparence, on prend le risque d'être particulièrement exposé aux stratégies indigènes de rationalisation. On ne peut que se contenter d'une réponse en terme de nécessité de prise en compte des exigences de la société locale systématiquement mise en avant par les acteurs institutionnels. L'action associative est pensée comme un palliatif au déficit démocratique du système représentatif. Ce qui se jouerait dans la participation serait en définitive la recherche d'une plus grande efficacité du système politique par intégration des revendications de démocratie participative s'imposant comme "le complément indispensable de la démocratie représentative". D'autre part la définition des enjeux de la participation associative ne fait pas l'objet d'un consensus de la part des protagonistes. Au delà de l'intérêt commun des protagonistes à la négociation, perdurent des divergences quand aux enjeux. Pour les pouvoirs locaux, s'y joue peut-être la survie du système à travers l'encadrement de la contestation dans des cadres formalisés. L'institutionnalisation de la participation associative s'inscrirait dans une logique d'évitement des conflits. Pour les associations c'est peut-être la recherche d'une participation à la gestion publique de l'environnement et à travers cette dernière la reconnaissance de la légitimité de leur action. Cette divergence sur les enjeux rend toujours possible l'apparition d'un conflit plus ou moins ouvert entre les associations et le "système local". Un des acteurs a ainsi toujours la possibilité de "ne plus jouer le jeu" et de rompre la concertation. Il faut ajouter à cette variété des enjeux, leur dynamique propre. Les enjeux ne sont pas donnés une fois pour toutes, ils sont instables et peuvent évoluer au gré de la conjoncture. Ils varient le plus souvent en fonction des ressources et des stratégies mobilisées par chacun des acteurs. Compte tenu de ces propriétés, on mesure bien les limites d'une présentation "exhaustive" des enjeux de la politique de participation. On présentera donc les plus "génériques".

Le système local, on l'a déjà souligné n'existe qu'à travers ses rapports avec son environnement. Il est ainsi travaillé, façonné par ce dernier, en même tant qu'il tente de modeler, de contrôler celui-ci. Il n'est ni totalement autonome comme le postule le modèle

juridique et ni totalement "colonisé" par son environnement. Sa "vérité" se situe probablement dans la tension entre cette autonomie et cette colonisation, dans les processus dynamiques d'ajustements réciproques déjà évoqués. Le système doit sans cesse gérer les pressions de son environnement local et surtout être en mesure de maîtriser ses réactions. Ces capacités à intégrer les pressions extérieures s'imposent comme l'une des conditions de sa pérennité. Au travers de cette formalisation sommaire on peut percevoir les enjeux qui sous-tendent l'institutionnalisation de la participation associative. Le "système local" est confronté à un environnement sur lequel pèsent d'importantes "zones d'incertitude"⁶⁷ comme les réactions locales à l'égard de sa politique. L'existence d'un tissu associatif faiblement intégré et identifié peut également constituer une zone d'incertitude dans la mesure où le système local ignore les capacités de mobilisation de ce dernier et ses réactions potentielles à l'encontre de ces décisions. Un certain degré d'imprévisibilité pèse sur son comportement, ses réactions. Le système local n'aura de cesse que de réduire ces zones d'incertitude, d'intégrer ce "secteur incertain" que sont les ADE et ce en vue d'assurer une plus grande fonctionnalité de ses politiques. Bien sûr, il n'est pas en mesure de les intégrer toutes, ainsi il en "sélectionne" et "institutionnalise" certaines à qui il concède pouvoir de représentativité et compétence. Ce choix est rarement libre, dans la mesure où les associations ayant vocation départementale, ou bien ayant acquis une notoriété faisant autorité dans le tissu associatif, s'imposent aux yeux du système local comme des "acteurs incontournables". Ces "interlocuteurs privilégiés" fonctionnent comme des "réducteurs d'incertitude". Comme l'analyse Pierre Grémion : *«visant, en effet des universaux abstraits («les clients», «les fidèles», «les citoyens», «les administrés», «les consommateurs», ou plus prosaïquement «le public»)* [on pourrait rajouter «l'intérêt général»], *l'organisation ne peut avoir quelque chance de succès, et donc de permanence ou de développement, qu'au prix de l'établissement d'un certain nombre de réseaux structurés autour de relais privilégiés indispensables à son action (...) le rôle de ces relais est double :*

1) *représenter, donc informer l'organisation sur les exigences de la clientèle visée par celle-ci, et par là, contribuer à la définition de son produit.*

2) *Etablir avec les représentants de l'organisation un certain nombre de règles quant à la diffusion de ce produit auprès de la clientèle et en garantir le respect ».*⁶⁸

Cette analyse des rapports entre une organisation et son environnement s'applique pleinement à notre objet d'étude. Le "système local" tente d'établir des relations avec son

⁶⁷ On emprunte librement cette expression à Michel Crozier et pour une définition on renverra à son ouvrage, *Le Phénomène bureaucratique*, Paris, édition du Seuil, 1963.

⁶⁸ In Grémion (Pierre), «Introduction à une analyse du système politico-administratif local», *op. cit.*, p. 64.

environnement à travers la médiation de ces relais associatifs. Ce n'est certainement pas un hasard si plusieurs acteurs institutionnels ont évoqué l'importance des "associations-ressources" ou "associations-relais" dans la mise en oeuvre de certaines politiques locales tels que les projets de classement de sites, axe essentiel de l'action de la DIREN. Même si cette médiation peut-être mise en question par des associations contestant la représentativité des associations "consacrées", c'est par elle que s'établit principalement les relations du "système local" avec le tissu associatif. Pour les acteurs de celui-ci, les interlocuteurs "privilegiés" remplissent bien de rôle de représentation des intérêts associatifs, et ces derniers aiment à se positionner comme tel. La possibilité de l'autonomisation à l'égard de la base est toujours inscrite dans le fait même de la représentation. Les associations à vocation départementale et plus encore celles à vocation régionale ont du mal à échapper à la "loi d'airain de l'oligarchie" qui désigne la tendance à la division au sein d'une organisation entre une minorité dirigeante et une majorité dirigée. L'action des regroupements départementaux se définit bien dans cette tension entre un modèle "unional" où elle ne serait que la somme des parties qui la composent et un modèle fédératif se caractérisant par un certain degré d'autonomie par rapport à ces membres en se réservant un domaine de compétence propre. A ce titre on peut citer un passage éclairant de la charte des associations membres de Essonne Nature Environnement :

"Elle [ENE] agit à deux titres :

1) Porte-parole des associations qui y adhèrent auprès des organismes d'Etat, de la Région ou du Département, elle participe aux réunions et colloques ayant trait aux problèmes d'environnement et de protection de la nature. Siégeant aux commissions départementales, elle représente les associations de l'union ou l'une d'elles en particulier sur tel ou tel dossier.(...)

2) Essonne Nature Environnement est aussi une association à part entière qui traite des problèmes globaux de l'environnement, principalement à l'échelle du Département. Elle est alors, en tant que de besoin et avec l'accord des associations concernées membre de l'union départementale, l'interlocuteur des Collectivités locales et Départementales, voire Nationales (comme pour les problèmes de transports), des entreprises (Convention de progrès et de partenariat), etc..."

Si les associations ne contribuent pas à l'élaboration et à la définition des règles, elles n'en demeurent pas moins très soucieuses de l'application de la législation comme en témoigne leur comportement très procédurier. On approfondira cette réflexion sur le rôle de relais des politiques locales joué par les associations dans le chapitre suivant. A travers l'institutionnalisation de ces partenaires, le "système local" parvient à canaliser et donc à contrôler dans une certaine limite les revendications diffuses et plus ou moins contradictoires du

milieu associatif. Les interlocuteurs "privilégiés" fonctionnent bien comme des instruments de régulation de la demande associative. On l'enregistre toutes les fois que les structures départementales se définissent elles-mêmes comme des instances modératrices et médiatrices de l'action associative: *«une association nous a consulté pour qu'on l'aide dans son opposition à une ouverture d'une décharge, ce n'est pas notre rôle, nous on essaye de faire comprendre à l'association l'utilité d'une décharge réglementée (...) c'est notre rôle que d'informer les associations sur la législation en vigueur»* (ASMSN). Ou plus explicitement encore : *«le rôle de l'association départementale c'est d'exercer un rôle de conciliateur entre les locales, de les empêcher de se bagarrer»* (ENE). Ce rôle de régulation est l'un des effets principaux que l'intégration dans le "système local" exerce sur la logique d'action associative. Un chef de bureau de l'environnement d'une Préfecture constate ainsi qu'une *«association quand elle participe à des instances administratives, se sent investie d'un rôle différent, plus modérateur par rapport aux exigences de ses adhérents»*.

A travers la participation se joue donc l'orientation normative de l'action associative. Il pèse sur cette dernière un certain nombre d'attentes formulées par le "système local" et intériorisées en partie par les associations. Celles-ci doivent se conformer à ce modèle si elles veulent être reconnues par les pouvoirs publics.

La pratique de l'agrément illustre assez bien cette forme d'encadrement de l'action associative. On peut ainsi se demander si ce dernier ne constitue pas l'expression de la volonté du contrôle de l'administration. En contrepartie des droits qu'il confère à l'association (pouvoir ester en justice, et accéder à certaines commissions administratives), il l'oblige à adresser la liste des membres du bureau et du conseil d'administration de l'association, un rapport d'activités et le bilan financier. Cette procédure permet à l'administration de connaître les buts poursuivis, de s'assurer que l'association ne défend pas des intérêts particuliers. En définitive, l'agrément concourt à identifier un certain nombre de partenaires suffisamment stabilisés (il faut justifier de trois ans d'activité pour obtenir un agrément). Même si les pouvoirs publics admettent volontiers que l'agrément ne constitue pas un critère déterminant dans la distribution des soutiens financiers, il joue favorablement comme garantie de compétence et de reconnaissance. De fait, la majorité des associations subventionnées sont agréées.

4. LES OBJETS DE L'ACTION ASSOCIATIVE DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

4-1. Ambivalence des revendications de l'action associative

La diversité et l'hétérogénéité constitutives du tissu associatif induit nécessairement une pluralité des revendications associatives. Il serait vain ici de vouloir les recenser avec exhaustivité. Elles se distribuent sur un continuum allant de la revendication particulariste, fortement localisée et ponctuelle, jusqu'à la revendication d'ordre plus généraliste à prétention universaliste. Cette notion de continuum est ici centrale. Elle sous-entend que les revendications ne se constituent pas en répertoires fermés, distincts et opposés les uns aux autres. C'est un outil conceptuel qui nous permet de penser les revendications en terme dynamique. Les revendications associatives ne constituent pas une donnée invariante, elles sont évolutives et peuvent s'inscrire dans des processus d'extension et de diversification. La notion de continuum se révélera particulièrement féconde dans le cadre de l'analyse des intérêts défendus que l'on abordera dans le paragraphe suivant. Au delà de cette variété des revendications premières et immédiates, l'action associative traduit le souhait d'une implication dans la gestion publique de l'environnement. Bien sûr cette participation peut s'inscrire dans des formes différenciées, et surtout elle n'implique pas mécaniquement une érosion des capacités revendicatives, de ses vertus critiques. Il convient de s'affranchir, on l'a déjà souligné, des lectures enfermant l'action associative dans une alternative mutilante entre associations gestionnaires intégrées et associations contestatrices segmentées. L'une des finalités de l'action associative reste la défense et la promotion d'un bien collectif - l'environnement- à travers une intégration en amont dans les processus décisionnels. Ce bien collectif peut être perçu à travers sa réalité immédiate et locale ou à travers sa dimension plus globale et plus abstraite (un patrimoine commun). Etre mieux intégré en amont des processus décisionnels correspond, comme le souligne Augustin Antunes, à cette volonté de "prendre du pouvoir sans prendre le pouvoir". Les formes plurielles de l'action associative dans le secteur de l'environnement peuvent s'appréhender comme une mise en question du monopole de l'aménagement de l'espace détenu par les pouvoirs publics et les élus locaux. Le champ de l'urbanisme demeure l'un des points de cristallisation de l'action associative et ce pour une raison évidente qui tient à la densité et au développement du tissu urbain de l'Ile de France. Néanmoins, on n'a pas localisé, dans notre étude de terrain, d'associations engagées dans des stratégies systématiques et radicales de contestation de la

légitimité de l'action publique ou du pouvoir des élus locaux. Dans leur ensemble, les associations adhèrent aux valeurs dominantes du système d'organisation politique. Cependant, certaines évoquent les limites de la démocratie représentative qu'elles stigmatisent avec plus ou moins de véhémence comme une démocratie à éclipse induisant une citoyenneté en miettes. Les effets de dépossession s'exerceraient particulièrement dans les procédures d'aménagement urbain et se seraient renforcés à la suite de la décentralisation. Dès lors elles aiment à définir leur action comme un palliatif au déficit démocratique du système représentatif, voir un contre-pouvoir régulant les excès du pouvoir des élus locaux en matière d'urbanisme. L'action associative incarnerait donc une exigence de démocratie participative. Le président d'un groupement départemental récent analyse ainsi : *« Le problème c'est que l'on ne se préoccupe pas de l'avis de la population dans le cadre des projets d'aménagement et d'urbanisme (...) avec la décentralisation l'administration a perdu l'exécutif mais a gardé le contrôle, les élus sont devenus des décideurs avec des moyens financiers, ils ont le pouvoir, l'argent et la légitimité, l'administration se trouve fragilisée, entre eux il y a les associations qui jouent le rôle de contre-pouvoir »*. Les associations valorisent fortement ce rôle de régulation, de contre-pouvoir. Elles se pensent comme un support de l'expression de demandes sociales non prises en compte par le système. Elles sont persuadées de l'importance du rôle social qu'elles jouent dans le fonctionnement démocratique. Ces stratégies de présentation de soi sont bien sûr inégalement maîtrisées. Toutes ne sont pas mises en forme politiquement de façon aussi formelle. Elles sont à rapporter à la compétence propre de l'interlocuteur. Néanmoins, on les repère bien au travers des entretiens réalisés. Elles ne sont toutefois que des formes de rationalisation à posteriori. Il faut prendre garde à ne pas tomber dans ce que Bourdieu appelle le paralogisme scolastique et qui consiste « à prendre les choses de la logique pour la logique des choses »⁶⁹ La recherche d'un palliatif au déficit démocratique ne saurait constituer un ressort de l'engagement associatif. Bien souvent la dynamique de l'engagement associatif s'inscrit dans des formes beaucoup plus "sensibles": l'opposition à l'égard d'une transformation du cadre de vie immédiat, la peur d'une menace, d'une atteinte, le sentiment de colère et d'injustice à l'encontre d'une décision administrative etc... Il suffit d'observer que la majorité des associations composant le tissu associatif se sont constituées "dans l'urgence", sur l'opposition à un projet portant atteinte à l'environnement immédiat. Les revendications, reconstructions des acteurs, ne peuvent donc être assimilées aux ressorts effectifs et pratiques de l'action associative.

L'un des propriétés qui définit le mieux l'action associative reste sans doute son ambivalence. L'association peut ainsi fonctionner comme un relais de l'action administrative d'application et de contrôle de la loi et être en même temps le représentant et le défenseur des

⁶⁹ In Bourdieu (Pierre), *Réponses*, coll. Libre Examen Politique, Seuil, Paris, 1992, p.98.

intérêts locaux. Elle occupe une position médiane, elle joue l'interface entre l'action de l'Etat et les intérêts de la société locale.

L'association telle que l'a définie la loi de 1901, née d'un contrat de droit privé, est régie par le droit privé et poursuit un but relevant de l'activité privée. Elle est donc pensée en opposition à l'action administrative, qui elle poursuit comme but l'intérêt général par des moyens de droit public. Ici encore, la réalité n'épouse pas le cadre défini par la loi. Les travaux de René-Pierre Chibret mettent l'accent sur l'importance de l'identification de l'action associative à l'action publique. Les associations sont ainsi très attachées à ce que l'Etat puisse exercer pleinement ses prérogatives dans le cadre de sa politique de protection de l'environnement. La critique de l'appareil administratif territorial d'Etat ne s'inscrit pas dans une contestation fondamentale de l'action de l'Etat. Elle stigmatise plutôt ses insuffisances et ses carences et exprime une exigence de renforcement de l'administration étatique chargée de l'environnement. Au delà des divergences des rationalités associative et administrative, l'action associative n'est pas pensée en opposition à l'action publique. Elle s'inscrit dans son prolongement. Complément nécessaire, elle contribue au renforcement de son efficacité. C'est cette complémentarité qu'illustre bien les propos d'une présidente d'un groupement départemental: *« nous avons un rôle effectif bien que nous n'ayons pas toujours gain de cause, mais cela force les administrations à revoir les dossiers, cela a permis de faire évoluer les façons de travailler dans le domaine des carrières (...) on respecte notre travail, on est considéré comme un interlocuteur crédible, il faut dire que peu de gens sont formés à l'environnement au sein de l'administration hormis peut-être à la DDE où il existe depuis deux ans une cellule environnement. On s'aperçoit que dans certains cas on en connaît plus que l'administration elle-même, notre action a peut-être permis à l'administration de renforcer ses connaissances dans le domaine de l'environnement »*. Très soucieuses du respect de la législation en matière d'environnement, elles se considèrent souvent comme de véritables auxiliaires de justice, toujours prêtes à dénoncer les éventuelles infractions. Elles attendent que le préfet exerce pleinement son pouvoir de contrôle de légalité sur les actes communaux. La recherche des arbitrages du pouvoir central à l'égard des pouvoirs politiques locaux constituent une motivation importante de leur action. Dans cette optique, on peut les appréhender comme concourant à la limitation du pouvoir politique local. Ce légalisme est bien perçu par les pouvoirs publics qui y trouvent là un moyen efficace de consolider leur pouvoir de contrôle sur l'environnement local. Les propos de ce chef de bureau de l'environnement le confirment parfaitement: *« Nous on est là pour imposer des prescriptions aux industriels. Le fait qu'une association réagisse va nous aider dans notre relation avec les industriels. L'administration peut s'appuyer sur l'association quand l'industriel est réticent à procéder aux mises en conformité. Les industriels ne respectent pas toujours les prescriptions imposées, ainsi l'administration a*

besoin des associations pour contrôler l'application de la législation. L'association nous informe et nous nous envoyons un inspecteur. Elles constituent bien un instrument du contrôle de l'application des lois ». Les associations d'environnement peuvent constituer des relais privilégiés de l'action administrative. Les rapports que la DIREN entretient avec le milieu associatif dans le cadre de sa politique de classement en constituent une illustration idéal-typique. On rapportera ainsi les propos particulièrement éclairant d'un inspecteur des sites: *« Pour nos projets de classement on est confronté à l'opposition des élus locaux. Grâce au soutien des associations locales on a une crédibilisation, on est conforté aux yeux des élus ce qui rend les projets un peu plus viables. Cette justification locale est très importante: ce n'est plus une mesure prise par l'administration centrale, mais une mesure qui correspond à un besoin local. (...) Ce soutien, cette mobilisation est indispensable pour lever l'opposition des élus locaux qui nous considèrent bien souvent comme d'horribles technocrates parisiens. Depuis la décentralisation, on ne peut plus mettre en place un projet si on a l'opposition des élus. Ce soutien peut déstabiliser les élus, cela fragilise les positions d'opposition ».* Ce rôle supplétif joué par le tissu associatif n'implique cependant pas une confusion entre les modes d'action associative et administrative. Les logiques réciproques de distanciation des rôles à l'oeuvre dans les discours interdisent une lecture des rapports entre ces derniers en terme d'identification. Très attachés à l'idéologie du service public, les agents de l'appareil administratif sont généralement prompts à réaffirmer la spécificité de leur fonction et l'ordre des priorités qu'elle induit : *« Il peut y avoir complicité objective mais elle est rarement voulue et entretenue, cela peut être dangereux. Nous on doit servir l'Etat d'abord (...) on est au service de l'Etat et on peut nous mettre au pas, les associations ont une marge de manoeuvre plus importante, eux c'est eux et nous c'est nous ».* Il est sans doute plus pertinent de parler de congruence forte entre action associative et action administrative. Ce rôle supplétif n'est en outre jamais exclusif et donné une fois pour toutes. C'est à ce niveau que se situe l'ambivalence de l'action associative. Les associations fonctionnent conjointement comme un relais des pressions centrales à l'égard de la société locale et des pressions locales à l'encontre de l'appareil administratif territorial de l'Etat. Ces mêmes associations qui assimilent leurs actions à une mission de service public peuvent entrer en conflit avec l'appareil administratif. Une association d'environnement peut être amenée à contester l'opportunité d'un projet d'aménagement en faisant valoir auprès des institutions publiques son impact négatif pour l'environnement local. Elle peut contester une déclaration d'utilité publique. Ainsi Essonne Nature Environnement n'hésita-t-elle pas à s'engager dans une mobilisation contre le projet du barreau sud prévoyant l'interconnexion entre le TGV sud et le TVG atlantique et se faire ainsi le défenseur des intérêts locaux. A la faveur de ces affaires locales, peuvent se réaliser entre le tissu associatif et les élus locaux des synergies dictées par la conscience d'une convergence des intérêts. Les associations peuvent ainsi "jouer les élus locaux contre les pouvoirs publics" et

inversement. Même si les relations entre le tissu associatif et les élus locaux demeurent problématiques, les alliances avec ces derniers ne sont jamais totalement exclues du champ du possible. Elles n'ont néanmoins pas la stabilité des liens avec l'administration, elles restent ponctuelles, spécifiques et éphémères et ne survivent pas à la résolution du conflit.

La logique de l'action associative se définit dans cette tension, cette coexistence entre ces modes d'action. Ambivalence ne signifie pas contradiction. Ces deux postures peuvent être pensées comme complémentaires si l'on admet que la défense de l'intérêt général peut s'actualiser dans la défense des intérêts locaux.

4-2. Les fondements de l'action associative

Les fondements de l'action associative conditionnent la recevabilité des demandes associatives et donc leur prise en charge par la sphère politico-administrative locale. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les associations intériorisent les modes de légitimité revendiqués par les pouvoirs publics. L'intérêt général, au principe de l'action publique constitue donc un des référents normatifs de l'action associative, ou du moins est souvent posé comme tel par les associations. On perçoit assez clairement les enjeux qui se construisent autour de sa définition et de son usage : l'efficacité et la réussite de l'action associative y sont entièrement suspendues. Les associations cherchent donc à se positionner vis à vis du "système local" comme les défenseurs de l'intérêt général. Cette volonté est l'un des ressorts fondamentaux de la dynamique des intérêts défendus que l'on abordera ultérieurement. Les associations identifient la défense de l'environnement à la défense de l'intérêt général. En cela, elles sont de plain-pied avec l'un des principes fondateurs de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature qui pose que la protection de la nature est d'intérêt général. En s'affirmant comme des défenseurs de l'intérêt général, les associations entrent en concurrence ouverte avec les élus locaux et l'appareil administratif territorial d'Etat dans la cadre d'une lutte pour l'imposition d'une définition légitime de l'intérêt général. Il faut souligner ici l'importance des rapports conflictuels avec les élus locaux. Ces derniers admettent avec difficulté cette contestation du monopole pour l'expression de l'intérêt général. Réactivant inconsciemment la suspicion révolutionnaire collant aux corps intermédiaires, ils ne supportent que difficilement ces unités sociales venant s'interposer entre eux et les citoyens qu'ils représentent. Ils sont assez prompts à dénoncer les motivations d'ordre particulariste et égoïste derrière le paravent de l'intérêt général. A cet égard, on retiendra l'analyse très éclairante d'un député-maire : «*Je note en tant*

qu'élus (...): la montée très préoccupante des égoïsmes, des particularismes locaux et un affaiblissement très frappant et rapide, puisqu'il a eu lieu au cours des dix dernières années de la notion d'intérêt général. (...) J'ai le plus grand respect pour les activités associatives car à mon avis les associations sont indispensables dans notre vie collective mais il faut faire très attention parce qu'il est peut-être facile pour tel ou tel intérêt particulier de se légitimer ou de se dissimuler derrière une telle représentation».

En matière de stratégies de dénonciation, le milieu associatif n'est pas en reste. Il stigmatise l'emprise qu'exercent les intérêts économiques locaux sur les comportements des élus locaux, qui se traduirait par le déclin de l'intérêt général dans les processus de décision politique, et il s'affirme comme le gardien de l'intérêt général. Il est frappant d'observer la symétrie des deux types de discours. Ces relations conflictuelles sont révélateurs de l'inexistence d'une définition univoque et stabilisée de l'intérêt général dont la légitimité s'imposerait à l'ensemble des acteurs. Bien que l'Etat possède le monopole de la définition légitime de l'intérêt général, il ne parvient pas toujours à l'imposer. On le perçoit bien toutes les fois qu'une déclaration d'utilité publique est l'objet d'une contestation. Proposer une définition univoque relève donc de la gageure. Si l'intérêt général demeure un référent central de l'action pour les acteurs, ces derniers ne sont en mesure d'en donner une définition précise sans tomber dans les pièges du tautologisme ("l'intérêt général c'est le bien commun"). Tout au plus, peut-on restituer les différents sens dont l'investissent les acteurs. Le préfet, représentant de l'autorité de l'Etat, se pense comme le garant, le concessionnaire de l'intérêt général. Ce dernier est appréhendé au travers de schèmes universaliste et essentialiste. Comme le note Jean Pierre Worms : *«l'intérêt général, c'est ce qui réunit, ce qui rassemble, c'est l'unité même du peuple français. Ni la somme des intérêts particuliers, ni leur dépassement, c'est plus profondément ce qu'ils ont en commun »*⁷⁰. Il se différencie donc de l'intérêt collectif entendu comme l'agrégation des intérêts individuels. Si l'intérêt général existe, il n'est pas doté d'un statut d'évidence immédiate qui s'imposerait à l'ensemble du corps social. Tout le rôle du préfet consiste donc à faire prévaloir l'intérêt général sur les intérêts locaux. Pour les associations, la défense de l'intérêt général n'est pas inconciliable avec la défense des intérêts locaux. L'intérêt général n'est plus perçu comme une entité abstraite et transcendante. Sa défense doit s'objectiver dans des actions concrètes de protection immédiate du cadre de vie comme par exemple la fermeture d'une décharge illégale. Cette acceptation explique que certaines associations intervenant dans un cadre communal ou intercommunal sont persuadées d'oeuvrer pour l'intérêt général. Cette articulation entre le local et le général s'exprime bien dans l'impératif d'action d'Ile de France Environnement : "Penser globalement, agir localement". La défense d'un intérêt local doit être prioritairement justifiée par des motivations d'ordre général et

⁷⁰ In Worms (Jean-Pierre), « Le préfet et ses notables », *op. cit.*, p.256.

non plus particulariste. La défense de l'intérêt général est également induite par la représentativité dont se pensent investies les associations: « *Les associations d'environnement sont les représentants de la population dans son ensemble et sont de ce fait au service de l'intérêt général* »⁷¹. Conjointement à cette notion, les associations d'environnement utilisent, non sans une certaine confusion les notions d'intérêt collectif, commun ou public. Cette conception localiste de l'intérêt général est assez proche de celle défendue par les élus locaux. On ne peut en dire plus, les élus locaux n'ayant pas fait l'objet d'une attention spécifique dans le cadre de ce travail.

A la lumière de cette multiplicité d'acceptations concurrentes, on saisit toute l'inanité inhérente à un travail de définition de la notion d'intérêt général. On ne peut appréhender sa signification au travers d'une définition objectiviste et formaliste sous peine d'occulter l'un de ses propriétés essentielles à savoir qu'il n'est qu'un enjeu de lutte symbolique entre les acteurs. On peut néanmoins s'interroger sur son statut de réalité. On rejoindra ici l'analyse qu'en a fait Gilles Guyomard : « *L'intérêt général n'a de réalité que métaphorique. C'est une notion "creuse" qui n'a de signification que référée à une politique, à une grille de valeurs. Ceci posé, l'intérêt général "existe" puisqu'on en use et c'est justement par l'usage qui en est fait qu'il est possible de l'approcher* »⁷². L'intérêt général n'a pas d'existence propre et autonome et n'est en rien un invariant. Il n'a pas d'existence en dehors des réalisations qui l'incarnent au quotidien et des usages sociaux dont il est l'objet. Les pouvoirs publics très attachés à leur monopole de l'interprétation de l'intérêt général ne concèdent la légitimité de l'intérêt général qu'à quelques interlocuteurs "privilégiés" et ce, jamais définitivement.

Pour le tissu associatif, la défense de l'intérêt général ne peut s'inscrire que dans le rejet des appartenances et des identifications partisans. La revendication de l'apolitisme demeure "la chose la mieux partagée" au sein du monde associatif. Dans ses relations avec les pouvoirs locaux, l'apolitisme fonde la légitimité et donc la recevabilité de l'action associative. D'où l'importance récurrente des stratégies de dénégaration et de distanciation à l'encontre du politique. La forclusion du politique du discours associatif est d'abord le produit de ce processus d'ajustement réciproque évoqué dans le chapitre précédent. L'impératif de l'apolitisme est à rapporter également à la conception de l'ordre naturel. L'ordre naturel s'impose comme une réalité transcendante et dont la défense ne peut s'opérer qu'à travers "la mise en oeuvre des principes écologiques en tant que science" selon les mots d'un président d'association, c'est à dire en dehors des clivages et des affrontements partisans. L'ordre politique avec son système

⁷¹ Bulletin trimestriel d'Ile de France Environnement, n° 24, 4^{ème} trimestre 1993, p. 42.

⁷² Guyomard (Gilles), « Les associations, l'environnement et le système politico-administratif local », in Yves Mény ed., *Centre et périphéries : le partage du pouvoir*, Paris, Economica, 1983, p.215.

partitaire et les luttes pour l'obtention des mandats électifs qui le structurent est identifié à l'éphémère, au conjoncturel, à l'instable et au localisé, au conflit. L'ordre naturel est universel, éternel (à l'échelle de la vie humaine) et harmonieux. Pour le mouvement associatif, tous les opposent. La rationalité de l'action politique n'est pas en mesure de prendre en charge les problèmes environnementaux. Les associations stigmatisent ainsi les visions à court terme, les calculs électoralistes contaminant les comportements des politiques, et en définitive tout ce qui concourt à la politisation des enjeux environnementaux. Les propos de ce président d'une association intercommunale très investie dans les négociations sur la construction de l'A 103 illustre bien ces griefs: « *GE ou les verts n'ont pas une position claire, ils réagissent au dernier moment quand le projet est bouclé. Les élus ferment les yeux et s'opposent au dernier moment et résultat ils n'obtiennent rien du tout. Nous on travaille en amont, 10 ans avant les projets, il faut travailler en amont pour obtenir des projets optimum. (...) On n'a pas la même logique avec les politiques, eux ils pensent surtout à se faire réélire* ». Il faut relever ici l'importance prise par les stratégies de distanciation à l'égard de l'écologie politique. Si certains groupements départementaux et régionaux reconnaissent entretenir des liens avec certains groupes écologistes, ils rejettent toutes identifications entre action associative et action politique en valorisant comme les propos ci-dessus les divergences entre ces deux logiques d'action. Il faut souligner que de nombreux élus écologistes sont issus du milieu associatif. Tout semble se passer comme si l'entrée dans le champ politique avait pour effet de disqualifier la valeur de l'engagement en faveur de l'environnement.

C'est ainsi que l'exprime un élu Génération Ecologie au Conseil régional d'Ile de France. Issu du monde associatif, ayant participé à la fondation de FNE il y a une vingtaine d'années, *"en mars 92, j'ai été élu conseiller régional GE et le monde associatif m'a fait la gueule, j'ai tout de suite senti cette impression de rejet, pour eux on est autre chose. Il existe une défiance du milieu associatif à l'égard des élus verts. (...) Je suis un spécialiste de l'écologie urbaine et des déchets et bien je sens une réticence des associations à m'inviter en ma qualité d'expert. (...)*

Pourtant, nous avons une politique étroite, permanente, avec les associations : nous avons un fichier régional les recensant toutes, nous organisons des réunions avec des représentants du monde associatif pour préparer des dossiers qu'on envoie au CRIF. On peut dire qu'on constitue l'interface entre le CR et le milieu associatif. (...) Mais il y a persistance d'un réflexe de défiance. Par exemple, une association, "Rue de l'avenir", qui a pour vocation d'ouvrir la rue aux habitants m'a fait une scène en me reprochant de n'avoir pas pu leur obtenir des crédits.

Ce type de conflit est fréquent : il procède de l'ignorance de la logique procédurière de l'Etat, c'est le premier point. Le deuxième point, c'est la méconnaissance du fonctionnement des collectivités territoriales de la part des associations. On a l'impression qu'ils ne connaissent pas les missions du Conseil Régional, souvent confondues avec celles du Conseil Général. Or on a un poids plus important que les gens ne l'imaginent, on est une interface, on peut arbitrer un conflit, ... Le troisième point c'est la méconnaissance du droit, des procédures administratives, auxquelles les associations substituent la revendication. C'est un problème de perception : nous on est pour un projet, or dans le monde associatif il faut d'abord apparaître contre quelqu'un.

Un quatrième point tient à la dimension apolitique revendiquée par les associations. Elles ne font pas de politique, c'est une culture prégnante qui est très enracinée dans les mentalités. Or on fait de la politique dès qu'on s'attaque à la vie sociale. Quand on fait de la chose publique, on fait de la politique.(...)

A l'intérieur du monde associatif il faut distinguer une pluralité d'associations : il y a les associations d'éducation à la nature, les associations de défense des sites, les associations de défense d'intérêts locaux, les naturalistes, les associations de râleurs et les associations sociales. Les relations entre élus politiques et associations sont plus aisées avec celles qui s'occupent d'action sociale. Je ferai une critique : les environnementalistes ont oublié la dimension sociale du problème de l'environnement. Par exemple aujourd'hui, on sait résoudre le problème des déchets sur le plan technique, on est compétent, mais le problème social demeure. "

Ce refus des affiliations partisans revendiqué par les associations ne doit cependant pas nous incliner à penser que leurs actions soient sans effet sur le jeu politique local. En tant qu'acteur local, le tissu associatif ne peut s'affranchir de ce dernier. En dépit de ses professions de foi apolitiques il reste immergé dans la dynamique politique locale. Comme l'analyse avec Dominique Mehl : «L'apolitisme associatif se révèle tout à fait spécifique et paradoxal : les associations s'y révèlent, en effet, partie prenante du jeu dont elles dénoncent les règles».⁷³ Dans le cadre de notre investigation, nous avons pu identifier un nombre significatif d'associations locales le plus souvent à vocation communale qui s'étaient constituées à l'initiative d'élus locaux. On trouve à leur tête souvent d'anciens élus. Certaines peuvent travailler en synergie et constituer un véritable relais de la politique locale et ce tout en revendiquant l'apolitisme de leurs actions. On peut citer les propos de ce président, ancien conseiller municipal d'un comité intercommunal pour la protection de l'environnement de la

⁷³Mehl (Dominique), «Culture et action associatives», *Sociologie du travail*, 1, 82, p. 28.

banlieue parisienne: « On peut parler d'une complicité entre le CIPE et la municipalité, d'une harmonie c'est vrai. Ils nous aident beaucoup pour la participation du bulletin, en mettant à disposition des locaux. Ils pensent qu'on est un relais d'information montante et descendante. Mais on est pas béni-oui oui (...). On pense qu'il vaut mieux marcher de concert, nous sommes apolitiques, ce qu'on cherche c'est l'environnement, il y a une volonté commune c'est garder l'aspect pavillonnaire, un aspect convivial à la ville » Comme le note encore Dominique Mehl : « L'indépendance à l'égard du système partidaire ne signifie pas, pour autant, une extériorité par rapport au jeu et au champ politique »⁷⁴. La proximité d'une élection locale peut nous en fournir une illustration éclairante. Cette proximité se traduit générale par une accélération de la vie politique et associative. Si peu s'engagent ouvertement dans un soutien à l'égard d'un candidat, nombres d'associations saisissent cette opportunité pour les interpeller sur des problèmes d'environnement local, leur demander une prise de position publique. Elles contribuent donc à la politisation des enjeux environnementaux, politisation qu'elles n'hésitent pourtant pas à stigmatiser en maintes occasions. D'autres conscientes de leur pouvoir de représentativité, n'hésitent pas à activer la menace d'une intervention dans le jeu politique local si elles n'obtiennent pas une décision conforme à l'intérêt qu'elles défendent: « Le maire je le connais bien je lui dis bonjour, il me tutoie, il m'appelle Daniel mais je me méfie il veut nous mettre dans sa poche, le maire sait que je suis capable de venir sur leur terrain pour les embêter. (...) les municipalités ne sont pas encore prêtes à travailler avec les associations, à nous ouvrir les dossiers. A partir du moment où on ne veut pas nous impliquer dans la gestion alors on interviendra dans le champ politique ». Dans cette optique, l'engagement politique peut constituer un palliatif à l'impuissance de l'engagement associatif. Néanmoins, nous avons pas repéré empiriquement d'engagement effectif. Il s'inscrit dans un jeu de pression et ne prend sens que dans le cadre d'un rapport de force entre élus locaux et les associations. Ce jeu de pression favorise vraisemblablement la perception de l'action associative par les élus locaux à travers des schèmes de classification et d'évaluation proprement politique. Un président d'une association communale admet: « le problème avec les élus c'est qu'ils nous demandent toujours pour qui nous roulons. (...) Avec les élus c'est difficile car ils nous prennent pour des concurrents politiques potentiels ». Les rapports pouvoir politique local et associations d'environnement restent fortement imprégnés par les considérations d'ordre politicienne. A l'approche des élections, les associations peuvent faire l'objet de sollicitations jamais totalement désintéressées de la part des candidats soucieux de s'attirer les bonnes grâces, ou du moins la neutralité bienveillante des associations. Les tentatives de récupération de noyautage ou de phagocytage de l'action associative au profit d'une municipalité en place ne représentent pas des pratiques marginales.

⁷⁴ Mehl (Dominique), « Culture et action associatives », *Sociologie du travail*, 1, 82, p. 35.

Les cycles de la vie politique ne sont donc jamais sans effet sur la vie associative, les interférences réciproques sont nombreuses et l'étanchéité jamais totale entre les deux mondes. Si l'apolitisme demeure un référent central de l'action associatif, il ne signifie pas l'exclusion du jeu politique local. Son ambiguïté réside dans la difficulté pour les associations à se positionner hors des clivages partisans et à ne pouvoir s'affranchir des contraintes du jeu politique local.

4-3. La mobilisation des ressources

L'action associative s'inscrit dans une réalité complexe, multiforme et dynamique. Dans l'analyse des rapports entre les ADE et le "système local", on a souvent coutume d'opposer deux modèles. Un modèle participationniste dans lequel l'action associative s'investirait dans des formes partenariales avec les pouvoirs publics et politiques. Un modèle oppositionnel au sein duquel les associations plus ou moins exclues du jeu de la concertation orienteraient leurs actions vers la contestation systématique du système politico-administratif. Notre investigation sur le terrain confirme la déficience d'une telle représentation. L'action associative se définit toujours dans la tension entre ces logiques de participation /proposition et d'opposition /contestation. Il faut garder présent à l'esprit cette mixité constitutive des logiques d'action intégrant des éléments de coopération et d'opposition. Ces logiques ne se constituent pas en opposition bipolaire. A une pensée dichotomique, il convient donc de substituer une lecture de la continuité dans laquelle les différentes composantes de l'action associative se situeraient sur un continuum. Bien sûr les schémas d'action ne se distribuent pas aléatoirement dans le champ associatif. Ils restent "travaillés" par une logique sociale. Ces derniers sont à rapporter à la position qu'une structure associative détient à un moment donné dans un état particulier du champ de l'environnement et en définitive à l'état des rapports de force entre le tissu associatif et système local d'autre part. Toutefois même les associations les plus institutionnalisées n'échappent pas à cette tension entre coopération et opposition. Ce principe méthodologique nous paraît fondamental dans la mesure où il permet de penser la position d'une association en terme dynamique, cette dernière n'étant jamais acquise définitivement. Une association ayant le monopole de la représentation des intérêts locaux peut ainsi être à un moment donné de son histoire, l'objet d'une contestation. Elle peut voir son action concurrencée par l'émergence d'une nouvelle association. Les propos de ce président illustre bien ces formes de concurrence qui traversent le tissu associatif : *« Au début on était la seule puis est apparue une multitude de petites associations dans les villages luttant pour la protection du patrimoine architectural. Cela m'ennuyait au départ car lorsqu'on voulait faire une manifestation dans un village et qu'une*

autre association en organisait dans un autre village cela ne pouvait qu'entraîner la baisse des participants et donc de nos ressources. Mais avec le temps j'ai vu que c'était intéressant de travailler avec elles parce qu'elles connaissaient bien le terrain. Maintenant ces associations acceptent qu'on ait un peu un rôle de fédération ».

Tout au long de ce travail, nous avons mis l'accent sur ces logiques d'action. Dans ce paragraphe traitant de la mobilisation des ressources, cet intérêt se justifie à nouveau puisque les logiques d'action déterminent en partie le répertoire d'action dont disposent les associations. Les répertoires d'action, désignant le stock de ressources disponibles et mobilisables par une association, ne sont nullement à appréhender comme des "libres services" illimités, "en suspension" dans l'espace social et dans lesquels les associations viendraient "puiser" indifféremment des contextes de situation dans lesquels leur intervention s'inscrirait. Sur ces répertoires d'action pèsent un certain nombre de contraintes structurelles conférant à ces derniers un caractère limité et relativement fermé. On retiendra ici l'analyse de Charles Tilly sur les répertoires d'action collective des groupes sociaux et qui suggère que le registre des lignes d'action disponibles pour un acteur collectif est à la fois un univers de rareté et de rigidité variable. Rigidité ne signifie pas ici immobilisme. Les répertoires d'actions peuvent ainsi se réduire, s'appauvrir, s'élargir, se diversifier au gré des conjonctures. Néanmoins, cette instabilité reste circonscrite aux visions du possible et du souhaitable des acteurs. Il est ainsi peu probable qu'un groupement associatif francilien envisage le recours à la violence dans le cadre de son hostilité à un projet d'aménagement. Ces propriétés du répertoires d'action renvoient aux effets d'intégration et d'institutionnalisation. On a vu ainsi que l'intégration dans le "système local" pouvait générer la forclusion de certaines lignes d'action perçues comme disqualifiantes par les différents acteurs (le recours aux formes d'action collective comme les manifestations par exemple). Les stratégies associatives ne s'élaborent pas dans le "vide social", elles sont toujours le produit de l'interaction entre les associations et le système politico-administratif. Les répertoires d'action ne sauraient donc constituer une réalité équivalente pour les structures associatives. Certains sont plus "ouverts" dans le sens où il intègre un spectre d'actions plus diversifié, mais tous sont à rapporter à l'histoire de l'association, à sa position qu'elle occupe dans le champ politico-administratif local et à son inscription dans le tissu associatif. La spécificité et l'efficacité du répertoire d'action ne peuvent donc être appréhendées indépendamment de la logique de situation qui les structurent.

Pour assurer la promotion des intérêts qu'elles défendent, les associations quelque soit leur réalité statutaire et morphologique, doivent être en mesure de mobiliser un certain nombre de ressources. Elles se trouvent donc engagées dans un processus de mobilisation des ressources. Une association dans le cadre d'un conflit local peut ainsi en s'appuyant sur ses

capacités mobilisatrices s'engager dans des actions collectives comme les manifestations, les pétitions, ou les tractages sur la voie publique. Elle peut aussi intervenir dans la presse locale. A côté de cette entreprise de mobilisation de l'opinion public, elle peut intervenir auprès des pouvoirs publics et des institutions politiques locales en activant son réseau de relations, elle peut faire valoir sa compétence d'expert, en produisant des travaux scientifiques, en affichant le soutien que des "gens sérieux et compétents" lui apportent. Elle peut également engager une procédure judiciaire. Bien sûr toutes les associations ne sont pas en mesure de mobiliser toutes ces formes de ressources, néanmoins, ce que l'on veut montrer à travers cet exemple fictif c'est que la mobilisation d'un certain nombre de ressources est une condition *sine qua non* de possibilité de l'action. L'action associative entendue ici dans son acceptation générique repose toujours sur un processus de mobilisation, que ce dernier soit plus ou moins large, maîtrisé et adéquat. Cette notion de mobilisation des ressources nous paraît dotée d'une virtualité heuristique. Elle permet de mettre l'accent sur les composantes rationnelles de l'action associative. Dans cette perspective, l'action associative doit être comprise comme le produit d'un travail, propre à chaque association, de construction, de captation de ressources matérielles et symboliques en vue de la réalisation d'un ou plusieurs objectifs. Cet outil conceptuel offre les conditions d'une rupture d'avec les mises en forme spontanéistes et énergétiques de l'action pensée comme une réponse plus ou moins irrationnelle à une situation donnée. Dans le cadre de nos entretiens, on a pu voir comment les acteurs associatifs cherchaient à imposer l'image d'un partenaire responsable et crédible. De véritables impératifs d'efficacité et de crédibilité pèsent sur l'élaboration de l'action associative. Cette dernière offre bien les apparences d'une action rationnelle en finalité pour parler comme Weber, c'est à dire d'une action orientée vers la réalisation d'une fin particulière. Précisons toutefois que cette fin n'est pas donnée une fois pour toutes, elle peut-être l'objet d'un travail de redéfinition de la part des protagonistes.

Les propos qui précèdent ne doivent cependant pas nous incliner à penser les mobilisations des ressources selon une vision instrumentale. Il convient ici de s'affranchir d'une telle vision. On retiendra ici la définition que propose Michel Dobry de la vision instrumentale : « *Les ressources mobilisées sont considérées comme de simples moyens utilisés par les acteurs en vue d'atteindre certaines fins. L'effet le plus immédiat de cette vision instrumentale consiste à voir dans ces ressources des entités ayant une réalité isolable des contextes sociaux dans lesquels elles prennent place et « opèrent », ou, en d'autres termes, des « choses en soi ».* Les caractéristiques des ressources mobilisées sont dès lors perçues comme largement indépendantes des rapports sociaux dans lesquels ces ressources s'insèrent (...) »⁷⁵. Une telle vision et les effets de substantialisation des ressources qu'elle induit constitue un

⁷⁵ Dobry (Michel), *Sociologie des crises politiques*, op. cit., p. 34.

véritable obstacle à l'intelligence de l'action associative. Ici encore une appréhension relationnelle s'impose comme condition de production de la connaissance. Il convient donc d'apprécier avec prudence les constructions typologiques des ressources en raison des effets de réification inhérents à toutes entreprises taxinomiques. Ces limites étant énoncées, on peut toutefois proposer une typologie des ressources associatives. Le stock de ressources dont dispose une association peut se répartir en deux catégories principales : les ressources matérielles et les ressources symboliques. Dans les premières on trouve ainsi les moyens logistiques (possession de matériel informatique, local de permanence, etc...), les sources financières (provenant des cotisations, des activités de l'association, et des subventions allouées par les collectivités territoriales), le nombre d'adhérents (déterminant ses capacités mobilisatrices), la disponibilité des membres actifs (sur laquelle repose essentiellement l'activisme propre de l'association), les mises à disposition par l'Etat de permanents (objecteurs de conscience, FONJEP etc...), les compétences d'expertises et juridiques des membres, l'appartenance organique ou informelle à un réseau associatif. A côté de ses ressources matérielles on repère des ressources symboliques. La notoriété et la notabilité des membres qui mettent à disposition leur réseau relationnel.⁷⁶ L'histoire et l'ancienneté de l'association dans le paysage local ainsi que sa position dans le champ associatif peuvent aussi constituer une ressource symbolique. Ces ressources définissent le capital social de l'association. L'accès aux canaux médiatiques et au système politico-administratif est le produit de ses ressources matérielles et symboliques mais fonctionne également comme des ressources propres en agissant par effet de retour sur ces dernières. L'agrément peut être entendu à la fois comme une ressource matérielle et symbolique dans la mesure où il conditionne l'accès à certaines commissions et fonctionne comme un crédit de reconnaissance. Ces ressources "font système", elles sont en interaction en agissant les unes sur les autres. Si les capacités financières conditionnent évidemment les moyens logistiques, la compétence juridique d'un membre peut également favoriser l'utilisation stratégique des ressources juridiques. Il s'avère difficile de distinguer les ressources qui relèveraient de l'association en tant qu'entité sociale et celle qui sont à rapporter aux compétences particulières de ses adhérents. La forte personnalisation des associations, c'est à dire l'identification à son président ou à une équipe dirigeante nous inciterait plutôt à penser que le stock de ressources dont dispose une association repose en dernière instance sur les compétences humaines que définit le capital social, culturel des dirigeants associatifs.

⁷⁶ C'est le cas des Amis de la Forêt de Fontainebleau, association fonctionnant sur une logique fortement notabiliaire et qui a compté un certain nombre de présidents "prestigieux " selon l'expression de son actuel président, dont un membre de l'académie Goncourt, un banquier, le fils d'un académicien, une comtesse, un président du Sénat, un ancien commissaire général du gouvernement en Algérie, directeur de cabinet de Jean Monnet. La raison d'existence des comités d'honneur de certaines associations s'inscrit dans cette logique notabiliaire.

Ces ressources déterminent les capacités de négociation et de médiation des associations et donc leur pouvoir d'obtenir des décisions conformes aux intérêts qu'elles défendent. Elles ne sont pas distribuées uniformément au sein du tissu associatif. Elles constituent un véritable principe de hiérarchisation des structures associatives. Les groupements départementaux ont un stock de ressources relativement étoffé par rapport aux structures locales. Néanmoins, il n'existe pas de principe général de corrélation entre l'importance et l'efficacité des ressources détenues et la compétence territoriale. Le président d'une association intervenant sur un district intercommunal nous a indiqué avoir rédigé des requêtes devant le Conseil d'Etat pour IDFE. Certaines associations locales à la faveur de leur ancienneté peuvent "court-circuiter" les groupements départementaux récemment constitués. La hiérarchisation du tissu associatif ne renvoie pas au principe d'agencement vertical des différentes échelles territoriales.

4-4 La dynamique de l'intérêt défendu

Parmi les associations étudiées, nous en avons identifié un nombre significatif dont l'intérêt défendu ne correspond plus à celui qu'elles cherchaient à promouvoir initialement, au moment de leur création. Il semblerait donc que l'intérêt défendu entendu ici « *comme l'ensemble des biens matériels et idéels dont le groupement entend assurer la protection par son action juridique et sociale telle que la révèlent les activités concrètes de l'association* »⁷⁷ n'ait rien d'un référent absolu, et soit au contraire l'objet d'un travail de redéfinition variable selon les enjeux et les situations. Bien sûr, des associations conservent un registre d'intérêt stable, en particulier les groupements à vocation régional ou départemental défendant une approche généraliste de l'environnement, et les associations naturalistes structurées autour d'un intérêt focalisé (étude et protection de la faune et de la flore). Par contre, la plupart des associations locales de défense du cadre de vie qui ont réussi à pérenniser leur action, ont eu à redéfinir leurs centres d'intérêt.

Les associations locales qui forment la majorité du tissu associatif se constituent le plus souvent sur un problème local portant atteinte à leur cadre de vie. La perception aigüe de l'atteinte de l'environnement immédiat est l'un des ressorts initiaux de cette forme de mobilisation associative. La redondance de ces conditions de genèse s'explique par cette

⁷⁷ Pierre Lascoumes, *L'éco-pouvoir, environnements et politiques*, Paris, Editions la Découverte, série écologie et société, 1994, p. 229

tendance générale à percevoir l'environnement dans sa réalité immédiate et locale. ("L'environnement c'est d'abord là où l'on vit"). L'action de ces associations est toute orientée vers la réalisation d'une fin : la résolution du problème sur lequel elles se sont constituées. Cette résolution peut-être positive ou négative. Une association peut, par exemple, parvenir à ajourner ou à faire intégrer ses revendications dans un projet d'infrastructure routière ou ferrovière. Elle peut également échouer et être incapable de faire modifier le projet dans un sens conforme à ses intérêts. Quelle qu'en soit l'issue, la retombée du processus de mobilisation initial ne signe pas pour autant l'acte de décès d'une association⁷⁸. Les associations s'engagent alors dans un travail de reconstruction de leur intérêt défendu. Ce travail n'intervient pas au moment même de la résolution de la situation-problème, il peut-être antérieur et s'effectuer de façon progressive. Il prend la forme d'un processus d'extension et de diversification de l'intérêt défendu.

Les exemples suivants, illustrent ce processus de redéfinition et d'élargissement de l'intérêt défendu :

«En 1991, le Conseil d'Etat nous a donné raison, il a cassé l'autorisation de déboiser et celle de l'exploitation à ciel ouvert, et les carriers ont fait le dos rond, on s'est dit alors pourquoi ne pas s'engager dans une action plus large et s'occuper de tous les problèmes de l'environnement et alors nous sommes devenus l'Association de Défense de l'Environnement et de la Sauvegarde du Bois de Bernouille (...) préserver l'environnement, les emplois et les richesses naturelles c'est notre trépied, on veut être des responsables, ne pas tout refusé. On a obtenu des containers à papiers, on a une démarche pédagogique en direction des écoles, un projet Ecole et Forêt avec l'ONF, on essaye d'être présent au niveau du POS, en fait on essaye d'agir comme une association de défense de l'environnement (...) on a créé des liens d'amitié et on s'est aperçu qu'on correspondait à un besoin».

«On s'est créé dans le cadre d'une défense d'un site ponctuel : le bois de Poligny à proximité de Nemours qui devait être transformé en camp militaire. On était une association de défense, mais en fin de compte le camp ne s'est pas fait et cela sans savoir si on devait en imputer la responsabilité à l'association. A l'issue de ce problème on s'est dit qu'il y avait d'autres formes de menaces qui pesaient sur l'environnement alors on a décidé de continuer le combat. On a étendu notre champ d'action à la vallée de l'Orvanne et du Lunain, deux affluents du Loing. Pour éviter d'autres déboires on a voulu classer les deux vallées qui appartenaient au bocage Gatinais, toutefois on n'y est pas parvenu. (...) A la suite de cet échec on s'est orienté vers la protection des sites du côté architectural».

«Au départ nous avons été une association de riverains très limitée en territoire qui s'est constituée sur le problème de la future A 103, on s'est monté en association intercommunale de

⁷⁸ On n'est pas en mesure de déterminer si cela constitue la majorité des cas.

protection de l'environnement de riverains. (...) on est passé en association d'environnement puis on s'est ouvert sur les problèmes de ZAC à Noisy, sur l'opération Marne=Pollution zéro, une ouverture à d'autres secteurs que l'A 103. On veut élargir notre champ d'action pour briser les mentalités de quartier, il y a chez nous un refus du particularisme ».

La majorité de ces associations ont un cadre d'action communal ou intercommunal. Elles se sont créées sur un problème spécifique d'aménagement urbain avant d'élargir leur champ d'action en intégrant de nouvelles dimensions de l'environnement. La recherche de la pérennité de l'activité de l'association représente l'un des ressorts de ce processus d'extension de l'intérêt défendu. A la faveur de la longueur et de l'incertitude pesant sur les négociations dans lesquelles elles sont engagées, les associations peuvent-être confrontées à une certaine lassitude, ou un désinvestissement se traduisant par une érosion des soutiens dont elles bénéficient. Beaucoup n'y survivent pas, se dissolvent ou entrent en "léthargie".

D'autres trouvant les moyens de se maintenir comme partenaire de l'environnement local, s'impliquent, avec des résultats variables, dans d'autres problèmes relatifs à la gestion de l'espace. Ce processus d'extension s'inscrit donc dans un processus plus global d'autoconservation. On peut s'interroger sur la raison de cette volonté de pérennisation. Tout semble se passer comme si, à la faveur de cet engagement initial, s'opérait une prise de conscience chez les dirigeants de la nécessité et de l'utilité sociale de "continuer le combat" en dépassant les limites d'une lutte focalisée, et ce, en vue d'œuvrer pour l'intérêt général des populations. On mesure bien ici comment la nécessité d'une appréhension de l'environnement dans sa globalité et sa transversalité est toujours le fruit d'un travail réflexif de construction. Elle s'opère à la faveur de l'acquisition de schèmes de perception et d'évaluation dont ne sont pas spontanément dotés les acteurs sociaux. Elle repose bien sur un processus d'apprentissage.

Ce processus de diversification renvoie également à la recherche de la reconnaissance institutionnelle. Cette dernière peut être favorisée par l'abandon de la défense d'un intérêt strictement local stigmatisé, à la fois par les acteurs associatifs et institutionnels, comme des expressions du particularisme et autres égoïsmes locaux. Un véritable consensus entre pouvoirs publics et associations s'est construit autour de la dénonciation du "syndrome NIMBY". Ce dernier symboliserait l'antithèse de l'action associative. Il est synonyme d'irresponsabilité, d'irréalisme, d'ignorance, d'incompétence, de vision à courte vue, et de refus de solidarité associative. Les règles codifiant les relations entre les associations affiliées à un regroupement s'investissent dans un refus de l'attitude "nimbyste". Pour les regroupements associatifs départementaux ou régionaux, il représente un des facteurs les plus puissants de désintégration du tissu associatif. On peut ainsi lire dans la Charte d'Ile de France Environnement :

"La solidarité et la cohésion du mouvement associatif de sauvegarde de l'environnement en Ile de France ne peuvent être réalisées sans la coopération active de chaque association membre qui s'engage à : (...) renoncer aux fausses solutions consistant par exemple à se décharger d'un problème en le faisant transférer sur une aire géographique voisine sans concertation notamment avec les autres associations concernées "

Au delà de ces formes de dénonciations, le NIMBY constitue un enjeu et un instrument de lutte symbolique à un double niveau : interassociatif et entre les associations et le "système local". Son usage s'inscrit toujours dans des stratégies de disqualification et de délégitimation de l'adversaire. Il permet de stigmatiser ces associations de riverains enracinées dans la quotidienneté et qui adoptent une attitude d'opposition radicale. Ces stratégies participent de ce fait à l'imposition d'une norme de "l'expression associative légitime", à la mise en conformité de l'action associative par ceux qui y trouvent le plus grand intérêt : les pouvoirs publics et les structures de regroupement. On le voit toutes les fois que certains groupements départementaux refusent l'adhésion d'associations jugées trop particularistes et exigent une révision des statuts comme condition d'adhésion. Ce travail de stigmatisation de l'attitude nimbyste occulte l'une des propriétés de ce type de mobilisation. Comme le note Pierre Lascoumes : « *Ces associations de défense d'intérêts locaux ponctuels sont (...) des lieux de sensibilisation et de formation à l'environnement* »⁷⁹. Comme nous l'avons déjà souligné l'environnement s'appréhende prioritairement dans sa réalité immédiate et locale. Dénoncer ces formes d'investissement c'est faire fi de leur contribution à l'émergence d'une "conscience environnementaliste". Cette contribution n'échappe jamais totalement à certains groupements qui admettent l'adhésion des associations "nimbystes", convaincus de leurs potentialités d'ouverture ou de leur intérêt en tant que relais locaux⁸⁰. ()

Ce processus d'élargissement de l'intérêt défendu ne procède donc pas de la volonté éclairée et singulière d'un dirigeant associatif. Ce travail de redéfinition reste avant tout le produit de l'interaction avec les pouvoirs publics et du tissu associatif dans lequel est inséré l'association. Il résulte des pressions diffuses des groupements associatifs cherchant à promouvoir leur vision de la défense légitime de l'environnement, et de l'action des pouvoirs publics imposant les conditions du jeu de la négociation. Il n'empêche que certaines structures locales résistent à ce processus ; mais par la même elles se condamnent à demeurer relativement isolées et à être l'objet de suspicions quant à la nature des intérêts qu'elles poursuivent.

⁷⁹ Pierre Lascoumes, *L'éco-pouvoir, op. cit.*, p. 232.

⁸⁰ On précisera que cette attitude est le plus souvent le fait de regroupement de constitution récente et dont la position dans le tissu associatif n'est pas encore stabilisé. Seuls les groupements "installés" et puissants peuvent se le permettre d'instituer des conditions d'entrée restrictives, et ont intérêt à le faire, pour l'unité de leur action.

5. LES RÉSEAUX D'ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT D'UN DÉPARTEMENT DE L'ILE DE FRANCE : LA SEINE-ET-MARNE

L'étude exploratoire des groupes associatifs que nous avons engagé à la demande du Ministère de l'Environnement, relève d'une analyse de morphologie sociale. Afin de ne pas en rester à une description statique des caractéristiques de chaque groupe, on s'est intéressé à la morphologie des relations d'échange dans lesquelles sont immergés les groupes. La démarche comporte une double entrée : on distingue le réseau des structures appréhendé à partir des relations d'interconnaissance institutionnelles et le réseau des acteurs, c'est-à-dire le tissu des liens existant entre les personnes actives de ces groupes.

Le repérage des réseaux associatifs intervenant sur les questions d'environnement rencontre, on l'a souligné plus haut, la double difficulté à laquelle se heurte toute étude concernant les associations : un problème de délimitation du domaine, les limites de l'objet "environnement" n'étant pas aisées à fixer, et un problème d'inventaire, dans la mesure où il n'existe pas de sources régulièrement actualisées sur les groupes qui sont en activité. Parce que l'on ne voulait pas se limiter aux réseaux propres aux unions ou regroupements existants, le travail d'inventaire préalable des ADE en activité s'est construit progressivement à travers l'exploration des différents cercles qui constituent l'environnement institutionnel des associations de défense de la nature et de l'environnement. Rappelons que ce repérage s'est fait auprès des instances suivantes :

-des instances de l'Etat	Préfectures (de région et de département), DIREN, DDJS, DRE, DDE, DRASS, DDASS, DRAF, DDAF Tribunaux administratifs, contentieux des administrations
-des instances des collectivités territoriales	Conseil régional, Conseil généraux, CAUE, IAURIF
-des instances associatives	niveau national : CNVA, organisations nationales et ONG niveau régional : Fédérations, groupements
-des instances politiques	partis écologiques
-des canaux médiatiques	niveau national : journalistes "environnement" de la presse nationale et de la télévision, presse spécialisée niveau régional : idem
-des instances d'expertise	laboratoires de recherche en écologie, sociétés savantes, instances internationales (OCDE, CEE, UNESCO, ...)

La limitation du champ des associations prises en compte pourrait reposer sur la définition suivante à laquelle adhèrent implicitement les acteurs ayant à gérer ce domaine de l'action publique : les ADE sont des associations exerçant une action de "veille" sur les problèmes d'environnement et de protection des milieux naturels, et qui sont disposées à se mobiliser auprès des populations locales et des pouvoirs publics pour mener des actions d'éducation, mais aussi de contestation, tout en pouvant se poser en partenaire pour la concertation et la gestion.

La complexité du mouvement associatif dans le domaine de l'environnement tient à la multiplicité des dimensions de l'idéologie écologiste. Quatre dimensions principales peuvent être retenues :

* la perspective <u>naturaliste</u>	rôle de veille et de gestion sur les espèces et leurs milieux
* la perspective <u>consumentiste</u>	rôle de défense du cadre de vie et des usagers de la nature
* la perspective <u>éducative</u>	rôle de diffusion pédagogique et de vulgarisation scientifique
* la perspective <u>politique</u>	rôle de mobilisation, de proposition, de concertation.

Le projet de dresser un tableau quantitatif représentatif des structures associatives et de leurs animateurs peut être développé selon plusieurs axes, apportant des éclairages complémentaires :

- * l'analyse typologique des domaines d'investissement et des formes d'action,
- * la structuration des réseaux en fonction des liens d'interconnaissance et d'échanges,
- * l'observation des modes d'activation des relations entre structures, à l'occasion d'enjeux entraînant une mobilisation collective,
- * le suivi, dans le temps, de la vie des groupes associatifs et de leur niveau d'activité.

De ces quatre perspectives, les deux premières ont été explorées dans ce travail en prenant appui sur des contextes départementaux constituant des espaces pertinents du point de vue du mode de structuration du tissu associatif, et dont la taille correspond à une échelle maîtrisable pour faire le tour des associations.

5-1. Les hypothèses de l'analyse de réseau

Le tissu des associations de défense de l'environnement se présente, dans l'espace départemental, comme un semis de groupes caractérisés par des centres d'intérêt déterminés essentiellement par des enjeux locaux, entretenant entre eux des relations de proximité, mais peu de liens structurels systématiques (de type fédératif). De ces nébuleuses dispersées dans l'espace, et plus ou moins coalescentes, il est difficile de dire si elles constituent un réseau intégré. L'analyse du milieu associatif que livrent les entretiens réalisés auprès d'une vingtaine d'informateurs, conduit à s'interroger sur la pertinence du modèle du réseau impliquant l'existence de structures intégratrices. D'autres modèles dynamiques, empruntant aux concepts de la biologie ou de l'éthologie, peuvent être mis en concurrence, celui de l'essaim par exemple.

L'essaim est assimilable à la troupe, c'est-à-dire une forme constituée d'individus similaires, dont on peut admettre qu'ils fonctionnent selon une logique de groupe. Ils ne forment pas pour autant une structure dont chaque individu est un pôle, occupant une position différenciée. Mais ils peuvent se présenter comme un groupe d'individus en interaction potentielle, fondée surtout sur la proximité, dont peuvent émerger des individus "remarquables", et reconnus comme tels, qui n'occupent pas pour autant des positions structurelles faisant d'eux des "têtes" de réseau.

Le cas de la Seine-et-Marne se prête particulièrement bien à ce questionnement, compte tenu de l'absence de véritable collectif départemental, mais aussi de l'existence de quelques associations ayant un poids important en dehors de toute légitimité institutionnelle. On peut se demander en particulier si ces structures locales ayant acquis de la notoriété, doivent être regardées comme les individualités saillantes du groupe, ou bien comme les sommets de réseaux échappant à l'observation ou fonctionnant dans d'autres champs. Cette question se pose, par exemple, au sujet des quelques rares associations de scientifiques naturalistes : l'Atelier vert de la forêt de Fontainebleau est une association d'universitaires réalisant des inventaires et des études d'environnement, dont le siège administratif est à Fontainebleau et le siège social à Paris, et qui intervient sur toute la France.

En partant de l'hypothèse que le tissu des ADE Seine-et-marnaises ne constituerait pas, à proprement parlé, un réseau formalisé, la question essentielle deviendrait celle de la dynamique qui produit les individus remarquables, pour être en mesure d'interpréter leurs rôles dans le groupe. Si l'on admet que les associations locales de défense de l'environnement font

groupe par communauté d'intérêts, il est logique qu'elles reconnaissent à certaines d'elles la capacité de les incarner mieux que d'autres. Cette reconnaissance peut être fondée sur l'ancienneté, les structures les plus âgées ayant de bonnes chances d'être les plus connues. Elle peut résulter de compétences particulières, dont l'efficacité confère une notoriété sans pour autant conduire à un rôle institutionnel. Le RENARD, association disposant d'une compétence juridique très affirmée, en est un bon exemple.

Une autre hypothèse consiste à penser qu'en l'absence d'un processus de mobilisation, d'un révélateur, le réseau s'il existe ne se donne à voir que dans un état amorphe. Les cliques ne se révèlent vraiment que si la communauté se polarise en sous-groupes, révélant des liens privilégiés ou des comportements de clans à l'intérieur du groupe. Or, pour que ce processus se développe, ou plus simplement soit observé, il faut qu'une dynamique sociale, notamment des enjeux conflictuels, suscite des flux d'échanges fortement polarisés refermant les individus sur des sous-ensembles plus cohésifs.

Dans le cas des associations locales de défense de l'environnement, on peut faire l'hypothèse que les groupes ne sont pas nettement différenciés, parce que leurs interventions ne les conduisent pas à faire des choix de partenaires privilégiés. Dans un département où il n'y a pas de conflit ouvert, cette hypothèse est plausible. Dès lors, émergent les acteurs ayant des rôles singuliers (le RENARD déjà cité, la Fédération des chasseurs, PRO NATURA, ...), et ceux qui, suffisamment anciens et institutionnalisés, sont connus pour faire partie du paysage associatif départemental (les AAF, l'ASMSN, ...). Cette reconnaissance des positions singulières ou éminentes donnerait l'image d'un paysage d'ensemble plutôt cohésif et vaguement pyramidal, mais serait insuffisante pour dessiner les liens d'affinités privilégiés.

Dans ce travail, l'analyse de réseau a été mobilisée pour trancher entre ces hypothèses et proposer une analyse plus fine et plus dynamique du fonctionnement de l'ensemble des associations. On commencera par différencier les associations de défense de l'environnement à travers la construction d'une typologie présentant les caractéristiques des structures étudiées (rappelons qu'il s'agit d'un ensemble de 45 associations retenues pour être les plus connues dans le département). On abordera ensuite l'analyse des échanges relationnels et des liens de ressemblance qui permettent de discuter l'existence d'un fonctionnement en réseau. Description typologique et structure des liens sont par ailleurs confrontés à la localisation des associations, c'est-à-dire à leurs proximités spatiales.

5-2. La typologie des associations

La dispersion spatiale des associations, dont la liste a été établie par IFE sur la base des déclarations en Préfecture, montre d'importants contrastes, qui dans le cas de la Seine et Marne, illustrent très bien les trois principaux types d'espaces qui suscitent la création d'associations locales de défense de l'environnement :

1-le front de progression de l'urbanisation, ici de l'agglomération parisienne, le long de la limite Ouest du département, plus particulièrement entre la vallée de la Marne au nord et la vallée de la Seine au sud ;

2-les vallées des grandes rivières (Marne et Seine) et des rivières moyennes (le Grand Morin, le Loing) ;

3-les milieux naturels remarquables, massifs forestiers essentiellement (Fontainebleau).

La carte des associations les plus connues (cf. p.81), retenues pour l'analyse de réseau, est plus éloquente encore. Loin d'être dispersées dans le département, elles forment des chapelets le long des vallées (Seine, Marne et Grand Morin), le long de la frontière avec l'Essonne et le Val de Marne, et autour de Fontainebleau. Les secteurs agricoles du nord, du centre et de l'est sont vides d'associations. Pour quelques associations isolées, situées en Brie, la localisation n'est pas directement liée à un espace significatif. C'est le cas de la Fédération des chasseurs à Nangis, du CODERANDO à Crèvecœur-en-Brie.

Les dimensions les plus déterminantes du classement des associations résultent du croisement des centres d'intérêt (objectifs initiaux et objectifs privilégiés aujourd'hui) et des options stratégiques adoptées par les groupes (modes d'action privilégiés, recherche de l'institutionnalisation). Les critères de classification adoptés sont assez simples. Proposés systématiquement à nos informateurs, ils permettent de comparer les associations selon la même grille d'analyse et d'obtenir une distribution des critères de classement. Cette approche apporte deux types d'enseignement :

1-de la distribution des finalités et des modalités d'action, on tire les catégories d'associations les plus significatives,

2-sur cet espace de classement, on peut repérer la position relative de chaque association étudiée.

Comme l'ont montré la plupart des études sur les associations d'environnement, l'opposition entre naturalistes (intérêt pour la faune et la flore, les milieux naturels) et environnementalistes (intérêt pour les nuisances, les pollutions) est fortement structurante. Mais il faut la compléter par une seconde différenciation, celle qui oppose les gestionnaires (gestion des milieux, des usages de la nature, conservation du patrimoine) aux animateurs (initiation à la nature, information sur l'environnement). Entre ces quatre pôles, les associations étudiées se répartissent pour former un ovale (cf représentation graphique, p.87), sur lequel on peut isoler cinq types principaux d'associations. S'ils constituent bien des catégories représentatives, on mesure aisément que la réalité ne se laisse pas enfermer dans des catégories rigides, la répartition des associations indiquant de nombreux cas d'hybrides entre les principaux types.

Les oppositions structurantes dans l'espace des associations de défense de l'environnement

Pôle des "environnementalistes"	Pôle des "naturalistes"
<u>objets d'intérêt</u>	
* <i>défense du cadre de vie</i> * <i>opposition aux projets d'urbanisme, d'équipement, aux nuisances</i> * <i>valorisation du patrimoine (bâti, paysager)</i>	* <i>étude et protection de la faune et la flore</i> * <i>gestion de milieux naturels</i> * <i>éducation et initiation à la nature</i>
<u>espace d'intervention</u>	
<i>espace communal ou intercommunal</i>	<i>espace départemental ou régional</i>
<u>formes d'action</u>	
* <i>action collective de protestation</i> * <i>participation à des commissions</i> * <i>recours administratif, juridique</i>	* <i>études, expertise</i> * <i>recensement et inventaire (faune flore)</i> * <i>acquisition, gestion de milieux</i>
<u>reconnaissance administrative</u>	
<i>agrément au titre code de l'urbanisme</i>	<i>agrément au titre loi sur la nature</i>

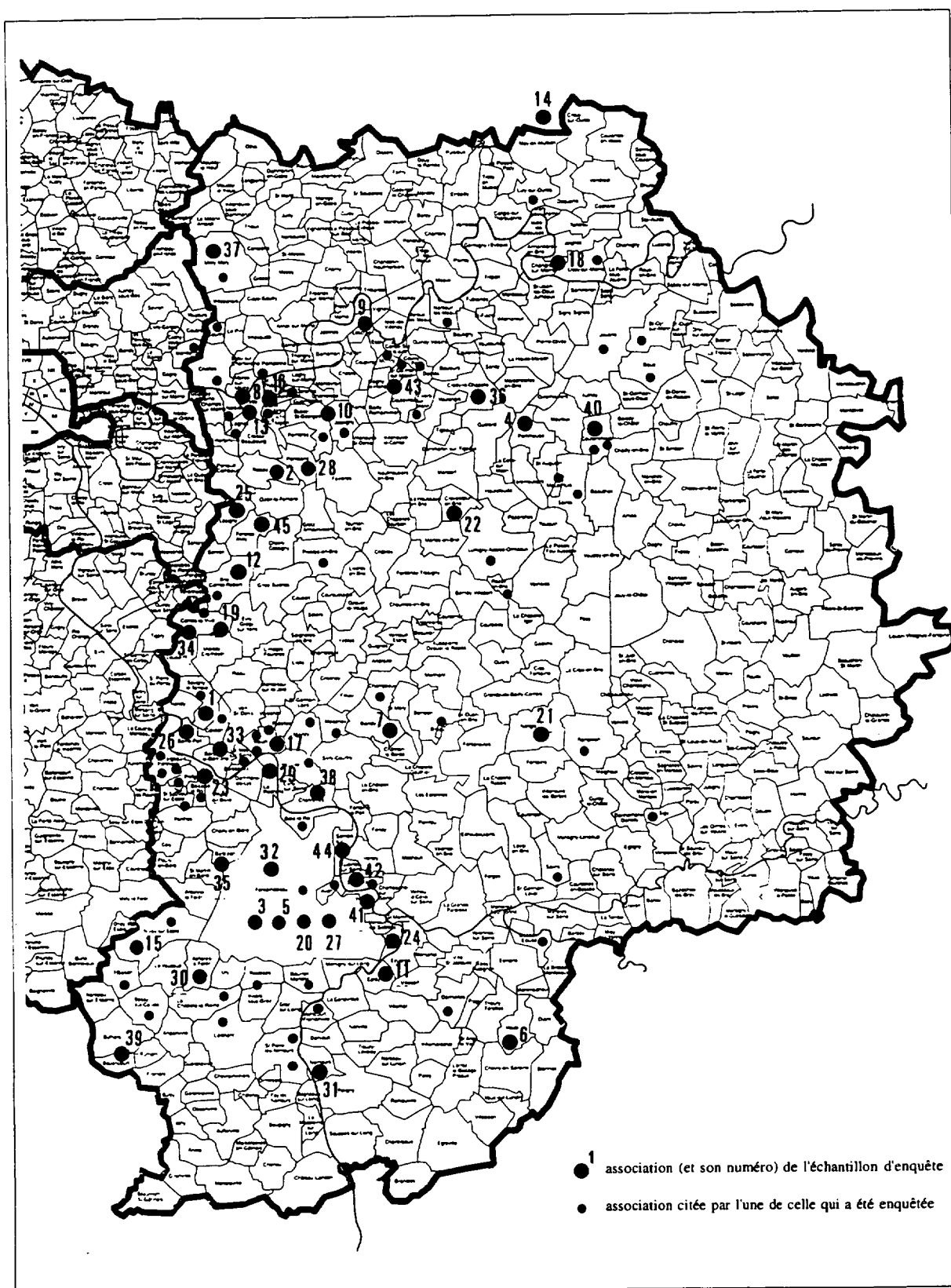
Quelques caractéristiques de l'échantillon des 45 associations les plus connues de Seine et Marne (échantillon de l'enquête de réseau)

Liste des associations étudiées, et objet d'action principal

n°	Sigle	Nom de l'association / objet d'action
01	ASMSN	Association Seine et Marnaise de sauvegarde de la nature <i>protection de l'environnement au niveau du département</i>
02	RENARD	Rassemblement pour l'étude de la nature et de l'aménagement de Roissy en Brie et de son district <i>protection de la nature, oppositions aux pressions de l'urbanisation</i>
03	CDASF	Comité de défense, d'action et de sauvegarde de Fontainebleau <i>sauvegarde de la cité et du site de Fontainebleau, contre l'urbanisation</i>
04	ADEVA	Association de défense de l'environnement de la vallée de l'Aubetin <i>protection du site de la vallée, opposition à une voie routière</i>
05	AAFF	Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau <i>maintien de l'intégrité du massif forestier</i>
06	AHVOL	Association pour un aménagement harmonieux de la vallée de l'Orvanne et du Lunain <i>opposition à un projet de camp militaire</i>
07	MVB	Mieux Vivre à Blandy <i>protection des sites, promotion de la qualité de la vie</i>
08	ME	Marne Environnement <i>protection du patrimoine écologique et culturel</i>
09	ABIME	Association briarde pour le maintien de l'environnement <i>lutte contre les nuisances, opposition au tracé du TGV</i>
10	APVGE	Association pour la protection et l'animation de la Vallée de la Gondoire et de ses environs <i>opposition à la progression de l'urbanisation, sauvegarde du paysage des vallées</i>
11	ADVLSE	Association de défense de la vallée du Loing et des sites environnants <i>lutte contre les nuisances d'un aérodrome, protection de la vallée</i>
12	CJN	Club des jeunes pour la nature de Brie Comte Robert <i>initiation à la nature</i>
13	SERVAL	Sauvegarde de l'environnement du Val Maubué <i>opposition à l'urbanisation, aux destructions architecturales, étude de la faune et de la flore</i>
14	ASBVO	Association de sauvegarde de la basse vallée de l'Ourcq <i>sauvegarde du patrimoine architectural et naturel</i>
15	AEB	Association Ecologie buissonnière <i>protection du cadre de vie et de la nature, opposition à une décharge</i>
16	STEP	Saint Thibault Environnement Protection <i>opposition de riverains à la construction d'immeubles</i>
17	PECHEURS	Fédération de Seine et Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique <i>regroupement des sociétés de pêche communales</i>
18	ANCE	Association des Amis de la nature de Changis Saint Jean et de ses environs <i>protection du cadre de vie et de la nature, opposition à une carrière</i>
19	CE	La Clairière aux Ecureuils <i>initiation à la nature</i>
20	PRO NATURA	Pro Natura Ile de France <i>acquisition et gestion de milieux naturels</i>
21	CHASSEURS	Fédération départementale des chasseurs de Seine et Marne <i>regroupement des sociétés de chasse communales</i>

22	CODERANDO	Comité départemental de la randonnée pédestre de Seine et Marne <i>balisage et protection des itinéraires de randonnées, relai de la Fédération régionale</i>
23	FASSMPVS	Fédération des Associations du Sud Seine et Marnais et de protection de la vallée de la Seine <i>protéger les bords de Seine et rassemblant les associations des communes riveraines</i>
24	MDNE	Maison départementale de la nature et de l'environnement <i>éducation à l'environnement, initiation et information</i>
25	ADVL	Association de défense du village de Lésigny <i>opposition à des projets d'urbanisme, sauvegarde du patrimoine architectural</i>
26	ASSPE	Association pour la sauvegarde de Seine-Port et environs <i>sauvegarde du cadre de vie, sauvegarde du patrimoine architectural</i>
27	AVFF	Atelier vert de la Forêt de Fontainebleau <i>groupe d'universitaires, études et expertise sur le milieu naturel</i>
28	HV	Humus et Vie <i>création d'emplois dans le domaine de l'environnement</i>
29	CHEVECHE	Chevêche 77 <i>groupe de naturalistes pour la protection des rapaces</i>
30	AA	Les Amis d'Achères la Forêt <i>protection du site du village</i>
31	GENE	Groupe écolo de Nemours et ses environs <i>éducation à l'environnement et actions d'information dans le sud du département</i>
32	ANVL	Association des naturalistes de la vallée du Loing et du massif de Fontainebleau <i>groupe d'universitaires, études et expertise sur le milieu naturel</i>
33	ASBB	Association pour la sauvegarde de Boissise la Bertrand <i>opposition à la croissance anarchique du village, préservation des bois et des l'habitat ancien</i>
34	ADEMS	Association de défense de l'environnement de Melun-Sénart <i>opposition à un aéroport militaire, défense du cadre de vie</i>
35	ABA	Les Amis de Barbizon et alentours <i>protection du calme et de l'harmonie du site contre les promoteurs</i>
36	ASHC	Association de sauvegarde des Hameaux de Crécy <i>défense du caractère rural du site contre l'urbanisation</i>
37	MNLE	MNLE section de Seine et Marne <i>défense de l'environnement de manière globale</i>
38	ADAC	Association de défense et d'animation de Chartrettes pour le développement de la culture <i>défense de l'environnement du village contre implantation d'activités</i>
39	ASBHVE	Association pour la sauvegarde de Boulancourt et de la Haute Vallée de l'Essonne <i>protection de la vallée et des côtes de l'Essonne, opposition aux ouvertures de carrières</i>
40	ADBGM	Association de défense et de promotion du bassin du Grand Morin <i>défense de la qualité de l'eau, nettoyage de rivières</i>
41	GRAP	Groupe de réflexion, d'animation et de protection du patrimoine <i>sauvegarde des murs et des vignes du village de Thomery</i>
42	APSS	Association pour la protection du site de la Seine entre les ponts de Champagne et Fontaine <i>protection des rives contre l'urbanisation</i>
43	APGM	Association du Parc de Saint Germain sur Morin <i>défense de l'habitat pavillonnaire contre implantations industrielles</i>
44	SSSG	Sauvegarde du site Samoisien dans sa globalité <i>protection de la forêt contre les permis de construire</i>
45	ADR	Association de défense du Réveillon <i>protection du cadre de vie</i>

La localisation géographique des associations étudiées dans le département de la Seine-et-Marne



L'ancienneté des associations

année de création	1900 à 1960	1971 à 1973	1974 à 1976	1977 à 1979	1980 à 1984	1985 à 1987	1988 à 1991
nombre d'assoc.	5	5	10	8	5	0	12

On note une forte opposition entre le Nord et le Sud du département :

au Nord, aucune association n'est antérieure aux années 70, et la moitié est postérieures à 1980 ;

au Sud, 20% des associations sont antérieures à 1960, et 20% seulement postérieures à 1980.

Profil socio-professionnel des membres actifs (pour les 243 membres des bureaux des 45 associations étudiées)

Catégorie professionnelle	effectif	proportion
agriculteurs	6	2,5 %
professions libérales, chef d'entreprise	17	7,0
professions supérieures	99	40,7
professions intermédiaires	36	14,8
employés	20	8,2
ouvriers	1	0,4
retraités	48	19,8
autres inactifs	16	6,6

Nombre d'adhérents annoncé par les associations étudiées

Classes de nombre d'adhérents	effectif	proportion
moins de 100	15	33 %
100 à 199	7	16
200 à 299	6	13
300 à 399	8	18
400 et plus	8	18
non connu	1	2

En excluant les fédérations de pêcheurs et de chasseurs (qui bénéficient d'adhésions forcées), les 43 associations de défense de l'environnement étudiées en Seine-et-Marne, annoncent près de 8000 adhérents et 800 membres actifs ; dans cet ensemble qui représentent le noyau le plus actif les groupes comptent, en moyenne, 150 à 200 adhérents et 15 à 20 militants.

A. Le pôle des "naturalistes"

A1. Etude et protection des milieux naturels remarquables et de la faune sauvage

Le type le plus différencié rassemble les quelques associations qui s'intéressent aux milieux naturels remarquables, et à ses ressources forestières, cynégétiques et piscicoles. Il s'agit pour l'essentiel d'associations très anciennes (créées entre 1900 et 1920) : les fédérations de chasseurs (1923) et de pêcheurs (1900), les Amis de la forêt de Fontainebleau (1907), et deux groupes fondés par des scientifiques s'intéressant à ce massif forestier. L'une est ancienne, l'Association Naturalistes de la vallée du Loing et du massif de Fontainebleau (1913), l'autre récente, l'Atelier vert de Fontainebleau (1981).

S'y ajoute une association singulière, PRO NATURA Ile de France, dont le siège est à Fontainebleau mais dont la vocation est d'acquérir des terrains pour sauvegarder des milieux naturels dans toute la région. Cette association fonctionne sur la base de financements régionaux.

Ces grosses associations (à l'exception de l'Atelier vert), dont les effectifs sont stables, se caractérisent par des compétences importantes : leur notoriété les conduit à développer une stratégie fondée sur la participation aux commissions spécialisées de l'administration ; elles s'abstiennent, en revanche, de recourir à des actions collectives.

A2. Initiation à la nature et éducation à l'environnement

Proches des précédentes, on trouve les quelques associations qui se sont données pour vocation principale l'initiation et la sensibilisation à la nature et à l'environnement, en particulier auprès des jeunes. Deux sont des clubs d'initiation à la nature (réseau des CPN) qui proposent des stages aux écoles : La Clairière aux Ecureuil (Combs la Ville) et le Club des jeunes pour la Nature (Brie Comte Robert). Elles sont de ce fait agréées par Jeunesse et Sport.

Une autre, Chevêche 77 (La Rochette), est un groupe de protection des rapaces intervenant dans le sud du département. Cette spécialisation le rapproche des associations scientifiques.

A ce groupe se trouve associée la Maison départementale de la Nature (siège à Melun), émanation du Conseil général, qui remplit une fonction importante d'éducation à l'environnement.

Leur aire d'intervention est plutôt large (elle couvre une partie du département), mais elles ont peu de relations dans le réseau des associations de défense de l'environnement. Elles ne se préoccupent pas d'action militante, et visent plutôt à se regrouper en fonction de leurs centres d'intérêt pédagogiques.

Les groupes de naturalistes proprement dits sont bien les moins nombreux (5 sur 45 associations)

S'y ajoute un nombre équivalent de structures institutionnelles, parmi lesquelles celles qui ne sont pas des associations volontaires (chasse et pêche). Cet ensemble est particulièrement tranché (14 associations sur 45), principalement parce qu'il n'intervient pas sur le registre protestataire, et s'oppose radicalement au groupe nombreux des associations locales centrées sur l'objectif de défense du cadre de vie et d'opposition aux nuisances. Il existe, toutefois, un groupe intermédiaire qui correspond aux associations intervenant sur le double registre de

l'initiation aux questions d'environnement et de la mobilisation contre ce qui menace son altération.

B- Le pôle des "environnementalistes"

B1. L'éducation à l'environnement associée à la défense du cadre de vie

Il s'agit d'associations dont les préoccupations de défense du cadre de vie local intégraient dès le départ le souci de la sensibilisation à l'environnement des adultes et des enfants. Deux d'entre elles, l'ASMSN et le RENARD, sont parvenues à occuper la position prééminente dans le département en élargissant leur action en faveur de l'initiation à l'environnement à un positionnement plus offensif vis-à-vis des pouvoirs publics. Elles tranchent beaucoup sur le reste de ce groupe.

Les autres associations (11 sur 45) ont une activité plus modeste, mais qu'elles ont le souci de mener sur un espace pluricommunal. Si leur création résulte d'un mouvement d'opposition à des atteintes ponctuelles à l'environnement, leurs centres d'intérêt sont diversifiés. Beaucoup débordent le champ environnemental pour y adjoindre des préoccupations culturelles (animation, organisation d'expositions) et patrimoniales (protection du patrimoine architectural rural).

Il s'agit de petites associations (moins de 100 adhérents), dont la moitié sont anciennes (fin des années soixante-dix) et la moitié récentes (1989, 1990). Elles sont implantées dans le nord comme dans le sud du département, souvent dans des communes peu urbanisées. La plupart ambitionnent d'obtenir une reconnaissance plus importante par le biais de l'agrément, de la participation à des commissions, et du regroupement avec d'autres structures.

B2. Cadre de vie périurbain et défense des sites naturels et des paysages

Proches du pôle précédent, s'individualise un groupe d'associations qui se caractérise par un intérêt focalisé sur un objet de préoccupation principal, le plus souvent constitué par un espace naturel perçu comme un patrimoine à sauvegarder. La prise de conscience, qui est à l'origine de la création de l'association, résulte généralement d'une menace d'urbanisation. La prise en compte du patrimoine culturel est souvent associée à la démarche, avec dans plusieurs cas la volonté de préserver un site résidentiel privilégié.

Ces associations se mobilisent pour obtenir des classements de sites, permettant de ralentir les avancées de l'urbanisation. Cette question est sensible de longue date tout autour du massif de Fontainebleau, que ce soit à Barbizon (l'association "Les Amis de Barbizon et alentours" date de 1960) ou dans les communes résidentielles des bords de Seine (notamment à Samois-sur-Seine, l'association "Sauvegarde du site samoisien dans sa globalité"). La première fédération d'associations d'environnement du département s'est donné pour tâche (dès 1975) de rassembler les groupes s'intéressant aux rives du fleuve.

La sensibilité à la sauvegarde des secteurs résidentiels est plus récente dans le secteur de Marne-la-Vallée mais elle est aujourd'hui très sensible. Ainsi, l'Association pour la Protection et l'Animation de la vallée de la Gondoire et des environs est une grosse association (créée en 1988) ayant obtenu le classement du site de deux vallées permettant la protection des paysages. Son action porte à la fois sur la sauvegarde de l'espace naturel et sur l'animation des communes.

Cette double dimension de la protection d'espaces naturels sur lequel se greffe ensuite des actions de valorisation et de promotion du patrimoine rural (ou bien l'inverse), se retrouve à plusieurs endroits, particulièrement dans le cas de classement de sites de vallées. C'est le cas, au nord du département, de "l'Association de sauvegarde de la basse vallée de l'Ourcq" (Varinfroy), ainsi qu'au sud, avec "l'Association pour un aménagement harmonieux des vallées de l'Orvanne et du Lunain" (Voulx), et "l'Association pour la sauvegarde de Boulancourt et de la haute vallée de l'Essonne" (Boulancourt).

Dans l'ensemble, il s'agit de grosses associations (plus de 200 adhérents).

Le comité départemental de la randonnée pédestre (CODERANDO) se rattache à ce groupe. Il s'agit d'une association d'usagers de la nature qui est particulièrement intéressée à la sauvegarde patrimoniale des lieux et des paysages.

B3. L'opposition aux nuisances de l'urbanisation

Ce qui différencie ce groupe du précédent c'est l'espace plus restreint de l'action, le plus souvent limité à une commune, beaucoup plus que les centres d'intérêt qui, là encore, mêle souvent la mobilisation contre le progrès de l'urbanisation au souci de la sauvegarde des habitats anciens.

La majorité sont des petites associations ayant peu de contacts en dehors des communes limitrophes, et leurs objectifs d'action sont peu diversifiés : ils se limitent généralement à la contestation de permis de construire, d'implantations de lotissements, et des POS, à la mobilisation contre des décharges. On les trouve dans les petites communes situées dans l'orbite des villes nouvelles, qui cherchent à s'opposer aux implantations de lotissements, en légitimant cette action par le souci de la sauvegarde de l'habitat des anciens villages. C'est notamment le cas sur les bords de Seine proches de Melun : "Sauvegarde de Seine-Port et de ses environs", "Sauvegarde de Boissise-la-Bertrand". Ces associations sont assez consensuelles, et bien vues des élus, ce qui explique qu'elles affichent des effectifs d'adhérents conséquents (entre 100 et 200).

Des associations similaires se sont constituées dans les secteurs les plus marqués par la progression des lotissements, dans la zone qui s'étend de Brie Comte Robert à Lagny, qui est d'ailleurs le secteur d'intervention du RENARD. Dans cette partie du département, les sujets d'opposition concernent des opérations d'urbanisme plus lourdes (aérodrome, liaison TGV, ligne HT, golf, ...). Ces associations sont le plus souvent liées à d'autres groupes moins connus des communes voisines, mais ce fonctionnement relationnel reste limité à un espace de voisinage restreint et à des formes d'action peu nombreuses.

Il s'agit notamment des groupes suivants : "Association de défense de l'Environnement de Melun-Sénart" (Combs-la-Ville), "Association de défense du Réveillon" (Férolles-Attily), "Association de défense du village de Lésigny", "Sauvegarde de l'environnement et du Val Maubué" (SERVAL à Torcy), "Association briarde intercommunale pour le maintien de l'environnement" (ABIME à Lesches).

S'il y a parmi ces associations des groupes récemment constitués (à la fin des années 80), la plupart sont déjà anciennes (créées au milieu des années 70) : leur notoriété résulte de cette ancienneté beaucoup plus que de l'élargissement de leur champ d'action. Elles ont souvent un agrément au titre de l'urbanisme, mais cela n'est pas suffisant pour leur donner du poids. Elles éprouvent le besoin de se regrouper avec d'autres, d'adhérer à des unions d'associations.

Quelques groupes plus originaux se trouvent associés à cet ensemble, en raison d'une aire d'action assez restreinte : "Humus et vie" (Pontcarré) est une association qui veut mener une action d'insertion professionnelle dans le domaine de l'environnement ; "Défense et promotion du Bassin du Grand Morin" (Coulommiers) s'occupe d'entretien de rivières.

L'une des caractéristiques communes à ces groupes centrés sur la défense du cadre de vie, c'est qu'au delà de la problématique environnementaliste, ils accordent tous de l'importance au patrimoine culturel, soit bâti, soit paysager, et pour certains à l'animation culturelle, voire économique, des petites communes de ces espaces péri urbains encore proches de la ruralité.

A l'opposé de la curiosité naturaliste, s'investissant sur les fragments de territoire épargnés par la grande culture et l'urbanisation, les préoccupations relatives à l'environnement s'accompagnent d'une sensibilité très affirmée pour l'habitat ancien, le paysage. Cette affirmation patrimoniale intervient comme mode de légitimation, justifiant les oppositions aux progrès de l'urbanisation des populations bénéficiant d'environnements résidentiels privilégiés. Majoritaire, sinon dominante, cette conception de la défense de l'environnement est assez éloignée de la conception écologique de la protection des équilibres naturels.

C. Typologie des configurations associatives et ressorts de l'action

La synthèse des groupes-types dégagés de l'analyse typologique dans l'espace Seine et Marnais, aboutit à renouveler la construction des catégories proposées dans des études antérieures (Lascombes 1994, Auclair 1993). Celles-ci, en donnant une importance prééminente à la question du champ d'intervention, mettent en avant les catégories de classement qu'utilisent les grandes associations nationales ou régionales pour différencier la nébuleuse des ADE. Les oppositions "intérêt local" / "intérêt général", "ponctuel ou focalisé" / "diversifié", sont des critères formels. Ils fondent une échelle de mesure hiérarchisant les associations selon une double dimension, censée rendre compte de leur plus ou moins grande largeur de vue. Selon cette typologie (voir p.21) la perspective de l'intérêt défendu s'étend ainsi de la défense du particularisme local jusqu'au militantisme pour les causes planétaires, et de l'approche la plus étroite, ou spécialisée, à l'appréhension la plus large des questions d'environnement. La hiérarchie implicite recoupe le critère de la "surface d'intervention", et donc la capacité à prendre place dans un jeu d'acteurs institutionnel. La tableau proposé par l'étude de la FORS est ainsi représentatif d'une typologie des associations les plus institutionnalisées.

Les conclusions auxquelles nous aboutissons proposent une vision plus dynamique de la morphologie des groupes, rapportant le type de focalisation sur des objets légitimes de la question environnementale à des configurations socio-spatiales pouvant rendre compte de la genèse des associations locales. Le graphique synthétique de la typologie (cf ci-dessous, p.106 bis) résume les oppositions les plus structurantes de cet univers associatif, en révélant le

caractère fondateur des ressorts de l'action. Le tissu associatif, appréhendé dans ses formes les plus locales, montre que les oppositions à la progression de l'urbanisation et aux aménagements d'infrastructures qui l'accompagnent sont le premier ressort des mobilisations collectives qui se développent au nom de la protection de l'environnement. Globalement, le versant de la défense du cadre résidentiel, pris dans le sens d'un espace liant l'habité et le non habité, constitue la partie dominante, et finalement la plus structurante, de la question environnementale. Au regard de cet avatar de la question urbaine, la problématique de la protection des milieux naturels se révèle particulièrement minoritaire, et suppose la présence de milieux privilégiés (en l'espèce la forêt de Fontainebleau) pour focaliser une activité militante. L'écologie scientifique est, paradoxalement, la perspective la plus éloignée du ressort de l'action qui s'investit dans la défense de l'environnement. Le "nous on n'est pas des écolos" exprimé fréquemment par des responsables d'associations s'opposant à des projets d'urbanisme, traduit fortement le clivage des points de vue entre ces deux dimensions, défense de l'environnement et protection de la nature, dont on admet pourtant que le mariage va de soi.

Dans un espace résidentiel comme celui de l'Île de France, le front pionnier de l'extension de l'agglomération parisienne constitue l'espace où s'exprime avec le plus de virulence ce mouvement quasi spontané (dans le sens où il n'est instrumentalisé par aucun intérêt partisan, pas même celui des Verts) de résistance à la transformation de l'espace habité. Les objets même de cette résistance sont nettement différenciés selon les caractéristiques du tissu urbain. Du côté de l'espace urbain le plus dense la défense du cadre de vie s'accompagne volontiers d'une volonté pédagogique d'initiation des populations locales aux questions de l'environnement, -nuisances et pollutions, comportements responsables face à l'eau, aux déchets, etc.-, mais aussi de découverte, en amateur, des milieux naturels. Du côté les espaces péri-urbains les moins densifiés, le progrès des zones d'urbanisation (lotissements, ZAC), fait craindre la disparition d'espaces privilégiés, défendus par des résidents de fraîche date comme lieux "préservés" parés d'une harmonie séculaire. La défense du cadre de vie est, dans ce cas, très éloignée de l'idée de nature et très proche, par contre, de l'idée de patrimoine, particulièrement de la préoccupation du paysage et des "vieilles demeures".

Les groupes sociaux qui sont à l'avant-poste de ces mouvements d'opposition constituent clairement la frange supérieure de la classe moyenne, celle-là même qui s'est déplacée du centre de l'agglomération parisienne vers ses marges, en souhaitant échapper à la densité de la ville.

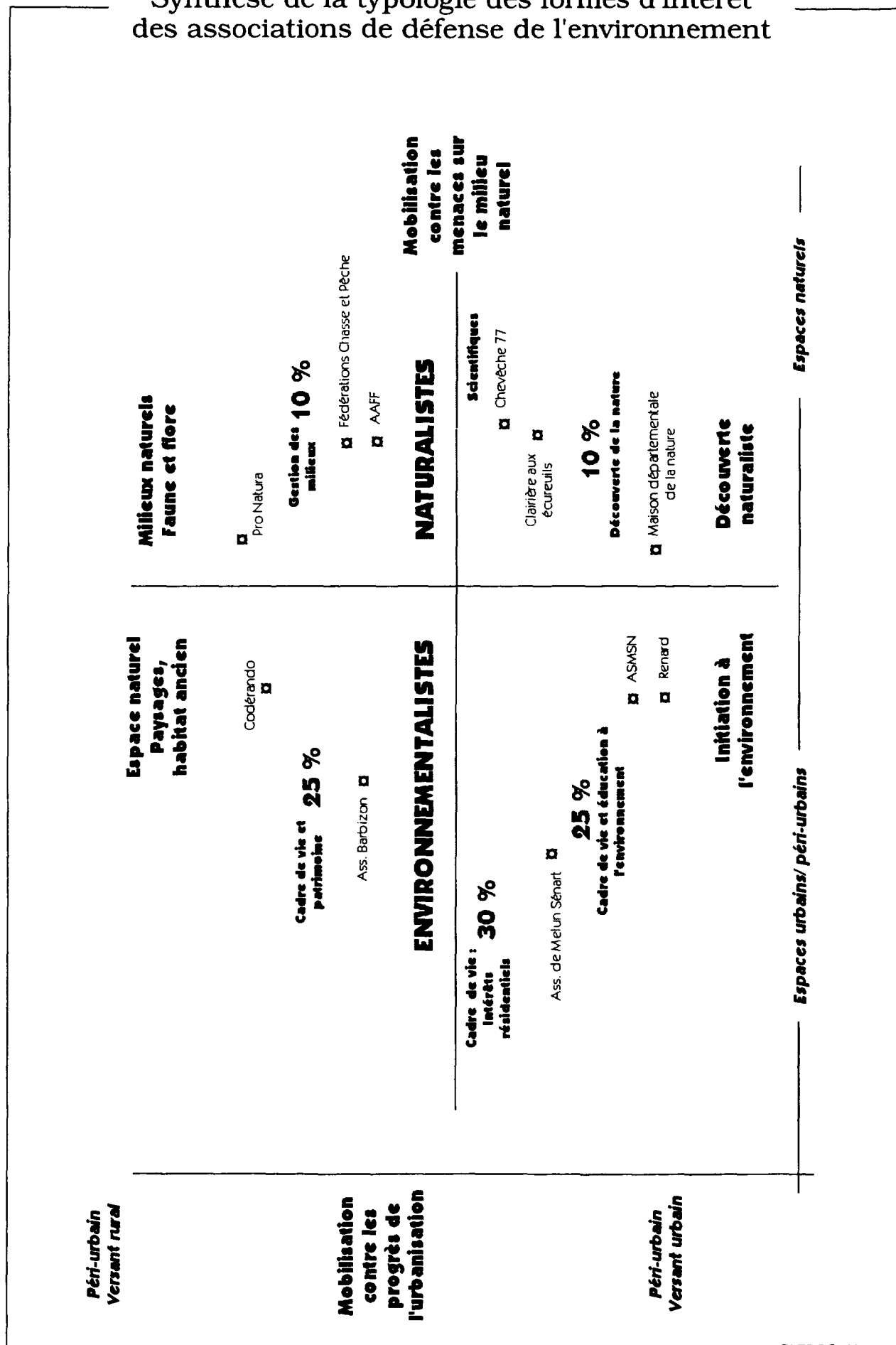
Par les deux extrêmes de cet environnementalisme, que l'on peut regarder comme une branche originale du consumérisme (à rapprocher, par exemple, de l'intérêt pour les produits

"biologiques" et les médecines "douces"), on rejoint deux autres dimensions qui dérivent du mouvement de mobilisation sur des espaces menacés. L'une de ces dimensions est la préoccupation de l'initiation qui ramène à la perspective fondatrice de l'écologie, l'autre celle de la gestion des espaces et des milieux à préserver qui rapproche d'une perspective patrimoniale, voire de développement local. Si la première dimension des différenciations rend compte des relations étroites qui existent entre l'espace et l'objet fondateur de l'action, la seconde traduit les dynamiques d'évolution des ADE quand elles élargissent leurs domaines d'investissement.

Il est logique d'observer le rapprochement, dans ce graphe des positions, entre les structures ayant acquis une représentativité prééminente dans le département (l'ASMSN et le RENARD) et la Maison départementale de la nature, création du Conseil général. Toutes les trois incarnent au mieux la version que l'on pourrait dire officielle de la problématique de l'environnement, alliant principalement la lutte contre les pollutions et les nuisances et l'éducation du citoyen.

A l'opposé, les positionnements comme acteurs de la gestion des milieux rapprochent des structures que tout éloigne par ailleurs : le Comité des randonneurs (CODERANDO) qui gère les parcours pédestres, PRO NATURA qui acquière des réserves foncières à des fins de protection de milieux naturels (association soutenue par le Conseil régional), et les fédérations de pêche et de chasse qui gèrent une partie de la faune sauvage et leurs biotopes. Plus représentatives encore de cette dynamique gestionnaire sont les associations qui se constituent pour obtenir la création de parcs naturels régionaux, telle l'Association des Amis du Vexin français (il n'existe pas de telles associations en Seine et Marne), et dont l'action se prolonge par une ambition de promotion et de conservation d'un site devenu consacré. L'environnementalisme rejoint alors très directement la problématique du développement local.

Synthèse de la typologie des formes d'intérêt des associations de défense de l'environnement



6. PRÉSENTATION DE L'ANALYSE DE RÉSEAU

La notion de réseau appliquée à la sociologie s'appuie sur le principe de relation vu comme la formalisation des systèmes de liens existant entre des individus ou des structures. Quatre principes structurent cette approche :

1-les acteurs du réseau sont considérés comme interdépendants,

2-les liens entre ces acteurs sont des moyens de transférer des ressources, qu'elles soient ou non matérielles,

3-dans un réseau d'individus, la structure de celui ci est considérée comme procurant soit des facilités soit des contraintes pour les actions individuelles,

4-l'analyse de réseau modélise des relations durables, voire structurelles, existants entre des acteurs dépendants.

Par rapport à des analyses "usuelles" de type statistique décrivant les caractéristiques des individus, c'est-à-dire leurs positions sociales, une analyse de réseau traite des informations décrivant les **relations** entre les individus étudiés, en introduisant des concepts et des algorithmes de traitement spécifiques à ce type de données.

Quand les analyses classiques s'attachent à évaluer les caractéristiques spécifiques des unités étudiées, l'association de ces caractéristiques ou encore l'influence d'une caractéristique sur la prédiction d'une autre, l'analyse de réseau cherche à savoir comment l'environnement structurel influence des caractéristiques données. Les caractéristiques étudiées dans un réseau ne sont donc pas généralement celles propres aux acteurs mais les propriétés des relations entre ces acteurs. L'idée centrale de l'analyse de réseau est donc qu'on étudie les structures de systèmes d'échange afin de connaître le fonctionnement d'un groupe ou l'influence de ces structures sur les individus faisant partie du groupe.

Dans le cas de l'étude du tissu associatif de la Seine et Marne, l'analyse de réseau a porté sur les caractéristiques des liens existant entre quarante-cinq associations réparties dans le

département, tels que ces liens ont été décrit par nos informateurs, présidents ou membres actifs de chacune de structures prises en compte.

La description de ces liens utilisaient plusieurs niveaux d'intensité :

niveau 1 : il caractérise les liens d'interconnaissance (quelles sont les associations que connaît chacune d'entre elles ?).;

niveau 2 : il définit les liens de relations proprement dit (qui a des échanges avec qui ?) ; l'intensité des relations a été appréhendée en adoptant deux niveaux distincts :

niveau A : les relations caractérisant un lien faible entre les associations, dans les cas où ces relations se limitent à des échanges d'informations, de moyens matériels ou de services ;

niveau B : les relations supposant un lien fort entre les associations, quand les relations comprennent, au moins, soit l'adhésion à des actions communes, soit la participation conjointe à des institutions diverses (notamment des commissions avec les pouvoirs publics) ;

niveau C : les liens d'affiliation entre associations, qui sont assez nombreux et souvent croisés.

Des informations complémentaires précisant la fréquence et l'ancienneté des relations ont été également recueillies. Ces données, toutefois, ont simplement confirmé les résultats fournis par l'analyse développée à partir du critère d'existence ou non de relations entre les acteurs pris en compte.

6-1. La hiérarchie des positions de notoriété dans le tissu associatif de Seine et Marne

La hiérarchisation des positions peut être décrite très simplement par le comptage du nombre de structures dont une association déclare connaître le nom, ou bien à l'inverse, le comptage du nombre de fois où celle-ci se trouve citée par d'autres. Ces deux informations ne sont pas symétriques. La première traduit un degré d'activité, en faisant l'hypothèse que plus une association est active plus elle connaît d'acteurs dans le domaine qui la mobilise. La seconde fournit un degré de notoriété, dans la mesure où plus une association occupe une

position prééminente (par son activité, sa compétence, sa position institutionnelle) plus elle a des chances d'être citées par d'autres.

L'ASMSN occupe une position nettement prééminente, qui consacre son rôle fédératif implicite consacré par les pouvoirs publics, lui conférant de fait une position institutionnelle.

Les Amis de la Forêt de Fontainebleau (AAFF) et le RENARD illustrent les deux autres sources possibles de notoriété : l'ancienneté dans le cas des AAFF, une compétence très spécialisée (dans le domaine juridique) dans le cas du RENARD.

Une dizaine d'associations est connue de la moitié au moins des structures étudiées, une autre dizaine est connue d'un tiers au moins de ces structures. A contrario, plus de la moitié des associations fonctionne dans un espace d'interconnaissance très restreint. Un tiers des associations sont connues de moins du quart des groupes.

Au delà du simple comptage des associations connues, l'analyse de réseau permet d'appréhender différentes caractéristiques du positionnement des acteurs, et notamment le degré de proximité entre les acteurs (mesure de la distance relationnelle entre les individus), et le degré d'intermédiarité (mesure de la fréquence du rôle d'intermédiaire joué par chaque acteur). La synthèse de ces indicateurs, dits de centralité, aboutit à mettre en évidence les positionnements remarquables.

Cinq associations se détachent très nettement des autres.

L'ASMSN est la plus centrale et occupe surtout une position d'intermédiaire largement dominante. Les quatre autres sont, dans l'ordre de centralité décroissante :

02-le Renard

05-les AAFF

24-la Maison départementale de la nature (MDPNE)

23-la Fédération des associations du Sud Seine et marnais (FASSMPVS)

L'incidence de l'ancienneté dans l'acquisition de la notoriété est très sensible : l'ASMSN et les AAFF apparaissent dans la quasi totalité des sous-groupes que met en évidence l'analyse de réseau. Par rapport à la structure du réseau, ces cinq associations phares n'occupent pas des positions similaires. Les trois premières (ASMSN, Renard, AAFF) ont une visibilité dans le réseau qui est assez équivalente, et qui l'emporte largement sur les autres. Les deux autres (MDPNE, FASSMPVS) ont une visibilité plus restreinte, leur activité étant plus cantonnée au sud du département.

	Les associations prééminentes	
	nombre d'associations que "n" déclare connaître	nombre d'associations déclarant connaître "n"
01-Ass. Seine et Marnaise ASMSN	40	40
05-Amis de la Forêt de Fontainebleau	21	34
02-Le Renard	24	34
.....		
24-Maison départementale de la nature	29	28
23-Fédération du Sud Seine et marnais	29	23
21-Fédération de chasse	27	22
22-CODERANDO	21	23

	Les associations isolées	
	nombre d'associations que "n" déclare connaître	nombre d'associations déclarant connaître "n"
39-Ass. de Boulancourt	7	7
34-Ass. de Melun-Sénart	8	8
45-Ass. du Réveillon	5	8
31-Groupement écologique de Nemours	8	7
12-Club de jeunes de Brie-Comte-Rt	7	7
33-Ass de Boissise-la-Bertrand	5	7
.....		
37-MNLE	8	10
19-La Clairière aux écureuils	9	11
28-Humus et vie	3	14
41-Groupe de protection du patrimoine	6	11
35-Les Amis de Barbizon	7	11
30-Les Amis d'Achères-la-Forêt	9	13
10-Ass. de la vallée de la Gondoire	15	9
43-Ass. du parc de St Germain-sur-Morin	18	8
40-Ass. du bassin du Grand-Morin	19	9

A. Les associations les plus "centrales"

Le degré de centralité "relationnelle" mesure à la fois la capacité d'une association à établir des connexions avec les membres du réseau et le nombre de connexions dont elle est l'objet de la part de ces derniers. Ce critère permet d'identifier un noyau d'associations assurant une fonction de circulation relationnelle importante, parmi lequel l'ASMSN, le RENARD, la Maison départementale de la nature et de l'environnement (MDNE) reviennent au premier plan, suivis des Amis de la Forêt de Fontainebleau (AAFF), du Comité de défense, d'action et de sauvegarde de Fontainebleau (CDASF), de Chevêche 77, trois associations qui interviennent sur le massif de Fontainebleau.

L'asymétrie constatée dans les données collectées, c'est-à-dire la non réciprocité de la qualification du lien relationnel entre deux associations partenaires, résulte du fait que cette analyse de réseau est fondée sur des informations déclaratives et non sur une comptabilité d'échanges objectifs (qui pourraient, au moins dans l'absolu, prendre la forme d'un comptage des échanges de courrier, des participations aux réunions, etc.). Le recueil de l'information est tributaire, de facto, des présentations subjectives de nos informateurs. Pour quelques associations, ces dernières provoquent de fortes dissymétries dans la réciprocité des relations déclarées.

	Les associations les plus actives sur le plan relationnel	
	nombre d'associations avec lesquelles "n" se déclare en relation	nombre d'associations se déclarant en relation avec l'association "n"
01-ASMSN	33	30
02-Le RENARD	24	12
05-AAFF	16	14
24-Maison départementale de la nature	15	21

La synthèse des différents critères de la centralité appliqués aux relations d'échange, montre la hiérarchie des positions suivantes :

01-ASMSN	02-RENARD	29-Chevêche 77
05-AAFF	03-CDASF	24-MDNE

La centralité de l'ASMSN s'explique aisément par sa vocation de regroupement départemental. Bien implantée dans le tissu associatif du département, elle est parvenue à s'imposer comme l'association représentative des intérêts de la défense de l'environnement. La reconnaissance institutionnelle dont elle dispose et que l'on peut mesurer au travers de ses multiples participations à des instances consultatives, a une incidence certaine sur la perception qu'ont les acteurs associatifs de sa place dans le tissu associatif du département. L'analyse de réseau confirme l'importance de ses connexions au sein du monde associatif : une trentaine d'associations sont en relation avec elle, et la réciprocité de ces liens rend bien compte du caractère central de sa position.

Le RENARD occupe lui aussi une position centrale, bien que l'asymétrie relationnelle soit dans son cas très marquée: il évoque des liens avec la moitié des associations de l'échantillon alors qu'un quart seulement de celles-ci signalent une relation avec lui. Le RENARD n'a pas vocation à une représentation départementale, son action restant en principe localisée au secteur de Marne-la-Vallée. Toutefois, son président est vice-président de l'ASMSN et, à la faveur de son activité contentieuse abondante, il s'est construit une notoriété qui dépasse de loin son périmètre d'action local. Perçu comme un lieu de ressource en droit de l'environnement, les responsables de cette association estiment être en relation avec une bonne partie du réseau associatif de Seine et Marne.

Le cas de la Maison départementale de la nature et l'environnement (MDNE) illustre l'impact de la dimension institutionnelle. Créée par le Conseil Général, cette association "para-institutionnelle" est engagée dans des actions de sensibilisation et de pédagogie dans tout le département. Mais de création récente, elle estime ne pas avoir établi de relations avec un grand nombre de partenaires. Toutefois son directeur possède une bonne connaissance du tissu départemental et développe une grande activité de contacts. Et pour le réseau associatif, sa place de structure départementale lui confère d'emblée une position centrale.

Créée en 1907, l'association des Amis de la Forêt de Fontainebleau (AAFF) est l'un des quelques groupes ayant une longue histoire. Fonctionnant selon une logique notabiliaire, elle est l'exemple même de l'association "sérieuse et respectable". C'est un partenaire très reconnu au niveau des pouvoirs publics. De par sa "raison sociale" elle est amenée à développer des relations avec un certain nombre de partenaires associatifs, notamment parmi ceux, nombreux, qui s'intéressent à la forêt de Fontainebleau.

Le Comité de défense, d'action et de sauvegarde de Fontainebleau (CDASF), lui-même ancien (1971) et proche des AAFF, se range parmi les associations qui affichent l'éventail relationnel le plus large. Chevêche 77, association de naturalistes s'intéressant aux rapaces et rayonnant sur le Sud du département est l'un des rares groupes de naturalistes amateurs du département.

Si l'on s'en tient aux liens forts (relations consacrées par des participations conjointes), Chevêche 77 disparaît mais les cinq autres leaders conservent la même hiérarchie.

B. La fonction d'intermédiaire

L'étude des positionnements en tant qu'intermédiaire relationnel fait apparaître la forte prédominance de l'ASMSN. Cette primauté confirme bien son rôle d'animation et de coordination de l'action associative départementale. Ce résultat valide les propos de sa présidente qui tendent à faire apparaître l'ASMSN comme une structure assurant la médiation interassociative. Le Renard, la MDNE et les AAFF occupent également une position d'intermédiaire bien que moins affirmée. Mis à part ce noyau, la majorité des membres du réseau ne joue pas ce rôle : 35 associations ont un coefficient d'intermédialité de moins de 2 %.

L'examen des relations d'affiliation confirme ce résultat, l'ASMSN étant seule à détenir une position prééminente concernant ce type de liens. Il faut noter que cette conclusion n'allait pas de soi, dans la mesure où l'ASMSN n'est pas investie officiellement du rôle de fédération et refuse de changer ses statuts comme le souhaiterait Ile de France Environnement. D'autre part, plusieurs associations du département fonctionnent comme des unions, le plus souvent dans un périmètre géographique infra départemental, et pourrait prétendre, elles aussi, à une reconnaissance de ce rôle. L'analyse des liens exprimés ne confirme pas cet aspect de leur action.

Le degré de centralité des associations

Classement opéré par les procédures de l'analyse de réseau
selon le double critère de la notoriété (nombre de fois qu'une association est citée)
et de l'intermédiarité (nombre de fois qu'une association assure le lien entre deux autres)

Tableau 1. Classement en fonction du degré de connaissance des partenaires

-	1	Connu / Pas connu									
-											
-											
-											
-	2	5									
-											
-											
-											
-	3	18	20	24							
-	22	23									
-											
-											
-	4	8	14	16	21	26	29				
-	6	7	11	15	17	27	28				
-											
-											
-	9	13	19	25	30	32	35	36	37	41	44
-											
-	10	12	31	33	34	38	40	42	43	45	
-	39										

Tableau 2. Classement en fonction du degré de relation avec les partenaires

-	1	Relation / pas relation											
-													
-													
-													
-	2												
-													
-													
-	3	5											
-	24												
-													
-													
-	23												
-	4	6	8	14	15	18	20	22	29	32			
-	13	25	26	30	36								
-													
-													
-	7	9	11	16	17	21	38	41	42	43	44		
-													
-	10	12	19	27	28	31	33	34	35	37	39	40	45
-													

On se reportera au tableau page 79, pour connaître le nom des associations correspondant à chaque numéro

C. Les associations "périphériques", isolées sur le plan relationnel

L'analyse met en évidence l'existence d'une autre strate qui, au regard du critère de centralité, se trouve aux antipodes des structures évoquées ci-dessus : il s'agit d'associations apparemment isolées, se caractérisant du moins par la faiblesse des connexions avec les associations les plus importantes du département. La plupart sont des groupes centrés sur un intérêt local et rayonnant, au mieux, sur quelques communes de leur voisinage.

C'est le cas des associations suivantes :

L'association de sauvegarde de Boulancourt, La Clairière aux écureuils, les Amis de Barbizon, l'association de défense du bassin du Grand-Morin, l'association de défense de l'environnement de Melun-Sénart, l'association de défense du Réveillon, l'Atelier vert de la forêt de Fontainebleau, le groupement écologique de Nemours et ses environs (GENE), le club de jeunes pour la nature de Brie-Comte-Robert, l'association de sauvegarde de Boissise-la-Bertrand, ou encore Humus et vie. Ces associations ont toutes une compétence territoriale n'excédant pas trois à cinq communes.

Parmi les associations qui ont été interrogées, une sur trois se trouve dans cette position "périphérique". Or celle-ci peut être a priori de deux natures : soit il s'agit d'un isolement par confinement dans un espace d'action très local (c'est le cas le plus général), soit elle traduit une appartenance à d'autres réseaux auxquels les associations de défense de la nature se limitant au département ne sont pas vraiment connectées. C'est le cas de quelques structures à vocation départementale ou régionale comme le MNLE, les fédérations de chasse et de pêche, ou encore l'Atelier vert de la forêt de Fontainebleau, groupe de scientifiques dont le siège est dans cette ville mais qui intervient sur l'ensemble de la France.

Le MNLE de Mitry-Mory est un groupe isolé en Seine et Marne mais qui est rattaché au réseau MNLE surtout implanté dans le département voisin de Seine St Denis. Son objectif est de développer un réseau en Seine et Marne, en relayant son action de proche en proche, par des liens avec des associations très locales, en particulier dans la partie Nord et Est du département. Cette logique est finalement le fait de la plupart des groupes qui veulent acquérir un certain rayonnement ; dans le cas du MNLE, le volontarisme de la démarche traduit surtout la difficulté d'une implantation contrariée par l'étiquette idéologique qui accompagne ce mouvement.

	Les associations les plus "périphériques"	
	nombre d'associations avec lesquelles "n" se déclare en relation	nombre d'associations se déclarant en relation avec l'association "n"
39-Ass. de Boulancourt	1	4
19-La Clairière aux écureuils	1	5
35-Les Amis de Barbizon	2	1
40-Ass. du bassin du Grand-Morin	2	5
34-Ass. de Melun-Sénart	3	1
45-Ass. du Réveillon	3	3
27-Atelier vert de Fontainebleau	3	3
31-Groupement écologique de Nemours	3	4
12-Club de jeunes de Brie-Comte-Rt	3	5
33-Ass de Boissise-la-Bertrand	4	1
28-Humus et vie	4	2
37-MNLE	3	6
17-Fédération de pêche	4	4
21-Fédération de chasse	4	6

Les fédérations de chasse et de pêche sont des cas particuliers. Elles montrent bien que le fait d'être en position "périphérique" par rapport au réseau des associations de défense de l'environnement peut aller de pair avec le fait d'être un pôle dans un autre réseau (en l'espèce celui des associations locales de pêche ou bien de chasse). La position de ces fédérations confirme le fait, fréquemment constaté, que les liens ne vont pas de soi entre la logique des usagers "prédateurs", si respectueux soit-il de la nature, et la logique des "défenseurs" de l'environnement.

La synthèse des critères de centralité caractérisant les aspects relationnels (relation simple, relation forte, affiliation) conduit à isoler 12 associations, soit près du quart du réseau étudié qui, au départ pourtant, a été construit de manière à ne retenir que les associations les plus connues du département.

Les deux clubs d'initiation à la nature (La Clairière aux écureuils, Club de jeunes de Brie-Comte-Robert) appartiennent à ce groupe, ce qui confirme que le réseau à vocation

pédagogique est peu connecté au monde des environmentalistes militants. Il en va de même de Humus et Vie qui s'occupe d'insertion professionnelle, et de l'Association du bassin du Grand-Morin qui réalise des travaux d'entretien de rivière.

Certaines associations ont des liens manifestement tournés vers les départements limitrophes, le MNLE déjà évoqué, mais aussi l'Association de Boulancourt et de la Haute vallée de l'Essonne.

Enfin, au sud du département, Les Amis de Barbizon et le Groupement écologique de Nemours, sont deux associations anciennes bien implantées. Le groupe de Nemours ne fonctionne pas de manière isolée, mais ses liens concernent des associations très locales non prises en compte dans la population étudiée. Il en va de même, au centre du département, de l'Association de Melun-Sénart et de l'Association du Réveillon, la première ayant des relations avec des groupes hors du département, la seconde avec plusieurs associations des communes voisines.

Finalement le réseau que nous avons étudié ne prend en compte qu'une partie du tissu associatif. En ne retenant que les associations ayant une certaine visibilité, on a coupé un peu artificiellement les ramifications les plus fines, ainsi que celles qui débordent le département.

6-2. La structuration du réseau relationnel, en sous-groupes hiérarchisés

La hiérarchie des positions dans le réseau est indiquée par l'analyse des degrés de centralité, dont les résultats ont été présentés ci-dessus. La structuration en cliques est abordée selon trois modalités d'évaluation :

1-la densité des liens caractérisant le degré de proximité des individus, qui permet de faire ou non l'hypothèse d'un fonctionnement en sous-groupe (méthodes de l'analyse de la densité et des composantes connexes) ;

2-l'équivalence des positions structurales, qui permet de diagnostiquer le degré de similitude de la position de deux individus dans le réseau ;

3-la proximité relationnelle, qui est appréciée à partir du degré d'interconnaissance des responsables des associations, et de l'existence de multi-appartenances.

Vu globalement, les critères de la relation et de l'interconnaissance conduisent à différencier trois strates dans le positionnement des associations :

1-une strate supérieure, composée d'associations ayant un réseau relationnel conséquent ;
de l'ordre de 15% des structures (6 sur 45) ;

2-une strate intermédiaire, dans laquelle les associations ont un réseau de connaissance moyen (elles sont en relation, en moyenne, avec le tiers des partenaires étudiés) ;
elle regroupe la majeure partie du réseau (de l'ordre de 65%);

3-une strate périphérique, correspondant à des associations ayant un degré de connexion très restreint (elles ne connaissent, en moyenne, que 10% des partenaires) ;
de l'ordre de 20% des structures (10 sur 45).

Plusieurs hypothèses explicatives peuvent être confrontées pour rendre compte du fonctionnement du réseau, notamment au niveau des groupes ayant le rayonnement le plus restreint. Ces hypothèses sont les suivantes :

1- le réseau résulte d'un processus d'intégration fonctionnant par paliers successifs, principalement en fonction de l'ancienneté, les associations locales acquérant avec le temps un rayonnement de plus en plus sensible ;

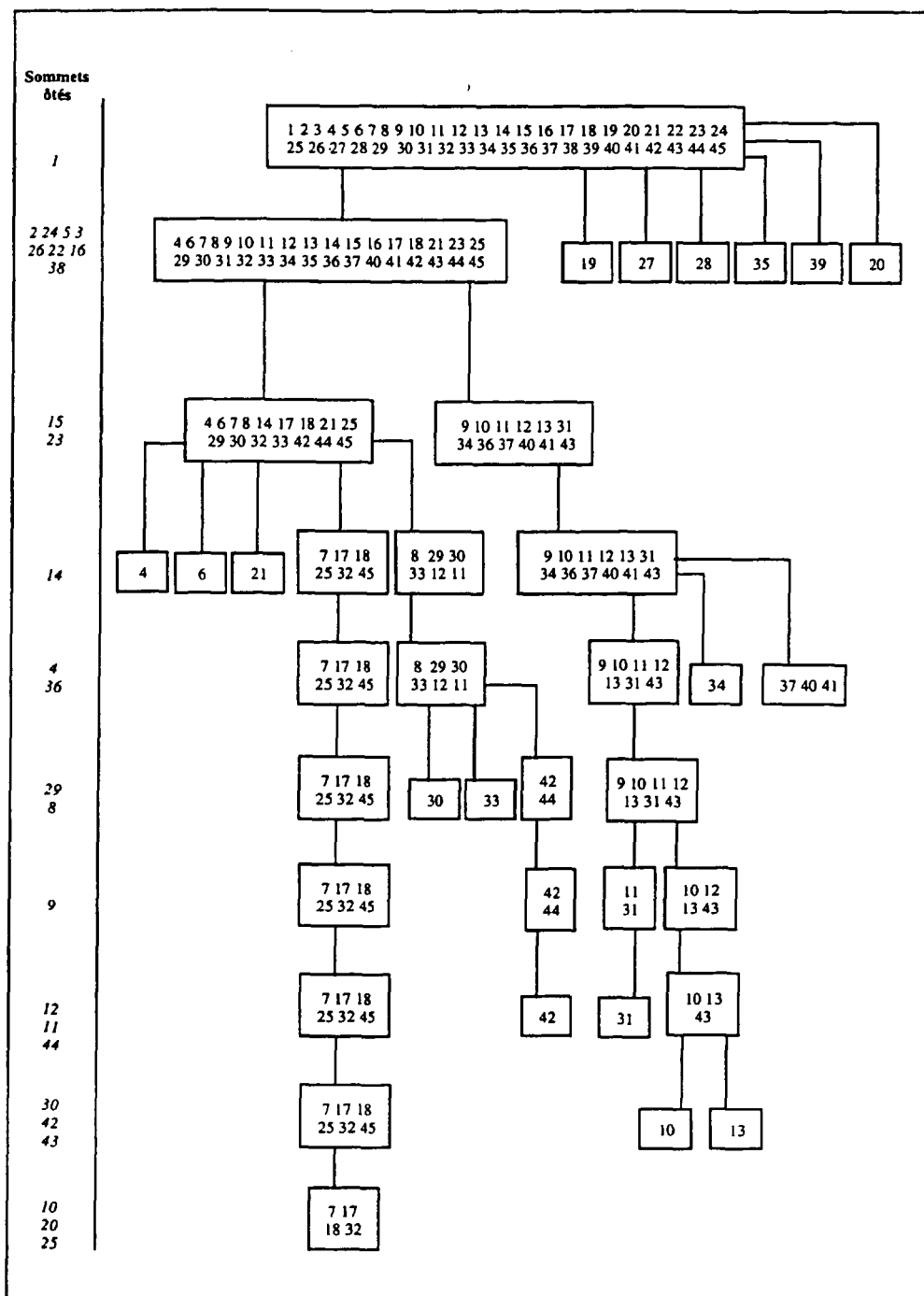
2- l'intégration s'opère dans des environnements locaux (à l'échelle d'une dizaine de communes) par constitutions de cliques (des sous-groupes fondés sur le voisinage) juxtaposées les unes aux autres, et faiblement reliées par des contacts avec les associations les plus connues ;

3- une différenciation du degré de notoriété à l'intérieur d'un "essaim" peu différencié, qui résulte moins de propriétés structurelles (l'ancienneté, l'aire d'intervention) que de configurations singulières, liées aux personnalités qui incarnent, de fait, l'audience ou l'autorité des associations.

Ces hypothèses peuvent être testées formellement par le décryptage des indices relationnels, et discutées sociologiquement à la lumière des caractéristiques de fonctionnement des groupes.

La structure du réseau

Acteurs centraux, acteurs périphériques et sous-groupes



Guide de lecture : la procédure de traitement fait apparaître les associations isolées et les associations formant sous-groupes, au fur et à mesure que l'on retire les partenaires les plus centraux, c'est-à-dire ceux qui assurent la cohésion du réseau dans son ensemble. Dans la colonne de gauche sont notés les numéros des individus qui sont retirés au fur et à mesure de la progression du classement. Ainsi l'association n°1 (ASMSN) la plus centrale est ôtée la première, suivie de 2, 24, etc. On remarque que les associations les plus isolées se détachent tout de suite, alors qu'il faut ôter 9 individus (les plus centraux) pour que l'ensemble se dissocie en deux cliques (qui correspondent à un groupe Nord et à un groupe Sud).

On se reportera au tableau page 79, pour connaître le nom des associations correspondant à chaque numéro.

A. Les sommets du réseau

A1 - Les associations occupant une position élevée et transversale dans le réseau relationnel

Trois associations occupent des positions d'intermédiaires relationnels privilégiés. Si la position prééminente de l'ASMSN est clairement assise, il faut y voir l'effet déterminant de la reconnaissance institutionnelle, qui fait d'une structure, même si son rôle fédératif reste limité, le partenaire privilégié des pouvoirs publics. A côté de l'ASMSN deux autres associations, le RENARD et la Maison départementale de la Nature, ont également des positions privilégiées, ce qui s'explique surtout par le fait que leurs activités se trouvent fortement imbriquées. Ces trois associations ont des personnes en commun dans leur bureau respectif. Et comme le souligne le président du RENARD, *"avec l'ASMSN il y a une forte imbrication, il n'est pas toujours facile de séparer les rôles, on essaye néanmoins de le faire en fonction des rôles que l'on a à jouer au niveau local"*.

Trois autres associations occupent une position privilégiée. Les deux associations anciennes de Fontainebleau (AAFF et Comité de défense et d'action et de sauvegarde de Fontainebleau) sont très connues, et sont liées entre elles ne serait-ce que parce qu'elles occupent les mêmes locaux. Le CDASF est la tête d'un réseau local qui unit toutes les associations communales qui sont directement concernées par la gestion de la Forêt de Fontainebleau. Il se prolonge en particulier par le biais d'un comité fédératif, le CAPEFA, qui engage des actions communes (CDASF et CAPEFA ont le même président).

Le CODERANDO, comité départemental pour la randonnée pédestre, a, de par son activité spécialisée, qui le conduit à intervenir sur tout le département, une très large connaissance du tissu associatif. Surtout, sa fonction en fait un pôle de regroupement, de nombreuses associations adhérant à ce comité (dont AAFF). Ceci lui permet d'afficher un millier d'adhérents.

Il est symptomatique que ces 6 associations se situent, dans la typologie présentée plus haut, aux deux pôles qui correspondent à des préoccupations diversifiées et pluridimensionnelles : environnement et éducation à la nature d'un côté (ASMSN, RENARD,

Maison de la Nature), environnement et gestion des espaces naturels d'autre part (AAFF, CDASF, CODERANDO).

On met ainsi en évidence le fait que les associations les mieux à même de fédérer le mouvement associatif sont celles qui allient à la mobilisation contre les nuisances et les destructions engendrées par l'urbanisation, une action pédagogique, informative et gestionnaire concernant la protection des milieux naturels.

B- La périphérie du réseau

B1. Les associations singulières ou isolées

L'isolement relationnel est la caractéristique d'une dizaine d'associations de l'ensemble étudié. Il y a parmi elles plusieurs types d'associations, et en particulier les cas singuliers de structures dont le siège est en Seine et Marne mais qui n'agissent pas particulièrement dans ce département. L'association PRO NATURA, qui a pour mission d'acquérir des milieux naturels en Ile de France, et l'Atelier vert de la Forêt de la Fontainebleau qui est un groupe de scientifiques faisant des études d'environnement dans toute la France, en sont les deux principaux exemples. Ils ont très peu de liens dans le département, et seulement avec les associations que l'on peut considérer comme incontournables.

La Fédération des chasseurs fournit le cas d'une structure bien connue, plus largement connue en particulier que la Fédération de pêche, et qui pourtant se trouve dans une position marginale à la différence de cette dernière. Dans ce cas, l'analyse de réseau révèle que la notoriété n'est pas le seul facteur explicatif du fonctionnement en réseau. Si les responsables de la Fédération des chasseurs ont des liens institutionnels avec les associations d'environnement les plus connues (participation conjointe au Conseil départemental de la chasse et de la faune sauvage), ils n'entretiennent pas de relation avec les ADE locales.

De ce fait, une part des associations en position marginale sont des structures importantes mais qui se tiennent à la périphérie du milieu associatif départemental, parce que leur objet ou leur aire d'action les situent à un autre niveau.

Le deuxième cas est celui des associations classiques de défense du cadre de vie qui limitent leur action à un espace très local (une ou quelques communes). Ils ont des liens peu

nombreux et peu réguliers avec les principales structures du département. Il peut s'agir d'associations anciennes, qui restent très ancrées sur la spécificité de leur espace local (c'est le cas de l'association des Amis de Barbizon) ou bien des associations récentes dont l'activité est dans une phase peu active (ADEVA). L'association de Boulancourt et de la Haute vallée de l'Essonne, par contre, est en situation périphérique parce qu'elle est liée à un réseau du département voisin (l'Essonne).

Finalement, ce qui caractérise surtout ces associations c'est leur faible degré de connexion avec un tissu dont on peut considérer qu'il est faiblement intégrateur. Mais, à la différence des structures singulières évoquées ci-dessus, on ne peut pas en conclure pour autant qu'elles sont déconnectées du monde des ADE. Elles sont avant tout représentatives de la strate de base du militantisme sur l'environnement, niveau comportant un nombre de groupes bien plus nombreux que ce que montre notre échantillon. Le comptage des groupes locaux qui sont en relation avec les associations de notre échantillon, aboutit à une soixantaine de structures (61) dans le département, s'ajoutant aux 45 étudiées. Le réseau Seine-et-Marnais que notre procédure d'enquête a permis d'explorer comprendrait donc une bonne centaine d'associations, dont les deux-tiers sont des groupes dont l'activité ne rayonne pas au-delà de leur espace d'intervention initial, communal, voire infra communal.

B2. Les associations de défense du patrimoine rural, rayonnant sur un réseau localisé

Ces associations présentent au sein du réseau départemental une centralité plus élevée que les précédentes, du fait de connexions plus solides avec les associations prééminentes, mais leur rayonnement propre reste limité à quatre ou cinq associations inscrites dans un espace de voisinage de quelques communes. Pour l'essentiel, elles développent leur action dans des espaces relationnels de proximité, tout en se connectant par des relations régulières voire par l'adhésion, aux quelques grandes structures du département. Compte tenu de leur ancienneté, la plupart se sont fondées à la fin des années soixante-dix, on peut penser que leur mode d'intervention s'est stabilisé à cette échelle.

Si l'analyse de réseau les isole dans un groupe spécifique, c'est au vu de leur similarité structurale et non de leurs connexions réciproques. Elles constituent de fait un type original tant par leur objet que par leur échelle d'intervention.

Ces associations ne résultent pas de mobilisations autour d'enjeux majeurs en matière d'environnement, mais pour la plupart l'objet premier de préoccupation a trait à la volonté de conserver aux sites résidentiels qu'offrent les villages d'Ile de France, leur caractère d'habitat ancien et d'architecture rurale. Néanmoins, à la différence d'associations plus étroitement campées sur la défense du cadre de vie, c'est-à-dire des intérêts des propriétaires d'espaces résidentiels privilégiés, ces associations allient au souci de sauvegarde patrimonial (conservation de maisons rurales, d'églises, de vestiges historiques) un intérêt affirmé pour leur espace naturel environnant. Ces associations occupent, dans la typologie présentée plus haut, une position structurale bien affirmée, correspondant au pôle "cadre de vie et éducation à l'environnement".

Elles apparaissent dispersées dans le département (à l'exception de la partie Est), sans logique d'implantation particulière. Ainsi, l'Association des Amis de la Nature à Changis (18) *, sur les bords de la Marne, au delà de Meaux, poursuit des actions à finalité naturalistes tout en maintenant sa vigilance sur les sources de dégradation de l'espace environnant. Il en va de même de Saint Thibault Environnement (STEP, 16) qui agit au sein d'un petit réseau plus à l'ouest près de Lagny.

Au Centre, Mieux vivre à Blandy (7) est très représentatif des réseaux locaux, intervenant autant dans le registre naturaliste (au sens d'initiation à la nature) que patrimonial. Les actions mêlent des préoccupations de qualité de la vie (c'est-à-dire de préservation du cadre de vie), d'animations culturelles (notamment à travers les randonnées), de conservation de bâtiments et de vestiges (par le biais de liens avec des groupes d'archéologie).

Au Sud de la Seine-et-Marne, Les Amis d'Achères-la-Forêt (30) et l'Association d'écologie buissonnière (15), qui sont très proches géographiquement, fonctionnent avec un ensemble de groupes centrés sur la préservation des villages. Ces associations ont des liens avec les quelques associations de naturalistes scientifiques (ANVL⁸¹, Chevêche 77), et s'intègrent à un réseau plus large cristallisé par l'Union des associations pour le parc naturel régional du Gâtinais français, qui mobilise les groupes locaux des parties méridionales de l'Essonne et de la Seine et Marne. La perspective du PNR induit une dynamique de regroupement, qui dans ce cas est peu institutionnalisée (il s'agit d'un comité de réflexion),

* numéro d'ordre de l'association dans l'échantillon de l'enquête (permet de les repérer dans les graphiques de l'analyse de réseau)

⁸¹ Association des naturalistes de la vallée du Loing et du massif de Fontainebleau

mais qui contribue à réunir dans une même perspective de protection et de promotion des espaces ruraux, les aspects naturalistes et architecturaux.

On en voit la marque, dans les mêmes termes, au nord du département, avec l'Association de sauvegarde de la Basse vallée de l'Ourcq (14) qui, implantée dans l'Oise, anime sur trois cantons, dont un en Seine et Marne, un réseau d'associations agissant dans l'esprit de la sauvegarde du patrimoine, et poursuivant un projet d'extension du PNR de la Marne. Ce réseau a établi des liens avec des structures nationales comme la Société pour la Protection des paysages et l'association Les Vieilles Maisons Françaises.

Compte tenu de ces centres d'intérêt, il est logique que l'analyse de réseau relie ce groupe d'associations avec des structures départementales telles que le CODERANDO, la Maison départementale de la Nature, PRO NATURA.

C. Les deux ensembles intégrés du Sud Seine et Marnais

C1. Le réseau "Communes des bords de Seine" au sud de Melun-Sénart

C'est la clique qui présente la plus grande cohérence, tant par la similarité des positions des associations qui la compose, que par les liens d'interconnaissance existant entre elles. En matière de centres d'intérêt, ce groupe épouse la problématique patrimoniale caractérisant le groupe précédent, notamment par l'importance donnée aux actions de sauvegarde de l'architecture villageoise ancienne. Mais l'action de ces associations est plus étroitement centrée sur la défense du cadre de vie : leur position dans la typologie les situe pour la plupart au pôle correspondant aux centres d'intérêts limités à la question résidentielle. Ce qui les distingue du groupe précédent c'est une cohésion relationnelle très étendue qui résulte de la similarité des espaces sur lesquels elles interviennent. Il s'agit en effet des communes très résidentielles des bords de Seine entre Melun et Fontainebleau, qui ont gardé une structure villageoise, épargnée par la croissance urbaine (de Melun en particulier). La pression de la ville nouvelle de Melun-Sénart explique en grande partie l'unité des centres d'intérêts de ces associations. Les oppositions aux permis de construire, aux révisions de POS et aux projets de ZAC sont les principaux motifs d'action.

Cette forte similarité de centres d'intérêt et d'implantation, se trouve renforcée par l'action d'associations qui, en se donnant des finalités plus ciblées intéressant l'ensemble de cet espace géographique, assurent une fonction de regroupement. C'est le cas de la Fédération des Associations du Sud Seine et Marnais et de protection de la vallée de la Seine (23) qui, dès 1977, a cherché à coordonner l'action de toutes les associations communales des bords de Seine pour négocier avec les élus et les pouvoirs publics. Un autre regroupement s'est organisé, plus récemment, à partir du CDASF, le CAPEFA, qui est un comité des associations du secteur de Fontainebleau. Cet espace dense d'associations le long de la vallée de la Seine (une douzaine de groupes actifs) est très représentatif de la dynamique des regroupements, qui s'opèrent à des périodes successives en fonction de l'apparition d'enjeux pouvant apparaître fédérateur. Ce processus des unions à géométrie variable, se renouvelant et se croisant avec une grande facilité, est très représentatif du mode de fonctionnement des ADE. C'est ainsi que la FASSMVS voudrait mobiliser ce réseau pour élaborer avec l'appui du groupe Génération Ecologie du Conseil régional, un projet de classement du site des berges de la Seine. Par

ailleurs, il n'est pas surprenant de constater la forte connexion de la Fédération des associations de pêche avec cette clique.

Cet ensemble du Sud Seine et Marnais se caractérise par son absence de lien avec le RENARD. Et si la relation avec l'ASMSN est systématique pour ces associations qui ne dépassent guère leur espace communal, leur tête, la FASSMVS, est manifestement en réaction contre le leadership exercé par l'ASMSN.

Entre cette clique et les groupes plus isolés présentés plus haut, les différences sont très révélatrices de l'impact des enjeux sur la dynamique d'action des ADE. Pour la première, l'existence d'oppositions d'intérêt très affirmées autour des enjeux résidentiels favorise la multiplication des groupes et leur rassemblement mais, dans le même temps, limite les objectifs à une vision très défensive du cadre de vie. On peut dire que les motivations résidentielles de ces associations sont très éloignées d'une dimension large de la défense de la nature.

A l'inverse, pour les groupes plus isolés et plus ruraux, les particularismes de l'espace local favorisent peu la coordination d'actions, mais dans le même temps l'isolement paraît induire la multiplication des centres d'intérêt, mêlant préoccupations naturalistes, environnementales et culturelles.

C2. Les groupes du Gâtinais

Plus au Sud du département, quelques associations (quatre principalement) sont assez actives et entretiennent des liens réciproques, mais d'une manière moins intégrée que pour la clique des bords de Seine. Par rapport aux noeuds du réseau, elles sont dans une position intermédiaire entre cette dernière et des groupes plus isolés.

De proche en proche, ces associations connectent une série de groupes locaux (près d'une dizaine) dispersés dans le Gâtinais et le long de la vallée du Loing. Vers l'Ouest, elles ont des liens, et une grande proximité d'action, avec l'association Ecologie Buissonnière et les groupes le long de la vallée de l'Ecole. Bien que la coupure soit nette avec l'ensemble des bords de Seine, une association comme le Groupe de réflexion, d'animation et de protection du patrimoine de Thomery (GRAP, 41), se trouve entre les deux dans une position d'intermédiaire.

Pour ces associations de secteurs beaucoup plus ruraux, les centres d'intérêt sont dégagés des questions d'urbanisme. La question des carrières est par contre au premier plan et motive la concertation entre les groupes. Les préoccupations naturalistes et patrimoniales, mais aussi d'animation culturelle sont, là encore, très imbriquées.

L'association d'ornithologues amateurs, Chevêche 77, et l'association de scientifiques ANVL sont très présentes dans les connexions associatives de cette zone Sud de la Seine et Marne.

D. Les deux ensemble intégrés du Nord de la Seine-et-Marne

D1. La clique de la vallée du Grand Morin

C'est un des groupes les mieux caractérisés mais dont les individus occupent des positions parmi les plus périphériques du réseau. Par rapport à la structure générale, cet ensemble est symétrique de celui du Gâtinais : il existe des similarités structurales entre les associations de ces deux groupes. Les relations d'interconnaissance entre les personnes appartenant aux bureaux de ces associations sont affirmées, et paraissent fonctionner de proche en proche entre les groupes les plus à l'est (secteur de Coulommiers) et ceux qui sont au nord-ouest (secteur de Roissy).

Par rapport à la tête du réseau, ce groupe est lié à l'ASMSN et au RENARD, mais du fait de relation plus fréquentes avec le président du RENARD, les deux structures leader ne sont pas bien différenciées.

L'Association de sauvegarde des hameaux de Crécy (36) est le pivot de ce groupe : elle entretient des relations avec une douzaine d'associations locales. L'Association du Parc de St Germain sur Morin (43), qui se déclare en sommeil, fait partie de ce noyau dense. Le MNLE développe son activité relationnelle également dans ce secteur, auprès d'une demi-douzaine de groupes locaux jusqu'à Coulommiers. Ces associations, notamment l'ABIME, l'ADEVA, l'Association de défense et de promotion du Bassin du Grand Morin (40), qui est un syndicat intercommunal, se retrouvent sur les questions de protection de l'espace naturel et du patrimoine rural.

Le projet de PNR des Boucles de la Marne et de l'Ourcq permet à ce groupe d'établir des contacts de travail avec les réseaux plus isolés du Nord du département, décrits plus haut. On retrouve finalement une grande symétrie entre les deux extrêmes géographiques de la Seine et Marne, tant dans les objets d'action des associations que dans les systèmes de connexions entre groupes isolés et cliques plus intégrées.

D2. La clique des villes nouvelles (entre Marne la Vallée et Melun Sénart)

Ce sous-ensemble est très bien différencié dans le réseau. Les associations qu'il rassemble ont de fortes similarités de positions, et des liens de forte densité avec les pôles dominants, l'ASMSN et plus particulièrement le RENARD. C'est une clique aussi dense que celle des bords de Seine. Elle est composée d'une série d'associations qui s'assemblent, de proche en proche, par paires, et dont la cohésion d'ensemble est manifestement assurée par le rôle de carrefour qu'exerce le RENARD dans cette zone.

L'Association pour la Protection et l'Animation de la Vallée de la Gondoire (10), est une grosse association qui jouxte celle de St Thibault, mais rayonne sur un espace un peu plus large. Constituée pour obtenir le classement du site des vallées de la Brosse et de la Gondoire, elle s'oppose à la progression de l'urbanisation dans le secteur de Lagny (Marne la Vallée). La question de la protection des paysages associée au souci de l'animation des lieux de ces vallées, sont ses centres d'intérêt principaux. Deux autres associations très actives, implantées à Torcy, agissent dans le même secteur et sur des objets similaires (Marne et Environnement, 8, Sauvegarde de l'environnement et des richesses du Val Maubué, 13).

Ces associations récentes (1988-1989), rayonnant sur une dizaine de communes du secteur, cherchent à s'affirmer comme "force de proposition et d'intervention", et sont plutôt en opposition au SAN, groupement d'aménagement des communes de la ville nouvelle. Elles sont très représentatives de la volonté d'engagement et de citoyenneté des nouveaux résidents de ces zones périurbaines en pleine mutation, qui tentent de peser sur le processus d'urbanisation pour concilier mode de vie urbain et conservation du paysage et du patrimoine rural. Les actions sont multiformes, alliant mobilisation contre les nuisances et initiation à la nature : Marne Environnement, par exemple, est intervenue pour "*le nettoyage des bois, la valorisation du patrimoine écologique, la protection du cadre de vie des quartiers de la ville nouvelle, la sensibilisation contre les nuisances sonores et atmosphériques (avions, autoroute)*". Ces associations ont le projet de créer une Maison de la Nature, qui développerait l'information et

l'initiation concernant la faune et la flore, la valorisation et la promotion du patrimoine architectural.

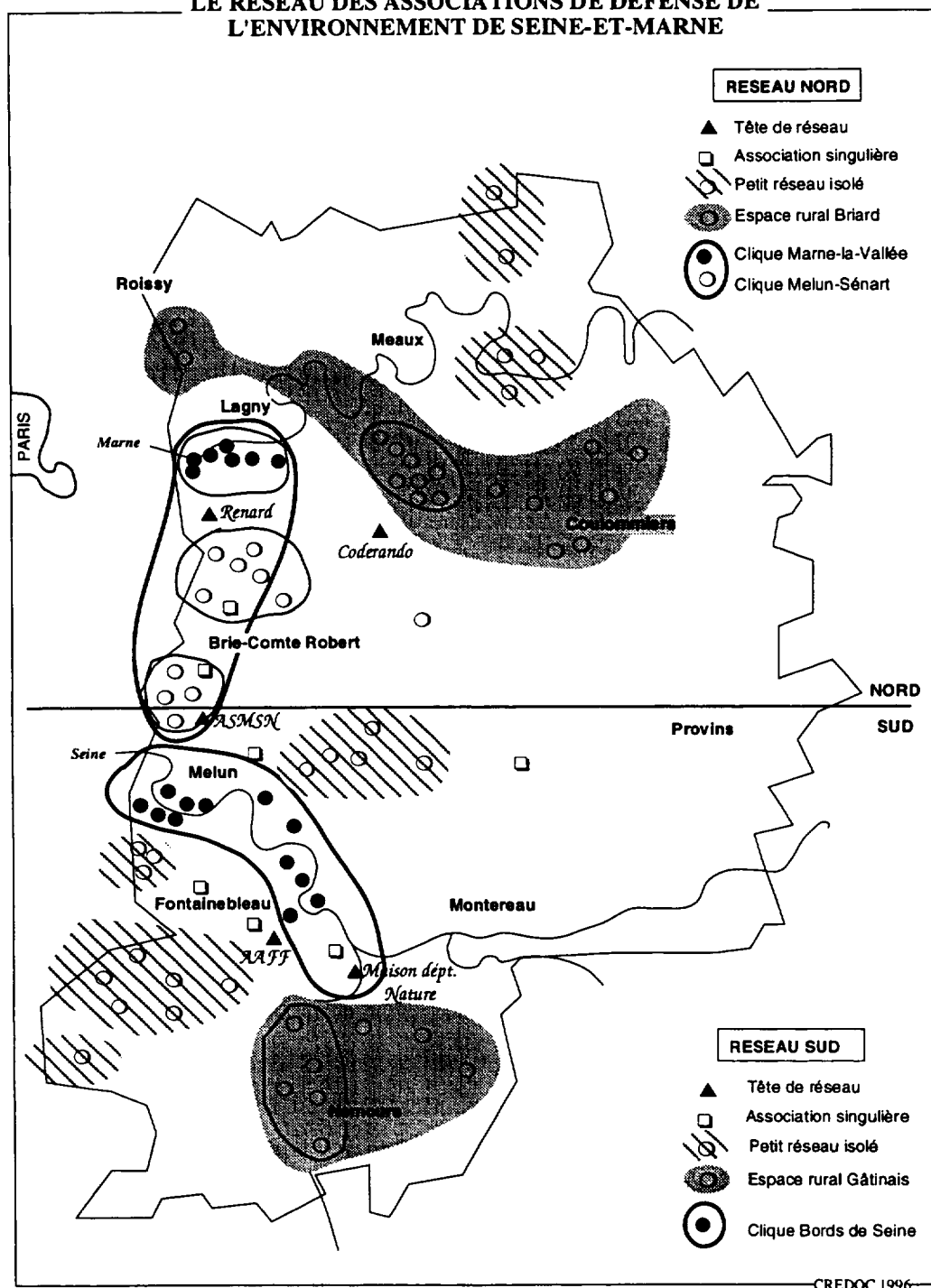
Un second groupe d'associations intervient dans le secteur situé un peu plus au Sud, entre Pontault Combault et Brie Comte Robert. Dans cet espace d'extension de l'agglomération parisienne, les associations actives sont anciennes (1971-79), et avant tout préoccupées d'opposition aux grands programmes d'urbanisme (ZAC, infrastructures de communication). Rayonnant sur des petits territoires, de la même manière que l'Association de Melun Sénart (cf. plus haut, les groupes isolés), ces associations sont des relais locaux pour le RENARD qui a démarré son action dans cet espace et sur les mêmes thèmes. Toutefois, en développant une capacité d'intervention fondée sur la maîtrise du recours juridique, le RENARD a acquis une position éminente bien au delà des huit communes de son espace d'intervention initial.

Si les associations de cette clique sont connectées principalement par la fonction d'information et de relai qu'exerce le RENARD, celui-ci n'a des liens fréquents qu'avec un petit nombre d'entre elles (Lésigny, Guermantes, ABIME). Par ailleurs, dans cet espace, le tissu de ces ADE anciennes, qui restent focalisées sur des questions de défense du cadre de vie, est complété par quelques groupes spécialisés plus récents (1981-1989), notamment d'initiation à la nature (La Clairière aux Ecureuils, 19, Club des Jeunes pour la Nature de Brie Comte Robert, 12), et de création d'activités en relation avec l'environnement (Humus et Vie, 28).

Il existe des liens d'interconnaissance entre ces diverses structures, induits par le voisinage, mais elles restent peu intégrées au tissu départemental, en particulier parce que les groupes spécialisés fonctionnent avec des organismes spécifiques qui les appuient dans leur activité locale (par exemple la Fédération des clubs pour la nature). Le CODERANDO, voisin géographiquement, développe également quelques relations avec ce groupe d'ADE.

Finalement cette clique des Villes nouvelles est un ensemble faiblement cohésif, dont la proximité relationnelle résulte du voisinage, et cela malgré une grande unité dans les centres d'intérêt. On constate que les deux strates historiques de ces ADE sont étroitement dépendantes de la succession des poussées d'urbanisation dans le secteur. On note aussi que cet espace, dont la densité d'associations est aussi grande que le long de la Seine et du Massif de Fontainebleau, a donné naissance à un seul groupe capable de se hisser à un niveau d'action pluridimensionnel à l'échelle départementale. Cet espace manque d'enjeux fédérateurs en matière environnementale et de centres d'intérêt pour des naturalistes.

LE RESEAU DES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE SEINE-ET-MARNE



6-3. Les apports de l'analyse de réseau

Finalement l'analyse du réseau Seine et Marnais consacre une coupure forte, qui est historique, morphologique et thématique, entre le Nord et le Sud du département. Ceci explique vraisemblablement la dualité de direction du réseau départemental (ASMSN et RENARD), dans la mesure où l'ASMSN, son tissu relationnel le montre, penche nettement vers le Massif de Fontainebleau.

Contrairement à la perception des acteurs de la gestion de l'environnement dans le département, il n'y a pas trois espaces, du nord, du centre et du sud, mais deux principalement remarquablement symétriques dans l'espace Seine et Marnais. Compte tenu de la configuration de celui-ci, on peut faire l'hypothèse que l'ASMSN tire sa légitimité non seulement de son ancienneté, mais peut-être surtout de sa position centrale à la jointure de deux espaces, l'un qui lui a donné naissance (le Centre et le Nord, transformé par la poussée urbaine) et l'autre qui lui préexiste et qui est indispensable à son affirmation naturaliste (le Massif de Fontainebleau).

Cette situation n'est pas sans évoquer le cas de l'Essonne, où la prééminence de l'association Essonne Nature Environnement résulte d'un positionnement similaire à la jointure de l'espace de l'agglomération parisienne et de l'espace péri-urbain intégré dans le tissu rural. L'accusation faite à ENE d'être surtout représentative des intérêts du Sud du département illustre bien cette situation.

L'hypothèse d'un semis d'associations locales d'où émergent quelques individus remarquables est insuffisante à l'échelle de l'ensemble du département. Elle garde néanmoins sa valeur à l'échelle d'espaces géographiques singuliers qui génèrent l'éclosion de nombreuses associations communales se constituant sur les mêmes questions. Dans ces cas là -les berges de la Seine, le secteur de Marne la Vallée par exemple- un groupe acquiert un certain ascendant sur les autres et en vient à fonctionner comme un pivot, en mobilisant les autres groupes comme des relais locaux. Les deux exemples évoqués restent les plus significatifs.

A côté de ces cliques bien identifiées, existent bon nombre d'associations isolées qui n'indiquent comme lien référentiel que l'ASMSN. Si certaines sont effectivement isolées dans leur espace, d'autres peuvent être regardées comme la partie émergente d'un tissu associatif très local, vraisemblablement peu actif, mais qui représente un cercle de personnes en interaction. Les

associations étudiées sont en effet souvent pluricommunales (les deux-tiers d'entre elles), certaines s'appuyant explicitement sur des sections locales ou des structures relais.

Le tissu des associations de défense de l'environnement offre ainsi une mosaïque de groupements plus ou moins vastes et cohérents, mais qui développent peu de liens transversaux. Leur ensemble ne fait système que parce qu'il existe quelques structures dont la notoriété est suffisante pour offrir des repères et fonctionner comme centre de ressources. L'analyse de réseau permet d'affirmer que deux d'entre elles remplissent effectivement une fonction de pivot (l'ASMSN et le RENARD), alors que d'autres ont une notoriété assise sur une l'ancienneté (les AAFF) ou bien sur leur dimension institutionnelle (Maison départementale de la Nature).

A côté d'un ensemble relativement structuré par la hiérarchie de la notoriété, selon l'importance de l'espace d'intervention, on trouve des associations qui sont en position isolée. Certaines sont effectivement singulières et leur objet ne les conduit pas à travailler avec le tissu des associations du département : c'est le cas de PRO NATURA, ce serait le cas d'une manière plus générale de toute structure ayant son siège social dans le département mais dont l'activité s'exerce à une toute autre échelle. Pour d'autres structures, l'isolement indique surtout que l'on n'a pas pris en compte le tissu auquel elles sont directement liées, comme dans le cas des Fédérations de chasse ou de pêche.

Ces remarques conduisent à penser que notre approche ne révèle qu'un cercle, qui ne saurait représenter l'intégralité de l'espace des associations qui, de proche en proche, se trouvent être concernées par les questions d'environnement. Ce "premier cercle", néanmoins, forme le coeur du système des corps intermédiaires que les pouvoirs publics (depuis les élus locaux jusqu'aux administrations gestionnaires des questions d'environnement) reconnaissent comme légitime.

ANNEXE

PRÉSENTATION D'ASSOCIATIONS-TYPES DES DIFFÉRENTS SOUS-GROUPES DU RÉSEAU

A. Les associations les plus centrales

-L'Association Seine-et-Marnaise pour la Sauvegarde de la Nature-(ASMSN) au centre du département (Savigny-le-Temple)

Déclarée depuis janvier 1972, l'ASMSN est le groupement associatif à vocation départementale. Il occupe dans le champ associatif une position de leadership. Il regroupe ainsi 33 associations seine-et-marnaises et affiche, par ce biais, 3000 adhérents individuels. L'ASMSN fonctionne comme un pôle d'information et de conseil auprès du tissu associatif. Elle diffuse ainsi les textes de lois et organise des journées de formations en direction des acteurs associatifs. Elle se définit comme un relais de l'action associative à l'échelon départemental. Attachée à promouvoir l'intérêt général, elle s'efforce de combattre les attitudes particularistes de certaines associations locales ce qui ne va jamais sans générer certaines tensions. Agissant dans une logique analogue à celle du RENARD, elle reste très soucieuse du respect de la législation et n'hésite pas à engager des recours contentieux. Le suivi des enquêtes publiques est également une activité importante. Elle s'est fortement mobilisée sur le débat du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région (SDAURIF) et a rédigé un mémoire adressé aux autorités compétentes. Dans ce cadre, elle échange de l'information avec Essonne-Nature-Environnement.

Elle mène aussi des actions d'initiation et d'animation, en organisant notamment des sorties-découvertes. Elle poursuit des actions concrètes de protection de l'environnement et s'est ainsi impliquée dans une opération d'obturation des poteaux téléphoniques dans le cadre d'une convention avec Télécom.

Etant parvenu à s'imposer aux yeux des pouvoirs publics comme le partenaire incontournable, elle est fortement intégrée dans le système administratif local. Elle siège ainsi en tant que représentant associatif dans un certain nombre de commissions préfectorales (Comité Départemental d'Hygiène, Conseil Départemental des sites, Comité Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage, Comité pour un plan départemental d'élimination des déchets et Comité Départemental du Remembrement). Au niveau des instances du Conseil Général elle participe à la Commission des Espaces Naturels Sensibles et à la Maison Départementale de l'Environnement. Les relations avec l'appareil administratif sont, selon sa présidente, assez bonnes et beaucoup moins conflictuelles qu'avec les élus locaux. L'ASMSN est subventionnée par le département et les communes à hauteur respective de 4500 frs et 2600 frs.

L'ASMSN est membre d'IFE dont elle juge l'action peu efficace et de FNE. Néanmoins son affiliation au groupement régional lui permet d'accéder aux cercles décisionnel de la Région.

L'association édite irrégulièrement un bulletin d'information "ASMSN Nature Actualités".

-Le Rassemblement pour l'Etude de la Nature et l'Aménagement de Roissy-en-Brie et son District- (RENARD)

au nord du département (Roissy-en-Brie)

Le Renard occupe au sein du tissu associatif seine-et-marnais une position prédominante en termes de visibilité et de reconnaissance. Bien que son champ d'intervention reste localisé au district de Roissy-en-Brie, son existence est connue de l'ensemble des acteurs associatifs. L'intensité de son action contentieuse et surtout sa redoutable efficacité, qui en fait la bête noire de certains élus locaux, y est sans doute pour quelque chose.

Créé en 1978, sur des questions relevant strictement de la conservation de la faune et la flore, l'association a pris très tôt conscience des limites de l'action naturaliste quant à la préservation de l'environnement. Située dans un secteur en pleine restructuration urbaine, le Renard s'est intéressé aux questions d'aménagement urbain et en 1982 elle obtenait son agrément au code de l'urbanisme. Fonctionnant selon une logique très procédurière, il n'hésite pas à engager une action contentieuse lorsqu'il constate l'illégalité de certains documents ou procédures d'urbanisme (type POS ou ZAC) ou actes illégaux (défrichement sans autorisation préfectorale, cas de pollution). Son président a acquis à la faveur de ces expériences une connaissance assez fine du droit de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que sa jurisprudence. Cela lui permet de ne pas avoir recours à des avocats spécialisés. Les partenaires associatifs n'hésitent pas à mobiliser cette ressource essentielle de l'action associative. Le Renard est ainsi régulièrement consulté par des associations seine-et-marnaises qui en sont dépourvues et également par des particuliers. L'association de Roissy-en-Brie fonctionne ici dans une véritable logique d'expert.

Le Renard a activement participé à l'élaboration du POS de Roissy-en-Brie. D'autre part il a rédigé le volet environnement du POS de la commune d'Ozoir-la-Ferrière en mars 1991. L'association a en outre obtenu de nombreuses annulations de documents d'urbanismes dans les communes du district.

Néanmoins l'action du Renard ne se réduit pas à ces activités contentieuses. Attaché à se positionner comme un partenaire crédible et responsable, l'association produit régulièrement des études argumentées et ce, en mobilisant les ressources internes (compétence de certains de ses membres). La participation quasi-systématique aux enquêtes publiques constitue également une activité importante de l'association. Le Renard qui n'a pas renoncé à sa vocation initiale d'initiation et d'éducation à la nature, organise régulièrement des actions pédagogiques en direction des scolaires et des sorties thématiques ouverts à tous. C'est cette diversité dans le répertoire d'actions qui fait la richesse d'une telle association.

Le Renard est affilié à l'ASMSN avec laquelle il entretient de fréquentes relations. Bien souvent ces deux associations sont identifiées l'une à l'autre. Il existe une très forte imbrication consécutive à la convergence de vue et d'intérêt et à l'amitié qui unit leurs dirigeants respectifs. Adhérent et membre du comité directeur d'Ile-de-France Environnement, les liens y sont plus distendus. Le Renard tout comme l'ASMSN est

également membre de France Nature Environnement dont il juge l'adhésion plus bénéfique que celle d'Ile-de-France Environnement.

En raison de sa compétence territoriale localisée, le Renard entretient des relations plus fréquentes avec les associations locales du Nord de la Seine et Marne. Une partie est adhérente au Renard. Les relations se structurent autour d'associations de défense du cadre de vie. Notons également que l'association est jumelée avec une association de naturalistes du Nord du Pays de Galle.

Le Renard publie tous les trimestres la lettre du Renard et emploie un CES chargé du travail de secrétariat.

***-L'Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau- (AAFF)
au sud du département (Fontainebleau)***

Créée en 1907 à l'initiative du peintre animalier Tavernier, les AFF s'attachent à la préservation et la mise en valeur du massif forestier de Fontainebleau.

Fonctionnant sur une logique notabiliaire, elle a vu se succéder à sa présidence un certain nombre de personnalités que son actuel président, ancien directeur international d'un grand groupe financier, qualifie de prestigieux. La présidence de l'association fut successivement occupée par un membre de l'Académie Goncourt, un banquier, un comtesse et un haut serviteur de l'Etat. Parmi ses membres actifs, on note un ancien président du Sénat, des professeurs d'universités, des dirigeants d'entreprise ainsi que des journalistes. La composition sociologique particulière constitue une ressource importante en termes de notoriété, respectabilité et compétence que l'association n'hésite pas à mobiliser quand il s'agit de faire valoir son intérêt. L'association regroupe également un nombre important de membres, 1200 selon son président, constitués pour l'essentiel d'amoureux de la forêt de la Fontainebleau. Les AFF organisent régulièrement des randonnées dominicales. Se prévalant d'une solide connaissance du milieu forestier, l'association travaille avec le milieu scolaire et les comités d'entreprise au travers de sorties thématiques. Elle réalise également des expositions et édite un guide des chemins de randonnée du massif bellifontain.

Parallèlement à ses activités pédagogiques, elle poursuit des actions de protection visant à maintenir l'intégrité du massif forestier. A la faveur de son ancienneté dans le champ associatif et de sa respectabilité, elle n'a pas eu de mal à s'imposer auprès des pouvoirs publics comme l'un des partenaires associatifs incontournables. Elle est ainsi membre du conseil départemental des sites, du comité départemental de la chasse et de la faune sauvage, de la commission nationale des réserves biologiques forestières. Elle participe aux travaux du comité départemental du tourisme et du patrimoine. Elle participe, au sein du SIEP, aux travaux sur le schéma directeur de la Région.

L'association est l'interlocuteur privilégié de l'ONF qui apprécie sa modération, ce qui n'exclut cependant pas sa fermeté. Les AFF sont ainsi parvenus à s'opposer au plan d'aménagement 2000 de l'ONF qui envisageait selon les propos de son président, de transformer la forêt de Fontainebleau en conservatoire biologique. Elle s'est également opposée aux pratiques des coupes rases.

Refusant les positions radicales, le président ne se reconnaît pas dans les associations naturalistes et environnementalistes. Revendiquant un certain pragmatisme, il rejette ainsi l'attitude strictement protectionniste de certaines associations comme l'Association Seine-et-Marnaise de Sauvegarde de la Nature dont il stigmatise volontiers le côté "ayathollah". Appartenant à une famille de forestier, le président déclare ainsi avoir été "habitué à respecter les arbres mais aussi à les exploiter".

Cette association qui s'attache à défendre sa vocation forestière n'entretient pas beaucoup de relations avec les ADE locales, hormis avec les associations du pourtour du massif de Fontainebleau préoccupées de la protection de l'habitat villageois ancien. Elle est membre de la fédération française des randonnées pédestres, de la fédération des associations des amis des forêts de l'Ile-de-France. Son intégration au tissu associatif environnemental se réalise prioritairement au travers de ses centres d'intérêt qui sont très focalisés.

***-La Maison Départementale du Paysage et de l'Environnement- (MDPE)
au sud du département (Moret-sur-Loing)***

La création de la MDPE en juillet 1991 s'inscrit dans le cadre de la politique départementale du paysage et de l'environnement du Conseil Général. Cette association para-publique s'efforce de promouvoir la "citoyenneté responsable devant l'environnement" selon les mots de son président. Son action s'inscrit donc strictement dans le champ de l'éducation et de l'initiation à l'environnement. Elle organise ainsi des animations et des ateliers pédagogiques en direction des scolaires, du grand public et des associations. Elle contribue également à la diffusion et la valorisation de l'information disponible. Elle demeure très mobilisée sur la problématique du tri sélectif des déchets.

Ses relations avec le milieu associatif s'organise prioritairement autour des associations ayant une vocation pédagogique. Ces associations constituent selon son président de véritables relais locaux de l'action de la MDPE. Elle est ainsi en contact avec un noyau d'une dizaine de structures. Ces relations prennent la forme d'échanges d'informations, de mises à disposition de matériel pédagogique par la MDPE. Compte tenu de sa faible autonomie vis-à-vis de la politique du département -la majorité des membres du Conseil d'administration appartient au Conseil Général- la MDPE ne peut travailler avec les associations locales proprement revendicatives. Il faut préciser que la présidente de l'ASMSN est vice-présidente de la MDPE.

B. Les associations de la moitié Sud du département

B1. La clique des boucles de la Seine

-La Fédération des Associations du Sud-Seine-et-Marnais pour la Protection de la Vallée de la Seine- (FASSMPVS)

au sud du département (Boissise-le-Roi)

Seul groupement associatif ayant pour objet de rassembler les associations des bords de Seine, la FASSMPVS fédère ainsi une vingtaine d'associations. Créée en 1975, elle oeuvre pour la protection des berges de la Seine situées entre Montereau et Seine-Port. En contact régulier et permanent avec la DIREN elle tente de faire aboutir, non sans difficulté, un projet de classement de la vallée de la Seine. Elle mène au nom de ses associations-membres des actions de préservation de la vallée de la Seine et a ainsi obtenu, dans le cadre des aménagements de berges, que des projets des services de navigation soient révisés à la baisse.

Bien qu'existant depuis une vingtaine d'année, elle ne semble pas bénéficier d'une reconnaissance institutionnelle importante, si l'on apprécie cette dernière au travers des participations aux instances de concertation mises en place par les pouvoirs publics. Ayant pris conscience des effets néfastes en termes d'efficacité de l'action associative, la nouvelle présidente s'est engagée dans une stratégie d'ouverture auprès des pouvoirs publics et des élus locaux. Sa présidente est animée par la "certitude de la nécessité d'être un représentant partout où cela est possible, et parce qu'il faut rentrer partout !"

Très attentive aux travaux du SIEP, l'association a vainement tenté d'intégrer certaines de ses commissions. Sa présidente admet en outre des rapports difficiles avec les autorités préfectorales et les services départementaux. En fait, elle privilégie le système politique local qui selon elle, prévaut sur les techniciens et les fonctionnaires.

Cette recherche de l'ouverture et du dialogue n'implique néanmoins pas le rejet du recours aux actions collectives. La FASSMPVS admet ainsi avoir recours aux tractages et aux manifestations. Actuellement l'association est fortement mobilisée sur le futur tracé d'un axe routier franchissant la Seine par un viaduc à hauteur de Saint-Germain-Laxis - la C5 - et dont elle conteste l'opportunité et dénonce ses effets destructeurs sur l'environnement.

Si les rapports avec les associations membres sont bons, la FASSMPVS admet connaître certaines difficultés inhérentes aux structures fédératives : la difficile remontée d'information, le retour de cotisation, ou encore le quant-à-soi des associations.

Ce groupement associatif adhérent à Ile-de-France Environnement fait partie de son comité directeur. Palliant ainsi à la faiblesse de ses ressources en termes d'accès au système politico-administratif local, cette participation lui permet d'obtenir de l'information et de participer à la concertation à l'échelon

régional. Avec les élus régionaux Génération Ecologie, la présidente voudrait tenter d'obtenir le classement du site des berges de la Seine.

B2. La clique du Gâtinais

-L'Association pour un aménagement harmonieux de la vallée de l'Orvanne et du Lunain- (AHVOL)

au sud du département (Voulx)

L'AHVOL s'est constituée en 1974 à partir de l'opposition à un projet ponctuel de transformation du bois de Poligny en camp militaire. Ayant réussie à faire échec à ce projet, l'action de l'association s'est ensuite élargie à d'autres formes de défense de l'environnement. Elle s'est ainsi investie dans le projet de classement de la vallée de l'Orvanne et du Lunain qui n'a pas abouti. L'histoire de cette association s'inscrit assez bien dans le processus de dynamique de l'intérêt défendu mis en évidence dans la synthèse sur le tissu associatif francilien. L'extension d'un intérêt local ponctuel vers un intérêt local diversifié demeure une condition de pérennisation de l'action associative

A l'heure actuelle, le champ d'activités couvert par l'AVHOL est assez large. Elle mène ainsi des actions de valorisation et de promotion du patrimoine architectural et naturel dans ce secteur de la vallée du Loing sous la forme d'un travail d'inventaire, de réalisation d'un guide des chemins de randonnées, d'animations culturelles, d'organisation de randonnées, et d'un projet de classement de la vallée relancée à l'initiative de la DIREN. Elle n'hésite pas à s'engager également dans des actions de défense de cadre de vie. Elle participe ainsi à de nombreuses enquêtes publiques et reste très vigilante sur le problème de l'exploitation des gisements de chailles nombreux dans la région (roche pour gravillon). Observons ici que le problème des carrières est prédominant et cristallise l'action associative locale. Elle peut ainsi donner lieu à une coopération des acteurs associatifs.

Compte tenu de l'absence de mobilisation dans les villages, le recours aux formes d'action collective n'est pas privilégié. Si le président concède une certaine efficacité aux pétitions, il privilège d'avantage les contacts avec les pouvoirs publics.

A la faveur de son enracinement local et fort de ses 396 adhérents, parmi lesquels beaucoup de randonneurs, l'AVHOL a acquis une certaine reconnaissance institutionnelle. Ainsi membre du CODERANDO, elle est chargée de l'entretien et du fléchage des circuits de randonnées. Cette action de préservation demeure un axe central de son action. L'AVHOL est également membre du comité du patrimoine mis en place par le Conseil Général. Ce dernier lui alloue une subvention. L'association entretient également de bons rapports avec la DIREN dans le cadre du projet de classement. Elle siège également au sein du CDS avec l'AAFF, l'ADVLSE et l'ANVL. Les relations avec les élus locaux sont fréquentes et régulières en raison de l'implantation locale de l'association.

Les liens qu'elle a pu établir avec le milieu associatif sont fonction de la proximité des associations en termes d'intérêt défendu et de compétence territoriale. Bien que n'ayant pas de vocation statutaire de fédération, l'association, selon les propos de son président, remplit au sein du tissu local une fonction d'intermédiaire. Elle est en relation avec un nombre important d'associations très localisées. Même si elle brocarde leur côté "un peu Larzac", l'AHVOL entretient des rapports avec SOS Environnement Bocage Gâtinais, association fortement mobilisée sur le problème des carrières, et avec le Groupement Écologique de Nemours et ses environs, qui organise des réunions de concertation avec les associations de la partie la plus méridionale du département.

C. Les associations de la moitié Nord du département

C1. La clique des Villes nouvelles

-L'Association de défense de l'Environnement de Melun-Sénart- (ADE) au centre du département (Combs la Ville)

L'ADE s'est constituée en 1971 contre le projet d'ouverture à l'aviation civile de l'aérodrome de Melun-Villaroche, à l'origine base aérienne appartenant au Ministère de la Défense Nationale. Depuis plus d'une vingtaine d'années, l'ADE s'efforce de rester vigilant et lutte contre toute avancée du dossier qui se traduirait selon elle par un accroissement du trafic aérien sur le secteur induisant par ce fait d'importantes nuisances sonores pour les habitants. Au fil des années, l'ADE a acquis une compétence certaine sur cette question très sensible des nuisances aériennes et jouit d'une certaine notoriété auprès des acteurs associatifs locaux et semble-t-il auprès des habitants. Elle revendique ainsi 400 membres. On peut prendre la mesure du degré de mobilisation sur ce dossier à la lecture de l'historique présenté dans un dossier très étayé sur l'aérodrome.

Conformément à ses dispositions statutaires, l'association s'est également ouverte aux questions d'aménagement urbain. Elle suit ainsi avec attention les nombreuses enquêtes publiques se déroulant sur les communes de la ville nouvelle de Melun-Sénart et prône un urbanisme raisonné et limité dans ce secteur fortement soumis aux pressions urbaines.

L'association est structurée en sections locales, véritables relais locaux de son action. Cette structuration offre ainsi les conditions d'une véritable implantation locale. Elle permet à l'association d'être proche des réalités du terrain et d'intervenir de façon préventive.

L'ADE bien que reconnue, ne participe pas à des commissions institutionnelles et déplore de ne pas être suffisamment consultée par les pouvoirs publics locaux. Les élus constituent des partenaires privilégiés dans le cadre du dossier de l'Aérodrome. Adhérente à la ASMSN, elle a tenté vainement d'impulser une dynamique de regroupement des acteurs associatifs locaux.

C2. La clique du Pays briard

-Le Mouvement National de Lutte pour l'Environnement- (MNLE 77) au nord du département (Mitry-Mory)

Constitué en 1986, le MNLE 77 est la structure départementale du mouvement national. En dépit de sa vocation départementale, son champ d'intervention reste localisé au Nord de la Seine-et-Marne. Cette structure départementale est composée du comité local du MNLE de Mitry-Mory, de l'association villageoise de l'environnement courtrysien (AVEC) et de l'association de défense de l'environnement et de la protection à Doue (ADEPAD), et compte 200 membres. Toutefois ce nombre varie fortement à la faveur des mobilisations.

Les actions du MNLE 77 s'inscrivent dans une logique revendicative. C'est le type même de structure que les pouvoirs publics stigmatisent comme des "associations radicales faisant de l'opposition systématique". L'association est particulièrement vigilante à l'encontre des atteintes contre l'environnement. Elle s'est ainsi mobilisée contre des projets portant atteinte à l'intégrité d'un site: construction de silos à proximité d'une butte classée, extension d'une porcherie. Son registre d'action emprunte aussi bien aux formes de la contestation collective qu'à l'action en justice. L'opposition au projet de construction des silos qu'elle est parvenue à empêcher constitue un des moments "historiques" de l'association. L'importante mobilisation des associations locales de défense du cadre de vie a fortement contribué au succès de l'opération.

Implanté dans une région agricole, le MNLE 77 se heurte à l'opposition des agriculteurs et de certains élus locaux qui n'ont pas intégré le souci de préservation de l'environnement. Cette structure est souvent perçue comme les "empêcheurs de tourner en rond".

En vue de siéger dans des commissions départementales, elle a demandé son agrément. Ne bénéficiant pas d'un capital de reconnaissance institutionnelle, Le MNLE 77 n'a en effet pas accès à l'appareil administratif local. Conscients que l'intégration dans le circuit de la consultation constitue une condition d'efficacité de l'action associative, les dirigeants essaient de s'engager dans une stratégie d'ouverture et de participation.

Sommaire

TROISIÈME PARTIE

Les réseaux d'associations de défense de l'environnement : l'Auvergne 5

L'enquête régionale en Auvergne Caractéristiques sociographiques du tissu associatif

René-Pierre Chibret 7

1.- LA DÉMOGRAPHIE ASSOCIATIVE ET LE CHAMP ENVIRONNEMENTAL EN RÉGION AUVERGNE 11

1.1. L'inventaire des associations 11

1.2. La répartition géographique des associations 17

1.3. Les évolutions temporelles de la dynamique associative 23

2.- LE DÉVELOPPEMENT DES ASSOCIATIONS 28

2.1. La création des associations 28

2.2. L'action des associations 35

2.3. La mobilisation des ressources et des engagements individuels 47

3 - RÉSEAUX ASSOCIATIFS ET MOBILISATIONS 53

3.1. Le réseau associatif "Pour une meilleure gestion des déchets" en Auvergne 55

3.2. Les associations et l'autoroute A 89 60

3.3. Réseaux et enjeux de l'eau 66

4 - L'ANALYSE DU RÉSEAU ASSOCIATIF DANS LE PUY-DE-DÔME 79

4.1. Les positions associatives dans le réseau 84

4.2. Les formes de structuration du réseau 95

4.3. Les stratégies de réseau 102

Troisième Partie

LES RÉSEAUX D'ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT

L'Auvergne

L'ENQUETE REGIONALE EN AUVERGNE

CARACTÉRISTIQUES SOCIOGRAPHIQUES DU TISSU ASSOCIATIF

René-Pierre Chibret

L'étude de la dynamique des associations environnementales en Auvergne se limitera ici à une approche empirique préliminaire simplement susceptible de fournir les bases d'une interprétation ultérieure plus approfondie : étant donné l'absence d'enquêtes sociologiques ou ethnographiques menées systématiquement sur le champ associatif environnemental, en France ou dans certaines régions, et le caractère très lacunaire des connaissances qui supportent les recherches déjà produites (cf. supra, première partie), notre travail se conçoit d'emblée comme une investigation exploratoire d'un univers associatif méconnu, jusque là appréhendé seulement à travers une infime partie de sa population et sans que les critères de ce choix ne fassent l'objet d'une discussion.

Cette investigation repose, d'une part et principalement, sur les données issues d'un questionnaire passé, en même temps que nous procédions à l'enquête de réseau et en première partie de chaque entretien, auprès de toutes les associations qui ont fait l'objet de cette enquête dans le Puy-de-Dôme¹, ainsi que de quelques associations dans chacun des trois autres départements de la région ; d'autre part, nos informations ont été collectées auprès de diverses sources telles que les documents disponibles dans les services préfectoraux compétents, les entretiens auprès de responsables des pouvoirs publics (administrations, collectivités locales, tribunaux) et de journalistes, et les matériaux d'origine associative (enquêtes, publications, documents internes...).

Dans une telle perspective exploratoire et descriptive, la présentation de nos résultats se fera en deux temps : d'abord à travers une étude privilégiant les aspects démographiques de la population associative dans le champ environnemental auvergnat, recouvrant successivement un travail de repérage et d'inventaire des associations, une description de leur géographie et de leur inscription territoriale, puis des évolutions temporelles de cette population et des facteurs de la création d'associations ; l'analyse sociographique s'intéressera ensuite aux différentes dimensions de l'activité associative, et notamment à la mobilisation des ressources, aux domaines et répertoires d'action, enfin aux caractéristiques de la participation individuelle dans les associations écologiques.

Les informations sur les associations ont été recueillies systématiquement, à l'occasion de la passation des questionnaires relatifs à l'enquête de réseau. Elles constituent un matériau des plus intéressants pour développer les bases d'une première approche des ressorts de l'engagement associatif dans ce secteur.

¹ y compris l'association "La Galipotte" qui est un journal de militants associatifs dans le domaine social, culturel, régionaliste, et de l'environnement

1. LA DÉMOGRAPHIE ASSOCIATIVE ET LE CHAMP ENVIRONNEMENTAL EN REGION AUVERGNE

1-1. L'inventaire des associations

L'une des finalités attribuées à la série d'entretiens semi-directifs menés auprès des associations, mais aussi auprès des structures institutionnelles et des média, était donc dans un premier temps l'exploration du champ associatif par la mobilisation du savoir indigène et le repérage des associations existantes grâce à l'utilisation cumulative par rayonnement et recoupement des connaissances délivrées par les militants associatifs.

Cette démarche, qui nous apparaissait comme la seule opératoire et s'accordait par ailleurs avec notre projet d'exploration du tissu relationnel, nous a conduit à prendre d'abord appui sur une liste d'associations que nous avons confectionnée principalement à partir du fichier établi par la DIREN, qui s'est révélé la base de départ la plus valable, confrontée et complétée le cas échéant avec des listes issues d'enquêtes associatives (celle de la fédération régionale, la FRANE, datant de 1988, et celle toute récente de l'association ASPIR), avec les informations ressortant de nos entretiens avec les services compétents des pouvoirs publics et des journalistes, et avec les listes d'associations déclarées dans les (sous-) préfectures.

Cette liste a été ensuite systématiquement soumise lors de chaque entretien aux responsables associatifs interviewés, et complétée au fur et à mesure de leurs indications, à chaque fois sollicitées. Les avantages de cette démarche sont décisifs, puisqu'elle permet d'échapper aux lacunes et aux biais inhérents aux recensements élaborés par des associations ou des administrations (par exemple le fichier DIREN regroupe seulement, mais aussi toutes les associations, quel que soit leur objet, qui sont en contact avec elle : le critère n'est alors souvent que l'intérêt, entre autres financier, qui pousse l'association à solliciter cet organisme) ; elle assure un recoupement permanent de l'information émanant de multiples sources et réitérée par plusieurs associations ; à côté des tentatives de prise de contact par le chercheur, cette information est par ailleurs seule de nature à attester de l'activité effective, à l'heure actuelle, de telle association considérée ou de fournir des indications sur sa disparition

ou sa mise en sommeil, ce qui, on le sait, constitue l'obstacle majeur à l'utilisation des listes officielles d'associations déclarées ou agréées.

En sens inverse de l'exploration, la combinaison au cours des entretiens des questions sur l'inter-connaissance des associations et sur les liens qu'elles entretiennent éventuellement entre elles, autorise une sélection parmi les associations répertoriées dans le fichier DIREN et une délimitation un peu plus stricte des frontières du secteur associatif de l'environnement, même si nous n'ambitionnons nullement une définition rigoureuse de celui-ci, laquelle impliquerait une analyse de l'objet, des pratiques et des représentations des associations par rapport au concept d'environnement.

L'absence de tels liens constitue en effet un critère supplémentaire important qui nous a incité à exclure de ce secteur -et en tout cas de notre investigation- des associations qui par ailleurs n'avaient pas pour objet explicite la défense de l'environnement et de plus regroupaient avant tout des élus ou des personnes publiques ; la présence de ces liens nous décidait au contraire à conserver dans notre corpus des associations mixtes (assurant une participation de personnes publiques et privées) et le très vaste ensemble des associations d'usagers de la nature. Ce critère venait s'ajouter à d'autres (discutés infra) dans la fixation de la photographie ultime du champ environnemental.

Si celle-ci ne représente certainement pas encore un inventaire exhaustif, elle résulte cependant d'un ensemble d'entretiens dont la distribution offre une bonne couverture globale du territoire régional et laisse à penser que seul un petit nombre d'associations a pu nous échapper. Le tableau ci-dessous présente leur nombre et leur répartition, pour un total de 65 entretiens :

Bilan quantitatif des entretiens réalisés

DEPARTEMENT	Associations	Services de l'Etat	Services des Coll. locales	Médias
Puy-de-Dôme	20	3	1	2
Haute-Loire	5	2	1	1
Allier	4	2	1	-
Cantal	2	2	-	-
Niveau régional	8	6	2	3
<i>TOTAL</i>	39	15	5	6

Tous ces entretiens ont été réalisés selon le protocole défini initialement, notamment avec la soumission à l'interviewé de la liste des associations en notre possession et un questionnement assez appuyé sur les relations d'inter-connaissance et d'échanges (et leurs modalités) que son organisme -associatif, institutionnel ou journalistique- entretient avec les associations citées ou d'autres encore. Cette insistance s'est révélée payante à de nombreuses reprises, afin de surmonter les oublis de l'interlocuteur, certaines réticences et son penchant à ne vouloir parler que des bonnes relations avec certaines associations, en raison d'une perception usuelle toujours plus ou moins normative et connotée de l'objet relationnel.

Nous reviendrons plus tard sur ces biais inhérents à toute enquête empirique, notons ici simplement que l'entretien approfondi (d'une durée presque toujours supérieure à une heure, et souvent beaucoup plus, jusqu'à près de 3 heures) en assurait une certaine neutralisation, et qu'en conséquence nous n'avons pas tenu compte des 3 entretiens téléphoniques passés avec des associations (dont deux avaient d'ailleurs récemment cessé leur activité).

Les résultats de cette démarche en termes d'inventaire régional se traduisent en premier lieu dans la liste d'associations à laquelle nous sommes arrivés (cf. Annexe 1). Cette liste comprend deux parties, avec d'abord celle des associations répertoriées dans le fichier DIREN et que nous avons classées en fonction de leur zone territoriale d'intervention, puis, avec le même classement, celle des associations que nous avons découvertes. La progression entre les deux est à première vue considérable puisqu'elle équivaut presque à un doublement du nombre des associations : de 114 à 220, grâce à 106 nouvelles associations ; elle l'est encore davantage si on débarrasse la liste DIREN, très hétérogène, d'un certain nombre d'associations peu authentiques pour diverses raisons. La soustraction se présente comme suit :

Liste DIREN.....	114
• associations parapubliques.....	- 9
• (C.R.Tourisme, C.D.T. 63, AMPAC, MEDIANE, CAUE (3), Maison Innovation, Montagne Auvergne)	
• associations décédées ou fusionnées	- 8
• (Energies Solaires Auv., Passages, Conserv.P.A. 43, Ferme Val Besbre, LPO 03, ALTER ECO, Ass. Paysages de France 15, Club CPN Aurières)	
• associations non environnementales	- 15
(ADAV Jordanne, Ass. Villages Sympas, ASC Orcival, Saviloisirs, ATV du Goul, AT Tauves-LTA, A.R.C.E., Mener Allier Plus, Livrandos, La Transcévenole, Centre de Trielle, Fédérations de chasse (4))	
Total.....	82

La troisième catégorie d'associations soustraites appelle un commentaire sur les critères d'exclusion retenus : il s'agit ici d'associations qui d'une part ont un objet en rapport au mieux marginal avec l'environnement -même s'il est revendiqué, ce que traduisent les démarches auprès de la DIREN-, qui de plus sont souvent des structures parapubliques (des " pseudopodes ") regroupant élus ou personnes publiques (par exemple des communes, dans les cas de l'ADAV de la Jordanne ou de Saviloisirs), et qui d'autre part n'entretiennent que très peu de liens, notamment de collaboration, avec le reste du secteur associatif.

C'est ce qui les différencie de toutes ces nombreuses autres associations (une quarantaine, au total) qui, n'ayant pas principalement pour objet l'environnement mais un intérêt en relation avec ce dernier (associations d'usagers de la nature, de chantiers de jeunes, d'éducation populaire, d'animation, à but culturel, scientifique ou de loisirs, etc.), ont tissé de multiples liens avec les associations de protection : coopérations, relations personnelles, doubles adhésions... Et c'est aussi sur la base du critère volontariste, s'agissant d'associations volontaires fondées essentiellement sur une initiative privée, que nous avons refusé de les écarter a priori.

Par ailleurs, trois associations (L.P.O. 43, Espaces et Recherches 15 et Chamina 15) ont été maintenues, car, sans constituer une entité autonome et rattachées à une structure plus large, elles incarnent toutefois un groupe avec une activité propre, connu d'autres associations et ayant des liens spécifiques avec elles ; de même, ont été incluses dans la nouvelle liste les 4 sections membres d'Allier Nature, association départementale hybride, à la fois unitaire (juridiquement) et de fait fédérative.

Le cumul de ces deux listes d'associations nous permet ainsi de présenter le tableau suivant de la population associative dans la région.

Tableau 1. L'inventaire des associations en Auvergne

	Liste DIREN expurgée	Liste nouvelle	Total
Niveau régional	24	11	35
Puy-de-Dôme	20	45	65
Haute-Loire	14	44	58
Allier	15	26	41
Cantal	9	7	16
TOTAL	82	133	215

En termes de géographie associative, on notera immédiatement, outre la relative pauvreté du champ associatif dans le Cantal, le dynamisme dont fait preuve celui-ci en Haute-Loire, puisque l'on y trouve (bien au-delà de la liste DIREN, très lacunaire pour ce département) presque autant d'associations que dans le Puy-de-Dôme, pour une superficie et une population plus réduites. On peut faire l'hypothèse ici de l'effet induit par le développement d'un conflit d'envergure autour du barrage de Serre de la Fare, et plus largement autour des questions d'aménagement de la Loire et du Haut-Allier, et du rôle catalyseur joué semble-t-il par S.O.S.-Loire Vivante (avec le soutien du W.W.F.) ; si, dans ce département, une enquête plus systématique se révélerait par conséquent intéressante à l'avenir, le choix du Puy-de-Dôme pour développer notre enquête n'était pourtant pas injustifié (au-delà de simples raisons de commodité pour le chercheur) ; outre le fait que c'est quand même le département à plus forte population associative, deux autres facteurs sont à considérer : d'abord la plupart des associations à compétence régionale ou inter-départementale (32 sur 35) ont leur siège et souvent leur centre de gravité dans ce département (ainsi que divers collectifs, comme le GRAINE, que nous n'avons pas retenus dans notre inventaire) ; ensuite notre investigation plus poussée dans cette zone nous a amenés à vérifier davantage les informations recueillies et donc probablement à être plus sélectifs.

Ainsi n'avons nous pas intégré dans la nouvelle liste des associations du Puy-de-Dôme (outre Energies Solaires en Auvergne et Passages, précédemment décomptées et dont le décès est attesté par leur ancien dirigeant), 8 associations assurément décédées, selon plusieurs témoignages d'origine associative, et cela bien que de création peu ancienne (fin des années 1980) et encore actives au début des années 1990 : P.E.R.I.L.S. (Protection de l'environnement dans la région d'Issoire et les localités satellites, qui s'opposait principalement à une décharge autour des années 1988-1991), le Comité de défense de la forêt de Randan, le Club CPN d'Aurières, une association de défense de l'environnement au Mont-Dore, l'APE Commune de Chateaugay, et trois anciens comités contre l'A 89, à Chateaugay, Marsat et Saint-Beauzire. Mentionnons que le total des associations décomptées dans les trois autres départements pour ce motif de décès (9) reste inférieur à la sélection opérée dans le Puy-de-Dôme.

Dans tous les départements, on a pu de manière générale constater l'existence de nombreuses associations déclarées en (sous-)préfecture depuis une date assez récente (inférieure à 5 ou 6 ans), ou ayant transmis un changement statutaire ou de leurs organes dirigeants, mais inconnues de nos informateurs associatifs : précisons ainsi bien clairement que toutes ces associations, pour lesquelles nous ne disposons d'aucun signe attestant de leur existence, autre que que cette source préfectorale, trop sujette à caution, n'ont pas été prises en considération.

D'ailleurs, il faut indiquer que parmi l'effectif que nous avons finalement retenu figure, dans le Puy-de-Dôme, seul département pour lequel nous ayons des informations fiables, un certain nombre d'associations en sommeil, soit à activité très réduite, déclinante et ayant des difficultés à se maintenir, soit en attente (les associations " en hibernation " dont quelques militants perpétuent un réseau de liens inter-personnels susceptible de les réactiver si l'occasion se présente) : c'est le cas en premier lieu de la S.E.P.N.M.C., de SPIRA, de l'A.D.E.N.A., et en second lieu de l'ADECulhatois, de l'A.I.P.E.E., du Comité de Vollore et de ses environs, de l'ACIIPAC et d'Orcet Environnement.

On notera à cet égard la difficulté qu'opposent à tout recensement l'instabilité et la volatilité de nombreuses existences associatives, ainsi que la fluidité des frontières entre associations actives, en sommeil et décédées ; c'est pourquoi nous avons accordé beaucoup d'importance aux jugements des militants associatifs, quoique toujours nuancés et parfois contradictoires entre eux, et à l'existence de relations avec les associations enquêtées. Ainsi notre délimitation du champ environnemental dans le Puy-de-Dôme s'appuie-t-elle essentiellement -mais certes non exclusivement- sur le critère d'inter-connaissance dans le milieu indigène : presque toutes les associations recensées, avec lesquelles nous n'avons pu avoir de contact direct, sont connues d'au moins une des associations parmi la trentaine que nous avons interrogée. Le fait d'être ignorées d'elles constituait par exemple un argument supplémentaire pour délaisser 10 associations repérées par Regazzola qui les soupçonnait déjà d'être en sommeil ou décédées, de même que le décès d'une dizaine d'autres(cf. supra) fut confirmé par nos interlocuteurs.

Cependant, nous avons fait deux exceptions à ce critère en retenant d'une part des associations très récentes, créées en 1994 (donc trop récentes pour être connues ou postérieures à notre enquête : APN Lempdes, REAGIR, Vivre au Calme à Issoire), d'autre part trois associations, mentionnées aussi par Regazzola, géographiquement très excentrées et peut-être pour cette raison ignorées des autres, l'une (Vieux Chemins, à Chastreix) aux confins Sud-Ouest du département et au-delà des Monts Dore, les deux autres (l'ADEP Saint-Dier et l'APRN Ambert) présentes dans le secteur Sud-Est (Livradois-Forez) qui apparaît très fortement segmenté par rapport au reste du département (l'ADEP Saint-Dier n'est connue que d'un journaliste de La Galipote, de façon d'ailleurs imprécise, et une autre association existerait dans cette région à Viverols, selon des indications encore plus vagues de militants rencontrés). Une telle démarche d'enquête, que nous n'avons d'ailleurs pu mener totalement jusqu'à son terme et reste partielle (cf. infra l'analyse de réseau), ne peut donc être appréciée à l'aune d'une quelconque prétention d'exhaustivité, qui apparaît en fait bien illusoire quand on connaît et qu'on vérifie à cette occasion le caractère extrêmement éclaté, inarticulé, hétérogène, fluide et en permanente recomposition de l'univers associatif environnemental dont le principe d'unité

-l'environnement- est un concept a priori non strictement défini et un enjeu, voire un label, non monopolisés ni contrôlés par un ensemble repérable d'acteurs, interprétés, revendiqués et manipulés sous une multiplicité de rapports et de sens différents ; en s'appuyant sur le savoir indigène et les relations entre associations (quelles qu'elles soient, d'interconnaissance ou de coopération, actuelles ou passées, bonnes ou conflictuelles), elle permet de dégager les contours d'un champ associatif qui, sur la base de ce critère relationnel, nous semble plus pertinent dans la mesure où il renvoie à une structure d'interaction et de réseau susceptible de faire l'objet d'une analyse sociologique (à l'instar de l'analyse de réseau que nous proposons ci-dessous).

1.2. La répartition géographique des associations

L'analyse de la distribution géographique de la population associative sur le territoire auvergnat a été conduite d'abord au niveau régional, sur la base d'un échantillon de 163 associations environnementales et para-environnementales pour lesquelles on connaît assez précisément la localisation du siège et de l'activité associatifs grâce aux données de l'enquête auprès des associations et aux informations recueillies en (sous-)préfecture ; elle a été ensuite approfondie au niveau du département du Puy-de-Dôme, à partir d'un ensemble à peu près exhaustif de 81 associations (y compris celles qui sont décédées récemment). Les tableaux ci-dessous correspondent à chacune de ces deux étapes.

Tableau 2. La géographie associative en Auvergne

Localisation du siège associatif (Région)	Nombre d'associations
Axe Limagne - Allier	99
dont Puy-de-Dôme	38
Agglomération de Clermont-Ferrand	30
Allier	23
Haute-Loire	8
Ouest Puy-de-Dôme - Sud-Ouest Allier (Montagne, Bocage, Montluçonnais)	8
Est Puy-de-Dôme	7
Haute-Loire : Le Puy Sud-Est	22
Haute-Loire : Nord-Est	9
Allier Nord-Ouest (Tronçais)	6
Cantal Sud-Ouest	7
Cantal autres régions	5
<i>Total</i>	<i>163</i>

L'axe Limagne-Allier, couvrant autour du fleuve Allier la plaine centrale qui s'étend du Sud au Nord, de l'Est de la Haute-Loire au Nord de l'Allier en passant par l'agglomération clermontoise, constitue bien la colonne vertébrale du tissu associatif régional, le croissant fertile où se concentre plus de 60 % de la population. La très nette prééminence démographique de ce territoire relativement réduit, particulièrement accusée dans le Puy-de-Dôme (69 associations sur un total de 81) et dans l'Allier (23 sur 31), est atténuée en Haute-Loire par la concurrence d'un autre axe fluvial, le segment ligurien, le long duquel s'étagent deux zones associatives importantes. A l'écart de chacun de ces deux axes fluviaux, auxquels on pourrait ajouter une zone fluviale annexe dans l'Est du Puy-de-Dôme (sur la Dore), et où apparaît une concentration associative autour des chefs-lieux de département, la population semble se répartir entre des sous-ensembles distincts et assez bien délimités par des caractéristiques géographiques (les bassins d'Aurillac et de Mauriac dans le Cantal, le bocage des Combrailles au Nord-Ouest du Puy-de-Dôme et au Sud-Ouest de l'Allier, la forêt de Tronçais), et où parfois, comme dans ce dernier cas, on peut voir aussi l'influence d'un foyer associatif représenté par la très vieille association des Amis de la Forêt de Tronçais.

Ainsi, de manière générale, la géographie associative marque une prédilection pour les zones de plaines, fluviales, de communications faciles, dans l'orbite de centres urbains ; au contraire, les zones dites de " rural profond ", montagneuses, enclavées, se confirment bien comme des déserts associatifs. Une exception est toutefois repérable : dans l'Ouest de l'Allier s'étend une vaste zone vide d'associations, alors qu'elle ne présente aucun des handicaps précédents et qu'un peu plus au Sud quelques associations peuplent le bocage des Combrailles pourtant plus difficile, au regard des critères ci-dessus.

Il n'est pas dans notre objet de vouloir résoudre ce type de difficultés, dans la mesure où nous ne cherchons nullement à définir des facteurs proprement géographiques de la dynamique associative, à l'instar d'une approche à la André Siegfried du comportement électoral : il apparaît plutôt, dans l'ensemble, que ces traits géographiques ne jouent pas en tant que déterminants directs mais constituent une contrainte renvoyant à certains facteurs sociaux. Notre hypothèse, qui n'est pas nouvelle et se trouve déjà en partie confirmée, est ainsi que l'existence d'associations de défense de l'environnement a moins à voir avec la proximité d'un environnement naturel à protéger (sinon les zones rurales et de montagne, soumises par ailleurs elles aussi à des menaces et des pressions affectant leur intégrité environnementale, ne seraient pas des déserts associatifs), et beaucoup plus avec la présence d'une population disposée à s'engager dans une action associative de ce type ; au lieu même d'être un déterminant, la géographie associative semble davantage le produit d'une causalité sociale liée aux conditions de l'épanouissement d'un phénomène de sociabilité autour d'un enjeu environnemental.

Les dimensions sociales de la localisation géographique des associations environnementales permettent parfois de comprendre les raisons d'une implantation dans un territoire particulier : nous l'avons vu dans le cas de Tronçais, avec la présence d'un possible foyer associatif ; de même, on sait par exemple que certaines associations du Sud-Est de la Haute-Loire sont l'émanation du dynamisme associatif de la communauté protestante habitant cette région rurale et relativement montagneuse. Mais les facteurs sociaux les plus susceptibles de nous retenir restent ceux qui permettent de rendre compte de la distribution des associations sur l'ensemble du territoire régional. En ce sens, le clivage urbain - rural semble manifestement le plus discriminant : globalement, à l'appui des données présentées ci-dessus et en écho aux analyses de Regazzola, l'associationnisme environnemental est sans conteste un phénomène essentiellement urbain.

Ce constat doit pourtant être nuancé et ne s'impose pas, pour l'instant du moins, avec une totale évidence. Les associations des zones rurales et périphériques ne sont pas quantité négligeable, et bon nombre de celles qui s'inscrivent à l'intérieur des deux grands bassins fluviaux où se concentre la population associative sont situées dans de très petites localités, parfois éloignées de toute agglomération, souvent sur les marges de la plaine centrale de Limagne-Allier ; cela est particulièrement net pour l'extrémité sud de cet axe, avec la petite concentration associative sur le Haut-Allier, dans une zone pourtant très rurale et enclavée, là où le fleuve ne correspond plus à un axe de communication et de peuplement : il faudrait voir ici, en fait, l'effet d'un facteur socio-historique lié à l'importance stratégique accordé par les associations de Haute-Loire à l'enjeu de la défense de l'eau et des fleuves. Enfin de nombreuses villes importantes (Montluçon, Vichy, Thiers, Yssingeaux) ne constituent aucunement des centres associatifs.

Il est donc indispensable de passer, sur ce plan, à une analyse plus fine qui a été conduite principalement sur le Puy-de-Dôme afin de mettre en évidence la répartition des associations selon la taille de la localité de résidence.

Tableau 3
L'implantation géographique des associations dans le Puy-de-Dôme

<i>Implantation</i>	<i>Nombre</i>	<i>Proportion</i>
Zone rurale (localités de moins de 5000 habts)	17	21%
Zone intermédiaire (localités entre 5000 et 15000 habts)	9	11%
Zones urbaines (localités de plus de 15000 habts)	9	11%
Agglomération de Clermont-Ferrand	30	37%
Zones péri-urbaines	16	20%
<i>Total</i>	81	100%

La dimension urbaine du phénomène associatif se confirme désormais plus nettement : en très grande majorité (68 %), les associations sont localisées dans des zones urbaines ou péri-urbaines, c'est-à-dire à l'intérieur ou à proximité (en termes de distances, de moyens de transport et d'interpénétration, notamment en ce qui concerne les lieux de travail et de résidence des adhérents) des agglomérations urbaines supérieures à quinze mille habitants (pour les associations péri-urbaines il s'agit en fait d'agglomérations bien plus importantes : Clermont-Fd, Riom, Issoire).

Cette caractéristique urbaine doit être tout à la fois soulignée et nuancée. Dans la première direction, deux éléments viennent en effet renforcer l'appartenance des associations environnementales à l'univers urbain : d'une part, le groupe des associations " intermédiaires " situées dans des bourgs de cinq à quinze mille habitants est composé de plusieurs associations présentes et étendant leur activité sur une zone commune (la rive droite de l'Allier, à l'Est et au Sud-Est de Clermont-Fd) dans des chefs-lieux de cantons voisins, peu éloignés entre eux et tous dans l'orbite de l'agglomération clermontoise ; c'est donc une zone densément peuplée et quasiment péri-urbaine qui permet à ces associations de se rapprocher de cette dernière catégorie. D'autre part, les associations en zone rurale sont fréquemment animées par des personnes travaillant, ou bien ayant travaillé ou résidé en ville, c'est-à-dire des " rurbains " ou des personnes qui ont pris leur retraite à la campagne : ces militants, que ce soient ceux de l'APN de Saint-Nectaire ou de l'AREP à Pionsat (ou encore ceux de l'APPSE du Haut-Allier, en Haute-Loire) reconnaissent que leurs associations reposent avant tout sur l'initiative et le rôle actif de ces rurbains (dont ils font partie), et même parfois qu'ils se sentent extérieurs, voire étrangers à une population locale plus " autochtone ", plus agricole, qu'ils ont du mal à mobiliser et vis-à-vis de laquelle il s'agit aussi et d'abord de se faire reconnaître et accepter.

On peut noter en ce sens que la localisation du siège associatif n'est pas toujours un critère valable pour apprécier la nature urbaine ou rurale d'une association, surtout lorsqu'elle a une compétence supra-locale : cette localisation peut être arbitraire ou résulter de choix qui n'ont rien à voir avec un ancrage local, comme dans le cas du journal *La Galipote* ou de la société savante CLIME, situées dans un bourg ou un petit village, mais dont l'activité et le recrutement se déploient à un tout autre niveau (le CLIME, association d'étude sur le climat et l'environnement, est animée par un scientifique universitaire et regroupe des chercheurs et amateurs de toutes provenances) ; de même, *La Ronde autour de la Maison Sculptée*, dont l'objet est de rénover une maison située dans un village des Monts Dôme, a son siège dans une localité péri-urbaine (près de Riom) et rassemble des adhérents dispersés sur tout le département et hors de la région. Par ailleurs, si l'on constate que l'essentiel des associations supra-locales ont leur siège dans les grandes villes et en particulier à Clermont-Fd, il resterait encore à étudier la distribution géographique de leurs adhérents en fonction de leur lieu de résidence : cette étude, que l'on n'a pu mener mais qui serait très utile dans le cas de grosses associations régionales qui recrutent effectivement sur un vaste espace régional (LPO, Espaces & Recherches, CRIIRad, FNAUT) ou départemental (AEDELEC), permettrait seule une approche plus exhaustive de cette question.

A l'inverse, certains traits apparaissent de nature à nuancer l'inscription des associations dans l'espace urbain et aller dans le sens du constat, formulé par quelques enquêtes nationales (celles de F. Héran en particulier), selon lequel l'activisme associatif est plutôt développé dans les villes petites et moyennes. Dans le Puy-de-Dôme, les associations environnementales situées dans la principale agglomération (et de la seule ville de plus de 100 000 habitants) doivent être distinguées selon leur niveau de compétence territoriale : les associations supra-locales représentent la plus grosse partie des associations de l'agglomération clermontoise (20 sur 30), et sont en général dans le centre même de celle-ci, tandis que les associations locales, minoritaires, se répartissent plutôt sur les communes périphériques de l'agglomération (Ceyrat, Gerzat, Aulnat, Lempdes), c'est-à-dire des petites villes qui conservent une certaine spécificité. A Riom également, la ville ne comporte aucune des associations locales (alors qu'elle est au coeur d'une agglomération qui est le deuxième pôle associatif du département par ordre d'importance) que l'on retrouve par contre dans les communes plus excentrées (Mozac, Marsat, Chatel-Guyon). On est aussi frappé de voir que beaucoup de villes importantes (Cournon, Thiers) sont dépourvues de vie associative environnementale et que d'autres comme Issoire ne servent de base, depuis le décès de PERILS, qu'à une petite association toute récente et dont l'objet se limite à un îlot résidentiel. En définitive, il semble bien que les associations environnementales locales s'épanouissent plutôt dans les petites villes et constituent un phénomène plutôt péri-urbain.

La géographie associative nous amène, en dernier lieu, à présenter une autre forme de l'inscription des associations dans l'espace, à travers l'extension de la compétence territoriale que chacune s'attribue et dont le tableau suivant fournit la répartition selon les différents niveaux territoriaux.

Tableau 4
La compétence territoriale des associations écologiques
(Puy-de-Dôme)

Associations régionales	21
Associations départementales	3
Associations infra-départementales et supra-locales (un " pays ", 2 cantons ou plus, indéfini)	3
Associations infra-cantoniales et supra-communales	11
Associations communales	19
Associations infra-communales	5
Total	62

Deux remarques rapides sont suggérées par les données précédentes : d'abord s'affirme une nette polarisation de la population associative aux deux extrémités des niveaux territoriaux, autour de la commune d'une part, et ensuite au niveau de la région ; il y a par contre peu d'associations qui se déploient aux niveaux intermédiaires, que ce soit le département (où l'on ne trouve à côté de la fédération départementale que Chamina et la section départementale de Nature & Progrès) ou les niveaux inférieurs, entre celui-là et le canton (ce niveau cantonal n'est d'ailleurs pas représenté et nous n'avons trouvé qu'une association cantonale au cours de notre enquête, dans l'Allier : Combraille Environnement). Avec le CPIE du Forez, seules l'AEDELEC, pour tout le Nord-Est du département, et l'AEPANA, pour le val d'Allier, étendent leur activité sur une portion importante du département (ces trois associations font partie, avec les niveaux supérieurs, de ce que l'on appelle ici habituellement les associations supralocales) ; deux autres associations, classées dans le groupe des associations supra-communales et infra-cantoniales (le MERB et l'ABC), ont été difficiles à classer car leur zone d'intervention, certes bien plus réduite, n'est pas précisément définie, n'est même pas encadrée dans les limites d'un canton et pourrait s'étendre au-delà : le fait qu'elle se rapporte à une " région " autour d'une localité ou d'un site, à partir desquels elle rayonne, et non à un pays plus largement défini, a plaidé en faveur de ce classement.

Mais les quatre dernières associations précitées, dont trois sont récentes, font apparaître une seconde caractéristique générale : l'indéfinition de la compétence territoriale semble se développer de plus en plus de la part d'associations qui manifestent un désintérêt évident non seulement pour leur rattachement à une circonscription administrative, mais aussi pour leur identification à un quelconque pays ou zone prédéfinis et correspondant à une entité historico-culturelle, contrairement à ce que pourrait laisser croire l'engouement qu'il y a eu pour cela à une époque. En fait les associations ont un rapport à leur territoire -quand elles en ont un- assez utilitaire, elles se fixent approximativement une zone où elles sont susceptibles de pouvoir agir, en utilisant des formules assez vagues pour ne pas risquer de se trouver un jour limitées, et pouvoir sans objections extérieures intervenir là où cela leur paraît utile : ainsi l'AEDELEC a une compétence de fait quasiment départementale. Pour les associations qui en grand nombre se créent au niveau régional, il est fréquent que les statuts n'apportent aucune indication précise sur la compétence territoriale : la référence à l'Auvergne, à la région, formulée parfois de manière purement incidente, n'exprime nullement une identité territorialisée, encore moins un projet de couvrir par son action ce territoire. Des associations comme SPIRA ou Regard n'ont pas d'identité de la sorte et ne s'inscrivent dans aucun territoire susceptible de marquer le projet associatif qu'elles incarnent : ce sont simplement des créations d'individus résidant en Auvergne.

1.3. Les évolutions temporelles de la dynamique associative

Une approche démographique nous conduit nécessairement à appréhender la dimension temporelle de cette dynamique, ce que nous avons tenté de faire à partir d'une chronologie simple des créations d'associations environnementales dans la région, puis plus largement, et pour dépasser les incertitudes liées à la forte mortalité associative, en essayant de rassembler les indices supplémentaires permettant éventuellement de repérer des tendances et des périodes historiques. Le tableau suivant marque la première étape.

Tableau 5. La chronologie des créations associatives

ANNEES	Nombre de créations Puy-de-Dôme	Nombre de créations Autres départements	Total des créations
Avant 1975	6	5	11
1975-1979	4	2	6
1980-1984	4	4	8
1985-1987	6	0	6
1988	1	3	4
1989	4	3	7
1990	6	5	11
1991	8	2	10
1992	11	9	20
1993	7	6	13
1994	4	5	9
TOTAL	61	44	105

L'échantillon qui porte sur une centaine d'associations est ici partiel, surtout en ce qui concerne les associations de Haute-Loire (17 seulement sur 58) et l'Allier (24 sur 41), mais à peu près complet pour le Puy-de-Dôme ; n'ont été prises toutefois en considération que les associations actuellement en activité, à l'exclusion de toutes celles décédées. Cette contrainte inévitable, dans la mesure où l'on ne connaît qu'une infime partie des associations disparues (celles les plus récemment disparues) dont la prise en compte aurait créé un biais et en tout état de cause n'aurait eu de sens que si l'on avait pu repérer pour chaque période la part des décès, est de nature à relativiser le premier trait qui saute aux yeux à la lecture du tableau : la prééminence quantitative des associations récentes. L'ensemble de celles qui sont nées depuis 1990 représente 60 % de l'échantillon (63 associations), contre seulement un quart (25) pour la génération des années 1980, ce qui est à peine plus que le groupe des vétérans issus des années 1970, comprenant même des associations beaucoup plus anciennes (la doyenne est la Société Scientifique du Bourbonnais dont l'existence remonte à 1922 et précède de loin les Amis de la Forêt de Tronçais et l'APS, constitués en 1946, comme les associations des années 1960, la SEPMMC, la Comité Clermont-Est et la FSAB).

Cette caractéristique n'en reste pas moins pertinente, car si les cohortes des associations nées avant 1990 se réduisent aux survivantes et ne rendent pas compte de la démographie

associative de cette période, il apparaît cependant que beaucoup d'associations aujourd'hui disparues n'avaient été créées que vers la fin des années 1980 et souvent même encore plus tard, jusqu'en 1992 : on recense ainsi (en incluant l'enquête de Regazzola) une quinzaine d'associations " météores " à très faible durée de vie. La génération des années 1990 n'est donc pas épargnée par une certaine mortalité, bien que son taux puisse être supposé pour l'instant plus petit, qui contribue à diminuer le biais introduit par l'immédiate proximité temporelle de cette période 1990-1994 ; et cette mortalité récente nous permet par ailleurs de faire l'hypothèse d'un fort taux de renouvellement de la population associative.

Quoiqu'il en soit de cette variable de mortalité, on peut néanmoins mettre en évidence le constat suivant : la population associative actuelle se répartit en deux générations bien distinctes, celle des associations jeunes, nées depuis 1990, et celle des vieilles associations antérieures à 1980 dont la longévité en fait une catégorie stable, durable, peu sujette à des recompositions (sauf par intégration de créations ultérieures) et peuplée essentiellement d'associations supra-locales (malgré la présence d'associations locales comme le CCE précité ou Ceyrat Boisséjour Nature) ; ces deux générations sont séparées par un long intervalle correspondant à la décennie 1980, qui constitue un creux très marqué dans la pyramide des âges des associations, surtout au milieu de cette décennie : 1985 et 1987 n'ont connu chacune qu'une seule création, et les quatre créations de 1986 -formant un léger pic- incluent trois associations qui ont été à éclipses ou aujourd'hui en sommeil (Orcet E., ADEC, AIPPE), alors que 1988 et surtout 1989 traduisent une reprise qui permet à ces deux années de fournir à elles seules pas loin de la moitié (11 sur 25) du total des créations associatives pendant toute la décennie.

Les années 1980 se confirment ainsi comme une période de déclin, voire de tarissement temporaire de la natalité associative (sauf à réserver l'idée peu probable d'une natalité depuis lors presque entièrement compensée par une forte mortalité), un autre indice corroborant cette tendance : sur les 9 associations survivantes de la période 1980-1985, la plupart (6) sont ce que l'on peut appeler des créations " institutionnelles " ou des superstructures issues du terreau associatif préexistant (FRANE, EFFA, les CPIE 43 et 03, CPA, Ecomusée Margeride). A l'inverse, la période de la fin des années 1980 et du début des années 1990 (de 1988 à 1992) découvre une phase ascendante et très dynamique de la population associative (malgré un certain affaïssement en 1990 hors du Puy-de-Dôme) dont la progression ne peut être rapportée à un effet de proximité temporelle puisque, culminant en 1992, elle retombe en 1993 et 1994 (les chiffres de cette dernière année étant peut-être partiels car, même si nous avons été attentifs aux créations associatives postérieures au déroulement de l'enquête au milieu de l'année, notre investigation ne pouvait plus être aussi approfondie et des associations nouvelles ont pu nous échapper).

La période 1989-1992 semble donc bien avoir été une période faste pour la démographie associative dans le secteur de l'environnement. Mais avant de proposer des hypothèses explicatives, cette conjoncture haute du cycle doit être vérifiée en considérant d'autres critères que la seule évolution du nombre de créations : or ces nouveaux indices confortent nettement la périodisation opposant la stagnation des années 1980 à l'essor des années 1990. Celles-ci voient en effet se produire des réanimations d'associations créées de longue date et tombées en léthargie (MERB, Orcet E., SAMIVARO), pendant que de vieilles associations connaissent une forte croissance des adhérents, de leurs ressources et de leur activité (LPO, AEDELEC, CPA, FPNHL), et que de jeunes associations réussissent leur envol, s'affirmant comme des initiatives parfois majeures et en tout cas durables (SOS-Loire Vivante, AEPANA, ASCOT, ADEP, SOS Volcans...) ; cette période est aussi celle du développement d'actions collectives de grande envergure, au sens où elles entraînent dans leur sillage de nombreuses associations, telles que celles qui se déploient autour des thèmes des déchets, de l'eau et des autoroutes (cf. infra, troisième partie, pour la description de ces réseaux thématiques) : par exemple, l'opposition concertée aux projets de décharge et d'incinérateurs dans le Puy-de-Dôme semble être un facteur de la pérennisation de la plupart des si rares associations locales apparues dans les années 1980 (Gerzat E., ADEC, Comité de Vollore, AIPEE) et de ce que certaines, quoique en sommeil depuis que ce thème ne fait plus autant l'actualité, n'ont toutefois pas disparu. Enfin, loin de tout conflit, on assiste alors à l'émergence d'un grand nombre d'associations spécialisées, techniques ou de services (au moins 14, non compris EFFA et le CPA nés antérieurement), expression d'une diversification des engagements et du répertoire associatifs et gage d'un dynamisme retrouvé.

Nous avons essayé d'élargir et de synthétiser ces impressions en classant les associations selon qu'elles connaissent au cours de la période récente (de 1989 à 1994) une tendance plutôt à la croissance, plutôt stable (au-delà de variations conjoncturelles) ou plutôt en déclin (et en réintégrant ici les associations décédées que nous connaissons bien, à l'exclusion donc de celles recensées par Regazzola) : ont été prises en compte 71 associations, dont 39 qui furent enquêtées et 32 pour lesquelles nous disposons d'indices clairs (résultant de contacts téléphoniques, de témoignages de militants d'autres associations, de publications et de documents de sources diverses, etc.).

Tableau 6. La dynamique d'évolution des associations

CROISSANCE	STABILITE	DECLIN	TOTAL
27	21	23	71

Ce classement n'est pas absolument rigoureux, car il s'appuie nécessairement sur des données différentes : pour certaines associations, le critère décisif est l'évolution du nombre d'adhérents, alors que d'autres, pour qui ce nombre est indifférent, considèrent d'autres types de ressources, ou bien l'efficacité de leur action ; et aussi sur des jugements subjectifs de la part des acteurs, selon leurs perspectives de réussite, leur appréciation des effets d'un échec ou d'un succès, leur pondération de signes contradictoires... Il a également le défaut d'escamoter les distinctions entre associations focalisées ou non, et donc dépendantes ou non d'une conjoncture particulière.

Aussi bien ce n'est pas tant la répartition des associations entre les trois types de trajectoires (un gros tiers en croissance et deux petits tiers pour les autres) qui est significative, que la situation de la catégorie en déclin. Celle-ci révèle en effet deux traits importants : d'une part, la majorité de ces associations (au moins une quinzaine) ont commencé à régresser seulement après 1992, en 1993 et 1994, et d'autre part toujours une majorité d'entre elles (12) qui sont nées depuis 1990 et sont donc issues de la vague de 1990-1992. Avec le constat précédent de la rechute de la natalité associative après 1992, on a là deux indices supplémentaires qui tendent à prouver que le cycle haut du début des années 1990 est déjà en train de passer : on aurait bien affaire à une phase conjoncturelle spécifique, irréductible à toute illusion d'optique, caractéristique d'un moment particulier, porteur d'une dynamique associative environnementale. Par son repli, cette dynamique révèle en même temps sa nature contingente et fragile : si un grand nombre de cas de déclin qui suivirent sont le fait d'associations plus anciennes, focalisées sur des conflits en voie d'apaisement autour de 1992-1993 (notamment les groupes intervenant sur les thèmes des déchets et de l'eau), certains proviennent aussi d'associations toutes récentes, portées par l'euphorie des années 1990-1992, mais qui ont ensuite du mal à confirmer leur existence, à se développer, ou bien pire échouent et même disparaissent, y compris des associations spécialisées sur un objet indépendant d'une conjoncture et non focalisées sur un conflit (ADENA, ESA, Passages, SPIRA, MERB, ACE, Pimprenelle, Club CPN Aurières).

Quant à l'explication de ce cycle, pour laquelle notre enquête n'apporte pas d'éléments particuliers, on ne peut que formuler l'hypothèse, suggérée par la coïncidence temporelle, de l'impact sur la dynamique associative régionale d'une conjoncture globale, aux niveaux international et national, à ce moment là très favorable pour la défense de l'environnement : on pense ainsi à l'actualité, au regain d'intérêt et à l'audience qu'ont connus alors les préoccupations écologiques, tant dans le monde qu'en France, dans les media comme dans les discours officiels. Leur influence s'est manifestée alors sans conteste sur les résultats électoraux des partis écologistes et sur l'attitude beaucoup plus ouverte des pouvoirs publics à l'égard des représentants de l'intérêt environnemental : deux facteurs probables à leur tour du dynamisme associatif de cette période.

2. LE DEVELOPPEMENT DES ASSOCIATIONS

Après une approche démographique, il s'agit maintenant d'aborder l'étude des principales dimensions du développement des associations, dans une perspective en quelque sorte biographique, où nous retiendrons particulièrement les facteurs de la création des associations, les caractéristiques de la mobilisation des ressources, les évolutions actuelles de l'activité associative : objets, domaines et répertoires d'action, enfin quelques traits généraux de la participation des individus dans les associations.

La plupart des associations dans le secteur environnemental -en tout cas celles qui sont ici étudiées- relèvent pour l'essentiel d'une définition volontariste : loin d'être par exemple des formules de gestion d'équipements ou de programmes collectifs sous initiative publique, elles illustrent le type-idéal de l'association volontaire, fondée sur l'initiative privée, pour défendre, promouvoir ou réaliser un intérêt collectif partagé par ses membres, et même sont habituellement rangées dans la catégorie des groupements altruistes s'engageant pour une cause générale dépassant les intérêts des adhérents. Aussi en général les recherches sur ces associations se sont-elles concentrées autour de la question posée par la tension permanente entre engagements altruistes et intérêts individuels, qui oriente leurs réflexions sur les définitions concrètes de l'objet environnemental, les mobiles de la création associative, les ressorts de la mobilisation et les choix des modes d'action, pour déboucher le plus souvent sur des typologies articulées autour de ce critère de l'intérêt (Héran, 1990 ; Lascoumes, 1994). Ce faisant, cette approche se révèle partielle et toujours assez simplificatrice, et ne permet pas de repérer les évolutions en cours, sur lesquelles nous allons insister.

2.1. La création des associations

Le problème de la création des associations a été traité sous deux angles différents, nous amenant à poser deux questions : qui a pris l'initiative de la création, et quelles ont été les raisons initiales de celles-ci ?

Concernant le premier point, l'initiative apparaît tout d'abord inégalement partagée selon le nombre de personnes en cause : comme on pouvait l'imaginer, le type " normal ", le plus courant, est celui d'une initiative collective prise par un groupe de personnes, alors que les initiatives individuelles ne fournissent qu'une minorité de cas (14 sur un total de quelque 53

associations pour lesquelles nous disposons de données, ce qui n'est pas le cas de certaines associations, notamment les plus anciennes, dont les militants interviewés n'ont pu nous répondre sur ce point). Ces initiatives individuelles peuvent elles-même correspondre à deux configurations distinctes : soit une association est entièrement portée par une personne qui s'entoure de quelques soutiens (en général une association spécialisée avec peu d'adhérents : ADENA, Passages, Club CPN Aurières, Miner'Allier), soit elle se développe autour d'un entrepreneur qui joue un rôle décisif et dominant dans la décision de création comme dans l'activité associative, au moins pendant les premières années ; ce schéma peut être le fait de toute association, qu'elle soit spécialisée (ASPIR, ESA), locale (Comité de Chateldon, MARE) ou appelée à devenir une grosse association supralocale (l'ancien COA devenu LPO, SOS-Loire Vivante).

Le vaste ensemble des associations dues à une initiative collective se différencie quant à lui en fonction de modes multiples de constitution. Ici aussi, celle-ci est très souvent amenée par un groupe réduit de personnes (de deux à cinq environ) qui prennent en charge le rôle d'entrepreneur pour entraîner les autres adhérents (cas fréquent) ou bien également pour former à eux seuls une association qui de par son objet n'a nullement vocation à rassembler beaucoup de monde, qui certes recrute toujours quelques adhérents mais dont l'existence ne dépend pas de leur nombre (SPIRA, Regard); Ce dernier phénomène paraît assez inédit et caractéristique de l'émergence de cette catégorie d'associations supralocales (et sans cadre territorial précis), spécialisées et tout entières structurées autour d'un petit noyau, catégorie dont nous aurons à reparler.

Surtout on a pu distinguer un certain nombre de types d'initiative créatrice qui permettent de spécifier diverses formes généalogiques liées à l'influence de facteurs résultant de l'environnement associatif et militant des futures associations, et constituent de la sorte des formes d'auto-procréation ou de développement auto-centré du secteur associatif environnemental, à partir des associations préexistantes. Ainsi découvre-t-on un premier ensemble d'associations (au nombre de 5) qui se créent avec des sollicitations, des encouragements et des appuis externes, émanant d'autres associations ou de militants qui restent extérieurs à la nouvelle entité et disposent d'une expérience, d'une ancienneté et d'une notoriété importantes : c'est le cas dans l'Allier de deux personnalités, des " notables " exerçant des fonctions dirigeantes dans plusieurs associations anciennes, qui ont apporté leur impulsion à trois créations récentes.

Un groupe plus nombreux (11 individus) est celui des associations issues d'une autre association ou d'un groupe d'adhérents à une association préexistante qui leur fournissent une partie de leur réservoir militant : ce sont par exemple les adhérents de l'ACIIPAC à Aulnat qui forment leur propre association pour réagir à une menace sur leur territoire et en même temps

prolonger leur engagement après le repli de la première ; Regard est une entreprise issue d'adhérents d'Espaces & Recherches ayant suivi le cursus de formation d'animateurs mis en place par cette dernière ; on trouve ici aussi bien-sûr les cas de scission, un groupe se détachant d'une association pour former une nouvelle entité autonome, comme le CMSA par rapport à l'APS ; enfin des adhérents de SOS-Loire Vivante ont mis sur pied des associations (ADLA, Les Fermiers de la HVL) à objet plus focalisé tout en restant, si ce n'est des filiales, du moins des partenaires étroits de la première. Pour chacune de ces associations, sauf les cas de scission, on peut postuler l'existence très probable de doubles adhésions et de fortes interpénétrations.

Voisines de la catégorie précédente, des associations encore plus nombreuses (17) ont bénéficié d'une impulsion forte à leur origine d'autres associations ou de militants de celles-ci qui vont participer à la nouvelle structure, notamment en prenant place dans ses organes dirigeants : il s'agit cette fois d'un soutien internalisé, qui profite aux superstructures fédératives ou spécialisées, à des associations ayant vocation à couvrir un nouveau territoire ou un nouvel objet et donc à recruter pour l'essentiel de nouveaux adhérents (comme l'AEPANA, qui a " accouché aux forceps " grâce aux bons soins de La Galipote et de l'AEDELEC en particulier, ces dernières étant avec d'autres au départ de la CRIIRad), ou à des associations dont l'initiative et la direction revient à un ou quelques militants associatifs (comme SOS-Loire Vivante, oeuvre initialement d'un militant des Amis de la Terre, le MARE, dans le Cantal, créé par un dirigeant d'Espaces & Recherches sur son lieu de résidence, l'ADENA, entreprise individuelle d'un administrateur de l'AEDELEC, etc.). Selon les cas, ces nouveaux engagements conduisent ces militants soit à cumuler plusieurs fonctions, soit à abandonner leur fonction précédente (mais pas leur adhésion, sauf lorsque la nouvelle association se substitue à l'ancienne qui disparaît, à l'instar des Amis de la Terre de Haute-Loire) pour se consacrer entièrement à la nouvelle (à l'exemple du CPIE 03, créé par l'ancienne présidente du COA-LPO. Enfin nous avons classé à part les associations, au nombre de 4, qui ont connu, à l'initiative de militants d'autres associations, une renaissance (MERB, SAMIVARO) ou une transformation (SOS Volcans, CPA), mêlant dans la nouvelle entité une base ancienne et un sang neuf.

Au-delà de la contribution des associations existantes à la naissance de nouvelles, il faut en dernier lieu distinguer une ultime catégorie d'associations qui illustrent un autre facteur de la création : l'intervention d'élus locaux et de militants de partis politiques. Les 16 associations qui en ont bénéficié, de manière très diverse, sont celles pour qui cette intervention est attestée comme décisive : ces élus ou militants ont joué un rôle prédominant, en faisant valoir souvent leur qualité, et sans eux l'existence ou le développement de l'association serait remis en cause (il va de soi que la simple participation, non publiquement affichée, de militants politiques dans des associations est beaucoup plus répandue). On ne trouve qu'une seule association qui se

présente publiquement comme une associations d'élus, sensibilisés à l'environnement : l'AIPEE à Lezoux (dont l'un des élus est également président de l'ADECulhatois, association voisine et partenaire). Parmi les autres, qui néanmoins ne cachent pas cet engagement en leur sein d'élus et de militants politiques (à la différence de l'ASCOT, dont on sait seulement par des témoignages extérieurs que certains de ses membres sont proches d'un parti écologiste, aussi ne l'avons nous pas comptabilisée ici), l'initiative et la direction sont pour une grande part assurées, soit par des élus locaux de tendances diverses (ADEPAR, Les Haies du Puy-de-Dôme, l'association SOS-Saumons en Haute-Loire, et les six comités anti-autoroute), soit par des militants de partis écologistes, souvent candidats à des élections (AEPANA, ABC, MERB, SOS Volcans, Comité de défense du Mont-Libre).

On constate ainsi que la création d'associations doit une bonne part de son impulsion aux initiatives et soutiens des groupes préexistants ou des militants issus de ces derniers, comme à ceux d'élus ou de militants politiques : déduction faite des doubles comptages (des associations appartiennent à plusieurs des catégories précédentes), ce sont autour de 48 associations qui vérifient cette propriété, alors que l'on ne connaît que 9 associations qui sont le produit d'une initiative collective dépourvue de ces deux traits (et qu'on reste sans informations précises pour 5 autres associations enquêtées).

Par ailleurs, si l'on considère ce groupe de 9 associations, il faut ajouter que quatre d'entre elles nous ont précisé au cours des entretiens que leur création avait été initiée par des personnes déjà membres d'associations en dehors du domaine de l'écologie, dans des syndicats ou des partis, le cas de Gerzat E. étant un peu à part puisqu'on a découvert qu'un de ses dirigeants avait été dans le passé parmi les fondateurs de l'association locale des usagers des transports qui devait ensuite se transformer en section départementale puis régionale de la FNAUT, et avait ainsi été membre d'une association environnementale (mais on ne sait pas s'il fut aussi un initiateur de Gerzat E.). Cette caractéristique étant d'ailleurs partagée par un grand nombre d'associations (environ une trentaine nous l'ont confirmé), on peut déclarer sans doute possible qu'en matière de création d'association la règle est que l'initiative -ou les soutiens indispensables à celle-ci- sont le fait de multi-adhérents disposant d'une expérience associative acquise antérieurement dans le secteur environnemental ou au dehors.

Pour terminer sur ce point, il semble qu'on puisse dégager quelques foyers associatifs originels, principaux pivots et supports créatifs à partir desquels s'explique une fraction significative de la natalité associative. D'abord s'affirme un foyer naturaliste (COA-LPO, SEPNUMC, SSB) qui en deux temps a contribué à l'émergence d'une seconde génération associative (FRANE, CPIE 03, CPA, EFFA) puis, parfois à travers la médiation de celle-ci, à une troisième (CSA, ADATER, SBE, Miner'Allier, Combraille E.) ; proche de ce foyer, l'association Espaces & Recherches semble incarner un noyau indépendant (avec deux

créations). De même l'AEDELEC, avec La Galipote et divers groupes dont les partis écologistes, paraît au centre d'un pôle écolo d'où sont sorties des associations comme l'AEPANA, la CRIIRad, l'ADENA, ESA, le MERB, l'ABC. Un autre foyer écolo rassemble ailleurs, notamment en Haute-Loire, d'anciens militants des Amis de la Terre et d'autres toujours actifs, de Greenpeace, Robin des Bois et le WWF, que l'on a vu s'engager dans SOS-Loire Vivante mais aussi très souvent être sollicités par les associations de la troisième génération, directement ou au travers de cette dernière. Enfin il ne faudrait pas oublier le foyer constitué par le milieu des pêcheurs, vivier de multiples associations récentes (CMSA, Aqua Greenfish, SOS Saumons, les divers groupements de pêcheurs sportifs...)

En second lieu, la question des mobiles de la création des associations fournit un matériau empirique souvent très riche puisque, débutant l'entretien, elle correspond au centre d'intérêt dominant des acteurs qui nous livrent ici une description détaillée et prolixe des premiers pas et au-delà de l'histoire de leur association. Ceci concerne surtout les associations locales, pas trop anciennes, dont l'objet est la défense d'un environnement exposé à des menaces précises ; à l'inverse, pour les associations supralocales spécialisées, elle ne constitue pas toujours un sujet aussi aisément et spontanément discuté et reste parfois implicite. Il y a donc bien ici deux populations distinctes aux mobiles très différents, non seulement en raison de la diversité des situations mais aussi de par leur logique même.

S'agissant des associations locales de défense de l'environnement (ou du cadre de vie, pour parler alors des ADCV), la problématique habituelle est toujours de distinguer les associations à objet ponctuel, rassemblant des riverains directement touchés dans leurs intérêts particuliers et chez lesquels la sauvegarde de l'environnement s'identifie à une opposition contre une menace précise, des associations à intérêt diversifié défendant l'environnement sous toutes ses formes dans un espace concret, vécu et circonscrit, cette distinction étant d'ailleurs fortement chargée de connotations négatives pour les premières. Notre enquête nous amène en réalité à nous démarquer nettement par rapport à celle-ci, même si l'on rencontre toujours des exemples typiques de l'une ou l'autre catégorie tels que l'association Vivre au calme à Issoire créée en 1994 par des riverains propriétaires de pavillons excédés par les nuisances sonores de l'autoroute A 75 " entre les échangeurs 13 et 14 " (sic), ou à l'autre bout le MERB qui rassemble des militants déjà très engagés à divers titres dans une action écologique et qui veulent faire quelque chose plus localement et plus concrètement pour l'environnement dans une région donnée, de manière très volontariste et loin de toute réaction à une menace particulière.

Cependant, si l'on veut opérer dans cette perspective une classification systématique de l'ensemble des associations concernées, on débouche sur une typologie des mobiles de leur création qui ne correspond pas à ce clivage simple : on doit distinguer au moins trois catégories,

constituées d'une part des ADCV " généralistes " formées d'emblée autour d'un objet diversifié, non provoquées par une préoccupation précise et majeure (en fait un type peu fréquent, avec 6 individus, d'autant plus que parmi elles figurent deux associations -le CCE et Gerzat E.- qui incarnent une réaction à un faisceau de menaces multiples), d'autre part des associations formées et restant focalisées sur une préoccupation ponctuelle (mais qui peut être durable) -le groupe le plus nombreux avec 18 individus-, enfin et aussi de l'ensemble, également fourni (13 individus), des associations nées d'une réaction initiale à un événement ou une menace particuliers mais qui ont dès le départ intégré leur objet dans une définition plus générale leur permettant de diversifier rapidement leurs préoccupations.

Ainsi les mobiles de la création ne vérifient pas la typologie simple opposant les associations à intérêt ponctuel ou diversifié (pour reprendre le vocabulaire de Lascoumes) : en règle générale, pratiquement toutes les associations locales, et même supralocales (comme ici l'AEDELEC ou SOS-Loire Vivante) se créent en réaction à une menace concrète (ou un ensemble de menaces) pour défendre des intérêts clairement perceptibles ; pour les quatre associations qui échappent à cette règle, il faudrait postuler, car cela n'est pas explicité par les acteurs et nous ne disposons que d'indices dont l'interprétation est aléatoire, une motivation plus diffuse liée vraisemblablement à l'existence d'un réseau militant (cas du MERB) ou d'un réseau d'interconnaissance et de sociabilité locale (cas de CBN, Combraille E., Marsat Nature). La réaction à une ou plusieurs menaces précises peut certes se différencier selon son caractère plus ou moins égoïste (et donc selon son expression plus ou moins forte du syndrome NIMBY, qui est au demeurant reconnu par beaucoup pour ce qu'il est : non un concept construit, mais une notion fortement connotée et lestée de représentations normatives), mais elle acquiert surtout sa signification en termes de mobilisation collective : elle représente avant tout un facteur déclencheur, un catalyseur, une opportunité permettant de concrétiser des propensions individuelles à un projet collectif.

Par conséquent, ce n'est pas la distinction objective entre objet ponctuel ou diversifié qui fonde une typologie valable de catégories d'associations porteuses de traits distincts à tous les niveaux (idéologie et sensibilité environnementale, modes d'organisation et de fonctionnement, etc.), car elle ne rend pas compte de la diversité et de l'hétérogénéité des modes de perception d'une réalité donnée, saisie ou non par des acteurs particuliers comme une sollicitation ou une nécessité appelant la création d'une association. Ainsi celles qui réagissent à une menace précise obéissent à des motivations très différentes : ce ne sont pas toutes des associations de riverains, ni des associations rassemblant des adhérents intéressés sous un seul rapport exclusif à l'environnement. Nombre de ceux de l'ABC ou de l'AEPANA, par exemple, qui s'engagent pour la préservation d'un site naturel (une forêt, le Bois de la Comté) ou d'une ressource naturelle (l'eau de la nappe alluviale de l'Allier), ne sont pas immédiatement concernés (ils se recrutent sur une zone géographique indéfinie et assez vaste) ni ne subissent de nuisances

directes, et par ailleurs une partie d'entre eux ont d'autres engagements dans d'autres associations et sur d'autres thèmes.

Dans le cas enfin des associations supralocales, nous n'insisterons guère sur les différents mobiles de création et de développement de l'activité associative en fonction de la définition pluri-dimensionnelle ou focalisée de l'objet de ces associations, critère amenant à distinguer en Auvergne une minorité de 8 associations généralistes (dont quatre à vocation fédérative) qui ont toutes une existence déjà longue, et 24 associations spécialisées qui pour leur part se subdivisent en associations anciennes et créations récentes, et constituent donc la seule catégorie où se manifeste une natalité associative. Dans la perspective qui est la nôtre de mettre en évidence des évolutions significatives, on constatera par contre une tendance actuelle importante qui se manifeste principalement au travers des créations associatives récentes : le développement des associations centrées autour d'une activité de services rémunérés (ou subventionnés) et s'ouvrant, pour la plupart, à une logique économique et lucrative (quoique toujours désintéressée dans la mesure où il n'y a pas recherche d'un profit pour les membres) qui nourrit plusieurs des projets associatifs.

En effet, à une ancienne génération d'associations de services, dont une partie importante des ressources repose depuis longtemps sur le produit de biens ou de services payants (Chamina avec ses guides de randonnée, Nature & Progrès, et les divers CPIE, auxquelles on peut en fait ajouter Auvergne & Nature puisque malgré son objet formellement généraliste son activité se réduit pour l'essentiel à la publication d'une revue vendue en kiosque), est venue se superposer une nouvelle génération, beaucoup plus nombreuse, d'associations dont l'action pour ou par l'environnement passe par la gestion de services de plus en plus diversifiés. C'est ce registre d'action (cf. infra) qui explique le plus grand nombre de créations associatives (y compris de transformations) : depuis 1990, pour quatre nouvelles associations spécialisées non gestionnaires, on compte au moins 11 créations d'associations de services. Or, au cours de nos entretiens avec les initiateurs de ces associations "entrepreneuriales", le mobile économique est reconnu souvent (ADENA, Regard, ASPIR...) assez franchement, même si c'est à demi-mot et sans insister : il s'agit de développer une activité rentable susceptible de soutenir en particulier un ou plusieurs emplois salariés.

2.2. L'action des associations

On vient de voir que la création d'associations est particulièrement forte dans certains domaines d'activité en plein développement et constitutifs de créneaux porteurs vers lesquels se portent de plus en plus d'associations et sur lesquels d'autres se spécialisent : c'est un signe parmi d'autres que l'activité des associations, qui englobe les éléments indissociables de l'objet, du domaine et des moyens et répertoires d'action associatifs, connaît à l'heure actuelle des transformations profondes qui bouleversent les schémas traditionnels de présentation de cette dimension associative dans ce secteur.

En effet, on est habitués à aborder celle-ci à travers une classification de sous-ensembles associatifs fondée sur un objet et des modes d'action distincts, auxquels correspondent approximativement des modèles d'action spécifiques incluant de multiples caractéristiques, qu'il s'agisse donc principalement de la définition de cet objet (défense de la nature, de l'environnement, du cadre de vie ou du patrimoine, action pluri-dimensionnelle ou focalisée sur un thème, un secteur ou un public particuliers, identification directe à un objet environnemental ou plus indirecte par un rapport prolongeant, complétant ou renforçant un objet non environnemental), et du choix des moyens de sa réalisation (plus ou moins conventionnels, modérés ou protestataires, plus axés sur la connaissance ou la défense) ; mais ces caractéristiques renvoient aussi à des différences de représentations et de sensibilités, de niveaux d'inscription territoriale, de types de ressources privilégiés, de générations historiquement situées, etc.

On pouvait alors distinguer sommairement un sous-ensemble " naturaliste " associant étude et protection de la nature, qui constitue le noyau le plus ancien et le plus central autour d'associations supra-locales pour l'essentiel, du moins en Auvergne (sauf Marsat Nature, l'ATENA et quelques clubs CPN), et notamment les fédérations, les sociétés savantes et l'association ornithologiste (COA - LPO) ; l'insistance sur la modalité d'étude, de connaissance et de pédagogie dans le répertoire, et par conséquent sur une identité scientifique léguée par l'ancien modèle associatif dominant -la société savante- dans ce secteur, le démarque très nettement du sous-ensemble que l'on peut appeler par convention " écologiste " et qui au même niveau s'investit surtout dans la défense de l'environnement, tout en revendiquant et en concrétisant (mais de façon plus ponctuelle) de surcroît une exigence d'étude de celui-ci (cette dernière ne peut jamais être absente d'un répertoire, si ce n'est d'un objet, dans la mesure où elle représente un *réquisit* de l'action collective). On sait, et sans donc devoir y insister ici, que ce deuxième groupe, en fait très réduit (on y trouve l'AEDELEC et SOS-Loire Vivante, auxquelles on peut ajouter des associations plus spécialisées), correspond à une génération plus

jeune, a contribué à élargir la perception des problèmes et ainsi des domaines d'action environnementaux, et recourt à un répertoire plus protestataire et moins conventionnel. Ces traits sont par ailleurs partagés par une partie du troisième sous-ensemble formé par les associations locales de défense du cadre de vie, catégorie hétérogène puisque derrière ce critère d'activité centrée sur la défense d'un objet environnemental circonscrit dans un espace concret se cache une très grande diversité de domaines et de modes d'action ; enfin, plusieurs domaines sont propices au développement d'associations focalisées : on retrouve dans cette catégorie un peu résiduelle la défense du patrimoine, la défense des usagers, la réalisation d'activités techniques, ou celle d'activités éducatives et d'animation socio-culturelle.

Cette typologie constitue un canevas encore globalement acceptable, mais une analyse attentive aux évolutions récentes révèle bien plus que des inflexions et des recompositions du champ et du répertoire d'action : au travers notamment de la diversification des moyens et techniques de l'action collective, on assiste aujourd'hui à une réorientation générale des pratiques associatives, imposant de nouveaux modèles d'action et, au-delà, une redéfinition partielle, mais hautement significative, des formes et finalités légitimes de l'activité associative volontaire.

En premier lieu, nombre d'indices conduisent à penser que la catégorie " Etude et protection de la nature " devient de plus en plus hétérogène, éclatée, et de moins en moins naturaliste. On peut dire notamment que le modèle d'action naturaliste touche à sa fin : si l'on considère qu'il est marqué par un répertoire dont le cœur est tout entier dans un projet de scientifiques amateurs, peuplant ou au moins constituant l'élite d'une association (comme chez les " ornithos "), tendant à consacrer l'essentiel de l'activité associative à collecter une information naturaliste, à la traiter et à la publier sous la forme d'ouvrages (atlas, brochures...) et surtout d'articles dans une ou plusieurs revues de facture et d'ambition scientifique et pédagogique, il faut alors constater qu'il est en voie de disparition.

Ainsi, les vieilles sociétés savantes comme la SEPNNMC sont tombées en sommeil et ne se survivent que formellement (un jugement qui reste à vérifier pour la Société scientifique du Bourbonnais) ; la fédération de Haute-Loire -FPNNH- a opéré, sous l'influence de SOS-Loire Vivante, une mue radicale par laquelle elle a abandonné ce style naturaliste, incarné par son ancienne revue volumineuse remplacée par une lettre d'informations orientée vers l'actualité militante, en même temps qu'elle renouvelait son personnel dirigeant et sa stratégie ; si la fédération Allier Nature semble toujours associer continuité de style et vitalité, les fédérations du Puy-de-Dôme (FDEN et FRANE), tenues par des naturalistes, sont loin de connaître l'essor d'autres associations et n'ont plus depuis longtemps les ressources nécessaires pour continuer leurs publications naturalistes : leurs principaux militants se concentrent ainsi sur le rôle représentatif et sur leur activité d'expertise scientifique menée en étroite collaboration avec les

pouvoirs publics (illustrée notamment par l'association Ecologie Faune Flore Auvergne -EFFA-, devenue l'Observatoire du patrimoine naturel fin 1993, chargée d'établir la carte régionale des ZNIEFF, et formant une structure mixte associant pouvoirs publics, organismes scientifiques et associatifs). Pour sa part, Auvergne & Nature, en rupture avec le " bloc naturaliste " (une notion dont le sens renvoie à une perspective de réseau : cf. infra) dont elle est issue, subsiste grâce à une publication vendue en kiosque qui absorbe en fait toute sa raison d'être et qui, loin de servir de support à une vie associative, masque plutôt sa disparition et notamment l'absence d'adhérents.

L'évolution des deux plus grosses (et plus dynamiques) associations mariant protection et connaissance de la nature et marquées à l'origine par ce moule naturaliste (surtout à cet égard la LPO, héritière depuis 1991 du COA, Espaces & Recherches ayant dès ses origines un style plus " moderne ") témoigne également de cette mort du modèle naturaliste. A la LPO par exemple, si l'activité scientifique et éditoriale se poursuit (mais la hiérarchie des revues *Le Grand-Duc* et *Le Petit-Duc* a disparu, cette dernière ayant laissé la place à une lettre d'informations), elle ne représente plus du tout le centre de gravité de l'association et a considérablement perdu de son importance par rapport au nouveau répertoire associatif qui s'est déployé ces dernières années sur d'autres registres.

Ces deux associations traduisent au mieux le passage vers un nouveau modèle d'action, que l'on peut qualifier de modèle pédagogique. Par rapport au précédent modèle, il n'y a pas qu'un changement de nuances, mais une authentique mutation car, bien que les compétences scientifiques, et la finalité éducative, s'y retrouvent, le changement de registre, de techniques, de supports et des modalités d'intervention consacre l'affirmation d'un nouveau profil associatif, de nouveaux militants, de nouvelles compétences et de nouvelles associations. A la LPO comme à Espaces & Recherches, mais aussi dans les CPIE et les écomusées, et parmi la seconde génération des associations spécialisées dans ce domaine et souvent inspirées et aidées par les premiers, la dynamique associative repose sur les épaules de formateurs et d'animateurs, de gestionnaires et de techniciens capables de développer des pratiques telles que la confection d'expositions et d'animations (avec de multiples variétés), l'organisation de stages de formation et d'initiation, de classes de découverte et de camps, de festivals ou de chantiers de jeunes, etc.

La LPO apparaît particulièrement en pointe sur ce registre de la sensibilisation, de l'information et de l'animation, de par la diversité, la sophistication et l'ampleur de ses réalisations, notamment avec la mise en place de ses propres structures permanentes d'accueil du public que sont les " Maisons des Oiseaux ", et l'aménagement d'un site d'observation des oiseaux à la montagne de la Serre, au Sud de Clermont-Ferrand (comportant des locaux amovibles -et à énergie solaire-, un lieu d'exposition, des sentiers balisés, etc.) qui permet d'accueillir autour de dix mille personnes par an. Sur ce versant " étude et connaissance ",

c'est ce registre d'activités qui est mis en avant par l'association, et qui semble le mieux rendre compte de son essor récent, les activités traditionnelles d'étude scientifique (les enquêtes pies-Grièches ou de suivi des canards hivernants...) et les sorties-nature, quoique non négligées par l'association (mais le rapport moral de 1994 ne fait plus qu'une allusion rapide à la revue *Le Grand-Duc*), pouvant relever désormais davantage de la vie interne de l'association et d'une fonction de sociabilité au sein d'un cercle plus étroit (et certainement plus ancien) d'adhérents.

Avec l'émergence d'associations tout entières centrées sur ce type d'activités et délaissant l'objet, en tout cas explicite et immédiat, de défense de l'environnement, on assiste ainsi à une diversification des origines, des profils et des sensibilités militants, en même temps qu'à celle des moyens d'intervention. Par exemple, des associations comme Sologne bourbonnaise Environnement ou Miner'Allier Plus, dans l'Allier, ou Regard, dans le Puy-de-Dôme, ajoutent à leurs activités éducatives, notamment la première avec son Festival de Cinéma Nature, une ambition d'animation et de développement local qui passe aussi par la proposition de " produits " touristiques axés sur une région, un terroir, un milieu rural (une motivation qui n'est pas étrangère aux diverses " Maisons " des oiseaux ou des tourbières créées par la LPO ou Espaces & Recherches, et d'autres encore) ; dans une autre direction, les expositions de l'association SPIRA expriment une sensibilité artistique partagée par ses initiateurs (leur objet était à l'origine de promouvoir les arts plastiques, puis la créativité en appliquant une démarche artistique aux divers domaines abordés, dont l'environnement). Un autre horizon est incarné par une association spécialisée qui se situe de plus aux marges de ce modèle éducatif et représente peut-être le prototype d'un modèle inédit : à côté des classiques journaux associatifs (La Galipote, La Fourmi Verte), ASPIR déploie son activité sur le créneau de la " communication environnementale ", organisant des salons, des journées de l'environnement, réalisant des sondages, etc.

On peut terminer sur ce point, en revenant aux associations d'étude et de protection, pour confirmer que la transformation du registre et des méthodes éducatives et informatives (qui affecte aussi des ADCV locales -ADEP Chatel-Guyon, Ceyrat Boisséjour Nature, APN Saint-Nectaire- recourant de plus en plus aux pratiques telles que les expositions, notamment), sonne le glas du modèle naturaliste. L'exemple de l'AEPANA est en ce sens bien clair : cette association d'étude et de protection de la nature (en l'occurrence de l'Allier et de sa nappe alluviale menacés par l'exploitation intensive des carrières) n'est assurément pas une association naturaliste, même si elle se distingue par les cycles de conférences, tenues par des scientifiques et des naturalistes, qu'elle organise ; son rôle est justement ici d'organiser ces conférences, d'inviter et d'entretenir des liens avec les scientifiques, et de les associer à son objet, mais celui-ci et les principaux militants qui le portent ont une identité propre, au demeurant plus proche de la sensibilité et de l'univers " écologiste " que " naturaliste ".

Une seconde évolution majeure du répertoire d'action, à laquelle nous avons déjà fait allusion et qui affecte la plupart des associations supralocales, concerne le développement rapide d'un modèle associatif entrepreneurial, adopté par des associations agissant dans différents domaines et à ce titre constitutif d'une catégorie transversale.

Cette catégorie des associations se livrant à des activités de services ou réalisant elles-mêmes des produits lucratifs et rémunérés est devenue en effet très fournie et diversifiée, que ce soit dans le domaine pédagogique, socio-éducatif et de l'animation culturelle (les quatre CPIE, Regard, Bio Nat, Miner'Allier Plus, Sologne Bourbonnaise Environnement, SPIRA, et de fait aussi Auvergne & Nature), dans celui de la communication (ASPIR), celui des usages et des loisirs de nature (Chamina, Aqua Greenfish), celui des services et réalisations techniques, notamment solaires (ESA, ADENA), celui de la promotion de l'emploi des jeunes et de l'insertion sociale par l'embauche pour des activités de type chantiers de jeunes (et notamment le recrutement de beaucoup de contrats CES, effectués par des associations comme Actif 63 Activitae, entreprise qui marche bien, ou prévus par l'association Passages, avant sa disparition), ou encore celui de l'agrotourisme et du " tourisme doux " (ADATER, Les Fermiers de la Haute Vallée de la Loire).

Pour toutes ces associations, ce nouveau mode d'action impose des compétences pour trouver des financements, décrocher des subventions finalisées ou des contrats, monter des dossiers et réaliser des expertises et des études de faisabilité, bien plus que pour concevoir et délivrer ces produits ou services ; par là, il rejoint le répertoire des associations de gestion et d'acquisition du patrimoine naturel (en l'occurrence le CPA - Conservatoire des Paysages d'Auvergne) et des grosses associations pluri-dimensionnelles (LPO, Espaces & Recherches, FPNHL, SOS-Loire Vivante) qui se sont beaucoup investies dans l'activité de services d'expertise technique et scientifique et les amenant à intervenir en tant que bureaux d'études pour des programmes d'action essentiellement commandités et financés par des personnes publiques (DIREN, Agences, Parcs naturels, collectivités locales). Les études d'impact, de faisabilité (pour le classement d'un site), les plans de gestion d'un espace, les OLAE (opérations locales d'aménagement environnemental), les inventaires, les mesures agri-environnementales du FEOGA, etc., constituent ainsi un marché de l'étude-expertise sur lequel les associations se trouvent d'ailleurs en concurrence, se font parfois des échanges et de la sous-traitance réciproque, ou recherchent des créneaux intéressants.

S'affirme de la sorte un type associatif entrepreneurial, reconnaissant une logique et une finalité économiques, en vertu desquelles l'association se conçoit comme une entreprise productrice de biens et de services contribuant à un objet favorable à l'environnement, légitimée à développer ses ressources (mais non encore sa rentabilité) pour le bénéfice de son action (et non bien-sûr de ses membres, même si, on l'a vu, ils trouvent là une opportunité d'emploi

rémunéré), et fortement professionnalisé. Ce modèle entrepreneurial peut selon les cas être entier (bien qu'il n'y ait jamais identification et réduction totales de l'objet associatif à l'activité entrepreneuriale) ou fortement dominant chez les " associations de services " qui n'ont que très peu d'adhérents et où celle-là représente le centre de gravité de l'action associative, ou seulement complémentaire parmi les grandes associations pluri-dimensionnelles conservant leurs traits bénévoles et militants.

Les activités de services ont toujours fait partie, d'ailleurs, du répertoire des associations environnementales, y compris des " écologistes " comme l'AEDELEC (qui avait fait une étude sur le recyclage des déchets pour l'ANRED) ; mais l'évolution de ces cinq dernières années (1990-1994) manifeste leur généralisation (sur 29 associations supralocales dont l'activité nous est assez bien connue, une large majorité de 18 associations s'y livrent de manière régulière et importante), et surtout le fait qu'elle représente désormais soit le vecteur d'associations spécialisées récentes, soit une part de plus en plus importante de l'activité et des ressources financières et en personnel de nombreuses autres, soit encore le support décisif du renouveau ou de l'essor de certaines associations.

A cet égard, la réalisation sur la région du Programme Loire Nature, encore appelé programme LIFE ou ACNAT (cf. infra, Etude de cas), représente la quintessence de cette révolution entrepreneuriale de la part des grosses associations pluri-dimensionnelles ou spécialisées, dans laquelle toute la palette du nouveau répertoire est illustrée : mise en place d'un partenariat contractuel avec les pouvoirs publics (jusqu'au niveau européen), accession au statut de maître d'oeuvre des opérations, conduite d'activités concomitantes d'études, d'expertises, de montages de dossiers, gestion d'un programme d'acquisitions de terrains, puis exploitation des sites ainsi acquis, recrutement et gestion d'un personnel nombreux, enfin gestion d'un budget et globalement de ressources démultipliées impliquant aussi le recours obligatoire à des campagnes de collecte d'argent auprès du public et de sponsors. L'engagement des associations concernées (le CPA et la LPO dans le Puy-de-Dôme et l'Allier, la FPNHL -en association tacite avec SOS-Loire Vivante- en Haute-Loire) dans ce programme lourd correspond historiquement à une phase d'intense croissance, et même, dans le cas du CPA, à un mouvement de décollage ; il sanctionne aussi un processus de réorientation et de transformation des pratiques associatives, du personnel dirigeant, des formes d'organisation et des modes de légitimation de l'action associative, à travers la consécration d'un discours gestionnaire, pragmatique, valorisant la compétence et la responsabilité, appelant à la nécessité pour les associations de se donner les moyens de réaliser des choses par elles-mêmes.

Cette orientation stratégique en cours ne va pas sans susciter des réserves, des craintes, des suspicions, mais qui ne vont pas jusqu'à remettre en cause une tendance dominante et assez consensuelle. Parmi les associations bien établies, situées au coeur de l'espace

environnemental, et qui conservent -et n'entendent pas négliger- une vie associative, militante et bénévole, dynamique (LPO, FPNHL, Espaces & Recherches...), elle ne semble pas créer de conflits internes, dans la mesure où elle reste dans le cadre d'une finalité de défense de l'environnement bien évidente, mais certaines associations, comme Allier Nature, restent encore sur la réserve et ont refusé plusieurs propositions d'expertises en posant des conditions strictes; en tout cas, toutes se sentent obligées de poser des garde-fous et d'invoquer une éthique gouvernant l'acceptation des projets (en raison de leur intérêt environnemental notamment) et leur coordination.

Pour les entreprises associatives situées plutôt sur les marges du secteur environnemental, l'attitude des autres associations vis-à-vis d'elles peut être par contre plus contrastée. Si le succès d'Actif 63 soulève quelques critiques, cette association n'en reste pas moins reconnue par beaucoup à cause de sa " sensibilité " écologique et du fait qu'un de ses principaux animateurs est issu d'associations de défense de l'environnement ; à l'inverse, le cours suivi par Chamina dans le sens d'une soumission à une logique économique extrême (cette association de randonneurs s'est structurée en filiales parmi lesquelles l'association proprement dite des Amis de Chamina ne représente plus grand chose par rapport aux multiples sociétés commerciales chargées de gérer telle manifestation ou compétition sportive, les activités d'édition de guides, ou encore le plan départemental de la randonnée, en partenariat avec le Conseil Général, etc.), alors que cet ancien partenaire des naturalistes a rompu ses relations avec eux à la suite de prises de position opposées au sujet de certains conflits, provoque de très vives réactions de rejet de la part de nombre d'associations environnementales. Mais au-delà de ce cas, et malgré la prudence qu'impose la nouveauté de ce mouvement (en tout cas en Auvergne), la diffusion du modèle entrepreneurial paraît une tendance de fond qui affecte toutes les associations environnementales supralocales.

Les analyses développées nous ont amené à laisser de côté jusque-là les associations de défense, notamment locales, qu'il faut réintégrer en abordant maintenant ce registre défensif, à partir de cinq modes d'action importants : les actions concrètes de protection, en affinité d'ailleurs avec les activités sociables ; l'action contentieuse ; les diverses formes de mobilisation collective ; enfin les interventions auprès des pouvoirs publics, d'une part, et des media, d'autre part.

Les actions concrètes de protection de la nature constituent en fait un mode relativement peu fréquent, puisqu'il n'est au répertoire que de 12 associations (parmi les 39 enquêtées), très diverses entre elles : on y retrouve quatre associations supralocales, dont celles qui sont engagées dans les programmes d'achats et de gestion du patrimoine, et le CMSA qui comme beaucoup d'autres associations de pêcheurs s'occupe de la surveillance de rivières, de leur entretien et de leur réempoissonnement. Les modalités d'implication concrète des associations

locales sont très diverses, de l'initiative d'une petite réserve naturelle (APNSN) au nettoyage de rivière (CBN), de la restauration du petit patrimoine, notamment architectural (Combraille E., La Ronde autour de la Maison Sculptée) à la réalisation de chantiers de jeunes (ASCOT), et ceci presque toujours en partenariat avec d'autres associations.

C'est pourquoi ces associations locales sont souvent aussi celles qui, insérées dans un réseau de sociabilité locale, développent des activités conviviales (excursions, marches, fêtes, sorties-nature, etc.) : elles sont au nombre de sept parmi les neuf qui sont dans ce cas, Bio Nat et la LPO étant les seules associations supralocales à entretenir ce type d'actions servant de prétextes à resserrer les liens entre adhérents.

Dans le domaine ensuite de l'opposition et de la lutte des associations contre des menaces pesant sur l'environnement, l'activité contentieuse, beaucoup plus fréquente (elle est menée par 25 associations) et déployée essentiellement devant la juridiction administrative, conduit en premier lieu à un constat assez banal : y recourent les associations qui ont un objet de défense, quel qu'il soit (pluridimensionnel ou focalisé, local ou non), alors que celles qui n'utilisent pas ce mode de contestation et l'excluent a priori sont les associations entrepreneuriales de services ; seules deux ADCV locales (CBN et Combraille E.) adoptent une telle attitude qui signifie dans leur cas une position très conciliante et hostile aux conflits, quand au contraire l'objet même des associations précédentes rend assez illusoire la perspective d'une telle action, bien que Chamina se soit trouvé par le passé dans des situations de litiges avec des collectivités locales, toujours réglées à l'amiable (cette association étant aussi dépendante de la coopération de ces collectivités).

Il existe par ailleurs une petite dizaine d'associations locales qui n'ont encore introduit aucun recours mais qui l'envisagent tout à fait à l'occasion, certaines ayant déjà usé de formules voisines, telles qu'un recours devant une commission de remembrement (AREP) ou des plaintes à la gendarmerie, voire devant un procureur (Val d'Allier E.). D'autre part, en ce qui concerne les moyens mis en oeuvre pour agir en justice, la règle générale est que les associations locales ne recourent pas aux services d'un avocat professionnel, se débrouillant avec les compétences des membres, pendant que les associations supralocales utilisent ces deux types de possibilités ; toutefois cette règle est loin d'être absolue, car les premières ont parfois leur avocat, notamment lorsque celui-ci est un sympathisant ou une relation, et certaines bénéficient du soutien d'autres associations, au travers de collectifs ou de fédérations. Enfin le jugement des associations vis-à-vis de cette stratégie contentieuse est beaucoup plus contrasté que ce que certaines réactions récentes, venant de l'autre côté, pourraient laisser penser : si certaines s'y investissent fortement (Espaces & Recherches a introduit cinq recours en 1993, et des ADCV locales comme Orcet E. n'hésitent pas devant plusieurs recours, jusque devant le

Conseil d'Etat et la CADA), d'autres à l'inverse expriment leur prudence, voire même leur " désintérêt " (Val d'Allier E.) pour ce type d'actions.

Le registre de la mobilisation collective, au sens étroit de la mobilisation protestataire, bien qu'étant celui qui confère au mouvement environnemental sa plus grande visibilité, apparaît paradoxalement circonscrit autour d'un pôle associatif très étroit : seules 17 associations intègrent dans leur répertoire des pratiques collectives telles que notamment les manifestations de protestation, ce qui en fait un mode d'action très discriminant, caractéristique du pôle écologiste. Autour de l'AEDELEC et de SOS-Loire Vivante (les deux seules associations à recourir de surcroît à des modes d'action encore moins conventionnels tels que les occupations de sites), on ne trouve dans le Puy-de-Dôme que quatre associations locales enquêtées (auxquelles s'ajoutent quatre autres comités " Déchets " et cinq comités contre l'autoroute A 89) et deux en Haute-Loire (mais aucune dans l'Allier) ayant organisé ou participé à des manifestations. Certes les fédérations sont souvent inévitablement associées à ces actions, à travers notamment leur participation à des collectifs, mais l'initiative ne vient à peu près jamais d'elles et de plus (sauf Espaces & Recherches, et en Haute-Loire avec la FPNHL qui s'est fortement rapprochée de SOS-Loire Vivante) elles tiennent à une attitude nettement réservée et distante sur ce type d'actions (cf. infra, Etudes de cas).

Celles-ci ne se développent d'ailleurs qu'à l'occasion d'un conflit majeur, impliquant de multiples associations qui agissent toujours, du moins dans le Puy-de-Dôme (et en Haute-Loire sous l'impulsion de SOS-Loire Vivante), dans le cadre de collectifs : aucune association ne développe isolément des projets de manifestations, et inversement ce mode d'action apparaît limité aux grandes occasions, entièrement au service d'une stratégie risquée de pression populaire, sans pouvoir s'acclimater à un contexte et à une finalité plus routiniers, dédramatisés. Aussi plusieurs associations locales, comme par exemple Combraille E., fuient-elles délibérément ce mode d'action et se tiennent à distance de toute implication éventuelle (ce qui est le cas pour elle avec le conflit autour du barrage de Chambonchard). Même les activités pétitionnaires et de distribution de tracts et d'affiches, un peu plus largement pratiquées (par 22 associations), restent sensiblement marquées par un répertoire protestataire.

Au contraire, le registre des interventions auprès des pouvoirs publics représente un mode d'action généralisé, mais également extrêmement multiforme, diffus et d'interprétation malaisée dans la mesure où il fait intervenir les stratégies propres aux acteurs publics. Aussi bien, comme nous n'ambitionnons nullement une étude de l'interaction des associations et de la sphère publique, nous nous contenterons ici de dégager quelques traits généraux relatifs à l'investissement des premières dans ce type d'activités qui possèdent effectivement pour elles une très grande importance.

Trois caractéristiques principales peuvent être relevées qui correspondent chacune aux différents niveaux hiérarchisés d'intervention. Tout d'abord, le terrain de la concertation institutionnalisée, dans le cadre de commissions préfectorales, auprès des administrations déconcentrées et des collectivités locales, est très fortement concentré au sein d'un cercle restreint d'associations agréées, et monopolisé pratiquement par les associations " naturalistes " et d'usagers de la nature. Abstraction faite de ces derniers (fédérations de chasseurs et pêcheurs, d'associations familiales, de consommateurs, et même les Lieutenants de Louveterie !), ce cercle est défini par des associations supralocales, anciennes, fédératives ou de type société savante, ou encore mixtes (EFFA, les CPIE), et ne dépasse guère une quinzaine d'associations sur la région. Or, même si ce cercle s'élargit par l'intermédiaire des commissions extra-municipales et surtout des PQPN pour englober quelques associations au profil plus protestataire (SOS-Loire Vivante) ou locales (au nombre de 5), ainsi que par l'accès régulier de certaines associations aux services préfectoraux et susceptibles d'obtenir à terme un agrément (AEPANA, APNSN), il reste cependant étroitement contrôlé par un nombre encore plus réduit de militants, au nombre de deux ou trois par département, qui cumulent plusieurs postes de représentation comme plusieurs positions associatives au sein du noyau dur naturaliste et fédératif ; seule la montée en puissance d'associations comme la LPO, le CPA, ou à un moindre degré Espaces & Recherches, a contribué à imposer de nouveaux représentants dans des instances qui se sont ouvertes plus récemment à la concertation associative, en particulier le Conseil Régional ou la DRIRE, mais ils restent en retrait par rapport aux trois principaux notables associatifs qui dans le Puy-de-Dôme et au niveau régional sont depuis longtemps dans le Bureau de six associations (FRANE, FDEN, LPO, EFFA, SEPNUMC, CPA) et détiennent chacun au moins trois postes de représentation.

De la sorte, et c'est en fait la principale motivation de leur participation, ces associations et ces militants contrôlent une information précieuse qui constitue pour elles une ressource majeure, et parfois quasiment une ressource unique, qui oblige toutes les autres associations à s'adresser à elles. C'est le cas particulièrement des deux fédérations, FDEN et FRANE, dont toute la raison d'être et tous les moyens s'identifient et se résument à ces quelques militants qui disposent de la compétence d'accès à la sphère publique administrative, laquelle se fonde sur une compétence technique et scientifique, mais peut-être davantage encore sur leur capacité à se faire reconnaître comme des interlocuteurs légitimes, fiables et incontournables.

Toutefois, la concertation institutionnelle apparaît de plus en plus, en second lieu, doublée par une autre forme de relation avec les pouvoirs publics, en plein développement, et concrétisée par les divers modes de partenariat plus ou moins durable avec des organismes publics tels que les administrations déconcentrées, les agences, le Conseil régional et les Conseils Généraux. Ce partenariat concerne un deuxième cercle associatif, un peu plus large quoique également monopolisé par les associations supralocales, sauf exceptions, incluant le

premier cercle, des associations para-publicques (Ecomusée de la Margeride), des associations de défense " écolos " (SOS-Loire Vivante collabore avec l'Agence de bassin) et des associations plus jeunes, spécialisées (ASPIR, ADATER...). Avec ces dernières, et le constat que sur ce registre les fédérations naturalistes sont davantage en retrait, on remarque que ce sont les associations entrepreneuriales de services qui figurent ici en pointe. On a vu en effet que celles-ci, pour développer leurs activités, sont fortement dépendantes des commandes publiques : qu'il s'agisse de la réalisation du programme Loire Nature, exemple le plus achevé en ce qu'il emporte contractualisation, délégation de la maîtrise d'oeuvre et légitimation d'une appropriation associative du patrimoine, ou des multiples programmes tels que les plans départementaux (des déchets, de la randonnée, etc.), les chartes environnementales (à tous les niveaux), les contrats de rivières, et les diverses commandes d'études et d'inventaires, c'est une offre et une opportunité publiques qui définissent en Auvergne le marché sur lequel interviennent ces associations, et les financements publics, qui constituent ainsi une forme améliorée des traditionnelles subventions finalisées, sont à l'origine d'une part prépondérante des budgets associatifs.

Le troisième mode d'intervention auprès des pouvoirs publics, caractérisé par la sollicitation et la prise de contacts plus informelles (courriers, entrevues, consultation de documents, démarches diverses, demandes d'informations...), représente enfin pour sa part une pratique associative de base, classique et bien connue, généralisée à l'ensemble des associations et balayant toutes les institutions susceptibles de fournir une information, un appui, ou simplement de recevoir une protestation.

Nous nous contenterons ici de deux précisions qu'apportent nos données, la première concernant l'intensité variable de cette pratique selon les associations, étant entendu que nous considérons dans cette perspective celles qui n'ont pas accès à la concertation institutionnalisée. Si l'on s'appuie sur le critère du nombre d'organismes interpellés (qui semble aller de pair avec une sollicitation fréquente de ceux-ci et une valorisation de cette stratégie par nos interlocuteurs, malgré des jugements plutôt négatifs sur sa rentabilité), on découvre une distribution en dégradé qui part d'une minorité d'associations interpellant tous azimuts (autour d'une dizaine au moins d'institutions), passe par une majorité d'interpellateurs plus concentrés sur quelques cibles (au moins 5) et se termine par un groupe interpellant faiblement (moins de 5 cibles). L'intensité variable selon ces trois ensembles, à peu près équivalents en nombre, de ce mode d'action n'obéit pas à une logique précisément repérable, même si certes l'on retrouve les comités à objet ponctuel et en lutte sur un enjeu d'actualité pour eux dans le premier groupe (PSVG, les comités contre l'A 89), mais ils ne sont pas ici les seuls. Le plus significatif est certainement le profil des associations qui interpellent le plus faiblement : à côté de l'ADEPAR, ADCV locale qui se conçoit aussi comme une opposition municipale et reste donc plus enfermée dans ce cadre et ce registre politique, figurent cinq associations de services (notamment Bio Nat et Aqua

Greenfish qui se contentent de un ou deux contacts) pour lesquelles semblent compter davantage une relation privilégiée avec un tout petit nombre de partenaires. Ces dernières paraissent donc se distinguer sous ce rapport également d'avec des ADCV dont le répertoire laisse au contraire une large place à l'interpellation et à la sollicitation des pouvoirs publics.

Le second point à mettre en évidence est constitué par l'absence de hiérarchisation et de canalisation de cette forme un peu anarchique d'accès à la sphère publique, qui de plus englobe ici l'univers très informel et diffus des contacts avec les élus, locaux comme nationaux. Mais même en ce qui concerne l'approche des administrations, la plupart des associations locales ont pris l'initiative de contacter des pouvoirs publics supramunicipaux et même nationaux, et le plus souvent directement, sans passer par la médiation des associations fédératives (ce qui ne veut pas dire que celles-ci soient ignorées, mais seulement que l'accès des ADCV locales à la sphère publique ne se réduit pas à celui qu'elle leur propose). Cette intervention auprès des administrations supérieures, caractéristique d'ailleurs du fonctionnement du système politico-administratif local français, est en fait toujours justifiée par la volonté de trouver un appui et une reconnaissance à ce niveau pour pouvoir s'imposer face à l'hostilité de la scène institutionnelle locale : on remarquera que la démarche est exactement la même dans le cas du programme Loire Nature, où les associations arrivent à s'affirmer comme partenaires des pouvoirs publics locaux en s'appuyant sur une opportunité et un soutien au niveau européen, relayés au niveau national.

Cette stratégie est aussi celle que l'on retrouve quand on observe un registre voisin, celui de l'accès aux media : beaucoup d'associations, surtout en dehors des villes importantes, nous ont affirmé devoir rechercher le contact de journalistes de la presse nationale pour contourner l'indifférence, voire l'hostilité de la presse locale. Pourtant, sur ce terrain et au-delà de ce problème particulier, les jugements des acteurs -et ceux des journalistes, que nous avons aussi recueillis- apparaissent assez contradictoires et mitigés. Par delà les problèmes classiques posés par ces deux types d'acteurs, associations et journalistes (le heurt entre des logiques d'action différentes, les contraintes plus fortes de l'accès à la presse audio-visuelle...), on constate, chez les associations, une valorisation importante de cette ressource et en même temps un comportement assez traditionnel alimenté par des frustrations et des déceptions liées à une certaine distance, une critique et à un refus d'accepter les logiques de fonctionnement des media. Beaucoup d'associations reconnaissent en fait qu'elles ne sont pas très performantes et négligent leurs relations avec des journalistes, ceux-ci revendiquant de leur côté une bonne part d'initiative dans celles-ci, face à des associations peu demanderesses et hésitantes. Toutefois, les attitudes associatives traduisent aussi une volonté d'adaptation : si les ADCV locales à objet ponctuel et d'actualité sont souvent très actives, surtout auprès de la presse écrite, un autre groupe d'associations de défense, supralocales et anciennes (LPO, AEDELEC, AEPANA, ASPIR, Chamina, SOS-Loire Vivante...) s'avère aussi très actif vis-à-vis de tous les types de presse, et " savent de mieux en mieux s'y prendre " (selon un journaliste), notamment en

ayant, si ce n'est un attaché de presse, du moins un permanent ou un responsable unique et stable (condition imposée par les media) qui soigne ses relations avec ceux-ci, ou en tout cas avec deux ou trois journalistes. Quant aux contenus et modes informatifs repris par les media, il s'agit le plus souvent des traditionnels communiqués, déclarations et compte-rendus (d'assemblée générale, de réunions publiques ou d'actions), essentiellement dans la presse écrite, la télévision ne rendant compte que de quelques grands événements spectaculaires, comme les occupations de sites ; mais se développent aussi les entretiens et passages à la radio (17 associations ont participé au moins une fois à ce type d'émission à Radio France Puy-de-Dôme, et bien d'autres l'ont fait dans d'autres radios locales), ainsi que les émissions régulières, à la radio et également à la télévision régionale, mais réservées à un tout petit groupe d'associations (LPO, Auvergne & Nature, ASPIR, Chamina, CMSA, APS) et à des sujets naturalistes. Dans ce cas, l'accès à la télévision est dépendant des émissions réalisées par un journaliste professionnel mais aussi sympathisant.

2.3. La mobilisation des ressources et des engagements individuels

L'analyse de cette dimension mobilisatrice de l'action associative, portant sur les ressources humaines et financières, s'est limitée, vue l'étendue des interrogations possibles et de la diversité des ressources intéressantes à observer, à deux perspectives étroitement circonscrites et abordées de façon très synthétique, dont rendent compte les tableaux suivants. En ce qui concerne d'abord la mobilisation des ressources d'action, nous n'avons pris en compte que les trois principales ressources de fonctionnement (adhérents, budgets, personnels salariés), dont la lecture d'ailleurs ne doit pas être dissociée, le rapport budget - adhérent étant par exemple en lui-même significatif ; c'est l'objet du Tableau 7 que de montrer la mobilisation variable de celles-ci par les différentes associations enquêtées.

On y lit notamment les répercussions des évolutions précédemment décrites concernant les domaines et modes d'action. Ainsi, parmi les associations supralocales, on peut distinguer plusieurs types associatifs caractérisés par des niveaux quantitatifs et un rapport entre les différentes ressources très contrastés. En premier lieu, apparaissent les grosses associations pluri-dimensionnelles et polyvalentes, à la fois militantes, professionnalisées et riches : LPO, Espaces & Recherches, Nature 43 et SOS-Loire Vivante. Ces associations, à l'heure actuelle en développement (sauf la dernière qui connaît une relative régression avec la fin -et le succès- du conflit de Serre de la Fare en 1994, alors que la LPO vit un essor fulgurant depuis 1991, passant de 250 à mille adhérents, multipliant ses salariés et son budget), illustrent le mouvement vers le modèle entrepreneurial d'action dont le répertoire, qui a pris chez elle une place

primordiale mais non exclusive, constitue le support décisif de leur passage à un niveau supérieur, en termes de mobilisation.

Ensuite, le type des grosses associations de services (CPA, Chamina, Aqua Greenfish, et les CPIE non représentés ici) correspond au modèle entrepreneurial pur, avec des budgets énormes (plusieurs millions de francs : plus de 5 MF pour le CPA et Chamina, mais la LPO est elle-aussi à plus de 3 MF), et des salariés nombreux ; la différence repose cependant dans ce cas sur la faiblesse relative, mais nette, du nombre d'adhérents : ce ne sont pas des associations militantes, les adhérents ne représentent chez elles qu'une dimension résiduelle. A un niveau inférieur, on trouve les associations de services plus petites (ASPIR, Bio Nat, Auvergne & Nature), mais dont les traits et notamment la structure adhérents-budget-salariés reste la même ; apparaissent moins clairement, ensuite, les associations de services encore plus modestes, souvent en démarrage et qui pour cette raison n'ont pas encore pu recruter tous les permanents et développer les actions rémunérées qu'elles envisagent : Regard, ADENA (qui est dans une situation difficile), Sologne Bourbonnaise E., Miner'Allier. A l'inverse, les associations techniques qui ne proposent pas de services rémunérés (FNAUT, CRIIrad) partagent les mêmes traits que les associations naturalistes traditionnelles ayant refusé le tournant du modèle entrepreneurial (FDEN, FRANE, et à un niveau cependant plus élevé Allier Nature), c'est-à-dire leur même dénuement en termes de ressources de mobilisation.

Tableau 7. La mobilisation des ressources associatives

ASSOCIATIONS	ADHERENTS	BUDGETS (en francs)				SALARIES *
		moins de 50 000 F	de 50 000 à 100 000 F	de 100 000 à 1 million	plus de 1 million	
LPO	1000				X	10 (23)
Espaces & Recherches	250				X	6
Conserv. Paysages Auv.	90				X	8
Chamina	120				X	15
Auvergne & Nature	30			X		(1)
FRANE	(10 associations)		X			1
FDEN	(13 associations)	X				0
Allier Nature	400 + 18 associations		X			1
Nature 43	200 + 22 associations				X	2
ASPIR	5			X		5 (5 à 25)
SOS -Loire Vivante	4000				X	3
ClubMoucheSaumon A	100	X				0
CRII-Rad	50	X				0
ADENA	5	X				0
REGARD	40		X			1
Miner' Allier Plus	20	X				0
BIONAT	120			X		3
Aqua Greenfish	18				X	2 (12)
AEDELEC	150			X		(1)
AEPANA	80	X				0
APPSE Haut-Allier	40	X				0
SologneBourbonEnvir	35			X		1 (1)
Combraille Environn	90	X				(2)
Val d'Allier Environ.	200 **	X				0
MERBillom	34	X				0
ADEPAR	450 **	X				0
ACIIPAC	400 **	X				0
Comité de Chateldon	130 **	X				0
APN Saint-Nectaire	60	X				0
Gerzat Environnement	35	X				0
CeyratBoisséjourNatur	(80 familles)	X				0
ADEP Chatel Guyon	100	X				0
Orcet Environnement	250 **	X				0
AREPionsat	60	X				0
PSVGlaines	60	X				0
ASCOT	200	X				0
Comité Clermont-Est	100	X				0

* Les chiffres entre parenthèses renvoient au nombre (variable) de salariés non permanents (objecteurs, CES, etc.)

** Ces chiffres constituent un maximum et sont plus élevés que le nombre actuel d'adhérents

Quant aux associations locales -et si l'on met à part une association comme l'AEDELEC (mais qui atteint difficilement et pas tous les ans un budget de 100 00 F, et dont les ressources restent donc modestes)-, le constat le plus frappant réside dans la règle générale et sans exceptions de l'indigence des ressources (tous les budgets sont inférieurs à 50 000 F, et souvent dérisoires), du refus d'embaucher du personnel salarié au nom d'un bénévolat strict et hautement valorisé, et de l'absence de stratégie délibérée pour développer un nombre d'adhérents qui oscille toutefois fortement, entre 30 et 400, ce maximum étant atteint presque toujours de façon transitoire et éphémère.

Les données de notre enquête confirment ainsi un clivage très marqué entre les associations supralocales, parmi lesquelles les trajectoires sont certes très variées mais où s'affirme un modèle entrepreneurial mobilisateur, portant une volonté de développer de grosses structures puissantes (quoique dépendantes des financements publics : les budgets de la FPNHL ou du CPA, qui nous sont connus, ont une proportion écrasante de recettes d'origine publique, au-delà de 80 %), et les ADCV locales qui perpétuent un modèle volontariste-bénévole inchangé. Les responsables de ces dernières, au cours des entretiens, manifestent certes souvent des désirs et des velléités d'accentuer et en fait plutôt de commencer à s'intéresser aux pratiques nouvelles de collecte de ressources et de recrutement d'adhérents (campagnes publiques, recherches de sponsors, mailing, quêtes, manifestations publiques payantes, services rémunérés...), ne serait-ce que pour disposer d'une logistique minimale, mais ils sont aussi conscients des difficultés de ces entreprises, des réticences et des refus de la part de la majorité des adhérents, et en fait n'ont pas vraiment de projet effectif allant dans ce sens.

Nous terminerons cet aperçu sur la mobilisation des ressources en apportant un éclairage complémentaire sur l'une d'entre elles : il s'agit de connaître plus particulièrement cette population des dirigeants associatifs, membres des organes statutaires (Bureau, Conseil d'administration), en présentant ses origines et caractéristiques socio-biologiques et professionnelles (profession, âge, sexe). Nos sources sont ici les documents que nous ont remis nos interlocuteurs associatifs (listes de membres du Conseil d'Administration) lors des entretiens et les dossiers associatifs consultables en (sous-) préfectures, ce qui permettait d'élargir notre échantillon. S'agissant de l'âge, celui-ci n'inclut pas les dirigeants associatifs antérieurs à 1989 (il y a plus de 5 ans) et qui ont aujourd'hui cessé d'exercer leurs fonctions.

Tableau 9. Répartition par sexe des dirigeants associatifs

	Hommes	Femmes	ENSEMBLE
effectif	252	119	371
%	71	29	100

Tableau 9. La profession des dirigeants associatifs

PROFESSION	effectif	pourcentage
Agriculteurs	5	1,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	13	4,7
Professions libérales	13	4,7
(dont professions de santé)	(12)	
Cadres fonction publique	5	1,8
Professeurs, enseignants	39	14
Professions scientifiques et ingénieurs	26	9,5
Professions de l'information, des arts et spectacles	9	3,2
Cadres d'entreprise administratifs, commerciaux, techniques	23	8,4
Instituteurs	13	4,7
Professions intermédiaires santé, social, animation	17	6,1
(dont animation, pédagogie)	(6)	
(dont permanents associatifs)	(2)	
Professions intermédiaires de la fonction publique	7	2,5
Professions intermédiaires des entreprises	16	5,4
Employés	21	7,6
Ouvriers	4	1,5
Elèves, étudiants	13	4,7
Retraités	34	12,4
Sans profession (mères de famille)	17	6,2
TOTAL	274	100

Tableau 10. **Répartition par âge des dirigeants associatifs**

AGE	< 18	18-24	25-30	31-39	40-49	50-59	60-69	> 69	Ensemble
effectif	5	6	11	43	77	34	19	7	202
%	2,5	3	6	21	38,5	17	9,5	3,5	100

Cette sociographie des militants associatifs, faisant office de conclusion à cette partie, peut être résumée assez schématiquement dans la mesure où elle va dans le sens d'enquêtes sociographiques antérieures : globalement, l'élite associative dirigeante, dans le secteur de l'environnement, ne déroge pas à la règle qui veut que ce militantisme associatif très engagé (en termes de responsabilités, de temps et d'investissement personnel, etc.) est le fait d'une population socialement typée, appartenant aux catégories professionnelles élevées, principalement celle des cadres et professions intellectuelles supérieures (45,5 % de l'échantillon), de sexe masculin et d'âge mûr, cette description devant être rapprochée du caractère essentiellement urbain et péri-urbain des associations.

3. RESEAUX ASSOCIATIFS ET MOBILISATIONS

Avant d'aborder l'analyse de réseau, qui sera construite statistiquement à partir de la mesure des liens interassociatifs, on présente, dans cette partie, trois analyses d'interaction associative, sur des enjeux qui sollicitent au plus haut point les associations auvergnates depuis quelques années. Cette approche est une contribution à l'interprétation des données quantitatives de l'analyse de réseau et à la description de la réalité empirique (formes, contenus, objet), temporelle, contextuelle et stratégique des relations associatives recensées.

Etudes de cas et analyse de réseau ne s'inscrivent pas dans la perspective assez familière -quoique, nous l'avons vu, peu pratiquée véritablement en France- de l'étude de la mobilisation écologique en tant que mouvement d'action collective, laquelle renverrait entre autres à des facteurs (l'environnement extérieur aux associations, notamment) délaissés pour l'instant, et à un point de vue centré sur la capacité d'un tel mouvement à faire valoir et à faire réussir ses buts, dans une démarche téléologique ici rejetée. Leur objet, à travers le repérage dans des actions collectives données des dimensions stratégiques et dynamiques d'une structure relationnelle propre à un ensemble d'acteurs associatifs et qui se dégage d'une enquête de réseau, est avant tout d'ordre prospectif, au service d'un éclairage critique de la réalité associative complexe, incertaine, hétérogène et parfois éclatée que prétend recouvrir le "mouvement" écologique, une investigation qui constitue d'ailleurs le préalable de toute analyse de ce dernier mais qui se distingue aussi d'un simple état des lieux ethnographique et statique.

Les études de cas suivantes, en intégrant à l'observation un nombre d'associations et un espace géographique plus grands que ceux permis par les contraintes de l'enquête de réseau qui se concentre sur une partie de la population associative du Puy-de-Dôme et donc en complétant le champ de celle-ci, lui fournissent aussi une utile introduction en apportant une présentation minimale et orientée vers ses dimensions stratégiques du champ associatif, et ainsi un arrière-plan empirique nécessaire à la compréhension des données quantitatives de l'analyse de réseau.

Les trois cas retenus ici, correspondant à des enjeux environnementaux (déchets, transports, eau) majeurs, constituent trois exemples de tentatives pour créer et mobiliser un ensemble de liens inter-associatifs stratégiquement efficaces. Ces différentes structures ou réseaux d'action, tout en étant spécifiques à chaque enjeu et loin d'épuiser le champ associatif potentiellement concerné par eux, ont toutefois contribué à la création d'une partie importante de ces liens, et en premier lieu des acteurs associatifs eux-mêmes.

C'est pourquoi l'un des premiers intérêts attendus de cette approche sera de découvrir et de suivre les processus de formation de ces diverses constellations associatives cristallisées autour de thèmes mobilisateurs. Celles-ci sont en effet le produit de stratégies de mobilisation orientées vers l'acquisition de ressources perçues comme indispensables : on peut y voir à l'oeuvre le croisement d'initiatives telles que la création d'associations, la réactivation de liens préexistants et l'établissement de nouvelles relations, au travers des stratégies associatives de sollicitation, d'implication et même d'exploration du réseau, de fédération ou de recherche de soutiens, de constitutions d'alliances ou de regroupements, etc. Apparaît alors le degré de mobilisation du réseau dans sa dimension la plus simple : la quantité de connexions interassociatives activées et la proportion de leur conversion en engagements et soutiens effectifs, et donc aussi les cas de refus d'entrer dans le réseau d'action ; également, dans une perspective diachronique, peuvent être appréhendées la chronologie et l'évolution des engagements associatifs, comme la répartition des rôles d'initiative et de réponse. A ce niveau, déjà, il faut aborder les facteurs de cette mobilisation variable du réseau, en fonction de la perception de l'enjeu par chaque association -liée à la définition de son objet, aux valeurs et représentations de ses membres-, ou encore de la nature et de la valorisation des liens préexistants avec d'autres associations.

D'autre part, il s'agit d'aborder l'analyse de la structure du réseau en révélant celle de chacun de ces réseaux thématiques d'action, puis en tentant leur comparaison ; seront pris en compte classiquement les traits morphologiques relatifs à la distribution de sous-ensembles, la centralité de certains acteurs, les modalités du système d'interaction... Surtout, ces traits pourront être corrélés avec les facteurs liés aux caractéristiques intrinsèques des associations, concernant tout à la fois leur stratégies de positionnement, leur niveau territorial d'activité, leurs ressources, leurs modes privilégiés d'intervention, etc.

Les trois réseaux d'action appréhendés diffèrent par leurs traits les plus généraux. L'engagement des associations sur le thème des transports est abordé exclusivement dans l'espace départemental du Puy-de-Dôme, à travers leurs luttes contre le projet d'autoroute A89 Clermont-Ferrand - Bordeaux, alors que le réseau "Déchets" est inscrit davantage dans un cadre interdépartemental (Puy-de-Dôme, Allier) ; la dernière étude revêtira une dimension régionale en englobant des actions associatives plus dispersées géographiquement (sur trois départements), mais aussi plus éclatées en terme de réseau associatif et plus diversifiées dans leur forme et leur nature, si bien qu'a priori leur dénominateur commun restait assez superficiellement déduit de leur même engagement face à l'enjeu de l'aménagement écologique de la Loire, l'Allier et leurs affluents dans la région.

Malgré leur forte contribution, ces exemples ne nous apporteront bien-sûr qu'un éclairage partiel sur le réseau associatif régional, dont de nombreux acteurs et beaucoup d'inter-relations se déploient sur d'autres terrains : ainsi le registre de l'animation-nature, défini au sens large (actions de sensibilisation, éducation et formation), constitue le point d'ancrage de quelques unes des plus grosses associations auvergnates (la Ligue de Protection des Oiseaux -LPO- section Auvergne, Espaces & Recherches) vecteurs d'une dynamique puissante et de tendances nouvelles dans le secteur environnemental à la professionnalisation, et au coeur d'un tissu relationnel dense. Cependant, par ses caractères à la fois extrêmement diffus et concurrentiel -ses manifestations sont sectorisées, spécialisées sur un créneau, souvent l'apanage d'une association intervenant seule-, parce qu'il nous oriente également vers un réseau de relations majoritairement institutionnelles et marchandes de ces associations avec des organisations para-publiques ou para-environnementales, ce thème apparaissait peu adapté à notre investigation ; par ailleurs nous retrouvons ces acteurs engagés aussi face aux enjeux précités, notamment celui de l'eau qui représente ainsi un révélateur exemplaire des multiples réseaux et répertoires d'action que peut offrir le mouvement associatif auvergnat. Enfin les cas "Déchets" et "Autoroute" étaient incontournables, dans notre perspective, dans la mesure où ils illustrent deux tentatives délibérées d'activation stratégique du réseau associatif sous la forme à chaque fois de collectifs d'associations.

3.1. Le réseau associatif "Pour une meilleure gestion des déchets" en Auvergne

Les problèmes de la gestion des déchets ont suscité le premier exemple de développement d'un réseau associatif qui s'est structuré, principalement mais non exclusivement, autour du "Collectif pour une meilleure gestion des déchets en Auvergne" mis en place en 1988 par 11 associations (9 dans le Puy-de-Dôme et 2 dans l'Allier). Si ce Collectif, association informelle, n'a représenté un support actif de mobilisation que jusqu'au début de 1993 et connaît depuis une phase de "sommeil", à l'instar de certaines associations membres, les liens inter-associatifs dont il était l'expression stratégique subsistent pour l'essentiel, entretenus par quelques militants sous la forme de contacts et rencontres individuels, de collecte et d'échanges d'informations et de documentation, etc., des liens d'ailleurs réactivés fin 1994 à l'occasion de l'enquête publique sur le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers (PDEDM).

D'un point de vue descriptif, on retrouve parmi les 11 associations fondatrices deux associations fédératives (la Fédération départementale pour l'environnement et la nature du Puy-

de-Dôme -FDEN-, la Fédération régionale Auvergne pour la nature et l'environnement -FRANE-), deux partis (Les Verts, le PSU), trois associations locales à objet généraliste mais directement concernées par un problème local lié aux déchets (décharge, incinérateur...) : l'Association de protection de la nature de Saint-Nectaire, le Comité de Quartier de Clermont-Est et l'association PERILS à Issoire ; et enfin 4 comités locaux nés en réaction à et focalisés sur de tels problèmes : l'Association de défense de l'environnement culhatois (ADEC, Culhat), le Comité de sauvegarde de Vodable et ses environs, pour le Puy-de-Dôme, le Comité de défense du Mont-Libre à Gannat et l'Association de sauvegarde de l'environnement au Grand Bigny, pour l'Allier. Plus tard, en fonction de l'évolution des différents projets publics en matière de déchets et donc des enjeux locaux, viendront se joindre deux autres associations, d'abord Gerzat Environnement en 1990 lorsque un projet d'incinérateur au Nord-Est de Clermont-Fd -à proximité immédiate de Gerzat-deviendra le point chaud des luttes du Collectif, puis le Comité de sauvegarde de Chateldon qui s'oppose à partir de 1992 à l'implantation d'une unité de traitement des déchets dans cette petite ville du Nord-Est du département. A l'inverse, précédant et dépassant le repli général de l'activité du Collectif, on peut considérer à l'appui de témoignages d'associations membres que trois associations fondatrices ont cessé toute existence effective ainsi que, mais sur ce point on ne peut être catégorique, toute relation même informelle avec les autres associations : il s'agit des deux groupes de l'Allier et de PERILS.

Par le jeu de ces entrées et de ces sorties, le Collectif, en tant que manifestation visible de ce réseau associatif, s'est stabilisé autour d'une dizaine de groupes ; mais il est loin d'épuiser l'étendue de celui-ci, puisque, si d'autres associations à objet environnemental peuvent être considérées comme étant restées en marge du réseau, notamment celles qui furent les partenaires d'une association membre du Collectif dans une lutte locale (on pense par exemple à l'AIPEE, association d'élus locaux sensibilisés aux problèmes de pollution de l'eau par une décharge contre l'extension de laquelle ils luttent avec l'ADEC), il faut par contre appréhender des associations comme l'ACIIPAC, La Galipote, l'AEDELEC.

La première (Association contre l'implantation d'un incinérateur à proximité de l'agglomération clermontoise), qui est née à la suite d'une réunion organisée par le Collectif sur la question de l'incinérateur à Clermont-Fd, a agi ensuite dans sa lutte contre ce projet de concert avec lui, entretenu des relations intenses et directes avec plusieurs de ses membres, tout en refusant d'y adhérer et en s'en démarquant en vertu de mobiles idéologiques liés à la définition de son objet : elle ne se conçoit pas comme une association "écologiste", ne s'oppose pas par principe à l'incinérateur (et rejette toute position "partisane" qu'elle impute au Collectif en raison de la présence des Verts) mais seulement à sa localisation du fait des nuisances et risques pour la santé des populations riveraines ; dans l'esprit de ses animateurs, issus du Comité de quartier de Clermont-Nord La Plaine-Flamina et se reconnaissant dans une

mouvance de gauche (y compris ce qu'il est convenu d'appeler l'extrême-gauche), il s'agit de mobiliser une "base populaire locale".

Alors que l'AEDELEC s'est certes associée activement aux multiples actions collectives organisées par le Collectif et fut toujours en contact avec ses membres, mais sans s'engager formellement et surtout sans contribuer à la formation et à l'entretien des liens inter-associatifs à la base de celui-ci, La Galipote, en tant qu'association avec des adhérents engagés dans celles du Collectif mais avant tout en tant que journal "critique" se concevant comme le relais des associations écologiques (et autres, puisqu'elle se situe au carrefour des champs socio-économique, culturel et écologique), a exercé une influence décisive dans la genèse, la cohésion et l'audience du Collectif. Non seulement la publication d'un "Dossier noir des déchets en Auvergne" en 1988, avec des contributions des associations constitutives du Collectif, marquera la date de naissance de ce dernier en lui offrant sa première action commune, mais en plus le principal animateur du journal revendique pour celui-ci un rôle d'incitation et d'impulsion dans la mise en place du Collectif et la création antérieure d'associations (l'ADEC), grâce à la publication d'informations et aux contacts personnels avec les militants.

Aborder ainsi la question de la genèse du Collectif, et donc celle de la contribution variable des membres à la dynamique du réseau, amène à analyser -schématiquement puisqu'en l'état de notre observation il ne nous a pas été possible de recenser les liens entre les associations membres- la structure interne de celui-ci, qui semble révéler deux caractéristiques principales. En premier lieu, on peut discerner une différenciation entre un ensemble que l'on peut qualifier de secondaire ou dépendant dans le réseau, et un noyau plus central mais assez étendu. Dans le premier prennent place les associations qui n'ont pas joué un rôle d'initiative, furent dépendantes de la médiation d'autres associations pour entrer dans le Collectif et ne possédèrent que peu de liens directs avec ces partenaires : ce fut le cas des deux groupes de l'Allier, géographiquement périphériques, de PERILS, aiguillé par la FDEN, de Gerzat Environnement, qui nous a témoigné que ses contacts avec les membres du Collectif (sauf avec la militante de Saint-Nectaire) passaient par celui-ci, et dans une moindre mesure du Comité de Clermont-Est qui a davantage développé les contacts avec ses partenaires.

Constitutives du noyau sont au contraire les associations qui ont les traits inverses : on y trouve d'abord l'APN de Saint-Nectaire et les deux partis (Les Verts et désormais l'AREV), dont trois militant(e)s respectifs sont reconnus comme ayant donné une impulsion décisive depuis le début, et qui de plus cumulent les positions de contact dans le réseau. La première est une dirigeante de l'association de Saint-Nectaire, qu'elle représente dans le Collectif, mais aussi membre active des Verts et du Bureau de la FDEN ; le second, devenu conseiller municipal Vert à Clermont-Fd en 1989, entretient d'étroites relations avec le Comité de Clermont-Est, et avec le troisième militant, membre de l'AREV. Il faut ajouter un troisième pivot : le président de la

fédération départementale, qui en cette qualité, par ses liens privilégiés avec au moins deux associations membres (Saint-Nectaire et le comité de Clermont-Est) et grâce au monopole de l'accès à la consultation institutionnalisée en tant qu'association agréée, est l'interlocuteur de la plupart des membres du Collectif, mais aussi de l'ACIIPAC, et dispose d'une présence dans le réseau qui manque par contre totalement à la FRANE ; enfin trois autres associations sont représentées par des militants fortement insérés dans le réseau et qui le restent, alors que leurs groupes respectifs, l'ADEC et le comité de Vollore, sont depuis assez longtemps en sommeil, ou bien parce que, dans le cas du Comité de Chateldon, il était confronté à un projet local en cours depuis 1992.

Au-delà des considérations d'adhésion ou non au Collectif, on trouve donc 16 associations impliquées dans ce réseau d'action, auxquelles il faudrait ajouter la très récente association Bien vivre à Aulnat, en lutte contre un projet de décharge toujours dans l'agglomération clermontoise, avec qui l'ACIIPAC prétend entretenir des liens très étroits (puisque'il s'agirait d'anciens membres à elle qui ont créé ce groupe), et qui de son côté a établi des contacts avec les associations du collectif et avec la FDEN. Pour le seul Puy-de-Dôme, ce sont 15 groupes (et 13, partis exclus), qui représentent ici près du cinquième des associations environnementales recensées, ainsi qu'un total de 8 créations associatives. Enfin ce réseau d'action a développé sur ce thème des relations marquées avec trois associations extérieures à lui : l'AEPANA (Association pour l'étude et la protection de l'Allier et de sa nappe alluviale), l'ASCOT (Association de sauvegarde des côtes de Chanturgue) et le MERB (Mouvement écologique de la région de Billom), ainsi qu'avec l'association de consommateurs UFC.

Mais l'impact de ce réseau sur le champ associatif se mesure moins à son extension qu'à sa structure interne de fonctionnement, qui constitue le second élément d'observation. Celle-ci confirme tout d'abord quelques traits généraux attendus, et notamment l'informalité des modes d'inter-relations et de fédération des groupes, attestée par la substitution d'un collectif à la structure fédérative existante -la FDEN- remplissant une fonction délimitée et contribuant à l'intégration du réseau sans pour autant en être le vecteur privilégié ; bien plus, le cercle de la collaboration et des contacts réguliers ne se réduit pas, on l'a vu, à la formule d'un "Collectif" officialisant des adhésions, et, surtout, les relations principales se nouent entre quelques individus dont l'importance ne se déduit pas de l'association qu'ils représentent mais de leurs qualités personnelles et de ce que l'on pourrait appeler leur "capital relationnel" investi dans le réseau.

L'exemple de la fédération départementale est révélateur, puisque sa présence dans le réseau d'action est bien plus importante que ce que laisserait penser une observation de prime abord : il s'agit en effet d'une structure tellement dépouillée des attributs ordinaires de l'association dynamique (logistique, adhérents, personnel, budget...), sans moyen d'action et

sans activité mobilisatrice visible (une activité prise en charge par le Collectif dans le cadre d'une division implicite du travail), que certains ont pu n'y voir qu'une "association sur le papier" (Reggazola, 1995) ; pourtant elle dispose d'une influence qui ne s'apprécie qu'au niveau beaucoup moins visible de son insertion dans le réseau, et notamment de celle de l'un de ses dirigeants dont les qualités propres (compétence, ancienneté, reconnaissance comme interlocuteur privilégié par la préfecture) ne développent tout leur effet -discret- que grâce à la légitimité fournie par son réseau relationnel personnel et ses contacts familiers avec la plupart des acteurs associatifs.

Ce constat ne doit nullement être interprété comme l'affirmation normative d'un rôle fédérateur prééminent et même seulement important de la FDEN dans cette action écologique : il fut certainement marginal, bien qu'elle revendique l'adhésion de toutes les associations du Collectif dans le département, une adhésion au demeurant peu formaliste, sans exigence contraignante émise par la fédération et fondée sur une relation d'échange et de service. Mais il démontre d'une part qu'une telle structure fédérative remplit plutôt une fonction spécialisée -l'accès à la sphère publique, notamment administrative, et à une information rare-, d'autre part que sa capacité à tenir ce créneau dépend de sa position dans le réseau associatif, et qu'ainsi plus généralement l'importance, voire la réalité même d'une association peuvent s'identifier à la détention de ressources de ce type.

Par ailleurs, le fonctionnement concret de ce réseau "Déchets" semble révéler une structure relationnelle relativement intégrée, avec de multiples liens horizontaux et transversaux entre associations impliquées. Même celles qui n'apparaissent pas en position centrale, comme le Comité de Clermont-Est, celui de Vollore, l'ACIIPAC ou encore Gerzat Environnement, entretiennent des contacts directs entre elles et avec les autres associations, sans être dépendantes pour cela de la médiation du Collectif ou plus précisément des personnes constituant son noyau ; on ne distingue pas non plus, empiriquement, de sous-groupes ou de pôles clairement identifiables.

3.2. Les associations et l'autoroute A 89

Le projet d'autoroute A 89 Clermont-Bordeaux (ou plutôt Combronde-Périgueux selon la précision voulue par les associations en lutte contre lui), mobilise celles-ci depuis 1988, dans le Puy-de-Dôme et les autres départements concernés, mais, à la différence de ce que nous avons vu en matière de déchets, il constitue toujours un enjeu d'actualité en cours de déroulement. Aussi bien rappelons à nouveau que notre objet n'est pas d'analyser une mobilisation anti-autoroute dont toutes les dimensions sont en constante évolution, et sur laquelle il faut éviter toute indication susceptible de servir à une utilisation autre que scientifique, mais seulement de partir de cet enjeu de taille pour décrire ses effets sur une population associative et la constitution d'un réseau d'action qui nous intéresse par ses propriétés de réseau et non par ses capacités à s'opposer au projet autoroutier.

Le développement de ce réseau a ici aussi pris la forme stratégique d'un collectif d'associations dont l'intitulé a varié pour s'élargir de la lutte "contre l'autoroute dans la chaîne des Puys" à celle "contre l'autoroute dans les Volcans d'Auvergne" ; mais les caractéristiques du réseau sont cette fois très différentes. En premier lieu, le Collectif lui-même représente un point de convergence pour un nombre important de groupes, dans un réseau d'action beaucoup plus vaste que le réseau "Déchets". A côté de son rôle de liaison avec les associations en dehors du département et de la région qui partagent le même objet (6 adhérent au Collectif auvergnat), il rassemble en effet en Auvergne, en 1994, 13 associations membres, auxquelles s'ajoutent cependant à des degrés divers 18 groupes qui le soutiennent, sont ses partenaires, collaborent occasionnellement ou sont simplement en contact avec lui, malgré des objectifs parfois fortement divergents voire opposés ; quelques autres associations restent en marge de ce réseau d'inter-relations, lequel a perdu aujourd'hui la participation d'au moins 8 associations décédées ou en sommeil.

L'amplitude du réseau apparaît donc tout à fait impressionnante, puisqu'avec une quarantaine de groupes impliqués c'est approximativement la moitié de l'effectif total des associations environnementales recensées dans le Puy-de-Dôme qui a été concernée par un enjeu qui n'affecte directement qu'une partie géographiquement limitée du département (le quart nord-ouest), et de plus une zone rurale relativement "pauvre" et difficile en termes de mobilisation associative.

Une telle extension implique par contre une structure beaucoup plus différenciée et éclatée que dans le cas précédemment étudié, où l'on peut repérer au moins trois sous-ensembles distincts. Le premier est composé des associations qui ont ou ont eu un rôle initiateur

et central dans l'émergence de ce réseau et qui notamment furent les promotrices du collectif : ce noyau, assez réduit, rassemble l'AEDELEC (Association d'étude et de défense de l'environnement en Limagne et Combraille), Les Verts, la section régionale de la FNAUT et la FDEN, associée alors à la SEPNNMC ; ses engagements sur ce dossier au cours de l'année 1988, soutenus par celui de scientifiques organisés dans un comité d'hydrogéologues, ont bientôt suscité la création des premiers comités de défense locaux et débouché sur la constitution du collectif au tout début de 1989.

Ce groupe central verra le retrait progressif de la FDEN et de la SEPNNMC, représentées d'ailleurs par une seule et même personne, très liée avec les scientifiques hostiles à ce projet et disposant d'une grande notoriété dans le milieu environnemental auvergnat (également dirigeante de la FRANE, comme son collègue engagé dans le réseau "Déchets", et de l'Observatoire du Patrimoine Naturel), lesquelles se replieront (et pour la SEPNNMC il s'agit en fait d'une entrée en sommeil), après l'abandon en 1992-1993 du tracé passant en plein milieu de la chaîne des puys, vers une position de simple soutien au collectif, partagée d'une façon apparemment plus active par la fédération régionale. Les deux piliers du collectif, qui assurent son fonctionnement, lui fournissent son infrastructure, ses principaux animateurs, etc., sont donc l'AEDELEC, l'association en pointe sur cet enjeu affectant son champ de compétence géographique, et Les Verts, au coeur d'une nébuleuse englobant divers partis et associations partisans (l'AREV, Riom Ecologie, une section de l'Association nationale des Elus Ecologistes, et la LCR de Chatel-Guyon), la FNAUT-Auvergne jouant un rôle davantage de second plan en raison de ses moyens beaucoup plus limités.

D'un point de vue stratégique, le second pôle majeur est bien entendu celui constitué par les comités locaux, qui nous fait entrer dans un univers associatif que nous n'avons pu aborder dans le cadre de l'enquête de réseau pour des raisons tenant entre autres aux caractéristiques assez habituelles de ces mobilisations locales contre des projets autoroutiers comportant de multiples variantes de tracé se succédant dans le temps et sur un espace très vaste. Contribuaient ainsi à une certaine opacité et à une relative insaisissabilité de cet univers des traits tels que la multiplicité des comités, leur démographie complexe soumise aux avatars de l'actualité et à une forte instabilité (décès, renaissances, recompositions territoriales...), leur immersion dans des stratégies politiques municipales éminemment variables, à tel point que même des dirigeants de l'AEDELEC pourtant bien expérimentés avouent ne pas avoir toujours une vision bien claire de cette mouvance.

Une exploration non exhaustive de celle-ci illustrera ces difficultés. Parmi les 8 associations aujourd'hui disparues (un constat soumis aux réserves d'usage) et à côté de deux associations éphémères nées sur des tracés non retenus (l'une défendant la vallée de l'Artière et l'autre le cadre de vie à Romagnat, Aubière et Beaumont), les premiers comités créés ont été

ceux de Marsat et Saint-Beauzire, puis ceux de Chateaugay et Ménétrol, qui collaboreront très vite avec le collectif dès ses débuts et formeront l'ossature des deux comités inter-communaux (Comité de Chateaugay-Sayat-Argnat-Blanzat, Comité de Saint-Beauzire-Lussat-Marsat-Ménétrol), très actifs dans toutes les manifestations de 1989-1990 et peut-être jusqu'en 1992, date de l'abandon du tracé par le col de la Nugère, un succès auquel a contribué l'Association inter-communale pour la sauvegarde de l'eau potable dans la Chaîne des Puys, créée cette année-là par 8 maires "dissidents" pour faire réaliser une nouvelle expertise hydro-géologique qui scellera le sort de ce tracé. Entre-temps s'était reformé un nouveau "Comité Marsat autoroute" (fin 1991) dont on peut penser qu'il s'agissait d'une tentative de succéder au précédent comité inter-communal en perte de vitesse ; mais en 1993 ces deux comités, comme celui de Chateaugay-Sayat..., sollicités par le Collectif pour poursuivre la lutte contre les nouveaux tracés autoroutiers bien que ceux-ci ne les concernent plus immédiatement, ne répondront pas à ces invites et ne donneront bientôt plus signe de vie.

Le déplacement des tracés a ainsi provoqué un renouvellement quasi complet du réseau associatif local anti-autoroute, puisqu'il se polarise désormais entièrement autour de nouveaux comités qui se forment en 1992-1993, quoique certains s'appuient sur des structures qui préexistaient mais étaient restées jusque-là en marge et plus ou moins actives. On y trouve d'abord 6 associations qui, adhérant ou non au collectif, collaborent avec lui : ce sont les comités de Loubeyrat, de Prompsat-Teilhède, et le Comité de défense des Combrailles qui se déploie sur plusieurs communes contre le tracé éventuel le plus au nord, tous trois réunis dans une Coordination Brayauds-Combrailles ; ils s'associeront en 1994 avec le Comité de Combronde et avec le Comité de sauvegarde du Val d'Ambène (Charbonnières lès Varennes) au sein d'une nouvelle "Coordination des comités de défense contre l'A 89". A l'écart de cette dernière se maintient une Association pour le contournement du Parc des Volcans par l'A 89 (Yssac la T., Chatel-Guyon) qui affiche clairement une stratégie "NIMBY" favorable à l'autoroute et seulement hostile à certains tracés, ce qui la place en situation conflictuelle avec les autres comités qui rejettent tout lien avec elle, y compris souvent au travers du collectif où subsiste toutefois une collaboration limitée et purement fonctionnelle. Enfin une dernière association se trouve impliquée par cet enjeu, bien qu'elle nous semble en marge du réseau et en tout cas étrangère au collectif, faisant par exemple une apparition lors de réunions avec les pouvoirs publics : l'association Loubeyrat et ses sources.

Le troisième et dernier sous-ensemble du réseau anti-autoroute, à la fois bien plus large mais aussi hétéroclite que les précédents, englobe des associations diverses dont le degré d'implication face à cet enjeu, nettement moins intense, peut varier d'une participation active et durable à une simple position de principe exprimée souvent en réponse à une sollicitation du collectif. Parmi le cercle le plus étroit d'associations ayant fourni un soutien déterminé, figurent, au-delà du trio FDEN-FRANE-SEPNUMC (qui s'est actuellement éloigné) et des

associations partisans déjà évoqués, principalement cinq groupes : La Galipote, à nouveau ; Espaces et Recherches, dont la contribution au fonctionnement du collectif a été favorisée par des liens *interlocks*, l'un des principaux animateurs du collectif étant également membre de son C.A. ; et trois associations locales : l'Association de défense de l'environnement et du patrimoine (ADEP) de Chatel-Guyon, qui adhère au collectif et a participé aux manifestations de 1990 ; les associations SOS Volcans (dont l'objet, initialement limité à la commune d'Orcines, vise la défense des sites, du patrimoine et des ressources naturelles dans la chaîne des volcans) et enfin La Ronde autour de la Maison Sculptée, regroupement -au nom poétique- de personnes non résidentes voulant sensibiliser des architectes et artistes à la rénovation d'une belle maison dans un village à proximité des fuseaux autoroutiers prévus, et qui a pris elle-même l'initiative d'adhérer au collectif.

Le cercle plus périphérique recouvre d'une part des associations supra-locales concernées dans leur objet ou bénéficiant d'une certaine notoriété, qui sont intervenues de leur propre chef (le Conservatoire régional du patrimoine et du patrimoine, l'ancêtre du Conservatoire des paysages d'Auvergne ; l'Association de volcanologie européenne ; la SPPEF -Société de protection des paysages et de l'esthétique de la France), d'autre part des groupes qui ont répondu au collectif par un soutien de principe : ASPIR, SPIRA, la Ligue de protection des oiseaux (LPO), la Société française d'orchidophilie. Dans cette dernière catégorie on trouve une seule association locale : Marsat Nature.

Par contre, le collectif aurait aimé élargir ce cercle grâce à ses démarches, vaines, auprès des associations locales de pêcheurs, auprès de l'ADEPAR -Association de défense de l'eau dans le pays riomois-, toutes susceptibles, comme Marsat Nature, de se sentir géographiquement concernées, des démarches qui ont dû être tentées à l'égard de Loubeyrat et ses sources. Un autre refus est venu, dès 1989, de l'association de randonneurs Chamina, qui jouit d'une forte notoriété et entretenait dans le passé notamment avec les protecteurs de la nature (SEPNUMC, FDEN...) de bonnes relations aujourd'hui interrompues. Ces échecs trahissent les très grandes difficultés des associations environnementales, dans ce département (sur cette zone en particulier, peut-être) et sur cet enjeu en tout cas, à mobiliser des soutiens dans les secteurs associatifs voisins ou plus extérieurs : pêcheurs, randonneurs, agriculteurs, syndicats, associations touristiques ou de développement local...

L'existence de ces multiples sous-ensembles au sein du réseau autoroute n'est pas sans se répercuter sur la structure interne de ce dernier, qui apparaît sensiblement plus inégale et centralisée (de type "croix" ou "roue") que dans le cas "Déchets", amenant le noyau dur du collectif à assumer une position d'intermédiation entre pôles cloisonnés.

Le premier clivage -en termes de réseau, mais qui résulte bien sûr de différences d'ordre idéologique, identitaire et donc stratégique- prend place entre ce noyau de quelques militants écologiques membres pour l'essentiel (mais pas tous) de l'AEDELEC, des Verts, de la FNAUT et d'Espaces et Recherches (et auparavant de la FDEN et la FRANE), et les comités locaux. Certes les dirigeants de ceux-ci, de par la collaboration entre ces deux pôles qui est la raison d'être du collectif, entretiennent des relations évidemment fortes avec les premiers ; mais, outre que ces relations n'ont pu s'ancrer dans la durée à cause du renouvellement des comités en 1992-1993, ils doivent compter avec des divergences dans les attitudes et les représentations des deux populations qui imposent le respect d'une certaine distance.

Ces divergences renvoient à trois facteurs. D'une part, la mobilisation locale, dans ce cas, se développe sur un terrain difficile pour elle, dans une zone rurale de demi-montagne à l'écart de l'axe central (la plaine Limagne-Allier) où se concentre l'essentiel de la population associative ; d'ailleurs, dans la zone qui s'en éloigne le plus, à l'ouest de la Chaîne des puys, elle s'y est révélée impossible : en l'absence d'initiative locale, les efforts du collectif pour susciter des comités (à l'occasion de réunions publiques qu'il organisait dans plusieurs localités) sont restés sans écho. C'est donc sur la seule petite partie orientale du tronçon autoroutier prévu dans le département, bénéficiant d'une proximité (géographique comme sociologique : cf. 2ème partie) avec l'axe central et les agglomérations urbaines, que se sont concentrés tous les comités locaux. D'autre part, même ici, ces comités sont, en partie, une illustration du modèle classique, observé partout dans tous les conflits environnementaux, de l'association "NIMBY" : cette orientation, particulièrement marquée chez les comités de la "première génération" (ceux luttant contre le premier tracé, avant 1992), subsiste parmi les suivants et explique le refus constant de certains d'adhérer ouvertement au collectif dont le profil est trop "écologiste" pour eux, alors même que leurs dirigeants collaborent activement avec lui.

Le clivage semble donc aussi passer entre les leaders des comités, plus ouverts aux "écologues", et leur base, plus susceptible ; s'il doit être ainsi nuancé, il est également évolutif, l'affirmation de structures fédératives propres aux comités, sous forme de coordinations, étant le signe du dépassement des horizons étroitement localistes. Une telle évolution tend par ailleurs à relativiser le troisième facteur de cette spécificité des mobilisations locales : leur enfermement et leur dépendance vis-à-vis de la politique municipale, de ses logiques et de ses avatars.

Ces éléments ont leur traduction au niveau du réseau : les liens entre les deux pôles associatifs considérés semblent devoir obéir à une contrainte réciproque de validation formelle imposant leur constitution au sein du collectif, en tant qu'instance reconnue de production des décisions légitimes -car issues de compromis et offrant des garanties d'acceptation par tous-, et limitant le développement des contacts directs entre comités et associations. Cette hypothèse ne

peut être rigoureusement démontrée, mais le témoignage de l'AEDELEC, l'association la plus à même d'établir avec les comités une relation plus approfondie et libre mais ne déclarant que de simples contacts avec eux, le plus souvent indirects (courriers, relations fournies par les "doubles adhérents"), révèle une coopération qui se déroule entièrement dans le cadre du collectif.

Structure verticale et faible intégration du réseau apparaissent alors, sans surprise, confirmées quand on prend en considération le vaste sous-ensemble des associations soutenant le collectif, pour une partie desquelles les données de l'enquête de réseau corroborent celles issues de l'observation du collectif. Ainsi l'absence de contacts, et même de simples liens d'inter-connaissance, est fréquente entre ces associations, y compris quand elles sont adhérentes du collectif, comme c'est le cas entre La Ronde autour de la Maison Sculptée et la plupart des autres, ou entre l'ADEP de Chatel-Guyon et la FNAUT, entre autres exemples, et celles-ci comme bien d'autres n'ont certainement qu'une connaissance bien vague de Marsat Nature, de la SPPEF ou de SPIRA. Plus significativement, la coupure est très nette entre cet ensemble et les comités locaux, puisque l'enquête de réseau (certes partielle, dans la mesure où elle n'intègre pas ces comités, mais le caractère systématique de la donnée suivante lève l'objection) révèle qu'aucune des associations alors étudiées n'entretient de liens ni même ne connaît les comités (aujourd'hui en activité) recensés dans la liste qui leur était soumise : c'est ainsi le cas de l'ADEPAR (qui a certes refusé son soutien au collectif, mais est si proche géographiquement), de ASPIR (qui a participé à la réalisation d'un sondage sur l'opinion publique vis-à-vis de l'autoroute), de la LPO, et encore de la FDEN et d'Espaces et Recherches.

Ce constat ne peut être relativisé que d'une autre manière, en raison d'une limite propre à l'enquête de réseau : les personnes interrogées pour chaque association n'étaient pas celles qui l'avaient impliquée dans cette lutte (et il est clair que lorsqu'on parle de l'engagement de ces associations il s'agit en fait presque toujours de celui de quelques militants, voire d'un seul, toujours cependant validé par un débat et un vote du C.A.). Il implique malgré tout que dans cette hypothèse cet engagement reste limité, marginal et sans grande visibilité au sein de la vie de l'association, qu'il n'entraîne pas un nombre appréciable de militants et d'adhérents dans des actions susceptibles de leur faire découvrir les autres acteurs de cet enjeu. Toutefois il existe un cas (l'ADEP Chatel-Guyon) démontrant qu'une situation inverse où une association affirme au contraire avoir eu un tel engagement fort ne constitue pas une condition suffisante : celle-ci se contente de connaître les comités actuels, sans avoir avec eux de relations (qui étaient peut-être plus intenses avec les anciens comités, remarque valable aussi pour la FDEN, avant son désengagement), et déclare que ses échanges et sa coopération se font avec le collectif seul. Un exemple supplémentaire confortant l'image de la structure segmentée du réseau anti-autoroute que nous venons de décrire !

3.3. Réseaux et enjeux de l'eau

L'observation des réseaux d'action associatifs constitués sur ce terrain des luttes autour de l'aménagement et des usages des deux principaux bassins fluviaux de la région, la Loire et l'Allier, oblige à un déplacement géographique vers la Haute-Loire où s'est affirmée récemment une nouvelle dynamique associative incarnée par le comité SOS-Loire Vivante et qui déborde aujourd'hui largement de son cadre départemental pour influencer de façon déterminante la structuration d'un tissu relationnel associatif d'ampleur régionale.

C'est d'abord en Haute-Loire même qu'il faut appréhender l'émergence de SOS-Loire Vivante en tant que pôle central du champ écologique dans cet espace. Le développement de cette association est en effet étroitement lié, à l'origine, à celui de la lutte victorieuse qu'elle a menée de 1988 à 1994 contre le projet de barrage de Serre de la Fare, et, au-delà, au nouveau modèle d'action qu'elle a réussi à imposer et qui combine plusieurs traits pour certains inédits : la capacité à porter une stratégie protestataire de grande ampleur, qui s'était perdue en France depuis plusieurs années (actions non conventionnelles telles que l'occupation du site, manifestations puissantes, pétition avec plus de 100 000 signatures...), le souci en même temps de la compétence et de l'efficacité professionnelle imprimant leur marque sur le style associatif, la recherche systématique de contacts et de partenaires extérieurs à la région, la volonté d'affirmer une contre-expertise alternative, l'énonciation d'un discours associant une vision moderne, universaliste, de l'écologie (l'idée de "développement soutenable") à des traits particularistes tels qu'une identité locale, l'habileté à défendre ses revendications sur toutes les scènes, locale, lobbyiste, électorale, médiatique, etc.

S'il n'est pas dans notre objet d'analyser les facteurs de cette mobilisation, sur lesquels nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir, il faut par contre mettre en évidence un autre de ces facteurs qui nous intéresse particulièrement ici et concerne ce que l'on peut considérer comme une véritable stratégie de réseau. SOS-Loire Vivante s'est en effet, de manière tout à fait originale, investie dans un effort sans précédent de création, d'entretien et de dynamisation des liens associatifs, qui lui permet aujourd'hui de revendiquer l'adhésion de 115 associations en France et des contacts plus ou moins réguliers avec un millier de groupes écologistes français (environ 400) et étrangers (autour de 600), des Etats-Unis aux pays de l'Est. On peut voir là un des effets du partenariat étroit et de la médiation offerts par le WWF ; pourtant, SOS-Loire Vivante s'est aussi révélée apte à conquérir une position privilégiée et un rôle catalyseur dans le tissu associatif local.

Cette place centrale se manifeste d'abord dans la lutte contre Serre de la Fare où SOS-Loire Vivante est la cheville ouvrière d'une "Coordination pour une Haute-Loire vivante" regroupant de 23 à 27 associations, parmi lesquelles un premier sous-ensemble est constitué par les relais extérieurs de cette action, à savoir les associations extra-départementales : le WWF national et international, qui a apporté un soutien décisif, notamment logistique ; France Nature Environnement, la FRAPNA et le Comité Loire Vivante (lequel, proche de FNE, fédère les associations naturalistes et les comités locaux, dont SOS-Loire Vivante avec lequel il ne faut pas le confondre, répartis sur tout le bassin de la Loire pour s'opposer aux divers projets de barrages ou autres affectant le fleuve) ont contribué surtout par leur action conventionnelle sur le terrain de l'expertise et du lobbying, alors que la stratégie protestataire de SOS-Loire Vivante a trouvé des initiateurs et des appuis avec les militants locaux de Robin des Bois et des Amis de la Terre. L'association nationale Truite Ombre Saumon peut être intégrée également à un second pôle au sein de cette coordination, celui des associations locales para-environnementales, et en premier lieu celles de pêcheurs : la fédération départementale et les associations locales de pêche, celles de défense du saumon ainsi que les clubs de pêche sportive sont présents ; de même, on retrouve ici des groupes comme Nature et Progrès, l'association Les Fermiers de la Haute Vallée de la Loire (FHVL) et la SPPEF section Haute-Loire. Un troisième sous-ensemble révèle la mobilisation, qui s'est montrée durable et effective, de nombreuses associations syndicales et partisans de Haute-Loire : Les Verts, Avenir Ecologie, Parti Socialiste, LCR, Confédération Paysanne, CFDT ; enfin le dernier cercle rassemble les associations environnementales telles que la Fédération de protection de la nature en Haute-Loire (FPNHL, ou Nature 43), l'Association de défense de la Loire et de ses affluents (ADLA), et celles implantées sur l'Allier : Haut-Allier Nature Environnement (HANE, Langeac), Val d'Allier Environnement (Brioude), l'Association de protection et préservation des sites et de l'environnement du Haut-Allier et des salmonidés migrateurs (APPSEHASM, Pontgibert, Langeac).

Les relations de SOS-Loire Vivante avec ces dernières associations -ainsi qu'avec FHVL- témoignent de l'importance qu'elle a acquise dans le réseau local. L'ADLA est en effet une création de militants de SOS-Loire Vivante pour travailler sur des thèmes spécialisés, et les agriculteurs de FHVL se sont organisés, avec le soutien de SOS-Loire Vivante, de la Confédération Paysanne et d'un Centre de vulgarisation sur l'agriculture et le monde rural, pour mettre en pratique le "développement soutenable" préconisé par SOS-Loire Vivante en alternative au barrage. Ce type d'impulsion émanant de cette dernière, véritable foyer associatif, rayonne d'ailleurs sur l'ensemble du département ; ainsi, deux autres associations, avec lesquelles nous avons eu des entretiens, nous ont témoigné du rôle d'incitation, de conseil et de soutien joué à leur égard par SOS-Loire Vivante, alors qu'elles interviennent sur le secteur de l'Allier et se préoccupent soit de problèmes liés à l'eau, comme l'APPSEHASM qui s'oppose

notamment à un usage abusif du fleuve par le rafting, soit même d'autres questions comme l'association Val d'Allier Environnement née en réaction à une pollution de l'air par une usine.

A travers ces deux exemples, non exhaustifs bien sur, de relations approfondies et asymétriques entre SOS-Loire Vivante et d'autres associations sur l'ensemble du département, on découvre la fonction quasi fédérative remplie de fait par celle-là, à côté et en complément de celle de la fédération en titre, la FPNHL. En réalité, de l'aveu des militants de ces deux structures qui insistent réciproquement sur ce point, ces deux associations prétendent agir "en symbiose" et former un tandem pour le leadership associatif local, qu'attestent effectivement les nombreux signes d'une interpénétration très poussée : doubles adhésions individuelles presque généralisées, liens *interlocks* découlant de la participation de dirigeants de SOS-Loire Vivante aux organes exécutifs (C.A. et Bureau) de Nature 43, attestation des deux côtés d'un partage des activités d'information et de coordination des associations, et d'une division des tâches entre le "travail institutionnel" dévolu principalement à une fédération plus fréquentable par les pouvoirs publics et un "travail de terrain", incluant les contacts avec les media, où le comité SOS-Loire Vivante affirme sa prépondérance (une spécialisation qui au demeurant mériterait d'être nuancée).

Replacé dans une perspective historique, ce partenariat apparaît comme le produit du profond bouleversement des modes et finalités de l'action associative propre à une fédération, provoqué par l'irruption de SOS-Loire Vivante dont les nouvelles méthodes, justifiées pour un combat finalement victorieux contre Serre de la Fare qu'au fond les protecteurs de la nature de la fédération et plus largement au Comité Loire Vivante considéraient jusqu'en 1989 comme perdu d'avance (ce projet de barrage était très ancien et avait précédé de longtemps la création de SOS-Loire Vivante), vont servir de base à la "redynamisation" d'une vieille fédération qui semble avoir accepté de faire peau neuve en s'adaptant au nouveau cours imposé par son partenaire. Cette mue revêt les principaux traits précédemment évoqués pour SOS-Loire Vivante, caractéristiques d'une tendance générale dans le mouvement environnemental français : professionnalisme, recherche de ressources financières importantes et de la maîtrise d'oeuvre de programmes lourds, recours systématique aux techniques logistiques modernes, tout ceci au service d'une volonté d'affirmer une structure départementale forte, dotée de ressources propres, que trahit par ailleurs le développement des adhésions individuelles.

De tels changements, accompagnés d'un remaniement très poussé de l'équipe dirigeante de Nature 43, se traduisent aussi et en contrepoint par une accentuation de son rôle fédératif conçu désormais comme une fonction réactivée de communication entre associations locales : le signe le plus tangible en est la transformation de l'ancienne revue trimestrielle de la FPNHL, qui à l'instar de celles de nombre de fédérations naturalistes en France constituait une sorte de prouesse éditoriale et un instrument pédagogique destiné à l'éducation d'un public d'individus,

abandonnée au profit d'un simple "bulletin de liaison interassociatif", significativement intitulé "Réseau nature Haute-Loire", de format très modeste, à parution au moins mensuelle, tout entier consacré aux associations adhérentes ou "associées" et à leurs communiqués centrés sur l'actualité de leurs actions et manifestations. Efforts et ressources associatives sont donc détournés de l'information des individus vers celle des groupes organisés, de l'éducation écologique vers l'activisme de la défense de l'environnement.

Cependant, alors que Nature 43 limite pour l'essentiel son champ d'action au département, hormis ses contacts habituels avec les autres fédérations et associations de dimension régionale, SOS-Loire Vivante a poussé son activité fédérative au-delà des frontières de la Haute-Loire, notamment pour encadrer les actions associatives sur une vaste zone géographique couvrant presque toute l'Auvergne (à l'exception du Cantal) et constituée par le bassin de l'Allier. Déjà, de 1991 à 1994, la coopération inter-associative qu'elle assure sur le Haut-Allier se révèle intense et dépasse la simple formule des collectifs qui ne rassemblent parfois que des soutiens purement formels : les coordinations alors mises en place sont multiples, ciblées sur différentes actions (lutte contre une micro-centrale à Langeac, contre le barrage de Poutès-Monistrol, pétition contre les extractions dans la plaine alluviale à Brioude, limitation des sports d'eaux vives...), expression de soutiens mutuels concrets, harmonisées autour de revendications globales (faire de l'Allier une rivière pilote et y réintroduire le saumon) et de campagnes d'action structurées, enfin portées par des associations habituées dès lors à travailler ensemble dans la continuité.

On y retrouve, autour de SOS-Loire Vivante qui est le dénominateur commun de tous ces regroupements et souvent avec l'appui déclaré du WWF, la participation presque systématique de quatre associations, l'une nationale -Robin des Bois- et les trois autres locales : Val d'Allier Environnement, HANE, et la Fondation Saumon (qui a dû renoncer à ce titre et s'appelle dorénavant Association SOS-Saumon ; issue d'une scission de la vieille Association Protectrice du Saumon -APS-, elle a été créée à Brioude, avec une nouvelle fois une forte contribution de SOS-Loire Vivante, pour promouvoir une salmoniculture). Très présentes sont aussi l'APPSEHASM, Nature 43 et la fédération de pêche, et s'y associe parfois même la Compagnie du Mézenc, quoique sa compétence territoriale soit éloignée de l'Allier, signe ainsi de liens étroits avec SOS-Loire Vivante.

Or cette collaboration a très vite cherché à s'étendre aux deux autres départements concernés par le fleuve, avec la formation en mai 1991 d'un "Groupe Allier" de quinze membres fédérant, en plus des associations de Haute-Loire mentionnées (sauf les deux dernières citées), trois entités extra-régionales (Loire Vivante, Nature Centre, WWF), cinq associations du Puy-de-Dôme : FRANE, SEPNCM, Fédération de pêche 63, AEDELEC et ADEP Chatel-Guyon, l'APENA -Association de protection de l'environnement et de la nature

dans l'Allier, fédération départementale dont le sigle est aujourd'hui Allier Nature-, et une mystérieuse Association de défense de la vallée de l'Allier, inconnue de nous. La tentative ne semble pas avoir été bien fructueuse ni durable, du moins dans son ambition à dépasser la prise de connaissance et les simples échanges occasionnels : un membre du Puy-de-Dôme comme l'AEDELEC a presque oublié en 1994 l'existence de ce groupe et ses contacts d'alors avec certains des autres membres en Haute-Loire !

Pourtant une coopération inter-départementale effective entre Puy-de-Dôme et Haute-Loire (apparemment pas entre Allier et Haute-Loire) sur la défense du bassin de la rivière Allier s'est bel et bien épanouie depuis 1991, mais non dans le cadre trop vaste du Groupe Allier et axée sur quelques pôles associatifs plus réduits. Le principal exemple de cette coopération est concrétisé par la lutte contre le barrage -finalement construit- sur la Sep, un petit affluent de la Morge qui elle-même se jette dans l'Allier au nord du Puy-de-Dôme, destiné à l'irrigation agricole en Limagne, pour laquelle l'AEDELEC a obtenu le concours de SOS-Loire Vivante : celle-ci a apporté son aide juridique et financière, en particulier pour le second recours devant la Cour administrative d'appel intenté en 1994 par l'AEDELEC, aux côtés de la fédération de pêche 63, du WWF et de TOS ; elle adhère bien-sûr au Collectif Morge, seule association de Haute-Loire parmi tous les membres de ce rassemblement anti-barrage, et participe, cette fois accompagnée par l'ADLA, à une réunion publique en 1993 sur le même thème toujours dans le Puy-de-Dôme, en compagnie de l'organisateur (l'AEDELEC), de la FRANE, des pêcheurs et d'associations nationales (ASPAS, TOS, Loire Vivante, WWF, Confédération Paysanne). Le fait que l'ADLA soit ainsi le seul cas supplémentaire de relation directe entre l'AEDELEC et un groupe de Haute-Loire sur cet enjeu (elle est adhérente de cette dernière et ses dirigeants se rendent à son A.G.) semble en réalité le fruit de sa proximité avec SOS-Loire Vivante et des liens que celle-ci a su fixer dans le Puy-de-Dôme ; les autres associations de Haute-Loire qui ont soutenu l'AEDELEC dans cette affaire (Robin des Bois, SOS-Saumon) n'ont pu le faire que de manière plus distante et formelle (communiqué de presse commun) et, on peut le penser, grâce à la médiation de SOS-Loire Vivante.

Un autre exemple permet de mesurer les initiatives ou le répondant des associations du Puy-de-Dôme en faveur d'une collaboration concrète avec leurs homologues au Sud-Est : dans l'opposition au projet de barrage de Naussac 2, conduite par SOS-Loire Vivante, se manifestent d'une part l'AEDELEC, qui relaie cette campagne d'action par tous ses moyens, quoique beaucoup plus modestes, pour payer en retour le coup de main donné précédemment par la première sur la Sep, et d'autre part, outre la FRANE déjà citée dans le Groupe Allier, la FDEN, Espaces et Recherches et le Club Mouche Saumon Allier (CMSA, une autre scission de l'APS, sur le Puy-de-Dôme cette fois, qui entend substituer à une défense de fait des pêcheurs de saumon une protection authentique du saumon lui-même), ces quatre associations s'engageant notamment à élaborer un dossier d'observation des impacts, en prévision d'un recours. Le

CMSA représente cependant un cas distinct et original car pour lui cet engagement n'est que le prolongement d'une coopération et de liens réguliers avec toutes les associations de la région, et en particulier de Haute-loire, qui se battent en faveur du saumon (et d'abord de sa réintroduction) et des fleuves Allier et Loire : il entretient ainsi des relations étroites avec SOS-Saumon, les fédérations de pêche, SOS-Loire Vivante (dont il est adhérent), l'ADLA, HANE, l'APPSEHASHM.

La rivière Allier constitue ainsi un terrain propice à la collaboration associative inter-départementale, entre protecteurs de l'environnement et une partie des pêcheurs, qui se retrouve également dans le cadre du seul Puy-de-Dôme, et moins nettement entre ce département et celui de l'Allier.

Le Collectif Morge précité en fut une première manifestation, certes assez peu réussie de l'aveu de son initiatrice, l'AEDELEC, qui recherchait à travers lui des soutiens à sa lutte contre le barrage de la Sep ; ceux-ci sont venus, on l'a vu, de SOS-Loire Vivante, mais aussi plus à proximité de la fédération de pêche et de l'association locale de pêche de Combronde, d'Espaces et Recherches, de la LPO, de l'ADEP de Chatel-Guyon, association voisine qui craignait d'être touchée à travers l'éventuelle irrigation d'un golf auquel elle s'oppose, de la FDEN, et enfin de SPIRA, petite association clermontoise aujourd'hui en sommeil dont l'objet consistait en des activités pédagogiques et culturelles liées à des thèmes environnementaux et entre autres à la protection de l'eau. Toutefois, ces deux derniers soutiens, comme ceux de partis (Verts, AREV) ou proposés par des groupes plus lointains (Mouvement national de lutte pour l'environnement -MNLE- Montluçon, Nature Centre), furent très théoriques et peu suivis.

Dans le cas de la FDEN (et à travers elle de la FRANE) qui pourtant dans le passé avait mené de son côté des luttes contre des projets similaires, cette distance mérite une explication : elle illustre en effet le fossé qui subsiste dans le Puy-de-Dôme, contrairement à la symbiose qui s'est établie en Haute-Loire, entre les protecteurs de la nature qui contrôlent ces fédérations et les groupes écolos plus protestataires comme l'AEDELEC qui jouent sur le registre de SOS-Loire Vivante (le site de la Sep a lui aussi été occupé et fut le théâtre de heurts -non-violents- avec les forces de l'ordre). Les premiers font montre d'une très grande prudence et même, peut-on dire, d'une répulsion instinctive à l'égard de toute stratégie non conventionnelle et conflictuelle qui les empêche d'évoluer vers une position comme celle de Nature 43, faite de réserve quant aux modes d'action mais aussi de solidarité active avec les écolos ; il est vrai qu'il manque à ceux-ci, dans le Puy-de-Dôme, ce profil professionnel, sérieux, et la caution d'un organisme comme le WWF, pour lever ces préventions.

Celles-ci fondent par ailleurs le rejet de toute implication dans cette lutte de la part d'une association comme EFFA (Ecologie Faune Flore Auvergne, devenue en 1993 l'Observatoire du

Patrimoine Naturel d'Auvergne), certes une association mixte de scientifiques, issus en partie des fédérations de protection de la nature, de représentants des pouvoirs publics (DIREN, Conseil Régional, Université, ONF, INRA) et d'associations (LPO, CPA, Union régionale des CPIE), chargée de l'inventaire des ZNIEFF depuis 1983, et qui s'en tient à une stricte "neutralité", gage de sa "crédibilité", motivant sa fin de non-recevoir opposée aux demandes de l'AEDELEC pour faire un inventaire sur le site de la Sep et éventuellement le classer en ZNIEFF.

A côté de ce clivage naturalistes-écologues très marqué dans ce département (beaucoup plus également que dans l'Allier), une autre différence oppose la mobilisation associative anti-barrage à celle de Haute-Loire : outre le fait que l'AEDELEC n'a ni l'envergure de SOS-Loire Vivante ni son réseau de contacts extérieurs (quoiqu'il ne soit pas insignifiant puisqu'elle est correspondante d'une quinzaine d'associations en France -hors Auvergne-, dont Loire Vivante, TOS, WWF, Robin des Bois, Nature Centre, le Comité de Chambonchard...), et qu'à l'évidence tous les éléments du conflit de la Sep se situent à une échelle bien plus réduite, ce réseau d'action n'arrive pas à mobiliser hors du milieu écolo, surtout parmi les agriculteurs : bien que sollicitée et maintenant des contacts, la Confédération paysanne 63 (ici majoritaire dans la profession) a refusé de s'engager, ce qui était rédhibitoire pour une opposition à un projet destiné à l'irrigation agricole. Il en va de même avec les partis non écologues, notamment le P.S., avec lesquels nous n'avons même pas trace de contacts de la part des associations ; quant aux partis écologues (Verts, AREV, mais pas apparemment Génération Ecologie), leur contribution se manifeste de façon classique par un soutien juridique et un relais médiatique et auprès des pouvoirs publics.

Dans le Puy-de-Dôme, un autre pôle de rassemblement associatif sur le thème de l'eau, moins conflictuel et peut-être pour cette raison plus large, s'est constitué autour de l'AEPANA -Association d'étude et de protection de l'Allier et de sa nappe alluviale. Née en 1992 dans les locaux de La Galipote à Vertaizon, où elle a son siège, en prenant la suite d'un ancien comité local, informel et éphémère, qui s'opposait avec la LPO en 1990 à la révision d'un POS jugé trop favorable aux exploitants de carrières, cette association regroupe trois milieux différents dont la synthèse, toujours fragile, est le fondement de son dynamisme actuel et de son relatif rayonnement régional.

Au-delà d'un ancrage local qui lui permet par exemple de compter sur l'adhésion de certains maires à sa lutte contre des projets de carrières, elle s'appuie d'une part sur un milieu écolo de gauche qui, à travers La Galipote, l'AEDELEC et des candidats écologues-associatifs aux élections locales dans les trois cantons concernés, ont porté l'initiative de 1992. D'autre part, elle cultive une coopération avec le milieu scientifique et naturaliste, née à l'origine avec la LPO, au service d'une activité d'information faite surtout de cycles de conférences sur les sujets les

plus divers liés à l'eau, au val d'Allier et même au-delà aux paysages ruraux. Aussi bien les conférences de l'AEPANA semblent-elles devenir un authentique carrefour entre acteurs régionaux de l'environnement : les personnalités invitées à tenir une des conférences mensuelles, dans les salles de mairie ou des fêtes des communes du secteur (le val d'Allier à l'est de Clermont-Ferrand) et devant cinquante à deux cents personnes, sont tout à la fois des scientifiques réputés de l'université et du CNRS dans les disciplines surtout géographiques et hydro-géologiques, extérieurs au mouvement associatif (l'un est seulement président d'une société savante ayant son siège dans un village du Puy-de-Dôme, le CLIME -Association de recherche scientifique sur les indicateurs et enregistreurs géographiques du climat et de l'environnement) mais très courtisés par nombre d'associations environnementales ; des ingénieurs et (souvent ex-) directeurs d'organismes publics ou privés (INRA, BRGM, sociétés d'eaux minérales, musées) ; des naturalistes que l'on retrouve dans les organes dirigeants de la SEPNUMC, de la Société scientifique du Bourbonnais, de la FRANE, la FDEN et EFA, de la LPO ou du CPA ; d'autres dirigeants associatifs, représentant aussi la Haute-Loire avec le permanent de SOS-Loire Vivante - WWF ou le président de SOS Saumons ; enfin le journaliste naturaliste ayant la plus grande audience régionale, grâce à ses émissions régulières sur la chaîne de télévision France 3 Auvergne.

A la base de ce large éventail de contacts, la toile de liens tissés par l'AEPANA représente, en vertu de sa centralité éminente -quoique non exclusive- dans le réseau associatif de l'eau, un fil directeur privilégié pour décrire la paysage des associations impliquées sur ce terrain dans le département et au-delà, que l'on peut dérouler dans deux directions principales. En premier lieu, cette toile englobe l'ensemble associatif plural constitué par le milieu écolo mais aussi par diverses associations locales ou à compétence plus vaste : il s'agit d'une part des relations plus intimes de l'AEPANA avec ses "géniteurs" -AEDELEC, Galipote, militants de partis écolos-, et à un degré moindre, mais incluant une collaboration assidue, avec SOS-Loire Vivante, comme avec leurs voisins et amis du MERB, association relancée (aussi en 1992) par des militants souvent proches des Verts qui au nom d'une défense en général de l'environnement dans le canton de Billom s'associent entre autres activités aux efforts de l'AEPANA contre les carrières et extractions de sable. C'est d'ailleurs ce front commun qui est à l'origine de la délocalisation d'un projet de carrière hors du lit de l'Allier, dans un nouveau site tout proche de Billom où elle a suscité la création en 1993 de l'association Protection du site volcanique de Glaines (PSVG) : or si le MERB a réussi à établir des liens avec ce nouveau voisin, lui accordant son soutien, ce dernier, très méfiant, jaloux de son "autonomie" par rapport aux autres associations, replié sur la défense du cadre de vie dans un espace bien circonscrit et collaborant (sauf quelques contacts avec la FDEN) surtout avec deux associations locales de défense du patrimoine et de gestion d'un gîte d'accueil pour handicapés, a rejeté celui offert par l'AEPANA et entretient à son égard une animosité explicite.

D'autre part, l'AEPANA a su se lier avec des associations à compétence régionale et qui ne sauraient rester à l'écart d'aucune initiative notable, comme Espaces et Recherches que l'on a déjà rencontré ailleurs, ou ASPIR, petite structure professionnalisée sur le créneau de la communication environnementale, organisatrice notamment d'un salon régional ; elle coopère avec des militant(e)s de l'APN de Saint-Nectaire, notamment celle présente à la FDEN, pour constituer un groupe de pression sur l'élaboration du SDAGE 63 (Schéma départemental d'aménagement et de gestion des eaux), en relation avec les scientifiques confrenciers ; elle a même réussi, par ses conférences, la prouesse d'extraire à leur univers localiste des associations communales comme Ceyrat Boisséjour Nature, association typique de défense du cadre de vie par ailleurs uniquement reliée à la FDEN, ou l'ADEPAR (Association de défense de l'eau dans le pays riomois) -mais pas Orcet Environnement, pourtant opposée à un projet de plan d'eau dans une commune riveraine de l'Allier et géographiquement proche du champ d'action de l'AEPANA, qui s'est bornée à consulter à cette fin la FDEN et la FRANE-, lesquelles illustrent toutes deux cette catégorie d'association de citoyens, initiée dans le premier cas par des conseillers municipaux s'opposant à l'attribution de la distribution de l'eau à une société privée, et dans le second par des administrés hostiles aux pratiques du maire, dans tous les cas fortement investies, voire repliées sur la vie politique municipale, et dont l'objet, certes axé sur un vecteur environnemental, est d'abord et avant tout la démocratie locale.

En second lieu, l'AEPANA offre l'exemple pratiquement unique -et récent- de collaboration quelque peu approfondie entre le milieu écolo et le "bloc naturaliste", expression appropriée pour dénoter cet ensemble cohésif, intensément structuré par de multiples liens, notamment *interlocks* (c'est le seul cas où l'investigation que nous avons faite en (sous-)préfecture des listes à jour de membres des organes dirigeants associatifs révèle des cumuls significatifs) et par la continuité historique d'un noyau militant, ayant préservé une identité naturaliste homogène et dominatrice dans les instances fédératives, au prix d'un certain conservatisme n'excluant pas une capacité innovatrice mais dans le cadre d'un répertoire d'action très classique. Ce bloc regroupe, sur le Puy-de-Dôme et l'Allier, les associations précitées : FRANE, FDEN, SEPMMC, LPO, CPA, Société scientifique du Bourbonnais, Allier Nature ; très intégrée à lui et d'un profil similaire, quoique plus récente, plus ouverte au milieu écolo et partageant une vision de l'environnement moins marquée par le moule naturaliste, figure l'association régionale Espaces et Recherches, qui continue de plus à s'investir dans son département d'origine, le Cantal, dont elle épuise presque à elle seule (à côté du CPIE des Volcans, de quelques groupements météoriques et surtout d'associations péri-environnementales) le paysage associatif environnemental, au service d'une action multiforme incluant la protection des tourbières, des zones humides et de la Dordogne. Moins proche encore, malgré sa relation fonctionnelle avec la FRANE, Nature 43, pour les raisons préalablement évoquées et parce qu'elle est étrangère au maillage des liens croisés constitutifs du bloc. Restent par contre très à l'écart les deux autres associations régionales que sont d'une

part Auvergne et Nature, issue dès 1974 du coeur même du bloc naturaliste mais qui a consommé sa rupture avec lui à la suite de conflits et survit dans une position assez isolée autour de son président-fondateur (il le fut aussi de la FRANE au début des années 1980) et de sa revue (vendue en kiosque) *Le Mulot* dont le lectorat (2000 abonnés) constitue le poumon et est identifié quelque peu abusivement au nombre d'adhérents ; d'autre part Bio Nat, qui derrière cet intitulé est en fait une association de vulgarisation scientifique spécialisée sur les expositions entomologiques dont le "concept" (travail de professionnels bénévoles et exploitation lucrative) la démarque -dans les deux sens- des autres associations.

Assurément, la coopération de l'AEPANA avec ce bloc ne se fonde pas encore sur une interaction structurée affectant aussi l'autre facette de son engagement (la lutte contre les carriers), mais essentiellement sur des contacts inter-personnels en affinité avec son mode d'action conférencier. Pour elle, la FRANE incarne toujours une "haute sphère" assez étrangère : réservée vis-à-vis des propositions d'adhésion à cette fédération régionale, quoique membre de la FDEN, elle préfère se contenter des doubles adhésions individuelles (par exemple celle d'un conférencier, administrateur FRANE-SEPNUMC). En extrapolant cet exemple et à l'appui des éléments présentés jusque-là de façon éparse, on peut porter un jugement d'ensemble sur la position de ces deux fédérations dans le réseau associatif : celles-ci restent des interlocuteurs de la grande majorité des associations du Puy-de-Dôme, sauf exceptions (l'ADEPAR ; on a pourtant vu, dans un autre contexte, que cela peut être le cas aussi d'associations naturalistes, comme Marsat Nature) mais y compris de certaines très repliées sur leur pré carré (Orcet, PSVG), ce qui laisse supposer une position de centralité très forte ; à l'inverse, ces liens sont souvent éloignés de l'archétype fédératif, fragmentaires et momentanés, limités à un contact individuel et à un échange utilitaire (en général à l'initiative de l'association locale : on consulte, on demande des services..., parfois en déniaient toute volonté d'adhésion), et l'adhésion elle-même, y compris dans le cas de l'AEPANA qui amorce une collaboration harmonieuse avec la FDEN et la FRANE, et a fortiori pour l'AEDELEC, n'efface pas distances et préventions.

Un autre élément tiré du rapprochement AEPANA - bloc naturaliste est également riche d'enseignements généraux. Ainsi, la coopération de la première est plus étroite avec la LPO, puisque, plus ancienne, elle se prolonge aussi avec le programme LIFE-ACNAT (cf. infra) dont celle-ci est maître d'oeuvre sur cette zone du fleuve Allier. Ce partenariat plonge ses racines dans l'engagement de la LPO sur tous les problèmes environnementaux liés au val d'Allier, milieu très riche d'un point de vue ornithologique, mais qui résultait surtout de son rôle de substitut amenant cette importante association -par son ancienneté (le Comité ornithologique d'Auvergne, devenu LPO-section Auvergne en 1991, date de 1971), son implantation et ses moyens d'intervention- à prendre à sa charge des actions qu'aucune autre association ne pouvait entreprendre et qui faisait d'elle un défenseur tous azimuts de l'environnement, bien souvent au-delà de son objet strict. Or, on l'a vu, c'est ce type

d'engagement que l'AEPANA est venue relayer, sur un territoire plus limité, conservant l'héritage de liens avec une LPO qui a pris une nouvelle dimension dans les années 1990 et représente plus que jamais un acteur central dans le mouvement associatif environnemental de la région.

Cette centralité est toutefois ancienne et particulièrement marquée dans le bloc naturaliste. En effet, la LPO -et avant elle le COA- en fut la colonne vertébrale : les dirigeants cumulant des fonctions importantes dans ces diverses associations furent tous, au moins pendant une période durable, des membres de premier plan de l'élite COA-LPO, et même si aujourd'hui celle-ci s'est diversifiée et autonomisée, l'association ornithologique reste le point commun et l'espace associatif de convergence du noyau naturaliste sur les deux départements, ainsi que -mais là seulement dans le Puy-de-Dôme car Allier Nature a pour sa part toujours disposé d'une dynamique et d'une étoffe militantes propres, à la différence de la FDEN et de la FRANE- la seule entité apportant aux structures fédératives et aux sociétés savantes (celles-ci très en déclin) un substrat militant et d'adhérents authentique. C'est encore la LPO qui seule assure l'intégration en profondeur des protecteurs de la nature des deux départements, à travers une direction associative mixte, l'existence d'une section Allier COA-LPO beaucoup plus active que celle de Haute-Loire (mais aujourd'hui fusionnée dans la section régionale), et parce que le val d'Allier, champ privilégié d'observation ornithologique, couvre les deux départements.

L'élite COA-LPO a aussi fait preuve de créativité associative, notamment dans l'Allier où on la retrouve à l'origine du CPIE de Tronçais, de la plus récente ADATER -Association de développement de l'agro-tourisme en espace rural- ou encore du Conservatoire des sites de l'Allier, ou bien donnant une impulsion à des initiatives débouchant sur les associations Combraille Environnement, Miner'Allier Plus et Sologne Bourbonnaise Environnement (une ancienne antenne du CPIE précité qui vole de ses propres ailes). C'est toujours une partie de ce noyau militant qui a décidé d'impliquer les naturalistes, malgré les réticences de certains, dans le conservatoire régional du patrimoine, d'abord initié par des architectes et défenseurs du patrimoine bâti, pour leur donner une place prépondérante dans l'actuel Conservatoire des paysages d'Auvergne (CPA), et consacrer de la sorte une nouvelle stratégie d'action, la maîtrise foncière, que justement les ornithologues avaient les premiers inscrite à leur répertoire.

Ce détour permet de mieux comprendre pourquoi c'est la LPO qui, avec le CPA, se retrouve désormais chargée de la mise en oeuvre du programme LIFE-ACNAT sur le secteur Nord-Puy-de-Dôme et Allier. Ce programme Loire Nature, appuyé sur l'Instrument financier pour l'environnement (LIFE) issu d'un règlement CEE et doublé d'Actions communautaires pour la nature (ACNAT) depuis 1991, a pour objectif de maintenir la dynamique fluviale et de préserver la richesse biologique et les fonctions écologiques sur l'ensemble du bassin de la Loire ; à cette fin, il permet de coordonner des démarches d'éco-développement proposées par

des associations sur des zones sensibles sélectionnées, avec un financement à 50 % par l'Union Européenne (8 millions d'Ecus, 52 MF), à 25 % par le Ministère de l'Environnement, le complément devant être trouvé par les opérateurs associatifs parties aux contrats en qualité de maîtres d'oeuvre, toujours associés à Espaces Naturels de France (fédération des conservatoires régionaux) et au WWF-France chargé de la communication globale sur le programme. Les opérateurs disposent de deux types de ressources : leur financement propre, apporté par des souscriptions, et les subventions sollicitées auprès des collectivités et agences publiques ainsi que les aides de partenaires privés. Les associations ont mis en avant sept projets sur la Loire, dont quatre assurés par les conservatoires des régions Centre et Bourgogne, un par la LPO-Anjou et un par la FRAPNA-Loire, alors que le dernier est envisagé sur la Haute-Loire depuis 1994 suite à l'abandon du barrage de Serre de la Fare, sous l'impulsion de SOS-Loire Vivante et de la FPNHL qui en sera le maître d'oeuvre, comme elle l'est de l'un des trois projets sur l'Allier concernant le haut-bassin du fleuve ; les deux autres, sur le val d'Allier dans le Puy-de-Dôme et dans l'Allier, sont sous la responsabilité commune du CPA et de la LPO. Enfin un contrat a été signé par le WWF lui-même pour la zone de confluence des deux rivières Loire et Allier.

Ce programme traduit une innovation fondamentale pour les associations de protection de l'environnement, à plusieurs titres. C'est d'abord probablement le premier exemple -en tout cas dans ces régions- effectif et de grande ampleur de partenariat contractualisé entre associations et Etat et pouvoirs publics, sur la base d'une opportunité européenne ; une autre promotion de celles-là réside ensuite dans leur nouveau rôle de maître-d'oeuvres d'opérations d'envergure par lesquelles elles deviennent propriétaires de vastes terrains. Or, sur le terrain local, ceci ne va pas sans susciter les craintes, les réticences larvées et parfois l'hostilité déclarée des acteurs concernés, collectivités locales, agriculteurs et riverains, et surtout usagers de la nature (pêcheurs, chasseurs) qui ne voient pas toujours d'un bon oeil cette montée en puissance d'associations avec lesquelles ils sont souvent en concurrence dans les instances de représentation des intérêts de la nature. Les protecteurs de la nature doivent donc aussi réussir la concertation locale et exorciser bien des appréhensions : les "comités de pilotage" de chaque projet travaillent lentement, en particulier parce qu'ils ont dû assurer une représentation oeucuménique de tous les intérêts en présence.

Concertation et exécution du projet se passent assez bien dans l'Allier, où les conflits potentiels ont été évités grâce à la concertation préalable au sein du Comité de la réserve naturelle de l'Allier (un projet complémentaire) mis en place à la préfecture, entre représentants des chasseurs et pêcheurs, et ceux des protecteurs de la nature : LPO 03 et CPA, Allier Nature et SSB, CSA et FSAB (Fédération Sauvegarde et Avenir du Bourbonnais, très proche des précédentes associations). Le CPA a déjà procédé à l'acquisition de 15 hectares (sur les 3000 ha concernés, mais il ne souhaite acheter que les 10% les plus sensibles, le reste faisant l'objet de

conventions avec les propriétaires, incluant des compensations aux agriculteurs financées par la politique européenne agri-environnementale), et la LPO se charge de la gestion de ces terrains : restauration, préservation, accès du public et animations, suivi des conventions...

Dans les deux autres départements, le processus est beaucoup plus lent à démarrer réellement, à cause des réticences des partenaires locaux, et dans le Puy-de-Dôme en raison d'un conflit, très vif de l'automne 1993 à mi-1994, avec les usagers qui se sont constitués en association pour bloquer une opération pourtant déjà bien avancée grâce aux initiatives de la LPO qui depuis longtemps avait mené des études et poussé en avant des projets de réserve naturelle et d'acquisitions foncières en son nom. En Haute-Loire, où la FPNHL n'en est encore en 1994 qu'au stade des études ou des projets (pour le haut bassin de la Loire), il n'y a pas de tel conflit, mais la même sourde résistance, qui s'alimente peut-être aussi du caractère passionné et sulfureux d'un projet qui s'inscrit dans le prolongement direct des initiatives de SOS-Loire Vivante (achats fonciers sur la haute Loire) et de sa lutte contre le barrage. De même peut-on voir une difficulté supplémentaire ici dans l'absence de l'écran formé par le CPA, le conservatoire étant comme tous ses homologues une structure mixte avec représentation (et subventions) des pouvoirs publics, donc aussi de nature à rassurer.

Surtout, la réalisation du Plan Loire Grandeur Nature en Auvergne est révélatrice de l'affirmation dans l'espace associatif local d'associations qui ont pris le risque de s'engager dans une action très lourde signifiant pour elles une avancée décisive dans une évolution dont elles sont les promotrices. Démultipliant ainsi leurs moyens matériels, financiers et en personnel salarié (le budget LIFE de Nature 43-1 MF- est quinze fois plus élevé que son budget propre, et pour le CPA et la LPO il représente un doublement du leur), le tandem Nature 43 - SOS-Loire Vivante (la première servant elle-même d'écran à la seconde) et la LPO -le CPA est une superstructure spécialisée sans base militante- s'élève bien au-dessus du standard régional moyen en tant que grosses associations, militantes et professionnalisées, historiquement ancrées dans le champ environnemental local et fortement intégrées au réseau associatif, et incarnant les tendances les plus novatrices dans la mouvance associative. En retrait, surtout dans le Puy-de-Dôme, les autres associations du bloc naturaliste restent davantage cantonnées, sans véritable projet mobilisateur, à leur profil et à leurs fonctions traditionnelles, dont celles d'expertise et de représentation garantissant toujours aux fédérations un rôle important dans le réseau local, mais qui ne correspond cependant pas ou plus à un leadership quelconque. Ainsi l'analyse des positions associatives dans ce réseau, à laquelle nous allons procéder désormais, devra bénéficier de cet arrière-plan pour éclairer l'interprétation des perspectives qu'elle ouvre.

4. L'ANALYSE DU RESEAU ASSOCIATIF DANS LE PUY-DE-DOME

L'enquête de réseau que nous avons menée dans le département du Puy-de-Dôme, en parallèle à celle qui a été conduite en Seine et Marne, s'inscrit dans le même cadre théorique de l'analyse de réseau dont nous pouvons par conséquent nous contenter de rappeler ici brièvement les principes, la méthodologie et les finalités générales.

S'agissant d'abord de ces dernières, il faut indiquer que cette enquête se situe dans le prolongement d'un effort préalable et indispensable d'exploration et d'inventaire de l'univers associatif environnemental, destiné à dépasser, par une investigation systématique dans un espace régional circonscrit, les représentations qui en sont proposées soit par les acteurs eux-mêmes -du moins ceux qui cherchent à en imposer une vision-, soit par les habituelles descriptions très impressionnistes appuyées sur quelques cas d'espèce. Or il est apparu que les données relationnelles fournies par les associations interrogées sur leurs connaissances et leurs liens associatifs -la base même de l'enquête de réseau- constituaient le moyen privilégié et le plus fiable pour compléter les informations issues des listes et répertoires d'associations initialement à notre disposition.

Au-delà, les objectifs de cette enquête sont ceux qui sont attendus de toute analyse de réseau, à savoir principalement la connaissance de la structure du réseau associatif à travers ses caractéristiques morphologiques d'ensemble : plus ou moins forte intégration du réseau, configuration des sous-ensembles, positions de centralité ou d'isolement des diverses associations... Mais l'interprétation de cette structure s'enrichira aussi par sa confrontation avec les aperçus suggérés par les études de cas, et surtout par sa mise en perspective avec les caractéristiques associatives (structure fédérative ou non, compétence territoriale, ancienneté, ressources) comme avec les stratégies associatives : à cet égard, les positions dans le réseau sont le produit, non seulement de contraintes objectives, mais encore et peut-être avant tout de calculs et de représentations qui inspirent des stratégies d'investissement et de positionnement, de différenciation ou de retrait dans le réseau ; elles constituent d'ailleurs par elles-mêmes une ressource et un statut décisifs pour nombre d'associations.

Il importe, par contre, d'insister davantage sur la méthodologie de l'enquête de réseau telle qu'elle a été organisée dans le Puy-de-Dôme et donc sur les précautions qu'appelle son exploitation. Ce type d'analyse impose en effet de n'intégrer dans le corpus d'enquête que les associations qui ont été enquêtées dans des conditions similaires, en l'occurrence sous la forme

d'entretiens approfondis, souvent de plusieurs heures, avec un ou plusieurs responsables de l'association, et qui de plus devaient être interrogées symétriquement sur leurs relations entre elles, en leur soumettant une liste préalablement établie des associations de la région et complétée, avant même le premier entretien mais aussi au fur et à mesure de ceux-ci, par les renseignements issus des associations. En conséquence, le caractère très exigeant de cette démarche d'enquête nous obligeait, à l'instar de la recherche en Seine et Marne, à nous limiter au cadre départemental, le choix du Puy-de-Dôme se justifiant notamment par sa centralité géographique, la présence de la métropole régionale et de la plupart des associations à compétence régionale, et par la population associative la plus importante, du moins en valeur absolue.

Même dans ce cadre géographique restreint, l'enquête présentée ci-dessous n'a pu qu'être partielle et doit donc s'interpréter davantage comme un premier test exploratoire. Seule en effet une fraction de la population associative environnementale de ce département a été étudiée dans les formes précitées : il s'agit d'un corpus, appelé dorénavant Groupe d'Enquête, de 26 associations (deux autres, avec lesquelles nous avons eu pourtant un entretien, n'y ont pas été incluses, l'une -le CMSA- parce que ce dernier fut réalisé trop tardivement, l'autre -La Galipote- en raison de son statut particulier et hybride de journal associatif) sur un ensemble total de 72 associations alors en activité. Cela peut paraître bien peu, mais ce corpus conserve malgré tout une validité certaine, surtout si l'on prend en compte les limites inhérentes à ce type d'enquête, rendant toute investigation complète illusoire, et les motifs qui nous ont empêché d'aborder nombre d'associations.

Déjà, nous avons délaissé les cinq associations (décomptées du total) dont nous a été confirmée la disparition de fait, par plusieurs témoignages pour certaines, et pour deux d'entre elles (Energie Solaire en Auvergne, Passages) par leurs propres responsables joints au téléphone. Ensuite, sur les 45 associations non enquêtées, il faut en déduire 25 pour lesquelles on peut avancer des raisons particulières : cinq ont décliné ou esquivé l'entretien, cinq n'ont pas pu être contactées, leurs coordonnées étant peut-être périmées, ce qui, avec parfois des indices obtenus en préfecture, en mairie, ou de la part d'autres associations, laisse penser qu'elles sont probablement au moins en sommeil ; cinq autres ont été mises de côté pour leur nature assez " spéciale " : c'est le cas des deux revues associatives (Galipote et Fourmi Verte), de l'association des ingénieurs écologues, du CLIME, et de l'association interne à une grande entreprise, l'Association Limagrain pour la défense de l'environnement. De surcroît, un groupe de dix associations, parmi lesquelles figurent les comités locaux contre l'autoroute A 89, n'a délibérément pas été sollicité parce que nous avons jugé qu'en raison de leur découverte ou de leur connaissance précise trop tardives leur intégration aurait introduit un biais important : absentes de la liste initiale soumises à de nombreuses associations enquêtées en premier, une

distorsion se serait établie entre celles-ci, qui n'ont pu être interrogées sur leurs éventuels liens avec elles, et les suivantes qui l'auraient été.

Subsiste ainsi un reliquat de 20 associations, certes conséquent et qui aurait justifié une deuxième vague d'entretiens à laquelle nous avons dû renoncer pour l'instant. Il se compose de trois associations de pêcheurs connues de nous (la fédération départementale, l'APS et un groupement de pêcheurs sportifs), de quatre associations apparemment très isolées dans le réseau (selon les données du groupe d'enquête) et de treize autres par contre beaucoup mieux intégrées. Notons toutefois à notre décharge que parmi ces dernières trois sont en sommeil en 1994 et deux (EFFA et l'Union régionale des CPIE) constituent en réalité des superstructures spécialisées et institutionnalisées, de peu d'utilité pour une enquête de réseau.

Une autre source de difficultés réside dans la technique d'investigation retenue, à savoir l'entretien avec prise de rendez-vous dans un lieu convenu et questionnement semi-directif en deux temps : d'abord la présentation générale de l'association, orientée par une grille de questions préétablies, puis celle de son réseau relationnel sur la base de notre liste d'associations de la région (éventuellement complétée par notre interlocuteur), proposée afin d'éviter le plus possible les oublis inhérents à un exposé totalement ouvert et non guidé, et particulièrement prévisibles sur un tel sujet. Malgré cela, la première limite apparaît avec les connaissances souvent partielles de la personne interrogée, et ne disparaît pas dans le cas des entretiens avec plusieurs interlocuteurs : le message est peut-être alors plus exhaustif, mais aussi parfois obéré par les divergences de jugement entre eux et, à partir de trois personnes, par le déroulement moins méthodique et contrôlé de l'entretien.

En second lieu, l'acceptation de cette règle du jeu et l'implication dans ce dernier ont connu des degrés très divers. Si la plupart des associations se sont prêtées de bonne grâce à cet exercice, certaines ont cependant fait preuve de davantage de réticences qui s'expliquent pour une part par le contexte temporel de l'entretien, par exemple lorsqu'il intervient dans une période mouvementée, voire dramatique, pour l'association : ce fut le cas des responsables du MERB comme de ceux de l'association PSVG dont la méfiance résultait d'un récent attentat anonyme contre la présidente du MERB, et si les premiers ne jouèrent le jeu qu'à moitié, se bornant à des réponses assez évasives, les seconds le rejetèrent d'emblée en marquant une certaine animosité à l'égard d'autres associations. En deçà de ce cas un peu extrême (expression aussi d'une certaine mentalité obsidionale), une moindre implication a pu être justifiée en d'autres occasions notamment par le manque de disponibilité, argument complété parfois par l'invocation d'un très riche carnet de relations associatives qu'il serait trop long d'énumérer en détail : cela vaut ainsi pour l'AEPANA, dont le responsable s'est limité aux liens principaux que celle-ci entretient avec ses partenaires associatifs mais sans entrer dans les très nombreux contacts inter-individuels et informels que ce "vieux" militant possède dans le milieu

associatif de l'environnement et au-delà. On touche là à une lacune regrettable, puisque sont de la sorte tus des liens importants dans toute étude de réseau, mais heureusement de portée limitée dans la mesure où beaucoup de nos interlocuteurs n'ont pas hésité à nous délivrer aussi cette information. La contrainte de disponibilité joue particulièrement pour les associations à répertoire relationnel vaste : malgré sa curiosité et son intérêt, l'enquêté, confronté dans ce cas à une liste de plus de 200 noms et pour chacun de ceux-ci à une réflexion sur l'existence et la nature d'éventuels liens, atteint parfois avant la fin un seuil de saturation et de lassitude à partir duquel il se contente d'indications plus vagues.

Cette mise en évidence des précautions méthodologiques affectant ce type d'enquête ne doit toutefois pas cacher la validité des données ainsi recueillies, d'autant plus que la très grande majorité des associations a accepté le principe de cette investigation qui ne leur est pourtant guère familière : sous les réserves faites ci-dessus, on peut dire que nous n'avons pas eu à faire face à une méfiance généralisée, systématique, à l'encontre de cette enquête -ce qui ne paraissait pas acquis à l'avance. Il faut noter qu'a joué en notre faveur l'effort que nous avons fait en direction des associations : elles nous ont souvent exprimé leur satisfaction d'obtenir de nous un entretien en face-à-face, plutôt qu'un simple interrogatoire téléphonique, permettant une meilleure communication, des questions de leur part et une consultation, même superficielle, des documents de présentation de notre travail et de ses finalités ; également, le fait que le questionnaire de réseau soit précédé d'un entretien plus classique par lequel chaque association était invitée à se présenter elle-même a constitué un atout : placée dans le cadre et le prolongement d'une recherche plus globale sur les associations, l'enquête de réseau semble plus aisée à soumettre à celles-ci que si elle est menée isolément, ce qui alors aurait certainement soulevé plus de préventions et, de toutes façons, nous paraît moins justifié en termes de pertinence théorique.

Avant de passer à l'analyse des résultats de l'enquête de réseau dans le Puy-de-Dôme, il faut encore expliciter les conventions retenues pour la production des données, une étape préalable grosse également de remarques méthodologiques. Les 26 associations du groupe enquêté ont donc été interrogées sur leurs liens avec toutes celles figurant sur la liste qui leur était proposée et celles qu'elles y ajoutaient, que ces associations fassent ou non partie de ce groupe ; mais l'analyse ne pouvant porter que sur ce groupe, elle conduit à exclure toutes les données relatives aux relations des associations du groupe d'enquête avec celles que nous n'avons pas étudiées (ne serait-ce que parce qu'on ne peut pas postuler la transitivité d'une relation quelconque et que le réseau relationnel d'une association dans un ensemble donné ne peut être établi qu'à partir des liens qu'elle reconnaît). Ces données ne seront évoquées qu'en complément et exclusivement pour préciser l'étude du réseau relationnel des individus du groupe d'enquête.

Le traitement des données supposait ensuite un travail de codage de celles-ci, selon les conventions présentées dans les tableaux reproduits ci-dessous, et compatible avec leur saisie pour le traitement informatique (logiciel UCINET IV) qui débouche notamment sur des représentations graphiques diverses, en fonction des variables ou des procédés employés. Or ce travail, et déjà même la passation du questionnaire, ont confirmé le caractère trop ambitieux des objectifs initiaux, qui nous avaient incité à tenter de demander pour chaque relation que soient précisés sa nature (connaissance simple, contacts, échanges, collaboration), sa fréquence, son sens, son ancienneté et son mode (formel ou informel). Cela s'est révélé impossible, non seulement parce que c'était exiger beaucoup trop de la patience des militants, mais aussi parce que cette grille précise ne correspondait pas à leur savoir pratique ; les enquêtés tendent à répondre à l'aide de catégories et d'échelles souvent assez approximatives, sans pouvoir quantifier la fréquence, par exemple, procédant à des découpages mêlant les traits (fréquence et intensité, collaboration et échanges) et les appréciations normatives (relation bonne ou moins bonne, neutre ou amicale) : ainsi une relation est-elle simplement " intense " et " bonne " (c'est-à-dire fréquente, fructueuse, avec une coopération valorisée même si parfois elle n'a pu se concrétiser que par des échanges d'informations ou des rencontres), plus irrégulière, ou " très rarement " établie. En particulier, ils sont le plus souvent incapables de dire, sauf dans quelques cas, qui de leur association ou de l'association-cible tend à prendre l'initiative de la relation, et leur perception de son ancienneté obéit à un classement entre celle entretenue depuis un temps indéfini, celle qui est interrompue et celle qui débute ou est en projet.

Confrontée à de tels énoncés globaux, l'opération de codage se révélait ainsi délicate, parfois hasardeuse, laissant une place non négligeable à l'interprétation et donc au risque d'erreur, et eut recours à des déductions et des rapprochements avec des informations recueillies ailleurs, notamment dans le premier questionnaire (au travers de la biographie de l'association et de la description de ses activités). Les données produites ne sont donc pas une pure transcription des indications strictement correspondantes des interviewés.

La prise en compte de ces difficultés (mais aussi des contraintes inhérentes au traitement informatisé des données) nous a conduit à certains renoncements et à procéder à des simplifications. Si l'analyse des liens les plus simples d'interconnaissance (" connais / ne connais pas ") et d'interrelation (contacts / pas de contacts) pouvait s'appuyer sur les données les plus fiables (cf. infra le tableau 1 et les deux premiers graphiques correspondants), celle de l'intensité des liens associatifs a été simplifiée en passant d'une échelle à 7 items numérotés de 0 à 6 (cf. infra Tableau 2), à une classification plus schématique, et plus maniable, entre " lien faible " (correspondant aux items 0 à 2) et " lien fort " (items 3 à 6). Surtout, nous avons dû abandonner, au moins provisoirement, l'analyse des trois autres dimensions prévues, à savoir le sens, l'ancienneté et le mode de la relation, pour de multiples raisons parmi lesquelles

entraient le caractère plus fragmentaire et plus sujet à caution de certaines données, ainsi que la finalité davantage complémentaire de leur étude.

A partir de là, on peut passer à l'analyse du réseau, qui se fera en trois temps, d'abord à travers l'étude des positions de centralité, proximité et intermédialité dans le réseau des diverses associations, puis celle des éventuelles structurations en sous-groupes ou cliques, enfin en s'orientant vers une tentative de typologie des stratégies associatives de réseau.

4-1. Les positions associatives dans le réseau

La présentation des positions de centralité, de proximité et d'intermédialité des différentes associations suit ici la gradation de l'intensité des relations : le traitement des données a été appliqué successivement aux simples liens d'inter-connaissance (réponse : " je connais / ne connais pas cette association "), aux contacts inter-associatifs (réponse " nous avons / n'avons pas de contact avec elle "), et aux liens " forts " (échanges et collaboration fréquents et intenses), qui se sont révélés plus significatifs que les liens " faibles ".

En ce qui concerne donc en premier lieu les liens d'inter-connaissance, les positions dans le réseau qui en résultent sont partiellement synthétisées par le Graphique 1 (page suivante) qui -comme les graphiques 2 à 4- propose une représentation fusionnant les critères de centralité et de proximité, alors que celui d'intermédialité est apparu pour l'essentiel comme redondant avec les deux premiers et sera pour cette raison négligé.

La hiérarchie des positions de centralité-proximité qui ressort du graphique, lu de haut en bas des positions les plus centrales aux moins centrales (les associations figurant sur une même ligne sont en position d'égalité entre elles, il n'y a pas de relation d'ordre de gauche à droite), fait ressortir plusieurs points intéressants. On a dès à présent la confirmation de la centralité prééminente de la fédération départementale, la FDEN, dans le réseau d'inter-connaissance : celle-ci est l'association qui dispose de la plus forte moyenne en termes à la fois de notoriété (degré intérieur de centralité), d'amplitude du réseau de connaissances (degré extérieur) et de proximité vis-à-vis de toutes les autres associations. Ce sommet domine assez nettement, quoique de façon moins accusée qu'en Seine-et-Marne, deux sous-groupes qui s'échelonnent respectivement sur des positions décroissantes mais dont les unités constituent elles aussi des sommets, toujours dans la partie supérieure du graphe.

On n'est guère surpris d'y retrouver la fédération régionale, des associations à compétence régionale et anciennes (LPO, Espaces et Recherches, Chamina), ou plus jeunes comme ASPIR (mais avantagée par son objet lié à la communication et à l'information) ; en l'absence de ces critères liés de compétence territoriale et d'ancienneté (qui permettent par ailleurs à Auvergne et Nature de se placer en tête des associations en position moyenne), la forte centralité de l'AEDELEC et de l'AEPANA -à égalité avec la FRANE et la LPO et au-dessus des trois autres- ne peut par contre s'expliquer, outre l'ancienneté de la première et surtout dans le cas de la seconde, très jeune, que par les conséquences d'un très intense activisme associatif dont on a pu découvrir certaines manifestations à travers leur implication majeure dans un ou plusieurs des réseaux d'action précédemment étudiés.

Il apparaît ainsi que, malgré la position en pointe de la FDEN, la centralité du réseau d'interconnaissance n'est pas monopolisée par les associations fédératives qui, en Auvergne et comme on l'a déjà noté, restent de petites structures dépendantes des relations informelles tissées par quelques militants engagés de longue date et contrôlant certaines ressources d'accès aux pouvoirs publics. Elle est au contraire partagée ici avec des associations à compétence régionale, très dynamiques, mobilisant d'importantes ressources et dont les actions ont souvent un écho médiatique (LPO, Espaces et Recherches, ASPIR) et y compris, ce qui est plus inattendu, avec des associations tout aussi dynamiques mais de beaucoup plus petite envergure territoriale (AEDELEC, AEPANA), les unes et les autres parfois toutes récentes (ASPIR, AEPANA).

Le cas de Chamina doit être analysé à part dans la mesure où, en distinguant les deux dimensions internes et externes de la centralité, son profil de réseau devient tout à fait atypique par rapport aux associations précédentes : elle est en effet la seule à faire coïncider une forte notoriété avec un degré extérieur parmi les plus faibles, aux côtés ici des associations que l'on trouve généralement dans les positions les plus basses. Si Chamina, association de randonneurs, est très connue, elle est aussi très fermée à l'égard du réseau associatif environnemental : ce paradoxe apparent trouve son origine dans le parcours d'une association qui a acquis sa notoriété dans le passé grâce -entre autres- à ses relations avec les associations environnementales et la conserve aujourd'hui de par ses activités et son audience dans la région, mais en ayant rompu ces relations antérieures. Cette position marginale, de sa part et sur ce critère précis, traduit une stratégie délibérée de démarquage par rapport au champ associatif environnemental au profit d'une activité entrepreneuriale menée en partie en étroit partenariat avec les collectivités locales, fortement subventionnée, et devenue dominante, sinon même exclusive : l'entité associative " Les Amis de Chamina " n'est qu'un élément mineur au sein d'un holding regroupant diverses associations " filiales " et des SARL. Il est d'ailleurs significatif que l'acceptation d'une logique économique, au demeurant partagée -quoique à un degré bien moindre- par d'autres associations environnementales, conduise cette association

d'usagers à renier ses liens avec celles-ci et à s'isoler d'elles (on l'a vu quand elle refuse de soutenir l'opposition aux projets d'autoroute initiaux à travers la chaîne des puys, au tournant des années 1980-90) : on doit plutôt y voir le premier indice, en termes de réseau, d'une coupure assez nette et qui tend à s'aggraver dans le Puy-de-Dôme entre associations protectrices et milieux para-environnementaux d'usagers de la nature.

A l'autre extrémité du graphique, on retrouve en effet la seconde association d'usagers enquêtée, Aqua Greenfish, en position de centralité minimale. Issue du milieu des pêcheurs et organisant des stages et circuits de pêche tout en revendiquant une action de protection des milieux aquatiques, cette association, très axée sur l'activité lucrative de tourisme-pêche, n'est toutefois pas représentative de ce milieu associatif, dont les autres membres (fédération départementale, APS, groupements sportifs...) sont la cible, comme on le verra ultérieurement, de beaucoup plus de liens en provenance du groupe d'enquête. De plus le CMSA, que nous avons enquêté (sans pouvoir intégrer à temps ces données dans l'analyse de réseau), apparaît plus fortement intégré au réseau environnemental (peu connu, ce club ne recevant que trois liens des 26 associations du groupe d'enquête, il disposerait par contre d'un degré extérieur de centralité dans la moyenne, grâce à ses 11 liens de connaissance dans ce groupe) : il est vrai qu'à l'inverse de Chamina il se situe en rupture de son milieu d'origine (APS et fédération de pêche, jouissant pour leur part d'une bonne notoriété) pour se rapprocher d'une identité plus protectrice de la nature et partant des écolos. En tout cas, la position marginale d'Aqua Greenfish peut s'expliquer largement (comme celle de Chamina mais sans sa notoriété) par sa double caractéristique d'association para-environnementale et à objet économique très marqué.

Le groupe d'associations en position très basse, mais au-dessus d'Aqua Greenfish (n° 20, 21, 9, 11, 26), partage des traits communs qui éclairent celle-ci : ce sont toutes des associations récentes, nées (ou réapparues, dans le cas d'Orcet Environnement) au plus tôt en 1991, à compétence territoriale communale, sauf une exception ; l'une d'entre elles -l'AREP- est de plus géographiquement très excentrée, dans les Combrailles au nord-ouest du département, et a du mal à lutter contre cet isolement, alors que les trois autres, situées dans des zones à population associative dense, ont au contraire témoigné d'un assez grand désintérêt pour les autres associations, même leurs voisines, voire d'une méfiance (PSVG), et certaines (ADEPAR, ORCET) sont totalement investies dans la politique municipale. On voit ainsi que l'isolement de ces associations, confirmant les données de l'étude de cas, n'est pas seulement corrélé à des contraintes ou caractéristiques objectives, mais aussi à des attitudes et des objets spécifiques. L'exception déjà évoquée, l'association Regard, renvoie d'ailleurs à la particularité de son objet : bien que de compétence territoriale indéfinie et large, ce tout petit groupe d'individus formés à Espaces et Recherches s'est spécialisé sur une activité très pointue, l'assimilant à une association prestataire de services payants : la réalisation de stages, notamment multinationaux, de formation d'éducateurs et d'animateurs nature.

La diversité des critères explicatifs jusqu'à là retenus rend ainsi difficile l'interprétation des positions des associations constituant le vaste sous-ensemble restant, de centralité moyenne-basse, allant des associations 12 à 7. Si l'on retrouve en position relativement haute deux entités régionales et anciennes (Auvergne et Nature et le CPA), il faut cependant encore se référer aux stratégies et attitudes associatives : aux deux extrémités de ce sous-ensemble figurent en effet quatre associations similaires qui partagent en commun la défense pluri-dimensionnelle de l'environnement et du cadre de vie dans un espace communal, ayant atteint une relative ancienneté. Or deux d'entre elles sont refermées sur leur cadre local, notamment la plus ancienne, Ceyrat Boisséjour Nature (créée en 1977), qui a en particulier un des plus faibles degrés extérieurs, et la plus jeune, l'ADEP Chatel-Guyon (l'ouverture de celle-ci à l'égard de l'AEDELEC et du collectif contre l'autoroute ne va donc guère au-delà), alors que Gerzat Environnement et l'APN Saint-Nectaire sont bien mieux placées dans le réseau, conformément à ce que l'on attendait en vertu de leur active participation au très dense réseau Déchets.

Les positions dans le réseau n'acquièrent cependant toute leur signification que lorsque l'on va au-delà des liens d'inter-connaissance pour appréhender, dans un deuxième temps, les relations associatives effectives, concrétisées par des contacts directs, de quelque nature que ce soit. La distribution qui s'établit à ce niveau-là, plus exigeant, révèle au premier coup d'oeil, par comparaison avec le graphique précédent, un tassement relatif des positions vers le bas, que l'on peut corrélérer avec la neutralisation de l'effet de notoriété, et une hiérarchie plus graduée dans la partie supérieure (cf. Graphique 2).

Apparaissent surtout des déplacements de positions qui témoignent de reculs ou d'avancées. Ainsi l'AEDELEC confirme son activisme communicationnel dans le réseau en se détachant du sous-groupe préalablement repéré, qui éclate en positions plus espacées, et en grignotant l'hégémonie -maintenue- de la FDEN ; suivent la LPO et l'AEPANA, devant ASPIR, alors qu'en revanche la FRANE recule sensiblement, ce qui est compréhensible pour une fédération régionale qui n'a pas vocation à entretenir des liens au niveau départemental, ainsi que Espaces et Recherche. On a donc la confirmation de la centralité forte des deux plus petites associations (en termes de compétence territoriale) qui s'intercalent à leur avantage entre les structures régionales et départementales, et de celle des deux associations jeunes (AEPANA, ASPIR). Mais les reculs les plus nets affectent bien davantage les associations qui ne pouvaient guère compter que sur leur notoriété, sans ancrage dans le réseau : Chamina et Auvergne et Nature perdent toute centralité, pour les raisons précitées dans le premier cas, et pour la seconde en conséquence d'un isolement déjà ancien par rapport au " bloc naturaliste " dont elle faisait partie, à la suite de conflits de personnes et d'orientations.

Au milieu du graphique, certaines associations confirment leur centralité moyenne, telles que l'APN Saint-Nectaire et le Comité de quartier de Clermont-Est (CCE), deux entités locales, et le CPA, association régionale spécialisée ; par contre, deux autres groupes locaux régressent sensiblement : Gerzat Environnement et l'ACIIPAC, que l'on a vues agir en commun, dans ou hors le Collectif Déchets, contre l'incinérateur prévu à Clermont, perdent ici l'avantage de leur relative notoriété acquise dans une lutte victorieuse ayant eu un écho très important puisqu'elle suscita le principal et le plus éclatant des mouvements d'action collective écologique dans le Puy-de-Dôme ; en effet ces deux associations, les plus directement concernées par ce projet, ont toujours vu leur nom mis en avant dans cette action, à côté ou avec le soutien du Collectif, dont les autres membres n'eurent pas la même publicité.

Ce constat permet de faire ressortir l'autonomie et l'originalité des positions dans un réseau associatif par rapport à la visibilité de telle ou telle association, qu'elle soit acquise dans un conflit, issue de positions anciennes (Chamina, Auvergne et Nature) ou bien consacrée par un statut institutionnalisé (fédérations). Si l'engagement dans une action commune (à plusieurs associations) importante est le gage d'une certaine notoriété, et assure également à une toute petite association comme Gerzat E. d'émerger au-dessus des positions les plus basses dans le réseau d'inter-relations, il ne suffit pas à garantir une centralité de réseau qui semble clairement exiger un investissement spécifique de la part des associations. A l'inverse et dans le prolongement des suggestions formulées dans les études de cas, une centralité très forte peut être maintenue par une association comme la FDEN dont la discrétion et l'indigence de ses moyens associatifs propres seraient plutôt de nature à cacher son rôle décisif dans le réseau, et dont la ressource principale consiste justement à tenir ce rôle ; c'est d'ailleurs dans cette centralité, dans cette capacité à rester un lieu de contacts inter-associatifs malgré les lacunes de son action fédérative et l'insatisfaction qu'elles génèrent, que l'on peut voir le facteur explicatif le plus important de l'absence de tentatives pour créer dans le département d'autres pôles fédératifs, alternatives inévitables si la FDEN s'était révélée totalement ineffective.

La lecture de la partie basse du graphique 2 apporte aussi des commentaires intéressants par rapport au graphique précédent, à une exception sur laquelle nous n'insisterons pas : la promotion de l'AREP vers les sommets, quittant ces positions basses, nous laisse en effet perplexes et même sceptiques, dans la mesure où l'accession à une position haute dans le réseau relationnel à partir d'une position très basse dans le réseau d'inter-connaissance paraît illogique (comment avoir de nombreux contacts sans être connu de ceux-ci ?) et non conforme aux données fournies au logiciel. En dehors de ce cas aberrant, la marginalité d'Aqua Greenfish est vérifiée (sans être à la marge extrême du graphique : elle ne reçoit aucun contact mais en émet un, en direction de l'AEPANA ; on notera qu'aucun lien n'est attesté de part et d'autre entre elle et ASPIR alors que c'est à l'occasion du Salon organisée par celle-ci que nous l'avons découverte). Surtout, nettement au-dessus de cette dernière, prend place un groupe à faible

centralité composé des mêmes associations que précédemment (sauf donc l'AREP) mais aussi grossi de quelques unités en déclin relatif : ce groupe (des n° 8 à 21) apparaît beaucoup plus concentré autour d'un degré médian de centralité, avec un relèvement des positions antérieures les plus basses, isolant de la sorte Aqua Greenfish (11, 9 20 : toutes leurs relations correspondent donc à des contacts effectifs), et un abaissement de celles qui étaient les plus hautes (10, 23 : le MERB et l'ADENA, deux associations d'ailleurs à compétence supra-locale, disposent ainsi d'un degré de notoriété non entièrement vérifié par des contacts). De plus, le degré médian de ce groupe élargi se situe à un niveau correspondant dans le graphique 1 à celui de l'ADEP (8), c'est-à-dire bien plus élevé que celui qu'y occupaient les associations " basses " ; enfin l'on ne décèle pas de coupure franche entre ce groupe et celui qui le précède immédiatement dans la hiérarchie des positions (17 à 22), celui-ci étant dans la continuité des associations en position globalement moyenne (2 à 19).

Il résulte de cette description que la hiérarchie de l'ensemble des positions dans le réseau d'inter-relations, d'une part, se distribue autour de trois sous-ensembles inégaux : le groupe supérieur rassemblant 7 sommets (4 à 16, et sauf AREP), avec une position détachée de la fédération départementale et s'étalant sur un spectre assez vaste ; un grand groupe moyen-inférieur (de 2 à 21) dont les 17 unités s'échelonnent sans discontinuité forte bien qu'on puisse distinguer trois sous-groupes dont le dernier, constituant sa base inférieure, est le plus peuplé ; et enfin une association isolée en position très basse. D'autre part, cette dernière mise à part, on peut considérer que notre Groupe d'enquête fait ressortir un réseau relativement intégré où aucune autre association n'apparaît comme isolée : mais on sait qu'en l'absence d'enquête exhaustive sur le département ceci peut signifier simplement que nous n'avons pas abordé les associations les moins insérées dans le réseau départemental. A cet égard, les données sur les liens associatifs vers l'extérieur du Groupe d'enquête apportent un éclairage susceptible de nuancer fortement ce jugement : on trouve 19 associations non enquêtées qui ne reçoivent aucun ou un seul lien de la part de celles enquêtées, c'est-à-dire comme Aqua Greenfish (cependant, encore une fois, précisons que nous ne connaissons pas les liens émis par ces associations, vers le Groupe d'enquête comme entre elles).

Notons enfin une troisième caractéristique générale, déjà rencontrée dans le graphique 1 : les deux associations du groupe moyen-inférieur dans les positions les plus basses - PSVG (9) et ADEPAR (21)- sont localisées dans des zones que l'on peut voir comme des foyers associatifs et ont donc de nombreuses voisines : la marginalité, en termes de réseau, n'obéit donc pas à des contraintes objectives mais à des stratégies associatives, de même qu'à l'inverse la centralité n'est pas le simple produit annexe de la visibilité et de l'envergure de chaque association.

La question de l'intégration globale au réseau n'est toutefois pas épuisée, bien au contraire, puisqu'elle pose le problème, masqué jusqu'à présent par les graphiques, de la densité des liens inter-associatifs. En effet, le positionnement des associations dans l'espace défini par chaque graphique n'a de signification que relative, par rapport aux autres associations, l'échelle des ordonnées n'offrant aucun étalon préétabli. On peut ainsi revenir aux données initiales pour tenter de repérer à quelle quantité de liens effectifs reçus-émis correspondent les positions dans le réseau.

On découvre ainsi que les principaux sommets émettent ou sont la cible respectivement d'au minimum 14 et 15 liens, sur un ensemble permettant un maximum théorique de 25 liens : ils sont donc connectés au moins à plus de la moitié de l'échantillon, la FDEN arrivant quant à elle à être en relation avec plus des deux tiers de l'effectif ; les autres sommets (FRANE, Espaces et Recherches) manifestent une relative faiblesse au niveau des liens émis (10-11) tout en en recevant encore 14 ; les associations en position de centralité moyenne (APNSN, CCE, CPA, Chamina) sont caractérisées par le fait qu'elles sont en contact avec un maximum de 11 associations, c'est-à-dire déjà une minorité du Groupe d'enquête, et en plus ce maximum n'est atteint que dans un seul sens relationnel : il y a alternance entre liens émis nombreux (dans la limite supra) et liens reçus plus rares, ou vice versa, le minimum étant dans chaque cas de 6 ou 7 liens, donc autour du quart de l'ensemble. C'est à ce niveau que s'équilibre approximativement le sous-groupe d'associations plus basses (17 à 22), pendant que celles les moins centrales (8 à 21) s'ordonnent entre 6 liens émis au plus (moins du quart) et un niveau d'étiage de 3 liens émis (hormis Aqua Greenfish) les liens reçus pouvant tomber à un ou deux.

Dans le cadre de l'étude des positions de centralité dans le réseau, il nous faut encore évoquer une donnée importante produite par une autre technique de traitement dont l'objet sera abordé ultérieurement : par une démarche consistant à enlever progressivement de l'échantillon les différents sommets, par ordre de centralité décroissante, on pouvait repérer à chaque étape les associations qui, un ou plusieurs sommets ôtés, se retrouvent rapidement isolées. Or, si conformément aux données précédentes Aqua Greenfish est isolée dès le départ, avant l'enlèvement de tout sommet, si les trois opérations suivantes conduisent à marginaliser les associations que l'on s'est habitués à trouver dans les positions les plus basses (d'abord Orcet E., puis l'ADENA, l'ADEPAR et la paire PSVG - MERB, enfin l'AREP, Regard et CBN), à l'inverse l'ADEP Chatel-Guyon s'échappe de cet ensemble et reste intégrée au sous-groupe fortement cohésif que les enlèvements suivants de sommets ne parviennent pas à faire éclater.

Tableau 11 Liens émis et liens reçus

ASSOCIATIONS	LIENS EMIS	LIENS RECUS
AEDELEC	18	16
APN ST NECTAIRE	11	8
GERZAT ENVIRONN	6	5
FDEN	19	19
FRANE	11	14
LPO	14	17
CEYRAT BOISSEJOUR NAT	4	4
ADEP CHATEL GUYON	6	4
P.S.V.GLAINES	3	4
M.E.R.BILLOM	6	5
ORCET ENVIRONN	4	1
AUVERGNE & NATURE	4	8
COMITE CLERMONT EST	11	6
CONSERV.PAYSAGES AUV.	8	11
ASPIR	14	15
ESPACES & RECHERCHES	10	14
ASCOT	7	8
AEPANA	15	16
CHAMINA	7	10
REGARD	6	2
ADEPAR	3	3
ACIIPAC	5	7
ADENA	4	4
BIONAT	9	7
AQUA GREENFISH	1	0
A.R.E.PIONSAT	5	3

Elle doit cette résistance à ses relations avec Chamina, Bio Nat et Auvergne et Nature, c'est-à-dire qu'elle compense la faiblesse quantitative de ses liens par sa capacité à répartir ses 6 contacts entre sommets (3 liens) et associations moins centrales (3) mais à compétence régionale : elle fait preuve ainsi d'une plus grande autonomie vis-à-vis des sommets, lesquels s'avèrent par contre les points d'accès au réseau obligés de toutes les autres associations en position basse. Cet exemple témoigne à lui seul d'un trait essentiel : une position dans un réseau ne doit pas être déduite de la seule quantité de liens établis, mais doit également s'analyser à partir d'une dimension plus qualitative appréhendant la nature, la difficulté d'établissement, la diversité et les exigences propres à chaque type de relation.

Toujours dans ce cadre, il nous reste, dans un dernier temps, à étudier désormais les positions de centralité sur la base cette fois des réseaux d'échanges et de collaboration entre associations, celui de " liens forts " d'échanges et de coopération plus intenses apparaissant plus significatif que celui découlant des " liens faibles " (Tableaux 11 et 12).

Ce dernier fait certes découvrir une structure de positions plus ramassée et relevée vers le haut, qui résulte d'une part d'une réintégration dans le réseau d'Aqua Greenfish et d'une légère ascension de quelques associations (9, 20, 21, et 26 retrouvant une position plus normale) mais avec un glissement de quelques autres (8, 11), et d'autre part d'une concurrence accrue au niveau des positions les plus hautes avec quatre associations à égalité de centralité maximale. Pourtant, l'interprétation de cette hiérarchie ne peut qu'être ambiguë et ne permet aucune conclusion en raison de l'impossibilité de dissocier liens faibles et liens forts : une position donnée, à partir des liens faibles, n'a pas le même sens selon qu'elle est associée ou non à un grand nombre de liens forts. Prenons par exemple deux associations apparemment à égalité, l'ADEP Chatel-Guyon et Aqua Greenfish : elles ont toutes deux le même nombre de liens faibles (3), mais la première réalise ses quatre autres relations par des liens forts, quand la seconde doit se contenter d'un seul lien fort. Les positions, et l'intégration au réseau, doivent donc être impérativement observées soit sur la base des deux registres ensembles, soit, comme nous allons le faire, sur la base des liens forts.

Ceux-ci peuvent en effet s'interpréter comme le signe le plus sûr des différents degrés d'intégration au réseau, à travers le double critère de la quantité et de l'intensité des liens reliant une association aux autres : la hiérarchie qui en découle est la plus discriminante. Elle révèle d'ailleurs, dans un premier temps, une nette polarisation, masquée antérieurement, des positions associatives, caractérisée par la succession de haut en bas de deux sous-ensembles de sommets bien démarqués, d'un petit groupe charnière de trois unités (2, 13, 14), d'un gros bataillon d'associations en position moyenne-inférieure, et en position basse de deux unités isolées. Retrouver l'ADENA ici aux côtés d'Aqua Greenfish n'est pas pour surprendre dans le

cas d'une association qui dans le cadre de son objet -la promotion des " énergies nouvelles ", surtout solaire, et la production de services à cette fin- réserve sa coopération avec des associations spécialisées implantées hors Auvergne ; il s'agit en outre d'une initiative encore balbutiante et à l'avenir incertain, portée par une seule personne.

Plus intéressante est la nouvelle hiérarchie au sommet, qui se distingue fortement de celle établie par le Graphique 2. La fédération départementale reste au plus haut niveau de centralité, ce qui, compte tenu de ce que l'on sait d'elle, n'était pas du tout évident, mais elle doit désormais partager son rang avec deux autres associations : la LPO et, faisant preuve d'une progression encore plus remarquable, Espaces et Recherches. Le trio le plus central est donc composé, outre la fédération, de deux entités anciennes, de grande envergure territoriale et surtout disposant d'une puissante infrastructure associative (adhérents, budgets, permanents...) qui semble une condition nécessaire pour devenir un vecteur central de coopération inter-associative suivie (évidemment une condition non suffisante, puisque l'exemple de Chamina, autre " grosse " association mais en position basse, prouve a contrario qu'il faut aussi une volonté en ce sens et une réceptivité de la part des autres).

Le deuxième sous-groupe de sommets ne réunit pas au contraire ces caractéristiques : on a affaire ici à des associations dont les moyens sont beaucoup plus réduits, en particulier dans le cas de la FRANE, dont la principale ressource est d'offrir à ses partenaires des services d'expertise et de représentation assurés par deux ou trois militants ; l'AEDELEC et l'AEPANA ont des ressources également limitées, mais leur fort degré intérieur de centralité (avec la LPO et la FDEN) prouve qu'elles font l'objet d'une intense demande de collaboration, à l'inverse d'ASPIR, structure professionnelle spécialisée sans base militante, très faible sur ce plan : ce dernier point a d'ailleurs de quoi intriguer puisqu'on pouvait s'attendre à ce que la ressource de communication offerte par elle soit précieusement recherchée par les autres associations. Mais ce type d'action semble n'être que le vecteur d'une coopération assez lâche et occasionnelle (participer au salon régional...) et obéit à des conditions financières, dans le cadre d'une stratégie entrepreneuriale qui ne se situe pas directement au service des associations : en fait, la position sommitale de cette association n'est que partiellement le résultat de son activité particulière, et peut-être davantage celui des relations inter-personnelles et amicales qu'elle entretient avec d'autres militants au-delà de tout échange intéressé. Ainsi les positions dans le réseau ne sont pas, en tout cas pas principalement, déterminées par des considérations d'intérêt ni par des facteurs objectifs de taille, de moyens d'action ou d'objet associatif.

Les positions intermédiaires relèvent elles aussi d'une interprétation de ce type. La présence du CPA (14) ne doit pas tant être référée à ses caractéristiques de grosse association entrepreneuriale mais dépourvue de base militante, qu'à ses liens étroits, notamment interlocks, avec le bloc naturaliste et à son investissement dans le programme Loire Nature ; la position

encore plus élevée de l'APNSN et du CCE (2 et 13) met en évidence deux associations locales, de défense du cadre de vie, et aux moyens très limités, mais qui ont en commun de s'être fortement impliquées dans le réseau thématique Déchets, en privilégiant leur relation avec la fédération départementale. Outre l'effet de réseau que l'on peut attribuer à la participation à une action collective importante (certainement un des facteurs essentiels de la centralité éminente d'Espaces et Recherches, que l'on a vue engagée dans les trois mobilisations précédemment étudiées), il faut aussi noter que ces deux associations représentent une fraction ouverte des ADCV locales, lesquelles forment une catégorie d'associations plutôt repliées et fermées sur le réseau de liens forts : c'est le cas de CBN (7), de l'ADEP (8), et surtout d'Orcet Environnement (11) et de l'ASCOT (17), cette dernière étant de plus en très net déclin par rapport au réseau de contacts, tout comme Auvergne et Nature qui confirme son isolement.

Toutefois, nous avons tenté d'affiner l'image donnée par le Graphique 4 en calculant, pour chaque association, la proportion de liens forts par rapport à l'ensemble de ses liens, émis ou reçus : en neutralisant par là le critère quantitatif (nombre de liens forts), on pouvait s'interroger sur la capacité des associations à concrétiser leurs relations dans le réseau au travers de tels liens forts. Les données présentées dans le tableau 3 ci-dessous apportent en effet quelques modifications notables : il apparaît notamment que trois associations en position basse et donc globalement peu intégrées dans le réseau de liens forts manifestent pourtant un ratio élevé (ADEP, Regard, ADEPAR), ce qui laisse supposer que, quoique circonscrite et bornée (respectivement 7, 6 et 5 liens forts, à comparer avec la vingtaine de liens entretenus par les sommets et la dizaine pour les associations intermédiaires), leur participation au réseau est intense et solide. A l'inverse, la FRANE révèle par son ratio faible une certaine fragilité.

Tableau 12 : Ratio liens forts - total des liens émis et reçus

Ratio élevé (> 60 %)	Ratio moyen (de 40 à 60 %)	Ratio faible (< 40 %)
AEDELEC FDEN ADEP CCE Esp&Recherche AEPANA Regard ADEPAR	PSVG MERB Orcet E. CPA ASPIR ADENA APNSN LPO	Gerzat E. FRANE CBN Auv&Nature ASCOT Chamina ACIIPAC BIONAT AREP Aqua Greenfish

4-2. Les formes de structuration du réseau

L'observation de la structuration interne du réseau a porté sur l'utilisation de plusieurs techniques de traitement, parmi lesquelles le repérage des cliques constituait pour nous au départ un objectif attendu : or cette investigation s'est révélée décevante, car en attestant de la présence d'un nombre variable de cliques selon le type de relation abordée (interconnaissance, contacts, liens forts) et surtout d'un nombre toujours considérable (de 20 à 60 !), elle nous obligeait à constater en fait l'absence de cliques significatives autorisant une interprétation quelconque.

Plus fructueuse, bien que moins ambitieuse et appelant à une lecture prudente, a été la méthode d'équivalence structurale des profils. Conduite à travers deux techniques voisines (Johnson's hierarchical clustering, et Concor), la seconde étant la plus fiable, elle permet de discriminer des sous-groupes ou des classes en tant qu'ensembles d'individus dont les " profils " -c'est-à-dire l'ensemble des liens de chaque association- se ressemblent. Cette équivalence structurale ne permet donc pas de parler de cliques puisque on ne peut prétendre que tous ces liens relient les associations d'une même classe entre elles ; pourtant la similarité des profils autorise à penser qu'elle est empiriquement facilitée par la réciprocité des liens, même si celle-ci n'est que partielle.

Produisant des résultats assez comparables, Johnson et Concor se sont révélés particulièrement lisibles sur les deux plans des liens d'interconnaissance et des contacts. Sur le premier, deux sous-ensembles d'associations sont dessinés par les deux approches, avec de légères variations : tout d'abord, le sous-groupe 1 de Johnson réunit toutes les associations engagées dans le réseau Déchets (AEDELEC, APNSN, Gerzat E., ACIIPAC, CCE, FDEN et FRANE), que l'on retrouve, les deux fédérations exceptées mais avec l'AEPANA et Orcet E., dans la classe 1 de Concor ; celui-ci distingue également deux classes (2 et 4) d'associations qui de part et d'autre ont en commun d'être celles qu'on a toujours vu en position basse dans le réseau, et surtout une classe 3 où apparaissent toutes les associations régionales (LPO, Chamina, ASPIR, CPA, FRANE, Auvergne et Nature, Espaces et Recherches) ou départementales (FDEN), souvent anciennes et en position haute dans le réseau d'interconnaissance, donc jouissant d'une forte notoriété.

Concor dévoile ainsi une structure du réseau d'interconnaissance très différente de ce qu'indiquait l'analyse des positions : à côté des associations plutôt marginales, réparties ici dans deux classes, sommets et associations en position moyenne se distribuent entre deux autres classes caractérisées par des profils distincts mais aussi par une relative homogénéité fondée sur

des traits empiriques. La classe 3 regroupe en effet les sommets à compétence territoriale vaste, notamment les associations anciennes renommées, constitutives de ce que l'on a pu appeler le " bloc naturaliste ", fortement institutionnalisées, fédératives ou spécialisées et professionnalisées (sauf Auvergne et Nature) : la similarité de leurs profils est donc certes liée à leur centralité commune, mais la présence du CPA, beaucoup moins centrale mais que l'on sait très liée au bloc naturaliste, tend à montrer qu'on a affaire aussi à une classe établie sur des liens réciproques et s'apparentant à une clique ; de même, la classe 1, où figurent deux sommets -l'AEDELEC et l'AEPANA- et les associations de centralité moyenne membres du réseau Déchets (à part Orcet, seul cas mystérieux) à compétence locale, nous semble à l'évidence devoir sa formation à la cohésion interne de ses liens : l'étude de cas nous a fait voir que toutes ces associations, y compris l'AEPANA (et sauf Orcet), se connaissent entre elles et sont même en contact.

On peut de la sorte parler, si ce n'est de cliques, tout du moins de pôles associatifs ordonnant le réseau autour de trois ensembles : les associations plutôt marginales (mais leur répartition dans les classes Concor 2 et 4 n'apparaît déterminée par aucun critère lisible), le groupe issu principalement, mais non exclusivement, des liens noués dans l'action sur le thème Déchets, et le pôle des grandes associations supra-locales à forte notoriété. De plus, les classes 1 et 3 apparaissent intensément intégrées et se rapprocher d'un type clique si l'on considère d'autres critères annexes de l'analyse de réseau : dans chacune, la proportion de " liens possibles " et " directs " existants est très forte (respectivement 73,8% et 98,2%, contre seulement 25% et 16,6% dans les classes 2 et 4) ; avec les liens existants et demandant un intermédiaire (12% et 1,8%), on arrive à 100% dans la classe 3 et à 85,8% dans la classe 1 (l'écart semble ici imputable à Orcet E.) ; également, la proportion de " triplets transitifs " et la " densité moyenne par bloc " créent un contraste entre ces classes, dont les valeurs sont élevées, et les classes 2 et 4, où elles sont peu significatives

Cette structure est confirmée, au prix de modifications non négligeables mais congruentes avec l'analyse des positions, quand on passe au niveau des contacts entre associations. Les trois premières classes de Concor, notamment, y sont pour l'essentiel préservées sans bouleversement : la classe 1 est presque inchangée, sauf que ASCOT y remplace Orcet E., à notre satisfaction d'ailleurs puisque cela est plus conforme aux données de l'étude de cas Déchets ; il en est de même de la seconde classe, qui accueille cependant CBN ; enfin la troisième conserve son bloc central naturaliste. Mais à côté de ce dernier, cette classe connaît le principal changement notable, et attendu : Auvergne et Nature et Chamina s'éclipsent et vont rejoindre dans la classe 4 Bio Nat et Orcet E., c'est-à-dire des associations que l'on sait isolées ; à l'inverse y font leur apparition Regard, l'ADEP et l'AREP.

La présence de ces trois nouvelles associations dans la classe 3 est assez problématique car si Regard est une association à compétence régionale spécialisée dans l'éducation et l'animation-nature et se rapproche ainsi du type supra-local naturaliste commun à cette classe, elle est encore une initiative récente et modeste, et comme les deux autres -associations locales de défense du cadre de vie- elle se situe en position beaucoup plus basse ; l'explication réside dans le fait que l'essentiel (mais non la totalité) des liens émis ou reçus par ces trois groupes les rattache aux autres associations de cette classe, et que ces dernières entretiennent en dehors de cette classe les mêmes liens qu'eux (et d'autres bien-sûr puisque leur répertoire relationnel est plus vaste). La similarité des profils n'implique donc pas, encore une fois, l'existence d'une clique fermée sur elle-même, dans la mesure où nos trois associations ont comme les autres des liens en-dehors de la classe et en plus ne sont pas directement en relation entre elles ; néanmoins, les propriétés de cette classe 3 démontrent qu'il s'agit bien d'un sous-ensemble cohésif qui se distingue fortement au sein de l'ensemble du groupe d'enquête par l'intensité de ses inter-relations. Ainsi, la proportion de liens possibles directs existants est très élevée (85,7%) car, à l'exception des trois nouvelles associations, tous les autres membres de cette classe (les cinq associations du bloc naturaliste et ASPIR) sont en contact réciproque, et elle atteint 100% en incluant les liens indirects (les trois nouvelles associations sont toujours reliées par un ou plusieurs intermédiaires) ; cette classe jouit par ailleurs d'une forte densité moyenne par bloc (0.84) et d'une proportion de triplets transitifs s'élevant à 66,4%.

Dans la continuité des profils d'inter-connaissance, Concor dégage à nouveau une classe 3 partiellement recomposée bénéficiant de caractéristiques de réseau bien discriminantes ; il en va de même avec la classe 1 qui, grâce au remplacement d'Orcet par l'ASCOT, gagne même en intégration : la proportion de liens possibles directs existants atteint 78,6% et avec intermédiaire s'accroît jusqu'à 95,2%, la densité par bloc monte de 0.74 à 0.79 et seule la proportion de triplets diminue de 57,1 % à 47,1 %. A côté du bloc naturaliste supra-local et ses satellites se démarque ainsi très nettement le pôle plus localiste d'associations rapprochées en grande partie par leur action sur le thème des déchets : ces deux classes ont des propriétés de réseau positives et se partagent d'ailleurs les sommets qui font office dans chacune de " leaders ", leurs liens réciproques dominant la hiérarchie (mesurée par la technique lambda set) d'intensité des liens dans chaque classe (ce critère corrobore la distribution des positions de centralité déjà connue). Au contraire, les classes 2 et 4 apparaissent à nouveau beaucoup plus hétérogènes au regard de leurs traits de réseau : les liens directs et indirects existants ne dépassent pas 20 % des liens possibles, il n'y a aucun triplet transitif (0 %) et la densité moyenne par bloc est de 0.15 ou 0.13.

La description de cette structure triangulaire du réseau associatif, représentée par la classe 1, la classe 3 et ensemble les classes " résiduelles " 2 et 4 de Concor, est d'autre part confortée par l'équivalence de Johnson qui de son côté, en distinguant un plus grand nombre de

sous-groupes, semble mettre en évidence la transitivité de leurs liens réciproques. Ainsi les sous-groupes 1 et 2 font apparaître la paire MERB - PSVG, constitutive d'un sous-ensemble géographique (où l'on pourrait ajouter l'AEPANA, d'ailleurs associée aux deux autres dans le Johnson d'inter-connaissance et qui disparaît ici à cause du déni exprimé par PSVG à son égard : mais il y a eu des contacts entre elles et ce déni traduit davantage une animosité qu'une absence réelle de contacts), et la paire Chamina - Auvergne & Nature, les deux associations en rupture de ban (l'ADEP et Bio Nat sont associées dans le sous-groupe 6). Surtout, les sous-groupes 3 (CPA, LPO, ASPIR, Espaces & Recherches, FRANE, Regard) et 5 (FDEN, APNSN, Gerzat E., AEDELEC, ACIIPAC, CCE) correspondent fortement aux classes Concor 3 et 1 ; le seul point important consiste cette fois dans le changement de sous-groupe de la FDEN rejoignant le groupe " Déchets ", ce qui au demeurant n'en est que plus conforme aux données de l'étude de cas. A cet égard, on peut interpréter cette capacité de la FDEN à être présente dans les deux espaces les plus structurés du réseau et à tenir une position charnière comme la base même de sa centralité éminente.

Par ailleurs, l'équivalence de Johnson apporte des informations en affinité avec une autre technique déjà évoquée, celle de l'enlèvement des sommets. On sait que cette technique permet de repérer les associations isolées au fur et à mesure qu'un sommet est ôté, mais elle aboutit aussi par décantation à dégager un sous-groupe cohésif qui ne rassemble ni des sommets ni des associations isolées. Si en premier lieu on retrouve entre autres la paire MERB - PSVG, écartée par l'enlèvement des sommets 4, et 1, 18, 6, 15, puis CBN, Regard et l'AREP victimes de la disparition des sommets 5 et 16, en second lieu, ces trois opérations successives font émerger un sous-groupe que les enlèvements ultérieurs de sommets moins centraux (CPA, puis APNSN, Chamina, Auvergne & Nature) ne viendront pas affecter : or il se compose essentiellement, d'une part, des associations (hors sommets) du réseau thématique " Déchets " que l'on a rencontrées dans la classe 1 Concor ou le sous-groupe 5 Johnson (APNSN, Gerzat E., CCE, Ascot, ACIIPAC), et pour l'autre part de l'ADEP et de trois associations régionales (Chamina, Auvergne & Nature et Bio Nat, futurs sous-sommets à être ôtés) qui ont toutes quelques liens entre elles.

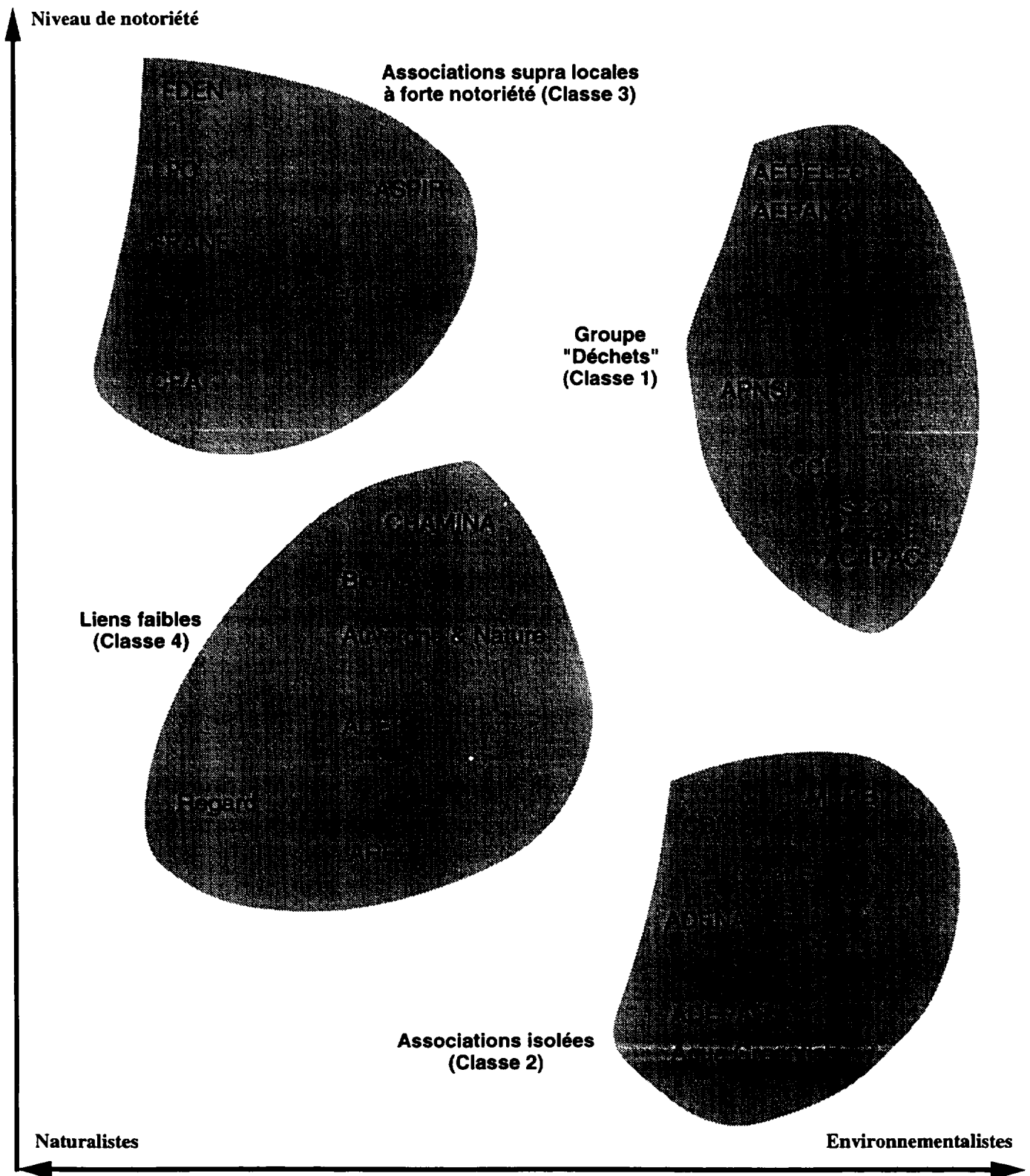
Il est significatif de voir que même lorsqu'on enlève l'APNSN (sous-sommet 2) et encore le CCE (sous-sommet 13) qui appartiennent au " réseau déchets ", les autres membres de ce dernier, les moins centraux, restent fortement soudés entre eux, et cela jusqu'à la fin (associations 3, 17, 22) ; il en va de même avec l'autre sous-groupe composé des associations 8 et 12 et des sous-sommets 19 et 24, insérés dans un tissu dense de liens réciproques à l'exception de Chamina qui reste ici un peu plus en marge et réalise presque tous ses contacts avec les sommets du pôle naturaliste supra-local, sauf un avec Auvergne & Nature. On a donc bien affaire à deux sous-ensembles repérables, dont l'un, masqué jusqu'à présent, n'a pu se dessiner que grâce à la technique d'enlèvement de sommets ; les liens avec ceux-ci étant

neutralisés, on découvre ou confirme ainsi l'existence de sous-groupes caractérisés par leurs propres relations autonomes par rapport aux sommets, sauf pour ce qui concerne la catégorie résiduelle des associations rapidement isolées qui à l'exception de la paire MERB - PSVG n'ont pas de contacts communs indépendants des sommets.

En résumé, on peut tenter, à l'appui des différentes méthodes utilisées auparavant, de se représenter globalement la structure du réseau de contacts associatifs dans le Puy-de-Dôme de la manière suivante : on aurait d'abord le sous-ensemble fortement cohésif correspondant à la classe 1 Concor ; un second sous-ensemble, lui aussi bien intégré, constitué de la classe 3 mais dont on aurait dissocié Regard et l'AREP devenus deux satellites un peu plus isolés, ainsi que l'ADEP qui rejoindrait trois associations de la classe 4 pour former le troisième sous-ensemble distinct révélé par la technique d'enlèvement des sommets ; enfin un quatrième sous-ensemble regrouperait les associations plus isolées, issues de la classe 2 (plus Orcet E.) et sans liens entre elles (sauf la paire précitée). C'est cette représentation qui est figurée dans le graphique ci-dessous, en prenant en compte la hiérarchie des positions de centralité établie par le graphique 1.

Graphique 1

Représentation spatiale de la structure du réseau de contacts associatifs



Cette configuration nous semble être de manière générale le produit entre autres de trois facteurs principaux. Elle résulte en premier lieu de la forte présence dans ce département d'associations à compétence régionale (ou départementale) qui procurent une grande assise au pôle supra-local en le peuplant de nombreux individus jouissant d'une position sommitale, anciens et reconnus ; c'est ce type d'association qui donne corps également au deuxième sous-ensemble moins central où l'on trouve des associations qui ont rompu avec le pôle précédent ou comme Bio Nat ont toujours été en marge, mais il est aussi représenté dans la catégorie des associations très basses et isolées au travers d'individus qui malgré leur compétence territoriale sont marginalisés par leur très faible visibilité et leur objet très spécifique.

Ce dernier élément nous amène au second facteur : les deux principaux sous-ensembles correspondant aux classes 1 et 3 de Concor se différencient selon une ligne de clivage reposant sur une définition de l'objet associatif et une identité divergentes. Bien que cette opposition doive être nuancée, il n'en reste pas moins que l'on a pu parler à juste titre du pôle supra-local comme d'un pôle à dominante naturaliste qui rassemble, à l'exception d'ASPIR et même si Espaces & Recherches a une identité plus diversifiée, les représentants du bloc naturaliste, ayant en commun des domaines et un répertoire d'action spécifiques ; à l'inverse, la classe 1 s'appuie sur des associations -notamment ses deux sommets- plus environnementalistes, souvent plus protestataires et avec un répertoire moins conventionnel qui s'est entre autres déployé dans leurs luttes en matière de déchets.

On touche là, d'ailleurs, à la troisième variable ayant déterminé la structuration du réseau, relative à l'impact sur celle-ci d'une mobilisation collective d'envergure qui a notamment contribué à forger la cohésion de cette classe. Cette influence confirme notre intuition, formulée dans l'étude de cas, concernant la puissance intégrative de ce réseau thématique, bien plus marquée que celle des deux autres actions collectives abordées ; toutefois, rappelons que notre enquête de réseau n'a pu englober toutes les associations, et l'étude du cas Autoroute nous a fait pressentir l'existence d'une authentique clique, celle formée par les comités locaux contre l'A 89, de même que quelques autres associations rencontrées sur le thème Déchets avaient vocation à agrandir la classe 1. Mais c'est dans une autre perspective que nous allons tenter d'intégrer davantage les associations restées extérieures au groupe d'enquête.

4-3. Les stratégies de réseau

A plusieurs reprises, on a pu jusqu'ici observer combien les positions associatives dans un réseau sont avant tout dépendantes des attitudes et des choix faits par les différentes associations en direction des autres, de leur volonté de nouer ou de développer des relations malgré certaines contraintes ou au contraire de leur refus ou de leur méfiance vis-à-vis de contacts possibles, parfois proposés et sollicités par les autres, parfois en réponse aux dénégations, ignorances et rejets de reconnaissance de la part d'autrui. Ces diverses attitudes se sont régulièrement exprimées au cours des entretiens au travers des commentaires accompagnant les indications fournies sur les liens existants et leur nature, et concernant par exemple la valorisation ou la relative insatisfaction à l'égard de telle relation, l'indication de nuances qui selon les cas atténuent une relation admise par l'insistance sur les distances séparant les deux associations, ou la rehaussent en déplorant les contraintes (de moyens, de temps, d'éloignement...) qui l'empêchent de s'épanouir selon les désirs de ses participants.

Avec cette dimension subjective, cet arrière-plan qui contextualise et spécifie les données relationnelles brutes, c'est l'ensemble des significations que leur attachent les acteurs qui pour une large part échappe à l'analyse de réseau, fondée sur une démarche quantitative. Pourtant, il n'est pas sûr qu'une étude plus qualitative, éventuellement complémentaire, soit sur ce terrain possible et envisageable : le matériau empirique disponible, sur lequel elle pourrait s'appuyer, apparaît -en tout cas en l'état- bien trop difficile à exploiter, soumis à caution et par nature fragmentaire. Quand on veut en effet rentrer dans un réseau relationnel, on est inévitablement confronté, dans une certaine mesure et surtout de façon non entièrement explicite, à un champ d'intérêts contradictoires, de conflits et de concurrences, de contentieux et de rivalités, d'affinités privilégiées et d'inimitiés personnelles, etc. L'observateur extérieur sent donc très vite, souvent à l'aide de divers signaux émis ou trahis pendant l'entretien par son interlocuteur (gêne, volonté de glisser rapidement sur un sujet, phrases d'esquive ou réticence face à une sollicitation, ton plus animé ou péremptoire...), que le discours qui lui est délivré peut aussi avoir pour finalités de cacher plus que de dévoiler, à travers les allusions, les euphémismes et les non-dits, et d'imposer des rationalisations légitimantes, commodes ou gratifiantes, et ceci d'autant plus que l'interlocuteur sait que notre type d'enquête nous amènera vraisemblablement à nous entretenir avec telle association en question et à recueillir le jugement de cette dernière sur lui-même.

Ce problème de l'énonciation et de la rationalisation de l'action, mis en évidence par les théories de l'action et les analyses de discours (cf. supra, première partie) enlève toute sa pertinence à une étude non critique du discours des acteurs, qui en l'absence d'investigation

approfondie, au demeurant problématique, est condamnée à reposer sur des supputations et des conjectures. Seules quelques indications très générales sont ainsi formulables, dans le cas du réseau auvergnat : en termes de structures du réseau, la distinction entre les deux pôles associatifs principaux est parfois confortée par l'expression de part et d'autre d'une distance, d'une insatisfaction et de divergences réciproques dans une relation jugée nécessaire mais peu prisée, consacrant de la sorte le clivage généralement observé en France entre " naturalistes " et " écolos " ; de même peut-on se demander si la cohésion du sous-groupe Chamina - Bio Nat-Auvergne & Nature -ADEP ne trouve pas son origine, pour les trois premières, dans une forme de solidarité consciente, quoique non dite, entre exclus du réseau, et s'interroger sur la contradiction apparente chez Auvergne & Nature entre sa fréquentation assidue de deux associations fortement engagées dans une activité lucrative et sa justification d'une rupture avec le bloc naturaliste au nom du respect d'une éthique bénévole rigoureuse. Mais on voit tout ce que ces hypothèses ont de fragile, qui reposent sur des discours non unanimes, prudents et elliptiques, souffrent d'exceptions (Espaces & Recherches et l'APNSN sont présents dans les deux camps) ou sont, à l'instar de la seconde, difficilement vérifiables.

C'est pourquoi, en restant dans le cadre d'une approche quantitative, nous avons préféré étudier ces attitudes associatives par référence à des stratégies d'ouverture ou de fermeture d'une association vis-à-vis du réseau, appréciées sur la base d'une mesure du nombre de liens que chacune entretient avec non seulement les associations du Groupe d'enquête, mais aussi les autres associations de défense de l'environnement dans le département (appelées dorénavant les " Autres Ecolos 63 " et formant avec le Groupe d'enquête les " Ecolos 63 "), les associations écolos hors du département et enfin les associations extérieures au champ de l'environnement (les " Non Ecolos "), à objet social, syndical, artistique ou autre. Réintégrant ainsi l'ensemble du répertoire relationnel indiqué par chaque association, on pouvait construire une typologie sommaire des stratégies privilégiées par les associations enquêtées (et exclusivement celles-ci : ne sont considérés que leurs liens émis), à partir des variables principales d'insertion forte ou faible dans le réseau environnemental ou non environnemental, et dans le champ local ou supra-local. Or les résultats obtenus apportent un éclairage nouveau essentiel par rapport à ceux d'une analyse de réseau limitée au Groupe d'enquête et au champ environnemental. Mais présentons d'abord (dans le tableau ci-dessous) le répertoire relationnel de chaque association, en fonction des trois principaux champs associatifs.

Tableau 13. Les relations externes des associations du Groupe d'enquête

ASSOCIATIONS (Enquête Réseau)	LIENS AVEC ECOLOS DU PUY-DE-DÔME (63)	LIENS AVEC NON ECOLOs	LIENS AVEC ECOLOs HORS 63	TOTAL	LIENS FEDERATIFS
AEDELEC	30	7	8	45	FDEN COLLECTIF
APN ST NECTAIRE	14	4	2	20	FDEN COLLECTIF
GERZAT ENVIRONN	9	1	1	11	COLLECTIF
FDEN	26	2	(2)	(30)	/
FRANE	14	1	(5)	(20)	/
LPO	20	9	8	37	FRANE FDEN
CEYRAT BOISSEJOUR NAT	5	2	0	7	FDEN
ADEP CHATEL GUYON	8	4	2	14	COLLECTIF
P.S.V. GLAINES	3	3	0	6	
M.E.R. BILLOM	10	2	0	12	
ORCET ENVIRONN	4	3	0	7	FDEN
AUVERGNE & NATURE	4	3	1	8	
COMITE CLERMONT EST	13	12	2	27	FDEN
CONSERV. PAYSAGES AUV.	9	11	11	31	FRANE
ASPIR	22	10	11	43	GRAINE
ESPACES & RECHERCHES	16	13	9	38	FRANE FDEN GRAINE
ASCOT	7	6	0	13	FDEN
AEPANA	16	3	1	20	FDEN
CHAMINA	8	9	1	18	
REGARD	8	6	4	18	GRAINE
ADEPAR	6	1	0	7	
ACIIPAC	8	5	0	13	
ADENA	4	0	0	4	
BIONAT	13	12	1	26	
AQUA GREENFISH	3	5	1	9	
A.R.E. PIONSAT	6	3	2	11	
CLUB MOUCHE SAUMON A	13	5	8	26	

Ce tableau synthétique apporte en lui-même nombre d'informations qui permettent d'avoir une vision plus extensive, quoique moins approfondie, du degré extérieur de centralité des associations du Groupe d'enquête dans les différents champs associatifs ici considérés. Dans l'espace départemental, en premier lieu, le nombre de liens émis vers les Autres Ecolos 63, cumulé avec celui des contacts au sein du groupe d'enquête, fait apparaître des modifications sensibles de la hiérarchie des positions établie par le graphique 2.

On découvre notamment le très fort activisme communicationnel de l'AEDELEC qui devient le sommet le plus central, devant la fédération départementale : ceci peut être le résultat d'un certain biais, dans la mesure où notre interlocuteur à l'AEDELEC fait partie des derniers enquêtés, questionnés sur une liste plus précise, et s'est bien impliqué dans l'exercice, alors que celui de la FDEN (et ceux de l'AEPANA et de la FRANE) a été sollicité en début d'enquête et s'est concentré sur les liens fédératifs au détriment des contacts inter-personnels et informels ; malgré cette réserve, il s'agit là d'une donnée importante montrant que, dans un département et sans considérer l'ordre détaillé des positions, le leadership du réseau n'est pas acquis à la fédération départementale (en-dehors de toute situation imaginable de fédération contestée, déconsidérée et en crise, ce qui n'est pas le cas dans le Puy-de-Dôme), et qu'il peut être, sinon ravi (ce qui supposerait une unité du réseau, que nous avons vu au contraire structuré en pôles distincts), du moins concurrencé par une autre association, même si elle n'a pas de compétence départementale ni l'envergure, les ressources et le prestige d'un comité SOS-Loire Vivante (dont on peut postuler qu'il forme en Haute-Loire avec Nature 43 un leadership bicéphale).

Ensuite, outre le glissement relatif de l'AEPANA et de la FRANE (explicable par les raisons précitées), il faut noter celui, plus significatif, du CPA qui avec 9 contacts régresse derrière plusieurs associations qu'il devançait dans le graphique 1 : c'est que cette grosse association régionale spécialisée n'ajoute à ses 8 liens dans le groupe d'enquête que deux nouveaux contacts avec les Autres Ecolos 63 ; également, toujours dans l'ordre des positions fixées par le nombre de liens émis, plusieurs associations qui n'ont qu'un seul ou pas du tout de liens avec ces autres écolos descendent vers des positions plus basses (Chamina, Gerzat, ASCOT, et surtout Auvergne & Nature qui renforce à ce niveau son isolement), ou y restent. A l'inverse, il existe quelques associations dont l'analyse de réseau limitée au groupe d'enquête avait laissé dans l'ombre une partie importante -par rapport à leurs contacts dans ce groupe- de leurs liens dans le champ écolo départemental : Bio Nat (4 autres liens, en plus des 9 précédents), le MERB (respectivement 4 et 6), l'ACIIPAC (3 et 5), l'ADEPAR (3 et 3), l'ADEP et Regard (2 et 6). Notons par ailleurs qu'avec 13 liens émis (dont 10 vers le groupe d'enquête), le CMSA, nouvelle association ajoutée à ce groupe, se place en position moyenne-supérieure.

A cet égard, malgré ces exemples et bien que certains sommets ont également de nombreux liens avec les Autres Ecolos 63, dans une proportion qui dépasse le tiers de leurs liens avec les associations enquêtées (AEDELEC, LPO), voire la moitié (ASPIR, Espaces & Recherches), on découvre néanmoins que toutes les associations du groupe d'enquête réalisent la majeure partie, et même, sauf les dix individus ci-dessus, l'essentiel de leurs liens à l'intérieur de ce groupe, alors pourtant que ce dernier ne représente, on le sait, qu'une minorité de l'ensemble des associations dans le département et est même moins nombreux que celui des Autres Ecolos qui reçoivent au moins un lien de la part de ses membres (33 associations ; cf. infra).

La validité de notre échantillon d'enquête sort renforcée de ce constat, et d'ailleurs les recompositions de l'échelle des positions que l'on vient de voir ne remettent pas en cause sa structure d'ensemble : les associations qui ont beaucoup de liens avec les Autres Ecolos 63 étaient déjà des sommets, et aucune association basse ne déploie suffisamment de contacts avec ceux-ci pour devenir sur cette base un possible sommet que notre échantillon partiel nous aurait amené à ignorer.

L'élargissement du champ associatif de référence permet aussi d'apprécier l'aire d'extension géographique des liens de chaque association, en intégrant leurs contacts avec les associations environnementales " hors 63 ", c'est-à-dire en-dehors du Puy-de-Dôme et en Auvergne (ou départements limitrophes). Selon que l'on se situe à un niveau régional ou départemental, on découvre ainsi des stratégies territoriales privilégiées et différenciées d'investissement associatif dans le réseau. L'observation du nombre de liens avec les Ecolos hors 63 laisse apparaître trois catégories d'associations : d'une part celles qui en ont beaucoup (de 11 pour le CPA et ASPIR à 4 pour Regard) et s'avèrent presque toutes être des associations régionales, sauf l'AEDELEC (les chiffres concernant la FDEN et la FRANE sont ici peu pertinents car certainement partiels) qui met en échec l'idée que ce type de liens est réservé aux associations régionales ou au moins à compétence départementale ; à l'inverse existe un groupe d'associations enfermées dans l'espace départemental (aucun lien hors 63), toutes locales sauf l'ADENA qui entretient par contre des liens hors Auvergne ; enfin un ensemble intermédiaire et composite d'associations supra-locales et locales réussissant à nouer un ou deux contacts hors du département, ce qui constitue pour les secondes une performance non exceptionnelle puisque cinq associations communales l'accomplissent, dont quatre avec deux liens (l'AREP est cependant avantagée par sa situation limitrophe de l'Allier), alors que des associations régionales comme Auvergne & Nature ou Bio Nat sont de fait quasiment bornées à l'espace départemental.

L'analyse de cette extension régionale du réseau peut être approfondie, notamment pour les associations qui ont à ce niveau-là le plus de liens, en s'interrogeant sur l'importance

quantitative de ceux-ci dans leur répertoire relationnel. En proportion de leurs liens avec l'ensemble des Ecolos (63 et hors 63), les données relatives placent en tête le CPA, dont plus de 50 % des liens sont établis au niveau régional : c'est le seul exemple d'association davantage investie dans les autres départements que dans le Puy-de-Dôme, ce qui s'explique d'ailleurs par le nombre bien modeste de ses partenaires dans ce dernier. Quatre associations réalisent au moins un tiers de leurs liens hors de ce département : le CMSA (39 %), Espaces & Recherches (35 %), ASPIR et Regard (33 %), et deux autres entre le tiers et le quart, la LPO (29 %) et la FRANE (27 % ; Aqua Greenfish et l'AREP arrivent aussi à une proportion d'un quart, mais sur un nombre de liens trop réduit pour que cela soit pleinement significatif). Par contre, même si elle est fortement reliée en valeur absolue au champ régional, l'AEDELEC n'y réalise qu'une part plus réduite de ses liens (à peine plus de 20 %) et reste nettement ancrée dans l'espace départemental : en termes d'investissement relatif élevé, le critère de compétence territoriale s'affirme plus lourdement. Toutefois, outre l'AREP, on trouve encore quatre associations locales (APNSN, Gerzat, ADEP, CCE) dont le carnet de relations contient plus de 10 % de liens régionaux et parfois jusqu'à 20 %, alors que des entités supra-locales comme Chamina ou Bio Nat se rangent dans le vaste groupe de celles qui en ont moins de 10 %.

Dans ce prolongement, et bien que l'on ne puisse en présenter une étude systématique, on peut également remarquer que parmi les 16 associations qui nous ont fait part de leurs contacts associatifs dans d'autres régions et aux niveaux national ou international, on retrouve certes la plupart des associations supra-locales (sauf ASPIR et Aqua Greenfish), mais aussi l'AEDELEC, l'APNSN, le CCE, l'ADEP et même l'ADEPAR (en contact avec la Fondation Cousteau), et ces contacts sont de surcroît directs, non médiatisés par une structure intermédiaire.

Notre lecture du Tableau 5 a commencé à s'appuyer sur la variable de compétence territoriale, dont l'utilisation doit être reprise et développée, à côté d'autres critères possibles, pour analyser plus globalement des stratégies associatives de positionnement dans les multiples champs associatifs (départemental ou régional, écolo ou non écolo), et en fonction de celles-ci mesurer le degré d'ouverture ou de fermeture des associations enquêtées vis-à-vis du réseau écolo départemental (Ecolos 63).

On peut en premier lieu vérifier synthétiquement dans quelle mesure l'insertion des associations enquêtées dans ce champ est corrélée avec leur niveau territorial d'intervention. C'est l'objet du Tableau 6 ci-dessous, qui offre une image sommaire de l'ouverture ou de la fermeture des associations à partir de leur discrimination autour d'un seuil quantitatif de liens émis fixé conventionnellement à 10 : on retrouve ici assez banalement le parallèle entre associations supra-locales ouvertes et associations locales plus fermées, mais limité par la faible insertion des associations supra-locales que l'analyse de réseau plaçait en position basse et qui

restent plutôt marginales (le CPA n'échappe d'ailleurs à cette catégorie que de justesse, car il privilégie ses liens vers les autres champs), et par la performance de quatre associations locales très impliquées dans le réseau écolo départemental : MERB, CCE, APNSN, et Gerzat. Celles-ci, auxquelles on peut ajouter l'ADEP si l'on tient compte des liens hors département (et peut-être aussi l'AREP qui avec 8 liens, dont deux hors département, fait beaucoup d'efforts pour rompre son isolement géographique), attestent de l'existence d'une catégorie d'associations locales de défense du cadre de vie (ADCV) caractérisées par leur ouverture sur le réseau écolo et ainsi nettement démarquées par rapport aux autres ADCV (CBN, Orcet, ADEPAR, ASCOT) moins ouvertes aux contacts extérieurs et plutôt orientées, on le verra, vers le champ local non écolo.

Tableau 14.

Liens émis dans le champ écolo départemental et compétence territoriale

ASSOCIATIONS GROUPE ENQUETE	ASSOCIATIONS SUPRA-LOCALES	ASSOCIATIONS LOCALES
ASSOCIATIONS FERMEES (Nombre de liens émis avec Ecolos 63 < 10)	Regard Auvergne & Nature Chamina ADENA Aqua Greenfish	PSVG CBN Orcet E. ASCOT AREP ADEP ADEPAR ACIIPAC
ASSOCIATIONS OUVERTES (Nombre de liens > 10)	AEDELEC ASPIR FDEN FRANE LPO CPA Espaces & Recherches AEPANA CMSA Bio Nat	MERB CCE Gerzat E. APNSN

Mais la compétence territoriale doit s'apprécier également à propos des associations cibles des liens émis par les membres du Groupe d'enquête parmi les Ecolos 63, afin de vérifier le type d'associations, locales ou supralocales, par lesquelles transitent les contacts entre une

association et les autres. Or les données du Tableau 15 consacrent, au-delà de toute attente, la fonction prééminente d'intermédiaire des associations supralocales, notamment régionales et départementales :

Tableau 15.
Liens avec les Ecolos 63 et compétence territoriale des associations cibles

Associations cibles (Ecolos 63) Groupe d'Enquête	Associations Supralocales > locales (% de liens supralocaux)	Associations Supralocales = locales ou locales > supralocales
ASSOCIATIONS LOCALES	CBN (100) Orcet E. (100) ADEP (90) ADEPAR (85) AREP (85) MERB (72) APNSN (76) Gerzat E. (70) ASCOT (70) CCE (65)	PSVG ACIIPAC
ASSOCIATIONS SUPRALOCALES	CPA (100) AquaGreenf (100) Esp&Rech (90) Chamina (100) Regard (90) ASPIR (85) FRANE (85) Bio Nat (85) ADENA (80) LPO (77) Auv&Nat (75)	AEDELEC AEPANA FDEN

Il apparaît très clairement que les associations supralocales contrôlent la plus grande partie des liens inter-associatifs, soit en fournissant aux associations locales leurs principaux points de rattachement au réseau écolo, soit parce que les associations supralocales entretiennent d'abord et essentiellement des liens entre elles. Sur ces deux plans, les proportions de liens supralocaux sont tout-à-fait considérables : on découvre que des associations supralocales n'ont aucun enracinement local dans le réseau écolo et évoluent exclusivement à des niveaux proches de celui fixé par leur compétence territoriale, et toutes les autres ont un pourcentage qui descend rarement en-dessous de 80 % (celui d'Auvergne & Nature étant à considérer avec précaution en raison du petit nombre de liens concernés), la LPO apparaissant comme celle qui dispose du meilleur ancrage local, et trahissant de la sorte sa forte polyvalence, en termes de réseau, qu'il

faut rapporter à son influence majeure et au rôle fédératif qu'elle a longtemps tenu de fait dans certains cas et que nous avons pressenti dans l'étude de cas Eau.

Les trois associations qui se distinguent par l'équilibre maintenu entre leurs liens supralocaux et locaux (FDEN, AEPANA) ou même l'avantage donné aux seconds (AEDELEC) ne posent guère problème : il s'agit dans un cas de la fédération départementale qui a vocation à être la cible des associations locales, et d'autre part de deux sommets importants qui disposent, dans la catégorie supralocale, de la compétence territoriale la plus réduite, limitée à un espace infra-départemental, et qui par ailleurs constituent les noyaux d'un pôle associatif démarqué par rapport au pôle naturaliste supralocal.

De même, s'il paraissait logique de postuler que le répertoire relationnel des associations locales fasse une large place aux structures supralocales, prédisposées à être la cible de liens ou à les rechercher en raison d'une activité inscrite et appelée à se déployer sur un territoire (ce qui n'est toutefois pas le cas de toutes les associations supralocales), l'ampleur et la constance de cette place ont cependant de quoi étonner. Si l'on tient compte de ce qu'une part des liens locaux résiduels s'explique par des liens de proximité (même s'il s'en faut de beaucoup, on le sait, pour que tous les liens possibles sur cette base soient réalisés), le constat de la faiblesse des liens entre associations locales, parallèle d'ailleurs à l'inexistence de cliques, conduit à dégager l'image d'une structuration très verticale du réseau écolo dans ce département.

Le petit nombre de ces liens ne résulte pourtant pas de la difficulté que rencontrerait en général et par nature une petite association locale pour les établir et les maintenir : on a vu en effet que certaines arrivent à se lier avec des associations hors du département, et peuvent donc entretenir des liens rendus possibles par des affinités et une opportunité ; ces opportunités sont d'ailleurs souvent offertes par la médiation de structures fédératives (collectifs, fédérations) : les associations qui ont la plus forte proportion de liens locaux sont notamment celles parties prenantes au collectif Déchets, mais les études de cas nous ont montré que ces collectifs reposent avant tout sur l'initiative d'associations supralocales (et plutôt d'un de leurs dirigeants), et d'après l'enquête de réseau, à partir des précisions fournies à ce sujet par les enquêtés, il apparaît que la plupart des contacts d'une association locale passant par un intermédiaire tout à la fois reposent sur et ont pour cible une association supralocale : c'est le cas par exemple de l'APNSN, de CBN, du CCE.

En résumé, les associations locales du Puy-de-Dôme ne semblent guère orientées vers des stratégies de mise en réseau horizontales appelant des interconnexions réciproques et autonomes, et privilégient des liens assurant leur accès à la sphère associative supralocale, à l'exception -relative- du groupe Déchets, et de deux associations (dont l'une, PSVG, est un cas peu significatif à cause du tout petit nombre de liens et du fait que l'une des deux associations

supralocales auxquelles elle est reliée est en même temps une association voisine). La structure de réseau qui en résulte tend à laisser penser que ces associations trouvent davantage d'intérêt à cultiver leurs liens avec des relais et partenaires supralocaux mieux susceptibles de leur fournir les ressources dont elles ont besoin.

Une autre dimension des stratégies associatives de réseau concerne la possibilité ouverte à toute association, particulièrement dans un champ environnemental fluide, polysémique et aux frontières mouvantes, de répartir ses relations entre celui-ci et les multiples autres secteurs associatifs para-environnementaux (usagers de la nature, animation locale, défense du patrimoine, etc.) et plus clairement non environnementaux. Ce choix est important et porteur de nombreuses significations car, par delà les définitions que chaque association attribue à son objet et au terme environnement, voire même à l'encontre des représentations de soi qu'elle partage, ses stratégies de réseau peuvent exprimer ou confirmer une identité écologique, une appartenance et une reconnaissance dans un espace symbolique qui est celui de la défense de l'environnement, comme leur contraire.

Nous contentant à cet égard d'une dichotomie simplifiée entre Ecolos et Non Ecolos (quoique le départ entre les uns et les autres ne soit pas toujours aisé et souvent quelque peu arbitraire), on peut apprécier en premier lieu les stratégies d'investissement dans le champ non écolo (qui regroupe des associations dans toute la région, pas seulement dans le Puy-de-Dôme) par une mesure du nombre de liens dans ce champ, et sa comparaison avec les relations écolos, à partir du Tableau 5.

La fréquence des relations avec les Non Ecolos permet de dégager deux catégories d'associations enquêtées : d'abord au niveau des associations ayant beaucoup de liens, on distingue d'une part celles qui sont très bien implantées dans ce secteur mais sans que cela vienne concurrencer leur ancrage prédominant dans le réseau écolo (Espaces & Recherches, ASPIR, LPO, AEDELEC, CMSA), d'autre part celles qui s'investissent à peu près à égalité dans les deux secteurs (Bio Nat, Chamina), voire davantage auprès des Non Ecolos (Aqua Greefish), ou bien dont la proportion de liens non écolos sur l'ensemble des liens est très importante (> 33 %) quoique minoritaire (CCE, CPA, ASCOT, Regard, ACIIPAC). On retrouve cette distinction parmi les associations ayant peu de liens avec les Non Ecolos : pour la plupart, ceux-ci sont négligeables par rapport aux liens écolos, mais pour certaines ils sont presque aussi importants (PSVG, CBN, Orcet, Auvergne & Nature).

On remarque tout de suite qu'un grand nombre d'associations (12 sur 27) se rangent dans la deuxième catégorie et font preuve d'une grande proximité vis-à-vis du milieu non écolo. Il existe certes diverses raisons propres à chaque association, corrélées à la spécificité de leur objet notamment, qui permettent d'en rendre compte : ainsi le CCE en tant que comité de

quartier a un objet qui dans cet espace ne se limite pas aux questions d'environnement et de cadre de vie, le CPA est en Auvergne un conservatoire qui se distingue par une volonté de protéger autant le patrimoine humain, notamment architectural, que naturel, et l'on trouve ici bien-sûr les associations para-environnementales d'usagers qui de plus, comme quelques autres (Bio Nat, Auvergne & Nature), sont assez marginalisées dans le réseau écolo et peuvent être supposées développer une stratégie concurrente ou de substitution.

Cette explication ne suffit pas, dans la mesure où elle ne dit rien par exemple, dans l'autre catégorie, des différences considérables entre associations de degré de proximité: l'AEDELEC manifeste un intérêt pour les Non Ecolos particulièrement faible, comme la FDEN et la FRANE, comparativement à d'autres associations. S'il faut réitérer pour les deux fédérations les réserves imposées par les conditions de passation de l'entretien, il n'empêche qu'on peut voir là l'effet d'une identité fortement " écologiste " ou " naturaliste ", et chez les deux dernières celui d'une évolution marquée par une rupture avec des associations d'usagers comme Chamina. Cette identité environnementale est d'ailleurs d'autant plus influente qu'elle doit être revendiquée et attestée par une stratégie de démarcation par rapport à un milieu d'origine para-environnemental contesté pour son attitude trop éloignée de la défense de l'environnement : l'exemple du CMSA, issu d'une scission de l'APS et d'une rupture avec le milieu des pêcheurs, qui désormais entretient bien peu de liens avec les Non Ecolos, s'inscrit parfaitement dans ce cadre.

Cependant, il existe un autre facteur fondamental poussant des associations, notamment locales, à développer leurs liens avec des partenaires dont l'objet est étranger à la défense de l'environnement, et n'offre a priori pas de terrain commun sur lequel elles peuvent avoir intérêt à établir une coopération ou des échanges. C'est qu'une association environnementale, comme toute association et surtout lorsqu'elle est fixée dans un territoire localisé, constitue un phénomène de sociabilité et en tant que tel n'apparaît jamais coupée des autres associations présentes sur ce territoire.

Le repérage de cette dimension sociable de toute entreprise associative a pu se faire, dans notre cas, en distinguant le type d'associations non écolos qui sont la cible des liens émis par les associations enquêtées, en fonction de leur niveau supralocal ou local d'intervention, et selon le schéma présenté par le Tableau 16.

Tableau 16.
Liens émis et compétence territoriale des associations cibles Non Ecolos

Associations Non Ecolos Groupe d'enquête	Associations surtout supralocales	Associations locales et supralocales	Associations surtout locales
Liens émis nombreux (> 5)	AEDELEC LPO CPA ASPIR Bio Nat Regard Esp&Rech Chamina Aqua Greenfish	CCE ACIIPAC	ASCOT
Liens émis peu nombreux (< 5)	Auv&Nature CMSA AEPANA ADEPAR ADENA	APNSN ADEP MERB	CBN PSVG Orcet E. Gerzat E. AREP

On découvre ainsi que les associations locales privilégient en général leurs liens avec d'autres associations locales non écolos, alors que la même affinité territoriale rapproche les associations supralocales écolos et non écolos, mais aussi qu'une catégorie intermédiaire regroupe des associations locales diversifiant leurs relations auprès de partenaires locaux et supralocaux. Si dans le réseau écolo pratiquement toutes les associations locales se rattachaient essentiellement à des partenaires supralocaux, apparaît au contraire ici un clivage qui reprend, avec quelques nuances, l'opposition que nous avons établie précédemment entre associations locales ouvertes et fermées (sur le champ écolo), et qui sépare cette fois ce que l'on peut appeler les associations locales extraverties, tournées vers l'extérieur de leur territoire, et les associations introverties, choisissant leurs cibles et fortement investies dans leur espace local.

Cette distinction entre associations introverties et extraverties ne repose pas seulement sur une différence quantitative dans la proportion variable de liens locaux et supralocaux composant le répertoire relationnel de chacune, même si cette différence nous paraît en elle-même très significative ; elle renvoie également à une différence de nature entre associations cibles : les contacts que les associations extraverties ont aussi avec des cibles supralocales (mais non exclusivement, rappelons-le, puisqu'elles participent toutes à un réseau local de sociabilité, parfois très activement, parfois beaucoup moins comme le MERB) obéissent davantage à une

logique fonctionnelle, dans la mesure où ils visent plutôt des associations non ecolos qui cependant par leur objet restent proches de la thématique environnementale (pêcheurs, consommateurs, etc.) ; on peut donc y voir en partie une extension de leur activité écologique, qui souligne leur identité écologiste.

Inversement, les associations introverties s'inscrivent plus nettement dans une logique de sociabilité qui les amène à développer leurs liens avec des associations qui peuvent certes se reconnaître dans un objet environnemental (à travers surtout la défense du patrimoine) mais qui le plus souvent ne s'investissent nullement sur ce terrain : avec ces contacts, l'association ne cherche pas à prolonger son action sous d'autres formes, elle manifeste plutôt, en délaissant au passage son objet, en tout cas en le faisant passer au second plan, son appartenance à la socialité locale et une identité territoriale. Par exemple l'ASCOT, à côté d'un seul lien avec une association de chantiers de jeunes, multiplie ses coopérations avec des comités de quartier et d'animation, le Foyer rural, et trois associations (Groupe de géobiologie, Comité Oppidum et Association du Vrai Site de Gergovie) qui mobilisent des historiens, scientifiques et habitants pour la défense, l'étude et surtout la reconnaissance d'un site archéologique et historique ; cette coopération n'est pas sans rapport avec l'environnement -ce site est aussi vu comme un espace naturel de loisir, de plus menacé par une carrière- mais l'engagement de l'ASCOT ne dépend pas que de cela, il s'identifie aussi aux préoccupations de ses partenaires, et par ailleurs elle-même développe des actions propres qui relèvent avant tout de l'animation locale et de la vie du quartier (fêtes de quartier, etc.).

Exprimer cette insertion dans la sociabilité locale en termes d'introversion et d'identité écologiste faible ne va pas sans difficultés ni importantes nuances. On sait d'abord que les associations extraverties ne sont pas dépourvues d'ancrage local, et le cas de Gerzat E., association très ouverte sur le réseau écolo et en même temps réservant trois de ses quatre liens non ecolos à des associations locales (d'aide aux enfants malades, de chasse, et un club de troisième âge), ne peut rentrer ainsi stricto sensu dans la catégorie introvertie. Surtout, les associations introverties ont un rapport au champ écolo très variable : pour la plupart (sauf donc Gerzat), insertion locale va de pair avec une faible ouverture sur ce champ, mais avec des degrés et des significations bien différents. Pour PSVG, les liens non ecolos et locaux sont plus importants et valorisés que son rattachement aux ecolos, présenté comme une nécessité réduite au minimum et empreint de méfiance comme d'un rejet affirmé de toute identité écolo ; à l'inverse, les membres de l'AREP se conçoivent pleinement comme une association environnementale, et font beaucoup d'efforts pour ne pas s'isoler du champ écolo, mais doivent aussi chercher à se faire reconnaître et accepter dans un espace local où ils ont du mal à s'insérer, ce qui passe par des relations avec les autres associations présentes ici. On notera enfin que la forte ouverture de Gerzat E. va de pair, malgré tout, avec la dénégarion d'une identité écologiste.

Les stratégies associatives posent donc, par-delà les données quantitatives, de multiples problèmes d'interprétation, qui appelleraient une étude spécifique. Cependant, en restant sur le terrain de l'étude de réseau, on peut schématiser les différentes stratégies en considérant l'ensemble des possibilités offertes à chaque association de s'investir dans les champs associatifs qui viennent d'être successivement abordés.

Si l'on considère les liens émis en nombres absolus et qu'on les apprécie en fonction de leur fréquence par rapport à la moyenne de l'ensemble des associations du Groupe d'enquête, pour chaque type de champ, on dégage un premier groupe d'associations fortement insérées dans tous les champs possibles, départemental et régional, écolo et non écolo : AEDELEC, LPO, ASPIR, CMSA, Espaces & Recherches ; ensuite viennent celles qui trahissent une faiblesse dans l'un des champs associatifs, soit celui des Non Ecolos (FDEN, FRANE), soit au niveau local (CPA) ; nos deux associations d'usagers (Chamina et Aqua Greenfish) trouvent leur ancrage pratiquement dans le seul réseau non écolo, pendant qu'un groupe plus nombreux partage ce trait tout en maintenant des liens multiples avec des écolos, surtout au niveau local : CCE, ASCOT, ACIIPAC, Bio Nat, Regard. Un autre sous-ensemble regroupe ceux que l'on peut appeler les " écolos ", trouvant dans le seul réseau écolo leur terrain d'élection : APNSN, MERB, AEPANA, ADEP, et, moins intensément, l'AREP et Gerzat E. Enfin l'on trouve les deux groupes restants d'associations locales fortement introverties et fermées, mais parties prenantes d'une sociabilité locale (CBN, PSVG, Orcet E.), et des associations à tous points de vue isolées, soit locales (ADEPAR), soit régionales (ADENA, Auvergne & Nature).

Dans le même sens, on aura une image quelque peu différente en s'appuyant sur la proportion des liens vers chaque type de champ par rapport cette fois à l'ensemble des liens émis par chaque association : on peut apprécier par là le ou les secteurs dans lesquels une association s'investit le plus, selon la répartition qu'elle opère de toutes ses relations associatives.

C'est l'objet du tableau ci-dessous qui est construit à partir des données du tableau 13.

Tableau 17.
L'insertion des associations du Groupe d'enquête dans les champs associatifs
 (en % des liens totaux émis par chaque association)

Champ Départemental Ecolo (liens > 60 %)	Champ Non Ecolo (liens > 33 %)	Champ Régional Ecolo (liens > 25 %)	Insertion dans les trois champs (liens partout > 20 %)
AEDELEC	AquaGreenfish (55 %)	FRANE	ASPIR
APNSN	Chamina (50 %)	CPA	Espaces&Recherches
FDEN	PSVG (50 %)	ASPIR	CPA
Gerzat E.	Bio Nat (48 %)	CMSA	LPO
CBN	Orcet E. (45 %)		CMSA
MERB	CCE (45 %)		Regard
AEPANA	ASCOT (45 %)		
ADEPAR	ACIIPAC (38 %)		
ADENA	Auv&Nature (37 %)		
FRANE			
ADEP			
AREP			

Nous avons là un tableau des stratégies et des espaces privilégiés d'implication des associations qui permet, plus nettement encore que dans la classification précédente fondée sur une comparaison approximative des liens de chaque association aux différents niveaux par rapport à l'ensemble enquêté, de replacer les données de l'analyse de réseau dans un contexte élargi. Trois indications paraissent dans cette perspective importantes. Le plus vaste sous-ensemble regroupe, en premier lieu, des associations dont le centre de gravité se trouve dans le réseau écolo départemental : l'analyse de ce réseau captait donc l'essentiel de leur répertoire relationnel et leurs positions respectives dans celui-là définissaient en grande partie leur activité relationnelle, qu'il s'agisse de sommets (FDEN et AEDELEC, celle-ci n'apparaissant plus désormais engagée fortement dans les autres champs) ou d'associations plus, voire très basses, dans la mesure où aucune ne s'investit dans d'autres secteurs, à l'exception de la FRANE, présente au niveau régional, et en partie aussi de l'ADEP et de l'AREP dont le registre relationnel est plus diversifié sans permettre cependant de les classer ailleurs.

L'autre catégorie importante se compose de toutes les associations fortement, voire majoritairement insérées dans le champ non écolo, grâce à un nombre proportionnellement élevé de contacts que l'analyse du réseau écolo occultait par définition : pour la plupart, leurs positions basses dans ce réseau se fondent sur une partie relativement limitée de leur répertoire relationnel et ne constituent qu'un versant d'engagements associatifs qui s'orientent aussi dans d'autres directions ; elles expriment ainsi une distance et une réserve par rapport à un champ écolo dans lequel elles s'investissent faiblement, soit en tant qu'associations supralocales marginalisées, soit comme associations locales immergées dans la sociabilité locale, sauf le cas ici isolé du CCE qui constituait un sous-sommet dans le réseau écolo. Par ailleurs, on notera que toutes ces associations répartissent leurs liens quasi-exclusivement dans deux champs, non écolo et écolo départemental.

Il reste enfin l'ensemble plus réduit des associations, toutes à compétence régionale, fortement présentes à l'échelon régional (dans les autres départements) et surtout, à l'exception de la FRANE, capables de s'investir en fait dans les trois espaces associatifs : l'importance de ces associations polyvalentes doit ainsi être réévaluée puisque leur position sommitale dans le réseau écolo (hormis Regard et le CMSA) s'enrichit d'une dimension supplémentaire, liée à leur présence dans de multiples réseaux et à leur capacité à balayer le champ environnemental dans toute sa diversité. C'est cette surface qui manque par contre à des associations comme la FDEN ou la FRANE, davantage coupées du milieu non écolo, par exemple, comme aussi à l'AEDELEC et à l'AEPANA.

Ces précisions portant sur les stratégies d'investissement variable dans les différents espaces associatifs apportent ainsi un complément indispensable à l'analyse de réseau, d'une part en intégrant partiellement les associations écologiques qui sont restées en-dehors d'elle, ce qui permettait d'élargir sa base empirique, d'autre part en recontextualisant le réseau écolo dans le tissu de ses liens extérieurs avec l'ensemble de l'univers associatif auquel il s'articule et qui définit aussi les marges du champ environnemental. C'est pourquoi nous allons achever cette étude avec une présentation de ces deux prolongements, interne et externe, au champ écolo départemental, fondée sur un recensement simple des associations ou des secteurs associatifs concernés et sur une mesure de leur proximité respective avec notre groupe d'enquête (en fonction du nombre de liens reçus).

Tableau 18. Les Autres Ecolos 63, cibles du Groupe d'enquête :

Liens Reçus > 4	4 ou 3 Liens Reçus	2 Liens Reçus	1 Lien Reçu	Aucun Lien Reçu
EFFA (8) CRIIRAD (7) UnionRégion. des CPIE (6) SPIRA (6) SEPNUMC (5)	ADECulhatois (4) Bien Vivre à Aulnat (4) Comité Vollore (4) CPIE du Forez (4) Ass. du Bois de la Comté (3) FNAUT Auv. (3) AFIE (3) Nature&Progrès (3)	Marsat Nature Les Haies du PDDôme SOS Volcans Comité de Chateldon CLIME ConservBotan Val d'Allier	APN Bergonne AuvCommunicE. AIPEE Comité Cl. Nord Club CPN Beau. Sioule&Patrim. RondeMaisonScul Comités c/A 89 (6) GPS Dore	SAMIVARO SPPEF VivreCalme Issoire Pimprenelle ADEP Saint-Dier Fourmi Verte Fond. Limagrain Loubeyrat&Source APRN Ambert APEH Haut-Forez REAGIR APN Lempdes Vieux Chemins

Les associations les plus proches du Groupe d'enquête et certainement les plus insérées dans le réseau écolo apparaissent toutes être des associations régionales, soit appartenant étroitement au bloc naturaliste (EFFA, SEPNUMC, URCPIE), soit plutôt rattachées au pôle écologiste (CRIIRad, SPIRA) ; celles qui ensuite reçoivent 4 ou 3 liens de la part du Groupe d'enquête constituent d'abord un sous-groupe d'associations locales reliées fortement au réseau thématique " Déchets " (ADEC, BVAulnat, Comité Vollore, auxquelles on doit adjoindre le Comité Chateldon, récepteur de seulement 2 liens, et s'ajoutait PERILS, association décédée qui recevait 3 liens), et à nouveau un ensemble d'associations supralocales (sauf l'ABC). La plupart des autres associations recevant deux liens ou moins sont à quelques exceptions près (CLIME, ACE, ConservBVA, SPPEF, Fondation Limagrain), des associations locales relativement isolées du réseau écolo : on notera que cet isolement est atténué pour celles (avec deux liens) qui se situent géographiquement au centre du département et donc au sein d'un espace de forte densité de population associative, ce critère géographique restant valable pour les comités anti-autoroute, plus excentrés, pour quelques associations locales périphériques (APN Bergonne, Vivre au calme à Issoire, SAMIVARO, Vieux Chemins), et surtout pour l'ensemble géographique le plus éloigné de ce centre névralgique : celui des associations situées dans le Sud-Est du département, en Livradois-Forez (ADEP Saint-Dier, APRN Ambert, APEH Haut-Forez).

Alors que l'isolement d'autres associations apparaît corrélé à leur objet en marge du champ écolo (Sioule & Patrimoine, SPPEF, Comité de quartier de Clermont-Nord), à leur faible activité, en sommeil ou récente (ACE, Pimprenelle, SAMIVARO), ou à leur rattachement et leur dépendance vis-à-vis d'une seule association (AIPEE, Club CPN Beaumont), les clivages géographiques précédents semblent les plus désisifs : notamment, le Puy-de-Dôme offre un cas exemplaire d'un vaste segment territorial (le Sud-Est) presque complètement coupé du réseau associatif départemental ; seule La Galipote, association mais aussi journal spécialisé entre autres dans l'actualité écologique et associative de la région et qui en cette qualité entretient des contacts avec un très grand nombre d'associations (c'est pourquoi nous l'avons exclue de l'analyse de réseau, car sa position sommitale n'aurait pas eu la même signification que celle des autres associations), a pu nous indiquer, et encore très vaguement, l'existence d'associations dans cette zone. Celles-ci ne semblent d'ailleurs faire guère d'efforts pour entrer en contact avec le réseau départemental, ni même avec la DIREN.

Tableau 19.
Les associations “ Non Ecolos ” cibles du Groupe d'enquête

ASSOCIATIONS NON ECOLOS (Secteurs d'activités)	nombre d'associations	nombre de liens recus
Associations de pêcheurs	8	31
- dont FDAAPP 63		10
- dont APSaumon		6
- dont Maison Eau & Pêche, Maison du Saumon		9
Autres usagers (chasseurs, loisirs de nature)	5	6
Association de jeunesse	6	31
- chantiers de jeunes	4	22
- éducation populaire	2	9
Animation, développement et tourisme locaux	8	16
- dont Ecomusée de la Margeride		6
Défense du patrimoine	10	12
Associations politiques, partis	7	11
Associations culturelles	5	9
- dont Peuple et Culture		4
Associations scientifiques	7	9
Social, humanitaire, défense des droits de l'homme	7	8
Centres de loisirs, foyers, amicales, clubs	7	8
Syndicats, associations professionnelles et parentales	6	8
Association de consommateurs (UFC)	1	4
Association Protectrice des Animaux	1	2

Le tableau 19 permet de dégager quelques constatations générales concernant les relations des associations écolos du Puy-de-Dôme dans d'autres secteurs associatifs constituant l'environnement proche du champ associatif écologique. Le nombre de liens qui convergent vers chacun de ces secteurs peut servir à une hiérarchie de proximité qui inspire d'ailleurs l'ordre de présentation des secteurs dans ce tableau, mais il faut associer à ce critère celui du nombre, dans chaque secteur, d'associations cibles. Sur cette base, on distingue assez nettement les secteurs fortement articulés avec le champ environnemental et où un petit nombre d'associations concentrent sur elles un faisceau intense de liens, ce qui renforce la proximité de ces secteurs : ce sont le milieu des pêcheurs (mais pas des autres usagers de la nature), d'une part, et d'autre part celui des associations de jeunesse, divisé entre les associations d'éducation populaire (Francas, Eclaireurs & Eclaireuses de France) et celles organisant des chantiers (Concordia, Etudes & Chantiers, Jeunesse & Reconstruction, Actif 63 Activitae).

Si la proximité des pêcheurs était attendue, celle de ce dernier secteur l'était peut-être moins, et ce d'autant plus qu'il paraît en plein renouvellement avec l'essor d'associations comme Actif 63 (réceptrice de 9 liens à elle seule) qui tentent de marier environnement et emploi des jeunes, par l'embauche notamment de C.E.S. (dans cet esprit, une autre tentative, mais avortée, avait été faite par l'association Passages en 1992-1993). L'intérêt des écolos pour ces associations est justifié par certains par le fait que, bien que gênés par le côté bien peu bénévole de ces associations, ils y rencontrent cependant une thématique environnementale effective, et des militants issus du milieu écolo ou du moins bien connus d'eux : on peut voir là deux facteurs généraux de la proximité d'un secteur.

On trouve ensuite deux secteurs (animation locale et défense du patrimoine) où les associations écolos recherchent de multiples attaches, mais qui apparaissent hétérogènes et éclatés en une foule d'associations locales ayant peu de chances d'être en contact réciproque ; or, bien que recevant moins de liens, les associations de défense du patrimoine peuvent représenter un secteur para-environnemental plus authentique, consacré par des témoignages sur leur sensibilité écologique et les cas de collaboration approfondie avec elles, tandis que le premier secteur additionnerait des liens plus lâches avec des associations pour lesquelles la préoccupation environnementale est plus marginale (à l'exception de l'Ecomusée de la Margeride, qui capte 6 liens, ce qui veut dire que les 9 autres liens s'éparpillent entre 7 cibles).

De plus, déjà pour ces deux secteurs où la prépondérance des associations locales est forte, et plus encore pour les suivants (associations à objet culturel, scientifique, ou à objet social, humanitaire et de défense des droits de l'homme ; centres de loisirs, clubs et amicales), la signification de ces attaches n'est plus la même : elles traduisent moins une proximité autour

d'un objet et d'un intérêt environnementaux que le besoin de participer à une sociabilité locale. Par exemple, les associations sociales, humanitaires et civiques sont représentées exclusivement à travers des groupes locaux, liés d'ailleurs à un bien petit nombre d'associations écolos (le CCE en émet 4 à lui tout seul), en général ancrés les uns et les autres dans des quartiers urbains

En revanche, le secteur des associations politiques, présentant -et revendiquant- pour beaucoup une proximité thématique et fonctionnelle avec le champ associatif et écolo, et compte tenu du nombre élevé d'organisations visées (5 partis ou associations politiques écolos ou associés, 2 associations d'élus locaux), paraît assez faiblement recherché (il est vrai qu'existe une forte probabilité de sous-représentation par omission). Enfin, sans que l'on puisse apporter ici des interprétations particulières, on notera une articulation plutôt timide du champ environnemental avec le milieu syndical et professionnel, comme avec celui des consommateurs (quoique représenté par une seule association), et la coupure avec les protecteurs des animaux.